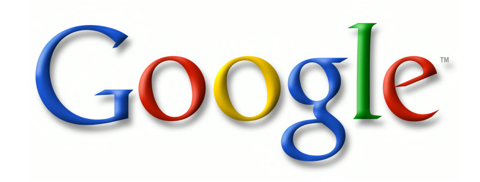
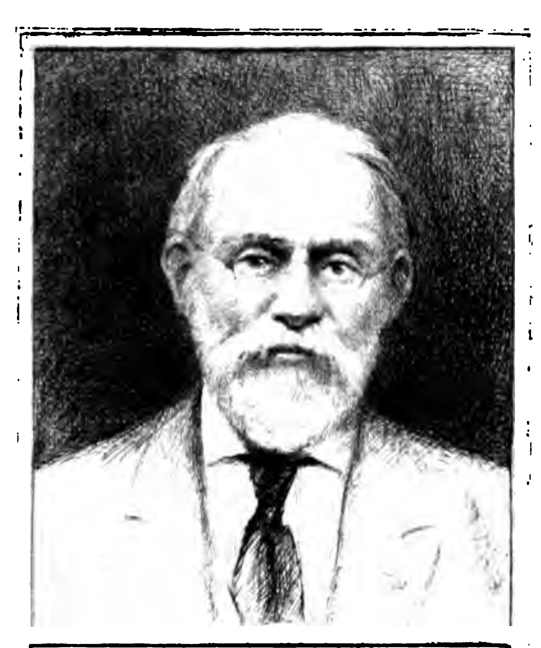
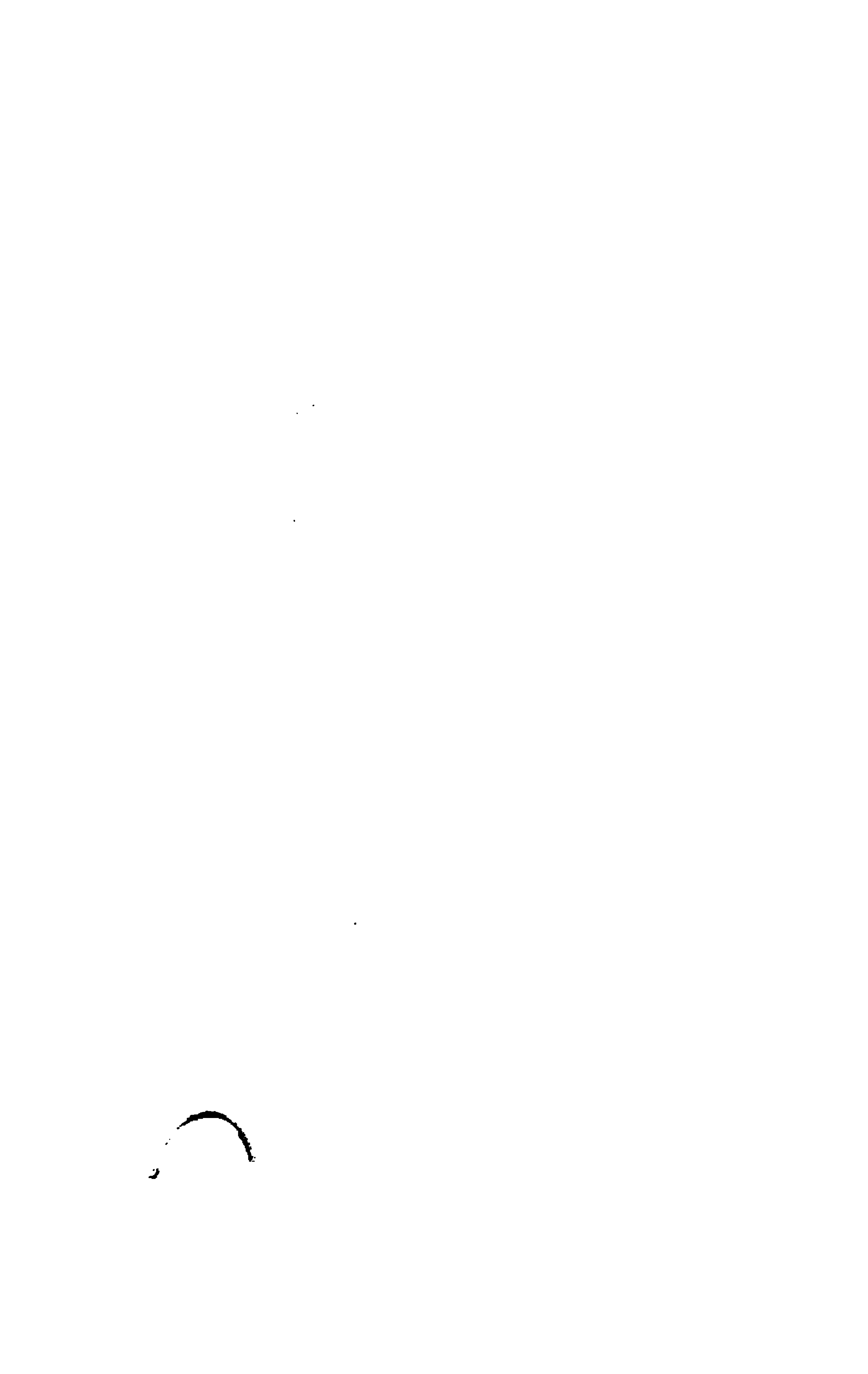










BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

D'AVALLON

Bien que la Société d'Études d'Avallon insère au Bulletin les articles lus en séance et acceptés par la Commission, elle n'entend pas en approuver le contenu, ni en prendre la responsabilité.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

D'AVALLON

46e ANNÉE — 1905



AVALLON

IMPRIMERIE PAUL GRAND, RUE DE LYON, 14

1906

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON

au 1er janvier 1906

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Le Sous-Préfet.
Le Maire d'Avallon.
Le Président du Tribunal civil.
L'Archiprêtre d'Avallon, curé de Saint-Lazare.
Le curé de Saint-Martin d'Avallon.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

Amoudru, avoué, à Avallon.
Bachelin, vicaire, à Avallon.
Barbier (Honoré), négociant, à Avallon.
Baudenet (Xavier), Conseiller d'Etat.
Benoit, curé d'Anstrude.
Bierry, curé de Thory.
Billardon, maire d'Avallon.
Breuillard (Charles), docteur-médecin, à Saint-Honoré-les-Bains.
Breuillard (Xavier), docteur-médecin, à Avallon.

MEMBRES DU BUREAU

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON

au 1er janvier 1906 :

MM.

Président : Joseph PRÉVOST.
Vice-Président : GUILLEMAIN D'ECHON.
Secrétaires : Eugène CHAMBON, à Avallon.
FAULQUIER, à Avallon.
Trésorier : Joseph PRÉVOST fils, à Avallon.
Archiviste-Bibliothécaire : E. CHAMBON.

CONSERVATEURS DU MUSÉE

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

MM.

GIRAUD (l'abbé), GUILLEMAIN D'ECHON.

CONSERVATEUR DU PRIEURÉ DE SAIN-JEAN

M. l'abbé GIRAUD.

COMMISSION D'EXAMEN DES TRAVAUX

A PUBLIER AU BULLETIN

MM.

J. PRÉVOST père, E. CHAMBON, MITHOUARD, membres titulaires.

COMMISSION D'ORGANISATION DES COLLECTIONS

MM.

Géologie : BIERRY, PARAT.
Archéologie : GIRAUD, GUILLEMAIN D'ECHON, PARAT.
Médailler : GIRAUD, PESLIER, PRÉVOST fils,



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

D'AVALLON

46e ANNÉE — 1905.

LISTE DES PRÉSIDENTS

DE LA SOCIÉTÉ D'ETUDES D'AVALLON

Depuis février 1859, date de sa fondation, jusqu'au 1er janvier 1906.

MM.

L'abbé Michel GALLY, aumônier du collège, puis curé de la paroisse Saint-Martin d'Avallon et chanoine titulaire de l'église Métropolitaine de Sens, 1859-1879.

François MOREAU, licencié ès-sciences, ancien professeur de mathématiques au collège d'Avallon, 1880 à 1883.

Jules HUGUET D'ETAULES, commandant du génie en retraite à Avallon, 1884 à 1887.

Paul-Médéric BAUDOIN, architecte à Avallon, membre de plusieurs sociétés savantes, 1887 à 1890.

Gabriel JORDAN, avocat et propriétaire, à Avallon, 1891-1904.

Joseph PRÉVOST, industriel à Avallon; en exercice au 1er janvier 1906.

Chambon (Eugène), agent général de l'*Abeille*, secrétaire de la Société d'Etudes et du Syndicat d'Initiative, à Avallon.

Champagne, curé d'Athie.

Chanvin aîné, à Chablis.

Charpentier (Edmond), architecte des monuments historiques, à Avallon.

Chastellux (le comte Henry de), au château de Chastellux.

Chevreteau (Edmond), à Avallon.

Clément (général), à Givry.

Cuisinier, instituteur, à Angely.

Dardaillon, pharmacien, à Avallon.

Dodoz (Camille), à Vieux-Château.

Dornau (F.), propriétaire, au château d'Island.

Durand, inspecteur du chemin de fer, à Avallon.

Duvergier, négociant, à Avallon.

Faulquier (Bernard), archiviste-paléographe, 2, rue de Villersexel, à Paris.

Faulquier (Etienne), président du Comice agricole, à Avallon.

Fénérol, curé de Pontaubert.

Ficatier (docteur), à Savigny-en-Terre-Plaine.

Flandin, député, à Cure.

Gagniard (Louis), ingénieur civil, à Avallon.

Gaulon, conducteur des ponts et chaussées en retraite, à Avallon.

Gendrier, directeur de l'agence de la Société Générale, à Avallon.

Giraud, chanoine honoraire de Sens, curé d'Etaules.

Goussard, président du Tribunal, à Avallon.

Grand (Paul), imprimeur, directeur de la *Revue de l'Yonne*, à Avallon.

GRAS (l'abbé), à Avallon.

GUILLEMAIN D'ECHON, docteur en droit, président du Syndicat d'Initiative, à Avallon.

GULAT (docteur), à Avallon.

JAMEAU, conducteur des ponts et chaussées, à Avallon.

JUDICIER, chef de section au P.-L.-M. en retraite, à Avallon.

LARGET, receveur des finances, à Avallon.

LEFÈVRE-NAILLY (colonel), propriétaire, à Avallon.

LORTAT-JACOB, à Avallon.

MIGNARD, à Avallon.

MITHOUARD, curé de Saint-Martin, à Avallon.

MONTENOT, ancien curé de Saint-Martin d'Avallon.

MORIO (Alexandre), propriétaire, à Avallon.

NAILLY (René de), propriétaire, au Vault-de-Lugny.

NEVEUX, notaire, à Avallon.

NOLIN, place Vauban, à Avallon.

NOLIN, notaire, à Clamecy.

ODOBÉ, négociant, à Avallon.

ODOBÉ (J.-Emile), ancien imprimeur, à Avallon.

PÉRON, correspondant de l'Institut, président de la Société Géologique de France et de la Société des Sciences de l'Yonne, à Auxerre.

PERRIN (Mme Henri), à Avallon.

PESLIER (Louis), bijoutier, à Avallon.

PETIT (Ernest), conseiller général de l'Yonne, à Vausse.

PISSIER, curé de Saint-Père-sous-Vézelay.

POMBLAIN (Hippolyte de), propriétaire, à Girolles.

PRÉVOST (Henri), architecte, à Avallon.

PRÉVOST (Joseph, père), président de la Société d'Etudes, à Avallon.

PRÉVOST (Joseph, fils), industriel, à Avallon.

PRÉVOST (Paul), abbé, à Sens.

Radot (Georges), à Avallon.
Radot (Robert), à Avallon.
Rance (Joseph), abbé, à Sainte-Magnance.
Rayssier, agent-voyer d'arrondissement, à Avallon.
Robit, propriétaire, à Nuits-sous-Ravières.
Tissier, curé de Saint-Germain-des Champs.
Vallery-Radot, homme de lettres, propriétaire, au château de Marrault, près Avallon.
Villetard, curé de Serrigny, par Tonnerre.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

Boussaguet, directeur de l'école des Frères, à Avallon.
Chartraire (l'abbé), à Sens.
Gauthier (Gaston), instituteur, à Murlin (Nièvre), correspondant du Ministère de l'Instruction publique.
Loiseau-Bailly, sculpteur, à Paris.
Maréchal (l'abbé), à Moulins (Yonne).
Marlot (Hippolyte), géologue, à Grury (S.-et-L.).
Parat, curé de Bois-d'Arcy (Yonne).
Porée, archiviste, à Auxerre.
Sailly (baron de), maire, à Sailly (Seine-et-Oise).
Selmersheim, inspecteur général des monuments historiques, à Paris.
Terrade, agent-voyer, à Saint-Florentin.

SOCIÉTÉS et ÉTABLISSEMENTS CORRESPONDANTS

1. Annecy. — Société Florimontane (Haute-Savoie).
2. Autun. — Société Eduenne (Saône-et-Loire).
3. — Société d'histoire naturelle.
4. Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
5. Beaune. — Société d'histoire et d'archéologie (Côte-d'Or).
6. Brest. — Société académique du Finistère.
7. Caen. — Société des antiquaires de Normandie (Calvados).
8. Châlon-sur-Saône. — Société d'histoire et d'archéologie de Saône-et-Loire.
9. Château-Thierry. — Société historique de l'Aisne.
10. Cherbourg. — Société académique (Manche).
11. Clamecy. — Société scientifique et artistique.
12. Constantine. — Société archéologique (Algérie).
13. Dijon. — Académie des sciences et belles-lettres.
14. — Société Bourguignonne de géographie et d'histoire.
15. Le Havre. — Société des sciences et arts (Seine-Inférieure).
16. Limoges. — Société archéologique et historique du Limousin (Haute-Vienne).
17. Lyon. — Société littéraire (Rhône).
18. Marseille. — Société de statistique (Bouches-du-Rhône).
19. Melun. — Société d'archéologie (Seine-et-Marne).
20. Montauban. — Société des sciences, arts et belles-lettres de Tarn-et-Garonne.
21. Montbéliard. — Société d'Emulation du Doubs,

22. Nevers. — Société Nivernaise des sciences, lettres et arts (Nièvre).
23. Nice. — Société des sciences, lettres et arts (Alpes-Maritimes).
24. Nîmes. — Académie du Gard.
25. Orléans. — Société archéologique et historique (Loiret).
26. Paris. — Société phylotechnique.
27. Rochechouart. — Société archéologique (Haute-Vienne).
28. Semur. — Société des sciences historiques et naturelles (Côte-d'Or).
29. Sens. — Société archéologique (Yonne).
30. Toulouse. — Société d'histoire naturelle (Haute-Garonne).
31. Troyes. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres (Aube).
32. Vitry-le-François. — Société des sciences et arts (Marne).
33. Bibliothèque universitaire de Lille (Nord).
34. Bruxelles. — Société archéologique.

Le *Bulletin de la Société d'Etudes d'Avallon* est adressé aux Sociétés savantes ci-dessus, ainsi qu'aux archives de l'Yonne, à Auxerre, et aux bibliothèques publiques de Sens et d'Avallon.

———— ————

L'ÉGLISE D'ANNÉOT

ET SON RELIQUAIRE

L'église d'Annéot est citée pour la première fois dans une bulle que le pape Alexandre III octroya en 1164 à Guillaume Ier, abbé de Saint-Martin d'Autun. Dans ce document, daté de Sens où résidait alors le Souverain Pontife, six églises de l'Avallonnais sont énumérées comme étant de la dépendance de cette abbaye, entre autres celle d'Annéot : *ecclesiam de Anna* (1).

Charles-le-Chauve, en 885, avait restitué à l'abbaye de Saint-Martin d'Autun diverses terres qui avaient été données à celle-ci par la reine Brunehaut, sa fondatrice, entre autres le territoire formant actuellement les finages de Girolles, Tharot et Annéot.

Le roi Raoul, en 924, avait confirmé cette donation ou restitution.

Mais l'abbaye de Saint-Martin d'Autun avait de trop vastes possessions pour en jouir par elle-même et les administrer directement, et, en ce qui concerne Annéot, elle le céda de bonne heure à un Prieuré de sa filiation, celui de Saint-Martin du Bourg d'Avallon, fondé dès le IXe siècle. On bâtit une église. Nous

(1) Bulliot, *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun*, tome II, p. 40.

examinerons plus loin si elle dut son origine aux moines de Saint-Martin d'Autun ou d'Avallon, ou à des laïques.

Ce petit édifice, bâti sur la déclivité de la colline que longe le ru de Bouchin, exposé à l'irruption des eaux qui, à certaines époques, découlent torrentiellement des argiles supraliasiques, parait d'autant plus enfoncé en terre que la construction de la route de Tharot, qui borde la façade, a encore exhaussé le sol. On n'y accède aujourd'hui qu'en descendant plusieurs marches. La façade à pignon aigu offre une porte cintrée encadrée de deux colonnes à crosses. Sur le tympan est sculpté en ronde bosse le couronnement de la Sainte-Vierge. N. S. pose une couronne sur la tête de sa mère qui, assise sur le même siège que lui, s'incline et joint les mains. De chaque côté, sont deux personnages à genoux dont l'un tient une sorte de linge ou voile et l'autre a un livre sous le bras. Ils ont des vêtements longs, mais ce ne sont pas des moines car la chevelure est flottante et bouclée. Toutes ces figures ont été mutilées. Ce bas-relief est d'un dessin sobre et élégant, la pose des personnages est d'un parfait naturel. Bien qu'on attribue généralement cette porte au XIIe siècle (1), la sculpture du tympan doit être l'œuvre d'un ciseau exercé du XIIIe. Aux époques romane et gothique, les portails furent fréquemment peints et l'ocre rouge surtout jouait un grand rôle dans la décoration (2). On en remarque des traces sur la porte d'Annéot et aussi des restes de couleur verte.

(1) Quantin, Victor Petit, etc.
(2) Cfr. Enlart, *Architecture religieuse*, t. I, p. 347.

Bâtie sur un plan rectangulaire, l'église mesure 19^{m}75 de long sur 9^{m}80 de largeur ; la hauteur de la voûte à la nef est de 6^{m}80. Mais le chœur, voûté en berceau ogival, est plus étroit d'un tiers : 4^{m}60 de largeur devant l'autel et 6^{m}30 de hauteur. Il est soutenu par un arc-doubleau carré. Dans la nef, au nord, deux fenêtres romanes très étroites et s'évasant considérablement à l'intérieur ; deux autres au midi, dont l'une a été agrandie et transformée à la fin du xve siècle et dont l'autre a été équarrie, mesurent parcimonieusement la lumière.

Le chœur, primitivement, était éclairé derrière l'autel par trois baies cintrées, dont celle du milieu était plus élevée que les autres, qui ont été murées dans la suite et remplacées par la fenêtre ogivale à un seul meneau qu'on y voit encore. Du côté de l'épitre, deux fenêtres romanes ; du côté de l'évangile, une seule. Ce chœur sans charpente est recouvert de laves et soutenu à l'extérieur par de petits contreforts qui n'ont pas été remaniés, avec, sous le toit, des modillons de l'époque.

Le clocher, entre le chœur et la nef, consiste simplement dans une arcade géminée à pignon aigu. Ces clochers rustiques n'étaient pas rares à l'époque romane ; il en existe encore quelques-uns et l'on peut voir, gravée dans les *Annales archéologiques*, de Didron, et dans le *Manuel d'archéologie religieuse*, d'Enlart (t. I, p. 219), celui de Planès, dans les Pyrénées-Orientales, qui est absolument semblable à celui d'Annéot.

A l'intérieur, l'église a subi à la fin du xve siècle des modifications importantes. On y a construit des voûtes à nervures soutenues par des piliers ronds

sans chapitaux et à base polygonale qui séparent des bas-côtés la nef principale à trois travées.

Consacrée une première fois au XIIIe siècle, comme l'attestent les croix de consécration à croisillons fleurdelysés qu'on a retrouvées sous le badigeon, l'église, appelée primitivement Notre-Dame d'Annéot (1), reçut une seconde consécration lors de l'édification des voûtes et a pour patron saint Gengoult, martyr, dont la fête se célèbre le 11 mai.

Dans le chœur, du côté de l'évangile, on voyait jadis des pierres tombales qu'on a enlevées en 1894 pour les déposer debout contre le mur au bas de l'église. De ces tombes, l'une — qui mesure 2m12 sur 0m90 — porte l'effigie d'un jeune homme, tête nue et mains jointes, en tunique, sans armes ni éperons, avec l'inscription suivante : *Ci. gist. Estiene. filz. monseignor. Gauchier. de. Senlegni. don. deux. ait. lame. Amen....... lan. de. grace. mil CC.....* Le reste est effacé. Il s'agit d'un damoiseau appartenant à la vieille famille féodale des Seignelay (jadis Seillenai) dont des membres tinrent en fief, des ducs de Bourgogne, différentes terres dans les environs d'Avallon (2).

L'autre tombe représente un chevalier. L'inscription qui la borde est en français, mais tellement

(1) Terrier d'Annéot de 1478.

(2) En 1312, Jean de Seignelay, chevalier, déclare tenir en fief du duc de Bourgogne les coutumes d'Annay-la-Côte, les vignes d'Annay, une vigne à Valloux, etc. En 1322, le même, du chef de sa femme, Marguerite de Saint-Florentin, possède des biens à Sauvigny-le-Bois, une rente à Chassigny, le bois de Plausse, etc. Lettre de M. Ernest Petit, du 23 mai 1902. — Un Gaucher de Seignelay, marié à Isabeau de Joinville, vivait en 1343.

détériorée qu'on n'a pu encore la déchiffrer. Elle mesure 2m20 sur 0m94. Le chevalier a, devant lui, un écu fort large qui porte *une barre bordée,* ou coticée, *chargée de trois coquilles*. Or, ces armoiries, sauf les coquilles qui sont une brisure, sont les mêmes que celles d'Oudard d'Etaules, chevalier, maître d'hôtel du roi Philippe de Valois, seigneur d'Etaules, de Pré et de Marcilly, telles qu'on les peut voir sur sa tombe provenant de l'abbaye de Marcilly et conservée au musée d'Avallon (1). Le chevalier inhumé dans l'église d'Annéot appartiendrait donc à une branche cadette de la famille d'Oudard d'Etaules et serait à peu près son contemporain. On peut classer à la fin du XIIIe et au XIVe siècle ces deux tombes dont les traits linéaires et les lettres étaient rehaussés d'une sorte de mastic rouge dont on voit encore de légères traces.

La présence de ces pierres tombales à une place d'honneur dans le chœur soulève une difficulté d'interprétation. Cette place au chœur revenait de droit aux patrons des églises et à leurs descendants. Avant le Concile de Trente, le droit de patronage pouvait s'acquérir soit en dotant une église, soit en la bâtissant, soit enfin en donnant le fonds sur lequel on la bâtissait. Le patron avait le droit de présenter le candidat ecclésiastique qui aspirait à la desservir. Or, c'était le Prieuré de Saint-Martin d'Avallon, et quand le Prieuré eût disparu, c'était

(1) Oudard d'Etaules a dû naître entre les années 1290 et 1295, car il est qualifié du titre d'écuyer en 1314. E. Petit, Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne, 52e vol., 1898, p. 278.

l'abbé de Saint-Martin d'Autun qui avait la collation de la cure d'Annéot. En doit-on conclure que ce sont les moines de Saint-Martin d'Autun ou d'Avallon qui ont fondé, bâti l'église ? Leur droit de collation est une présomption, leur titre de seigneurs hauts justiciers d'Annéot en est une seconde. Mais il faut remarquer : 1° que le droit de patronage pouvait être, en certains cas, partagé ; 2° que jamais l'Abbaye de Saint-Martin d'Autun, ni son Prieuré de Saint-Martin d'Avallon n'ont possédé la totalité du finage d'Annéot, sauf peut-être au temps du roi Raoul, bien antérieurement à la fondation de l'église ; 3° qu'on rencontre, dès le commencement du XIIIe siècle, des seigneurs laïques d'Annéot et qu'il est plus que probable d'ailleurs que l'Abbaye, antérieurement à cette date, ait déjà concédé ses terres d'Annéot à titre de fiefs personnels ou héréditaires, comme elle le fit pour d'autres possessions, tout en se réservant la haute justice (1).

Parmi les seigneurs en partie d'Annéot, citons en passant : Mathieu d'Annéot, chevalier, cité dans une charte de 1235 ; Villermin, son fils. Un peu plus tard, Gauthier d'Annéot, chevalier, et Gauthier II, écuyer, son fils. En 1390, Guillaume de Latilly, chevalier, seigneur en partie avec noble Renaud Daulon, écuyer. Plus tard, Jacques de Tranes, qui vendit en 1465 ce qu'il possédait sur Annéot à Guillaume Rollin, chevalier, seigneur d'Oricourt et de Rissey, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne.

Il n'est donc pas impossible, *à priori*, que des seigneurs d'Annéot, ou ceux d'Etaules, ou les

(1) Cf. Baudiau, *Le Morvan*, II, 305.

Seignelay aient été fondateurs et patrons de l'église. Cette hypothèse, basée d'abord sur la présence des tombes au chœur, se corrobore d'autres indices. Des restes de litre, consistant en une bande de fin mortier sur laquelle on aperçoit encore des traces de couleur, se voient au côté nord de l'église, à l'extérieur : les prieurs et abbés de Saint-Martin n'auraient pas usé de litre. J'ajouterais volontiers que si les deux personnages représentés à genoux sur le tympan de la porte, de chaque côté du groupe principal, figurent, comme c'était le commun usage, des fondateurs, ces fondateurs à longue chevelure ne sauraient être des moines de Saint-Martin. A défaut de titres écrits, on ne saurait donc attribuer sans hésitation à ceux-ci la fondation de l'église d'Annéot.

En 1757, on éleva derrière le maître-autel un rétable de bois sur lequel étaient peints saint Eloi et saint Vincent, patrons des laboureurs et des vignerons. Au milieu, une peinture sur toile, un peu plus ancienne, représentait saint Gengoult à genoux devant sa fontaine. L'établissement de ce rétable, comme précédemment l'ouverture de la fenêtre ogivale en remplacement des baies romanes, occasionnèrent des dégradations diverses au fond du sanctuaire. Un cordon de pierre, qui dominait de $0^{m}85$ l'autel, fut détruit. L'autel fut modifié et entouré d'une sorte de caisse en bois peint. Tout récemment, on fit disparaître ce rétable, le tabernacle et les planches peintes formant parois. L'autel primitif, contemporain du chœur, apparut alors. C'est une table de pierre d'une longueur de $2^{m}12$ sur $0^{m}92$ de largeur et $0^{m}15$ d'épaisseur. La taille

et les moulures sont bien de l'époque de transition. Cet autel touchait au mur et n'avait pas de moulure de ce côté. Il était porté par un massif de maçonnerie grossière qui fut enlevé. On ne trouva à l'intérieur de ce massif aucune relique (1) mais seulement des pierres brutes et du mortier ; toutefois, une colonnette incomplète, à fut octogonal avec une partie de chapiteau feuillé, s'y rencontra. La table d'autel, à l'origine, était vraisemblablement soutenue par deux ou quatre colonnes semblables, car le massif de maçonnerie — au cas où l'on penserait que l'autel était, à l'origine, posé sur un tombeau — ne peut être considéré comme contemporain de la table. Celle-ci avait été postérieurement entaillée pour y enchâsser une pierre sacrée.

Près de l'autel, du côté de l'épitre, s'ouvrait une sorte d'*armarium*. Etait-il contemporain de l'autel ? C'est possible, mais en ce cas il aurait été remanié plus tard, les pierres formant le cadre de sa porte étant taillées à la bouchardc. Ce placard ou *arma-*

(1) Durand de Mende, le grand liturgiste du XIIIe siècle, dit dans son *Rational*, au chapitre de la consécration des autels, que l'évêque consécrateur, après avoir fait quatre croix avec de l'eau bénite aux quatre coins de l'autel et quatre croix avec le saint chrême aux quatre angles du tombeau, enferme les reliques avec trois grains d'encens dans un coffre ou une petite châsse *(capsella)* qu'on dépose dans le sépulcre, c'est-à-dire sous la table d'autel. Dans quelques anciens autels on a, en effet, constaté la présence de reliques enfermées dans un récipient sous la table, en particulier dans l'église de Valcabrère (Haute-Garonne). Voir *Bulletin monumental*, t. 52, année 1886. M. Enlart, dans le tome I[er] de son *Archéologie religieuse*, cite deux ou trois exemples analogues. Au cas où le tombeau soutenant la table d'autel d'Annéot eût été contemporain de celle-ci, il n'aurait pas été étonnant d'y rencontrer aussi des reliques.

rium, creusé dans l'épaisseur du mur, est, à l'entrée, large de 0m40 sur 0m55 de haut. Il s'évase à l'intérieur et mesure 1m08 de largeur sur 0m55 de haut et 0m45 de profondeur. On fit des placards de ce genre depuis le XIIe jusqu'au XVIe siècle.

Cette humble église d'Annéot, dont l'appareil a été emprunté aux pierres du pays, sauf pour les pilastres et l'arc-doubleau du chœur, possédait depuis sa fondation un petit trésor bien précieux aux yeux des chrétiens d'alors : des reliques, aujourd'hui disparues. Elles étaient contenues dans un petit reliquaire de pierre, long de 0m23 sur 0m16 de hauteur, qu'on a retrouvé naguère dans un coin où il gisait oublié. Il a la forme d'une église rectangulaire avec ses gables et sa toiture en double versant couverte d'imbrications. Les faces latérales sont ornées d'arcatures cintrées. La partie antérieure porte une croix, la face opposée est layée sans aucun ornement. Cette châsse minuscule, creusée parallèlement à ses quatre faces, est, à l'intérieur, dans sa partie supérieure, légèrement voûtée en cupule, comme si on avait ménagé cette forme pour loger un objet arrondi au sommet. Une petite échancrure qui court à l'intérieur de la base annonce que ce reliquaire devait reposer sur une tablette faisant fond. La toiture imbriquée, forme commune au XIIe siècle et déjà rare au siècle suivant, les arcatures cintrées, la taille, tout indique le XIIe siècle ; il n'y a que la croix à hampe dont la forme semblerait dénoter plutôt le XIIIe, style roman avec pointe de gothique naissant : c'est un signe de plus de la contemporanéité de la petite châsse et de la petite église.

Attendu les remaniements successifs du chevet de l'église, il serait difficile d'indiquer la place première du reliquaire. Mais nous savons qu'au XIIe siècle l'usage était devenu commun de placer les châsses de reliques derrière l'autel, la face postérieure adossée ou scellée au mur. M. Rohaut de Fleury, dans son grand ouvrage sur *La Messe*, t. Ier, p. 203, cite le reliquaire posé sur colonnettes derrière l'autel de Saint-Savin de Gartempe (Vienne), qui appartient au XIe siècle (1). Cette disposition est déjà mentionnée dans un texte du IXe, tiré de la vie de Raban Maur et relatif à un reliquaire de pierre placé derrière l'autel de l'église du monastère de Fulda (2). Le reliquaire d'Annéot dut de même être placé en évidence derrière l'autel, et sa face postérieure simplement layée indique qu'elle n'était pas destinée à frapper le regard et qu'elle fut, selon toute vraisemblance, adossée au mur.

Sous la direction de M. le chanoine Giraud, dont tout le clergé du diocèse de Sens connaît la compétence technique, le goût et le dévouement, on a restauré récemment le chœur de l'église d'Annéot et tenté de lui rendre, dans la mesure du possible, son aspect primordial. On a élevé un autel nouveau, en conservant la table de l'autel primitif, vénérable par son antiquité, et cette table est soutenue par

(1) Ce reliquaire, qui mesure $0^{m}92$ sur $0^{m}33$, est reproduit planche 68 du même ouvrage.

(2) M. Rohaut de Fleury (*op. laud.*) cite ce texte : *Anno D 856... in ecclesiam... ossa beate Ceciliæ... intulit* (Rabanus) *at que in sarcophago saxeo post altare posuit.* Vita B. Rabani Ep. Mogunt.

quatre colonnettes absolument semblables à celle qu'on a retrouvée dans les décombres. Le reliquaire de pierre reposera de nouveau bien en vue derrière l'autel nouveau, sur un piédestal approprié. Il a été classé parmi les monuments historiques par Arrêté en date du 30 décembre 1904.

Chanoine C. PATRIAT.



NOTES

SUR

NOTRE-DAME DE PLAUSSE

OU

NOTRE-DAME DE CHARBONNIÈRES

OU

LE PRIEURÉ SAINT-JEAN-DES-BONS-HOMMES

PRÈS D'AVALLON

Avant 1205, c'est-à-dire tout à fait au commencement du XIII[e] siècle (1), une petite colonie de moines de l'Ordre de Grandmont (2) venait s'installer au diocèse d'Autun, près d'Avallon (3), dans un canton de la forêt de Plausse (4), appelé communément le bois de Charbonnières (5). Ils devaient cette solitude à la libéralité d'Anséric VI de Montréal (6), comme

(1) M. QUANTIN, dans son *Répertoire archéologique de l'Yonne*, col. 89, donne comme date approximative de la fondation de ce monastère le milieu du XII[e] siècle ; dans son *Dictionnaire topographique de l'Yonne*, il la rapporte à l'an 1210.

(2) L'abbaye de Grandmont, chef d'ordre, était près de Limoges (Haute-Vienne).

(3) Chef-lieu d'arrondissement du département de l'Yonne

(4) Plausse, Plauxe, Plauche, bois et forêt s'étendant surtout sur Etaules, canton d'Avallon.

(5) Hameau de Magny, commune du canton d'Avallon.

(6) Commune du canton de Guillon (Yonne), autrefois châtellenie importante.

nous le verrons par la charte d'Ansóric VII, confirmant, en 1217, la donation de son père (1).

La réputation de simplicité et de sainteté dont jouissait cet Ordre religieux, branche de celui de saint Benoît (2), avait valu à ses membres le surnom de *Boni homines*, que le peuple a traduit littéralement par Bons-Hommes, expression devenue par la suite le qualificatif de toutes les maisons soumises à la règle de saint Etienne de Muret (3).

Fidèles à cette règle, les Bons-Hommes de Charbonnières (4), dans le petit monastère qu'ils s'étaient construit et qui n'eut jamais, au point de vue canonique, que le nom de *cella, celle* (5), vivaient sous la direction et l'autorité d'un supérieur appelé *maître*, *gouverneur* ou *correcteur*. Leur régime était plus rigoureux que celui des Bénédictins (6) : ils étaient astreints à un silence perpétuel, interrompu une fois seulement chaque jour par un colloque dans une salle du monastère ; comme les Chartreux, ils ne devaient manger de viande ni en santé ni en maladie ; ils jeûnaient depuis le 14 septembre jusqu'à Pâques ; et encore, de la Toussaint à Noël, et de la Septuagésime à Pâques, ils s'abstenaient d'œufs et de fromage.

(1) Archives de l'Yonne, série H, liasse 857.

(2) *Abrégé des Actes, Titres et Mémoires du clergé de France*, t. 14, p. 91.

(3) Saint Etienne de Muret fonda l'ordre de Grandmont en 1073.

(4) Il ne faut pas confondre le monastère grandmontain de Charbonnières avec la chapelle bâtie au hameau de ce nom par les religieux de Reigny, en 1491.

(5) C'est donc à tort que cet établissement a été plus tard appelé *prieuré*, et son supérieur, *prieur*.

(6) L. Guibert, *Destruction de l'Ordre de Grandmont*, Paris, Champion, 1877, p. 34.

L'usage du vin, en très petite quantité, leur était permis. Ils couchaient sur une paillasse, sans se dévêtir. Ils se levaient à minuit pour chanter matines ; chaque jour, ils récitaient en entier l'office de la Sainte Vierge et l'office des Morts ; et trois fois par jour, ils se rendaient en procession au cimetière (1). Les clercs étaient complètement rasés ; leur costume consistait en une tunique ou vêtement de dessous, une robe de couleur noire ou brune, un scapulaire de même couleur par dessus, avec un capuchon à pointe, et, sur le tout, un manteau *(cappa)* ouvert par devant (2).

Quand les seigneurs du voisinage furent témoins de la vie édifiante de ces moines qui « offraient à la terre l'image des anges » (3), ils voulurent recommander à leurs prières leur salut et celui de leur famille. Ainsi, en 1205, Ancelin de Merry, chevalier, avec l'assentiment de Marie, son épouse, et de Geoffroy, son fils, donne aux religieux de Charbonnières la moitié d'une vigne sur le mont de Rouvre (4). En 1208, dame Pétronille, veuve de

(1) Lévesque, *Annales ordinis Grandimontis*, Trecis, 1635, passim.

(2) Mabillon, *Annales ord. sti Benedicti*, t. 5, p. 94.

(3) « Viros angelicos exprimunt », *Guillaume de Tournay*, annaliste de l'Ordre, cité par Guibert, p. 72.

(4) Ego Ancelinus, miles de Merriaco. Notum fieri volo tam præsentibus quam futuris cartulam istam inspecturis, quòd ego dedi et concessi pro salute anime mee et antecessorum meorum Deo pro fratribus Grandimontensibus qui morantur in Charboneriis, medietatem vinee que est in monte de Rovre, in qua partitur Robertus de Moncellis. Hoc donum laudavit Maria, uxor mea et Gaufridus, filius meus. Ut autem hoc ratum habeatur et inconcussum, sigillum meum huic scripto apposui, et ad preces meas capitulum Avalense apposuit etiam sigillum suum. Actum est hoc anno ab incarnato Verbo m° cc° v°.

(Original aux Archives de l'Yonne, H, 857, scellé à trois fleurs de lys.)

Pierre d'*Almansa,* ratifie le don que son mari fit en mourant, à Dieu, à Notre-Dame et aux frères de Grandmont établis à Charbonnières, de deux vignes situées sur le mont d'Island (1). En 1210, Jocelin d'Avallon, chevalier, donne aux Bons-Hommes de Notre-Dame de Plausse, pour le salut de son âme et celui de ses prédécesseurs, deux muids de vin à prendre sur la récolte de son enclos du mont de Valensaut ; cette libéralité est approuvée par Agnès, sa mère, Renaud, son frère, et Elisabeth, sa sœur (2). En 1215, Evrard de Bourgoinz, d'Avallon, du consentement de Jacqueline, sa femme, et de sa fille, donne aux religieux de Charbonnières une charge de raisins à prendre chaque année sur sa vigne de Valensaut : cette donation est faite pour

(1) Ego Petronilla notum facio præsentibus et futuris quòd dominus Petrus Dalmansa, maritus meus, finem vitæ faciens, dedit Deo et beatæ Mariæ et fratribus Grandimontis qui morantur in Charboneriis in perpetuam helemosinam duas vineas que sunt in monte d'Ilan, sine contradictione alicujus et reclamatione. Ut autem hoc donum ratum sit quod ego laudavi et concessi prædictis fratribus in perpetuum quiete possidendum, præsentem cartulam ferivi, et sigillo Capituli Avalensis feci eam muniri. Actum anno incarnati Verbi m° cc° viij°.

(Original aux Archives de l'Yonne, H, 857, scellé autrefois.)

(2) Ego R. archipresbyter Avalon. Notum facio omnibus præsentem cartulam inspecturis, quòd dominus Jocelinus de Avalone, miles, dedit et concessit in perpetuum pro remedio animæ suæ et antecessorum suorum fratribus Grandimontis de Charboneriis duo modia vini ad mensuram Avalonis de primâ vindemiâ quæ exibit de clauso suo de Monte Valensaldi, quod scilicet unum sumetur ad pedes prædicti montis, et prædictorum fratrum mandato benignissime tradetur annuatim. Hoc donum laudavit Agnès mater ejus et Renaudus frater ejus et Helisabeth soror ejus. Et ut hoc ratum et inconcussum habeatur, ad peticionem utriusque partis præsentem cartulam sigilli mei munimine roboravi. Actum est hoc anno gratiæ m° cc° x°.

(Original aux Archives de l'Yonne, H, 857, scellé.)

fonder son anniversaire (1). En cette même année, 1215, le pape Innocent III exempte toutes les maisons de l'Ordre de Grandmont de la collecte du quarantième sur les biens ecclésiastiques, prescrite en vue de la croisade (2), et Charbonnières bénéficie de ce privilège.

C'est ainsi que la *Celle* de Charbonnières vit sa pauvreté rapidement secourue par la générosité chrétienne. Cette période de prospérité devait se prolonger pendant de longues années.

Au mois d'août 1217, Ansérie VII de Montréal, fils du fondateur de notre monastère, confirmait la donation faite auparavant par son père à Dieu, à la bienheureuse Vierge Marie et aux religieux de Grandmont : cette donation comprenait l'endroit et le bois où habitaient ces religieux, avec les terres cultivées et non cultivées et tout ce que renfermait les fossés et les clôtures dudit lieu, un setier de froment par semaine à prendre dans ses greniers, un muid d'avoine à l'époque de la moisson et cent sous pour le vestiaire des moines, payables tous les ans le jour de la Saint-Jean-Baptiste. Ansérie VII ajoutait, pour le salut de son âme et de celles de ses

(1) Ego Hugo Avalonensis archidiaconus, notum facio omnibus præsentes litteras inspecturis quòd Ebrardus de Bourgoinz, de Avalone, dedit et concessit in perpetuam helemosinam Deo et fratribus de Charboneriis Grandimontensis ordinis unam summam racemorum annuatim percipiendam in vineà suà de Valensaut pro remedio animæ suæ et antecessorum suorum anniversario suo faciendo. Hanc helemosinam laudavit et gratam habuit Jacoba uxor ejusdem Ebrardi et filia sua. In cujus rei testimonium sigillum nostrum præsentibus apposuimus. Actum anno Gratiæ m° et cc° xv°.

(Original aux Archives de l'Yonne, H, 858, scellé autrefois.)

(2) D. Martenne, *Amplissima collectio,* t. 5, p. 870.

prédécesseurs, un autre bois sur le nouveau fossé bordant le chemin d'Avallon, et deux hommes, nommés Martin Gobilet et Gui Dubois (1), avec leurs manses, de Sauvigny-le-Bois (2). Cette dernière clause fut étendue encore en 1218, par un acte en vertu duquel le même bienfaiteur déclarait que, si ces deux hommes mouraient sans enfants, les religieux de Charbonnières recevraient deux autres

(1) Leurs noms nous sont révélés par la charte de 1218, rapportée plus bas en note.

(2) Ego Ansericus, Montis Regalis dominus, tam præsentibus quam futuris notum esse volo quòd helemosinam illam quam bonæ memoriæ Ansericus pater meus, quondam Montis Regalis dominus, dedit Deo et beatæ Mariæ et fratribus Grandimontis qui morantur in Charboneriis, locum scilicet et nemus in quo prædicti fratres habitant et terram cultam et incultam et quicquid intra terminos exteriores et clausuras dicti loci et nemoris eorumdem fratrum penitus continetur cum ingressibus et egressibus suis, laudavi et concessi eisdem fratribus libere et quiete et pacifice sine ullà reclamatione mei et hæredum meorum in perpetuum possidendum et utendum omnibus modis pro suæ arbitrio voluntatis, et unum sextarium frumenti singulis septimanis in meo granario, et unum modium avenæ singulis annis recipiendum in messe, et centum solidos vestiendis fratribus in festo sti Johannis Baptistæ annuatim persolvendos. Præterea dedi et concessi eisdem fratribus in perpetuam helemosinam pro remedio animæ meæ et antecessorum meorum quamdam particulam nemoris quam novum fossatum justa viam Avalonis claudebat, sicut nemus antiquum a nemore tunc temporis vendito separatum et divisum ; dedi etiam apud Salvigniacum duos homines et mansus eorum præfatis fratribus, sicut in alià cartà meo sigillo confirmatà quam ipsi fratres habent, plenius continetur. Ut autem hoc ratum sit et inconcussum, præsentem cartulam proprio sigillo roboravi. Actum anno incarnati Verbi m° cc° xvij° mense augusto.

(Original aux Archives de l'Yonne, H, 857, scellé : un guerrier à cheval, la lance au poing. — au revers, un lion rampant.)

hommes de Sauvigny qui, comme les premiers, deviendraient les sujets du monastère (1).

Peu de temps après, un nommé Combor épousa la nièce et héritière de Gui Dubois, l'un des deux hommes donnés précédemment audit monastère. Mais, à la mort de Dubois, que deviendrait son manse dont la charte de 1218 faisait un bien appartenant aux religieux? Par un nouvel acte de mai 1220, Ansérie de Montréal régla cette question : il déclara que Combor hériterait du manse, qu'il pourvoirait selon ses moyens aux besoins de son oncle et qu'à la mort de ce dernier il serait sujet des religieux (2).

Telle était la solution que le droit féodal permettait alors de donner au problème de la condition des serfs au moyen-âge. L'Eglise traitait ce sujet d'une façon toute différente : elle voulait que, par le fait même de leur donation à une maison religieuse, ces hommes devinssent libres (3). Bientôt même disparut

(1) Archives de l'Yonne, H, 857.

(2) Ego Ansericus, Montis Regalis dominus, notum facio universis quòd cùm fratres de Charboneriis Grandimontis ordinis duos homines haberent apud Salvigniacum, scilicet Martinum Gobilet et Guidonem de Boscho de dono proprio mei patris et meo, postmodum contigit quòd Cumbor homo eorumdem fratrum duxit in uxorem neptem dicti Guidonis; ipse autem Cumbor tenere debet mansum in hæreditatem ejusdem Guidonis et serviet dictis fratribus tanquam dominis propriis, et ipse providebit necessitati Guidonis et uxori suæ pro posse suo; post decessum autem dicti Guidonis, remanebit dictus Cumbor homo servus loco ejusdem Guidonis pro et mansu et hæreditate. Quod ut ratum habeatur in posterum, præsens scriptum sigillo meo munivi. Actum anno gratiæ m° cc° xx° mense maio.

(Original aux Archives de l'Yonne, H, 857, scellé.)

(3) Moutié, *Cartulaire de N.-D. des Moulineaux*, introduction, p. 65 et suiv. — Paris, Firmin-Didot, 1846.

l'usage de donner ainsi des serfs à des moines ; et des frères *convers* ou *oblats* furent désormais chargés des travaux extérieurs et de l'administration du temporel. Dans l'Ordre de Grandmont, ces *convers* ou *oblats* portaient la barbe longue (1).

Cependant, la maison de Charbonnières continuait à être l'objet des libéralités des seigneurs voisins.

En 1218, Guillaume d'Etaules, chevalier, du consentement de Julienne, sa femme, et d'Agnès, sa fille, donnait aux Bons-Hommes établis dans la forêt de Plausse un setier de froment à prendre sur ses tierces et payable à la Saint-Rémy (2). Au mois de mars 1222, Elisabeth Alemansa et Géry, son fils, abandonnaient aux Grandmontains de Charbonnières une vigne située aux Crais de Valensaut : cette donation, approuvée par Elisabeth et Sédéron, sœurs de Géry, était attestée par Jocelin d'Avallon, chevalier (3). En décembre 1226, Anseric d'Avallon et Adeline d'Auxerre, son épouse, donnaient aux Bons-Hommes de Plauche trois ouvrées de vigne, lieu dit « li Vigniotz » (4). En 1236, Jocelin d'Avallon, chevalier, du consentement de son fils Eudes, donna

(1) Guibert, *Destruction*, etc., p. 32.

(2) Archives de l'Yonne, H, 858.

(3) Ego Jocelinus de Avalone, miles, notum facio præsentibus et futuris quod Helisabeth Alemanza et Gaugerius filius ejus dederunt in perpetuum Domino et fratribus Grandimontensis ordinis habitantibus in Charboneriis vineam de Cray de Valensaut. Hoc autem laudaverunt Helisabeth et Sederons sorores dicti Gaugerii. Quod ut ratum et stabile permaneat, præsentem paginam sigillo proprio roboravi. Actum anno incarnati Verbi m° cc° xx° scd° mense martio.

(Original aux Archives de l'Yonne, H, 858, scellé autrefois.)

Renaud, chanoine d'Avallon, a vidimé cette pièce.

(4) Archives de l'Yonne, H, 857.

aux Bons-Hommes de Charbonnières 10 sols de rente à prendre sur le cens d'*Oligniacum* (Vault-de-Lugny); en retour, les religieux devaient prier pour le repos de l'âme d'Alaïbdis (Adélaïde ?), femme décédée dudit Jocelin (1).

Ce fut alors sans doute que les Grandmontains de Charbonnières, aidés par les largesses dont ils étaient l'objet, achevèrent de construire leur chapelle et leur monastère ; du moins, ce qui en est encore debout accuse l'architecture de cette époque. La destruction projetée de ces restes vénérables est d'autant plus à regretter qu'ils donnaient un des types les plus reconnaissables des maisons de cet Ordre essentiellement français. Tous les établissements grandmontains, en effet, avaient le même style particulier à l'institut, le même plan, les mêmes formes, les mêmes dispositions, les mêmes détails, les mêmes procédés de construction. M. de Dion, inspecteur de la Société française d'archéologie, en résume ainsi les caractères principaux (2) : « Site écarté, au milieu « des bois, enfermé dans une double enceinte de « fossés ; bâtiments simples et peu importants ; « chapelle à une nef, sans transept, couverte d'une « voûte en berceau, éclairée par le pignon et par « trois longues fenêtres à l'abside ; extérieur également simple ; abside ornée de quatre colonnes « élancées, formant contreforts. » De ces souvenirs du passé (3), il ne restera bientôt plus que les descrip-

(1) Archives de l'Yonne, H, 857.

(2) *Bulletin monumental,* 40e vol., p. 569.

(3) Depuis que ces notes sont rédigées, la *Société d'Etudes* d'Avallon est devenue propriétaire des restes de Saint-Jean ; elle a pu faire cette acquisition grâce à une subvention du

tions et les dessins de Viollet-le-Duc (1) et de V. Petit (2). Ajoutons que toutes les chapelles grandmontaines étaient invariablement sous le vocable de la Sainte Vierge.

Vers le même temps, l'Ordre de Grandmont fut partagé en neuf *provinces* ou *visitations*, et Notre-Dame de Charbonnières fut attribuée à la province de Bourgogne. Rien n'indique les raisons qui ont déterminé ces circonscriptions inconnues jusque-là. Peut-être voulut-on faire cesser les rivalités qui s'étaient manifestées dans l'Ordre entre les religieux du parti anglais *(fratres anglici)* et les religieux français *(fratres gallici)*. Les premiers voulaient reconnaître le patronage du roi d'Angleterre, parce que Grandmont se trouvait dans les possessions de ce roi, tandis que les Français voulaient être sous la tutelle du roi de France et transporter le chef-lieu de l'Ordre à Vincennes, en France. Et quand ceux-ci, en 1245, songèrent sérieusement à exécuter ce projet en répondant aux avances de saint Louis, ils rencontrèrent la plus vive opposition et durent abandonner leur dessein pour éviter un schisme (3).

Les frères *convers* qui, on s'en souvient, s'étaient trouvés chargés seuls du temporel, firent alors courir un autre danger à la famille grandmontaine : ils étaient devenus si nombreux (car les constitutions

Ministère des Beaux-Arts et aussi à une souscription auprès des Avallonnais, si attachés aux souvenirs artistiques de leur pays. Cette souscription reste ouverte pour la restauration de l'ancienne chapelle du monastère.

(1) *Dictionnaire raisonné d'architecture*, t. 1, p. 276 ; t. 4, p. 295 ; t. 7, p. 190.

(2) *Villes et campagnes de l'Yonne*, t. 2, p. 81, 82 et 83.

(3) Lévesque, *Annales*, etc., *passim*.

n'avaient rien réglé à leur sujet) qu'ils étaient en réalité les maîtres absolus. Ils prétendirent déterminer les offices et les heures des offices ; ils maltraitèrent les clercs qui osèrent s'opposer à leurs empiètements ; enfin, ils poussèrent l'insolence jusqu'à emprisonner le prieur général. Emu des plaintes des religieux, le pape Innocent IV excommunia, en 1247, les rebelles, qui se hâtèrent de rentrer dans le devoir ; puis il profita de leur soumission pour autoriser le *correcteur* de chaque monastère en particulier à charger du temporel un clerc ayant tous les *convers* sous ses ordres. Cette mesure n'enraya le mal que pour un temps (1).

En attendant que le feu de la discorde se rallumât et vînt une seconde fois compromettre l'existence même de l'Ordre, la *Celle* de Charbonnières retrouva un peu de sa première prospérité. En 1272, Hugues le Rebours, d'Avallon, et sa femme Odette firent remise aux Bons-Hommes de notre maison d'une obole de cens qu'ils devaient sur leur vigne de Maupertuis (2). En 1280, l'établissement de Charbonnières comptait 13 religieux ; en 1283, leur *correcteur*, frère Bertrand, reçut, au nom de sa communauté, une vigne sur le mont d'Etaules, donnée par Guillemette, dame d'Etaules, pour le repos de son âme (3). La même année, Eudes, seigneur du Vault-de-Lugny, rappelait les dons faits autrefois par son aïeul, Jocelin d'Avallon, et consistant en 2 muids de vin payables à la vendange et en 10 sols de rente

(1) Guibert, *Destruction*, etc., p. 56 et 75.
(2) Archives de l'Yonne, H, 856 et 857.
(3) — — H, 857 et 858.

à prendre sur ses moulins et payables à la Toussaint ; puis, considérant que le tout pouvait dépérir, et d'accord avec frère Bertrand, il donnait en échange 6 livres 10 sols de rente à prendre chaque année sur la terre dite des Arpentages (1).

En 1295, la communauté de Charbonnières n'a plus que 5 religieux (2).

Au mois de décembre 1300, Gui de Montréal donne aux Bons-Hommes de Charbonnières une rente de deux livres de cire à prendre sur les revenus de la terre que tient Vincent Foucher, de Bessy (3)

Le vendredi après la Saint-Jean-Baptiste 1311, frère Pierre Deschamps, *correcteur* des Bons-Hommes, fait un échange avec Girardin d'Etaules : il lui abandonne une vigne située sur le chemin de Marcilly à Avallon et laissée jadis au monastère par Geoffroy de Mongelan (Montjalin ?), et il prend une autre vigne, lieu dit les Plantes (4). Guillaume de Mello, sire d'Epoisses, au profit de qui cette dernière vigne était grevée d'un droit de cens, fait en même temps remise de ce droit à la maison de Charbonnières (5).

Cependant, les frères *convers* avaient essayé de reprendre peu à peu leur ancienne influence. Naturellement, les religieux leur résistèrent de nouveau. Exaspérés par cette opposition qui ne devait pas les surprendre, les *convers* se révoltèrent ouvertement, déposèrent le prieur général et mirent à sa place un

(1) Archives de l'Yonne, H, 857.
(2) Guibert, *Destruction*, etc., p. 840.
(3) Archives de l'Yonne, H, 858.
(4) — — H, 858.
(5) — — H, 861.

intrus (1). Cinq cents clercs au moins abandonnèrent l'Ordre et se réfugièrent dans des maisons dépendant d'autres instituts, laissant ainsi les frères *barbus* se débattre dans les difficultés du schisme. Ces divisions, on le comprend, arrêtèrent le développement jusque-là si merveilleux de l'Ordre de Grandmont : longtemps célèbres par leurs vertus, les Bons-Hommes ne l'étaient plus que par leurs querelles.

Ce fut alors qu'intervint le pape Jean XXII : ancien religieux grandmontain, il connaissait parfaitement la situation et il y remédia avec autant de promptitude que de sagesse. Par sa bulle du 15 des calendes de décembre 1317, il modifia profondément l'organisation de l'Ordre : parmi les 149 *Celles* occupées alors par les Grandmontains, il en désigna 39 (les plus importantes), auxquelles il donna le titre de *prieurés ;* à chacun de ces prieurés, il rattacha les autres maisons auxquelles il conserva le nom ancien de *celles*. C'est en vertu de cet acte que Charbonnières devint une dépendance ou annexe du prieuré de Vieupou (2), au diocèse de Sens. Le pape maintint aux

(1) Cette triste lutte inspira une complainte satirique (de Cismate Grandimontanorum, ms. 15009 de la Bibl. Nat., fol. 257 v° et 258 r°) dans laquelle nous lisons :

Gens perversa, plebs scelesta,
Dura, ferox, inhonesta,
Priorem deposuit ;
Barbatorum gens iniqua,
Deo semper inimica,
Virus latens evomuit ;
.....Fleant aurum obscuratum,
Et colore immutatum,
Templum Dei violatum.

(2) Vieupou, commune de Saint-Maurice-Thizouailles, canton d'Aillant, arrondissement de Joigny, Yonne.

religieux le droit d'élire à vie le supérieur de leur prieuré et aussi le *correcteur* de chaque annexe. Le nombre des frères convers fut fixé à deux pour trois religieux clercs. En même temps, il fut décidé que tous les établissements grandmontains seraient, comme par le passé, exempts de la juridiction épiscopale (1). Mais, malgré ces mesures, l'Ordre de Grandmont ne put jamais se relever.

En 1326, le *correcteur* ou *maître* de Charbonnières était frère Hélie Dubois (dou Bois), clerc et religieux. Il eut à défendre les droits de justice de sa maison contre les seigneurs voisins ; par sentence du bailli d'Auxois, il fut maintenu en la jouissance et possession de tous ses droits de haute, moyenne et basse justice, à la condition que les amendes prononcées pour délits de basse justice ne dépasseront jamais la somme de trois livres et cinq sols (2).

En 1329, Eudes de Bourgogne renonçait, en faveur des Bons-Hommes de Charbonnières, à toutes les redevances féodales qu'il percevait sur leurs vignes d'Etaules (3).

Le pape Clément VI donna, en 1347, une bulle par laquelle il fixait à 1770 livres le total des pensions que devaient payer chaque année à l'abbaye de Grandmont toutes les maisons de l'Ordre : la contribution de la *Celle* de Charbonnières était de 9 livres et 15 sols (4).

Grâce à la vigilance du Saint-Siège et à l'habile

(1) Choppin, *Politica ecclesiastica*, lib. 1, t. 2, n° 15, et dans nombre d'autres recueils.

(2) Archives de l'Yonne, H, 858 et 859.

(3) Archives de l'Yonne, H, 861.

(4) Lévesque, *Annales*, etc. p. 289 et suiv.

administration des abbés, l'Ordre retrouva un peu de sa vigueur passée. Mais la guerre entre les rois de France et d'Angleterre fut pour lui la cause de pertes considérables, que ne purent compenser quelques privilèges, tels que celui de Charles V, exemptant, en 1373, toutes les maisons grandmontaines des tailles et des subsides (1).

D'un autre côté, la discipline subissait de graves atteintes, que les malheurs des temps peuvent expliquer jusqu'à un certain point. Les transgressions aux préceptes fondamentaux de la règle devenaient communes partout : on ne jeûnait plus, même durant le carême, et l'habitude s'était introduite de manger de la viande tous les jours où la loi commune de l'Eglise n'en interdisait pas l'usage aux fidèles ; le vœu de pauvreté n'était plus observé. En 1388, on fut obligé d'adresser aux religieux, touchant leur tenue au-dedans et au-dehors de leurs monastères, certaines recommandations qui dénotent un profond relâchement (2). Le Chapitre général de 1410 crut nécessaire de rappeler expressément à tous les membres de l'Ordre les obligations de leur état (3).

Même les droits temporels des maisons particulières furent compromis dans cette période de troubles sans cesse renaissants ; et la jouissance de ces droits dut être ensuite réclamée. C'est ce que nous constatons ici en 1402 : à cette date, frère Bernard Mas-

(1) Guibert, *Destruction*, etc., p. 87.

(2) Des statuts publiés par D. Martenne (*Thesaurus novus anecd.*, t. 4, col. 1231 et suiv.), renferment à cet égard de minutieuses prescriptions.

(3) Guibert, *Destruction*, etc., p. 90.

seré, maître de Saint-Jean les Bons-Hommes (1), obtient de Jeanne de Germoles, dame de Ragny, veuve d'Eudes de Ragny, seigneur dudit lieu et tutrice de Pierre, Oudot et Catherine, ses enfants, une reconnaissance d'après laquelle il était dû aux religieux de Saint-Jean 1 setier de froment et 1 setier d'avoine sur la terre de Montjalin (2).

En 1424, le *maître* ou *correcteur* de Saint-Jean, frère Jehan Cheney, achète à Guillaume Godoz, de Chassigny, trois journaux de pré sis lieu dit en la Praële, pour le prix de 9 francs d'or (3).

Le mercredi après la fête de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste, 1425, Huguenin Réginon, bourgeois de Vézelay, désirant être associé aux prières qui se font à l'église Notre-Dame-des-Bons-Hommes près Avallon, donne à ladite église 8 *hommées* (4) de vigne à Etaules, lieu dit Monteschain (5).

La même année, 5 octobre, Perrin Ponce vend à frère Jean Cheney, prieur des Bons-Hommes, une sée et demye de pré sis en Roussereau (6).

L'année suivante, 1426, le mercredi après la Saint-Martin d'été, Jeanne d'Etaules, veuve de noble Jacquot d'Annoul, écuyer, seigneur de Pré-lès-Avallon, confirme la donation faite à l'église de Plauxe, par feu les seigneurs du *plays* d'Etaules, d'un setier de froment, mesure d'Avallon, à prendre

(1) C'est la première fois que nous trouvons la maison de Charbonnières désignée sous le nom de Saint-Jean ; et rien ne nous indique l'origine de ce vocable.

(2) Archives de l'Yonne, H, 864.

(3) Archives de l'Yonne, H, 858 et 863.

(4) *Hommée* dans l'Auxerrois équivaut à *ouvrée* chez nous

(5) Archives de l'Yonne, H, 858 et 864.

(6) — — H, 858

sur les revenus d'Etaules (1) : elle y ajoute un autre setier de froment à prendre sur la même terre, pour le salut de l'âme de feu son époux (2).

En 1427, frère Jean Cheney achète à Jean de Tribout une maison à Avallon, moyennant 75 écus d'or (3).

Le même Jean Cheney, désigné toujours avec le titre de *prieur* de Charbonnières, achète à Martin Jouanneau, de Chassigny, un journal de terre sur Chassigny, lieu dit le Devant de Praële (4), en 1428.

Le 13 mai de la même année, Marion, veuve de François Girard, de Luci-le-Bois, vend au prieur de Charbonnières deux ouvrées de vigne en Montéchérin, finage d'Etaules (5).

Encore en 1428, la dame d'Etaules, Jeanne, que nous avons vue en 1426, donne aux Bons-Hommes de Plauxe une vigne aux Crais de Valensaut (6).

En 1432, frère Jean Cheney, *gouverneur* de Saint-Jean, achète à Henri Moreaux, d'Avallon, une pièce de terre à la Couldre, contenant 5 journaux, et tenant « au chemin de Chassiny à la Couldre et à la terre de « Monsot de la Chaume, pour la somme de cinq « escus, chaque escu au prix et valeur de vingt-deux « sols ayant cours à présent » (7).

Pendant la Guerre de Cent ans, nos pays avaient été à tout instant rançonnés et pillés par des aven-

(1) Archives de l'Yonne, H, 864.
(2) — — H, 858.
(3) — — H, 863.
(4) — — H, 864.
(5) — — H, 858 et 864.
(6) — — H, 858.
(7) — — H, 858.

turiers sans nationalités ; les populations avaient fui et la valeur de la propriété était presque nulle. Dans l'impossibilité de donner à bail d'argent les terres de la maison de Charbonnières, frère Jean Cheney louait, en 1434, à moitié profit, une vigne au Vault-d'Oligny et une autre située lieu dit à la Bataille (1).

En 1438, le correcteur de Saint-Jean était frère Pierre Guillon (2). Le 13 juin 1439, il loue à Philippe Michiel, de Chassigny, moyennant 2 gros par an, un journal de pré en la Praële et un journal de terre Devant le Ban (3). Le 9 avril précédent, il avait vendu à Martin Jouanneau, de Chassigny, un journal de terre sur ledit Chassigny, situé Sous le Grand Chemin (4). En 1442, il achetait une maison à Avallon (5).

En 1444, Lambert Vaichart, chanoine d'Avallon, vendit aux religieux de Saint-Jean une maison et ses dépendances, à Avallon, « rue de la Boucherie, au Marché du Samedy », moyennant le prix et somme de 80 escus d'or et 40 francs en monnoie (6).

En 1464, Guillaume Michiel, charpentier à Avallon, reconnait que sur les six ouvrées de vigne qu'il a dernièrement achetées à Etaules, lieu dit en Montgirardin, il doit au « maistre » de Saint-Jean une rente de 4 gros et demy (7).

Le Chapitre général tenu à Grandmont, en 1473, essaya de remédier au relâchement qui, pendant les

(1) Archives de l'Yonne, H, 858.
(2) — — H, 858.
(3) — — H, 863.
(4) — — H, 864.
(5) — — H, 863.
(6) — — H, 863.
(7) — — H, 864.

guerres, s'était glissé dans l'Ordre : au mépris de la règle, les religieux portaient des vêtements d'étoffes précieuses ; le jeûne était tombé en désuétude. Il fut rappelé à tous qu'ils ne devaient porter que des vêtements « de laine et non de soie » ; jamais de souliers à la poulaine, jamais de chapeaux si ce n'est en voyage ; à la maison, leur coiffure devait être toujours d'étoffe commune ; la tonsure serait partout uniforme, les cheveux ayant trois doigts sur le devant de la tête et deux seulement autour du crâne. L'usage du gras deux jours par semaine, le jeudi et le dimanche, fut aussi autorisé (2).

Certains personnages crurent sans doute que la décadence de l'Ordre leur offrait une occasion favorable pour entreprendre sur les droits de ses maisons. Ainsi, en 1485, Girart Delay, chevalier, seigneur de Bellegarde, Jean de Damas, seigneur de Marcilly, et Jacques de Chaugy, seigneur de Chissy, tous les trois co-seigneurs de Sauvigny-le-Bois, ressuscitèrent la querelle de 1326 et constestèrent au *prieur* de Charbonnières ses droits de justice ; mais ils avaient compté sans l'énergie dudit *prieur*, frère Guillaume Moreau. Celui-ci, en effet, réunit tous ses titres en un volumineux dossier, prouva que de tout temps il avait eu son juge particulier, et obtint, en 1486, du bailli d'Auxois, une sentence qui le maintenait dans tous ses droits de haute, moyenne et basse justice sur toute l'étendue des terres appartenant à sa maison de Charbonnières (3).

En 1487, le juge ordinaire du prieuré était Perrin

(2) Lévesque, *Annales*, etc., p. 345 et 346.
(3) Archives de l'Yonne, H, 859.

de Presles ; tous les mercredis, de sept heures à huit heures du matin, il tenait ses *jours* et rendait la justice au monastère même ; toutes les amendes qu'il prononçait étaient invariablement de sept sous, sans excepter celle à laquelle fut condamné Jehan Rémond pour « avoir prins malicieusement par les cheveulx » Guillaume Rémond. « Ung claim » ou citation à comparaître se payait 20 deniers (1).

A la fin de ce XVe siècle, le *correcteur* de Charbonnières appliqua à tous les biens du monastère le mode de location inauguré en 1434 : il loua tout le domaine de Saint-Jean à moitié profit à Jacob Girot et Pierre Bailly ; le bail, passé le 18 janvier 1498, contenait cette clause que, si les preneurs venaient à mourir avant qu'il soit expiré, leurs enfants continueraient dans les mêmes conditions (2). Cette métairie s'augmenta, en 1503, du pré Michon, situé en la Franchise (3), et, en 1504, d'un autre pré sur Sauvigny (4).

Quelques années plus tard, le prieur du prioré de Sainct-Jean-des-Bons-Hommes de Plausse eut à soutenir un procès contre le Chapitre d'Avallon. Le Chapitre jouissait du droit de minage (5) sur tous les grains vendus au marché d'Avallon, et le supérieur des Bons-Hommes se prétendait exempt de ce droit : il lui fut impossible de prouver ses prétentions et il succomba, en 1511 ; et, pour compenser le dommage causé au Chapitre par la non-perception du minage

(1) Archives de l'Yonne, H, 860.
(2) — — H, 858.
(3) — — H, 864.
(4) — — H, 858.
(5) Droit de mesurage sur les grains, consistant en une pinte perçue par bichet vendu.

sur les blés envoyés à Avallon, le supérieur s'engagea à fournir audit Chapitre 6 milliers de tuiles provenant de la tuilerie de Charbonnières, deux milliers par chascun an, pendant 3 ans (1).

Frère Hugues Nargeot, prêtre, prieur des Bons-Hommes, achète, le 28 décembre 1516, une vigne de quatre ouvrées et demie, aux Crais, sur Sauvigny (2). En 1517, il fait acquisition d'un pré en Montgirardin, sur Sauvigny ; dans l'acte figure le nom de frère Claude Berny, prestre, religieux de Grandmont, demourant aux Bons-Hommes (3). Le 12 décembre de la même année, il achète à Maigny, lieu dit « es ouches du moustier », une chénevière moyennant « 4 francs de monnoie à présent courante ». Cette chénevière est de la contenance d'une boisselée, c'est-à-dire qu'il faut un boisseau de chènevis pour l'ensemencer (4).

Le fonds de Saint-Jean renferme, de cette même année, un registre des sentences rendues par Hugues de Vezou, licencié en lois, juge ordinaire des Bons-Hommes et y tenant ses *jours*, tous les mercredis, assisté de quatre sergents (5).

A la mort de frère Hugues Nargeot, 1518, les meubles « du prioré et maison de Plauxe, *aliàs* des « Bons-Hommes de Charbonnières près Avalon », furent placés sous scellés pour empêcher qu'ils ne fussent mis au pillage et enlevés. Cette mesure indique que probablement le monastère n'avait plus

(1) Archives de l'Yonne, H, 858.
(2) — — H, 858.
(3) — — H, 858.
(4) — — H, 858.
(5) — — H, 860.

un seul religieux à qui pût être confiée la garde dudit mobilier. En prenant possession, le 8 janvier 1519 (vieux style 1518), frère Edmond Touchard obtint main-levée de cette saisie, de Thibaut Barbette, lieutenant au bailliage d'Avallon, « siégeant à Annet- « la-Couste, pour le dangier de peste régnant audict « Avalon » (1). Quelques mois plus tard, « le pénul- « tiesme jour de septembre », frère Edmond Touchard achetait à Gui Gros une vigne sur Vassy, lieu dit Entournoïe (2).

En 1520, des religieux grandmontains, que le prieur amène avec lui à Saint-Jean, trouvent la porte de l'établissement fermée : Guillaume Josserand, séculier, s'était tout simplement mis en jouissance de la maison et de ses biens ; et, prétendant que le monastère n'était pas de l'Ordre de Grandmont, il refusait de recevoir les nouveaux venus. Frère E. Touchard se voit forcé de renvoyer ses religieux au prieuré de Vieupou et de faire toute démarche nécessaire pour être réintégré dans ses droits : il établit un inventaire de pièces prouvant que toujours Saint-Jean a dépendu de l'Ordre de Grandmont ; et, sur la production de cet inventaire et des documents à l'appui, le bailli d'Auxois rend une sentence ordonnant l'expulsion, par tous moyens de droit, de l'intrus Josserand ; en même temps, il donne à frère Edmond Touchard main-levée des saisies opérées par ledit Josserand sur les biens de Saint-Jean, et en particulier sur une redevance de 4 setiers de froment, de 1 muid d'avoine et de 10 sols de rente

(1) Archives de l'Yonne, H, 861.
(2) — — H, 858.

à prendre sur les moulins de Civry, seigneurie de l'Isle-sous-Montréal (1).

Le *correcteur* de la *Celle* de Charbonnières allait bientôt avoir à poursuivre le règlement d'une autre question. En 1521, après la Toussaint, Guillaume Giroul, « jeune fils à marier, du village de Vaux de Lugni », avait tué, nous ignorons dans quelles circonstances, un nommé Etienne Rémond, d'Estrées. « Craignant rigueur de justice », il s'était réfugié dans la maison des Bons-Hommes, « en la cloiture « et territoire d'icelle », qui jouissait du droit d'asile. De ce lieu de refuge, il demanda au roi « des lettres « de grâce et de pardon ». Sur ces entrefaites, trois amis ou parents de la victime, les nommés « Estienne « Rémond, Jean Rémond, fils de Jean Rémond dict « gensdarme, de Maigny, et Philibert Pigeon, « d'Estrés, bien embastonnez et armez de picques, « puis la feste de la sainct Martin d'hyver derniè- « rement passée, certain jour environ la nuit, entrent « par force dans ce lieu d'asile, enlèvent Guillaume « Giroul, le mènent de nuit et de jour par Maigny « et Cussi-les-Forges, et le font cloure et détenir es « prisons du chastel de Presles ». Frère Edmond Touchard ne peut voir que soient ainsi méconnus et foulés aux pieds « les beaux droictz, privilèges, « immunitez, franchises et libertez qui luy compètent « et appartiennent et dont il a tousjours jouï et usé « paisiblement tant par luy que par ses prédéces- « seurs et religieux de la maison des Bons-Hommes « d'Avalon, au diocèse d'Ostun, par tel et si long « temps qu'il n'est mémoire d'homme au contraire » ;

(1) Archives de l'Yonne, H, 861 et 864.

aussi, adresse-t-il au roi une requête dans laquelle il expose que « tous les manans et résidans dedans « la cloiture et territoire de ladicte maison des « Bons-Hommes, bien divisé et limité par grants « foussez et terrelles circuïant l'édifice, chapelle, « maison, granges, bois, buissons, prés, eaux, « vergiers, terres labourables en toutes manières, « et pareillement les estrangers chargez et poursuivis « de crime capital envers justice pour aulcuns cas « par eux commis et perpétrez, qui se seroient « retraittez et retrahez dedans ladicte cloiture, « doivent jouïr et user de l'immunité ecclésiastique, « tellement que d'aucuns lieux estans en icelle « cloiture et territoire, n'en peuvent licitement estre « extrahez, fais prisonniers ny mis hors, par aucune « puissance de justice laye ou aultres personnes « layes » ; et il demande au roi de faire ramener ledit Giroul dans l'enceinte de l'asile par les violateurs mêmes de ce droit sacré. Par lettres de Dijon, en date du 17 décembre 1521, François I[er] ordonne, en effet, « à ses amés, maistres Jean Gueniot, Pierre « Blainche et Pierre Vautherin, licenciés ès droits », de faire réintégrer le prévenu « en ladicte franchise « et immunité de l'église de Grandmont, contraindre « et faire contraindre à ce faire les spoliateurs dé- « nommez, par toutes voies et manière de contrainte « deüe et raisonnable, nonobstant opposition ou « appellations quelconques faites ou à faire quant « à la réintégrande ». Quatre jours après, Etienne Rémond, Jean Rémond, fils de Jean Rémond dit gensdarme, et Philibert Pigeon, obtempérant audit ordre du roi, et conduits par Pierre Tirecuir, commissaire du roi, ramènent le prévenu « par dessous

« les bras et autrement, le reconduisent dedans le « pré dit le Pertuis de la Goulotte, où ils l'avoient « prins, et le remettent ainsy à frère Claude Berny, « religieux et procureur de la maison des Bons- « Hommes ». Puis les « spoliateurs sont adjournez « d'huy en quinzaine », pour entendre leur condamnation. Au bout de quinze jours, comparaît avec eux le seigneur de Marrault, leur suzerain ; celui-ci affirme qu'il n'a pas ordonné la spoliation et qu'il ignorait le tout avant le fait de la réintégrande : en conséquence, il est mis hors de cause. Quant aux auteurs de l'enlèvement de Giroul, ils protestent qu'ils ont agi « par ignorance rustique », et ils sont néanmoins condamnés à payer les dépens qu'a occasionnés au prieur de Saint-Jean-des-Bons-Hommes la revendication de ses droits. Le 7 février 1522, ils interjettent appel de cette sentence (1) ; mais il n'est guère probable qu'ils aient obtenu gain de cause.

Le successeur de frère E. Touchard fut ce religieux, frère Claude Berny, que nous avons vu, en 1521, *procureur* ou *économe* de la maison de Saint-Jean. En 1524, il n'avait dans son monastère qu'un religieux, frère Léonard Delacourt, à qui, le 4 janvier, il s'engageait à payer une pension annuelle de 120 livres, à charge d'assurer le service divin (2). En 1528, il baillait à rente à François Montenat une vigne sise au Vault, lieu dit en Crescelin (3). En 1533, il consentait à Michel Antoine, marchand

(1) Archives de l'Yonne, H, 859.
(2) — — H, 858.
(3) — — H, 863.

libraire à Avallon, un bail à vie d'une maison « de présent en ruines, appelée la maison des Bons-« Hommes, assise audict Avalon, rue du Pas-« François » (1). On verra plus loin les difficultés qu'éprouva, un siècle plus tard, le supérieur de Saint-Jean pour rentrer en jouissance de cette maison.

Dans la suite, frère Claude Berny a dû résigner sa charge de prieur ; car, en 1552, nous le retrouvons comme simple religieux dans le monastère dont le titulaire est alors frère Léonard Déy, et il déclare qu' « il est demourant à Nostre-Dame de Plausse, « aultrement dict Sainct-Jean des Bons-Hommes, « depuis trente ans » (2). En cette même année, frère Léonard Déy, prieur, loue à Gaignard, marchand à Provency, tout le domaine de Sainct-Jean, moyennant la somme de 300 livres et 4 muids de blé ; il se réserve, en outre, sur la tuilerie de Charbonnières, « trois cuittes de fourneaux » (3). En 1554, le même prieur, qui est obligé de s'absenter, place les titres de son monastère dans un coffret qu'il remet contre un récépissé au nommé Guyennot, d'Avallon (4).

Les guerres de religion avaient déjà éclaté quand le pape autorisa le clergé à s'imposer des taxes pour contribuer à la défense de la religion catholique et de l'Etat, et le clergé ne put payer ces taxes qu'en aliénant une partie de ses biens. Le prieur de Saint-Jean-des-Bons-Hommes vendit alors, le 30 septembre

(1) Archives de l'Yonne, H, 863.
(2) — — H, 862.
(3) — — H, 862.
(4) — — H, 861.

1563 : 1° une pièce de terre de 23 journaux, appelée le Champ Micheau ou la Souche au Roux, pour la somme de 161 livres ; 2° une pièce de vigne de 17 ouvrées moins 8 carreaux, sise à Sauvigny, pour 102 livres ; 3° un pré de 60 arpents dans l'enclos du prieuré, pour 1466 livres, et 4° les droits de justice du monastère, pour 60 livres (1). L'acquéreur de ces biens fut M. Michel de Chaugy, seigneur de Sauvigny-le-Bois, démembrant ainsi ce prieuré de Saint-Jean qui, moins d'un siècle auparavant, avait victorieusement résisté aux prétentions de ses ancêtres. Seulement, l'acte du Souverain-Pontife et l'ordonnance royale qui l'avait suivi avaient stipulé que les maisons religieuses pourraient rentrer en possession de leurs biens aliénés dans cette circonstance en remboursant à l'acquéreur son prix d'achat. Aussi, le supérieur de Saint-Jean fit-il tous ses efforts pour ne pas laisser les dépouilles de son prieuré entre les mains d'un seigneur sans doute peu bienveillant, et, le 28 décembre 1564, il versait la somme de 1789 livres au sieur de Chaugy, en présence du bailli d'Auxois, qui rendait une sentence aux termes de laquelle ledit prieur rentrait en jouissance de ces biens aliénés (2).

Cependant, la guerre civile désolait la France ; la misère était grande partout et de nouveau la valeur du sol s'était considérablement avilie. Ainsi, en 1567, Estienne Lescuyer prenait à bail au prieur de Saint-Jean une vigne de 6 ouvrées et 3 journaux de terre pour une rente de 20 sols (3). Cette détresse

(1) Archives de l'Yonne, H, 858.
(2) — — H, 861.
(3) — — H, 863.

inspira une donation comme la maison de Saint-Jean n'en avait pas reçu depuis bien longtemps : le 22 octobre 1574, Siméon Soulier, « prebstre, natif « d'Anet-la-Couste et demourant de présent à Sainct- « Jean-des-Bons-Hommes », laissa au prieuré, à charge de prières pour le repos de son âme, 2 ouvrées de vigne, lieu dit En la Chaume (1).

La lutte se continuait avec acharnement entre les partis ; malgré l'ardeur et les efforts des catholiques, les protestants étaient puissants dans l'Avallonnais où ils avaient de sérieux appuis. C'était partout le désordre et la confusion, à la faveur desquels étaient commis des vols, des brigandages, des crimes dont les coupables espéraient l'impunité. C'est ainsi qu'un misérable, enrôlé parmi les catholiques, étrangla un moine des Bons-Hommes de Saint-Jean. Le coupable fut exécuté (2).

En 1576, lorsque les treize mille reitres et lansquenets allemands, que conduisait Jean-Casimir de Deux-Ponts, traversèrent la Bourgogue, le monastère de Saint-Jean fut occupé et dévasté par eux : après leur passage, on constatait, en 1578, qu'il ne restait « en touz les bastimens sinon les murailles « desquelles est enceinte l'église » (3). Un autre procès-verbal de la même année fournit au sujet de ces ravages des détails plus circonstanciés : « A St-Jean-des-Bons-Hommes ou Nostre-Dame « de Plausse ou de Charbonnières, sur la paroisse « de Maigny (4), la grange a besoing de réparer dans

(1) Archives de l'Yonne, H, 863.
(2) M. E. Petit, *Avallon et l'Avallonnais*, p. 313.
(3) Archives de l'Yonne, H, 826.
(4) — — H, 826.

« sa charpenterie ; le refectoë de même, et une solle « sera mise au pan de bois le séparant du cellier, « lequel refectoë est plein d'eau, vu qu'un conduit « passant dessoubs doit estre bouché ou gasté ; « le cloistre a besoing de recouvrir ; l'allée menant « aux chambres des religieux doibt estre recarrelée « et replanchée par partyes, ainsy que refaict le mur « séparant lad. allée du grenier ; la chambre où « demouroit le métaïer ayant esté bruslée, besoing « de refaire de fond en comble, et aussy la chambre « du prieur avec une cuysine à faire à cousté. » Les maçons, dont la visite ainsi consignée a pour but d'estimer les réparations nécessaires, déclarent que, « en fournissant les mathereaux, sable et pierre de « taille que fault aller chercher à plus de deux lieues, « ne feront pas à moins de cinq cens escus » ; et le charpentier « ne voudra faire la charpenterie « nécessaire, bien et deüement, à moins de 70 es- » cus » (1). Pour exécuter tous ces travaux, le prieur de Vieupou, sous la dépendance de qui se trouve Saint-Jean, demande, en 1579, au Maitre particulier des Eaux et Forêts, l'autorisation de faire couper 400 chênes dans les futaies dudit Saint-Jean : le prix de vente de ces bois sera consacré aux réparations de Vieupou et de son annexe (2). La requête dut être renouvelée en 1583 (3) ; et l'autorisation sollicitée ne fut accordée qu'en 1585 (4), quand déjà les travaux étaient terminés à Saint-Jean : le procès-verbal constatant que, sur la porte d'entrée, ont été construites

(1) Archives de l'Yonne, H, 862.
(2) — — H, 862.
(3) — — H, 861.
(4) — — H, 862.

deux chambres, une basse et une haute avec grenier, porte que ces réparations ont atteint la somme de 1178 livres (1).

Sur ces entrefaites, le 11 juin 1581, les nommés de Colanges et Raudot ont reconnu devoir au prieuré de Saint-Jean une rente de 6 deniers sur une place à Avallon, appartenant audit prieuré (2). Quelques jours plus tard, le 16 juin, le bailli d'Avallon a rendu contre le seigneur de Sauvigny une sentence déclarant que le fossé de l'enclos du monastère appartient en entier à la maison des Bons-Hommes (3). Le 20 avril 1582, le prieur a passé un bail, pour trois vies, de 4 ouvrées de vigne sur Annay-la-Côte, lieu dit en Poutots, moyennant une rente annuelle de 30 sols (4). La même année, il a acheté à Guillaume Bertin, une chènevière à Magny, de la contenance d'une boisselée (5), et, peu après, il l'a louée moyennant 2 sols et 6 deniers par an (6).

Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur ce que devint Saint-Jean-des-Bons-Hommes durant les guerres de la Ligue. Mais on peut juger de la misère qui pesait sur tout le pays après ces luttes, si l'on songe que Simon Minard, d'Annay-la-Côte, louait, par bail du 15 mars 1599, sept ouvrées de vigne appartenant au prieuré et situées sur le finage de Rouvre, moyennant une rente annuelle de 15 sols (7).

(1) Archives de l'Yonne, H, 861.
(2) — — H, 863.
(3) — — H, 858.
(4) — — H, 858.
(5) — — H, 858.
(6) — — H, 858.
(7) — — H, 863.

En 1604, il n'y a qu'un religieux à Saint-Jean ; on se plaint à ses supérieurs qu'il s'absente trop souvent de son monastère (1).

A la suite de nouvelles contestations avec le seigneur de Sauvigny, le prieur de Vieupou fait borner la justice de Charbonnières, annexe de son prieuré. Dans le procès-verbal de cette opération, du 9 mai 1609, il reconnait que le monastère de Charbonnières possède, sur la justice de Sauvigny, une terre dite le Champ de Pierre, sur laquelle le seigneur de Sauvigny a droit à la dîme et à la tierce, consistant en une gerbe sur douze (2).

En 1617, le titulaire commandataire de Vieupou et de Saint-Jean est messire Claude Leprince, chanoine d'Auxerre (3). Claude Leprince a installé son neveu, du même nom, comme *maitre* de N.-D. de Plausse ; mais bientôt celui-ci renonce à son bénéfice, dont la possession d'ailleurs n'était pas légitime. L'oncle fait toutes les instances et toutes les démarches possibles pour lui faire reprendre la jouissance du monastère : tout est inutile. Claude Leprince donne alors une obédience à un religieux, l'instituant ainsi titulaire de Saint-Jean, au mépris de toutes les lois canoniques. Le Parlement de Dijon, saisi de la question, casse et annule l'obédience et condamne Claude Leprince à l'amende et aux dépens s'élevant ensemble à la somme de 10 livres (4).

En 1618, Saint-Jean-des-Bons-Hommes est dans un

(1) Archives de l'Yonne, H, 861.
(2) — — H, 858.
(3) Son père était grainetier au grenier à sel d'Auxerre. Archives de l'Yonne, H, 861.
(4) Archives de l'Yonne, H, 861.

état de ruines qui réclame d'urgentes réparations déjà constatées en 1606 (1).

L'année suivante, 1619, frère Etienne Bernier, religieux de Vieupou, est chargé par son prieur de visiter les bâtiments conventuels de Saint-Jean, dans lesquels, dit-il, on doit mettre incessamment quatre religieux « pour l'ornementation des cérémonies » ; mais cette installation sera forcément retardée parce que le monastère est inhabitable. Il déplore que le service divin n'y soit célébré que le dimanche, « au grant détriment des fondateurs, bienfaiteurs et « aultres qui ont droit aux prières ». D'ailleurs, le mobilier de la sacristie est insuffisant : il n'y a « qu'une chasuble de camelot verd, une aulbe, une « aultre aulbe toute déchirée, un messé tout déchiré « dont le prestre déservant ne se peut servir, en « ayant un d'emprunt, un calice d'étain et sa platine « tout rompu, sans burettes ny corporaux, ayant « deux corporaux à luy appartenans, cinq nappes « usées, et rien de plus ». En attendant l'arrivée décidée des religieux, messire Jean Coursin, prêtre séculier, dira trois messes par semaine, les dimanche, mercredi et vendredi, ce que messire Coursin accepte, moyennant 60 livres par an (2).

En 1624, messire Lazare Dorey, prêtre, s'engage à faire le même service dans la chapelle de Saint-Jean, moyennant 72 livres par an (3).

En 1626, Germain Leclerc, grand-maître des Eaux et Forêts, visite en détail la maison de Saint-Jean-

(1) Archives de l'Yonne, H, 861.
(2) — — H, 861.
(3) — — H, 861.

des-Bons-Hommes ; il n'y trouve qu'un seul religieux, frère Bernard Delacourt, arrivé depuis peu de temps. Il constate que de grands dégâts ont été commis dans les bois et qu'en particulier deux chênes, de trois à quatre pieds de tour, ont été coupés tout dernièrement : le religieux déclare qu'il y a quelques jours, en effet, pendant que, « malade et incommodé d'une jambe », il était assis devant la maison, il entendit dans le bois le bruit de la chute d'un arbre ; il monta alors un des chevaux du métayer, mais quand il arriva sur le lieu du délit, il ne vit personne ; Germain Leclerc décide que ces deux arbres seront façonnés et employés aux réparations de ladite maison. La fenêtre du bas de l'église est toute brisée : frère Bernard Delacourt répond qu'elle a été rompue le mois dernier par un orage de grêle. Les vingt stalles des religieux sont en fort mauvais état ; il n'y en a guère que cinq ou six où l'on puisse encore se mettre. L'eau séjourne dans l'église : on peut facilement remédier à cette excessive humidité en creusant tout autour de l'édifice un fossé d'assainissement. Le cloître est sans porte : on en mettra une pour que « le bestial » n'entre pas audit cloître. La pluie tombe dans le grenier, « à cause de la « toiture qui est fort indigente de réparations ». La chambre où demeure ledit religieux est en très mauvais état, « fors les murs encore bons : convient « la rédifier ». L'infirmerie n'existe plus « dont n'y a « plus qu'une muraille ». La maison du tuilier a besoin de plancher et de solives neuves (1).

Il est certain qu'après cette visite, Germain Leclerc

(1) Archives de l'Yonne, H, 861.

dut faire un rapport. Mais ce rapport n'eut d'effet que huit ans plus tard ; le 10 mars 1634, la Cour de Dijon rendit deux arrêts touchant le monastère de Saint-Jean : par le premier, il était enjoint au prieur de Vieupou de faire exécuter les travaux nécessaires pour rendre la maison habitable (1) ; par le second, il était ordonné au fermier de se dessaisir du prix de la ferme, qui devait être employé aux réparations, lesquelles seraient mises en adjudication au rabais aussitôt après leur publication (2). Disons que le prieur de Vieupou n'avait pas attendu cette sommation pour faire réparer Charbonnières : en 1632, il y avait dépensé la somme de 230 livres 10 sols (3). Et pour exécuter tout ce que réclamait la mise en parfait état de la maison, il lui fallait des sommes considérables qu'il ne pouvait se procurer qu'en obtenant l'autorisation de vendre une coupe des bois de son monastère ; il avait sollicité cette autorisation et n'avait pas reçu de réponse (4).

En 1636, il loue les 4 ouvrées de vigne des Poutots, sur Annay-la-Côte, moyennant 30 sols de rente annuelle (5). En 1638, il obtient reconnaissance d'une rente de 4 setiers de grains, due, de temps immémorial, sur les moulins de Civry (6). En 1639, il intente aux héritiers et ayant cause de Michel Antoine, libraire, un long procès pour rentrer en possession de « la maison des Bons-Hommes, rue du

(1) Archives de l'Yonne, H, 861.
(2) — — H, 858.
(3) — — H, 861.
(4) — — H, 862.
(5) — — H, 863.
(6) — — H, 858.

« Pas-François », à Avallon (1). Mais toutes ces mesures ne lui fournissent guère de ressources.

En 1641, le *correcteur* de Saint-Jean était un religieux de l'Ordre, frère Antoine de Chavaroche, qui fut élu prieur de Vieupou, en 1645, et que le pape Alexandre VII, par une dérogation absolue au principe de l'élection consacré par la bulle de 1317, nomma abbé de Grandmont, le 8 mars 1656 (2). Il eut un singulier début dans l'administration de son petit monastère des Bons-Hommes : il refusa de payer les décimes imposés à Charbonnières par la Chambre ecclésiastique d'Autun. Il basait ce refus, non sur la dispense des taxes accordées par Charles V, en 1373, à tout l'Ordre de Grandmont, non sur l'exemption de toute juridiction épiscopale reconnue, en 1317, par le pape Jean XXII, mais sur une erreur de plume : le rôle des décimes portait *cure de Charbonnières*, au lieu de *monastère de Charbonnières*. De là un procès qui ne se termina qu'en 1649, par une transaction aux termes de laquelle frère Antoine de Chavaroche dut payer, pour arrérages des décimes et pour tous frais de procédure, la somme de deux mille livres (3).

En allant à Vieupou, frère Antoine de Chavaroche loua le domaine de Saint-Jean moyennant 915 livres : sur cette somme devaient être prises 210 livres, total de la pension qu'il donnait aux deux religieux desservant ledit monastère (4). Cette pension fut portée quelque temps après à 150 livres pour chacun d'eux

(1) Archives de l'Yonne, H, 863.
(2) Guibert, *Destruction*, etc., p. 107.
(3) Archives de l'Yonne, H, 858.
(4) — — H, 862.

et un *oblat* qui leur fut adjoint reçut 100 livres par an : ce chiffre de 400 livres, pour les deux religieux et l'*oblat*, figure dans les comptes de 1652, 1653, 1654, 1655, 1656 et 1657. En 1656, les travaux exécutés à Saint-Jean s'élèvent à 373 livres (1).

En 1643, un religieux grandmontain, frère Charles Frémon, avait entrepris la réforme dont son Ordre avait grand besoin : autorisé par l'abbé de Grandmont et soutenu par les encouragements du cardinal de Richelieu, il avait commencé par établir au prieuré d'Epoisses (Côte-d'Or), une communauté très régulière et très édifiante qui suivait la règle primitive de saint Etienne, avec les mitigations qu'y avaient apportées les Souverains Pontifes ; ces religieux, qui prirent le nom d'Etroite Observance, pratiquaient le jeûne, l'abstinence perpétuelle, consacraient huit heures par jour aux offices et à l'oraison ; ils vivaient dans une retraite absolue. Vieupou et Saint-Jean-des-Bons-Hommes, son annexe, acceptèrent la réforme en 1653. Les religieux de Vieupou, et sans doute aussi les trois moines que nous voyons à cette époque à Saint-Jean, devinrent célèbres par leur piété et leurs mortifications : « Ils font revivre en leurs « personnes, dit un contemporain cité par L. Guibert, « le premier esprit de saint Etienne, leur père. Leur « monastère de Vieux-Pou est fort petit et fort « pauvre ; leur habit tout rapetassé. Ils portent dans « leur maison des sabots. Ils ne vivent presque que « de légumes et n'usent que rarement de poisson. « Depuis la Toussaint jusqu'à Noël et depuis la « Septuagésime jusqu'à Paques, ils ne mangent ni

(1) Archives de l'Yonne, H, 861.

« œufs, ni beurre, ni fromage » (1). Leur costume consistait en une robe de serge noire, avec un scapulaire et un capuce pointu, aussi de couleur noire, et une ceinture de cuir (2).

Les deux religieux et l'*oblat* de Saint-Jean s'étaient logés au milieu des ruines déjà signalées trente ans auparavant. Les travaux accomplis par frère Antoine de Chavaroche, devenu abbé de Grandmont (3), avaient tout au plus mis en un état suffisamment convenable les chambres ou cellules qu'ils occupaient. Mais c'était l'établissement tout entier qui réclamait

(1) Guibert, *Destruction*, etc.. p. 101, 102, 103.

(2) Si les Grandmontains avaient autrefois inspiré la satire, l'austérité, la pauvreté, les vertus des religieux de l'Etroite Observance excitèrent alors l'admiration autour d'eux, comme en témoigne ce sonnet, non sans mérite, qu'on lit après la préface de l'*Esprit de l'Ordre de Grandmont,* Paris, 1666, imprimé à Clermont :

Hommes qui ne vivez que par la Providence,
Qui, ne possédant rien, croyez assez avoir,
Et qui portez enfin d'un chrétien le devoir
Jusques à mespriser toute humaine prudence,

On entend (malgré vous) vostre profond silence ;
Vostre retraitte esclatte, et nous fait concevoir
Que vostre vive foy vous donne le pouvoir
Dans vostre pauvreté de trouver l'abondance.

Hommes miraculeux, hé ! comment faites-vous,
Que tout vous soit austère et que tout vous soit doux ?
Comment, mourans toujours, pouvez-vous toujours vivre ?

Vous le pouvez pourtant, et, d'un effort nouveau
Saint Estienne paroist par vous hors du tombeau,
Et dedans vos maisons vous le faites revivre.

(3) En l'élevant à cette dignité, le pape Alexandre VII l'avait autorisé à jouir pendant dix ans des revenus de Vieupou et de ses annexes, Charbonnières et Charnes en Berry. (Archives de la Haute-Vienne, liasse spéciale, article 1672.)

des réparations : le devis en fut établi en 1657 et s'éleva à la somme de 18643 livres (1), qui fut de beaucoup dépassée. Pour faire face à ces dépenses, la Maîtrise des Eaux et Forêts autorisa enfin la vente des bois du monastère, et, en 1659, 122 arpents de haute futaie furent vendus à Mocquot, pour le prix de 25000 livres, « à employer aux réparations de Saint-« Jean-des-Bons-Hommes » (2).

En 1673, il n'y a plus au monastère qu'un religieux (3). A cette époque, l'Ordre tout entier de Grandmont (l'Ancienne Observance et l'Etroite Observance réunies) compte à peine cent cinquante ou cent soixante religieux (4).

Dix ans plus tard, en 1683, Saint-Jean n'abrite toujours qu'un religieux (5). Il est constaté alors que « les bâtimens et l'église sont en bon état et envi-« ronnés de tous côtés par un bois de haute futaie et « taillis de la contenance de 125 arpens (un plan du « bois, signé Rothyer, est annexé à cette pièce), « dont la coupe pourroit rendre de douze à quinze « cens livres, et est le revenu dudit prieuré mil « livres par an » (6).

Après 1683, nous ne trouvons plus signalée à Saint-Jean-des-Bons-Hommes la présence de religieux. L'Ordre va s'affaiblissant chaque jour.

En 1736, le Grand-Conseil autorise le prieur de

(1) Archives de l'Yonne, H, 861
(2) — — H, 862.
(3) — — H, 862.
(4) Guibert, *Destruction*, etc., p. 107.
(5) Archives de l'Yonne, H, 862.
(6) — — H, 862.

Vieupou à ne plus continuer le service religieux dans son annexe (1).

En 1746, « la maison des Bons-Hommes de Char-« bonnières, sise en la paroisse de Magny, se trouve « enclavée dans la paroisse St-Martin du fauxbourg « d'Avalon ; elle contient environ 500 arpens « d'étendue, en bois, vignes, prés, jardins, bâtimens, « et un étang d'environ 6 arpens ; ce lieu est entouré « d'un fossé que le sépare de Sauvigny. Charbon-« nières possède des biens sur Chassigny, Sauvigny-« le-Bois, Annay-la-Côte, Etaules, Vault-de-Lugny, « Montjalin, Avallon, Montréal, — et les droits de « justice » (2).

La *Commission des Réguliers* obtint, dans un but et par des moyens peu avouables, la suppression de l'Ordre de Grandmont, en 1772 (3) ; elle préludait ainsi à l'œuvre de la Révolution qui poursuit et poursuivra toujours la même fin : « Partout, dit Monta-« lembert, où l'on a voulu frapper la religion au « cœur, c'est toujours aux ordres religieux qu'on a « porté les premiers coups » (4).

L'acte de suppression de 1772 réglait que les revenus des maisons grandmontaines seraient mis à la disposition des évêques diocésains qui pourraient les affecter à leurs séminaires. En fut-il ainsi pour Saint-Jean-des-Bons-Hommes ? Nous ne le croyons pas. Car nous trouvons qu'en 1783, Etienne-Gaston de Masteys, abbé commendataire de Saint-Martin de

(1) Guibert, *Destruction*, etc., p. 97.
(2) Archives de l'Yonne, H, 858.
(3) Guibert, *Destruction*, etc., p. 969.
(4) *Les Moines d'Occident*, introduction, ch. II.

Pontoise et *prieur commendataire de Saint-Jean-des-Bons-Hommes près Avallon,* loua le domaine de Saint-Jean à Jacques Marault, avocat au Parlement (1).

A. PISSIER,
Curé de Saint-Père.

(1) Archives de l'Yonne, H, 862.

La Corporation Avallonnaise

DES

MENUISIERS, TABLETIERS, SCULPTEURS, ÉBÉNISTES

PAR M. CHAMBON

Le Terrier du Roi pour Avallon, dressé en 1486 par Jean Cousinet, clerc des comptes à Dijon, mentionne les droits des boulangers, bouchers, taverniers, cordonniers et drapiers, mais il est muet sur les usages concernant les menuisiers. Néanmoins, nous pouvons pénétrer dans la vie privée de ces intéressants artisans avant la Révolution au moyen des documents conservés aux archives de la Ville, au moyen du manuscrit de Jean-Léonard Cousin, secrétaire de la Corporation de 1772 à 1781, et du Registre de la Communauté des Menuisiers qu'un Avallonnais a bien voulu me communiquer (1).

Mon intention n'est pas de résumer ici l'histoire des corporations ni de disserter sur les avantages et les inconvénients qu'elles ont pu présenter au point de vue économique sous l'ancien régime. Je dirai seulement quelles furent les coutumes, les règles suivies par le corps des menuisiers d'Avallon, quelle a été dans ce corps la condition de chaque individu, ses rapports avec les autorités administratives et judiciaires. N'est-il pas intéressant de faire revivre tous ces humbles, de les suivre dans les actes princi-

(1) Madame Compère, rue aux Moines, à Avallon.

paux de leur vie, dans leurs jours de fête comme dans leurs jours de deuil ? En raison de l'étroite solidarité qui existait entre tous les membres de la Corporation, les joies et les tristesses étaient toujours communes et le mot *communauté* est presque seul employé dans les registres pour désigner la *corporation*.

On sait qu'une Corporation se composait des apprentis, des compagnons, des ouvriers et des maîtres. Nous parlerons de l'ouvrier menuisier avallonnais depuis son entrée en apprentissage jusqu'à sa réception comme maître et à son élection comme juré. Nous n'aurons garde d'oublier la confrérie de Sainte-Anne ni les questions contentieuses qui tiennent une si grande place dans la vie de ces artisans.

I — Des Apprentis

Sous l'ancien régime, il n'était pas permis de faire ni de débiter des marchandises mal façonnées ou travaillées en dehors des règles tracées ; la *camelote* n'existait pas, même de nom, et c'est en vain qu'on chercherait, dans les dictionnaires d'autrefois, ce mot avec le sens qu'il a aujourd'hui.

Aussi, les maîtres d'un corps, ne voulant pas être compromis par l'incapacité de l'un d'entre eux, donnaient tous leurs soins aux apprentis.

Chez les menuisiers d'Avallon, l'apprentissage était fixé à deux années ; cette règle fut consacrée dans les statuts de 1753, homologués par le Parlement de Dijon et non sans frais ; mais la durée de l'apprentissage fut portée à trois années à partir de 1774,

si l'on en juge par le règlement adopté le 4 décembre 1773 et transcrit sur le Registre de la Communauté (1).

Chaque maître ne pouvait instruire plus d'un apprenti « si ce n'est pendant la dernière année « d'apprentissage du premier où il en était toléré « un second ». L'acte d'apprentissage était passé le plus souvent devant notaire (2) et enregistré sur le Registre de la Communauté ; tout maître qui enseignait le métier à son fils en faisait la déclaration sur ce même registre.

L'apprenti devait verser une somme de dix livres pour frais de confrérie et son maître répondait du paiement.

L'article 4 des statuts de 1753 dit que les apprentis porteront honneur à tous les maîtres, respect et obéissance. Défense leur était faite de quitter leur maître avant le terme de leur apprentissage, sinon ils supportaient une peine appelée *dédite* fixée, s'ils quittent la première année, à 60 livres, dans le cours de la deuxième année, à 40 livres, dans le cours de la troisième, à 30 livres, « si autrement n'est con- « venu dans l'acte d'apprentissage ». Les père, mère, tuteur sont responsables de la peine de dédite, « outre quoi lesdits apprentis seront tenus de désem- « parer la ville et banlieue (3) sans qu'aucun « maître puisse les reprendre, à peine de 50 livres « d'amende ».

(1) Voir les statuts et règlements aux pièces justificatives.

(2) Voir aux pièces justificatives un contrat d'apprentissage sous seing-privé.

(3) Il faut entendre par banlieue d'Avallon les villages situés à deux lieues à la ronde. (Art. 51 des statuts de 1773.)

II — Des Compagnons

Son apprentissage terminé, le jeune artisan se faisait délivrer un *certificat d'apprentissage,* prenait le titre de compagnon et était rétribué en conséquence. Il se faisait embaucher où bon lui semblait, mais généralement il restait chez le maître qui l'avait formé en attendant le moment de se faire recevoir à la *Maîtrise.*

Les compagnons, comme les apprentis, devaient « porter honneur et respect à tous les maîtres ». Les compagnons étrangers arrivant à Avallon pouvaient être embauchés chez les maîtres en justifiant d'un certificat de bonnes vie et mœurs et ceux de la Ville ne devaient pas les inquiéter sous prétexte de prétendu *droit d'embauchage ou autre,* sous peine d'amende et même de prison.

De leur côté, les maîtres ne devaient pas attirer à eux ni directement ni indirectement les compagnons travaillant chez des confrères sous peine de 20 livres d'amende. Toutefois, l'ouvrier est libre de quitter son patron quand il a terminé l'ouvrage commencé, quand il a gagné les sommes à lui avancées, etc.; mais le maître ne peut le garder pendant plus de trois jours sans s'informer de sa conduite, ce qui est appelé *acquit,* « faute de quoi le second maître est « redevable de dix livres ».

Les contraventions de cette nature étaient assez fréquentes : le 6 janvier 1773, Lazare Robin paie l'amende pour défaut d'acquit; le 8 janvier suivant, c'était le tour de Pierre Cambon.

Nous n'avons pas de données sur les salaires payés aux compagnons ou ouvriers, leur nombre était

d'ailleurs peu élevé, sauf dans certaines années comme nous le verrons.

Les compagnons qui n'avaient pas le capital ou la capacité nécessaires pour s'établir faisaient leur tour de France. Les menuisiers d'Avallon occupaient très souvent des ouvriers étrangers : ce fait peut être constaté dans un registre (1) où tous les maîtres des diverses corporations déclaraient le nombre de leurs ouvriers. De 1770 à 1776, Pierre Cambon, menuisier, a tantôt un, tantôt deux compagnons étrangers ; ils viennent l'un de Carpentras, l'autre de Picardie ou de Langres. Talmitte en a un de Semur ; Gémon en a deux, l'un de Franche-Comté, l'autre du Bugey ; Lazare Robin en a un de Rennes ; Jean Dam en a un d'Angers, etc.

Nonobstant les règlements, et sans doute pour éviter les frais de réception, il arrivait souvent que des ouvriers travaillaient chez eux, à boutique ouverte, sans avoir pris des lettres de maîtrise ni avoir exécuté le chef-d'œuvre obligatoire. Mais les *jurés* ou *gardes* du corps les faisaient impitoyablement poursuivre et condamner par le juge de police. Ainsi, en 1743, Pierre Cambon et Pierre Miné, compagnons menuisiers, ayant travaillé à boutique ouverte sans être reçus maîtres, il leur est fait défense de continuer, par sentence du 14 août 1743, jusqu'à ce qu'ils aient été reçus maîtres, chef-d'œuvre fait et jugé.

Le 16 juillet 1750, un jugement semblable est rendu contre Talmitte, qui s'était mis dans le cas des deux précédents. Talmitte ayant demandé les statuts

(1) Archives d'Avallon, FF, 39.

des menuisiers pour s'y conformer à l'avenir, il lui fut répondu qu'à Avallon les menuisiers suivent les mêmes règles que ceux de Dijon (1). Le 31 octobre 1750, le même compagnon, ayant sans doute récidivé, se voit condamner par l'Intendant à faire le chef-d'œuvre et à payer 70 livres à la Communauté.

Un des procès les plus intéressants parmi ceux qui furent intentés à des ouvriers menuisiers est celui de Piault et Debruère, en 1782 et 1783. En exécution d'un ordre de Champion, maire, un échevin, Cuynat, assisté des sergents de maire, sur la requête des jurés menuisiers, se transportent chez Debruyère. Ils sont reçus par des injures et des menaces de coups proférées à la fois par l'homme et par la femme. La saisie chez Piault eut lieu le 3 janvier 1783; il était absent et sa femme déclara qu'en effet son mari travaillait chez lui sans lettres de maîtrise *mais seulement pour le compte des maîtres d'Avallon*, qui lui procuraient du travail, et non pour le compte des particuliers. C'était assurément une circonstance atténuante, mais il n'en fut tenu aucun compte et la saisie eut lieu dans la forme accoutumée.

Debruyère fut sévèrement puni en raison de ses menaces : Champion, maire et juge de police, le fit enfermer à la prison dès le 4 janvier; il n'en sortit que le 10, après avoir payé tous les frais, soit 13 livres et 13 sols.

Voici, à titre de curiosité, la liste des outils et ouvrages saisis chez Piault, le 3 janvier 1783 :

« 25 outils de moulure, deux vire-berquins, deux

(1) Les premiers statuts imprimés des menuisiers d'Avallon datent de 1753.

« afustages complets, l'un composé de deux var-
« lopes, un guillaume, un feuilleret et deux rabots ;
« l'autre, des mêmes outils, à l'exception d'un guil-
« laume qui n'a point de fert ;

« 3 autres rabots séparés, un valet, un marteau,
« deux maillets, onze sisots, tant grands que petits,
« emmanchés en bois, sept bets d'âne, une paire de
« tenailles, six limes et deux compats, 14 gouges,
« tant bonnes que mauvaises, 3 scies, 3 triangles,
« une fausse équiert, une pièce carrée, un étably,
« une armoire garnie de trois rayons, sans porte,
« et une corniche commencée, qui sont tous les
« outils et ouvrages de menuiserie qui se sont trouvés
« chez Piault. »

Il est juste de dire que ces infortunés compagnons, à la suite de leurs infractions aux règlements et de leur condamnation, prenaient toujours des lettres de maîtrise et devenaient les égaux de ceux qui les avaient poursuivis. Jadis comme aujourd'hui, l'ambition bien légitime de l'ouvrier était d'arriver à travailler pour son propre compte, de conquérir son indépendance en s'établissant. Il échappait ainsi aux périls du compagnonnage. Mais, pour s'établir, il fallait un petit capital et des aptitudes : c'est la question que nous allons examiner en parlant des aspirants.

III — Des aspirants à la Maîtrise, privilèges des fils de Maîtres

D'après les usages et les statuts adoptés par les menuisiers d'Avallon, l'aspirant devait rendre visite

aux jurés et aux maîtres, fixer un jour où la Communauté entière devait être réunie. Au jour indiqué, il devait présenter son acte ou certificat d'apprentissage, après quoi, s'il y avait lieu, les maîtres présents lui indiquaient le *chef-d'œuvre* à faire. Celui qui était étranger, c'est-à-dire qui n'avait pas fait son apprentissage dans la Ville ou dans la banlieue, n'était admis que s'il avait travaillé pendant un an au moins chez des maîtres d'Avallon.

Les bois employés par le chef-d'œuvre devaient être marqués du *marteau de jurande* de la Communauté, épaulés et assemblés en présence des maîtres. Pour exécuter ce chef-d'œuvre, l'aspirant jouissait d'un délai de *15 jours au moins ;* il était tenu d'y travailler dans la boutique et sous les yeux d'un maître désigné, en présence de ceux qui voulaient bien s'y trouver. Quand l'ouvrage était accepté, il était remis à son auteur. Toutefois, ces règles souffraient quelques exceptions.

Les fils de maîtres, qui avaient appris le métier chez leur père, étaient dispensés de la rigueur du chef-d'œuvre, mais ils devaient faire *expérience simple,* au gré des maîtres. C'était un de leurs privilèges.

La réception définitive de l'aspirant avait lieu solennellement à l'Hôtel de Ville, en présence des magistrats municipaux, des jurés et des maîtres menuisiers, qui déclaraient le chef-d'œuvre recevable et le récipiendaire digne d'entrer dans la Communauté. Dans chaque procès-verbal de réception figure le serment de l'aspirant qui jure de « fidèle-
« ment et en conscience travailler et exécuter les
« règlements de police et se conformer aux statuts

« du corps et en outre payer les taxes comme elles « sont réglées » (1).

Ces taxes diffèrent selon les époques ; dans le règlement de 1753, elles sont fixées comme suit : fils de maître, 15 livres ; celui qui a épousé fille ou veuve de maître, 20 livres ; l'apprenti de ville, 24 livres ; l'apprenti étranger, 30 livres (à la bourse commune).

Dans le règlement de 1773, les droits sont un peu plus élevés : à partir de cette date, il est perçu pour le fils, le gendre d'un maître ou celui qui a épousé une veuve de maître, la somme de 20 livres ; pour l'apprenti de la ville ou de la banlieu, 40 livres ; pour l'étranger, 60 livres (2). De plus, le nouveau maître devait payer 30 sols à chacun des deux jurés et 20 sols à chaque maître présent à sa réception.

IV — Du chef d'œuvre

Avec le Registre de la Communauté, il est aisé de se rendre compte de la nature du chef-d'œuvre proposé aux aspirants. Tantôt c'était un tabouret, d'après un profil donné ; tantôt c'était un escabeau ou un cadre avec assemblages, comme celui qui est conservé au Musée de la Société d'Etudes d'Avallon (3) : l'assemblage est très délicatement fait et les quatre morceaux de bois sont marqués du marteau de jurande dont nous parlerons.

(1) Voir aux pièces justificatives le procès-verbal de réception d'un maître menuisier et d'un fils de maître.

(2) En 1737, un fils de maître ne payait que 4 livres ; en 1751, l'apprenti d'Avallon payait seulement 8 livres.

(3) Donné en 1904 par M. Gillot, menuisier à Avallon.

D'après les statuts, le chef-d'œuvre restait la propriété de celui qui l'avait fait ; néanmoins, cette règle n'était pas strictement observée, les maîtres et les aspirants y dérogeaient afin de pouvoir rendre quelques services. En voici plusieurs exemples.

Dans l'assemblée tenue le 25 novembre 1781, les maitres menuisiers proposent à l'aspirant Rousseau, qui accepte, de faire comme chef-d'œuvre le corps d'un petit coffre pour renfermer les papiers de la Communauté ; le profil en est donné ainsi que les dimensions. En même temps, l'assemblée propose à l'aspirant Cambon fils de faire le dessus du même coffre, en tous points semblable au corps. La Communauté paya 25 livres et 8 sols pour les ferrures (1).

Ces chefs-d'œuvre devaient être présentés trois semaines plus tard dans une nouvelle assemblée.

Cambon et Rousseau ont été reçus ; ils étaient tous deux gendres de Miné, maitre menuisier à Avallon. Le coffre a été conservé dans cette famille jusqu'au milieu du XIXe siècle, puis il est devenu la propriété de M. Compagnot, receveur municipal à Avallon.

Le 2 décembre 1781, l'assemblée des maîtres propose à l'aspirant Etchegaray de faire, comme chef-d'œuvre, un pied de la table destinée à recevoir le coffre. Le tout devait rester la propriété de la Communauté. Quand le meuble à l'usage de la corporation eut été achevé par les aspirants, ce qui demanda peut-être deux ans, les maîtres menuisiers songèrent à l'Eglise.

Nous voyons en effet, en 1783, que le chef-d'œuvre

(1) Registre de la Communauté, folio 36.

proposé à un fils de maître consiste en « un lambris « à placer dans l'église Saint-Pierre, au pilier de « sainte Barbe, attenant à la chaire à prêcher. Ce « lambris y restera ».

Quelques mois plus tard, à un autre fils de maître, qui accepte aussi, on propose le plan et le « profil « d'un morceau de lambris couronné de sa corniche « en retour, lesquels devant former couronnement « de la statue de sainte Barbe, dans l'église Saint- « Pierre, ainsi que du revêtissement du cul-de-lampe « de ladite statue » (1).

Parfois le chef-d'œuvre était refusé, soit pour cause d'incapacité de l'ouvrier, soit pour cause de dérogation aux statuts. Le 4 février 1784, le chef-d'œuvre de Desbruère est rejeté. C'était « un simple « cadre renfermant un ovale en son milieu. Or, « Desbruère n'a pas fait un chef-d'œuvre, dit le « procès-verbal, ce n'est même pas un travail « ordinaire et de simple débit ». Et comme c'était la seconde fois que l'aspirant se présentait, il lui fut enjoint, avant de recommencer, de travailler encore pendant six mois chez un maître comme simple compagnon.

Le 5 mars 1789, la communauté refuse un escabeau parce que les bois ne sont pas marqués du marteau de jurande, ainsi qu'il est prescrit par les statuts.

On voit, par ces quelques exemples, que les maîtres menuisiers d'Avallon devaient présenter de sérieuses garanties de capacité. Les meubles et autres

(1) La Communauté paya 8 livres pour la pose, même registre, folio 36.

ouvrages de leur confection sont d'ailleurs là pour en témoigner.

V — Des Maîtres ; leurs obligations, leurs privilèges, leur nombre

D'après les statuts du corps, nul ne pouvait travailler du métier de menuisier, tabletier, sculpteur et ébéniste, ni tenir boutique ouverte ou fermée « s'il n'était reçu maître desdites professions, à « peine de 50 livres d'amende et de confiscation des « ouvrages faits ou commencés, des bois préparés « et des outils ».

En cas de récidive, l'amende était doublée. Nous avons vu comment les jurés s'acquittaient de leur mission et faisaient condamner les simples compagnons qui voulaient tenir boutique ouverte pour le public.

Les statuts prévoyaient aussi de quelle façon les objets devaient être fabriqués et parlaient de la qualité de la matière première. « Les maîtres menui« siers, tabletiers, etc., seront tenus de faire tous « leurs ouvrages selon les règles de l'art ; ils ne « pourront employer que des bois de bonne qualité, « soit chênes, noyers ou autres bois *coupés depuis « trois ans au moins*. Défenses leur sont faites de « se servir de bois piqués, pouilleux, nœuds« perçants, etc. »

Les avantages de cette minutieuse réglementation sautent aux yeux et constituent pour l'acheteur une précieuse garantie. Comme on l'a souvent fait remarquer, dans une telle organisation du travail il n'y avait pas de mauvais mais le mieux n'était pas

possible. Pas de camelote, mais pas de progrès. C'était là un des grands défauts du régime corporatif, car les procédés nouveaux et les perfectionnements, ne figurant pas dans les statuts, devaient forcément rester dans l'ombre.

Les menuisiers d'Avallon n'étaient pas tenus de prendre leurs serrures chez les serruriers de la Ville ; ils étaient libres de se servir ailleurs, « pourvu que les ferrures soient de recette ».

Si un maître faisait une entreprise et qu'il ne puisse remplir ses engagements, il était tenu de proposer la confection de l'ouvrage entrepris à ses confrères d'Avallon avant d'appeler un maître étranger, « sous peine de 50 livres d'amende et « confiscation ».

Chaque maître ou veuve de maître faisant travailler à son compte était tenu de participer aux charges de la Communauté selon le rôle établi chaque année par les jurés. Les veuves de maîtres ne devaient pas recevoir d'apprentis.

Sous le régime corporatif, la concurrence était aussi réduite que possible en raison de la limitation du nombre des apprentis et des formalités de la réception. De la part des maîtres, je ne puis citer aucun cas où ils se soient montrés sévères ou injustes à l'égard d'un aspirant dans le but d'évincer un concurrent. Le nombre des menuisiers avallonnais ne fut d'ailleurs jamais bien considérable. En 1737, ils étaient huit ; en 1751, six assistent à la réception de Pierre Rignolet. A partir de 1755, nous sommes très bien renseignés par le Registre du corps. Citons quelques chiffres.

En 1764, les maîtres sont au nombre de dix.

En 1772, ils sont au nombre de onze occupant ensemble 33 compagnons et un apprenti : Cambon emploie 14 compagnons et Robin 6. En 1777, il y a encore 10 maîtres et 18 compagnons ; Cambon en occupe 8, Robin et Hémon en ont chacun 4. En 1785, il y a encore 9 maîtres ; en 1791, il n'y en a plus que 8.

Cambon avait sans contredit l'atelier le plus important car, à chaque visite des jurés, c'est toujours lui qui occupe le plus d'ouvriers. Il avait son atelier dans la Rue-Grande, aujourd'hui n° 2.

VI — Des Jurés ou Gardes du Corps

Pour faire respecter les règlements, pour inspecter les ouvrages dans les ateliers et gérer les intérêts et deniers de la Communauté, il fallait des hommes préposés à cet effet ; on les nommait *Jurés* ou *Gardes du métier ;* ils étaient à la fois inspecteurs et trésoriers et la corporation les choisissait dans son sein.

Un juré était élu chaque année pour deux ans ; il y avait donc toujours deux jurés, l'*ancien* et le *nouveau*. L'élection avait lieu à l'Hôtel de Ville par tous les maîtres réunis, le lendemain de la fête de sainte Anne (1), patronne du Corps, en présence des magistrats municipaux extraordinairement assemblés à cet effet. Le nouveau juré prêtait le serment d'usage, après quoi le *juré sortant de charge,* ou *juré en recette,* rendait ses comptes et remettait les papiers et le solde à son collègue élu l'année précédente.

(1) Le 27 juillet.

Celui-ci devenait alors l'*ancien juré* chargé des recettes. Procès-verbal de l'opération était dressé par le secrétaire-greffier de l'Hôtel de Ville et signé de tous les magistrats et maîtres présents.

Si un menuisier élu juré refusait d'accepter la charge, il pouvait, d'après les statuts, y être contraint par le juge.

Fonctions des Jurés. — Les jurés avaient pour mission de veiller à l'observation du règlement, de recevoir les droits payés par les apprentis et les aspirants, les cotisations des maîtres, de solder les dépenses, de conserver tous les papiers et registres.

Ils devaient chaque année faire quatre visites chez les maîtres et veuves de maîtres pour s'assurer si les ouvrages avaient été confectionnés selon les règles de l'art et si les bois n'étaient pas défectueux. Les ouvrages mal façonnés étaient confisqués au profit de la Communauté.

Les jurés menuisiers étaient également tenus de visiter quatre fois l'an, *assistés d'un juge*, les boutiques des charpentiers, tourneurs et autres ouvriers en bois pour constater les contraventions qui pouvaient être commises envers leurs statuts. Les honoraires du juge étaient fixés à quatre livres dans la Ville, à six livres dans la banlieue. Les jurés eux-mêmes n'échappaient pas aux visites : ils étaient inspectés par des maîtres désignés à la pluralité des voix.

Comme rémunération, les jurés recevaient six livres pour les quatre visites ; chaque maître payait par an, à la bourse commune, une cotisation de vingt sous et trois sous pour chacun de ses compagnons.

Pendant le temps de leur jurande, les jurés ne payaient aucun de ces droits.

Droits de Confirmation. — L'ancien régime exploita souvent les corporations soit en vendant directement des lettres de maîtrise pour lesquelles ces corporations ne touchaient pas de droits, soit en retirant aux maîtres le privilège de choisir leurs jurés. Par édit de 1691, Louis XIV créait, dans chaque Communauté, des charges de *jurés inspecteurs* qu'il vendait au plus offrant, absolument comme il vendit, quelques années plus tard, les charges de maire et de secrétaire de l'Hôtel de Ville. Toutefois, si les intéressés, maîtres menuisiers par exemple, désiraient jouir des mêmes privilèges que par le passé, ils le pouvaient en rachetant à prix d'argent la charge créée par le roi. Le titulaire de cette charge, une fois désintéressé, abandonnait ses droits d'inspection et autres, la Corporation se voyait *confirmer ses privilèges* et rien n'était changé sinon que le trésor royal s'était enrichi.

Cette opération fiscale se renouvelait assez souvent, en dépit de toute équité. Les menuisiers d'Avallon, pour conserver leurs privilèges et le droit d'élire leurs jurés, durent acquitter à plusieurs reprises des *droits de confirmation*, c'est ainsi qu'on les appela: en 1691, 1730, 1745, etc.

En 1745, c'est maître Debruère qui acheta du roi l'office d'*inspecteur et contrôleur* des maîtres menuisiers d'Avallon. Il le céda à la Communauté moyennant 150 livres qu'il fallut emprunter à Talmitte.

Pour la royauté. les Corporations étaient une éponge bonne à presser de temps en temps.

Marteau de Jurande. — Les jurés avaient un mar-

teau dit de *Jurande* dont l'empreinte était retenue au greffe du juge de police. Ils s'en servaient pour marquer les bois et ouvrages donnant lieu à contravention au cours de leurs visites, pour marquer les bois remis aux aspirants et devant servir à exécuter leur chef-d'œuvre, ainsi que les marchandises mises en vente par les ouvriers étrangers à la localité ou *forains*.

Dans le compte de 1762, nous voyons que le Marteau de Jurande a coûté 4 livres.

Il n'a pas été possible jusqu'ici de le retrouver, mais nous avons une idée de son empreinte par le chef-d'œuvre conservé au Musée. Les quatre morceaux du cadre sont marqués S[E] A. ce qui, sans nul doute, signifie *sainte Anne*, patronne des menuisiers.

VII — Des ouvriers en bois d'Avallon et des marchands forains

L'article 8 des statuts homologués par le Parlement de Dijon donnait aux menuisiers d'Avallon une sorte de monopole pour les ouvrages de la Ville ; leurs jurés faisaient quatre visites par an chez les *tourneurs, charpentiers* et *autres ouvriers en bois*, assistés d'un juge, afin de s'assurer que les règlements étaient observés et que ces ouvriers ne faisaient pas de travaux de menuiserie, notamment « des planchers, « tendues, cloisons, portes et autres ouvrages d'ais « gravés et joints ensemble, à peine de 50 livres « d'amende et de confiscation des bois et outils ». Cette confiscation avait lieu au profit de la Communauté.

Quant aux *fripiers,* « ils ne devaient pas s'immiscer « pour les autres à monter et démonter aucuns « meubles et ouvrages, à peine de 30 livres d'amende « pour la première fois et de 50 livres pour la « deuxième fois ».

Il était interdit aux tourneurs de faire des chaises et autres ouvrages d'assemblage en menuiserie sous les mêmes peines, mais les menuisiers pouvaient avoir chez eux des tours pour tourner les ouvrages de leur métier, tels que pieds de pétrins, de lits et autres meubles.

Tout marchand forain qui amenait des meubles pour les vendre en ville devait d'abord les faire visiter par un juré accompagné d'un juge. L'ouvrage qui *n'était pas de recette* était marqué du marteau de Jurande et confisqué au profit de la Communauté ; quant aux meubles de bonne qualité et bien façonnés, ils ne pouvaient être exposés en vente qu'après paiement par le marchand d'un droit de *cinq pour cent* de leur valeur à titre d'indemnité des droits de maîtrise. Cette somme revenait à la Communauté.

Lorsqu'un bourgeois avait acheté un meuble hors de la ville ou banlieue, il fallait que ce meuble fût marqué du marteau de Jurande du lieu de provenance, sans quoi il était réputé ouvrage de contrefaçon et comme tel sujet à être confisqué.

Une réglementation aussi sévère donnait lieu à une surveillance incessante, étroite, mais difficile à exercer. Aussi il y eut de nombreux et coûteux procès ; nous reviendrons sur ce sujet en parlant des livres de la Communauté.

VIII — Fête des Menuisiers ; usages divers

Toutes les Corporations avaient leur fête, leur saint ou patron. Les menuisiers célébraient la sainte Anne le 26 juillet de chaque année, dans l'église paroissiale de Saint-Pierre ; le lendemain ils procédaient à l'élection du *nouveau juré*.

Les maîtres devaient assister au service de la veille, du jour et du lendemain sous peine de vingt sous d'amende pour chaque office manqué. Le jour de la fête, tout travail était interdit sous peine de six livres d'amende, « à moins qu'il n'y ait nécessité « pour le service du Roi, celui de l'Eglise, pour ense- « velir un mort ou autres raisons légitimes ».

Chaque maître offrait à son tour le pain à bénir, selon l'ordre de sa réception. En cas de refus, le pain était offert par le corps aux frais du refusant qui payait en outre une amende de dix livres (1).

D'autres usages nous montrent la solidarité et l'esprit de corps qui régnaient dans les Communautés ouvrières. Au décès d'un maître, le dernier reçu portait, de la part du corps entier, deux cierges qui devaient être allumés à la tête du défunt jusqu'à l'inhumation. Tous assistaient aux obsèques sous peine de trois livres d'amende.

Les convocations, soit pour les Assemblées, soit pour les obsèques, étaient toujours faites par le dernier maître reçu ; s'il s'y refusait, il était amendable de trois livres.

Dans la huitaine du décès d'un maître, la Communauté lui faisait faire un service.

(1) Règlement de 1773. (Manuscrit de J.-L. Cousin et Registre des Menuisiers.)

IX — La Communauté des Maîtres menuisiers d'Avallon pendant la seconde moitié du XVIII° siècle ; son Registre.

La vie et les actes de la Communauté des maîtres menuisiers d'Avallon nous sont surtout révélés par le Registre conservé dans la famille Rousseau, qui avait son atelier rue aux Moines (1) ; les dates extrêmes de ce manuscrit sont : 31 juillet 1755 et 28 juillet 1790 ; il mesure 0m315 sur 0m200 et il est composé de 25 feuilles doubles de papier timbré marqué du sceau de la Généralité de Dijon, à trois sols la feuille : *Gén. de Dijon, trois sols.* Chacun des 50 folios est *cotté et paraphé* par Cl.-Ant. Champion, écuyer, maire et juge de police d'Avallon ; les feuillets 38 et 39 ont été détruits. Le cartonnage, selon la détestable habitude de l'époque, est recouvert d'une feuille de parchemin arraché d'un missel du moyen âge.

Lorsque j'ouvris ce manuscrit, j'éprouvai une agréable surprise en reconnaissant l'écriture de Jean-Léonard Cousin, avec laquelle j'étais familiarisé par la lecture des *Anecdotes Avalonaises* (2). Les menuisiers ne pouvaient faire un meilleur choix en le prenant comme secrétaire, fonctions qu'il a remplies pendant les dix dernières années de sa vie et pour lesquelles son habitude de la chicane lui fut d'un grand secours.

Le registre contient surtout les délibérations, les statuts et les comptes annuels. Nous y voyons qu'en dehors des assemblées générales ordinaires pour

(1) Actuellement n° 5.

(2) Manuscrit conservé à la Bibliothèque d'Avallon, dont j'ai parlé dans le Bulletin de la Société d'Etudes, année 1904.

l'élection des jurés et la reddition des comptes en présence des échevins, les maîtres se réunissaient fréquemment soit pour proposer le chef-d'œuvre à un aspirant, soit pour examiner ensuite ce chef-d'œuvre, soit pour décider des poursuites à exercer contre des forains ou contre des compagnons, ou appliquer des amendes.

Dans l'histoire d'une corporation, les affaires qui occupent la plus grande place sont les affaires contentieuses ; la Communauté qui nous intéresse ne devait pas faire exception à cette règle. Des statuts si méticuleux, si étroits, laissant si peu de liberté aux ouvriers, étaient une source intarissable de contestations et de chicane ; chaque article pouvait amener journellement une contravention. Tantôt il faut recourir au juge de police et à l'huissier pour faire une saisie d'ouvrages venant du dehors ou bien saisir les outils et marchandises se trouvant chez un compagnon qui travaille à boutique ouverte ; tantôt il faut convoquer l'assemblée pour appliquer l'amende *par défaut d'acquit* à l'égard d'un maître, ou la *peine de dédite* à l'égard d'un apprenti, ou faire poursuivre un maître qui instruit deux apprentis, etc. Et c'était toujours des frais à faire pour la Corporation dont la caisse, comme l'éponge trop souvent pressée, était presque toujours à sec.

Couteux procès. — Parmi les affaires qui ont donné le plus de souci à la Communauté des maîtres menuisiers d'Avallon, je citerai le procès Pussin-Bouesnel.

Bouesnel, docteur en médecine à Avallon, ayant commandé une porte cochère à Pussin, menuisier à Provency, celui-ci livre son travail en juillet 1772 ;

les jurés menuisiers, appelés à le visiter, déclarent qu'il *n'est pas de recette* et le font saisir le 15 juillet. C'était leur droit d'après les statuts homologués par le Parlement de Dijon.

Or, les intéressés ayant fait opposition à la saisie, le juge de police d'Avallon dut connaître de cette affaire et, dans sa sentence du 13 août, il condamna la Corporation.

Celle-ci ne pouvait se tenir pour battue, car son principal souci était de faire respecter des statuts qui lui conféraient un monopole et des privilèges très chèrement acquis ; elle était même disposée à faire de grands frais pour le maintien de ses droits. Aussi, après plusieurs délibérations, on tombe d'accord et l'on décide que Pussin et Bouesnel seront intimés au Bailliage. Par sentence du 7 août 1773, le tribunal du Bailliage réforme le jugement de police et les menuisiers ont la victoire.

Mais leur joie fut de courte durée car ils avaient affaire à forte partie : M[e] Bouesnel, sans perdre de temps, déclare qu'il va se pourvoir au Parlement de Dijon et il fait introduire la procédure.

Dans plusieurs délibérations on sent les conseils de Cousin ; dans celle du 30 juin 1774, la Communauté prend le parti énergique de se défendre au Parlement. Toutefois elle juge prudent de députer à Dijon Talmitte, l'un des jurés, pour prendre des informations sur les suites probables de l'affaire. Dans le procès-verbal du 1[er] août, je vois que les renseignements envoyés de Dijon par Talmitte donnent sérieusement à réfléchir à ses confrères ; ils ont le sentiment que leur cause n'est pas bonne et qu'elle risque fort d'être perdue. Alors « les Maîtres menui-

« siers, ayant réfléchi sur le tout, décident qu'ils « abandonnent le bénéfice de la sentence du Bailliage, « qu'ils s'en tiendront à celle du Juge de Police ». En un mot, ils se désistent et envoient une procuration dans ce sens à leur procureur, M° Béraud, à Dijon. Précaution inutile autant que tardive, car l'arrêt fut rendu, la Communauté perdit le procès et les frais s'élevèrent à environ 1.200 livres. Ils étaient douze pour les payer.

Les privilèges des menuisiers, dans la circonstance, étaient lettre morte ; cependant ils en avaient soldé le prix et cela plus d'une fois. Pour racheter les offices d'inspecteur et contrôleur arbitrairement créés à chaque instant pour enrichir le fisc, n'avaient-ils pas dû s'imposer des sacrifices ? En 1745, il avait bien fallu payer encore, pour droits de confirmation, 150 livres en principal, *sans compter 15 livres pour les deux sols pour livre et 3 livres pour le droit de quittance*, plus 12 livres 7 sols 6 deniers au notaire Houdaille, plus encore plusieurs livres pour ports de lettres et faux frais. Et l'homologation des statuts, avait-elle été gratuite ? Elle avait coûté en principal 170 livres, plus 6 livres payées à Comynet, plus 4 livres pour frais de l'emprunt qu'il fallut faire au sieur Naudot, plus des ports de lettres et même des présents à certains hommes de loi, etc.

Ces privilèges si coûteux n'étaient donc qu'illusoires puisque, pour les faire respecter, il fallait épuiser toutes les juridictions avec de nouveaux frais et finalement s'entendre condamner sur cette chinoiserie, à savoir que la Communauté n'avait pas de lettres patentes.

Douze cents livres à payer entre douze, cela paraît

de la plus grande simplicité ; cependant il fallut quatre ans pour liquider ces frais : les uns, comme Cambon, Talmitte, Robin, Escrousailles, voulaient se cotiser et en finir au plus tôt, d'autres étaient beaucoup moins pressés et pour cause sans doute. Les Jurés finirent par poursuivre les maîtres récalcitrants. On recommença à plaider devant le juge de police et même au Bailliage ; le tout se termina le 7 juillet 1778, après six années de procédure.

Boiseries et fenêtres de l'Hôtel de Ville. — Une autre affaire relative à un menuisier forain n'eut pas de suites au point de vue contentieux, mais elle offre un certain intérêt pour les Avallonnais car elle se rapporte à la construction de l'Hôtel de Ville (1774).

Il existe seulement deux délibérations à ce sujet. Dans la première (30 août 1772), les maîtres menuisiers se plaignent de ce que, « malgré leur droit « exclusif de travailler seuls, dans ladite ville, les « ouvrages de ladite ville », on a donné à faire les boiseries et fenêtres du nouvel Hôtel de Ville à un étranger. Les jurés Talmitte et Thébault se promettent d'inspecter sérieusement le travail de l'ouvrier forain lorsque celui-ci apportera ses fenêtres, et gare à lui si elles ne sont pas de recette, car il y aura saisie, confiscation, poursuites, procès.

Deux ans après (30 juin 1774), la Communauté s'assemble, à la demande de Claude Poupon, maître menuisier à Saulieu, *qui a déposé les croisées de l'Hôtel de Ville devant la porte dudit Hôtel pour les faire visiter*. Les jurés « examinent ces croisées avec « tous leurs accompagnements, reconnaissent qu'elles « sont faites selon les règles de l'art et que, s'il y a

« quelque chose à dire, c'est sur la qualité du bois « en quelques parties où l'on reconnaît de l'aubier, « du vieux, de la gersure. Ayant observé de plus « que quelques battants sont tranchés (1), ce qui « mérite plus l'attention du propriétaire que celle de « la Communauté, nous avons dressé le présent « procès-verbal et signé icelui avec ledit sieur « Poupon ». Registre, folio 16.

COMPTES ANNUELS. — J'ai dit comment se faisait la reddition des comptes en présence des échevins. En recette, on voit figurer les cotisations des maîtres, les amendes, les droits relatifs aux apprentis et aux compagnons. La dépense se compose des indemnités payées aux jurés, des intérêts des sommes empruntées, des frais de justice et de saisie quand il y a lieu, des honoraires d'hommes de loi, achats de registres, etc. En 1787, on voit dans le compte, et cela est bon à retenir, que la Communauté achète *deux registres*, dont un pour la Confrérie, qu'elle paie 8 livres à l'avocat Finot pour l'*inventaire des papiers*. Ces papiers étaient conservés dans le coffret confectionné à titre de chef-d'œuvre par Cambon et Rousseau : une clef était déposée chez le juré en recette et l'autre chez le dernier maître reçu.

Les comptes sont visés par Malot, contrôleur, et ce contrôle ne paraît pas avoir été purement fictif. En 1773, le juré en recette se crédite de 4 livres 6 deniers *pour dépenses que les maîtres ont faite ensemble le 15 juillet*. Mr Malot passe un trait sur cet article et écrit en marge : « Rayé comme dépense illicite ».

(1) Un morceau de bois est dit tranché quand il n'est pas coupé dans le sens des fibres.

Il en est de même d'une somme de 15 livres 19 sols *payée pour présents* à MM. Morizot (1) père et fils et à M. Cousin (2). (Folio 21 du Registre des Menuisiers.)

Enfin, le dernier compte, acquitté le 28 juillet 1790, se solde par un reliquat actif de 82 livres 3 sols 6 deniers. A cette époque, la Communauté avait amorti ou remboursé tous ses emprunts ; elle n'avait plus de dettes ni de procès en cours quand arriva le moment de liquider.

X — Dissolution de la Communauté

C'est la loi du 2 mars 1791 qui provoqua la dissolution de toutes les Corporations. Désormais, il suffira de payer une patente pour s'établir et ouvrir une boutique ; les patrons n'auront plus entre eux que les relations qu'il leur plaira d'avoir. Les statuts et règlements anciens sont abrogés, il n'y a plus de communauté, c'est le régime de la libre concurrence.

La même loi obligeait les jurés à rendre leurs comptes ; c'est pourquoi « le 8 germinal, an II de la République une et indivisible », les menuisiers d'Avallon comparaissent devant les Commissaires désignées à cet effet dans la salle du Conseil de la commune. Ils sont au nombre de huit : ce sont les citoyens Nicolas Cambon, Simon Guérin, Pierre Fisolard, Louis Talmitte, François Piault, Pierre

(1) Morizot était huissier.

(2) Cousin était notaire et procureur, secrétaire de la Corporation des Menuisiers.

Laboureau, Louis Rousseau et Antoine Fort, « tous « composant la majeure partie de la ci-devant Com- « munauté des Menuisiers de la commune d'Avallon, « auxquels lecture a été faite des lois sus-datées ». (2 mars 1791.)

Ils déclarent n'avoir aucun revenu et tirer de leur poche chaque année les dépenses de confrérie ; ils ont même brûlé leurs papiers qui consistaient en quelques procédures ; ils se cotisent annuellement pour subvenir aux dépenses communes.

Ils avaient même une rente sur la Nation ; ils n'en ont jamais touché les arrérages, ils ont perdu leur titre et ils abandonnent intérêts et principal. Ils ajoutent qu'ils ne possèdent aucun mobilier, aucun argent comptant, mais qu'ils n'ont pas de dettes, Tous les comparants signent le procès-verbal (1).

Ainsi, il fut inutile de nommer un liquidateur.

On est en droit de se demander si cette déclaration est bien sincère, car pourquoi les menuisiers auraient-ils brûlé leurs papiers ? Le principal registre contenant les délibérations et les comptes a précisément été conservé dans la famille de l'un d'eux ; quant au solde du dernier compte, soit 82 l. 3 s. 6 d., rien n'était plus facile que de le partager à l'amiable. N'auraient-ils pas plutôt caché leurs papiers afin de rendre impossible la vérification des comptes ? Le fisc, sous l'ancien régime, s'était montré si rapace à leur égard qu'ils étaient bien autorisés à redouter une dernière surprise.

En outre des papiers aujourd'hui disparus ou égarés, tels que les pièces de procédure et le registre

(1) Archives de la Ville ; comptes des Corporations.

de la Confrérie que nous consulterions avec une certaine curiosité, il eût été intéressant de retrouver le marteau de Jurande, mais cette satisfaction nous est refusée.

Dans l'*Armorial général de France*, dressé en vertu de l'Edit de 1696, la Communauté des Maîtres menuisiers d'Avallon déclare que ses armoiries sont : *d'argent à une équière d'or*.

Nous ne les avons vues figurer nulle part.

Il ne faut pas croire qu'après la loi du 2 mars 1791 tout sentiment de solidarité disparut du cœur des menuisiers. Si la loi a liquidé la Communauté, elle n'a pas détruit l'esprit de corps qui avait uni ses membres pendant plusieurs siècles. La Jurande et les Maîtrises ayant succombé sous la poussée du progrès, l'esprit de corps et de solidarité continua à s'affirmer soit à l'occasion d'un décès, soit à l'occasion surtout de la fête de sainte Anne que les menuisiers d'Avallon célébrèrent chaque année par un repas fraternel jusque vers la fin du XIXe siècle (1878).

E. CHAMBON.

SE. A.

Empreinte du marteau de Jurande
de la Corporation des Menuisiers d'Avallon.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Réception d'un Maître fils de Maître
29 Juillet 1737

Claude-Antoine Champion, écuyer, maire et juge général de police de la ville et faubourgs d'Avallon, sçavoir faisons que ce jourd'hui, heure de huit et demie du matin, 29 juillet 1737, en notre hôtel et pardevant nous, a comparu en personne Nicolas Regnard, natif de cette ville, âgé de 26 ans, fils de Jean Regnard l'aîné, maître menuisier en cette ville, lequel nous a dit qu'ayant toujours eu dessein d'exercer la même profession que sondit père, il aurait dès son bas âge travaillé sous iceluy jusques à son établissement, et que désirant exercer de son chef ladite profession, il aurait invité Louis Sagette, Louis Miné, Jean Bierry, Etienne Roy, Jean Regnard le jeune et Jean Pugé, tous maîtres dudit corps, de vouloir bien se trouver ce jourd'hui, lieu et heure, pour être présents à sa réception, étant dispensé comme fils de maître, suivant les statuts dudit corps, de faire aucun chef-d'œuvre, pourquoy ledit Nicolas Regnard nous supplie de vouloir bien le recevoir, à quoy inclinant, ouy Me Claude Borot, sindic, en ses conclusions, ouy aussy tous les jurés et maîtres susnommés, lesquels, conjointement avec ledit Jean Regnard père, nous ont affirmé que ledit Nicolas Regnard est très capable d'exercer ladite profession. Nous avons iceluy reçu pour maître menuisier en cette ditte ville et faux bourgs pour en exercer la profession ainsi que les autres maîtres dudit corps,

et a ledit Regnard presté le serment en tel cas requis ; laquelle réception n'a été par nous faite qu'après avoir vu la quittance du droit de confirmation payée par ledit corps en datte du 18 mars 1730, représentée par ledit Sagette et retirée, et paiera ledit Nicolas Regnard entre les mains du juré en recette la somme de 4 livres seulement, attendu qu'il est fils de maître.

En foi de quoy et de tout ce que dessus, nous nous sommes soussignés avec ledit Nicolas Regnard et tous les jurés et maîtres, ledit sindic et notre secrétaire. (Tous signent.)

(Archives d'Avallon, H. H. 37).

Réception d'un Maître menuisier — *25 juin 1751*

Cejourd'hui, 25 juin 1751, en l'hôtel de ville d'Avallon, où les magistrats soussignés se sont extraordinairement assemblées, en conséquence de notre jugement du 16 du présent mois, sont comparus Louis Sagette, juré du corps des menuisiers de ladite ville, Philippe Urbain, Nicolas Regnard, Pierre Cambon, Antoine Debrière, maîtres dudit corps, lesquels ont déclaré que, en conséquence de notre jugement, ils comparent par devant nous et nous déclarent qu'ils n'empêchent que Pierre Rignolet, compagnon menuisier, qui se représente cejourd'hui pour être reçu maître menuisier dudit corps, ayant eu à visiter son chef-d'œuvre et ce, aux clauses et conditions rapportées dans notre procès verbal dudit jour, 16 du présent mois, qui sont de payer les droits qui sont dus et les charges dudit corps, sur quoi, ouï le procureur syndic dans ses conclusions qui a dit

n'avoir rien pour empêcher ladite réception, nous avons reçu et recevons ledit Pierre Rignolet pour maître du corps de cette ville et faubourgs, aux soumissions par luy faites duquel Rignolet nous avons pris et reçu le serment en tel cas requis, par lequel il a promis de fidellement et en conscience travailler et exécuter les règlements de police et se conformer aux statuts du corps et en outre le condamnons à effectuer les offres et soumissions et en conséquence de payer 8 livres à la bourse commune et entrer dans les charges du corps et payer les taxes ainsi qu'elles sont réglées, dont acte, et nous nous sommes soussignés avec les dénommés ci-dessus, procureur syndic et secrétaire. (Tous signent.)

(Archives d'Avallon.)

Election d'un Juré — *29 Juillet 1737*

Claude-Antoine Champion, écuyer, maire et juge général de police de la ville et faubourgs d'Avallon, sçavoir faisons que cejourd'hui, 29 juillet 1737, sept heures du matin, en notre hôtel et pardevant nous, ont comparu en leurs personnes Jean Pugé, Louis Sagette, jurés du corps des menuisiers de cette ville et faubourgs, Jean Regnard, Louis Miné, Jean Bierry Etienne Roy, tous maîtres dudit corps, lesquels en présence de Mr Claude Borot, procureur de cet hôtel de ville et police, nous ont dit qu'il est d'usage de procéder à l'élection et nomination d'un nouveau juré au lieu et place de l'ancien le lendemain de la fête de sainte Anne, patronne dudit corps, et comme samedy dernier était un jour de marchef et hyer un jour de dimanche, lesdits jurés et maîtres n'ont pu

se présenter qu'aujourd'huy pardevant nous pour faire l'élection du nouveau juré, lesquels ayant conféré entr'eux, et encore Jean Regnard le jeune survenu, ils ont unanimement nommé pour nouveau juré ledit Jean Regnard l'aîné pour faire les fonctions de juré conjointement avec ledit Sagette, au lieu et place dudit Pugé sortant de charge et a ledit Regnard l'aîné prêté le serment en tel cas requis, et ont été les papiers concernant ledit corps remis audit Sagette à présent ancien juré, lequel en demeure chargé également comme de la quittance du droit de confirmation en datte du 18 mars 1730, signée de M. Grillot, receveur général du droit de confirmation, et demeure de tout ledit Pugé deschargé égallement comme de rendre compte attendu qu'il n'a rien reçu depuis sa jurande, en foy de quoy et de tout ce que dessus, nous nous sommes soussignés avec tous les jurés et maîtres, ledit sindic et notre secrétaire. (Tous signent.)

(Archives d'Avallon.)

STATUTS

Arrest du Parlement de Dijon qui homologue les Statuts des Maîtres menuisiers de la ville d'Avallon, du 16 Mai 1753.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre : à tous ceux qui ces présentes Lettres en forme d'Arrêt verront, salut, sçavoir faisons, que vû par notre Cour de Parlement de Bourgogne, la Requête contenant les Statuts et Règlemens proposés par les Maîtres menuisiers de la ville d'Avallon,

ladite Requête tendante, à ce qu'il plût à notredite Cour, homologuer lesdits Statuts et Règlemens, ordonner qu'ils seroient enregistrés pour être exécutés suivant leur forme et teneur, et permettre auxdits Maîtres menuisiers de les faire imprimer avec l'Arrêt d'homologation d'iceux, conclusions de notre Procureur général ; et oui le raport de notre amé et féal Jacques Vitte, notre plus ancien Conseiller-Commissaire, à cet effet Député.

Notredite Cour a homologué et homologue lesd. Statuts et Règlemens pour être exécutés sous les modifications, restrictions et adjonctions portées par le présent Arrêt, et en la forme qui suit.

ARTICLE PREMIER

Celui qui se présentera pour être reçu maître, justifiera d'un certificat d'Aprentissage, réglé par notredite Cour, à deux années.

ARTICLE II

Chaque Aspirant à la Maîtrise fera Chef-d'œuvre de douze jours de travail et de moitié s'il est fils de Maître ou s'il a épousé une fille ou veuve de Maître, lequel Chef-d'œuvre sera proposé par la Communauté desd. Menuisiers, sans néanmoins qu'il puisse apartenir à lad. Communauté, mais à l'Aspirant.

ARTICLE III

Un Maître ne pourra avoir plus d'un Aprentif, si ce n'est qu'il pourra commencer l'aprentissage d'un second six mois avant l'expiration de l'aprentissage du premier.

ARTICLE IV

Chaque Maître payera à la Communauté, pour

chaque Aprentif, six livres entre les mains du Juré en recette, qui s'en chargera dans son compte.

ARTICLE V

L'Aspirant, duquel le chef-d'œuvre aura été reçu, payera pour les droits de sa réception à la Maîtrise ; sçavoir les fils de Maîtres, 15 liv. Celui qui a épousé fille ou veuve de Maîtres, 20 liv. L'Aprentif de ville, 24 liv. L'Aprentif étranger, 30 liv., lesquelles sommes seront payées entre les mains du Juré de la Communauté, qui s'en chargera dans son compte.

ARTICLE VI

Les veuves de Maîtres auront le privilège de faire faire par des Compagnons ou Maîtres les ouvrages dont elles auront fait pour elles-mêmes les marchés, qui seront à cet effet désignés et aprouvés d'elles, et durant qu'elles jouiront de ce privilège elles payeront leur part et portion des charges de la Communauté.

ARTICLE VII

Les Maîtres Menuisiers feront les planchers, tendues, cloisons, portes et autres ouvrages d'ais gravés et joints ensemble, et ce sauf les droits des Maîtres Charpentiers ausquels les mêmes ouvrages demeurent permis.

ARTICLE VIII

Les Marchands forains qui amèneront des marchandises de Menuiserie ne pourront les vendre et livrer qu'elles n'ayent été visitées par l'un des Jurés, en présence d'un Officier de Police, à peine de confiscation et de 3 liv. 5 s. d'amende, la confiscation aplicable à la Communauté desdits Menuisiers.

ARTICLE IX

Les Tabletiers, Ebénistes, Sculpteurs ne pourront faire ouvrage de menuiserie qu'ils n'aient été reçus Maîtres Menuisiers, et les Tourneurs ne pourront faire aucun assemblage de menuiserie s'ils n'ont été reçus Maîtres Menuisiers.

ARTICLE X

Tous les Maîtres s'assembleront chaque année, le lendemain de la S[te] Anne, pour arrêter le compte du Juré qui sortira de charge et nommer un nouveau Juré.

ARTICLE XI

Les Jurés de la Communauté pouront tous les trois mois faire visite chez les Maîtres pour reconnaître si les ouvrages sont de bonne qualité et de bon bois ; et ceux qui seront trouvés défectueux pouront être saisis et déposés au Greffe de Police, pour ensuite être prononcé sur la confiscation au profit de ladite Communauté, s'il y échet, par les Officiers de Police.

ARTICLE XII

Demeure suprimé ledit article 12, portant que chaque Aspirant payera, lors de sa réception à la Maîtrise, 30 s. à chacun des deux Jurés.

ARTICLE XIII

Sera payé à chacun des deux Jurés 3 liv. par an, pour les visites qu'ils feront, laquelle somme sera allouée en dépense au Juré en charge dans son compte.

ARTICLE XIV

Sera payé par chaque Maître 20 f. par an pour tous droits de visite, et sera en outre payé par le Maître

qui aura des Compagnons, 2 f. 6 den. par chaque Compagnons qui se trouveront travailler pour lui au tems des visites, desquelles sommes le Juré en charge fera état dans son compte.

ARTICLE XV

Les Jurés ne payeront, durant leur exercice, aucuns droits de visite, ni pour eux, ni pour les Compagnons qui travaillent pour eux, ce qui aura lieu pour le second Juré, de même pour le premier.

ARTICLE XVI

Les Jurés auront un marteau de Jurande, dont l'empreinte sera retenue sur les Registres de la Police, duquel marteau les Jurés se serviront dans leur visite, à marquer les bois et ouvrages de mauvaise qualité et à marquer les bois que les Aspirans représenteront pour l'exécution du Chef-d'œuvre qui leur aura été proposé par la Communauté.

ARTICLE XVII

Demeure suprimé ledit article 17, portant que les Aspirans qui n'auront pas fait leur apprentissage à Avallon serviront en ladite ville, comme Compagnons, deux années chez les Maîtres avant que de pouvoir être reçus à la Maîtrise.

Ordonne que le présent Arrêt contenant lesdits statuts et règlemens sera imprimé, lû, publié et affiché par tous les carrefours de la ville d'Avallon et faubourgs d'icelle, et qu'à la diligence des Jurés de la Communauté desdits Maîtres Menuisiers il sera enregistré sur le livre de ladite Communauté et au Registre de la Chambre de Police de ladite Ville. Si mandons au premier notre Huissier ou Sergent

sur ce requis, à la requête des Maîtres Menuisiers d'Avallon, faire pour l'exécution du présent Arrêt, contre qui il appartiendra, tous exploits de Justice, requis et nécessaires, et d'en certifier : Car tel est notre bon plaisir. Donné en Parlement à Dijon le 16 mai, l'an de grâce 1753 et de notre Règne le 38e. Collationné, Signé Baudot. Vû au Sceau, signé Varenne. Par la Cour, signé Guenichot. Et scellé le 27 juin 1753.

(Pièce imprimée, insérée à la fin du Manuscrit de J.-L. Cousin : *Anecdotes Avalonaises*. Ces statuts sont copiés sur le Registre de la Communauté.)

Statuts et Règlement politique de la Communauté des Maîtres Menuisiers, Tabletiers, Sculpteurs et Ebénistes des Ville et Banlieue d'Avallon (4 Décembre 1773).

Des Apprentis

Art. 1. — Le temps d'apprentissage sera de trois années. L'acte qui le constituera sera passé pardevant notaire et enregistré sur le livre de la Communauté, à peine de nullité dudit apprentissage, et les trois ans ne commenceront à courir que du jour de cet enregistrement.

Art. 2. — Au regard des Maîtres qui apprendront le métier de Menuisiers à leurs fils, ils seront tenus d'en faire seulement déclaration sur le registre de la Communauté, laquelle déclaration tiendra lieu de l'acte d'apprentissage, aussi à peine de nullité.

ART. 3. — Chaque Apprenti paiera dix livres au corps pour tous droits de confrérie dont le Maître sera responsable et tenu solidairement ; ladite somme sera payée au premier Juré dans la huitaine du jour de l'enregistrement de l'acte ou déclaration d'apprentissage.

ART. 4. — Les Apprentis porteront honneur, respect et obéissance à tous les Maîtres ; défenses sont faites auxdits Apprentis de quitter leurs Maîtres avant le temps de l'apprentissage fini, sinon ils supportent la peine appelée *dédite,* fixée, s'il quitte la première année, à 60 livres, dans le courant de la deuxième, 40 livres, dans le courant de la troisième, 30 livres, si autrement n'est convenu dans l'acte d'apprentissage. Les père, mère, tuteur, curateur seront responsables de ladite peine de *dédite;* outre quoi lesdits Apprentis seront tenus de désemparer la Ville et Banlieue sans qu'aucun autre Maître puisse les reprendre chez lui, à peine de 50 livres d'amende.

ART. 5. — Chaque Maître ne pourra tenir un second Apprenti si ce n'est pendant la troisième année du premier Apprenti.

Des Compagnons

ART. 6. — Les Compagnons porteront honneur et respect à tous les Maîtres, singulièrement à celui chez lequel ils demeureront, à peine de prison sur la plainte qui en sera portée aux Juges par les Maîtres, même d'être expulsés de la Ville et Banlieue.

ART. 7. — Tous Compagnons étrangers arrivant

dans la Ville pourront demander à travailler et être reçus dans la boutique d'un Maître lorsqu'ils justifieront d'un certificat de leurs mœurs et bonne conduite des lieux d'où ils viendront, sans que les autres Compagnons puissent les rechercher ni inquiéter sous prétexte de prétendu droit d'*embauchage* ou autres, ni les troubler directement ni indirectement en quelque manière que ce soit, sinon les contrevenants seront punis par amende, prison et toutes autres peines qui seront arbitrées par les Juges.

Art. 8. — Il est défendu aux Maîtres de solliciter, engager et attirer à eux directement ni indirectement les Compagnons qui sont chez d'autres Maîtres, comme aussi aucun Maître ne pourra recevoir un Compagnon sortant de chez un autre Maître qu'auparavant ledit Compagnon n'ait fini l'ouvrage qu'il aura commencé, quand même il travaillerait à la journée et avant qu'il n'ait gagné chez celui qu'il voudra quitter l'argent qui lui aura été avancé. Le tout à peine de 20 l. d'amende contre le Maître contrevenant et d'être, le Compagnon, expulsé de la Ville et Banlieue.

Art. 9. — Le Maître chez lequel entrera le Compagnon sortant de chez un autre ne pourra le garder plus de trois jours sans s'être informé auprès du premier Maître de la conduite du Compagnon, ce qui est appelé *acquit :* faute de quoi faire par le second Maître il sera amendable de 10 l. Si à l'occasion dudit *acquit* il survient quelque contestation, elle sera décidée par les deux Jurés qui, en cas de partage d'avis, appelleront l'ancien pour tiers.

Des Aspirants

Art. 10. — Celui qui désirera se faire recevoir Maître sera tenu de se présenter aux Jurés, visiter chaque Maître, ensuite les Jurés feront assembler incessamment la Communauté pour fixer un jour prochain auquel l'Aspirant sera admis à représenter l'acte et le certificat de son apprentissage et à faire chef-d'œuvre.

Art. 11. — Si celui qui se présentera pour être reçu à la Maîtrise est étranger, il ne pourra être admis qu'auparavant il n'ait servi les Maîtres dans la Ville pendant un an au moins. Seront réputés étrangers tous Compagnons qui n'auront point fait leur apprentissage dans la Ville et Banlieue.

Art. 12. — L'Aspirant à la Maîtrise sera tenu au jour indiqué de justifier du certificat de son apprentissage, conformément à l'Edit du mois de décembre 1691 ou de la déclaration qui en tiendra lieu au prescrit de l'article 2 des présents statuts, faire un chef-d'œuvre tel qu'il sera jugé convenable et réglé par les Maîtres ; les bois qui devront y être employés seront marqués du marteau de la Communauté, épaulés et assemblés en présence desdits Maîtres. Le temps dudit chef-d'œuvre sera de 15 jours au moins ; l'Aspirant sera tenu d'y travailler dans la boutique et sous les yeux du Maître qui sera nommé, en présence de ceux qui voudront s'y trouver. Le chef-d'œuvre fait, il sera présenté par devant les Juges ; si l'ouvrage est trouvé bon et suffisant, l'Aspirant sera reçu à la Maîtrise et son chef-d'œuvre lui sera remis.

Art. 13. — Les fils de Maîtres qui auront appris

leur métier chez leur père pourront être dispensés de la rigueur du chef-d'œuvre, mais ils seront tenus de faire expérience simple.

Art. 14. — L'Aspirant qui sera reçu Maître paiera à la Communauté savoir, le fils, le gendre d'un Maître de la Ville ou celui qui épousera sa veuve, 20 livres.

Celui qui aura fait son apprentissage dans ladite Ville et Banlieue, 40 l.

Et celui qui aura fait son apprentissage ailleurs, 60 l.

Outre quoi ils paieront 30 sous à chacun des Jurés et 20 sous à chaque Maître qui assistera à leur réception.

Des Maîtres

Art. 15. — Aucun ne pourra travailler en cette Ville et Banlieue du métier de menuisier, tabletier, sculpteur et ébéniste, ni tenir boutique ouverte ou fermée en quelque maison que ce soit s'il n'est reçu Maître esdites professions, à peine de 50 l. d'amende et de confiscation des ouvrages faits ou commencés, des bois préparés et des outils qui se trouveront.

En cas d'une seconde récidive, l'amende ci-dessus sera doublée et s'il contrevient une troisième fois, il sera mis par les Juges dans le cas de ne plus nuire à la Communauté.

Art. 16. — Les Maîtres menuisiers, tabletiers, sculpteurs et ébénistes formant la même Communauté dans la Ville et Banlieue d'Avallon seront tenus et obligés de faire tous leurs ouvrages selon les règles de l'art ; ils ne pourront employer que des bois de bonne qualité, soit chênes, noyers ou autres

bois coupés depuis 3 ans au moins. Défenses leur sont faites de se servir de bois piqués, pouilleux, aubiers, nœuds-perçants et autres de mauvaise qualité, et ne pourront travailler des bois rouges ou blancs que lorsqu'ils seront requis par ceux qui l'ordonneront ainsi.

Art. 17. — Les veuves de Maîtres desdites Ville et Banlieue jouiront du privilège qu'avaient leurs maris, sauf de recevoir des Apprentis.

Art. 18. — Chaque Maître et veuve de Maître, faisant travailler à son compte, seront tenus de payer leur cote part des dettes et des charges ordinaires et extraordinaires du Corps, sur le *rolle* qui sera arrêté chaque année par les Jurés ou Députés et rendu exécutoire sans frais par les Juges, et à refus de paiement les refusants seront contraints par les voies ordinaires en vertu dudit *rolle*.

Art. 19. — Demeure permis aux Maîtres menuisiers, tabletiers, sculpteurs et ébénistes de rendre ou vendre leurs ouvrages ferrés et fermant à clef sans qu'ils puissent être forcés par les serruriers de se servir dans leurs boutiques ; il leur est libre au contraire de se pourvoir ailleurs pourvu que les ferrures soient de recette.

Art. 20. — Si un Maître fait une entreprise qu'il ne peut remplir par lui-même et par ses compagnons, il ne pourra en remettre la confection à des ouvriers hors la Ville et Banlieue, sinon à refus par les Maîtres de la Communauté de les entreprendre eux-mêmes, à peine de 50 livres d'amende et de confiscation des bois ouvrés ou préparés à être employés aux travaux de ladite entreprise.

Des Jurés

Art. 21. — Il y aura, selon l'usage actuel, deux Jurés pour veiller à l'observation des présents statuts, au maintien de la police du Corps et à l'administration des affaires de la Communauté. Lesdits Jurés seront élus par lad. Communauté à la pluralité des voix dont il sera dressé acte sur le registre ; ils resteront en place deux années après quoi ils ne pourront être continués que de leur consentement: Si celui qui aura été nommé refuse d'accepter sans raison légitime, il y sera condamné par le Juge. Lesdits Jurés seront tenus de se présenter dans la huitaine devant les Juges pour prêter serment entre leurs mains de s'acquitter de leur charge en honneur et conscience, dont procès-verbal sera par eux dressé *sans frais*.

Art. 22. — Les Jurés pourront, sans l'intervention de la Communauté, faire constater toutes contraventions aux présents statuts, mais ils ne pourront poursuivre aucune cause, instance ou procès sans y être autorisés par lad. Communauté, aux peines que de droit.

Art. 23. — Le premier Juré continuera de faire la recette de tous les deniers appartenant à la Communauté dont il rendra compte chaque année le 27 juillet à ladite Communauté assemblée.

Art. 24. — Les Jurés auront un marteau de Jurande dont l'empreinte sera retenue sans frais au greffe du Juge de Police, lequel marteau servira à marquer les bois et ouvrages de contravention et ceux qui, dans le cas de l'article 33, seront exposés en vente par les marchands forains et menuisiers étrangers.

Art. 25. — Les Jurés seront tenus de faire tous les ans quatre visites chez tous les Maîtres et les veuves de Maîtres tenant boutique, à l'effet d'examiner si les ouvrages qu'ils font ou font faire sont travaillés de bon bois et suivant les principes de l'art. S'ils en trouvent de défectueux, ils les saisiront eux-mêmes sans le ministère des Juges ni d'autres officiers, mais ils en feront le rapport aux Juges dans les 24 heures et seront par eux confisqués au profit de la Communauté, sans autre forme ni figure de procès, si dans un autre délai de 24 heures celui chez lequel ils auront été trouvés ne déclare qu'il veut défendre à la saisie ; les contrevenants seront encore condamnés en 20 l. d'amende outre la confiscation.

Art. 26. — Sera payé par le Corps aux deux Jurés à leur profit singulier 6 l. seulement pour lesdites 4 visites, outre quoi chaque Maître ou veuve de Maître paiera par chacun an 20 sols pour le droit de boutique auxdits Jurés par chacune des quatre visites, 3 sols par chacun Compagnon qu'il tiendra, lesquelles rétributions tourneront au profit du Corps et non à celui des Jurés.

Art. 27. — Pourront lesdits Jurés, étant assistés d'un Juge, faire visite quatre fois l'année et même plus souvent si le cas le requiert, chez les Charpentiers, Tourneurs et autres ouvriers en bois de la Ville et Banlieue, pour constater les contraventions qui pourraient être commises aux présents statuts, dont procès-verbaux seront dressés, avec saisie des pièces de conviction et outils qui les auront travaillés, pour ensuite être le tout confisqué au profit de la Communauté, outre l'amende qui sera prononcée contre les

contrevenants ; ledit Juge ne pourra exiger de la Communauté plus de 4 livres dans la Ville et 6 livres pour la Banlieue pour lesdites visites ordinaires et extraordinaires, sauf à condamner à de plus grands droits les délinquants lorsqu'ils seront découverts.

Art. 28. — Il sera fait visite chez les Jurés eux-mêmes par les deux anciens ou par deux autres Maîtres choisis et nommés à la pluralité des voix, mais les Jurés seront exempts pendant le temps de leur Jurande de payer pour eux et pour leurs Compagnons aucun des droits établis par l'article 26.

Des Ouvriers en Bois

Art. 29. — Les Charpentiers et tous autres ouvriers en bois de quelque profession que ce soit ne pourront entreprendre aucun ouvrage de menuiserie, tableterie, sculpterie et ébéniste, notamment des planchers, tendues, cloisons, portes et autres ouvrages d'ais gravés et joints ensemble à peine de 50 l. d'amende et de confiscation des bois et outils.

Art. 30. — Il est défendu aux fripiers et à tous autres qui fréquentent les maisons et places où se vendent les meubles à l'encan ou autrement, de s'immiscer pour les autres à démonter et remonter aucuns meubles et ouvrages à peine de 30 l. d'amende pour la 1re fois et de 50 l. pour la 2e fois, et en cas de récidive de plus grande peine à l'arbitrage des Juges.

Art. 31. — Les Tourneurs ne pourront faire des chaises ou autres ouvrages d'assemblage en menuiserie sous les peines prononcées par l'art. 15, et ils

ne pourront s'opposer à ce que lesdits Menuisiers n'aient chez eux des tours et ne tournent les ouvrages de leurs métiers qui peuvent ou doivent l'être, comme pieds de pétrins, de lit et autres meubles.

Art. 32. — Aucuns ouvriers en bois ne pourront sous quelque prétexte que ce soit prêter leurs outils aux apprentis ou compagnons Menuisiers, Tabletiers, Sculpteurs et Ebénistes, permettre ni souffrir qu'ils travaillent dans leurs ateliers desdits métiers de Menuisier, Tabletier, Sculpteur et Ebéniste, à peine de 50 l. d'amende, de confiscation des outils et des bois ouvrés ou destinés à l'être.

Des Etrangers

Art. 33. — Les marchands forains et Menuisiers qui se seront conformés à la disposition de l'art. 6 de l'arrêt du Conseil d'Etat du 23 août 1767 pourront en tout temps amener pour être exposés en vente dans la Ville et faubourgs toutes sortes de meubles et ouvrages de menuiserie pourvu qu'ils soient travaillés des bois indiqués par l'art. 16, qu'ils soient faits suivant les règles de l'art et en état de recette à condition et non autrement qu'avant qu'ils puissent les exposer en vente, lesdits meubles et ouvrages seront visités, partie présente ou dûment appelée, par les Jurés de la Communauté pour reconnaître s'ils sont de la qualité requise. Dans le cas où lesdits meubles et ouvrages seraient défectueux ils seront saisis, à la requête, poursuite et diligence desdits Maîtres Menuisiers, par le Juge qui les fera marquer du marteau de la Jurande, en dressera procès-verbal,

mis en garde et confisqués au profit de la Communauté, et en outre lesdits marchands et Menuisiers seront condamnés en 50 l. d'amende.

Art. 34. — Si les meubles et ouvrages sont reconnus de bonne qualité ou jugés de recette, lesd. marchands forains et Menuisiers étrangers ne pourront les exposer en vente, ni les débiter qu'au préalable ils n'aient, après la visite, payé à la Communauté, par forme d'indemnité des droits de Maîtrise, cinq pour cent soit en espèces des ouvrages, soit en valeur de deniers suivant l'estimation qui en sera faite à l'amiable ou par experts convenus entre les parties ou nommés par le Juge ; et ne sera excepté en faveur desdits marchands et Menuisiers aucun jour de l'année pour les exempter d'acquitter ladite indemnité.

Art. 35. — Les dispositions des deux articles précédents auront lieu contre les Menuisiers étrangers dans le cas où lesd. Menuisiers auraient, avant la visite et le paiement de l'indemnité, livré à un Bourgeois ou autre habitant de la Ville et Banlieue quelques meubles et ouvrages de leur profession sans que les Bourgeois et habitants puissent s'opposer aux visite, saisie, enlèvement et confiscation aux peines de droit

Art. 36. — Les meubles de menuiserie, tableterie, sculpterie et ébéniste, qu'il est libre aux Bourgeois de faire venir de Paris et autres villes du royaume, seront marqués du marteau de Jurande ou de celui particulier des Maîtres qui les auront travaillés, sinon ils seront réputés *ouvrages de contravention* et comme tels sujets à être confisqués au profit de la

Communauté, outre les peines prononcées par les articles 33 et 34.

Autres Dispositions sur différents Objets

Art. 37. — Toutes assemblées seront convoquées par le dernier Maître reçu aux jour et heure qui auront été fixés par celui chez lequel elles devront tenir, à peine de 3 l. d'amende : lesd. assemblées seront faites dans la maison du premier Juré, et en cas de suspicion dans celle du second Juré ou dans la maison de l'ancien du Corps.

Art. 38. — Les délibérations seront consommées et signées à la pluralité des voix sur le registre de la Communauté et elles obligeront ceux des Maîtres absents ou qui refuseront de signer, s'il n'y a opposition de leur part inscrite sur le registre ou signifiée dans les 24 heures par les présents ou dans 3 jours pour les absents.

Art. 40. — Il y aura 3 registres dans la Communauté : sur l'un, tenu en papier libre, seront transcrits les statuts, édits, arrêts, jugements, lettres de Maîtrise, quittances de finances, contrats et généralement tous autres titres et renseignements concernant la Communauté. Les originaux desdits titres et ledit registre seront ensuite remis dans un coffre fermant à 3 serrures dont les clefs seront tenues par les deux Jurés et par l'ancien du Corps. Sur l'autre registre, tenu en papier de formule et paraphé sans frais par le Juge, seront portées les délibérations prises dans les Assemblées. Le troisième, en papier commun, sera coté par l'ancien et servira à transcrire

la recette et la dépense que feront annuellement les Jurés. Lesdits deux derniers registres seront tenus par le premier Juré et mis dans le coffre lorsqu'ils seront remplis. Si aucuns titres sont tirés dudit coffre, celui à qui ils seront remis en donnera sa charge sur le registre qui sera entre les mains du Juré. Lesdits trois registres seront fournis aux dépens du Corps.

Art. 41. — Les amendes et confiscations qui seront prononcées appartiendront au Corps desdits Maîtres menuisiers, dont le premier Juré se chargera comme des autres deniers de la Communauté.

Art. 42. — Les peines d'amende et de confiscation autorisées par les présents statuts ne pourront être réputées comminatoires vis-à-vis tous autres que les Maîtres Menuisiers, à l'égard desquels seulement elles pourront, en connaissance de cause, être modérées ou remises.

Art. 43. — Ceux qui encourreront les peines d'amende, confiscation et autres seront en outre condamnés aux frais des procès-verbaux et autres dépens des causes, instances et procès auxquels ils auront donné lieu.

Art. 44. — La connaissance de toutes contraventions aux présents statuts et règlement politique, commises par toutes personnes, de quelque lieu que soit leur domicile, appartiendra en 1re instance aux officiers de police, par appel au Bailliage d'Avallon et de là au Parlement.

Art. 45. — Les jugements d'instruction et sentences préparatoires ou définitives seront exécutées

par provision, nonobstant opposition et sans préjudice de l'appel.

Art. 46. — La fête de S[te] Anne, Patronne des Menuisiers, continuera d'être célébrée le 26 juillet de chaque année, dans l'Eglise paroissiale S[t]-Pierre d'Avallon, par lesdits Menuisiers, Tabletiers, Sculpteurs et Ebénistes. Chaque Maître sera tenu d'assister au service de la veille, du jour et du lendemain de lad. fête à peine de 20 sols d'amende par chaque office manqué et de s'abstenir de tout travail le jour de ladite fête à peine de 6 l. d'amende, à moins qu'il n'y ait nécessité pour le service du Roi, celui de l'Eglise, pour ensevelir un mort ou autres raisons légitimes.

Art. 47. — Ledit jour de fête S[te] Anne, les Maîtres seront tenus, chacun à son tour, suivant l'ordre de sa réception, d'offrir le pain à bénir, sinon ledit pain à bénir sera offert par le Corps, pour le refusant et à ses frais, dont exécutoire sera décerné, outre quoi le refusant sera condamné en 10 l. d'amende.

Art. 48. — Arrivant le décès d'un Maître, le dernier reçu portera ou enverra de la part de la Communauté deux cierges pour être allumés à la tête du corps jusqu'à ce qu'il soit inhumé, il avertira les autres Maîtres de l'heure des obsèques et tous y assisteront, à peine de 3 l. d'amende contre les absents pour cause légitime. Le dernier reçu qui manquerait à exécuter ce qui est ci-dessus prescrit à sa charge sera encore amendable de 3 l. Sera fait dans la huitaine un service aux frais de la Communauté pour le repos de l'âme du Maître décédé.

Art. 49. — Seront considérés comme non établis

les droits, fonctions, privilèges et exemptions de l'office d'inspecteur et contrôleur des Jurés et Maîtres créé par Edit du mois de février 1745, au moyen de l'acquisition et réunion que la Communauté a faite dudit office par acte reçu Houdaille, notaire à Avallon, le 29 août 1773.

Art. 50. — Il sera loisible à la Communauté de faire choix, à la pluralité des voix, d'une personne capable pour lui servir de secrétaire aux émoluments dont il sera convenu, lequel secrétaire, ladite Communauté pourra remercier et remplacer, si le cas y échet, aussi à la pluralité des voix.

Art. 51. — La Banlieue dont il est parlé dans plusieurs articles des présents statuts sera entendue de tous les Bourgs, Villages et Hameaux du Bailliage d'Avallon qui ne sont éloignés que de deux lieues de ladite Ville.

Etant assemblés ce jourd'hui, 4 décembre 1773, nous délibérons que le projet ci-dessus sera présenté par requête au Roy et à Nosseigneurs de son Conseil, afin d'en obtenir l'homologation, s'il plaît à Sa Majesté de l'admettre, et nous nous sommes soussignés : Joseph Chartraire, Pierre Cambon, Pierre Miné, Louis Talmitte, Marc-Antoine Desbruères, N. Thébault, R. Thébault, Louis Delamare, Philippe-Alexis Hémond, Lazare Robin, Pierre Escrousailles.

(Registre de la Corporation de Menuisiers, folio 10.)

(Les statuts ont été transcrits sur le Registre par le clerc de J.-L. Cousin et la Communauté a payé pour ce travail la somme de 24 sols.

On en trouve la minute corrigée de la main de Cousin dans les *Anecdotes Avalonaises*.)

Contrat d'Apprentissage (an x)

Nous, soussignés, Louis Rousseau, menuisier, demeurant à Avallon,

Et Pierre-François Cambon, fils majeur de Pierre-Nicolas Cambon, menuisier, demeurant à Avallon, et de Jeanne Baudot, son épouse,

Sommes convenus de ce qui suit :

Savoir que moi, Louis Rousseau, promet et m'oblige de montrer audit Pierre-François Cambon le métier de Menuisier dans toutes ses parties, sans lui rien céler, et ce durant l'espace de deux ans, qui ont commencé à courir le premier Messidor de la présente année pour finir à pareil terme lesdites deux années révolues.

Et moi, Pierre-François Cambon, m'oblige à être assidu chez ledit Rousseau aux heures qu'il m'indiquera, à lui être obéissant dans tout ce qu'il m'ordonnera relatif à son état, à être attentif, en un mot à faire tout ce qu'il convient en pareilles circonstances.

Convenu que ledit Cambon ne sera ni nourri ni logé chez ledit Rousseau. Moi, Cambon, m'oblige de payer audit Rousseau, pour le présent marché, la somme de trois cents francs, savoir : cent cinquante francs comptant, lesquels ont été présentement payés, dont moi, Rousseau, tient quitte et décharge ledit Cambon ;

Au 1er Thermidor, an X, moi, Cambon, payerai cent francs audit Rousseau et les cinquante francs restants seront par moi comptés au bout des six autres mois.

Convenu en outre que si moi, Cambon, venais à me rebuter de l'ouvrage et à quitter l'atelier dudit Rousseau dans le courant desdittes deux années, les sommes qui se trouveraient payées à cette époque ne pourront être par moi répétées ;

Pareillement, s'il plaisait à moi, Rousseau, de renvoyer ledit Cambon de mon propre mouvement, je me contenterai.

(Pièce communiquée par Mme Compère.)

LA CONFRÉRIE DE CHARITÉ
DE VÉZELAY (1)
(1661-1717)

En 1659 et en 1660, les récoltes avaient été plus que médiocres. Aussi, pendant l'hiver de 1660, la misère fut-elle extrême. Non seulement chaque ville, chaque village eut ses pauvres à soulager ; mais encore le pays fut parcouru en tous sens par les mendiants et les vagabonds que l'on expulsait alors de Paris et qui ne se faisaient pas faute de commettre sur leur chemin, surtout dans les campagnes, de sérieuses déprédations.

Depuis que la lèpre avait en grande partie disparu de nos contrées, l'hospice de Vézelay donnait à ces mendiants de passage *un sol marqué et le bouillon des pauvres ;* il pourvoyait également à la nourriture et à l'entretien des nécessiteux de la ville. Mais d'autres détresses, celles des pauvres honteux, restaient à secourir. Très souvent, en effet, quand un artisan laborieux et honnête était victime de l'infortune ou atteint par quelque infirmité, trop fier pour tendre la main, il s'obstinait à lutter seul contre des privations qu'il cachait avec soin à la compassion du public.

Au commencement de l'année 1661, la situation de ces malheureux si méritants et si dignes d'intérêt

(1) D'après les documents conservés aux Archives hospitalières de Vézelay.

émut les âmes charitables de Vézelay. M. Jacques Le Souldrier, « prestre de la Congrégation de la Mission », prêchait alors dans ce lieu. Le 26 avril, il réunit à l'église Saint-Pierre (1), en la chapelle de la Sainte Vierge, les dames de la ville ; il les invite à se grouper en une Confrérie, dite de la Charité, dont le but sera leur sanctification par le soulagement à domicile des pauvres honteux. Cette proposition répondait trop bien aux sentiments généreux des dames de Vézelay pour ne pas être acceptée. Et séance tenante on discute le règlement d'après lequel l'œuvre fonctionnera :

Chacune des dames ayant donné son nom à la Confrérie s'informera par elle-même des besoins des malheureux de sa rue et de son quartier : la liste générale des pauvres sera établie d'après ces renseignements. Les ressources provenant « des boëtes et « troncs pour les pauvres à establir dans les esglises, « des questes à y faire » pour le même objet, des « aulmosnes » offertes par les membres de l'œuvre ou sollicitées et obtenues par elles, seront centralisées entre les mains d'une trésorière. Les dons en nature seront remis à une garde-meubles. Le Bureau, formé des dignitaires et renouvelable tous les deux ans, fixera, après discussion, les secours *raisonnables* à distribuer et qui seront ensuite portés au domicile des pauvres par la dame de la rue ou du quartier. Les comptes seront rendus tous les deux ans, en assemblée générale, lors du renouvellement du Bureau. Les délibérations de la Confrérie et les

(1) Le sol de cet église est aujourd'hui la place du marché et son clocher est devenu la tour de l'horloge.

décisions du Bureau seront écrites régulièrement sur le registre de l'œuvre et lecture en sera faite à la première réunion suivante.

Ce registre nous fournit les noms des premières dignitaires, élues le 26 avril 1661. C'étaient :

« Dame Jeanne Bredeau, femme de Mre Estienne
« Grasset, grenetier à Vézelay, supérieure ;

« Dame Jeanne Chebrier, vefve de feu maistre
« Michel Berland, thrésorière ;

« Dame Anne Piouche, femme de Mre Edme
« Perthuisot, archer de la maréchaussée, garde-
« meubles. »

Il fut décidé en outre que, si la Confrérie avait besoin d'être conseillée ou représentée en justice, maistre Dieudonné Griveau, son secrétaire, et bailli du Chapitre, serait son procureur.

L'aumônier et directeur spirituel de la Confrérie était le curé de Saint-Pierre de Vézelay.

Telle fut, dès son origine, la constitution de cette Confrérie de Charité ; et rien n'y fut changé tant que l'œuvre subsista. Mais le règlement rapporté plus haut dans ses grandes lignes subit quelques transformations. Dès le mois de mars 1662, les dames de Charité cessent de s'occuper uniquement des pauvres de leur rue : peut-être craignit-on qu'elles ne vissent d'intéressants que ceux-là, à l'exclusion de tous les autres ; peut-être aussi voulut-on stimuler leur zèle et leur générosité en leur montrant toutes les misères que Vézelay renfermait. Toujours est-il que l'on convient alors que, « à tour de rôle, elles porteront
« des aliments à tous les pauvres inscrits au livre de
« la Confrérie tant que les pieuses libéralités des
« gens de bien pourront suffire à l'entretien desdits

« pauvres ». Le 12 avril suivant, il est décidé que les dames, « à tour de rôle également, feront la « queste pour la Confrérie, les dimanches et festes, « dans les esglises de Vézelay ; de plus, conformé- « ment à l'ordonnance royale de 1536, ces questes « seront recommandées chaque dimanche par les « curés dans leurs prosnes et par les prédicateurs en « leurs sermons ». Il est fort probable que M. Dieudonné Griveau, bailli du Chapître, secrétaire et procureur de la Confrérie, ne fut pas étranger au rappel de cette ordonnance ; en tout cas, c'était bien dans sa mission.

Ces quêtes fréquentes et les secours distribués plusieurs fois par semaine semblent indiquer que la réserve en caisse ne devait pas être considérable. Elle tenta cependant des malfaiteurs : le 27 décembre 1662, pendant que dame Jeanne Chebrier était absente avec sa famille, sa maison fut forcée, divers objets de prix furent emportés, ainsi qu' « une somme « de 58 livres, provenant d'aulmosnes faites à la « Confrérie en faveur des pauvres ».

L'enquête ne put découvrir les auteurs de ce cambriolage, dont la rumeur publique accusa les *francs-mitoux,* mendiants vagabonds qui ne vivaient guère que de larcins et étaient passés maîtres dans tous les genres de fourberie. Mais, à son retour à Vézelay, « pour que les pauvres ne perdent pas et ne soient « pas lésés », dame Jeanne Chebrier se reconnaît redevable envers la Confrérie de la somme des 58 livres, volée chez elle.

Le 10 juin 1663, lors de l'élection des « nouvelles « dignitaires en remplacement des premières dont « les pouvoirs sont expirés », dame Jeanne Chebrier

déclina l'honneur qu'on lui offrait de la désigner une seconde fois comme trésorière de l'œuvre. Mais quand, le 16 septembre suivant, elle rendit ses comptes devant l'assemblée générale que présidait dame Jeanne Leblanc, supérieure, assistée de dame Marthe Chaudot, trésorière, et de dame Anne Piouche, garde-meubles maintenue en fonctions, elle déclara que, « pour favoriser la Confrérie à laquelle « elle voulait être toujours attachée, elle lui faisait « abandon d'un jardin à elle appartenant, proche les « Halles de ce lieu de Vézelay ». Là ne se bornèrent pas les témoignages de l'intérêt qu'elle portait à sa chère œuvre : durant l'un de ses séjours à Vézelay (peut-être le dernier, car le nom de dame Chebrier ne reparaît plus), au commencement de l'hiver de 1664, le 7 novembre, elle fit don « d'une demye « pistolle vaillant cent dix sols, d'un grand drap « *linceuil*, de deux petits, d'environ trois quartes de « noix, de trois livres de laine, de deux cuissins « de plume, d'une demye couverture et de quelques « confitures ».

Le 20 juin 1665, la Confrérie se réunit en l'église Saint-Pierre ; et, après le *Veni Creator*, le Bureau fut soumis à de nouvelles élections. La supérieure fut Mademoiselle Taillandier, avec la même trésorière et la même garde-meubles que précédemment. Toutes les trois furent ensuite maintenues dans leurs charges jusqu'au 4 septembre 1673. Dame Marthe Chaudot fut alors remplacée comme trésorière par dame Jeanne Leblanc.

On a vu que les ressources de la Confrérie étaient subordonnées au produit des quêtes et des troncs et aux pieuses libéralités des gens de bien. Elles pou-

vaient donc à certain moment devenir insuffisantes. M. François Fouquet (1), « bourgeois de Paris, y « demeurant rue de l'yrondelle, parroisse St-André- « des-Arts », résolut de lui assurer des revenus plus certains ; et par un acte du 6 mars 1677, il constitua au profit de ladite Confrérie plusieurs rentes formant un revenu total de 48 livres et 17 sols, au principal de 977 livres. C'était un appoint qui arrivait fort à propos pour parer aux misères de la famine qui désolait alors nos contrées. En 1700, le 13 avril, dame Anne Berthion, veuve dudit M. Fouquet, donna à son tour à la Charité de Vézelay une rente de 11 livres, qui lui était due par Jean Raffeneau, de Saint-Père. Cette Confrérie avait donc une existence légale, puisqu'elle pouvait posséder et recevoir des dons.

C'était l'année du Jubilé. En vertu de pouvoirs datés du 18 septembre 1699 et accordés par l'évêque d'Autun, M. Jean-François Dandignié, prêtre de la Mission et supérieur de la maison de Dijon, prêchait dans l'église Saint-Pierre, avec Messieurs Duchemin, Girault et Guilleminet, ses confrères. Il voulut donner une nouvelle impulsion à la Confrérie de Charité. Dans ce but, il provoqua à l'église Saint-Pierre, le 29 mars 1700, une réunion générale extraordinaire des membres de l'Association : il soumit à l'assemblée un projet de règlement dans lequel étaient reproduites les dispositions de celui qu'on avait suivi jusqu'alors, avec pourtant certaines modifications. Ainsi, l'élection des dignitaires n'aurait plus lieu

(1) M. François Fouquet était le frère du surintendant des finances et de l'évêque d'Adge, abbé de Vézelay.

que tous les trois ans ; aux réunions du Bureau, qui se tiendraient tous les quinze jours au moins, pourraient assister les anciennes dignitaires faisant toujours partie de la Confrérie ; la trésorière n'aurait pas voix délibérative dans l'assemblée qui examinerait ses comptes ; enfin était ajouté un article aux termes duquel la Confrérie assisterait non seulement les pauvres valides, mais encore les pauvres malades, en subvenant à leurs besoins matériels et en leur favorisant la réception des Sacrements. M. Manin, choisi pour médecin des pauvres, déclara qu'il les soignerait *gratis,* sauf les médicaments qui resteraient à la charge de la Confrérie. Ce règlement fut adopté : il ne porte pas moins de cinquante signatures. Et, le 30 avril de la même année, à la requête de M. Gourlet, curé de Saint-Pierre, il était approuvé par l'évêque d'Autun.

Les comptes des années suivantes nous apprennent que la Charité de Vézelay paya le raccommodage des rouets de deux femmes pauvres, — les mois de nourrice d'un enfant pauvre, — et, pour les malades, des médicaments et des potions dont la dépense atteint un chiffre assez élevé.

Cependant, en se chargeant de donner des soins aux malades pauvres, la Confrérie de Charité faisait double emploi avec l'hôpital. Aussi, par une délibération du 9 juin 1704, les administrateurs de cet établissement réclamèrent-ils la suppression de l'œuvre. Les dames de Charité se défendirent en se prévalant de l'autorisation et de l'approbation formelle de l'évêque d'Autun.

M. de Tencin, nouvel abbé de Vézelay, prit en main la cause de l'hôpital et se fit fort de la faire

triompher. La décision qui intervint fut-elle due réellement à ses démarches et à son crédit ? Nous ne savons. Mais, le 29 juin 1708, le roi expédia des lettres prescrivant que la Charité de Vézelay, avec tous ses biens, titres et revenus, serait désormais réunie à l'hôpital, à charge pour celui-ci de secourir à domicile les pauvres de la ville. Toutefois cet acte ne fut exécuté que le 12 octobre 1717, après l'arrivée à l'hôpital d'une troisième *Sœur grise*, qui devait faire la visite des pauvres et leur porter des secours. Jusque-là, la Confrérie continua fidèlement la mission qu'elle s'était imposée dès son origine, comme si elle n'était pas sous le coup d'une condamnation à mort sans appel.

Durant sa si courte existence, la Confrérie de Charité de Vézelay avait bien mérité des pauvres. Il était bon, ce semble, de rappeler ce souvenir.

A. PISSIER,
Curé de Saint-Père.

QUESTIONS D'ÉTYMOLOGIE

LA COTE-DE-CHAIR
à Saint-Moré

L'étymologie est depuis longtemps une science à la mode ; on la trouve dès le XIIIe siècle appliquée aux vocables de nos contrées. L'auteur qui a écrit le roman de Girard de Roussillon explique l'origine du nom de la Cure : La rivière, dit-il, s'appelait « Arsis » ; mais à la suite de la grande bataille livrée à Vaubeton (Saint-Père), la douleur des « cuers » de ceux qui y perdirent leurs amis lui fit donner ce nom de « Cuère » qu'elle porte aujourd'hui.

Cette science, qui jaillit spontanément de l'esprit de l'homme, curieux de remonter à la source, était autrefois une science facile, à la portée de tous, parce qu'elle allait à l'aventure, n'ayant point encore de chemins frayés. A la campagne, le croirait-on, on faisait de l'étymologie comme à la ville, sans s'en douter! Un vieillard de Blannay me disait un jour que le nom de son village venait de ce que, du temps des guerres, le pays avait été mis « à blanc net », tandis qu'à Saint-Père il était resté « cinq pères de famille ». Ce laboureur étymologiste n'était pas moins fort que celui du XIIIe siècle et que beaucoup d'autres du XVIIe, du XVIIIe et même du XIXe siècle.

L'étymologie fut donc longtemps une science empirique, un peu ce que l'alchimie est à la chimie ; elle devint même souvent un jeu d'esprit. Les partisans du moindre effort exigeaient des mots un air de

famille ; ils se débarrassaient de toute entrave et allaient droit au but : ils étaient légion. Les autres, prenant le contre-pied, aimaient à tirer de très loin l'origine du vocable et les initiés seuls pouvaient y voir clair.

Ces temps ont changé. Depuis un demi-siècle, l'étude méthodique des langues romanes issues du latin a pris en Allemagne d'abord, puis en France, allure scientifique. L'analyse comparée des sons du langage dite la phonétique a fait saisir l'évolution naturelle des formes. De théorique, elle est devenue expérimentale : on a des appareils enregistreurs permettant d'analyser les sons et les articulations avec une grande exactitude. Le laboratoire du Collège de France possède des instruments de ce genre dus à l'abbé Rousselot, et l'inventeur y fait un cours où les lois de l'évolution du langage sont ainsi démontrées expérimentalement.

On peut donc ne pas admettre le mot que lançait brutalement le célèbre mathématicien Bertrand à Gaston Paris en le recevant à l'Académie française. Il lui disait, en parlant de la philologie dont celui-ci avait été le révélateur en France : « Ce n'est pas une science ! » Sans doute, c'est un ordre de connaissances autre que les sciences exactes, comme les mathématiques, ou que les sciences expérimentales, comme la physique et la chimie (1). Mais dès lors que

(1) Les Academies n'ont pas toujours, dans leurs formules, l'esprit de progrès qui eclate dans leurs travaux. C'est ainsi qu'a l'Academie des Sciences, la geologie n'est pas encore reconnue comme une science, quoiqu'on reconnaisse ses services : c'est la « mineralogie » qui porte le nom de la section. Les membres correspondants de cette section de l'Academie peuvent être des geologues qui seraient embarrasses de soutenir parfois un examen sur la mineralogie.

la recherche d'une vérité se fait avec une méthode rigoureuse, qu'elle reconnait des lois et formule des conclusions que tous les savants admettent, il y a là une science.

Mais parce que la philologie est surtout une science d'observation, elle a, comme les sciences naturelles, des limites peu définies et des difficultés de détail. Il y a dans la science étymologique des principes certains, mais les applications ou les déductions ne sont quelquefois que des probabilités. Les meilleurs analystes peuvent donc varier ou se contredire entre eux sans que la base de leur science soit ébranlée. Aussi doit-on se souvenir en fait d'étymologie, surtout, de la parole de l'Evangile : « Que celui qui est sans péché lui jette la première pierre ». C'est sur cette maxime d'indulgence que j'aborde les petits problèmes de « la Côte-de-Chair » et de « Villaucerre ».

Saint-Moré a son horizon fermé, au nord, par une muraille calcaire, abrupte, excavée d'une quantité de petites grottes et de cuvettes et percée de deux tunnels. Ce barrage, qui se dresse comme une frontière, a su résister autant que le granit aux efforts de la Cure ; celle-ci a dù se dérouler autour d'un promontoir en une anse profonde et des plus pittoresques.

Cette muraille du corallien massif s'appelle dans le pays : « la Côte-de-Chair ». C'est une acquisition de l'Avallonnais, car autrefois Saint-Moré était de l'Auxerrois ; et nous sommes heureux de posséder cette terre si riche en souvenirs de toutes les époques.

Côte-de-Chair est le nom populaire donné à la côte

rocheuse ; il est inscrit ainsi dans le cadastre et il se prononce tel qu'on l'écrit. Comment faut-il entendre ce nom, comment faut-il le prononcer et l'écrire ? D'après les maîtres, il faudrait pour résoudre ces difficultés posséder une série de formes anciennes du mot, remontant de siècle en siècle. De plus, il faut dans l'interprétation tenir compte des formes du patois local. Ce dernier point est celui qui attire le plus l'attention des philologues en ce moment, et il y a une Revue des parlers ou des patois français dirigée par l'abbé Rousselot.

Il y a donc pour Côte-de-Chair l'autorité du cadastre qui n'est que l'écho de la tradition. Il y a, de plus, le témoignage d'un autre plan cadastral de Saint-Moré, de 1787 (Archives de l'Yonne), où ce lieudit est inscrit sous le nom de « les Chards ». Ce sont les deux jalons connus jusqu'ici ; peut-être en trouverait-on d'autres dans les minutes de notaires. « Les Chards » suggère les chardons *(carduos) ;* mais dans le vieux français et dans les patois du Morvan ou de la région on ne trouve pas ce mot sous cette forme (1).

Aujourd'hui que l'orthographe des mots est fixée et que la lecture s'est popularisée, on se laisse influencer par la forme écrite des vocables. On juge par la vue plutôt que par l'ouïe, ce qui était tout le contraire autrefois. L'orthographe, qui est une autorité pour nous, n'était qu'un jeu sans importance pour nos ancêtres. Dans le roman de Girart Rossillon, on trouve, dit Mignard, huit manières d'écrire *achoision,* occasion. J'imagine que si « chair »

(1) On dit à Saint-Moré comme partout chardons ou encore chadrons.

de la côte de Saint-Moré était écrit chers ou cher, on eut respecté cette forme, la soupçonnant de cacher un sens historique.

Depuis quelques années seulement, ceux qui décrivent la région au point de vue géologique, archéologique ou pittoresque se sont mis à écrire : la Côte-de-Chaux, nom qui est parfaitement inconnu dans le pays. Je trouve ce mot pour la première fois dans l'Annuaire de 1850, à l'article du « Voyage pittoresque ». On le trouve reproduit dans la Statistique géologique de Raulin et Leymerie, en 1858 ; et depuis, dans le Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne, il n'est plus parlé que de la Côte-de-Chaux. Victor Petit, dans sa Description de l'Avallonnais (1882), dit qu' « on nomme cette montagne escarpée la Côte-de-Chaux désignée dans le pays sous le nom de Côte-de-Chair ».

On va donc ainsi ouvertement contre la tradition orale et écrite, et cela parce que, dans une matière de pure érudition, on a voulu faire de l'interprétation scientifique. J'ai tout lieu de croire, en effet, que ce mot de « chaux » (1) date des premières études géologiques et que ce sont les géologues qui, sous prétexte d'une meilleure intelligence du vocable, l'ont détourné de son sens historique (2). Voilà donc déjà une chose certaine : la côte des grottes ne s'appelle pas et ne s'est jamais appelée la Côte-de-Chaux.

Le mot, écrit « chair » dans sa dernière forme,

(1) Le calcaire de la côte est propre à faire de la chaux, mais on ne l'a jamais employé à cet usage.

(2) Je trouve dans les rapports des Congrès de la Sorbonne un autre nom de la côte, celui de « Montagne-des-Tunnels », qui semble donné là comme un nom officiel et qui est inconnu des habitants.

n'est pas ici synonyme de viande ; on eût prononcé *char* selon l'évolution ancienne, d'après le patois, des mots en *ai*. C'est ainsi que dans la région on dit Voutena, la, vra, ma pour Voutenay, lait, vrai, mais. A Arcy, tout voisin, la chair (viande) s'appelle *chacane*. Il faut donc chercher un mot qui se prononce comme chair, avec un autre sens. Cela nous est fourni par les auteurs de l'ancien langage et des patois.

La Curne de Sainte-Pallaye, dans son Glossaire de la langue française : « *Char* veut dire chair, race, visage. Il veut dire aussi charriot ; on a souvent écrit cher et chers ; cher est dans Joinville ».

Littré, dans son Dictionnaire : « *Char* (voiture) se dit cher et chers au XIVe siècle ».

Chambure, dans son Glossaire du Morvan : « *Chair* veut dire charriot à quatre roues ; on dit chair, çair et char aux environs des villes ; au XIIIe siècle : cher ».

Jossier, dans son Dictionnaire du patois de l'Yonne : « *Cher* veut dire charriot, droit de cher, droit de pouvoir passer librement avec une voiture dans une propriété contiguë ».

Le mot « chair », du cadastre et du patois des habitants, qui se ressentait fort de celui du Morvan, mot qu'on pourrait aussi bien écrire *cher,* tirerait donc son origine, selon toute probabilité, du terme très employé partout et synonyme de charriot. Le mot « chards », du cadastre du XVIIIe siècle, ne serait que le même nom qu'on aurait voulu rendre en bon français de l'époque sans songer à une orthographe qui n'existait pas encore (1).

(1) C'est ainsi qu'on écrit Morvand avec ou sans d.

Maintenant il faut expliquer comment il se fait que cette côte inaccessible s'est appelée « la Côte-de-Chair », les gens ayant laissé perdre la vraie signification du nom. Pour le faire, la connaissance des lieux et des anciens usages est nécessaire.

Le chemin d'Avallon à Auxerre passait à Saint-Moré, sur la rive droite de la Cure ; mais arrivé à la sortie de Nailly, au pied de la côte, il se bifurquait : l'embranchement de droite, appelé le chemin de la Malpierre, servait aux piétons et aux petites montures seulement, car, quoique plus court, sa pente rocheuse, très escarpée et taillée parfois en escalier, était impraticable aux voitures. L'autre embranchement suivait le bord de la rivière sous la côte abrupte, et, tournant le promontoire, s'en allait passer sur la rive gauche, au Grand-Gué ou Gué-des-Chèvres, appelé sans doute ainsi à cause de son abord facile. C'était donc, comme on dirait aujourd'hui, un chemin de voiture, et comme on devait le dire autrefois, le chemin de chers. De là à donner à la côte qui signalait si bien ce chemin le nom de Côte-de-Chers, que l'on écrivait à sa fantaisie, était une chose toute naturelle.

J'ai présenté cette note d'étymologie au Congrès des Sociétés savantes de 1904 et elle a été approuvée dans ses conclusions par le Président de la Section, M. Anatole Barthélemy. « Cet exemple est bien choisi, dit-il, pour montrer le danger de ces rectifications d'orthographe qui ont pour objet de réformer les termes dont on ignore le sens exact, que l'étude des sciences locales parvient souvent à éclaircir. » *Journal officiel*, 8 avril 1904, p. 2216.

Jusqu'ici les tirages de la Carte d'Etat-Major

portaient « la Côte-de-Chair », comme le Cadastre, qui était toujours alors le document consulté. Mais le Service vicinal, dans sa carte en couleurs, au 100.000e, a voulu plutôt suivre l'interprétation nouvelle et a écrit « Côte-de-Chaux ». Cet exemple a été suivi par le dernier tirage au 80.000e qui a rompu avec la tradition. Disons cependant que, sur mes observations, le Service vicinal, dans une nouvelle édition, reproduira l'ancienne forme qui représente un nom historique.

Ce n'est donc point ici seulement une question d'étymologie, c'est un point d'histoire qu'on a traité, et cela grâce à la connaissance des lieux et des coutumes. Et si l'on prend tant de soin aujourd'hui de conserver un site, un monument, ne fut-ce qu'une ruine, dans sa beauté ancienne, on verra que le nom, même défiguré, que les siècles ont attaché à un site en fait partie intégrante et nécessaire. Que de noms de rues, à Paris, aux formes bizarres ou archaïques et qui n'ont de sens que pour les archéoloques, rappellent d'un mot l'histoire du quartier aux temps passés. La Société du Vieux-Paris force souvent les modernistes au respect de ces souvenirs.

N'est-ce pas une chose intéressante que ce nom de lieudit de Saint-Moré, déclaré inintelligible par des étrangers, fasse revivre les usages du bon vieux temps où l'on allait, qui à pied ou sur son âne par la Malpierre, qui sur son « cherriot » à quatre roues par la Côte-de-Chers et le Gué-des-Chèvres, doucement, doucement vers l'auberge d'Arcy, prenant tout le temps de penser à ceux que l'on avait quittés ou qu'on allait revoir, d'admirer la belle nature et de se faire une géographie de la région.

Ce que j'en dis (pour passer de l'étymologie à la question des voyages), n'est pas pour mépriser le siècle de la vapeur ; mais on peut, sans trop vanter les jouissances du « cherriot », ne pas admirer à l'excès les nouveaux véhicules qui font de l'homme une sorte de projectile inerte soumis seulement aux lois de la vitesse. Car alors les voyages n'éveillent plus que la sensation physique, tandis qu'ils devraient stimuler et nourrir la pensée. N'est-il pas à craindre que sur cette « piste » du jour, ne diminue la meilleure partie de nous-même ; que l'intelligence, l'imagination, la poésie, en un mot, ne se tarisse dans ce tourbillonnement de l'existence : ce serait, sans jeu de mot, un progrès qui nous ramènerait en arrière.

VILLAUCERRE [1]

à Saint-Moré

Ce lieu dit est une sorte de mamelon qui s'élève au bord et sur la rive gauche de la Cure, à 500 mètres en amont de Saint-Moré. Très découpé sur trois côtés, il porte, vers la langue de terre qui le relie au plateau, un retranchement de grosses pierres couronné par un rempart de solide maçonnerie, de 270 mètres de développement, avec sept tours. Ces défenses indiquent un camp de l'âge du bronze passant au fer

(1) J'écris ainsi pour me conformer à la forme ancienne qui a ses analogues dans d'autres noms de la région tels que Pontaubert, Prégilbert, Villarnoux.

et de l'époque gallo-romaine (1). Les archéologues et les géographes appellent maintenant ce lieu Cora, dont parlent les historiens romains.

Le nom de Villaucerre appliqué à cette butte fortifiée éveille l'idée d'une grandeur déchue. On se sent en présence d'un site historique important dont l'étymologie peut éclairer les origines et fournir des indications intéressantes. Mais, comme pour la question précédente, il faut, en s'adressant à la philologie, ne pas négliger l'érudition et l'archéologie. Certaines formes de lieux-dits ne peuvent se résoudre sans la connaissance des coutumes, du parler et de l'histoire du pays. Je citerai plusieurs exemples pour faire sentir la difficulté de ces problèmes et l'avantage que possède l'érudition locale.

Le Dictionnaire topographique de Quantin cite, sur Bois-d'Arcy « la Vallée de l'Isle », tandis que certaines chartes et le Cadastre l'appellent Vallée de Lis ou de Lie. Ayant à choisir entre les deux formes, le savant archiviste a préféré la forme commune, intelligible, et ce n'est pas la bonne. Les gens, en effet, disent bien Vallée de Lie et même quelquefois « de Jean de Lie ». Or, dans les chartes sur Arcy, on constate que la famille de Lys, en Nivernais, est venue au XIVe siècle s'allier à celle d'Arcy, formant une seigneurie et justice qui s'étendait sur cette partie du territoire; et le premier nom de ces seigneurs est celui d'un Jean de Lys. C'est l'érudition, ici, qui rectifie.

Il y a à Lucy-sur-Cure une côte qui borde le vallon

(1) En préparation pour le Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne : *Le Camp de Cora.*

du ru de Sacy et que les gens appellent « la Côte Leui ». Les arpenteurs du Cadastre ont cru saisir le vrai sens et ont écrit « Côte de Lucy », ce qui est une erreur. Aussi faut-il un peu se défier de ces documents où l'interprétation veut jouer son rôle. La solution nous est donnée par l'érudition et la philologie. On trouve, en effet, dans les chartes du XIIIe siècle de l'abbaye de Reigny la donation d'une vallée dite « du Lesir » faite par les sires d'Arcy. D'après sa désignation, le lieu-dit correspond sans aucun doute à ce vallon de Sacy bordé par la « Côte Leui ». Un de mes amis, philologue distingué, M. l'abbé Girardot, natif de Lucy, m'a fait toucher du doigt l'identité de ces deux formes : Lesir et Leui; et la raison en est simple. Dans la vallée de la Cure on ne fait d'abord pas sentir l'*r* final, et de même on ne prononce pas l'*r* ou l'*s* médian ; on dit *guéi* pour guérir, *choii* pour choisir. C'est ainsi que Lesir, forme primitive, passant dans le patois, a perdu son *r* final et son *s* médian et est devenu Leui en allongeant l'*e* muet selon la prononciation des campagnes.

Un exemple aussi curieux se trouve sur Saint-Moré : on appelle un chemin et une terre « la Poraïne », et les étymologistes du Cadastre ont trouvé très habile d'écrire « la Peau Rayonne », remplaçant une obscurité par une absurdité. Les simples philologues seraient fort embarrassés pour dénouer ce nœud, mais en interrogeant les habitants on apprend que ce nom signifie en bon français : poix résine. Il y avait sans doute un bois de sapins qui était exploité pour ce produit.

Abordons maintenant la solution de notre problème qui, sur les apparences du mot, semble très facile et

qui, en réalité, offre de grandes difficultés. Présentons d'abord les observations de la philologie.

Dès le XVIIIe siècle on se préoccupait de définir le sens de Villaucerre. L'ingénieur Pasumot, qui le premier examina le site et l'identifia avec le Cora gallo-romain, voulut trouver dans le vocable actuel la forme latine. Cora, dit-il, étant un bourg près de la Cure, on l'a appelé d'abord *Vicus ad Coram,* lequel est devenu *Vic à Cœure* ou *Ville à Cœure ;* puis insensiblement on a prononcé *Vic à Cerre* ou *Ville à Cerre* ou *Ville à Querre (Cœurre, Querre* étant les formes anciennes de Cure) :' de là Ville-Auxerre. A ce sujet, j'ai remarqué une différence curieuse de prononciation entre deux villages voisins de cette vallée de la Cure : à Saint-Moré, on prononce *ici* comme le dictionnaire, tandis qu'à Précy-le-Sec on dit *iqui,* selon la manière ancienne. Cela viendrait confirmer le changement de Querre en Cerre. Mais l'étymologie de Pasumot admise jusqu'ici, faute de mieux, n'a plus l'heur de plaire aux philologues.

M. l'abbé Girardot, ancien professeur du Petit-Séminaire, originaire de la vallée de la Cure et très au courant de ces questions, propose une autre étymologie. Villaucerre viendrait de *Villam altiorem,* la ville haute par opposition à la ville basse baignée par la rivière. Le comparatif latin, en effet, a passé quelquefois dans le vieux français. Au moyen-âge, *halçor* est mis pour *altiorem,* comme *meillor,* meilleur, est dit pour *meliorem.* Or *halçor* a pu devenir *alceur.* Plus tard on aura vu là le nom de la cité auxerroise et dit *auceurre, aucerre, auxerre,* formes successives du nom de cette cité elle-même.

Car régulièrement *alceur* aurait donné, dans notre dialecte actuel, *auceu*, avec chute de l'*r* final.

Comme le nom de Cora est connu de tous les historiens, j'ai voulu avoir le sentiment d'un maître en philologie et en archéologie romaine ; j'ai interrogé M. Salomon Reinach, Conservateur du Musée national de Saint-Germain. D'après lui, Villaucerre aurait sa forme originelle dans *Viel Auxerre,* qui serait devenu par altération Ville-Auxerre. *Viel*, ici, ne signifie pas *vetus*, vieux, mais *villula*, petite ville ou villa. On trouve ainsi avec ce sens Viel-Toulouse; Vielmur (Cantal), Villemur au XVe siècle ; Viellenave (Basses-Pyrénées), Villenave au XIIIe ; enfin Viel-Arcy (Aisne), qui se lit *Vicus Arsus* au XIe siècle et *Vetus Arseium* au XIVe.

La philologie, dans le cas présent, nous offre plusieurs chemins : lequel est le bon ? Comme le dit Pasumot de son interprétation, « Ce sont des conjectures qui ne sont pas hors de vraisemblance ». C'est tout ce que l'on peut dire. Interrogeons maintenant l'archéologie et l'histoire locale.

Les érudits savent que le mot ville était employé autrefois pour désigner une *villa,* c'est-à-dire une simple exploitation qui groupait autour d'elle des habitations en plus ou moins grand nombre. Mais il est bon d'examiner le dire des habitants de Saint-Moré qui semble aller contre la règle générale. Or, quand on demande aux gens pourquoi la butte fortifiée s'appelle Villaucerre, ils répondent : que son nom l'indique, qu'on voit les murailles d'une ville et qu'une ruine, à l'intérieur, s'appelle l'église. Mais quand on s'informe où sont les traces, dans les champs, d'anciennes constructions, soit sur la butte,

soit sur le plateau tirant vers Lac-Sauvin, où l'on veut voir aussi un emplacement, personne ne peut vous signaler le moindre indice de cette ville importante.

Les observations de Pasumot, les recherches de M. Baudoin et les miennes, opérées sur tous les points, n'ont fait retrouver à Villaucerre qu'un ancien camp d'abord gaulois, puis gallo-romain. De même sur le plateau extérieur, où la charrue à peine à s'enfoncer, et dans les bois voisins que j'ai vu couper et que j'ai explorés en tous sens, jamais la moindre trace de construction ne s'est montrée.

Le dire des habitants ne s'appuie donc que sur le mot lui-même et sur les apparences : ce n'est pas une tradition, mais une interprétation qui est devenue une légende. C'est ainsi que l'archéologie, qui accueille tous les renseignements, ne les accepte qu'après les avoir contrôlés. Souvent, dans la campagne, les anciennes villas sont appelées des couvents. Dernièrement, je détruisais une légende de cette sorte en fouillant à Arcy « le vieux château de la Laume », réputé le plus ancien et le plus important de tous. C'était tout simplement une maison, avec fossés, du xve siècle ; et je retrouvais son nom dans les chartes : la maison du verger, fief d'Arcy, appartenant au sire de Grancy. L'archéologie a donc quelquefois un rôle à jouer dans les questions d'origine en écartant les fausses indications et en déblayant le terrain.

L'érudition est à consulter maintenant ; sera-t-elle plus heureuse que la philologie ? Nous voyons d'abord que le mot ville allongé d'un autre mot est très commun dans certaines contrées ; il provient certai-

nement de *villa*. Il y a la Ville-aux-Chiens, la Ville-aux-Bourgeois, au Boucher, aux Moines, etc. ; et en un seul mot : Villecomtesse, Villecerf, etc. Dans notre département, il se trouve une quarantaine de ces « Ville », mais presque toutes dans le Sénonais ; c'est Villeblevin, Villeroy, Villethierry, etc. Ailleurs cette forme est rare : on a Villefargeau dans l'Auxerrois et Villarnoux dans l'Avallonnais. Dans un grand nombre de ces vocables, on voit que la finale est le nom du propriétaire ou du fondateur. L'exemple est frappant dans notre Villarnoux, qui est au moyen-âge *Villa Arnulphi*, la maison du sire Arnulphe. C'est dans des analogies de cette nature que l'érudition pourrait trouver quelque lumière.

Mais, comme il faut compter avec les sens populaires, tout arbitraires qu'ils soient, mentionnons ceux qui auraient pu avoir cette origine. Le nom de Villaucerre peut s'expliquer par la ressemblance d'une ville que l'aspect extérieur du rempart donnait au plateau. Comme le corps de saint Moré, enfant martyr du v° siècle, avait été transféré de bonne heure à l'abbaye de Saint-Germain, les habitants du village, qui ont conservé jusqu'ici, si vif, le culte de leur compatriote, ont dû faire des pèlerinages à son tombeau. N'ont-ils pas été amenés, à la vue des murs d'Auxerre si semblables à ceux de Cora, à donner le nom de la grande ville à leurs belles murailles. Ce fait s'accorderait avec le sens étymologique que lui donne M. Salomon Reinach : c'était comme un petit Auxerre.

On peut se permettre une autre hypothèse, gratuite assurément, mais qui s'explique par les mêmes procédés qui ont produit Villecerf et tant d'autres.

N'a-t-on pas voulu dire à l'origine la Ville-aux-Cerfs, c'est-à-dire l'endroit abrité, encore aujourd'hui entouré de bois, où parfois les cerfs venaient se montrer ?

Mais revenons à une interprétation plus acceptable parce qu'elle se justifierait par l'histoire. Assurément, il y avait sur la butte, avant la ruine du rempart et de la maison isolée, les apparences d'une villa. Pasumot dit même que la tradition veut que Mahaud ou Mathilde, comtesse de Nevers et d'Auxerre, y eût un château. Le nom *historique* d'Auxerre a pu être donné à cette villa dans deux circonstances que les archives nous font connaître.

Il y avait, dit Lebeuf, une ancienne famille importante nommée Humbauld qui avait fini par s'appeler d'*Auxerre* dans tous les pays, et dont les biens, par permission du comte, portaient le même surnom. Nous trouvons au XIV[e] siècle un Jean d'Auxerre dont le petit-fils, Geoffroy, est seigneur de Beauvoir, de Presles et d'Arcy-sur-Cure. Aurait-il possédé la butte fortifiée de Saint-Moré ? C'est possible. Autrefois la terre de ce village appartenait à deux familles, les Yvon d'Avallon et les Joscelin d'Arcy. En 1403, le sire d'Arcy possède encore un fief à Saint-Moré : « la maison sous la côte et la côte », qui sont aujourd'hui la ruine du Puits-de-la-Cour et la terre de Villaucerre.

D'autre part, il y eût au XII[e] siècle plusieurs dames portant le nom d'Auxerre *(Autissiodora)*. On en voit une à Châtel-Censoir, une autre, épouse de Herbert de Merry, une troisième, dame de Bessy. Le nom de Villaucerre peut donc désigner, comme Villarnoux,

le domaine d'une dame d'Auxerre ou Auxerre. Il n'y a rien à objecter à l'interprétation elle-même, mais le fait n'offre pas malheureusement de preuves positives. On sait seulement que les seigneurs voisins, dont les dames s'appelaient *Autissiodora,* étaient alliés à ceux d'Arcy, que ces derniers possédaient en fief le haut et le bas de la colline historique, et enfin que cette colline s'appelle « la Côte-de-la-Dame » ou, d'après le plan du XVIII[e] siècle, « la Côte-de-Madame », Quelle est cette dame? On cite trois noms anciens à Saint-Moré : Electe, Yolande, Mahaut, mais sans les appliquer à ce domaine. C'est tout ce que l'on peut dire.

Nous sommes forcés de nous arrêter là, sur le point, semble-t-il, de saisir enfin la vérité quand le fil conducteur se rompt tout à coup ; et nous voilà dans la même incertitude qu'en face des hypothèses philologiques. Pour moi, j'estime que cette dernière, fournie par l'histoire locale, est plus conforme aux règles ordinaires de la formation des noms de lieux, qu'elle s'explique plus naturellement et qu'elle est à l'abri des objections.

On comprendra d'après ces exemples combien les questions d'étymologie sont parfois ardues et quelles études approfondies elles exigent, surtout quand il faut recourir en même temps à la philologie, à l'archéologie et à l'érudition. Jusqu'ici nos Bulletins de la région ont peu exploré ce champ nouvellement découvert et qui promet de si belles récoltes à qui voudrait le cultiver avec méthode. A part les essais fort à la mode, il y a quelque temps, sur les sources celtiques, l'étymologie rationnelle de nos localités est encore à faire. On pourrait citer comme un modèle

l'ouvrage de MM. Matruchot et Berthoud (1), où l'on trouve tous les noms de la Côte-d'Or, parmi lesquels trente-cinq ont leurs similaires dans l'Yonne. Le champ est vaste et attrayant ; faut-il qu'un archéologue en soit réduit, en quêtant partout les informations, à frayer des chemins sur un terrain où il se sent tout dépaysé.

CORA

Les recherches sur l'étymologie de Villaucerre, identifié avec Cora des auteurs latins, amènent naturellement à s'enquérir quelle est la meilleure orthographe de ce dernier nom. Dans mes notes sur le camp antique, j'ai rompu avec la forme adoptée à notre époque, et au lieu d'écrire *Chora,* j'ai mis partout *Cora,* simplement, comme on écrit Cure.

J'ai été d'abord décidé à prendre cette manière d'écrire par la lecture d'un manuscrit de la Bibliothèque Vaticane dont je donnerai un jour la phototypie. On trouve là le plus ancien historien qui fasse mention de la localité : Ammien Marcellin écrivant en 350, et, en même temps, le plus ancien manuscrit qu'on ait de cet auteur, qui est, d'après M. Maurice Prou, du IXe ou du Xe siècle. Or, on y voit *Cora* écrit tout simplement ; et ainsi la nouveauté ne serait qu'un retour à l'ancienneté de la forme.

Mais examinons de plus près les choses et voyons quelles raisons il y a d'adopter une ortho-

(1) Bulletin de Semur 1902 et 1903.

graphe plutôt qu'une autre. Dans les chartes qui nous apportent le nom de Cora (rivière ou village), on trouve les deux formes à peu près également ; et il y a aussi les formes *Querre* et même *Kuere*. Cependant le *Dictionnaire topographique*, qui nous fournit ces renseignements, présente la forme *Cora* comme étant la plus ancienne. Une seule chose ressort de ces indications, c'est l'indécision de la forme, la même qu'on remarque d'ailleurs dans tous les noms géographiques ou autres. Mais quand on saurait quelle est la plus commune dans les documents, on n'aurait pas pour cela une preuve péremptoire. Disons seulement que la forme *Chora* prévaut d'autant plus qu'on s'approche de la Renaissance, époque de culture de la langue grecque.

Si l'on traite la question au point de vue philologique, on trouve, au contraire, une raison solide de préférer la forme *Cora*. Ce nom, en effet, qui désigne avant tout la rivière, est, à n'en point douter, un vocable celtique, comme le sont presque tous les noms anciens de rivières de la Gaule ; il a même gardé sa forme primitive tandis que d'autres ont été latinisés. Par suite de cette origine, on devait donc lui donner l'orthographe d'une prononciation dure, semblable à celle des noms bretons actuels. Or, la lettre qui répond le mieux à cette prononciation est le *K*, si fréquent dans les dialectes issus du celtique (Bretagne et Pays de Galles).

« Un document fort curieux pour étudier la disposition géographique des noms de lieux, et où brille la vieille langue populaire, c'est la liste des paroisses du *Pagus Senonicus*, tiré du *Liber sacramentorum* de la bibliothèque de Stockolm, monument du

IX[e] siècle. On rencontre à chaque ligne des noms tout gaulois, et les intonations rudes du *k*, de l'*h* et du *g* s'y font sentir » (1). On trouve, en effet, [G]rankias, autrefois *Granchiæ*, Grange-le-Bocage ; Nahillei, Nailly ; Kymerei, Chevry ; Kravedonum, Gravon ; Kainei, Cheny ; Kriciaco, Césy ; Konodum, Cannes ; mais on n'y voit pas *Ch*.

Pour exprimer cette dureté de prononciation du celtique, les copistes du moyen-âge se sont servi de *ch* qui représente le *chi* grec, la lettre la plus rude de l'alphabet ; mais on a aussi employé *qu* : Querre, Quehure, Cure. C'est là un abus, car les latins ne mettaient *ch* qu'aux noms d'origine grecque, ce qui n'est pas le cas pour Cora. A la renaissance, surtout, on a abondé dans ces errements. Par contre, certains noms dérivés du grec ont pris le *k* au lieu de *ch*, de là la forme barbare de *kilomètre* qu'on devrait écrire *chiliomètre*.

En résumé, le vocable Cora, qui doit être regardé comme d'origine celtique, s'écrirait régulièrement Kora, selon les formes actuelles des dialectes de cette langue et par analogie avec les noms gaulois du *Liber sacramentorum*. L'orthographe *Chora* est vicieuse parce qu'elle donne à ce mot une forme qui n'appartient qu'aux noms dérivés du grec. Il faut donc y renoncer et revenir à la forme la plus simple et la plus ancienne de *Cora*, celle qui se rapproche le mieux de sa forme originelle. C'est ainsi, d'ailleurs, que l'écrit le *Trésor celtique* (allemand) qui fait autorité en cette matière.

Abbé A. PARAT.

(1) M. Quantin, *Cartulaire général de l'Yonne*, t. II, p. VII.

COMPTES RENDUS

DES

Séances de la Société d'Etudes

par M. CHAMBON, Secrétaire

Séance du 2 Février 1905

Présidence de M. Guillemain, vice-président.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté et tous les membres présentés le 10 novembre 1904 sont admis.

Le secrétaire rend compte des publications envoyées par les Sociétés correspondantes et notamment d'un travail de M. l'abbé Parat relatif aux *Grottes d'Arcy* et imprimé dans le Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne.

Dons faits à la Société d'Etudes :

1° De M. Blin Ernest, trois assignats ;

2° De M. Odobé, plusieurs brochures sur l'Avallonnais ;

3° De M. Boussaguet, un cachet de la Mairie d'Avallon remontant aux premières années du XIXe siècle.

La question la plus importante est celle du projet de transfert à Avallon de la chapelle du Prieuré de Saint-Jean, près de Sauvigny-le-Bois. M. Chambon a pu obtenir de M. Lanclume, le propriétaire, qu'il cède les matériaux à la condition que ceux-ci soient enlevés dans un délai de 3 à 4 ans ; coût : mille francs.

Mais M. le Président donne communication de diverses lettres de MM. Enlart et Selmersheim faisant entrevoir que le monument perdrait beaucoup de son intérêt s'il était déplacé ; que, dans ce cas, l'Etat refuserait toute subvention ; le classement comme monument historique serait même impossible. La Société devra donc continuer les négociations avec le propriétaire pour l'amener à céder le terrain avec les constructions. L'affaire sera surtout étudiée après le passage de M. Selmersheim, inspecteur général des monuments historiques.

M. Chambon lit ensuite une communication sur la *Corporation des Menuisiers d'Avallon* et présente, de la part de Mme Compère, le Registre de cette Corporation ainsi que le chef-d'œuvre d'un maître-menuisier, don de M. Gillot, rue Porte-Auxerroise.

Séance du 4 Mai 1905

Présidence de M. Prévost père.

Sont présents : MM. Prévost père et fils, l'abbé Maréchal, l'abbé Giraud, Gaulon, Judicier, Chambon, Peslier.

Excusés : MM. Guillemain, Pissier, Parat, Larget, Rayssier, Grand, Mignard.

Dons faits à la Société :

1° De M. Duvergier, quatre photographies du Prieuré de Saint-Jean ;

2° De Moreau-Fabre, plusieurs cartes postales du portail de Saint-Lazare d'Avallon ;

3° De M. Mignard, plusieurs pièces de monnaies anciennes.

Sont présentés comme membres titulaires :

MM. Gulat et Durand, par MM. Chambon et Prévost ;

MM. Lortat-Jacob, Barbier Honoré, Chanvin aîné (Chablis), par MM. Prévost père et fils ;

MM. le docteur Ficatier, Dardaillon, par MM. Prévost et Giraud.

M. Prévost donne connaissance : 1° d'une lettre de M. Selmersheim qui annonce sa visite pour le 8 mai ; à cette occasion, MM. Giraud, Prévost et Chambon se rendront au Prieuré de Saint-Jean ; — 2° de diverses correspondances et notamment d'une lettre du Ministre de l'Instruction publique avisant la Société d'Etudes que les envois du Bulletin de 1904 ont été effectués ; — 3° d'une lettre du Touring-Club de France demandant la nomination d'un membre de la Société d'Etudes pour faire partie du *Comité départemental des Sites et Monuments* à protéger. M. Prévost père est désigné.

Parmi les ouvrages reçus depuis la dernière séance, le secrétaire appelle l'attention sur le tome VI des *Procès-verbaux de l'administration départementale de l'Yonne (1790-1800).*

Communications : En l'absence de M. l'abbé Pissier, M. Giraud lit une notice sur *Saint-Jean-les-Bons-Hommes*, une autre de M. l'abbé Patria sur l'*Eglise d'Annéot et sa Châsse*, une troisième sur M. Robert Baudenet, membre de la Société, décédé.

Enfin, M. Chambon rend compte des travaux du Congrès de Dijon dans lequel fut fondé le *Syndicat d'Initiative régional de la Bourgogne.*

M. ROBERT BAUDENET

M. Robert-Louis Baudenet, qui a été l'un des membres fondateurs de notre Société d'Etudes, est né à Avallon le 25 octobre 1817 et y a passé toute sa vie. Il a fait ses études au collège de cette ville, a épousé, en 1847, Mlle de Vismaugé, d'une famille de Saulieu naturalisée avallonnaise par une longue résidence dans sa maison de la rue des Odebert et au château de Champien ; il est mort à Avallon, dans sa 86e année, le 29 décembre 1902.

Pendant sa longue carrière, il n'a cessé de s'intéresser aux œuvres de bienfaisance et d'utilité locales. Nommé, en 1855, administrateur de l'Hospice, il a exercé ces fonctions pendant plus de 25 ans.

Il fut membre de la Commission administrative du Bureau de bienfaisance pendant plus de 30 ans, de 1859 à 1895, et conseiller municipal de la commune d'Etaules pendant plus de 40 ans.

Membre fondateur de la Société d'Etudes d'Avallon, il a été trésorier et membre du Comité de lecture. Porté à la présidence par un vote unanime, à la mort de M. François Moreau, survenue en 1883, il déclina cet honneur.

Ce bref résumé suffirait à lui seul à faire connaître les traits distinctifs du caractère de M. Baudenet : attachement au pays natal, dévoûment constant à ses intérêts et par dessus tout modestie qui l'empêcha toujours de briguer les honneurs et les lui fit refuser quand ils s'offrirent à lui.

La modestie, qualité rare et précieuse, on était parfois tenté de la trouver chez lui un peu excessive, car elle l'empêcha de faire profiter plus amplement ses concitoyens de son jugement et de son expérience des affaires, et ceux qui étaient de son intimité ont seuls pu apprécier son érudition et sa connaissance très approfondie de l'histoire, des mœurs et des institutions locales.

Ce genre d'études est justement celui de notre Société. M. Baudenet suivait assidument les séances, dont l'aimable et intime cordialité lui plaisait, il y prenait souvent la parole et si ses collègues regrettèrent plus d'une fois que les nombreuses notes qu'il avait dans ses cartons n'aient pas paru sous forme d'articles au grand jour du *Bulletin*, ils ont bénéficié souvent de notices *parlées* qui étaient toujours écoutées avec fruit.

Sa conversation, servie par une heureuse mémoire, empruntait un intérêt particulier aux souvenirs qu'il avait recueillis dans sa jeunesse. Né en 1817, il avait connu les hommes de la fin du XVIII[e] siècle, de cette époque où la vie des particuliers les plus paisibles avait été si étroitement liée aux événements publics qu'elle leur avait emprunté quelque chose de leur grandeur tragique. Son grand-père paternel, vieux chevalier de Saint-Louis, avait fait la Guerre de Sept Ans, avait été blessé à Villingshausen et était mort plus tard sur un autre champ de bataille. Son père et un de ses oncles avaient occupé des postes élevés dans l'administration française en Hollande et en Illyrie, sous le Premier Empire. Pendant son enfance, il avait écouté avec avidité les récits tant des vieux grognards que des anciens émigrés.

Ces représentants d'un monde disparu, il les rencontrait à Etaules, chez son grand-père maternel, M. de Drouàs, homme de caractère grave et d'esprit cultivé, qui avait su inspirer à tous respect et affection et qui, après avoir été le dernier seigneur d'Etaules, en avait été le premier maire élu en 1790 et fut ensuite Conseiller général de l'Yonne.

Les circonstances dans lesquelles M. de Drouàs avait acheté, de M. Champion de Marcilly, la propriété d'Etaules ont été racontées bien souvent par son petit-fils, qui les a même consignées dans ses notes et ce récit est trop flatteur pour un village qui nous est particulièrement cher pour que nous ne le reproduisions pas ici :

« M. de Drouâs, dont la famille résidait au château de Velogny, près Viteaux, était officier dans Bourgogne-Infanterie. Par une matinée de printemps de l'année 1775, il suivait la grande route dans la direction de Lyon à Paris, avec son Régiment qui changeait de garnison. La troupe, en longues files irrégulières, avait traversé le village de Sauvigny et sortait de l'espèce d'avenue ouverte dans le bois quand le jeune officier s'arrêta, frappé par la beauté du paysage qui se déroulait sous ses yeux. A ses pieds s'étend une vallée entourée de coteaux de vignes : d'abord assez étroite, elle s'élargit ensuite et forme un vaste cirque borné à l'horizon par des montagnes qui se perdent dans la brume. Mais ce qui captive le plus les regards, c'est, dans la partie la plus étroite de la vallée, au premier plan, un village composé de maisons, pauvres sans doute, mais entourées, envahies, égayées, embellies par une verdure luxuriante et par des pommiers poudrés à frimas par le printemps. Au milieu des chaumières, on remarque un castel dont le plan se distingue nettement d'en haut, cour carrée entourée de bâtiments flanqués de tourelles. — Le jeune officier, charmé, se tourna vers ses camarades et leur dit : « Voilà la retraite dans laquelle j'aimerais à finir « mes jours. »

Quelques années plus tard, M. de Drouâs faisait l'acquisition de cette calme retraite et s'y installait. Elle fut transmise par héritage à son petit-fils, M. Baudenet, qui en subit lui-même le charme et partagea entre elle et sa ville natale son temps et son affection. Et c'est dans ces deux résidences, si proches l'une de l'autre, que s'est écoulée tout entière la longue vie d'un homme qui chercha discrètement à se rendre utile et à faire le bien sans bruit.

Séance du 8 Juin 1905

Présidence de M. Prévost père.

Etaient présents : MM. Prévost père et fils, Guillemain, Faulquier, Chambon, Giraud, Pissier, Tissier, Rance, Amoudru, Peslier, Parat, Charpentier, Gaulon, Mignard, Judicier.

Tous les membres présentés à la dernière séance sont admis.

Sont présentés comme membres titulaires :

MM. Goussard, Billardon, par MM. Prévost et Parat ;

MM. Nolin et Duvergier, par MM. Chambon et Prévost.

Membre correspondant : M. Selmersheim, inspecteur général des monuments historiques, à Paris, par MM. Chambon et Prévost.

Dons à la Société d'Etudes :

1° De M. Chrétien, notaire honoraire, biographies de Prévost de Vernois et de Letors de Crécy ;

2° De M. Duvergier, photographies de l'abbaye de Reigny ;

3° De M. Larget, quatre photographies et un plan des bâtiments de Saint-Jean.

M. Prévost rend compte de la visite de M. Selmersheim au Prieuré de Saint-Jean, au vieux Saint-Martin et au Musée de la Tour de l'Horloge. M. l'Inspecteur s'est vivement intéressé aux restes de Saint-Jean et engage la Société à en faire l'acquisition. Les pourparlers avec M. Lanclume continuent et l'Etat fait promettre une subvention par M. Charpentier, architecte des monuments historiques à Avallon.

Pour terminer la séance, M. l'abbé Parat lit une communication sur Villaucerre.

Séance du 3 Août 1905

Présidence de M. Ernest Petit, à qui M. Prévost cède le fauteuil.

Sont présents : MM. Prévost père et fils, Petit, Guillemain, Faulquier, Amoudru, Grand, Charpentier, Rance, Gulat, Gaulon, Peslier, Paul Prévost, Giraud, Parat, Pissier.

Excusés : MM. Chambon, Chanvin aîné, Larget, Durand, Montenot, Mignard.

Tous les membres présentés à la dernière réunion sont admis.

M. Terrade, agent-voyer à Saint-Florentin, est présenté comme membre titulaire par MM. Chambon et Parat.

Sur une observation de M. Amoudru, il est décidé qu'un registre sera tenu au siège social conformément aux articles 5 de la loi du 1er juillet 1901 et 6 du règlement du 16 août 1901 pour consigner les modifications à survenir dans les statuts ou l'administration de la Société.

M. le Président rend compte de l'état de la question du Prieuré de Saint-Jean. M. Lanclume a refusé de traiter au prix de 3.000 fr. ; M. Selmersheim, informé, a répondu que la Commission des monuments historiques avait donné avis favorable pour le classement du Prieuré et voté une subvention de 2.000 fr. à la Société d'Etudes « *pour l'aider à se rendre acquéreur de l'ensemble du Prieuré* ».

M. Giraud a pu obtenir de M. Lanclume une offre ferme de traiter à 4.000 fr. pour l'immeuble et le terrain. La Société accepte cette condition et une souscription est immédiatement ouverte parmi les

membres de la Société ; elle produit 515 fr. et sera continuée auprès des membres absents.

M. Amoudru donne lecture d'un passage du livre de *M. Morton-Fullerton,* intitulé *Terres Françaises,* librairie A. Colin.

Voici ce passage où il est question des grottes de l'Avallonnais et de leur explorateur, notre distingué collègue, M. l'abbé Parat :

« Nous prenons le train après déjeuner pour Arcy-sur-Cure. Nous voilà sur la route poudreuse qui, à travers les vignobles, conduit aux célèbres grottes. Je n'ai pas l'intention de noter ici les péripéties d'une descente dans ce labyrinthe souterrain que tout le monde a vu, et qui, pour moi du moins, après Padirac, n'était que du déjà vu. Mais on est vivement intéressé par le caractère géologique du lieu. Un vaste plateau calcaire troué par les eaux dont les gouttes éternelles, intérieurement distillées, ont bâti et sculpté des merveilles stalagmitiques ; de hautes falaises caverneuses défendues par un fleuve et qui semblent spécialement désignées pour des stations préhistoriques, voilà qui m'a beaucoup plus frappé que cette plongée dans les couloirs d'argile boueuse. Ces falaises, comme à Brives, où les troglodytes avaient presque ce qu'on peut appeler une capitale, regardent le Sud. Le chaud soleil de l'après-midi faisait un vrai coin de délices de ces donjons de rochers dont la base était cachée par la végétation la plus luxuriante. Des merles et des chardonnerets chantaient, tandis qu'en haut, des crevasses des falaises, sortaient des corbeaux.

« Tous ces rochers, en ligne droite sur plusieurs centaines de mètres, présentent des cavernes béantes comme des repaires de bêtes mystérieuses. Devant quelques-uns, guidé par un curé de campagne que j'avais rencontré en sortant de la grande grotte, je ramassai dans les décombres des silex et des os de

renne. Ce curé, M. l'abbé Parat, est ici comme sur son propre domaine ; il est le bon génie de l'endroit. Son marteau de minéralogiste à moitié sorti de la poche de sa soutane, un fort bâton de marche à la main, de gros souliers ferrés aux pieds, la figure nerveuse et intelligente, ardent, acharné chercheur et archéologue, il était à la porte de la grotte depuis une heure et demie, attendant la sortie du gardien. Il voulait descendre un instant pour prendre un échantillon de pierre, afin de vérifier quelques observations qu'il avait trouvées dans le manuscrit inédit d'un ancien visiteur des grottes et qui l'avaient enthousiasmé. Au gardien, son bon serviteur et complice de ses fouilles, il raconta, comme à une société savante, sa joie de cette découverte. On sentait que le rude paysan et le chercheur instruit se comprenaient. Il doit en être ainsi quand un moine de l'hospice du Saint-Bernard parle à son fidèle chien. Le moment était propice pour causer de cette solitude avec celui qui la connaissait mieux que personne. D'un air de simplicité charmante, il raconta ses recherches. Pas une crevasse qu'il n'eût scrutée. « Il faut voir M. le curé quand il a la pioche à la main ! » disait le vieux gardien. Il me confia que pendant les journées d'hiver, lorsque les vignerons ne peuvent plus se rendre à leurs champs, il les amène travailler avec lui aux grottes, notant sur le petit calepin qu'il porte toujours, ses observations qui formeront plus tard la base de savants mémoires publiés dans les annales des sociétés de province. Il dépense à ces recherches toutes ses petites économies, j'en suis sûr. Vraiment, c'est une belle chose que cette passion de quelques modestes curés de campagne qui, relégués au fond d'un village, dans un milieu souvent hostile, trouvent le temps, leurs devoirs professionnels accomplis, d'étudier d'une manière scientifique les pays qui les entourent. »

Note de M. Judicier sur un échantillon de sulfate de baryte offert à la Société d'Etudes :

« L'échantillon minéralogique que j'ai l'honneur de présenter provient d'un filon rencontré lors du forage du puits de la maison Léger, sise avenue de la gare, à Avallon. C'est la *Barytine* ou *spath* pesant des minéralogistes et le *sulfate de Baryte* des chimistes.

« J'ai résumé ci-dessous les recherches que j'ai faites concernant les gisements et les principaux usages de ce minerai et de ses dérivés.

« La Barytine se rencontre formant des veines ou filons dans les terrains granitiques ; elle existe également dans les terrains de sédiment et cependant elle s'arrête dans les formations jurassiques.

« Le prix de ce minéral ne dépasse guère ce que son extraction a coûté.

« Il sert à fabriquer les divers sels dont l'industrie tire ensuite parti.

« Le sulfate de Baryte a été introduit dans la peinture et la fabrication des papiers peints, désigné sous le nom de blanc fixe pour indiquer son inaltérabilité.

« Le chlorure de Baryum a été employé pour empêcher les incrustations des chaudières où l'on évapore les eaux de mer ; soit des eaux séléniteuses.

« L'azotate de Baryte est un sel précieux pour la confection des artifices colorés (ce produit donnant les feux verts).

« Le chimiste, dans son laboratoire, en tire un grand parti. Enfin la Baryte caustique est utilisée sur une grande échelle pour l'extraction des sucres des mélasses. »

Autres dons :

1° De M. Ernest Petit, deux cartes postales représentant le Prieuré de Saint-Michel de Grandmont, qui offre des analogies avec celui de Saint-Jean ;

Deux autres cartes postales de l'abbaye de Vausse, vues intérieures.

Séance du 12 Octobre 1905

Présidence de M. Prévost.

Etaient présents : MM. Prévost père et fils, Guillemain, Baudenet, Robit, Charpentier, Ficatier, Rayssier, Duvergier, Durand, Parat, Villetard, Pissier, Gaulon, Grand, Chambon.

M. Terrade est admis comme membre titulaire.

Nouvelles présentations. — Comme membres titulaires : MM. Flandin, député, Edmond Chevreteau, par MM. Parat et Prévost; MM. Nolin, à Clamecy, Odobé Jules, par MM. Nolin et Chambon ; MM. Neveux, notaire, Radot Georges, Radot Robert, l'abbé Gras, par MM. Prévost et Guillemain ;

Comme membres correspondants : MM. le baron de Sailly, maire de Sailly (Seine-et-Oise), et Loiseau-Bailly, sculpteur, par MM. Chambon et Prévost.

La Société décide qu'elle accordera cent francs à M. l'abbé Parat, sur les fonds du médailler Bardin, pour continuer ses fouilles au *camp de Cora ;* elle désigne MM. Chambon, Guillemain, Prévost père pour dresser une liste des personnes susceptibles de souscrire à l'acquisition du Prieuré de Saint-Jean ; cette commission enverra des lettres avec bulletins de souscription à toutes les Sociétés et personnalités pouvant s'intéresser à l'affaire.

Dans la correspondance, il y a lieu de signaler : 1° quatre lettres de Sociétés savantes qui acceptent de faire l'échange de leurs publications avec la Société d'Etudes ; 2° une lettre de M. le Ministre des Beaux-Arts ; 3° une autre de M. le Sous-Préfet d'Avallon ; ces deux dernières sont relatives à la

subvention de deux mille francs allouée par l'Etat pour l'acquisition du Prieuré de Saint-Jean. L'achat étant réalisé, une copie de l'acte sera adressée au Ministère avec l'acquiescement de la Société pour le classement du monument. Les membres présents, à l'unanimité, donnent avis favorable pour ce classement. Des remerciements seront adressés à Me Neveux, qui a dressé l'acte gratis. Le premier paiement de 2.000 fr. doit avoir lieu fin décembre 1905.

Communications. — 1° M. le docteur Ficatier fait une très intéressante communication sur la grotte de Nermont (Saint-Moré) et présente des échantillons des objets qu'il y a recueillis ; — 2° M. l'abbé Parat rend compte de la conférence faite à Alise-Sainte-Reine le 18 septembre 1905 ; — 3° M. l'abbé Pissier lit un travail sur la Confrérie de la Charité à Vézelay.

Séance du 21 Décembre 1905

Présidence de M. Guillemain.

Etaient présents : MM. Guillemain, Chambon, Faulquier, Larget, Peslier, Charpentier, Nolin, Grand, Amoudru, Judicier, Gaulon, Giraud, Parat.

Excusés : MM. Odobé, Prévost père et fils, Neveux, Mignard.

Tous les membres présentés à la dernière séance sont admis.

Nouveaux membres titulaires présentés : MM. Porée, archiviste, le général Clément, par MM. Parat et Prévost.

M. Prévost, trésorier, a pleins pouvoirs pour encaisser la subvention de 2.000 fr. allouée par l'État et pour en donner quittance.

La Société prend connaissance de l'état des souscriptions, qui dépasse 1.800 fr., somme encore insuffisante ; de l'arrêté de classement du Prieuré de Saint-Jean ; de l'acte d'acquisition par la Société ; de divers dons faits depuis la dernière réunion :

1° Don de Mme Sergent, des assignats ;

2° De M. Lambert, un ouvrage intitulé : *Fragments d'un poème sur le silence ;*

3° De M. Mignard, un volume intitulé : *Histoire de la décadence de l'Empire grec ;*

4° De M. Terrade, trois sarcophages romains et un mérovingien ;

5° De M. Parat, un sarcophage gallo-romain trouvé à Saint-Moré.

Ces cinq sarcophages seront transportés à Saint-Jean.

Il est décidé que l'on demandera à M. Lanclume une main-levée avant de faire le premier paiement fin décembre ;

Qu'il sera fait acquisition pour la Bibliothèque de la Société du *Dictionnaire topographique de l'Yonne,* par Quantin ;

Qu'une plaque sera posée, à Sauvigny-le-Bois, pour indiquer le chemin de Saint-Jean.

M. le Président annonce que le Congrès d'archéologie pour 1907 se tiendra à Avallon sous la présidence de M. Lefebvre-Portalis et durera cinq jours.

La Société émet le vœu que la statue déposée

dans le clocher de Saint-Lazare d'Avallon soit replacée aussitôt que possible au portail actuel par les soins de M. l'architecte des monuments historiques. Ce vœu sera adressé à l'administration des Beaux-Arts.

Avant de se séparer, l'assemblée entend les communications de M. l'abbé Parat : 1° La vie de saint Andoche, par M. l'abbé Moreau ; 2° les dernières fouilles faites au camp de Cora (photographies de M. Duvergier).

BIBLIOGRAPHIE

Désormais le Bulletin publiera la bibliographie 1° des ouvrages, mémoires, rapports, notes concernant l'Avallonnais, soit par une simple mention, soit avec une analyse ou une critique ; 2° des ouvrages publiés par des auteurs appartenant à l'Avallonnais ; des recherches et découvertes historiques, archéologiques et scientifiques intéressant la région.

SECTION I

Les Sépultures de la Grotte de Saint-Joseph, à Saint-Moré, abbé POULAINE, Bulletin archéologique du Comité du Ministère de l'Instruction publique, 2e section, 1901.

Notice sur les Monnaies gauloises trouvées dans l'arrondissement d'Avallon, abbé POULAINE, Bull. Comité etc., 1901.

Notice sur la Porte-Neuve de Vévelay, abbé POULAINE, Bull. Comité, etc., 1901, pages 367 à 370.

Les Tombeaux en pierre gallo-romains à Avallon, abbé POULAINE, Bull. Comité, etc., 1901, p. 23.

Le vieux Château de Voutenay, abbé POULAINE, Bull. Comité, etc., 3e livr., XC, 1902. M. Salomon Reinach fait remarquer que les sources ne sont pas indiquées.

Note sur un Reliquaire de l'Eglise d'Annéot, abbé POULAINE, Bull. Comité, etc., CV, 1902. « Il se pourrait qu'il fût plus ancien que le XIe siècle. » Saglio.

Mémoire sur le grand Portail intérieur de la Madeleine de Vézelay, abbé Poulaine, Bull. Comité, etc., 1902, xxiv.

Rapport sur une Statue de Vierge en bois de l'Eglise de Voutenay au XVe siècle, abbé Poulaine, Bull. Comité, etc., 1903, xliii. Saglio la croit plus ancienne ; était autrefois en couleur.

Rapport sur un Tumulus à Annay-la-Côte, abbé Poulaine, Bull. Comité, etc., 1903, 1re liv., p. 33. Six sépultures, six bracelets pleins ou à oves.

Rapport sur la Grotte de Saint-Joseph à Saint-Moré, abbé Poulaine, Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, Journal officiel, 7 avril 1904, p. 2185. La question traitée concerne la poterie quaternaire pour laquelle on comparera avec la notice suivante.

Les Grottes de la Cure et les Poteries paléolithiques, abbé Parat, Association française pour l'avancement des Sciences, Congrès de Grenoble, 1904.

L'Assistance de l'Enfance à Avallon avant la Révolution, E. Blin, Bull. Soc. des Sciences de l'Yonne, 1904, p. 5 à 27.

Le Temple de Mercure sur le Montmartre d'Avallon, E. Petit, Bull. Soc. Sc. de l'Yonne, 1904, p. 319 à 328.

Les débuts de l'Homme dans l'Avallonnais, A. Parat, Bull. Soc., etc., 1904, p. 153 à 168.

La formation du Massif du Morvan, Péron, Bull. Soc., etc., 1904, p. 173 à 178.

Voutenay, Histoire d'un Village, abbé F. Poulaine, 3e éd., in-12, 104 p., Paris, Paul Dupont, 1905. C'est en grande partie la mise en œuvre des notes recueillies par M. l'abbé Breuillard.

La Grotte de Saint-Joseph et son Caveau funéraire, abbé POULAINE, in-12, 50 p., Montligeon, 1905. C'est une description des fouilles et trouvailles du père Leleu et de la découverte d'un ossuaire associé à la poterie, ce qui le classe à l'époque néolitique. Comparer avec la notice sur la Grotte des Hommes (Saint-Joseph), abbé Parat, Bull. Soc. Sc. de l'Yonne, 1895, 2e semestre.

Le vieux Château de Voutenay, abbé F. POULAINE, in-12, 35 p., La Chapelle-Montligeon, 1904. Tiré en grande partie des notes de M. l'abbé Breuillard.

Le Morvan ; Etude de Géographie physique, par LENNEL, professeur au collège d'Avallon, Dijon, Darantière, 1896, in-8, 126 p.

Guide des Grottes d'Arcy et de Saint-Moré, abbé PARAT, 1897, in-12, 38 p. avec deux plans.

Iconographie de l'Eglise de Vézelay, MEUNIER, 1898, Avallon, Odobé, in-18, 72 p.

La Morvandelle et le Poète, par A. DEMAGNY, Château-Chinon, chez Luquet, 1898, in-12.

Histoire de Coutarnoux, par l'abbé TISSIER, 1898, Tours, Bousrez, in-8.

Le Colonel Goureau, par E. PETIT, 1899, Dijon, Darantière, 48 p., in-12 avec portrait.

Voyages en France, par A. DUMAZET, 25e série, Berger-Levrault, in-18, 1901.

Une Excursion de la Société nivernaise au pays d'Avallon, par E. DE TOYTOT, Nevers, Vallière, 1903, in-8, 240 p.

Guide du Morvan, avec gravures et carte, 1903, édité par le Syndicat d'Initiative d'Avallon, Humblot, Nancy, in-8.

Choix de l'emplacement des Cimetières (commune d'Asquins, Yonne), extrait du Bulletin de la Société belge de Géologie, par Le Couppey de la Forest, in-8, 1903, Bruxelles.

Annuaire de l'Avallonnais, Clermont, Daix, 1904, in-8, 32 p. avec gravures.

Légendes Avallonnaises, par Hérardot, Auxerre, Gallot 1904, in-8.

SECTION II

Royauté de Jésus-Christ, abbé Motheré, archiprêtre d'Avallon, in-12, 256 p., Sens, Miriam, 1905.

La Vie des saints Andoche, Thyrse et Félix, martyrs de Saulieu, abbé Moreau, curé de Saint-Léger-Vauban, in-12, p., Autun, 1905. — L'auteur croit que saint Andoche a évangélisé tout le pays éduéen en suivant les voies romaines du côté d'Auxerre et d'Entrains ; et il cite une paroisse de l'ancien diocèse d'Autun, Brosses, qui a ce saint pour patron. A comparer avec la note du Bull. de l'Yonne sur une borne milliaire de Prégilbert bordant la voie d'Agrippa (1879, p. 111). D'après son texte, interprété par Héron de Villefosse, le pays des Eduéens se serait étendu jusqu'au confluent de l'Yonne et de la Cure. L'auteur veut voir une voie romaine s'embranchant sur la voie d'Agrippa à Saulieu et passant par Quarré et Cora. Il faut supprimer ce dernier et dire qu'elle passe, d'après les dernières recherches, par Saint-Germain, Saint-Père, Blannay, Bois-d'Arcy et Mailly-la-Ville, sans communication avec Cora.

SECTION III

Hydrologie. Les recherches faites par la Ville de Paris dans la vallée de la Cure pour trouver des eaux potables ont amené une observation intéressante : de la fluorescéine ayant été jetée dans la Cure, au Gué-Pavé, par M. Mathieu, agent-voyer à Vermenton, elle s'est retrouvée à la Grande-Fontaine de Voutenay. Il y aurait donc communication par des diaclases, et la différence de niveau est, en effet, d'environ 8 mètres.

DONS FAITS AU MUSÉE PAR M. PARAT

EN 1905

Faune quaternaire (Musée de Géologie). *Ours des cavernes :* 50 échantillons, dents et ossements. *Hyène des cavernes :* machoires et dents. *Rhinocéros* : molaire. *Eléphant primitif* dit mammouth : molaire et ossements. *Cheval fossile* et *aurochs* ou *bison :* 40 échantillons, dents et ossements. *Renne :* 12 dents et ossements. *Marmotte :* dents incisives.

Industrie préhistorique (Musée archéologique). 11 dents des animaux quaternaires, 1 hache ou amande de Chelles (moulage) de l'Etang-Minard, 19 lames silex, 23 grattoirs terminaux, 9 grattoirs latéraux, 14 burins, 16 perçoirs, 11 pointes torses, 7 pointes ébauchées, 4 pointes droites, 11 pièces d'os ouvré.

Les autres dons sont mentionnés dans les procès-verbaux des séances.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Noms des Membres et des Sociétés correspondantes...... 5

L'Eglise d'Annéot et son Reliquaire, par M. le Chanoine C. Patriat.. 13

Notes sur Notre-Dame de Plausse ou Notre-Dame de Charbonnières ou le Prieuré Saint-Jean-des-Bons-Hommes, par M. A. Pissier, curé de Saint-Père..... 25

La Corporation avallonnaise des Menuisiers, Tabletiers, Sculpteurs, Ebénistes, par M. Chambon 65

La Confrérie de Charité de Vézelay (1661-1717), par M. A. Pissier, curé de Saint-Père.................. 119

Questions d'étymologie : Côte-de-Chair, Villaucerre et Cora, par M. l'abbé A. Parat...................... 127

Comptes rendus des Séances de la Société d'Etudes, par M. Chambon................................ 147

Bibliographie............................. 162

Dons faits au Musée par M. Parat...................... 167

AVALLON — Imprimerie Paul GRAND, rue de Lyon, 14

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

D'AVALLON

Bien que la Société d'Études d'Avallon insère au Bulletin les articles lus en séance et acceptés par la Commission, elle n'entend pas en approuver le contenu, ni en prendre la responsabilité.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

D'AVALLON

47e ANNÉE — 1906



AVALLON
IMPRIMERIE PAUL GRAND, RUE DE LYON, 14

1907

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

D'AVALLON

47e ANNÉE — 1906.

LISTE DES PRÉSIDENTS

DE LA SOCIÉTÉ D'ETUDES D'AVALLON

Depuis février 1859, date de sa fondation, jusqu'au 1er janvier 1907.

MM.

L'abbé Michel GALLY, aumônier du collège, puis curé de Saint-Martin d'Avallon et chanoine à Sens, 1859 à 1879.

François MOREAU, licencié ès-sciences, ancien professeur de mathématiques au collège d'Avallon, 1880 à 1883.

Jules HUGUET D'ETAULES, commandant du génie en retraite à Avallon, 1884 à 1887.

Paul-Médéric BAUDOIN, architecte à Avallon, 1887 à 1890.

Gabriel JORDAN, avocat et propriétaire, à Avallon, 1891 à 1904.

Joseph PRÉVOST, industriel à Avallon, 1904 à 1906.

GOUSSARD, président du tribunal d'Avallon, élu le 21 juin 1906.

MEMBRES DU BUREAU
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON
au 1er janvier 1907 :

MM.

Président : GOUSSARD.
Vice-Président : GUILLEMAIN D'ECHON.
Secrétaires : AMOUDRU, avoué, à Avallon.
Eugène CHAMBON, à Avallon.
Trésorier : Joseph PRÉVOST fils, à Avallon.
Archiviste-Bibliothécaire : E. CHAMBON.

CONSERVATEURS DU MUSÉE
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

MM.

GIRAUD (l'abbé), GUILLEMAIN D'ECHON.

CONSERVATEUR DU PRIEURÉ DE SAINT-JEAN

M. l'abbé GIRAUD, à Etaules, par Avallon (Yonne).

COMMISSION D'EXAMEN DES TRAVAUX
A PUBLIER AU BULLETIN

MM.

E. CHAMBON, MITHOUARD, membres titulaires.

COMMISSION D'ORGANISATION DES COLLECTIONS

MM.

Géologie : PARAT.
Archéologie : GIRAUD, GUILLEMAIN D'ECHON, PARAT.
Médaillier : GIRAUD, PESLIER, PRÉVOST fils.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON

au 1er janvier 1907

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Le Sous-Préfet.
Le Maire d'Avallon.
Le Président du Tribunal civil.
L'Archiprêtre d'Avallon, curé de Saint-Lazare.
Le curé de Saint-Martin d'Avallon.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

Amoudru, avoué, à Avallon.
Bachelin, curé de Bleigny-le-Carreau (Yonne).
Barbier (Honoré), négociant, à Avallon.
Baudenet (Xavier), Conseiller d'Etat, 6, rue de Villersexel, Paris.
Benoit, curé de Bierry-les-Belles-Fontaines.
Billardon, maire d'Avallon.
Breuillard (Charles), docteur-médecin, à Saint-Honoré-les-Bains.
Breuillard (Xavier), docteur-médecin, à Avallon.

CANDRAS (Abel), à Savigny-en-Terre-Plaine.
CHAMBON (Eugène), agent général d'assurances, secrétaire de la Société d'Etudes et du Syndicat d'Initiative, à Avallon.
CHAMPAGNE, curé d'Athie.
CHANVIN aîné, à Chablis.
CHARPENTIER (Edmond), architecte des monuments historiques, à Avallon.
CHASTELLUX (le comte Henry de), au château de Chastellux.
CHEVRETEAU (Edmond), à Avallon.
CLÉMENT (général), à Givry.
CUISINIER, instituteur, à Angely.
DARDAILLON, pharmacien, à Avallon.
DODOZ (René), à Vieux-Château.
DORNAU (F.), propriétaire, au château d'Island.
DURAND, inspecteur du chemin de fer, à Avallon.
DUVERGIER, négociant, à Avallon.
FAULQUIER (Bernard), archiviste-paléographe, 2, rue de Villersexel, à Paris.
FAULQUIER (Etienne), ancien président du Comice d'Avallon, à Cervon (Nièvre).
FICATIER (docteur), à Savigny-en-Terre-Plaine.
FLANDIN, député, à Cure.
GAGNIARD (Louis), ingénieur civil, à Avallon.
GAULON, conducteur des ponts et chaussées en retraite, à Avallon.
GENDRIER, directeur de l'agence de la Société Générale, à Avallon.
GIRAUD, chanoine honoraire de Sens, curé d'Etaules.
GOUSSARD (Georges), président du Tribunal, à Avallon.
GRAND (Paul), imprimeur, directeur de la *Revue de l'Yonne*, à Avallon.

Guillemain d'Echon, docteur en droit, président du Syndicat d'Initiative, à Avallon.

Gulat (docteur), à Avallon.

Hainault (Charles), agent principal d'assurances, à Avallon.

Jambau, conducteur des ponts et chaussées, à Avallon.

Judicier, chef de section au P.-L.-M. en retraite, à Avallon.

Larget, receveur des finances, à Avallon.

Lefèvre-Nailly (colonel), propriétaire, à Avallon.

Lortat-Jacob, à Avallon.

Macadoux (l'abbé), à l'Isle-sur-le-Serain.

Mignard, à Avallon.

Mithouard, curé de Saint-Martin, à Avallon.

Morillon (de), propriétaire à l'Isle-sur-le-Serain.

Morio (Alexandre), propriétaire, à Avallon.

Nailly (René de), propriétaire, au Vault-de-Lugny.

Neveux, notaire, à Avallon.

Nolin, place Vauban, à Avallon.

Nolin, notaire, à Clamecy.

Odobé (J.-Emile), ancien imprimeur, à Avallon.

Parat (l'abbé), à la Morlande, Avallon.

Pays (Jacques), instituteur libre, à Avallon.

Péron, correspondant de l'Institut, président de la Société Géologique de France et de la Société des Sciences de l'Yonne, à Auxerre.

Perrin (Mme Henri), à Avallon.

Peslier (Louis), bijoutier, à Avallon.

Petit (Ernest), conseiller général de l'Yonne, à Vausse.

Pissier, curé de Saint-Père-sous-Vézelay.

Pomblain (Hippolyte de), propriétaire, à Girolles.

Prévost (Henri), architecte, à Avallon.

Prévost (Joseph), industriel, à Avallon.

PRÉVOST (Paul), abbé, professeur au grand Séminaire, à Sens.
RADOT (Georges), à Avallon.
RADOT (Robert), à Avallon.
RANCE (Joseph), abbé, à Sainte-Magnance.
RAYSSIER, agent-voyer d'arrondissement, à Avallon.
ROBIT, propriétaire, à Nuits-sous-Ravières.
THIBAULT, instituteur en retraite, à Avallon.
TISSIER, curé de Saint-Germain-des Champs.
VALLERY-RADOT, homme de lettres, propriétaire, au château de Marrault, près Avallon.
VIGNOT (Charles), propriétaire, à Joigny, ou à Paris, 30, rue de Lille.
VIGNOT (Pierre), (l'abbé), à Joigny.
VILLETARD, curé de Serrigny, par Tonnerre.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

BOUSSAGUET, instituteur libre, à Avallon.
CHARTRAIRE (l'abbé), Grande-Rue, à Sens.
GAUTHIER (Gaston), instituteur, à Murlin (Nièvre), correspondant du Ministère de l'Instruction publique.
LOISEAU-BAILLY, sculpteur, à Paris.
MARÉCHAL (l'abbé), à Chéroy (Yonne).
MARLOT (Hippolyte), géologue, à Martigny, par Marmagne (S.-et-L.).
PORÉE, archiviste, à Auxerre.
SAILLY (baron de), maire, à Sailly (Seine-et-Oise).
SELMERSHEIM, inspecteur général des monuments historiques, à Paris.
TERRADE, à Survilliers (Seine-et-Oise).

SOCIÉTÉS et ÉTABLISSEMENTS CORRESPONDANTS

1. Annecy. — Société Florimontane (Haute-Savoie).
2. Autun. — Société Eduenne (Saône-et-Loire).
3. — Société d'histoire naturelle.
4. Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
5. Beaune. — Société d'histoire et d'archéologie (Côte-d'Or).
6. Brest. — Société académique du Finistère.
7. Caen. — Société des antiquaires de Normandie (Calvados).
8. Châlon-sur-Saône. — Société d'histoire et d'archéologie de Saône-et-Loire.
9. Château-Thierry. — Société historique de l'Aisne.
10. Cherbourg. — Société académique (Manche).
11. Clamecy. — Société scientifique et artistique.
12. Constantine. — Société archéologique (Algérie).
13. Dijon. — Académie des sciences et belles-lettres.
14. — Société Bourguignonne de géographie et d'histoire.
15. Le Havre. — Société des sciences et arts (Seine-Inférieure).
16. Limoges. — Société archéologique et historique du Limousin (Haute-Vienne).
17. Lyon. — Société littéraire (Rhône).
18. Marseille. — Société de statistique (Bouches-du-Rhône).
19. Melun. — Société d'archéologie (Seine-et-Marne).
20. Montauban. — Société des sciences, arts et belles-lettres de Tarn-et-Garonne.
21. Montbéliard. — Société d'Emulation du Doubs.

22. Nevers. — Société Nivernaise des sciences, lettres et arts (Nièvre).
23. Nice. — Société des sciences, lettres et arts (Alpes-Maritimes).
24. Nîmes. — Académie du Gard.
25. Orléans. — Société archéologique et historique (Loiret).
26. Paris. — Société philotechnique.
27. Rochechouart. — Société archéologique (Haute-Vienne).
28. Saint-Mâlo. — Société historique et archéologique (Ille-et-Vilaine).
29. Semur. — Société des sciences historiques et naturelles (Côte-d'Or).
30. Sens. — Société archéologique (Yonne).
31. Toulouse. — Société d'histoire naturelle (Haute-Garonne).
32. Troyes. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres (Aube).
33. Vitry-le-François. — Société des sciences et arts (Marne).
34. Bibliothèque universitaire de Lille (Nord).
35. Bruxelles. — Société archéologique.
36. Bibliothèque publique d'Avallon.
37. — — d'Auxerre.
38. — — de Sens.
39. — — de Joigny.
40. — — de Tonnerre.
41. Archives de l'Yonne, à Auxerre.

LA GROTTE DE NERMONT

à Saint-Moré (Yonne)

LA COUCHE A TRANCHETS, LES POTERIES CAMPINIENNES

Le département de l'Yonne est certainement un des mieux dotés pour l'étude de l'homme primitif. Dans presque toute son étendue, on trouve des documents remarquables d'archéologie préhistorique ; mais c'est surtout dans la région de la forêt d'Othe et sur les rives de la Cure (Arcy-sur-Cure, Saint-Moré, Voutenay) que ces vestiges ont été recueillis en grande abondance et offrent, pour la science qui nous occupe, les données les plus précieuses.

Nous étudierons aujourd'hui, en nous basant, tant sur les résultats de nos propres fouilles, que nous avons pratiquées avec toute l'attention et toute la méthode possible, que sur ceux des fouilles pratiquées antérieurement à nous par MM. Cotteau, Monceaux et Berthelot, la partie inférieure, c'est-à-dire la plus ancienne de la grotte de Nermont, réservant à l'étude de la grotte entière une monographie spéciale que nous avons l'intention de publier ultérieurement.

La grotte de Nermont et les grottes qui l'avoisinent sont situées dans l'épaisseur de la falaise sous laquelle passe le tunnel de la ligne du chemin de fer de Cravant à Avallon et sur la partie qui regarde Saint-Moré. Cette falaise, très pittoresque et formée de rochers presque à pic, est connue dans le pays

sous le nom de Roches-Creuses, Côte-de-Chair ou Côte-de-Chaux. La grotte, étant donné son accès difficile, était ignorée presque entièrement des gens du pays, lorsqu'en 1872, notre compatriote et ami M. Léon Berthelot, mort depuis au service de la Science dans une mission au Sénégal, en signala l'existence à la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne qui résolut d'y faire pratiquer des fouilles dont les résultats furent consignés dans le bulletin de la dite Société en 1875 et 1876.

Disons d'abord, en deux mots, que la grotte de Nermont appartient, par son mobilier, à l'époque néolithique, c'est-à-dire aux *temps actuels*.

Par *temps actuels*, nous entendons avec M. Gabriel de Mortillet, notre regretté maître, les temps qui se sont trouvés dans des conditions de géographie physique, d'hydrographie, de climatologie, de flore et de faune à peu près semblables à celles de nos jours. Au point de vue géologique et, jusqu'à présent, au point de vue paléoethnologique, il est difficile de déterminer depuis quand date cette similitude et à quel moment ont cessé les dernières différences caractérisant les temps quaternaires.

Quels ont été les caractères de transition, de passage entre les temps géologiques et les temps actuels ? L'état de nos connaissances ne nous permet pas de le dire d'une façon absolue. Il existe là une grande lacune dans les données de la science préhistorique. C'est cette lacune entre le quaternaire et l'actuel qu'on a appelée l'*hiatus*.

Nous verrons plus tard, dans la discussion de nos fouilles, si nous sommes autorisé à dire que cet *hiatus* est réel, ou s'il n'existe, en réalité, que dans

nos connaissances et si la grotte de Nermont servira à en combler au moins une partie.

En 1884 et 1885, nous reprîmes, pour notre compte personnel, les fouilles interrompues par la Société des Sciences de l'Yonne, fouilles, du reste, pratiquées sans ordre, sans méthode et dans l'unique but d'amonceler le plus possible de silex ouvrés, d'os travaillés, de poteries diverses, en un mot d'objets différents n'ayant entre eux aucun lien scientifique et ne servant dans une collection qu'à rendre les études plus embrouillées.

Car il ne faut pes se le dissimuler : les fouilles archéologiques quelles qu'elles soient doivent être suivies avec la plus grande attention et avec la plus grande méthode. Les objets recueillis doivent être classés couche par couche et étudiés alors séparément en allant de la profondeur à la surface ou, inversement, de la surface à la profondeur.

Comme l'a fort bien dit notre collègue M. l'abbé Parat dans un opuscule que j'ai entre les mains, l'archéologue doit être doublé d'un géologue. L'archéologie préhistorique marche de front avec la géologie ; ces deux sciences s'enchaînent avec une cohésion telle que la première ne peut se passer de la seconde, car il est de toute évidence que c'est par l'étude des différentes couches de terrain que scientifiquement l'étude des débris archéologiques acquiert de la valeur et permet de formuler des conclusions.

Cette digression faite, revenons à notre grotte, dont nous poussâmes les fouilles aussi avant que possible, c'est-à-dire jusqu'au sol naturel de la grotte. C'est la couche archéologique la plus profonde

et aussi la plus épaisse qui va faire l'objet de cette communication ; les couches supérieures, très riches en mobilier néolithique, seront étudiées plus loin au point de vue spécial de la poterie préhistorique.

Pour la description de la grotte, nous renverrons nos lecteurs au *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne de 1876* (communication de Léon Berthelot); au *Dictionnaire archéologique du département de l'Yonne*, de Ph. Salmon (Auxerre 1878), et à la communication que nous fîmes, à Grenoble, au Congrès de l'Association française pour l'avancement des Sciences, (tome XIV, 1885).

Nous noterons, en premier lieu, ce qui est très important au point de vue de la chronologie, que, sur le sol naturel de la grotte, c'est-à-dire sur la roche oolitique, existait une couche de gravier de rivière assez épaisse et dépourvue d'objets ayant appartenu à l'homme. Mais, immédiatement au dessus, sa première installation apparaît à la base du premier foyer qui mesurait cinquante centimètres d'épaisseur, avec les objets recueillis, c'est-à-dire avec une grande quantité d'éclats de silex (déchets de fabrication), des grattoirs, des lames et des perçoirs moins épais et plus finis que ceux de l'époque néolithique ou robenhausienne (temps actuels proprement dits), mais inférieurs comme élégance à ceux de l'époque magdalénienne (quaternaire). N'y a-t-il pas là un mobilier de transition entre les deux époques ? En plus de ces silex, taillés et retouchés, ayant manifestement conservé la tradition magdalénienne, nous avons trouvé plusieurs exemplaires d'un instrument spécial, et dont la découverte en cet endroit était des plus importants : je veux parler du *tranchet*.

Les tranchets, dont je mets du reste plusieurs exemplaires sous vos yeux, sont des instruments de silex, dont la forme générale se rapproche plus ou moins du triangle ; ils sont taillés à grands éclats sur toutes leurs faces, sauf à l'extrémité inférieure la plus large, qui se termine par un biseau uni finissant par un tranchant rectiligne très vif.

Or, les tranchets abondent dans les couches géologiques les plus anciennes de l'époque robenhausienne. On les trouve en grande quantité dans les stations des plateaux de l'Yonne, de l'Aube, de la Nièvre, du Calvados, de l'Oise, de Seine-et-Marne, de Saône-et-Loire et de la Seine-Inférieure. Une station très importante, à ce point de vue, est celle de Campigny, commune de Blangy-sur-Bresle (Seine-Inférieure).

On y a reconnu des emplacements d'habitation avec des foyers et des débris divers ; des fosses dans les alluvions quaternaires ; des cendres, des charbons, des fragments de poteries grossières, des éclats de silex, des outils en cette matière, les uns intacts, les autres craquelés par le feu ; des ateliers de fabrication, de très nombreux grattoirs, des pics en silex allongés, taillés grossièrement dans leur longueur et sur leur pourtour en forme de coin ; des écrasoirs ou retouchoirs pour la retaille des bords d'outils par pression ; on a remarqué particulièrement une abondante série de silex diversement et plus ou moins grossièrement taillés, auxquels il est difficile de donner une attribution précise. (Musée préhistorique n°s 413 et 418.) On a remarqué aussi *une très grande abondance de tranchets ;* ces instruments, de dimensions variées, étaient taillés à grands éclats sur toutes leurs faces, et l'une de leurs extré-

mités, plus ou moins large, se terminait par un biseau ou tranchant rectiligne vif (musée préhistorique, pl. XXXIX) ; le biseau était obtenu, soit par un seul coup, soit par des coups frappés en sens inverse.

Ces instruments sont tout à fait caractéristiques des Kjokken moëddings danois que l'on place généralement à la tête du néolithique, *mais qu'il faut peut-être faire remonter jusqu'au passage intermédiaire du magdalénien.* La station de Campigny, très pauvre en haches polies, se distingue par une énorme quantité de ces tranchets et de ces pièces indéterminées dont nous avons parlé plus haut; elle a un cachet particulier qui représente positivement dans notre pays le commencement des néolithiques.

Or, pour la couche inférieure de notre grotte de Nermont, nous retiendrons, de ce qui précède, qu'elle contenait une assez grande quantité de tranchets analogues à ceux décrits plus haut et, en même temps, montre des silex taillés ayant conservé la tradition magdalénienne.

La station de Campigny a fourni à notre excellent et très regretté maître et ami le nom caractéristique de cette première et longue période, qu'il a appelée avec juste raison *époque campinienne.* Mais avant d'entrer plus avant dans la discussion de cette époque et d'essayer de déterminer quels rapports elle doit avoir avec le fameux *hiatus*, il serait peut-être bon de revenir un peu sur les tranchets.

A l'époque magdalénienne, il n'existait pas de tranchets. Dans le travail que nous avons publié sur la grotte du Trilobite, nous avons décrit comme tel

une longue lame de silex dont une extrémité avait été taillée en biseau par polissage, c'est-à-dire en usant cette extrémité sur une pierre rugueuse. Sans accorder à cet instrument plus d'importance qu'il n'en mérite, nous le considérons néanmoins comme une transition entre les instruments magdaléniens et les tranchets néolithiques à biseau taillé, en même temps qu'un exemple de polissage à l'époque magdalénienne. En outre, ne peut-on pas considérer le tranchet comme le premier pas fait vers la hache polie (instrument essentiellement néolithique) dont il rappelle absolument la forme et l'usage ? D'où il semble résulter que les instruments en silex de l'époque campinienne se rapprochent beaucoup de ceux de l'époque magdalénienne, surtout pour notre grotte de Nermont, où ils ont conservé de grands points de ressemblance.

Or, les stations purement campiniennes sont fort rares. Près de Délémont (Suisse), dans la vallée de la Byrse, deux gisements bien caractérisés par leur aspect magdalénien, renfermaient, l'un du *renne* et du bouquetin, l'autre du cerf ordinaire abondant, sans *renne* (animal tellement caractéristique du magdalénien qu'on avait proposé d'appeler cette époque : *époque du renne*). Le premier appartenait donc au paléolithique et le second au néolithique, le renne ayant disparu. On a classé aussi dans cette période de passage aux temps actuels, la station du Long-Rocher, de la forêt de Fontainebleau, qui a donné des lames et des grattoirs de forme magdalénienne avec de nombreux éclats d'os. Dans les environs de Montbéliard (Doubs), existent des stations analogues. Bref, comme nous l'avons dit plus haut,

ces stations sont fort rares, et c'est précisément cette rareté qui va nous servir à démontrer que l'hiatus n'a pas existé et qu'il doit être remplacé directement par l'époque campinienne qui est scientifiquement et nécessairement la période de transition entre le quaternaire et l'actuel.

A l'époque de la Madeleine, la température était très froide avec des alternatives de chaleur. La faune des gisements magdaléniens démontre surabondamment cette assertion. L'homme ne luttait plus pour la vie comme aux époques précédentes ; il était devenu un chasseur et un pêcheur paisible. Presque toujours installé sur les berges des fleuves ou des rivières, il avait du poison en quantité et les troupeaux de rennes lui fournissaient tout ce qui était nécessaire à son existence : le lait, la viande, les vêtements et les armes !

Cet animal était toute sa vie; il ne pouvait se passer de lui ; aussi, tous les gisements magdaléniens sont-ils remplis de ses ossements, excepté toutefois en Italie et en Espagne, où il ne paraît pas avoir pénétré. Il n'avait pas franchi les Alpes et les Pyrénées.

Tranquille sur son existence, qui était assurée, l'homme magdalénien avait des loisirs ; il était devenu artiste ainsi que le démontrent les nombreuses gravures sur os et sur bois de renne de cette époque.

Mais, à la fin de l'époque quaternaire, la scène change ; le climat devient plus tempéré et plus uniforme ; le renne émigre d'une façon permanente vers les régions du Nord. Que fait l'homme alors ? Privé de sa principale ressource, de son gibier favori, il émigre

avec lui, ne laissant dans l'Europe centrale qu'une petite quantité d'habitants qui vont devenir la race autochtone.

Alors l'époque campinienne commence ; l'homme qui est resté a perdu sa principale ressource ; la lutte pour l'existence devient plus dure ; plus de loisirs et, partant, plus d'art ! La fonte des glaciers quaternaires, avec les inondations gigantesques qu'elle amène à sa suite contribue pour une large part à augmenter la misère. Mais, au bout d'un certain temps, l'équilibre se rétablit dans la nature ; le génie industriel de l'homme se fait à sa nouvelle condition ; la pauvreté du mobilier campinien s'enrichit d'une invention nouvelle : la poterie. L'homme s'attache au sol qui va être chargé de le nourrir ; il se fait cultivateur, perfectionne ses silex par la taille et le polissage ; des races nouvelles envahissent l'Europe, apportant avec elles leur civilisation relative ; les races se mêlent et voilà l'époque néolithique fondée de toutes pièces.

L'anthropologie nous fournit encore d'importants documents pour établir solidement les points de contact des deux populations magdalénienne et néolithique. Tous les crânes réellement paléolithiques sont allongés (dolichocéphales) ; or, dans les sépultures robenhaussiennes, on retrouve le mélange de la race autochtone dolicocéphale avec la race envahissante à crâne court (Brachycéphale) ; parfois, par atavisme, se reproduit le type chelléen. Du mélange des deux races, sont résultés les crânes mésaticéphales. Alors, la population, à la suite de ce mélange, est devenue très dense et s'est repandue de tous côtés, pendant un temps fort long ainsi que le

témoigne la quantité innombrable d'objets que l'on rencontre partout.

A notre avis, et d'après les documents qui précèdent, la prétendue lacune (hiatus) se trouve donc comblée par la première période de l'âge de la pierre polie (époque campinienne de Ph. Salmon) et la base de la grotte de Nermont avec les données déjà réunies, ses silex de tradition magdalénienne, ses tranchets et ses divers instruments, vient apporter à la paléoethnologie les documents chronologiques les plus importants. Nous osons espérer — la science n'a jamais dit son dernier mot — que de nouvelles observations viendront, dans la suite, corroborer les nôtres en leur donnant une plus grande valeur.

La couche inférieure de la grotte de Nermont présente encore un très grand intérêt au point de vue de l'histoire et de la poterie néolithique. Les fouilles de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne et les nôtres ont fourni les documents les plus importants, concernant la naissance de l'art du potier, documents qui permettront, à notre humble avis, d'en fixer la chronologie. Mais, auparavant, voyons quel est l'état de nos connaissances sur la question.

Un fait certain, c'est que la poterie n'a fait son apparition qu'à l'époque néolithique (époque actuelle). Pendant l'époque quaternaire, elle n'existait pas, et les exemples des débris de poterie trouvés dans des gisements purement quaternaires, ou bien sont le fait d'erreur, ou bien y sont parvenus des couches supérieures à la suite de remaniements qui peuvent être fort anciens. Nous n'en citerons qu'un exemple : celui qu'a ressuscité, il y a dix-huit ans, M. de Quatrefages,

dans un volume de la Bibliothèque ethnologique, *Histoire naturelle des races humaines* (Paris, Hennuyer, 1887). Il s'agit d'un vase en forme de bombe, à base arrondie, avec deux petits mamelons troués, recueillis dans un milieu paléolithique, par Dupont, au Trou-du-Frontal (Belgique). Un remaniement paléolithique avait occasionné l'erreur du savant belge qui, mieux informé, a, depuis longtemps, cessé de présenter le vase dans les vitrines du musée de Bruxelles, comme appartenant à la période géologique. Mais le Muséum de Paris persiste ; le musée de Saint-Germain persiste, et ces deux établissements continuent à présenter, comme paléolithique, le vase en question dont ils possèdent le moulage. De semblables pêle-mêle, fruit souvent de fouilles inattentives, ont eu lieu pour Nabrigas et Spy ; les *Matériaux* et l'*Homme*, 1886, pourront édifier nos lecteurs à cet égard. Pour ne dire qu'un mot de la poterie du Trou-du-Frontal, c'est un type maintenant bien connu et souvent trouvé dans les stations et les sépultures néolithiques.

S'en suit-il pour cela que l'usage des vases ait été inconnu à l'époque quaternaire? Certainement non. Mais ces vases étaient de telle nature (écorce ou bois par exemple) qu'ils ont disparu et n'ont pu parvenir jusqu'à nous. Les récipients les plus anciens que nous connaissons datent de l'époque magdalénienne. Ce sont des mortiers en roche granitoïde, en quartzite ou en grès. Ils sont formés de cailloux de diverses grandeurs dans lesquels on a creusé, sur la face la plus plane, de petits godets. Il en a été rencontré un certain nombre à la Madeleine depuis l'état d'ébauche à peine commencée jusqu'à celui de

pièce très finie et ornementée d'une gorge ou sillon autour du godet. On n'en connaît qu'un de ce genre. Mais les grottes des Eyzies en ont fourni plusieurs ordinaires. Il en a été également recueilli à la Gorge d'Enfer et à Laugerie-Basse, ainsi qu'à la Salpétrière du Pont du Gard. Les dimensions varient beaucoup; pourtant le godet est assez restreint et surtout très peu profond. Le musée de Saint-Germain en possède un de la Madeleine, dont la pierre a 222 millimètres de grand diamètre et le godet seulement 79. Un autre également de la Madeleine mesure : pierre, 166 millimètres ; godet, 60.

Celui de la Gorge d'Enfer, un des plus petits, n'a que : pierre, 48 millimètres de grand diamètre ; godet, 24.

Ces mortiers à petits godets servaient très probablement à triturer des couleurs minérales et à les amalgamer avec de la moëlle pour le tatouage et la peinture du corps. En effet, avec les mortiers, on rencontre des cailloux ovalaires, excellents triturateurs qui ne portent pas trace de percussion.

Mais la poterie proprement dite ne date, comme nous l'avons déjà dit, que de l'époque néolithique où on la trouve à l'état de débris quelquefois fort nombreux.

La grotte de Nermont, entre autres, a fourni dans ses différentes couches une énorme quantité de fragments et quelques vases entiers dont l'étude est intéressante.

Avant de cuire ses vases, l'homme a dû d'abord les fabriquer en argile simplement séchée au soleil, — l'histoire fantastique des poteries *cuites* au soleil a fait son temps, inutile d'y revenir, — mais s'étant

aperçu que cette argile durcissait considérablement par le feu, il s'est empressé d'employer ce moyen pour rendre ses vases plus résistants et plus maniables. Une petite motte d'argile creusée et façonnée avec les doigts, comme font aujourd'hui les petits enfants, puis mise au feu, voilà la première poterie constituée.

Puis on a, petit à petit, perfectionné la manière de faire ; on s'est aperçu que, pure, l'argile se fendillait à la cuisson ; on a remédié à cet inconvénient en mélangeant à la pâte soit du sable fin de rivière, soit des moules fluviatiles broyées ou bien de la poussière de charbon. Aussi, lorsqu'on examine la cassure fraîche de fragments de poteries néolithiques, est-il facile d'y retrouver ces différentes substances. Le mode primitif de cuisson dont se servaient nos ancêtres était nécessairement insuffisant, ce qui fait que les poteries sont cuites et rouges extérieurement sur une épaisseur variable, tandis qu'à l'intérieur elles sont crues et noires ; il s'en suit qu'elles étaient nécessairement fort fragiles. Pendant longtemps faites à la main et, partant, peu régulières, elles conservent encore aujourd'hui, et il est facile de s'en assurer à la loupe, la trace des ongles et l'empreinte des plis radiés de la peau des doigts du fabricant. Le vase, d'abord tout petit, en forme de calotte, servant exclusivement à faire boire, s'est agrandi peu à peu ; on s'est aperçu que sa base arrondie le rendait d'une instabilité désespérante ; on lui a alors ajouté des anses représentées par des petits mamelons horizontaux, souvent percés d'un trou de part en part. Parfois aussi, les mamelons percés, au lieu d'être horizontaux, sont perpendiculaires. C'est dans ces trous

que passaient les cordes destinées à suspendre le vase. Enfin, la base s'est aplatie ; les vases se sont agrandis ; l'ornementation primitive (d'abord coups d'ongles, empreinte de doigts) a fait du progrès ; la pâte est devenue plus fine ; on invente le tour à potier, et la poterie est devenue une œuvre d'art en même temps qu'un objet de première nécessité.

Certains anthropologistes ont prétendu que la poterie n'avait pas été inventée dans notre pays et l'ont attribuée à une importation asiatique en même temps que le polissage de la pierre, l'agriculture et la domestication des animaux ; mais ils ne basent sur aucun argument solide leurs affirmations qui ont besoin, pour avoir un caractère scientifique sérieux de démonstrations moins discutables. Tout le monde sait aujourd'hui que le polissage de la pierre existait déjà à l'époque de la Madeleine et que, par conséquent, les envahisseurs néolithiques n'ont pas eu à l'inventer. Nous allons voir que les poteries campiniennes vont servir aussi à démontrer que cette industrie est née sur place comme le polissage et n'a pas eu besoin d'être importée.

Les vases entiers que nous avons recueillis dans la grotte de Nermont sont au nombre de sept et forment une série chronologique des plus précieuses et dont aucun exemple ne paraît avoir encore été observé nulle part.

Lorsqu'au Congrès de Grenoble, nous avons communiqué le résultat de nos fouilles, nous disions en propres termes : « Il est à remarquer que la poterie « s'améliore au fur et à mesure qu'on arrive à la « surface : la matière première qui sert à la fabriquer « devient plus fine, la cuisson meilleure et l'ornemen-

Objets trouvés dans la Grotte de Nermont (Saint-Moré)

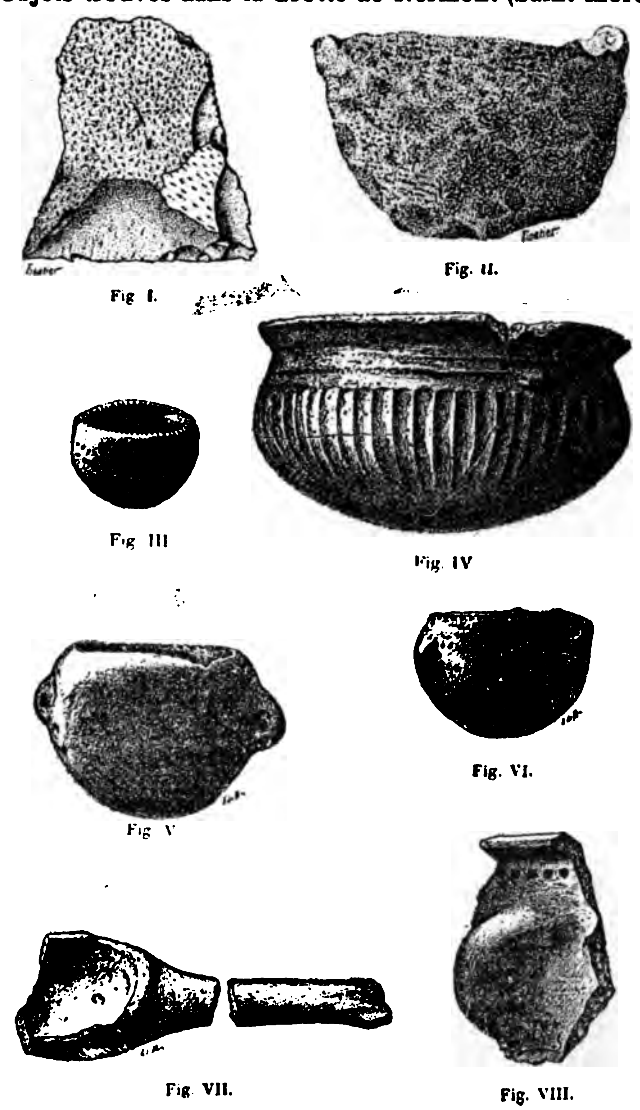


Fig. I. — Fig. II. — Fig. III — Fig. IV — Fig. V — Fig. VI. — Fig. VII. — Fig. VIII.

« tation plus perfectionnée. Ces progrès sont faciles « à suivre parmi les nombreux échantillons de notre « collection ou du musée d'Auxerre. »

La figure III représente un vase rudimentaire en forme de calotte, très grossièrement et irrégulièrement façonné, aussi mal cuit que mal fait, il est très fragile et se fragmente avec la plus grande facilité. De dimension très petite (diamètre, 50 millimètres ; hauteur, 40 millimètres), il représente plutôt un essai de poterie qu'un vase ayant une utilité quelconque. A la loupe et même à l'œil nu, on peut facilement reconnaître à sa surface l'empreinte des plis radiés de la peau du fabricant, on peut même dire que cette espèce de photographie de l'épiderme de nos ancêtres est une véritable curiosité anthropologique.

La figure IV est un vase minuscule sans apparence d'utilité quelconque. Il mesure trois centimètres de hauteur et autant de diamètre. Il est mieux fini que le précédent et présente même sur sa panse deux lignes circulaires parallèles de petites empreintes rondes paraissant faites par l'impression en creux de la section d'un brin de chaume.

La figure V représente un vase moins rudimentaire que le premier, mais encore très primitif. En forme de calotte, il est également formé d'une poignée d'argile naturelle, arrondi à la base dans une main et vidé à l'intérieur inégalement par l'autre ; l'épaisseur des parois vers la panse est de un centimètre ; on ne remarque aucun autre procédé de lissage que celui des doigts. La cohésion de la pâte est si médiocre, faute de lavage et d'épuration, faute aussi de liant que, par places, des parcelles de la surface extérieure se sont désagrégées, ce qui permet de

voir scintiller le mica à l'intérieur de la pâte comme du reste dans tous les vases néolithiques. Nous possédons dans notre collection un second vase analogue, mais il est moins haut, et possède, comme ornementation, une série de coups d'ongles sur les bords.

Le vase de la figure VI est également hémisphérique, mais il est mieux arrondi et d'une épaisseur plus égale dans toutes ses parties. Il semble aussi mieux cuit et plus solide. Sans traces d'ornementation, il possède de chaque côté de la panse deux petits mamelons arrondis perforés pour la suspension. Nous en possédons un autre semblable mais plus grand et avec trois anses.

La figure VII représente un vase semblable au précédent ; il possède en plus trois lignes pointillées comme ornementation.

La figure VIII représente une cuillère en poterie provenant d'une couche moyenne de la même grotte. Elle est formée de la même argile que les vases ci-dessus décrits et semblables à celles trouvées au camp de Chassey (Saône-et-Loire).

J'ai un autre dessin qui se rapporte à un fragment de vase dont l'anse est tout à fait caractéristique de l'âge du bronze.

Un autre encore représente un vase de l'époque halstattienne (premier âge du fer). Ce vase est fait au tour et élégamment orné de côtes.

Cette série de huit vases, comme nous l'avons déjà dit plus haut, forme une importante et unique série pour l'étude de la poterie préhistorique.

Avec le premier vase, nous sommes à l'origine même de la poterie et, avec le dernier, nous allons jusqu'à l'aurore de l'histoire.

Dans les couches profondes de la grotte, les fragments correspondent à des vases de petites dimensions, mais ils deviennent plus grands dans la couche suivante ; nous en avons trouvé des fragments correspondant à des vases de 18 centimètres de diamètre. C'est un progrès notable, car la difficulté de la fabrication augmente avec la dimension du vase.

Dans une couche supérieure, nous avons constaté parmi les fragments que nous possédons que des vases atteignaient 38 centimètres de diamètre. Les potiers étaient passées maîtres et les produits de leur industrie pouvaient donner satisfaction à des besoins multiples et développés.

Après cet exposé, que nous avons fait aussi succinct que possible, et après l'examen des vases qui l'accompagnent, nous ne discuterons plus la question de l'importation de la poterie en Europe à l'époque néolithique. Les poteries de Nermont parlent aux yeux. C'est la meilleure réfutation.

Dr FICATIER.

L'ÉLÉPHANT ANTIQUE

de la Vallée de la Cure

Le Musée géologique d'Avallon va s'enrichir du premier spécimen, trouvé dans l'Yonne, d'une dent molaire appartenant à l'éléphant antique *(elephas antiquus)*. Cette dent a été découverte à Vermenton par M. Malo, entrepreneur, dans sa sablière de la route de Paris, à l'extrémité sud de la Ville ; elle était en compagnie de dents et de débris de bœuf et de renne. J'avais fait déterminer autrefois tous ces ossements au Muséum et, à la mort de l'inventeur, qui y tenait beaucoup, sa veuve m'envoya les échantillons. Ils ont leur place naturelle dans les collections de l'Avallonnais, dont la Cure baigne le territoire sur une grande longueur.

La carrière où furent trouvés les ossements est située à 500 mètres de la Cure, rive droite, et à 15 mètres environ au-dessus de la vallée. C'est un dépôt de gros sable granitique et calcaire, de 4 à 5 mètres d'épaisseur, dont les grains sont parfois soudés solidement et forment des bancs appelés *caille*. Le gisement fossilifère était tout à fait à la base sur la dalle des calcaires lithographiques. La masse de ces alluvions s'étend sur peut-être 200 mètres de longueur et paraît avoir 15 mètres environ d'épaisseur. Trois carrières assez importantes y ont été ouvertes, et deux d'entre elles, s'ouvrant sur la route, ont fourni des ossements de l'époque quaternaire.

Les alluvions anciennes de nos rivières, qui se sont déposées en terrasses jusqu'à 50 à 60 mètres de hauteur sur les talus des vallées, contiennent, en effet, des ossements d'animaux d'espèces disparues de nos contrées et même du globe ; ils formaient, avec d'autres espèces qui ont survécu en émigrant, la faune de l'époque qui a précédé l'époque actuelle, et que les géologues ont appelée quaternaire. On sait que cette époque est caractérisée par l'extension énorme des glaciers et la puissance considérable des cours d'eau ; on y constate l'apparition de l'homme, dans nos contrées, au milieu d'animaux tels que l'hippopotame, le rhinocéros, l'éléphant, l'ours, l'hyène, le renne, etc.

Il existait alors deux espèces d'éléphant : l'éléphant antique, qui est le plus ancien, et l'éléphant primitif ou mammouth, qui est resté le dernier de la faune quaternaire avec le renne. Ces deux espèces se distinguent facilement par la forme de leurs molaires qui se composent de lamelles de dentine revêtues d'émail et soudées par du cément. L'usure des dents donne à la couronne une surface plane où se dessinent les cordons de dentine et d'émail ; c'est à l'épaisseur plus ou moins grande des lamelles et des cordons, aux bordures plus ou moins festonnées que l'on attache les caractères différentiels qui établissent les espèces. D'ailleurs, on reconnaît que, par la suite des temps, les types de dents d'éléphant passent de l'une à l'autre.

L'éléphant antique ne se trouve que dans les alluvions anciennes, et exceptionnellement dans les grottes, comme à Menton. L'éléphant primitif, au contraire, se rencontre aussi bien dans les cavernes

que dans les alluvions ; et il est bien plus commun que le premier. Il a fourni dans le bassin de l'Yonne de nombreuses molaires ; il y en a toute une collection au Musée d'Auxerre, qui viennent des sablières, et presque toutes nos grottes fossilifères ont donné des spécimens.

Dans le centre de la France, l'éléphant antique accompagne les débris de l'industrie humaine la plus ancienne, ce qu'on appelle les haches ou amandes de Chelles et de Saint-Acheul. Ainsi, la grosse hache à talon (1), en silex, qui a été trouvée à l'étang Minard, dans les cailloutis du Rudaillon, serait de la même époque que la molaire gisant dans la sablière de Vermenton ; ce sont deux curieux échantillons de la vallée de la Cure, mais recueillis sur deux points éloignés. Ce qui serait intéressant, ce serait de les trouver associés comme on les voit à Chelles, près de Paris.

Abbé A. PARAT.

(1) Bull. 1002, 1903, *Les Primitifs du Morvan.*

CIMETIÈRE FRANC
DE VAUDONJON

RAPPORT SOMMAIRE sur les fouilles du cimetière franc-carolingien du Vaudonjon, commune de Montillot, canton de Vézelay.

Le cimetière dont il s'agit est situé à 1.200 mètres environ du hameau du Vaudonjon, dans l'angle formé par l'intersection de la route nationale n° 151 avec le chemin de grande communication n° 21, sur la pente Est d'un plateau à flancs assez escarpés.

Dans la vallée, entre la Cure et la route nationale, de nombreux vestiges gallo-romains indiquent qu'une villa importante y était autrefois établie.

Le village franc, puis carolingien, n'a pas encore été découvert, mais tout porte à croire qu'il se trouvait à l'emplacement même du hameau du Vaudonjon actuel. Les actives recherches de M. l'abbé Parat, notre savant collègue, n'ont malheureusement pas donné de résultat jusqu'à ce jour.

Je ne parlerai, dans le présent rapport, que des fouilles effectuées de novembre 1904 à avril 1905, c'est-à-dire dès le début ; celles reprises depuis novembre dernier feront l'objet d'une autre notice qui sera suivie, quand l'exploration du cimetière sera achevée, d'un mémoire complet....

Toutes les tombes sont très sensiblement orientées de l'Ouest à l'Est, la tête étant à l'Ouest.

L'alignement des sépultures est assez régulier, mais il n'en est pas de même de leur profondeur qui est très variable : de 0 m 30 à 1 mètre, et même, mais plus rarement, 1 m 50.

Les tombes sont creusées dans une roche calcaire marneuse, compacte et assez dure par endroits. Plusieurs sarcophages en pierre blanche ont été découverts. On n'a trouvé que des traces bien douteuses de cercueils en bois.

La richesse, la régularité du mobilier des sépultures sont aussi très variables ; selon, d'ailleurs, que ces sépultures appartiennent au début du cimetière (époque Franque, fin v[e] siècle, vi[e] et partie du vii[e]) ou se trouvent plus rapprochées de nous (époque Carolingienne, fin vii[e] siècle, viii[e] et même ix[e] siècle). A la fin de cette époque, après Charlemagne, les tombes ne contiennent que très rarement quelques traces de mobilier funéraire. (Edit de cet empereur ordonnant la mise en bière des défunts sans autre objet qu'un simple linceul.)

Naturellement, et dans le cimetière du Vaudonjon comme dans tous ceux semblables déjà explorés, la partie centrale, étant la plus ancienne, se trouve la plus riche.

323 tombes avaient été fouillées par moi fin avril 1905. Leur mobilier, très varié, constitue un bel ensemble donnant une idée assez exacte des époques franque et carolingienne représentées dans la vaste nécropole qui nous occupe.

Les Francs nous ont laissé de nombreuses armes et objets de parure bien caractéristiques.

Objets et Armes en fer

Epées à deux tranchants ; lances ou framées de toutes dimensions, depuis 0m 30 jusqu'à 0m 70 ; angons barbelés ; lourdes haches ou francisques, dont quelques-unes rappellent nos cognées de bûcheron ; pointes de flèches et enfin ombons de boucliers (partie centrale du bouclier, en forme de chapeau ; le bouclier, lui-même, en bois léger ou en peau, était réuni à l'ombou par une armature de fer).

De nombreux couteaux en fer de 0m 13 à 0m 30 de longueur, appartenant aux deux époques, trouvés aussi bien sur les femmes que sur les hommes et aussi les enfants.

Objets de Parure, Bijoux

Parmi les objets de parure, plusieurs aussi sont purement francs, comme la hâche ; ils sont bien l'œuvre d'artisans ou artistes contemporains de Clovis et Childéric Ier.

Ce sont : les boucles ovalaires, de grandes dimensions, en bronze blanc (ou potin) très brillant ; les goupilles d'attache qui accompagnaient presque toujours (par 2 ou 3) ces boucles ; les appliques-ornements de ceinturons, les ferrets de courroies. (Tous ces objets en bronze.)

Les belles fibules circulaires en argent avec ornementations de grenats cloisonnés, sertis en tables ; les fibules digitées, en bronze, variées dans leurs formes et leurs dimensions ; les fibules en bronze, en forme d'S, de perroquet, de faucon, on encore d'oiseau fantastique.

[illegible] balances à fléau et plateaux en bronze [illegible] 15 environ). Ces balances, trouvées [illegible] armés de l'épée, c'est-à-dire sur [illegible] peut-être des insignes de chef-mon-[illegible].

[illegible] une foule de petits objets en bronze : [illegible], fragments de chaînettes, boutons, etc.

Entre l'époque franque et l'époque purement carolingienne, il y a, bien entendu, une période de transition ; mais je me bornerai, dans la présente notice, à énumérer et à affecter à la dernière époque tous les autres objets, en faisant toutefois les distinctions nécessaires, s'il y a lieu.

Armes, Objets en fer

29 scramasaxes, énormes couteaux carolingiens. (Ces armes avaient peu à peu remplacé toutes les autres armes.)

Quelques grosses plaques-boucles en fer, rectangulaires ou trapézoïdales avec contre-plaque de même forme et, assez rarement, plaque terminale carrée, ornées de demi-boutons de bronze. Plusieurs atteignent une longueur totale de 0m 30. Deux ou trois présentent des traces très visibles de damasquinure d'argent.

D'autres plaques-boucles en bronze, rectangulaires, circulaires et, plus souvent, triangulaires, quelques-unes avec contre-plaque de même forme, ornées de gravures en creux d'entrelacs, chevrons, cercles centrés, etc., de serpents fantastiques à deux têtes, d'oiseaux, etc.

Des bagues, dont une en or, demi-jonc, deux en argent et les autres en bronze.

Des fibules en bronze, affectant la forme d'un bouclier et ornées de cercles centrés ou d'émaux opaques.

Plusieurs épingles à cheveux en bronze, dont trois styliformes et une à tige en cuivre et tête en or.

Une autre épingle, en forme de chimère, avec, pour œil, un rubis.

Cinq médailles en or, avec bélières, ayant fait partie d'un collier, et ornées de fins filigranes d'or.

Des boucles d'oreilles, simples anneaux de bronze ou d'argent torsadé.

Plusieurs pinces à épiler, en bronze.

Des colliers composés de perles en verre ou en pâte céramique, de différentes formes, cylindriques, sphériques, cubiques, etc., et de différentes grosseurs, depuis celle d'un grain de chenevis jusqu'à celle d'une grosse noix.

Les colliers formés de perles très fines en verre, pâte de verre ou terre cuite, sont de l'époque franque.

Les grosses perles de terre cuite sont ornées d'émaux opaques incrustés, jaune, vert, bleu, etc. Beaucoup de ces perles représentent un travail assez considérable.

Plusieurs bracelets sont composés, comme les colliers, de perles diverses.

Et, enfin, beaucoup de petits objets en bronze ou en fer qu'il serait trop long d'énumérer dans ce rapport.

Dans une grande partie des sépultures, aussi bien franques que carolingiennes, se trouvaient des vases funéraires en terre (noirâtre, grise ou rouge) ou, plus rarement, en verre, et dans les premières seulement de ces sépultures.

Les vases en terre francs sont ornés de dessins en creux tracés à la roulette ou au poinçon. Il y a beaucoup de diversité dans les formes de ces vases, coupes à pied, petits pots avec anse, écuelles, plats, etc., etc. Les vases carolingiens n'ont pas d'ornement.

Onze vases en verre seulement ont été découverts ; presque tous sont brisés. Ce sont des petites coupes apodes, arrondies à la base, de l'époque franque.

Tous ces vases funéraires étaient destinés à contenir des libations ou des aliments pour les défunts.

En résumé, la découverte du cimetière franc-carolingien du Vaudonjon, le premier aussi important exploré dans le département de l'Yonne, aura le grand avantage de nous faire mieux connaître les coutumes de nos ancêtres et nous permettra d'admirer les vestiges, venus jusqu'à nous, de leurs armes, des bijoux dont ils aimaient se parer et qu'ils ensevelissaient religieusement avec les défunts.

Quoique l'on n'ait pas à espérer de plus riches trouvailles que celles déjà faites, puisque la partie la plus ancienne a été mise à jour, il importe d'achever les fouilles commencées.

Ce n'est, en effet, qu'en explorant entièrement cette nécropole que l'on pourra avoir une idée juste de ses dispositions, sa durée, la richesse de son mobilier funéraire et, par conséquent, la vie des défunts.

TERRADE.



CONFRÉRIE DE SAINTE-BARBE

VIERGE ET MARTYRE [1]

ÉTABLIE EN L'ÉGLISE DE FONTENAY-PRÈS-VÉZELAY EN 1515

AYANT SON SIÈGE ET SES RÉUNIONS

EN LA CHAPELLE SOUTERRAINE DE L'ÉGLISE,

CHAPELLE TOUJOURS APPELÉE DE SAINTE-BARBE

RÈGLEMENT

DE LA CONFRÉRIE DE SAINTE-BARBE

Ce sont les ordonnances que font et promettent tenir et entretenir les confrères de la Confrérie Madame Sainte-Barbe instituée en l'Eglise Monsieur Saint-Germain de Fontenay, laquelle est fondée et commencée le 4 de décembre mil cinq cent et quinze par nous confrères cy après nommés et auront tous un surplis pour les cérémonies.

Article I

Premièrement les dits confrères ont promis et fait serment en mettant la main sur l'autel d'ycelle Sainte-Barbe de garder et solemnizer ycelle feste tous les ans, comme le Saint-Dimanche, et garder le profist et honneur de l'un et de l'autre, comme bons et loyaux frères, selon Dieu, en s'approchant des Sacrements.

(1) Martyrisée en 261, sous l'empereur Maximin, à Nicomédie (Asie).

Article II

Item ont promis les dits confrères, eux assemblés la veille de ladite feste Madame Sainte-Barbe, heure des vêpres, en surplis en l'hôtel de celuy qui sera bastonnier en la dite année, pourvu qu'il soit au village de Fontenay, et tous les prestres en surplis, et chacun frère ayant un cierge de demie livre de cire pour ycelui bastonnier mener et conduire à vêpres, et après vêpres dites accompagneront et conduiront ledit bastonnier, tous les confrères en son domicile.

Article III

Il est réservé discrètes personnes Messires Antoine Ravisé, Jean Guiard, prestres, fondateurs de la dite Confrérie, lesquels seront tenus d'assister et à faire tous les services de la feste de Madame Sainte-Barbe que es mortuaires au lieu où ils seront résidents, pourvus qu'ils ne soient distants que d'une lieue, et sera tenu le dit bastonnier, après vêpres dites, bailler aux dits confrères du pain et vin.

Article IV

Et les dits confrères hors du village du dit Fontenay pourront pour ce jour élire domicile pour être reconduits et faire comme dessus.

Article V

Item ont promis les dits confrères qu'à la feste de Madame Sainte-Barbe seront dites vigiles à nottes et comparoîtront tous les confrères et les prêtres des dits confrères à troisième leçon des matines des morts.

Article VI

Et après vigiles, trois grandes Messes hautes : la première des Trespassés, la seconde de Notre-Dame et la troisième et dernière de Madame Sainte-Barbe.

Article VII

Et après la messe de Nostre-Dame, les dits confrères tiendront chapitre pour adviser des affaires de la dite Confrérie.

Article VIII

Et après iront quérir le bastonnier en son domicile au lieu de Fontenay, chacun un cierge à la main, pour le mener à la grande messe qui se dira de Sainte-Barbe, et seront tenus les dits prestres de célébrer messe à l'intention du dit bastonnier, et sera tenu le dit bastonnier offrir pain et vin à la dite Messe.

Article IX

Et seront tenus les dits confrères à icelle grande Messe offrir chacun un denier ensemble à tous les services qui se feront pour les trespassés. Après la grande Messe finie, se diront trois répons : le premier *Credo*, le second *Qui Lazarum*, le troisième *Libera Me*, et ce qui s'en suit.

Article X

Item ont promis les dits confrères de bailler chacun cinq deniers tournois pour bailler aux pauvres.

Article XI

Item sera tenu le dit bastonnier après le service fait de bailler aux dits confrères, à son domicile, réfection corporelle honnêtement selon sa faculté et puissance, en laquelle réfection sera lue la vie de Madame Sainte-Barbe.

Article XII

Item après le convive faist ont promis de conduire le dit bastonnier es secondes vespres, esquelles seront de Madame Sainte-Barbe. Vespres finies, ce fera un *suscepit* pour celuy qui sera consécuté, avec la solennité en tel cas requise, et seront tenus les dits confrères conduire le dit bastonnier au lieu de Fontenay, où bon luy semblera, et non autre part.

Article XIII

Item ont ordonné les dits confrères que l'on dira une Messe chacune sepmaine au jour que le jour Sainte-Barbe sera en l'église de Fontenay, à l'autel de Madame Sainte-Barbe, et à tour de roole, et se copetera la dite Messe treize fois (1).

Article XIV

Item ont promis les dits confrères si aucuns des dits confrères tombe en infirmité de maladie iront visiter et consoler le dit patient, tant spirituellement que corporellement.

(1) C'est-à-dire messe *coptée,* ou durant laquelle on tintera treize coups, et parce que les confrères étaient au nombre de treize seulement.

ARTICLE XV

Item ont ordonné les dits confrères que si l'un d'eux va de vie à trépas, les autres confrères survivants seront tenus venir à l'enterrement et au service du dit défunct le jour de son obiit à la peine que dessus et au cas qu'ils ne soient au pays seront tenus les dits confrères y envoyer et porter le corps du défunct en terre par les dits confrères, s'il n'y a danger de peste ou absence comme dessus est dict, et seront tenus les héritiers du dit défunct de donner sa robe (surplis de la Confrérie) ou vingt sols.

ARTICLE XVI

Item ont ordonné les dits confrères que après le trépas, les autres confrères seront tenus de recevoir l'héritier du dit défunct ou son plus proche parent, en cas qu'il soit suffisant et idoine, et donnera pour son entrée une livre de cire.

ARTICLE XVII

Item les confrères ont ordonné faire dire au lieu où sera son corps enterré, pour le remède et salut de son âme, une vigile en communauté et chacun une Messe le jour de l'obiit ou le lendemain à la peine et manières ci-devant dites, et seront tenus les dits frères faire venir leurs prestres en surplis et être à vigiles à III leçons et aux Messes et recommandations et donneront chacun des dits confrères à leurs prêtres six blancs ou quatre blancs et à dîner, et les héritiers du dit défunct seront tenus de bailler aux confrères pain et vin si mieux ne peuvent.

Article XVIII

Item ont ordonné les dits confrères que les parents et amis du confrère trépassé seront tenus de faire assavoir le trépas au bastonnier, lequel bastonnier sera tenu de le faire assavoir aux autres confrères.

Article XIX

Item ont ordonné les dits confrères faire dire au bout de trente jours une vigile et une Messe, comme il est dit ci-dessus, et de même au bout de l'An.

Article XX

Item ont ordonné les dits confrères, s'il y aucuns des dits frères de mauvais gouvernement et ne voulant tenir les dites constitutions et ordonnances de la dite Confrèrie pourront les dits confrères expulser et mettre dehors de la dite Confrèrie, pourvu qu'il soit du consentement de la plus certaine partie des dits confrères.

Article XXI

Item ont ordonné s'il y a aucuns des dits confrères qui ait débat ou dessaccord l'un avec l'autre ne pourront faire convenir l'un l'autre par devant quelque juge que par devant le bastonnier de la dite Confrérie, lequel pourra assembler cinq ou six des dits confrères iceux les mettront d'accord à leurs dépens et bailleront les dits frères estans en discord chacun leur différend et seront tenus les dits discords croire et tenir tout ce que par le dit prieur et frères sera dit à peine de cent sols appliqués au profit de la dite Confrérie.

ARTICLE XXII

Item ont ordonné les dits confrères qu'il y aura un scribe en la dite Confrérie de Madame Sainte-Barbe pour escrire registre à mettre défauts et amendes et de faire assavoir aux dits confrères le jour de leurs messes à tour de roole.

ARTICLE XXIII

Puis ont ordonné le jour de Sainte-Barbe mil cinq seize que si l'un des dits frères aille de vie à trépas, le bastonnier avec deux prestres le jour de l'obiit du dit défunct ira l'iuhumer et sera tenu celui qui tiendra la place du dit frère défunct rembourser au dit bastonnier la messe par lui payée au dit obiit.

ARTICLE XXIV

Item seront tenus les dits confrères payer à tous services tant pour offrande que vigiles payer au curé ou vicaire cinq deniers.

ARTICLE XXV

Item seront tenus les dits frères comparoir à tous services en surplis à la IIIe leçon de vigiles à peine de demie livre de cire, et les laïques feront comparoir leurs prestres es peines que dessus.

ARTICLE XXVI

Item seront tenus les deux frères qui sont constitués après les bastonniers comparoir la vigile Sainte-Barbe aux premières vêpres et à matines des morts

et aux secondes vêpres pour aider à faire le service avec le bastonnier à la peine que dessus.

ARTICLE XXVII

Item si plusieurs confrères vont de vie à trépas, les Messes et services du second ne commenceront qu'après que le premier mortuaire sera fini.

ARTICLE XXVIII

Item tous les confrères renouvelleront leurs vœux tous les ans au jour de Sainte-Barbe, après les vêpres.

ARTICLE XXIX

Ce sont les ordonnances que font et promettent tenir et entretenir tous les confrères de la Confrérie de Madame Sainte-Barbe, instituée en l'église de Fontenay-près-Vézelay, en 1515.

La chapelle dédiée à Sainte-Barbe, d'après une note très ancienne, est une chapelle souterraine semblable au lieu sacré de la primitive église où les fidèles ne célébraient qu'en secret les saints mystères, pour se dérober à la persécution. Cette chapelle semble remonter au VIIIe siècle et aurait été construite par des religieux qui avaient un prieuré à côté de cette chapelle, et c'est sans doute l'origine de l'église de Fontenay qui a été édifiée au-dessus au XIe siècle. Elle n'a aucun style et son antiquité est toute sa gloire.

Noms des Confrères qui ont fait partie de la Confrérie de Sainte-Barbe, avec la date de leur entrée et la place qu'ils occupaient.

(La Confrérie ne comptait que treize membres et chacun avait sa place en la chapelle. Il manque les noms des personnages qui ont occupé la 12e et la 13e place.)

1515 Antoine Ravisé et Jean Guiard, prêtres de Fontenay et fondateurs de la dite Confrérie.
1529 Soyer, curé de Fontenay.
1535 Germain Roubeau, id.
1550 Hilaire Pannetrat, id.
1580 Jean Briolle, id.
1601 Clément Ronsin, id.
1609 Gaspard Alhard, id.
1640 Jean Ragon, id.
1679 Claude Cotton, id.
1714 Pierre Condren, id.
1741 Marc-Antoine Carré, id.

PREMIÈRE PLACE

1515 Léonard Simon, prêtre à Pouilly.
1528 Pierre Lombereau.
1541 Noble Jean Harman, seigneur de Pouilly.
1580 Noble Saladin du Bois, seigneur de Pouilly.
1650 François Pannetrat.
1679 Hilaire Pannetrat, fils du précédent.
1712 Michel Chauveau, fermier à Pierre-Perthuis.
1730 Hilaire Lemeux.

DEUXIÈME PLACE

1515 Léonard Frelat, prêtre à Sœuvres.
1519 Léonard Frelat, neveu et filleul du précédent.

1530 Nicolas Ravisé, neveu du fondateur.
1580 Jean Pannetrat.
1586 Charles Pannetrat, fils du précédent.
1616 Saladin Pannetrat, fils du précédent.
1651 Lazare Petit.
1706 Antoine Petit, fils du précédent.

TROISIÈME PLACE

1531 Martin Frelat.
1552 Mathias Frelat fils.
1598 Etienne Frelat fils.
1640 François Frelat.
1670 Jean Pannetrat.
1715 Charles Pannetrat.
1719 Charles Pannetrat, de Menades.
1730 Gabriel Marat.
1741 Etienne Marat fils.

QUATRIÈME PLACE

Jean Briolles, prêtre à Fontenay.
1537 Noble Edme du Bois, seigneur.
1580 Noble Philibert du Bois, frère.
1600 Noble Edme du Bois, fils d'Edme.
1612 Noble Claude du Bois, fils de Philibert.
1615 Noble Philippe du Bois, fils de Claude.
1639 Noble François du Bois, fils de Philippe.
1679 Jean Ragon.
1725 Jean Ragon petit-fils.

CINQUIÈME PLACE

Hilaire Pannetrat, prêtre à Pouilly.
1518 Guillaume Lucy.

1571 Philippe Poichot.
1615 Hubert Poichot, fils de Philippe.
1674 Gabriel Petit.
1709 Claude Petit, fils de Gabriel.
1742 Philibert Forgeot.

SIXIÈME PLACE

Antoine Coignot, prêtre à Bazoches.
1549 Germain Frelat.
1556 Jean Frelat fils.
1601 Pierre Marcelot.
1623 Barnabé Marcelot fils.
1639 Edme Marcelot, fils de Barnabé.
1652 Michel Marcelot, fils d'Edme.
1654 Germain Marcelot, fils de Michel.
1708 Jean Marcelot, fils de Germain.
1731 Louis Marcelot, frère de Jean.

SEPTIÈME PLACE

Hilaire Galmard, chanoine de Vézelay.
1517 Guillaume de Villemont.
1520 Germain de Villemont fils.
1590 Adrien de Villemont, fils de Germain.
1598 Hilaire de Villemont, fils d'Adrien.
1612 Miesly de Pestel, chanoine de Vézelay.
1617 Jean de Pestel, cousin de Miesly.
1639 Hilaire de Courcelles.
1673 Jean de Courcelles fils.
1698 Jean Ragon, gendre du précédent,
1743 François Guillemot.

HUITIÈME PLACE

Jean Rabigot, prêtre à Charancy.
1530 Edme Gironde.
1600 Adrien Marcelot.
1624 Jean Marcelot, fils d'Adrien.
1660 Hilaire Marcelot, fils de Jean.
1671 Pierre Marcelot, fils d'Hilaire.
1681 Léonard Gallemard.
1722 Pierre Gallemard, fils de Léonard.
1734 Jean Gallemard, aussi fils de Léonard.

NEUVIÈME PLACE

Jean Marcellot, prêtre à Sœuvres.
1533 Noble Léonard du Bois, seigneur à Pouilly.
1560 Urcin Pannetrat.
1593 Jean Pannetrat fils.
1624 Pierre Pannetrat, fils de Jean.
1655 Clément Marcelot fils.
1667 Germain Marcelot, fils de Clément.
1699 François Pannetrat.
1719 Jean Pannetrat, fils de François.
1735 Henri Michau.

DIXIÈME PLACE

1525 Pierre Forgeot, prêtre à Fontenay.
1538 Etienne Forgeot, frère de Pierre.
1548 Jean Forgeot, fils d'Etienne.
1574 Jean Poichot.
1607 Antoine Poichot, fils de Jean.
1630 Michel Poichot, frère d'Antoine.
1661 Michel Poichot, fils de Michel.

1663 Edme Château.
1671 Etienne de Conralle.
1712 Jean Dorey.
1737 Philippe Dorey fils.
1740 Pierre Coeffer.

ONZIÈME PLACE

1525 Noble Antoine Harman.
1580 Noble Saladin du Bois.
1624 Paul Guery.
1632 Estienne Pannetrat.
1635 Barnabé Foncy.
1678 Vincent Roubot.
1699 Jean Michau (1).
1719 Pierre Coëffard.
1795 Henri Michau.

En 1741, M. Marc-Antoine Caré, curé de Fontenay, proposa à tous les confrères réunis au jour de la fête de Sainte Barbe, conformément à l'article 7 du règlement, que, vu la différence des temps, on payât les Messes et Services portés aux statuts suivant l'usage et la coutume du diocèse d'Autun, et de supprimer le repas que devait donner aux confrères le bastonnier. Ce repas favorisait et amenait souvent des abus. Les membres y adhérèrent.

Mais, en 1743, le jour de la fête de Sainte-Barbe, après les vèpres, tous les confrères assemblés pour

(1) Sa pierre tombale est au pied de l'autel, dans la chapelle de Sainte-Barbe; elle porte l'inscription suivante : « Cy gist « feu Jean Michau, vivant fermier de Fontenay, et confrère de « Sainte-Barbe, décéda le 24 avril 1720; tous ses parents et « confrères sont invités à prier pour le repos de son âme « Requiescat in pacé ».

satisfaire aux honoraires du long de l'année refusèrent de tenir leur promesse de 1741. En présence de plusieurs pasteurs appelés à la fête, et après cette grossièreté et à cause des abus, la Confrérie cessa d'exister, une majeure partie des membres aimant mieux abandonner leurs frères que de rompre avec les abus. Ainsi finit cette Confrérie bien digne de respect et de louange et qui avait compté dans ses rangs d'illustres et nobles personnages.

Offices et Prières de la Confrérie

Les offices de la fête de Sainte-Barbe étaient l'office des Vierges et Martyres, excepté ce qui suit, qui était spécial à la Confrérie.

HYMNE DE SAINTE-BARBE

Barbaræ festum celebremus omnes;
Virginis sacræ referat triumphos
Martyris noster chorus et beatos
Pangat honores.

Fortis et prudens teneris ab annis
Hæc fuit virgo placitura Christo,
Ob cujus crescit magis obstinatus
Ardor amore.

Hæc Deum verum coluit relictis
Gentium vanis etiam parentis,
Molle dat pænis lacerare corpus
Perdidit esse.

Summa laus Patri, genitoque Verbo,
Et Tibi compar utriusque nexus,
Martyres per quem meruere cælum.
Barbara vivit.
Amen

℣ Ora pro nobis, sancta Barbara.
℟ Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

ANTIENNE DE MAGNIFICAT

Salve, Barbara, martir, sanctissima, tuis precibus nos Christo commenda. Ad te clamamus, in peccatis constituti; ad te suspiramus, quærentes solatium, tecumque jungamur Christo. Eia ergo, o electa virgo, tuum lectum oculorum aspectum ad nos couverte ; et Jesum crucifixum qui tollit mundi peccatum. nobis redde salubriter placatum. O pulchra, o clara, o dulcis virgo Barbara.

Le *Magnificat* était chanté. A ces mots : « Fecit potentiam in brachio suo », le bastonnier s'avançait devant l'autel, et le successeur à sa droite, et après ces mots : « Deposuit potentes et exaltavit humiles » qui étaient chantés trois fois, le prêtre, se tenant au milieu des deux bastonniers, prenait le bâton des mains de l'ancien, qui se retirait, et le remettait au nouveau qui prenait ainsi place d'honneur, et le *Magnificat* se terminait en reprenant l'antienne *Salve Barbara*.

OREMUS

Intercessio, nos quæsumus, Domine, sanctæ Barbaræ, virginis et martiris tuæ ab omni adversitate protegat, ut per ejus suffragia ac merita, devoti gratiam inveniant in præsenti et gloriam in futuro. Per dominum, etc. Amen.

Les vêpres se terminaient comme de coutume, et après on psalmodiait le *De Profundis* et l'on chantait solennellement le *Libera Me*.

Prière à Sainte Barbe que chaque Confrère devrait réciter chaque jour

« O glorieuse Sainte-Barbe, puisque la Providence
« a permis que je me sois dévoué à vous d'une
« manière particulière, obtenez-moi, s'il vous plaît,
« de Jésus-Christ, notre unique espérance, la grâce

« qui vous fut accordée du Ciel dans le temps de
« votre martyre. Faites par votre protection auprès
« de Dieu que j'aie toujours l'innocence et la pureté
« du cœur et de l'âme et, qu'à votre exemple, rien
« ne soit capable de me séparer de l'amour de Dieu,
« qu'étant chrétien, j'en soutienne le nom et les qua-
« lités par mes œuvres. En vous imitant ainsi sur la
« terre, j'espère être votre compagnon dans le céleste
« séjour du ciel. Amen.

« Sainte-Barbe martyre et Vierge, priez pour
« nous ! »

Précis [1] *de la Vie de sainte Barbe, vierge et martyre, 4e décembre 267, sous l'Empereur Marcian*

Barbe étoit fille unique d'un riche et puissant seigneur nommé Dioscore, homme aussi fier que cruel, engagé dans les folles erreurs des Gentils. Les heureuses inclinations de cette chaste fille étant bien éloignées des vues mondaines de son père qui ne songeoit qua la mettre en état d'aquérir de l'honneur dans le monde et par là de sacrifier un jour aux idoles, il la fit enfermer dans une tour, crainte que personne ne put empescher de disposer et d'atirer le cœur de cette fille dans tous ses desseins. Il arrivat qu'un grand seigneur la demandat en mariage. Son père n'ésitat pas un moment de la luy promettre, se persuadant que c'étoit le moyen le plus efficace pour la désabuser de toutes ses foiblesses d'esprit : c'est ainsi qu'il traitoit la religion de Jésus et les vertus

(1) Ce précis devait être lu, d'après l'art. 11 du règlement, à la réfection offerte par le bâtonnier aux treize membres de la Confrérie de Sainte-Barbe.

ausquelles Barbe s'appliquoit de jour en jour. Il luy proposat ce partis et luy fit un détail des biens immenses qu'elle possedroit, des honneurs ausquelle elle se verroit bientôt élevée ; mais tout fut inutile. « Retirez-vous de moy, dit-elle à son père ; vous m'ettes une occasion de mort ; j'aime Jésus, c'est à luy seul à qui j'ay promis ma foy, je la luy garderay, et la mort n'en sera jamais un obstacle. » Son père indigné de luy entendre ainsi confesser Jésus, l'accusat devant le juge nommé Marcian, comme étant contraire à leurs dieux ; elle fut condamnée à être fouetiée et trainée indignement par les rues. Ayant été conduite après cela en prison, elle parut le lendemain aussi intacte que si elle n'eut jamais souffert le moindre tourment. Cette merveille augmenta la rage de son père qui, ne voulant plus la voir à ses yeux, demandat d'être son bourreau : il luy tranchat la teste. Ainsi Barbe recut la couronne du martire, le 4e décembre 267.

Fontenay-près-Vézelay, le 4 décembre 1905.

Jean-Bte PHELUT,
Curé.

Etat économique du Bailliage d'Avallon

en 1789

La Société d'Etudes d'Avallon possède un curieux manuscrit de 384 feuillets papier sur la couverture duquel on lit : **Bailliage d'Avallon**, *notes sur les forces actives et passives des communautés dudit bailliage, prises dans les années 1786 à 1789. Appartenant à M. Auguste Hélie.*

Son format est de 0.270 sur 0.185, il est cartonné et recouvert de parchemin. Le papier dont il est composé n'est pas pour nous sans intérêt, car il sort de la papeterie de Vesvre, aujourd'hui disparue. Le propriétaire de cet établissement était Couty ainsi que l'attestent divers filigranes : *Couty. — Couty, Avallon.* — Couty, 1783. — Etc. La marque est une cloche.

Les renseignements contenus dans ce livre sont précieux pour l'étude de l'histoire économique de notre contrée à la veille de la Révolution. Nous y voyons pour chaque paroisse ou hameau le nom des seigneurs, la superficie et la qualité des biens communaux, la situation agricole, le nombre des habitants taillables, l'étendue des terres cultivées et leur rendement moyen, l'étendue des vignes, des prés, les droits payés par les habitants, le nombre des fermes et le prix des baux, le dénombrement du bétail, les ressources et les plaintes des habitants, des observations sur la situation générale. On y trouve aussi

le nom des propriétaires aisés et insuffisamment imposés.

Nous ignorons le nom de l'auteur de cette statistique assurément impartiale et dressée de bonne foi en vue de réformer le pied de la taille et la répartition de l'impôt.

Ce travail a surtout une valeur de comparaison par les documents qu'il fournit sur le rendement des terres, la production des céréales et le dénombrement des habitants et des animaux domestiques. (1)

Pour Montréal, par exemple, voici ce qu'on lit au sujet de la culture :

« Le finage a environ une demi-lieue de circuit,
« composé de 300 journaux de terres labourables,
« savoir : 100 bons qui produisent de 30 à 36 gerbes
« au journal ; il faut 6 gerbes au bichet ou 4 bois-
« seaux, mesure de Montréal, le boisseau pèse 22 li-
« vres. 100 journaux de médiocres qui produisent 15
« à 20 gerbes le journal. Le surplus 7 à 10 gerbes.
« Il n'y vient que du blé. »

L'étendue des vignes, des prés, des chénevières, du sarrasin, est soigneusement notée.

Quelques remarques générales sont à faire dans ce travail qui porte exclusivement sur des paroisses agricoles.

Ainsi, dans les communautés du Morvan, nous ne voyons figurer ni blé, ni chevaux, mais beaucoup de sarrasin, de seigle, de bœufs et de vaches. Le chau-

(1) Voyez dans le même ordre d'idées deux articles de Raudot dans le *Bulletin* de la Société d'Etudes : population comparée de l'Avallonnais sous Louis XVI et Napoléon III, année 1861 ; les hommes et les bestiaux dans l'arrondissement d'Avallon, année 1866.

lage qui devait transformer la contrée au XIX[e] siècle n'y avait pas encore fait son apparition. Les chevaux et les terres à blé étaient alors l'apanage exclusif du *bon pays*.

Il y a très peu de mentions relatives à l'industrie ; d'ailleurs la ville d'Avallon ne figure pas dans cette statistique et c'est elle surtout qui nous aurait intéressé au point de vue industriel avec ses papeteries, ses tanneries, ses ateliers de tonnellerie, de cordonnerie, etc. Toutefois, il est dit que Sauvigny-le-Bois est réputé par son grand commerce de feuillettes et de cercles, surtout les samedis et jours de foire d'Avallon. Ce village fournissait à cette époque la majeure partie de l'Auxerrois. « Le commerce se fait par un certain « nombre d'habitants de Sauvigny qui en tirent « chaque année un grand profit. » (1)

En indiquant le rendement des terres de chaque localité, l'auteur nous fait connaître subsidiairement les mesures d'Avallon, de Montréal, d'Epoisses, et en général toutes les mesures à grains usitées dans le Bailliage d'Avallon. Nous savons le poids de chacune d'elles en blé et ce renseignement est précieux comme terme de comparaison.

Ce manuscrit sera donc consulté avec fruit par les membres de la Société d'Etudes qui auront à faire une monographie ou une notice sur une localité quelconque du bailliage. Ils y chercheraient en vain ces remarques piquantes où la verve de l'auteur aurait pu s'exercer comme dans le manuscrit d'un autre Avallonnais, J.-L. Cousin (2), car il s'agit ici d'une

(1) Folio 291.

(2) Voir notre notice sur le manuscrit de Cousin dans le *Bulletin* de 1904.

statistique forcément un peu aride dans certains chapitres. Je signalerai cependant une remarque relative à la communauté de Pontaubert. Sans s'écarter de son sujet, l'auteur dit dans sa description : « La rivière passe dans une gorge hérissée de toutes parts de *rochers affreux* (1). » On ne prévoyait sans doute pas en 1789 que ces rochers affreux feraient plus tard l'admiration des touristes et des peintres et que ceux-ci contribueraient un jour à la prospérité de la région.

Je ne crois pas utile de donner une notice plus développée sur un manuscrit que chacun peut consulter ; j'ai voulu simplement le signaler à mes collègues : ils y puiseront des renseignements qu'ils chercheraient en vain ailleurs. On trouvera ci-après un tableau synoptique qui est le résumé de la statistique et qui montre que le rendement des terres à blé a presque triplé.

EUGÈNE CHAMBON.

(1) Folio 206.

Statistique du Bailliage d'Avallon en 1789

PAROISSE OU HAMEAU 1	BIENS COMMUNAUX 2	Habitants taillables 3	Chevaux 4	Bœufs 5	Vaches 6	Moutons 7
Avallon (manque)	»	»	»	»	»	»
Angely	»	39	20	24	30	100
Annay-la-Côte	Coupe de 12 arpents par an (bois).	103	20	20	60	150
Annay-la-Rivière et hameaux	»	98	8	30	150	100
Annéot	»	14	10	10	8	50
Annoux	Coupe : 2 arpents et demi de bois par an.	48	6	20	40	morts
Athie	»	53	30 mauvais	12	48	100
Beauvilliers	»	13	»	20	20	40
Grésigny	»	1	»	6	4	30
Blacy	Coupe : 6 arpents de bois par an.	57	15	15	40	20
Bussières	Bois : 100 arpents.	52	»	20	40 et 20 élèves	100
Châtel-Gérard	4 arpents par an, réserves : 45 arpents	127	24	24	60	200
Chastellux	»	»	»	»	»	»
Chemilly et Vaucharme	»	66	10	12	40	150
Cisery-les-Grands-Ormes	»	23	»	»	»	»
Cours	»	65	12	30	50	200
Cussy et Presles	»	103	25	50	101	400
Domecy-sur-le-Vault	»	68	»	40	20 et 11 élèves	100
Essert	5 arpents de bois.	45	»	12 mauvais	15	30
Etaules, Vassy	»	98	20	24	60	200
Etivey et Sansvigne	Coupe de 10 arpents de bois par an.	149	18	34	60	300
Fley	»	119	12	14	60	200

Fresne	»	54	15	24	20	100
Girolles	Coupe : 20 arpents de bois par an.	103	20	20	50	200
Guillon	»	77	22	14	80	700
Courterolles	»	36	22	16	50	500
Perrigny, Montot	»	32	27	22	35	600
Jouancy	20 arpents, mauvais	35	6	12	16	100
Joux-le-Châtel (1)	»	104	34 chevaux 69 mulets	50	36	300
Vau de Mâlon (2)	»	14	»	15	7	»
Island le-Saulçois	Coupe : 4 arp. 1/2 de bois par an	57	10	30	40	100
Grand-Island	id.	27	»	20	20	50
Magny	Coupe : 10 arpents de bois par an.	76	»	50	80	300
Marrault	id.	62	»	80	90	400
Etrée	id.	32	»	40	36	200
Marcilly	Avec Thory.	12	»	8	10	40
Tour de Pré	id.	26	8	10	30	100
Marmeaux	Bois 100 arpents.	47	18	40	80	150
Menades	Bois : 150 arpents aménagés.	35	»	30	50 et 12 élèves	100
Milly	»	54	»	»	20	»
Mòlay	»	88	12	20	60	150
Montréal	Pacage loué 245 l.	115	36	16	40	200
Noyers	Prés et bois loués par an 1,600 l.	388	30	20	100	300
Puits de Bonraisin	»	39	6	20	30	80
Nuits	Coupe : 8 arpents de bois par an.	103	20	30	60	200
Ouches et Verdot	»	24	»	12	8	plusieurs
Paisson	»	12	»	6	8	30
Pasilly	60 arpents de bois.	28	8	18	18	60
Pisy	4 arpents de bois tous les trois ans.	94	26	80	»	200

(1) Hameau de Joux-la-Ville.
(2) Hameau de Joux-la-Ville.

Statistique du Bailliage d'Avallon en 1789 *(Suite)*

PAROISSE OU HAMEAU	BIENS COMMUNAUX	Habitants taillables	Chevaux	Bœufs	Vaches	Moutons
1	2	3	4	5	6	7
Pontaubert	Les habitants coupent leur chauffage.	89	10	30	60	»
Champien et Orbigny	»	31	10	20	20	60
Précy-le-Moult	120 arpents de bois.	37	»	26	20	80
Quarré et hameaux	»	248	»	126	202 et des élèves	inconnu
Rouvray	200 journ. de pâcage, 240 l. de revenus.	161	»	40	100	200
Saint-Agnan	»	74	»	30	40	inconnu
St-Andeux et Joux-lès-Rouvray	100 arpents de broussailles.	61 et 3 mendiants	»	30	10 et 20 élèves	»
Saint-André-en-Terre-Plaine	Pâtures.	71	24	24	36	200
Chevannes	»	28	12	20	15	100
Saint-Brancher et ses hameaux	22 arpents de bois.	113	»	180	112	160
Saint-Germain-de-Modéon	200 journée de pâcage.	66	»	50	60	inconnu
St-Germain-d.-Ch. et hameaux	Pâcages.	146	»	100(1)	122 et élèves	250
Saint-Léger et hameaux	Coupe : 10 arpents de bois par an.	188	»	100	133	161
Sainte-Magnance et hameaux	Bois.	118	»	80	80	300
Sancy-lès-Noyers	50 arpents de broussailles.	29	12	20	25	100
Santigny	120 arpents de bois.	65	12	60	60	200
Sarry	»	63	40 mauvais	60	50	300
Soulangy	»	38	20	22	30	100
Savigny-en-Terre-Plaine	»	69	28	30	69	300
Sauvigny-le-Beuréal	Pâtures.	39	9	30	45	200
Sauvigny-le-Bois (2)	Pâtures.	94	48	71	160	650
Sceaux et Maison-Dieu	Broussailles.	45	11	40	50	400

Serée, Villurbain, Narbois	»	50	»	28	42	12
Sermizelles	Bois.	77	12	6	40	150
Serrigny	»	90	8	8	40	100
Sincey-lès-Rouvray	Broussailles.	32	»	40	40	200
Talcy	»	48	12	20	40	200
Tanlay	Broussailles.	167	20	30	100	300
Tharoiseau	»	72	13	»	25 et 12 élèves	100
Tharot	Petite réserve de bois.	54	20	20	10	200
Thizy	125 arpents de bois.	42	15	24	36	100
Thory	Coupe : 5 arpents de bois par an.	74	30	30	60	30
Trévilly et hameaux	»	42	20	40	25	200
Val-du-Puits-de-Sacy	»	39	»	35	20	150
Vassy-sous-Pisy	Coupe : 6 arpents de bois par an.	68	»	40	50	150
Vault-d-Lug., Valloux, Vermoiron	»	184 et 10 pauvres	64	»	132	800
Vignes, Cormarin	»	»	»	»	»	»
Villarnoux	18 arpents de bois.	18	»	22	12 et 12 él.	40
Villiers-la-Grange	»	19	10	20	12	100
Villiers-les-Hauts (3)	560 arpents de bois.	130	40	30	50	200
Uzy	150 arpents de bois.	49	»	»	»	»
Cure	»	6	»	»	»	»
Yrouerre	»	108	12	30	60	200

(1) Le bétail est par la plus grande partie donné à cheptel aux habitants.

(2) Fait un grand commerce de futailles et de cercles, surtout le samedi et les jours de foire d'Avallon Quelques habitants réalisent de gros bénéfices.

(3) Beaucoup de vin vendu de 10 à 12 l. la feuillette.

5

Le Programme de la Société d'Etudes

Nous allons atteindre bientôt notre cinquantenaire. Ce sera le moment de faire l'historique de notre Société et de présenter à nos voisins et à nos émules le bilan de nos travaux. Il ne faut donc pas devancer l'heure, ce soin est d'ailleurs réservé à d'autres. Mais il s'est produit depuis peu un mouvement inusité, comme un renouveau dans nos affaires. Après un ralentissement d'activité, un sommeil de quelques années, la Société s'est ressaisie, les associés sont venus nombreux, les travaux de toutes sortes se sont offerts au *Bulletin*, nous nous sommes constitués en association reconnue et notre premier acte a été le sauvetage et l'acquisition d'un prieuré du XIII[e] siècle. Puis, la Société a inauguré le déblaiement des murailles de Cora, elle va réveiller les cendres endormies de Montmartre, elle voit déjà s'ouvrir les galeries d'un vrai musée où ses collections seront à l'aise et au jour (1); enfin elle aura cette année l'honneur de recevoir la brillante Société d'archéologie française. (2)

La Société entre donc dans une phase nouvelle; et il ne faut pas laisser passer inaperçu tant de faits

(1) Le 8 février 1907, le Conseil municipal a décidé d'entrer en pourparlers pour l'acquisition de la Maison de Gouvenain destinée à un musée. Aujourd'hui (septembre) l'immeuble est acheté et on va l'aménager.

(2) Ce qui a eu lieu au mois de juin, la présente notice ayant été écrite au commencement de l'année.

significatifs sans en tirer une leçon. A l'approche de ce cinquantenaire, et pour le fêter dignement, nous allons nous remettre en mémoire l'objet et le but de nos études, examiner la méthode de travail à suivre, les sources où il faut puiser, les recherches à poursuivre, le développement et l'extension que les tendances modernes doivent imprimer à nos travaux. Nos nouveaux collègues attendent que nous leur indiquions la voie que, selon les aptitudes, les goûts et les loisirs de chacun, ils peuvent suivre sans perdre leur temps en tâtonnements. Or, comme nous ne devons plus entendre les ouvriers de la première heure nous dire de vive voix le secret de leur zèle et de leur compétence, puisque la Providence nous les a tous enlevés, vous permettrez qu'un de vos collègues qui a couru quelque peu les congrès, les musées, les bibliothèques et les archives, vous apporte les leçons qu'il a recueillies à ces foyers de la science où toujours on est en quête de la perfection.

L'OBJET

Une Société d'Etudes a pour objet l'étude du passé de la terre et de l'homme en vue du présent ; elle regarde d'abord en arrière, parce que l'homme est aujourd'hui porté à chercher ce qu'il était hier, à remonter du ruisseau à la source. Aussi vit-elle de traditions et aime-t-elle à revenir à son berceau. Il n'est donc que juste de redire ici les paroles que M. l'Abbé Gally, fondateur et premier président, prononçait à la séance d'ouverture pour fixer l'objet de la Société, qui est « de s'associer au mouvement intellectuel de notre époque, de relever les études dans l'estime publique, de s'encourager mutuellement dans le goût

pour les sciences, les lettres et l'histoire. Sans doute les travailleurs sont d'obscurs défricheurs, et c'est un humble coin qu'ils explorent, mais la mine est féconde : Avallon, petite ville et grand renom, dit le proverbe ; et l'histoire de l'Avallonnais est encore à faire. Or ces études s'élaborent dans des réunions où règne l'esprit de cordialité, où l'amour de la religion et de la patrie met les membres en communauté de sentiments ». Et notre honoré président actuel ajoutait lors de sa récente installation : « Toutes les bonnes volontés sont conviées à ces travaux de l'esprit humain, et chacun peut apporter sa pierre à l'édifice. La terre est riche, soyons chercheurs, soyons prudents, et marchons ! »

Grandes pensées et grandes choses ! Car il s'agit de la Patrie française dont chaque petite patrie est comme un carré mosaïque dans le tableau d'ensemble. Et c'est dans le coin de terre que nous habitons que se développera le respect, l'estime, l'admiration pour l'histoire du pays. On étudie son passé tantôt glorieux, tantôt néfaste dans les souvenirs mêmes de sa petite cité, dans ses figures disparues, dans ses institutions et ses monuments. On analyse, on critique, on exalte, mais toujours on regarde avec charme ce passé des aïeux comme un héritage de noblesse et comme un livre d'enseignement pour sa vie individuelle ou sociale.

L'étude du passé, le croirait-on, dans notre siècle dévoré des soucis du présent, est à l'ordre du jour. D'aucuns disaient, hier encore : laissons le dormir ! C'était le dédain succédant au mépris qui était allé, dans une heure d'égarement, jusqu'à la destruction de nos archives et à la mutilation ou la profanation

de nos monuments, Tout cela n'est plus : on revient au passé par toutes les voies, on l'étudie avec conscience, on lui rend justice, on le copie, on l'admire, et toutes les sciences philosophiques, juridiques, historiques ou archéologiques vont y puiser sans cesse. Le monde moderne reconnaît aujourd'hui qu'il n'est pas à lui-même son moule, et qu'il reproduit sous d'autres formes les choses du passé, selon le mot du poëte :

Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques.

C'est à participer, dans une mesure modeste, à ce courant qui porte les esprits vers le passé, que la Société d'Etudes nous convie : c'est à reprendre le mouvement d'idées créé par les Bénédictins des XVIIe et XVIIIe siècles, mouvement un moment interrompu pendant les mauvais jours, et qui a créé depuis l'école des Chartres, les Archives, et toutes les Sociétés d'érudition. Pour se rendre compte de l'intérêt qu'on attache maintenant aux vieilles choses, on n'a qu'à consulter la masse énorme des publications historiques et archéologiques qui sortent chaque année de l'Imprimerie nationale, qui remplissent les Bulletins de Paris et de la Province ou qui sont l'œuvre des particuliers. Et partout on s'associe à l'honneur que les historiens et les archéologues rendent aux disparus. On décore nos places de leurs statues ; on donne le nom d'un homme célèbre à un collège, à une caserne, à une rue, on met des plaques commémoratives sur la maison illustrée par un personnage ou un fait historique (1). Le rétrospectif est partout, jusque

(1) Cette année, à l'occasion du Congrès, la Société a fait placer des plaques commémoratives en pierre sur tous les monuments et certaines maisons historiques

dans les expositions où l'on veut voir, par exemple, la marmite de Papin en tête d'une série qui se termine à la locomotive dernier modèle et qui montre toutes les étapes de la découverte.

Il semblerait, aujourd'hui, que rien n'est beau que l'antique : c'est l'engoûment après le dédain. Et l'archéologue a bénéficié de ce revirement ; il a remplacé l'antiquaire que l'on regardait un peu comme un homme antédiluvien. Il n'est pas rétrograde, il marche avec son siècle, estimant toutefois, sans prévention, que le présent est fait en grande partie des âges écoulés.

Nous voilà donc partis à la conquête de ce monde nouveau de l'antiquité encore peu connu. Notre Société ne trouvera plus de préjugés autour d'elles, mais elle va rencontrer d'autres obstacles, d'abord ceux de tous les temps : les affaires privées et publiques, puis de nouveaux, comme le tourisme et les exercices du corps. Il nous faudra réagir contre les entraînements, les régler, les faire servir même à la cause de la science : la Société d'Etudes ne peut-elle pas déjà sympathiser avec la Société d'initiative et le Touring Club ?

LE PLAN

Encore que nos études aient une sphère modeste, le but qu'elles se proposent est grand, et nous pouvons avoir l'ambition de l'atteindre. Définissons, analysons maintenant le plan de ces études. L'histoire naturelle se place au premier rang : il faut connaître le sol et ses habitants inférieurs. La *géologie*, science récente et hardie, nous initie d'abord aux origines de la terre : les formations successives, le jeu des forces

naturelles, les êtres de toutes les époques sont de son domaine, et notre Avallonnais est une région privilégiée pour cette étude. L'histoire naturelle, c'est la flore du pays, que la *botanique* établit dans un herbier complet, méthodique, qui ouvrirait la voie aux jeunes botanistes si un chef d'excursion se révélait. L'histoire naturelle, c'est enfin la zoologie ; mais, parce que la faune actuelle est très réduite, elle se bornerait, à l'heure présente, à l'étude de ces petits êtres ailés qui sont les insectes. Il y aurait dans cette science de *l'entomologie* des collections brillantes à faire, à la portée de tous, dans ce Morvan encore inexploré et tout à fait à part. L'étude de l'homme, c'est-à-dire des conditions de vie, des maladies locales, des ressources de l'hygiène dans le pays avallonnais fournirait aux spécialistes des observations savantes et pratiques : la *médecine hygiénique* est un sujet qui devrait les tenter.

Nous arrivons aux sciences historiques, celles de l'homme social, nous apportant leurs documents et leurs monuments. Nous partons des origines, c'est-à-dire de l'apparition de l'homme dans nos contrées. Nous nous mettons à la recherche de ses abris et stationnements : c'est la *préhistoire*. Nous recueillons les pièces de silex ou d'os de son mobilier primitif ; et encore ici, nous rencontrons des richesses enfouies dans notre sol, principalement dans les grottes. Puis, descendant le long des siècles, nous trouvons les barbares, n'ayant pas de nom dans l'histoire, et travaillant le bronze d'abord, puis le fer, laissant partout leur poterie fragile et grossière. *L'âge du bronze* et *l'âge du fer* sont représentés chez nous par de nombreux tumulus. Les

Gaulois de l'histoire ferment cette période qui se termine à la conquête de la Gaule.

L'homme civilisé apparaît avec les *Romains*, il occupe le sol devenu historiquement le *Pagus avalensis*. Cette époque *gallo-romaine* a laissé chez nous de nombreux débris : des voies solidement construites, des sarcophages, des villas ruinées, des mosaïques, statues, médailles, poteries, etc. Plusieurs sciences se greffent sur ce trône gigantesque de la domination de Rome. La *numismatique* étudie les médailles ou monnaies, l'*épigraphie* déchiffre les inscriptions ; la *glyptique* décrit les pierres ou gemmes gravées ; l'*archéologie* proprement dite approfondit tout : l'art de la construction, la sculpture, le mobilier, etc.

La civilisation romaine se mêle à la civilisation semi-barbare des Francs qu'imprègne le christianisme ; et nous assistons à la naissance de la vie nationale : langue, institutions, arts, mobilier, tout annonce une société nouvelle. Les monastères transcrivent et collectionnent les manuscrits ; ils assainissent et défrichent les terres ; les édifices religieux et les châteaux forts s'élèvent, les écoles s'ouvrent, les archives de la féodalité se forment. Nous sommes devenus les héritiers de tous ces trésors ; nous avons à inventorier, à classer, à décrire, à analyser ou synthétiser toutes ces richesses pour les mettre en belle lumière et les rendre populaires. Et rendez-vous nous est donné aux *Archives* aujourd'hui bien cataloguées : la *paléographie* nous apprendra à lire les écritures anciennes des parchemins, et la *diplomatique* nous enseignera à interpréter les chartes ou diplômes du passé, l'*art héraldique* à définir les blasons. Puis nous irons aux bibliothèques étudier les manuscrits aux enlumi-

nures, les incunables, les grands recueils de compilations, les vocabulaires, tout l'arsenal destiné à nous faire pénétrer dans ce moyen-âge dont le royaume est si différent du nôtre. Enfin, nous visiterons les musées, où sont conservées les épaves de ce passé chevaleresque : armes, mobilier de bois et de métal, étoffes et tapisseries, poteries et faïences, tombes gravées et inscriptions. Et le pays d'Avallon nous offre dans toutes les branches de l'érudition et de l'archéologie une moisson à faire qui n'est pas commune. Il doit fournir aussi au *folklore* (science du peuple), avide de recueillir les us et coutumes du bon vieux temps, des traits particuliers et intéressants qui compléteront l'histoire des institutions locales : patois, costumes, légendes, chansons, proverbes, coutumes, superstitions, confréries, corporations, etc.

LA MÉTHODE

Voilà les matières variées, inépuisables sur lesquelles doit s'exercer notre activité. Voyons maintenant les méthodes de travail à notre portée. Il me faut faire ici une remarque pénible, mais qui doit être une lumière pour nos travaux : j'ai pu constater dans mes rapports avec les savants combien sont peu appréciées les études de nos Sociétés de province. Quelle en est la cause ? C'est que ces savants n'y trouvent pas la méthode de travail qu'ils s'imposent eux-mêmes dans la composition de leurs ouvrages. Or, pourquoi ne prendrions nous pas les méthodes actuelles ? Ce serait doubler la valeur de notre Bulletin et nous associer de plus près au mouvement intellectuel.

Nous aurons d'abord à nous débarrasser d'un legs du passé qui n'est plus de notre temps ; car la tradition ne doit pas être la routine. Autrefois l'archéologue, qu'on appelait l'antiquaire, (1) était l'homme universel ; il devait tout savoir, et sa réponse toujours prête n'hésitait jamais. Le fonds de nos connaissances étant devenu plus étendu et plus profond, cette prétention n'est plus permise. Il faut de toute nécessité se spécialiser pour être savant ; tandis que, se répandre comme autrefois, c'est s'affaiblir et n'avoir plus aucune compétence sérieuse sur rien. Il est bon, sans doute, dans nos Sociétés de cultiver plusieurs branches, mais on saura se défier, douter et consulter toutes les fois qu'on sortira du cercle de ses études spéciales.

Il est admis, avec raison, qu'un Bulletin régional ne doit insérer que des études particulières à la région, dans sa division actuelle ou dans ses limites anciennes. On peut même faire une place à la poésie, quand, par exemple, elle célèbre la gloire d'un Vauban. Ainsi l'arrondissement d'Avallon est notre lot ; mais il n'est pas défendu de se souvenir que le *Pagus avalensis*, débordant notre circonscription administrative, nous appartient.

Pour établir une étude sérieuse, il faut aller aux sources, et avoir soin de les indiquer : le souci des références doit se voir partout. Il faut consulter les maitres, lire les ouvrages les plus récents et les meilleurs sur le sujet traité, s'inspirer de bons modèles,

(1) Ces réflexions n'atteignent pas la Société des *Antiquaires* de France et les autres qui ont conservé ce nom sans cesser de marcher à la tête du mouvement scientifique.

ne pas négliger le côté littéraire et attrayant, être à la fois érudit et populaire, et illustrer le plus possible les publications. Telles sont les leçons qui se dégagent de la tenue des Congrès.

1° Les sources sont à chercher dans les inventaires et catalogues ; les archivistes et archéologues vous les indiquent. Malheureusement elles sont quelquefois disséminées, et, de ce fait, il faut de grands voyages et de grandes dépenses pour faire une notice satisfaisante. Alors, dans la crainte d'être incomplet, doit-on renoncer à écrire l'histoire d'un bourg ou d'un village ? Point du tout ; plantons du moins les jalons. Celui qui est sur les lieux pourra, faute de chartes, avoir des points faibles, mais il compensera cette lacune par sa connaissance des choses locales susceptibles de disparaître. Une bonne étude doit être longuement mûrie, car il reste toujours à ajouter ou à modifier, et chaque document important montrera son certificat d'origine ou sa référence comme on dit. Puisque nous sommes une Société, c'est-à-dire un corps d'associés, on demandera l'aide de ses collègues. L'on a souvent besoin d'un plus petit que soi, dit la Fable, et s'entraider est le premier avantage d'une Société d'Etudes. Ce devoir s'exercera aussi dans les séances, qui sont faites pour entendre des lectures, mais encore pour susciter des observations et des critiques.

2° Il faut consulter les maîtres, les plus grands mêmes. Des membres de l'Institut accueillent les plus modestes travailleurs, car ils ont besoin de correspondants de province pour leur fournir les faits ou les documents d'où ils retireront une généralisation. Précisez vos demandes, et un seul mot de réponse du spécialiste vous apportera souvent une lumière. La

science se faisant par spécialités, chaque savant possède admirablement son petit domaine (1), et c'est de cela qu'il faut lui parler. Ces maîtres ont fait des ouvrages, il faut les consulter, les meilleurs et les plus récents ; on doit connaître, en un un mot, la bibliographie du sujet que l'on traite et le faire voir dans son travail.

3° Il faut, en troisième lieu, s'inspirer de bons modèles pour l'exposition de sa thèse : on lira les grands auteurs pour se former à la méthode et au goût en général ; on lira les autres pour se mettre à la mesure. Nous avons chez nous de ces modèles qui ne sont pas du dernier rang : Challe, Cotteau, Quantin, Baudoin, Chérest, Gally, Moreau, Prévost, etc. Et chez nos voisins de Sens, de Semur, de Dijon, nous trouverons de belles pages et de bonnes notices.

4° Il faut enfin joindre l'agréable à l'utile, rendre quelque peu populaires nos études parfois si arides. Nous sommes surtout des rapporteurs de faits et de documents, nous écrirons donc avec méthode et solidité, et l'érudit de profession s'y arrêtera ; nous écrirons en même temps avec charme, et l'homme du peuple s'y intéressera ; car nous devons tendre, dans nos Bulletins de province, à nous s'adresser à tous. Sans doute, il faut y mettre la mesure, et c'est chose plus facile à conseiller qu'à pratiquer, Ainsi, on ne repassera pas toute l'histoire de France en écrivant l'histoire d'une petite ville. Mais il ne faut non plus

(1) On voit bien cette division du travail au Muséum où tous les professeurs connaissent l'histoire naturelle, mais se spécialisent dans une branche ; si vous consultez l'un d'eux sur un point étranger à sa spécialité, il vous renvoie toujours à un autre.

étriquer les notices. Autrefois tout le talent consistait à faire ce qu'on appelait une bonnecharpente : c'est insuffisant ; soyons charpentiers, mais, de plus, habillons ce solide édifice fait de piècesde bois avec des matériaux de choix, et qu'un ouvrage de belle apparence s'élève. C'est dire que la littérature, sans être absorbante, doit prêter ses charmes à l'histoire et à l'archéologie. C'était bien l'avis du docteur Duché qui a écrit sur toutes sortes de sujets de si belles pages dans le *Bulletin de l'Annuaire de l'Yonne*. Il ne faut pas craindre non plus de tirer des conclusions de son étude, c'est-à-dire de philosopher un peu ; je dis : un peu, car l'étude de quelques faits particuliers ne comporte pas les considérations d'une synthèse. Sans doute, l'homme est ondoyant et divers, dit Montaigne, et notre jugement de demain pourra n'être pas celui d'hier ; mais l'homme, ce « roseau pensant » de Pascal, ne peut pas ne pas juger son semblable et exprimer ses opinions, quand même elles ne devraient pas trouver d'écho. Il faut toujours qu'on voie que celui qui tient la plume est un homme, l'*Homo Sapiens* du naturaliste Linnée ou l'*animal rationale* du théologien Saint-Thomas.

LES TRAVAUX

Descendons maintenant sur le champ d'expériences qui est le nôtre, et, après avoir constaté les résultats acquis, dressons notre inventaire pour l'avenir. Nous avons déjà beaucoup fait ; la Société a eu des débuts heureux : géologie, histoire, archéologie allaient de pair, avec des partisans zélés. Nous sommes bien partis à l'entrée de la carrière, il s'agit de bien repartir.

Un homme se repose, c'est nécessaire ; une Société ne se repose pas. Un homme vieillit et s'alourdit ; une Société se rajeunit sans cesse et reprend à chaque étape de nouvelles forces.

La géologie de nos frontières du côté de la vallée de l'Yonne a été faite magistralement par M. Cotteau. La minéralogie et la géographie physique ont fourni de bonnes études sous la plume de MM. Moreau et Cuvier. Mais la géologie d'ensemble reste à faire ; et la question du ciment, surtout, dont le *Bulletin* ignore encore l'existence, (1) est à traiter sous tous ses aspects. On aura aussi à décrire les anciens dépôts des mers autour et peut-être au-dessus du Morvan, les grottes et les crots, les anciennes vallées, les cours d'eau souterrains, les richesses minérales. Sur les conditions climatériques ou hygiéniques de l'homme sain ou malade, on n'a encore rien dit. L'entomologie de la région n'est pas même ébauchée. La science si attrayante de la botanique a séduit les religieux, aujourd'hui expulsés, de la Pierre-qui-Vire ; on trouve, de plus, dans la Flore de Ravin, la flore spéciale de 21 communes sur 72, et il s'agirait de compléter. Nous avons perdu un maître botaniste dans M. l'abbé Barré qui avait un herbier complet de la région et de tout le département ; cet herbier est aujourd'hui dans les collections du Petit Séminaire. Nous arrivons à l'homme lui-même : la préhistoire de l'Avallonnais est établie quant à ces grottes, et le *Bulletin* en parlera bientôt. Ce n'est pas tout : il faut maintenant rechercher toutes les stations de plein air, qu'on trou-

(1) Le présent Bulletin montrera qu'une préface à cette question est déjà offerte au public

vera le plus souvent près des étangs, des sources et des ruisseaux ; on est sur la voie, car M. l'abbé Pissier en a découvert une à Saint-Père. Les enfants aideront beaucoup dans ces recherches, et certains laboureurs nous renseigneront. Il y aurait aussi quelque espoir de trouver des débris de menhirs (pierres debout) et de dolmens (pierres couchées) ; ces monuments mégalithiques de la Bretagne seraient-ils inconnus dans le Morvan ?

L'âge du bronze et celui du fer surtout, époque celtique, pour dire un nom, nous ont laissé des sépultures : on a fouillé des tumulus à Montoison (Annay-la-Côte), à Rochignard (Blannay) aux Rouesses (Châtel-Censoir), à Champlive (Massangis), à Saint-Germain ; et il y a au Musée une épée et de nombreux colliers et bracelets. Mais ces tumulus et les murets qui les encadrent sont peu connus ; il y aurait un relevé à faire à chaque coupe de bois ; et à la longue la carte de ces champs de sépulture serait achevée. On y signalerait aussi les camps antiques, comme ceux des Alleux et de Saint-Moré, question nouvelle très étudiée en ce moment. On indiquerait en même temps les buttes de machefer dont plusieurs sont dues aux Gaulois.

L'histoire véritable s'ouvre avec les Gallo-Romains qui nous ont laissé leurs voies, leurs villas et leurs sépultures. Nous connaissons la grande voie d'Agrippa décrite par M. Ragon dans l'Avallonnais ; mais combien de voies secondaires sont ignorées parce qu'elles sont toujours enfouies ; c'est tout un réseau à déterminer dont les premiers tronçons connus sont la voie de Lormes et celle d'Autun à Auxerre qui passait par Quarré, Saint-Père, Bois-d'Arcy. Les villas, qui cer-

tainement sont nombreuses, devraient attirer l'attention. Plusieurs, assez importantes, ont été découvertes aux Chagniats (Saint-Germain) à Auxon (Saint-Brancher), à Blannay, à Saint-André-en-Terre-Plaine. Mais la liste serait longue de ces petites exploitations agricoles disséminées dans nos vallées. Le médaillier, qui s'est enrichi de ces découvertes, est déjà important ; cependant les successeurs de M. Bardin trouveront encore à glaner ; et ils sont les plus heureux de la Société, car ils ont le nerf de la guerre : notre généreux collègue leur a laissé une rente comme preuve de son amour de l'archéologie. Les petites villas sont généralement pauvres ; elles fournissent toutefois le marbre, les médailles, les poteries, l'outillage de fer. De leur connaissance sortirait la carte de la colonisation romaine.

Entre l'époque gallo-romaine et le moyen-âge, se place une civilisation à part, encore hier inconnue, et cependant très riche en mobilier funéraire ; c'est l'époque franque dite aussi mérovingienne ou barbare. On s'en occupe activement depuis un demi-siècle ; les gisements seraient assez nombreux, mais leur découverte n'a lieu que par hasard, parce que le cimetière mérovingien était toujours à quelque distance du bourg. Lorsqu'on a la bonne fortune de mettre la main sur une nécropole, ce sont les armes, les objets usuels de bronze et de fer, les bijoux, la poterie et la verrerie en abondance : nous en avons un exemple à Vaudonjon. Notre Musée y a recueilli un bon lot d'épaves ; c'est, dans l'Yonne, le premier cimetière fouillé sur une grande surface. Voilà donc un nouveau domaine à explorer, et les champs de sépultures peuvent être recherchés dans le voisinage de

beaucoup de bourgs de notre région qui datent de cette époque.

Pour toutes ces recherches, il y a des livres classiques; citons : *le manuel de recherches préhistoriques* de la Société préhistorique de France, Paris, Scheilchel ; le *Guide des recherches préhistoriques*, Bleicher, Nancy ; l'*Archéologie*, P. Jobard, Dijon, Jobard ; le *Guide pratique de l'Antiquaire*, de Villenoisy, Paris, Leroux.

Devant nous, maintenant, s'étend le grand horizon du moyen-âge, époque carolingienne, féodalité, Renaissance. Il y a là une moisson toujours renouvelée qui sollicite les ouvriers de toutes sortes : archéologues, érudits, numismates, épigraphistes. Faisons défiler avec ordre la série interminable de nos richesses décrites ou à décrire.

Un mot de la grande histoire, celle d'une époque, d'un grand territoire : c'est l'affaire de toute une vie, et peu sont en mesure de l'entreprendre ; l'*Histoire des guerres religieuses* de M. Baudoin en est un exemple ; telle serait l'histoire de l'Avallonnais. Mais beaucoup peuvent prétendre à faire l'histoire d'une ville, d'un bourg, d'un village et bon nombre de ces groupements attendent qu'on les tire de l'obscurité. Avallon a son historien, M. Ernest Petit ; on compte aussi une vingtaine de communes qui ont des notices : Quarré, Saint-Germain, Saint-Brancher, Saint-Léger, Lichères, Tharot, Coutarnoux, Thory, Vault-de-Lugny, Givry, Santigny, Vézelay, Pisy, Montréal, Guillon, Voutenay, Saint-Père, Châtel-Censoir ; c'est donc 52 notices qui restent à entreprendre, sans compter celles qu'on pourrait reprendre, car aujourd'hui une notice de ce genre embrasse tout, jusqu'à

l'étymologie des lieux dits ; on peut citer comme des modèles celles de Quarré, de l'abbé Guignot, et de Saint-Père, de l'abbé Pissier. L'histoire d'un village n'est souvent, sous la plume des médiévistes, que l'histoire de la seigneurie ou de la famille noble qui gouvernait le village ; c'est ainsi qu'on a décrit la généalogie des familles de Pisy, L'Isle, Presles, Saussois, Island, Vignes, Montréal. Ce sujet n'est pas abordable à tout le monde ; pour être mises en lumière, ces études exigent la connaissance des grandes archives.

Dans notre histoire locale, des noms s'imposent à l'admiration ou à la reconnaissance, et plusieurs appartiennent à la grande histoire ; nous connaissons nos maréchaux de France, des érudits comme le chanoine Bocquillot, des ingénieurs et des publicistes comme Belgrand et Raudot. Mais combien d'autres attendent, après les Odebert, les Filzjean, les Clugny, les Champion, déjà signalés, qu'on mette en relief leurs services.

Et ce sont aussi les œuvres de ces hommes qu'il faut étudier, c'est-à-dire les établissements de toutes sortes qu'ils ont fondés avec la foi ardente et généreuse qu'on avait alors. La ville d'Avallon a été sous ce rapport bien explorée : sa Collégiale, sa Maison-Dieu et sa Maladière, ses Confréries de charité et de métiers, les Ursulines, les Visitandines, les Capucins, son collège, ses écoles, tout a été décrit ; seuls, les Minimes n'ont point de notice à part, et les confréries religieuses restent dans l'obscurité. Ailleurs, on ne peut citer que l'abbaye de Cure, les Cordelles de L'Isle et de Vézelay, la Charité de Vézelay et Saint-Jean-les-Bonshommes, tandis que l'abbaye de Mar-

cilly, le prieuré d'Oudun et d'autres sont à faire. On trouvera des documents dans les archives bien classées de l'Hôtel de Ville ; mais il faudrait aussi mettre à profit les minutes de notaires et du tribunal, encore ignorées.

L'histoire n'est pas toute entière dans les événements et les fondations ; elle est inscrite dans les monuments. Quel monde à étudier, quels problèmes, quelles jouissances ! Les archéologues sont les plus fortunés des hommes, et du moins, contrairement aux laboureurs de Virgile, ils connaissent leur bonheur. Notre région est une des plus riches : Vézelay, Saint-Père, Montréal, Saint-Lazare d'Avallon, Châtel-Censoir, c'est-à-dire tous les styles des belles époques. On a déjà beaucoup écrit sur ces grands édifices, on pourrait encore ajouter ; mais il reste à décrire nos églises de campagne, dont plusieurs sont remarquables, leur construction, les statues, les vitraux, le mobilier, les inscriptions. On peut dire que tout est à faire dans la campagne avallonnaise, et cela parce qu'il faut des connaissances spéciales, qu'il faut un homme ; or, cet homme, nous l'avons ; qu'il se mette résolument à l'œuvre, nos vœux l'accompagnent.

On n'a garde, après les églises, d'oublier les châteaux, qui souvent ne sont plus que des ruines. Victor Petit, dans sa *Description de l'Avallonnais*, les a étudiés et figurés ; mais on peut les décrire de nouveau. A part le château de Chastellux, dont le sujet est épuisé, et les murs d'Avallon, de M. Prévost, n'avons-nous pas Ragny, Pisy, Domecy-sur-Cure, Faulin, Thisy, dont un archéologue ferait sortir des particularités intéressantes.

Nous passons devant les châteaux pour nous arrêter à la chaumière, et nous lui demanderons de nous révéler ces traditions, légendes, coutumes, superstitions, dont quelques-unes peuvent remonter à l'époque gauloise ; c'est encore de l'histoire, et le folklore est devenu en faveur autant que l'étude des monuments et des documents. Or, sur ce sujet, nous avons le Glossaire du patois du Morvan, et c'est tout. On aurait enfin mille questions, mais plus récentes, à traiter, faisant connaître le milieu où l'homme a vécu : questions d'assistance, d'administration, de commerce et d'industrie, où la statistique donnerait le dernier mot.

De tous les travaux qui ont été faits sur l'Avallonnais, la moitié peut-être appartient à notre *Bulletin ;* et il est juste de citer au tableau d'honneur les noms qui reviennent le plus souvent parmi les quarante-deux auteurs qui l'ont composé : MM. Gally, Moreau, Bardin, Henry, Baudoin, de Chastellux, Raudot, Prévost. C'est derrière cette phalange d'hommes savants que nous devons marcher.

Ai-je tout énuméré ? En tout cas, voilà des matériaux pour des siècles ; et ne nous effrayons pas, notre tâche n'est pas d'épuiser la mine, mais d'apporter notre contribution. Félicitons-nous seulement d'être des premiers et d'avoir ainsi le choix dans ces études. Le résultat le plus immédiat sera de faire exécuter la carte archéologique de la région, en attendant son histoire. Voici quel est ce projet : Après de sérieuses recherches sur chaque commune, on en dressera la carte, au 10.000e par exemple, et l'on y indiquera, au moyen de signes et de couleurs de convention, les gisements archéologiques de

toutes les époques, depuis les stations de l'âge de la pierre jusqu'aux monuments de la Renaissance. Sur ce plan, de lecture facile, on insérera une note concise de ces documents, et la réunion en album de toutes ces cartes formera une véritable histoire archéologique qu'on tiendra sans cesse à jour. On pourrait aussi, sur une carte d'état-major au 50.000e, reproduire l'ensemble de ces cartes avec les mêmes indications. C'est là une œuvre de longue haleine à entreprendre et pour laquelle tout le monde peut apporter des renseignements et se rendre utile.

Voilà donc le pain savoureux et fortifiant de nos études. La science, l'histoire, l'art et la littérature s'y donnent la main. Mais il n'est pas défendu, il est même recommandé de voir un peu ce qui se passe hors de l'Avallonnais, de vivre du temps présent et de raconter ses impressions journalières. Ce seront alors des causeries, comme il en a été fait déjà, sur une excursion, sur une visite à un musée, sur un livre nouveau, causeries sans prétention qui feront partager aux collègues les jouissances d'une heure de liberté et les récréeront en les instruisant.

Les collègues trouveront à la suite du programme la liste à consulter de tout ce qui a été publié sur l'Avallonnais et qui formera le point de départ de leurs recherches, la source de nombreuses indications et souvent de bons modèles.

LES MOYENS

Voyez si notre ambition est grande ! Elle ne peut pas l'être plus que la richesse de notre sol et de notre histoire ; continuons donc à la satisfaire sur

tous les points, à la suite de nos devanciers. La Société, pour atteindre son but, trouvera autour d'elle, au-dessus d'elle, des concours ; mais elle comptera surtout sur elle-même.

Le gouvernement d'un pays ne s'occupe pas seulement des affaires de la vie matérielle : il aspire à élever le niveau de la vie intellectuelle et morale. Son appui, ses encouragements, ses récompenses sont donc acquis en principe aux hommes, aux Sociétés qui poursuivent ce but supérieur. Le Ministère de l'Istruction publique et des Beaux-Arts a cette mission et il y travaille activement.

C'est ainsi que les Comités scientifique et archéologique du Ministère reçoivent toutes les communications qui n'auraient pas accès aux Académies ; un Bulletin les enregistre et est envoyé aux Sociétés ; un autre Bulletin, dit Bibliographie des travaux des Sociétés de province, analyse les meilleures études de nos rapports. Tous les ans, le Congrès des Sociétés savantes ou de la Sorbonne se tient à Paris ou dans quelque grande ville, et les plus modestes travailleurs ont l'occasion d'y produire leurs travaux, d'observer les méthodes de travail, de faire connaissance avec des collègues en vue. Le Ministère accorde aussi des subventions aux chercheurs et plus justement aux Sociétés pour les aider dans leurs explorations. Dans les grandes expositions, une place est faite aux Bulletins de la province, et leurs travaux sont récompensés. Chaque année, des distinctions honorifiques viennent aussi encourager les ouvriers de la pensée. Les départements et les villes s'associent quelquefois à cette sollicitude de l'Etat et montrent, par des secours, l'intérêt qu'ils portent aux

Musées, aux Bibliothèques et aux Sociétés ; c'est là ce qui se fait à Auxerre et à Sens. Enfin, tous ces établissements ont obtenu dernièrement la personnalité civile.

Mais notre Société n'oubliera pas le proverbe : Aide-toi, le Ciel t'aidera. Elle avisera aux moyens les plus propres à accroître sa prospérité. Elle travaillera à élargir peu à peu son cercle d'associés dans la mesure où l'instruction se développe ; à se faire une réserve pour des recherches archéologiques qui enrichiront son *Bulletin* de choses inédites. Elle voudra aussi tenter l'œuvre des conférences scientifiques populaires, qui sont un besoin de notre temps. Elle pourra, à cette fin, visiter tour à tour les chefs-lieux de canton pour y tenir une séance et y donner des études d'intérêt local. Ce sont des voies nouvelles d'expansion, sans doute, mais ne serait-il pas utile à la Société d'y entrer pour avoir sa part d'influence et acquérir une légitime popularité, comme aussi pour stimuler les travailleurs et recruter des associés et des correspondants.

Mais une Société ne va pas sans son Musée : c'est une question capitale. Enrichissons-le, mais surtout sachons le faire authentique et méthodique ; il sera alors selon la science et acquerra une valeur aux yeux des archéologues. Pour cela, qu'un registre d'entrée donne à chaque échantillon son signalement exact (1). Il sera en même temps populaire, s'il est bien classé, étiqueté et ouvert certains jours au public. Ces recommandations se réaliseront pleinement le jour où le nouveau Musée sera installé.

(1) C'est la méthode qu'on emploie à Saint-Germain-en-Laye et dans tous les Musées nationaux.

Enfin, dernier moyen : une Société doit soigner sa bibliothèque, avoir les livres de fonds et les publications nouvelles de véritable utilité pour fournir aux débutants un bon choix de livres classiques sur chaque matière. Ainsi personne n'écrira sur le Mérovingien sans consulter « L'époque Mérovingienne », de notre compatriote sénonais M. Maurice Prou, couronnée par deux Académies. De même, pour faire une notice de bourgade, il faudra lire « Le Village sous l'ancien régime », de M. Babeau. Nous pouvons déjà offrir aux numismates les manuels laissés par M. Bardin ; mais ils nous manquent presque entièrement sur les autres branches. C'est pour suppléer à cette lacune qu'on a établi, à la suite du programme, la bibliographie aussi complète que possible de l'Avallonnais.

On pourrait ajouter bien des choses, mais ces considérations suffisent pour éclairer notre route et stimuler notre zèle. La Société d'études, avec son programme ainsi défini, s'ouvre, comme le dit notre honoré président, « à toutes les bonnes volontés ». Tout le monde y joue un rôle : c'en est un déjà d'être membre et de fournir ainsi son concours moral et financier à l'œuvre. C'en est un autre de s'intéresser aux séances, de fournir des renseignements, de se faire pourvoyeur du Musée et surtout de recruter des collègues. Enfin, un rôle qui ne convient qu'à un petit nombre sera de fournir des études locales au *Bulletin*. Et tous ces rôles se tiennent et s'influencent : les membres, en se faisant nombreux, font surgir des travailleurs ; d'un autre côté, les séances et les notices intéressantes font venir les associés.

Une Société d'études ainsi comprise n'est pas un cercle étroit d'initiés cherchant un délassement. Encore qu'elle mêle heureusement une dose d'idéal à la vie trop positive de l'homme d'affaires, ou qu'elle ravive le goût du beau, comme un baume, à l'âge des désillusions, elle a une fonction plus relevée : elle ressuscite les vieux âges et garde le culte des ancêtres, elle apprend à aimer l'histoire du pays ; elle fait, en un mot, connaître l'homme à l'homme en vue de l'élever toujours plus haut.

Une telle Société devrait faire honneur à une ville, elle mériterait d'être un rouage de son administration au même titre, proportion gardée, que les Académies, les grandes Ecoles et les Musées de Paris le sont dans l'Etat. On voit de plus en plus les départements et les grandes cités, à l'exemple du Gouvernement, subventionner ces œuvres d'instruction. Nous faisons des vœux pour que la ville d'Avallon, (1) qui fait tant en faveur de la jeunesse pour ses écoles et son collège, songe bientôt à favoriser les établissements qui en sont le complément et le prolongement dans la seconde période de la vie : la Sociéte d'Etudes, la Bibliothèque et le Musée.

Tout arrive, disons-le en finissant, à celui qui espère et qui travaille. Que ce soit la devise de la Société : *Spes et Labor*, deux mots magiques qui ont enfanté les plus grandes choses. Notre sphère est modeste, mais nos efforts sont tout désintéressés, et notre but, le plus élevé qu'on puisse atteindre, nous permet de parler comme si nous étions une

(1) La Société de Semur, notre voisine, reçoit 400 francs du Conseil général et 100 francs du Conseil municipal.

Académie : ce but, c'est l'histoire, et l'histoire c'est l'homme lui-même dans toutes les manifestations de son intelligence : religion, philosophie, droit, littérature, éloquence, sciences et arts ; c'est le vrai, le beau, le bien, attirant comme un aimant toutes nos facultés, les captivant et les transformant dans le contact avec les hommes et les institutions de toutes les époques.

L'égoïsme est haïssable, dit Pascal, visant surtout l'égoïsme personnel ; mais l'égoïsme social, qui n'est pas moins commun, ne le serait-il pas ? Ne voir que son siècle, n'estimer que le temps présent, ne goûter que les hommes du jour est un défaut ; c'était celui du siècle historique de Louis XIV. Le passé, alors, semblait n'avoir pas existé, et plus tard, avec les Encyclopédistes, il semblait n'être digne que de mépris. Nous avons, à notre époque, commencé une œuvre de justice, car nous nous sentons attirés en arrière par un sentiment qui n'est pas pure curiosité. Sans doute l'égoïsme est plus tentateur que jamais : notre siècle nous paraît si grand que le vertige pourrait nous prendre. Sachons nous contenir et sachons partager ; donnons de notre estime aux siècles qui nous ont légué tant de grands hommes, tant de belles institutions et ces chefs-d'œuvre d'architecture et de sculpture de nos cathédrales ; qui nous ont donné, en même temps, une grande leçon de modestie en nous cachant le plus souvent le nom même des auteurs de ces merveilles.

Voilà les motifs d'où est sortie la Société d'études qui nous unit sans distinction de partis et qui nous fait travailler sans relâche. Pourquoi un tel programme, s'il était bien connu et compris, ne sédui-

...nerait-il pas de ...ent être des Avallon- ...n homme intelligent ...cette patrie d'adoption. ...qu'à dire aux hommes ...à notre œuvre, car nous ...dette d'honneur et de ...à nos ancêtres et à leurs ...le devoir de les connaître et ...nous montrer leurs descendants. ...enfin, malgré certaines préten- ...io prendre des leçons de vie du ...nos études, vivifiées par cet esprit, ...au charme, une utilité dont vous ...heureux de partager les jouissances : ...étant de sentir dans ces études un ...accompli.

Abbé A. PARAT.

(1) La Société de Semur est montée, en trois ans, de 300 à ... membres. A Autun, il y a deux Sociétés : la Société ... et la Société d'Histoire naturelle ; elles ont chacune ... à cinq cents membres. On voit l'importance que l'on ... aux sciences historiques et naturelles. Avallon ne ... encore qu'une centaine de membres.

DOCUMENTS SUR L'AVALLONNAIS

Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne :

SCIENCES NATURELLES

1847 Massif corallien de Châtel-Censoir, ***Cotteau.***
1853 Les porphyres de l'Yonne, ***Moreau.***
1865 Les pierres de la Madeleine de Vézelay, ***Cotteau.***
1883 Les poissons du Lias supérieur, ***Sauvage.***
1884 Les terrains jurassiques moyens de l'Yonne, ***Lambert.***
1889 Dépôts isolés du Lias sur le Morvan, ***Collenot.***
1891, 1893 Les poissons du Lias, ***Sauvage.***
1896 Phosphates de l'infras-Lias, Côte-d'Or, Yonne, ***Marlot.***
1903 Recherches d'eau dans les vallées de la Cure et de l'Yonne, ***Le Couppey.***
1904 Formation du massif du Morvan, ***Peron.***

ARCHÉOLOGIE

1847 Tombeau de Sainte-Magnance, ***Baudoin.***
Détails archéologiques du tombeau, ***V. Petit.***
1848 Voie romaine entre Sermizelles et Saint-Moré, ***Baudoin.***
1851 Monument de Sainte-Magnance, ***Vachey.***
1852 Fouilles de Cora ou Ville-Auxerre, ***Baudoin.***
1855 L'église de Châtel-Censoir, ***Amé.***
1856 Inscription du portail de Saint-Lare d'Avallon, ***Moreau.***

1864 Les voies romaines dans l'Yonne, *Quantin et Boucheron.*

1876 Fouilles des grottes de Saint-Moré, *Berthellot et Bonneville.*

1877 Villa gallo-romaine de Saint-André-en-Terre-Plaine.

La grotte de Nermont à Saint-Moré.

1878 Tumulus de Brosses, *Pallier.*

1881 Trouvailles à Châtel-Censoir, *Pallier.*

1882 Tumulus de Brosses, Annay, Blannay, *Prot.*

1884 Voyage d'un archéologue en Morvan, 1646, *Quantin.*

1889 L'Yonne préhistorique, *P. Salmon et Dr Ficatier.*

1893 La grotte du Mammouth à Saint-Moré, *abbé Parat.*

1895 Fouilles à Vézelay.

La grotte des Hommes à Saint-Moré, *abbé Parat.*

1897 La grotte des Blaireaux à Saint-Moré, *abbé Parat.*

Sarcophages et leur mobilier, *abbé Poulaine.*

Le trou de la Marmotte, à Saint-Moré, *abbé Parat.*

1897 Notes préhistoriques sur l'Avallonnais, *Marlot.*

1898 Guides des grottes d'Arcy et de Saint-Moré, *abbé Parat.*

1900 Le Repaire, grotte de Voutenay, *abbé Parat.*

1901 Antiquités de Voutenay, *abbé Poulaine.*

1904 Le temple de Mercure du Montmartre d'Avallon, *E. Petit.*

Les débuts de l'homme dans l'Avallonnais, *abbé Parat.*

Médailles de la collection Gariel concernant l'Avallonnais.

Les grottes de la Roche-au-Loup, de Châtel-Censoir et de Brosses.

HISTOIRE

1848 La commune de Vézelay, *de Bastard.*
1852, 1853 Le collège d'Avallon, *abbé Gally.*
1852 La ville d'Avallon au XVe siècle, *Quantin.*
1853 Les croisés de la Basse-Bourgogne, *Quantin.*
1855 Le comte César de Chastellux, *Baudot.*
1856 Guerres civiles à Avallon au XVIe siècle, *Quantin.*
1856, 1857 Bataille de Montcullan (Quarré), *abbé Henry.*
1857 Une petite ville à la fin du XVe siècle, *Quantin.*
Siège d'Avallon en 1433, *Challe.*
Robert le Foul, sieur de Vassy, *Tryon-Montalembert.*
1859 Pisy et ses seigneurs, *E. Petit.*
1862, 1868 Vézelay, *Chérest.*
1865 Les sires de Montréal, *E. Petit.*
1869 Histoire de la maison de Chastellux, *Quantin.*
1871 Abbaye de la Pierre-qui-Vire.
1875 L'Avallonnais aux XIIe et XIIIe siècles, *Quantin.*
1876 Histoire de Quarré-les-Tombes, *abbé Henry.*
1878 Famille de Jaucourt, *Chérest.*
1880 Histoire de Châtel-Censoir, *Pallier.*
1881 Notice sur M. Bardin, *Prot.*
1882 Gérard de Roussillon, *Vaudin.*
1883 Notice sur M. Moreau, *Cotteau.*
1884 Note sur Châtel-Censoir, *de Montjoie.*
1885 Le prince de Condé à Avallon en 1632, *Prot.*
1886 La chronique de Vézelay, *Molard.*
1887 Le collège de Vézelay, *Sommet.*
1891 Origine des noms de chefs-lieux de canton de l'Yonne, *Moiset.*
1892 Registres de Saint-Etienne de Vézelay, *Sommet.*

1893 Famille de Vezon, *Baudenet.*
Saint Louis en Bourgogne, dans l'Yonne, *E. Petit.*
1900 Histoire de l'Assistance dans l'Yonne, ***Bouvier.***
Théodore de Bèze, ***Moiset.***
1902 Théodore de Bèze jugé par les protestants, ***abbé Blondel.***
Documents tirés des minutes de notaires, ***Drot.***
1902 et 1903 Notice sur Saint-Père-sous-Vézelay, *abbé Pissier.*
1903, 1904 Inventaire de la collection de Chastellux, *Porée.*
1904 Assistance de l'enfance à Avallon, ***Blin.***

Annuaires de l'Yonne.

SCIENCE NATURELLE

1837 Le bassin de la Cure, *Arrault.*
1838 Le terrain d'Arkose d'Avallon, *Moreau.*
1844 Les pierres à chaux et à ciment, *Mondot de Lagorce.*
L'Oxfordien à Châtel-Censoir, *Cotteau.*
1850-1851 Carte agronomique de l'arrond^t d'Avallon, *Belgrand.*
1859 Les mines d'or du Morvan, *Baudot.*
1864 Les fontaines d'Avallon, *Baudot.*
1878 Mine d'argent des granits de la Cure, *Flandin.*
1896 Adduction d'eau à Vézelay, *Guillon.*

ARCHÉOLOGIE

1839 Antiquités à Chastellux, mosaïque, *comte de Chastellux.*

x, *Chaillou des Barres.*
maine, d'Auxerre à Avallon, Chora,
doin.
ge d'Avallon.
thex et le chœur de Sainte-Madeleine de
zelay, *Chérest.*
e romaine à Asquins, *Guillon.*
eur du château de Ragny au XVIe siècle,
le Chastellux.

HISTOIRE

maréchal d'Avout, *J. de Latena.*
840 Chastellux, *Chaillou des Barres.*
1842, 1843 Vézelay, *Flandin.*
Illustrations avallonnaises, Vauban, Davout, Habert, *Ph. Dupin.*
Notice sur M. Garnier, *Pinard.*
Statistique de l'Election de Vézelay, *Vauban.*
8 Théodore de Bèze, *Leclerc.*
0, 1851 Guide dans l'Yonne, Avallon, Châtel-Censoir.
852 Avallon et Saint-Lazare, *Quantin.*
853, 1854 Collège d'Avallon, *abbé Gally.*
1858 Une petite ville au XVIe siècle, *Raudot.*
Siège d'Avallon en 1433, *Challe.*
1859 Abbaye de Saint-Martin de Chore, *Flandin.*
1861 Maréchaux de France de l'Avallonnais, *Raudot.*
Collégiale de Mont Réal, *E. Petit.*
1862 Guide dans l'Yonne, Avallon.
1863 — — Vézelay.
Documents inédits sur le siège d'Avallon en 1433, *E. Petit.*

1864 Les fontaines d'Avallon, *Raudot.*
Cinq familles avallonnaises, *Raudot.*
Origine des Beauvoir-Chastellux, *E. Petit.*
Guide dans l'Yonne, Avallon à Rouvray-Chastellux, la Pierre-qui-Vire, *V. Petit.*
1865 Les écorcheurs de l'Avallonnais, *E. Petit.*
Vauban, *Raudot.*
1866 Un ami de Henry IV (de Ragny), *E. Petit.*
1867 Le maréchal Davout, *Challe.*
1868 Le maréchal de Chastellux.
Statistique agricole du canton de Vézelay, *Flandin.*
L'instruction primaire dans l'Yonne avant 1790, *Quantin.*
La Cordelle de l'Isle, *E. Petit.*
1869 Vauban, *Moiset.*
1873 Notice sur Givry, *abbé Dalbanne.*
1880 Raudot.
1882 Davout, *Montégut.*
Notice sur M. Bardin, *Prot.*
1885 Lettres de Bocquillot, *E. Petit.*
Une petite ville aux prises avec la lèpre et la peste, *Prot.*
1888 Notice sur M. Flandin, *Duché.*
1892 Un coin de l'Avallonnais, *Sommet.*
1895 Vézelay en 1610, *Montégut.*
1896 Jacques Boileau membre de la Convention.
1898 Les Créthé de la Barcelle dans l'Auxerrois et l'Avallonnais, *Monceaux.*

Almanachs historiques de l'Yonne.

1839 Le comte Amédée de Chastellux, *Raudot.*
1863 La Ligue à Avallon, *Lechat.*

1866 Avallon en 1480.
1868 Théodore de Bèze, *Savatier-Laroche*.
D'Avout.
1879 M. Guillon, le peintre.

Bulletin de la Société d'Etudes d'Avallon.

SCIENCE NATURELLE

1859 Les principales sources des environs d'Avallon, *Moreau*.
1861 Le graphite de Villarnoux, *Moreau*.
1864 Les vallées de l'Avallonnais, *Moreau*.
1867 Herbier de la Pierre-qui-Vire, *Les Bénédictins*.
1877 Les sources des environs d'Avallon, *Moreau*.
1880 Note géologique sur Avallon, *Labalte*.
Régime de sources d'Avallon, *Cuvier*.
1881 Les trous de la forêt d'Hervaux, *Cuvier*.
1894 Alimentation d'Avallon en eau potable, *Prévost*.

ARCHÉOLOGIE

1859 Ancienne église Saint-Julien, *abbé Gally*.
La villa des Chagniats (Saint-Germain-des-Champs), *Baudoin*
1860 Les tombeaux de Quarré, *abbé Henry*.
L'ancienne route d'Avallon à Chastellux, *Moreau*.
1861 Fouilles de l'église Saint-Lazare, *abbé Gally, Bardin*.
Les carreaux émaillés de Précy-le-Sec, *abbé Gally*.
1862 La voie d'Agrippa, *Ragon*.
1863 L'église collégiale d'Avallon, *Forestier*.
Le château de Chastellux, *comte de Chastellux*.

1868 Ruines du Montmarte, *Moreau*.
1869-1870 Eglises de l'Avallonnais, restaurations, *abbé Gally*.
1871-1872 Eglises de l'Avallonnais, restaurations, *abbé Gally*.
1874 Accident arrivé au clocher de Saint-Lazare d'Avallon, *Moreau*.
1875 Voie d'Agrippa à Avallon, *Moreau*.
Chapelle et cimetière mérovingien à Vault-de-Lugny, *Baudoin*.
1877 Villa des Mazières (Saint-André-en-Terre-Plaine), *abbé Durlot*.
1878 Le viaduc de Chastellux, *Prévost*.
1879 Monographie de St-Lazare d'Avallon, *Baudoin*.
1880 L'église de Chastellux.
Tumulus de Montoison, de Rochignard, des Rouesses, *Moreau, Labalte, Cuvier*.
1881, 1882 Ruines romaines à Saint-Moré, *Cuvier*.
1881 Le pont de Chastellux.
1883 à 1887 Hôtel du prince de Condé à Avallon, *Baudoin*.
1883 Tumuli de Champlive, de Coutas-Gibaud, *Millot*.
1888, 1889 Exploration de grottes, *abbé Poulaine*.
1890 à 1893 Pièces trouvées à Villers-Nonains, *Labalte*.
1894 Le portail de Saint-Lazare d'Avallon, *Enlart*.
La question du portail d'Avallon, *abbé Bouvier*.
Les fontaines d'Avallon, *abbé Maillot*.
Aqueduc de Saint-Moré, carrière de Voutenay, *abbé Poulaine*.
Médailles antiques de la vallée de la Cure, *abbé Poulaine*.

1899 à 1901 Inscriptions de Saint-Lazare, *abbé Villetard.*
Statue du portail de Saint-Lazare, une mitre en pierre, *abbé Villetard.*
Le portail de Saint-Lazare, *Charpentier.*
1902, 1903 Les Primitifs du Morvan, *abbé Parat.*
Villa et tumulus à Saint-Germain, *abbé Tissier.*
1905 L'église d'Annéot et son reliquaire, *abbé Patriat.*

HISTOIRE

1859 L'Avallonnais à l'époque celtique, *Baudoin.*
Bocquillot, *Jordan.*
Les épidémies, *Baudoin.*
1860 Les maréchaux de France de l'Avallonnais, *Raudot.*
Vauban, poésie, *Bidault.*
La lutte avec Charles-le-Téméraire, *Baudoin.*
Document inédit sur Vauban, *F. Poulain.*
1861 Les Capucins à Avallon.
L'état des Juifs en Bourgogne, *L. Degouvenain.*
Population comparée de l'Avallonnais, *Raudot.*
Vie de saint Eptade, *abbé Henry.*
Organisation municipale d'Avallon, *Jordan.*
1862 Quatre familles avallonnaises, *Raudot.*
Chartes d'affranchissement, *L. Degouvenain.*
1863 Quelques noms de localités, *Goureau.*
Fondation de la collégiale d'Avallon, *Forestier.*
Saint-Germain-des-Champs, *abbé Henry.*
1864 Bataille avant le siège d'Alise, *Goureau.*
Causerie sur Vauban, *Raudot.*
Les écorcheurs de l'Avallonnais, *E. Petit.*
1865 Le pèlerinage de Sainte-Madeleine, *abbé Gally.*

Enquête faite en 1482 sur le chef de saint Ladre, *de Charmasse.*
Saint-Brancher, *abbé Henry.*
Histoire des guerres religieuses, ***Baudoin.***
1866 Les étymologies celtiques, *Goureau.*
Actes du culte de Sainte-Magnance, ***abbé Gally.***
Saint-Léger-du-Foucheret, *abbé Henry.*
Le chanoine Gally à Nevers, *abbé Gally.*
Les hommes et les bestiaux dans l'Avallonnais, *Raudot.*
Discussion sur les guerres religieuses, *Challe et Baudoin.*
1867 Histoire des rues d'Avallon, *Baudoin.*
La famille Seguenot, *Albrier.*
Notre-Dame-du-Bon-Repos, *abbé Gally.*
1868 Santigny, *Goureau.*
1869-1870 Le général Habert, *Goureau.*
1871-1872 La Cordelle de Vézelay, ***H. de Chastellux.***
La papeterie de Vesvre, *abbé Gally.*
1873 Notice sur M. Ragon, *Vallery-Radot.*
Les comptes d'Avallon, 1404 à 1500.
1875 La Visitation d'Avallon, *H. de Chastellux.*
1876 Le Vault-de-Lugny en 1609, *Raudot.*
La paroisse de Saint-Martin, *abbé Gally.*
Notice sur Lichères, *H. de Chastellux.*
1877 Les Sainte-Marie d'Avallon, *abbé Gally.*
Notice sur M. Edmi Gagniard et M. F. Poulin, *abbé Gally.*
Note sur Vauban, *H. de Chastellux.*
1878 L'agriculture et la population agricole, ***Raudot.***
Une touriste dans l'Avallonnais au XVIII[e] siècle, *de Chastellux.*

Notes des registres d'Etat-Civil d'Avallon, *de Chastellux*.

1879 Vie et œuvres de Magdelénat, *G. Magdalénat*.

Maison de l'évêque d'Autun à L'Isle, *Magdalénat*.

1880 Notice sur M. Bardin, *Moreau*.

Note sur Vauban, *H. de Chastellux*.

La forêt d'Hervaux, *Magdalénat*.

Liste des seigneurs de L'Isle, *Magdalénat*.

1881, 1882 Reconstruction d'un presbytère au XVIIIe siècle, *Magdalénat*.

Charte d'affranchissements de L'Isle, *Magdalénat*.

Lettre de Bocquillot, *H. de Chastellux*.

Le général Candras.

Etaules, Vassy, La Vaire, *abbé Breuillard*.

Inauguration du buste de M. Raudot, *Jordan*.

1883 à 1887 Revenus et charges du Chapitre d'Avallon, *abbé Gally*.

Extrait d'un registre manuscrit du XVIIIe siècle.

Les seigneurs de Presles, du Saulsois, d'Island, de Chemilly.

La navigation sur la rivière d'Avallon, *Le Tors*.

Vignes de l'Avallonnais du XIIe au XVIIIe siècles, *Baudoin*.

1888, 1889 Maison-Dieu et Maladière d'Avallon, *Baudoin*.

Le Meix, *H. de Chastellux*.

1890 à 1893 Noms de l'Avallonnais, *abbé Maillot*.

Notice sur Tharot, *abbé Bierry*.

Le conventionel Boileau, *abbé Maillot*.

Le flottage à bûches perdues, *Prévost*.

1894 Une élection à Avallon en 1811, *Baudenet*.

Notaires d'Avallon.
Notes sur Thory, *Baudenet*.
Le prieuré de Saint-Jean-les-Bonhommes, *abbé Maillot*.
1895 à 1897 Notice sur Coutarnoux, *abbé Tissier*.
Chronique du monastère des Ursulines, *Prévost*.
Vault-de-Lugny, *H. de Chastellux*.
Le marquis d'Epoisses et la Visitation d'Avallon, *Gauthier*.
1899 à 1901 MM. Morio, Gagniard, d'Assay, Perrin, *Jordan*.
Nom ancien de Vézelay, *abbé Pissier*.
L'enseignement primaire dans l'Avallonnais, *Chambon*.
Saint-André-en-Terre-Plaine, cahier des doléances, *Chambon*.
1902, 1903 Avallon ville de guerre, *Prévost*.
Le Serain et le Cousain, étymologies, *abbé Villetard*.
M. Jordan, notice nécrologique, *Prévost père*.
M. l'abbé Gally, notice nécrologique, *abbé Prévost*.
1904 Avallon ville de guerre, *Prévost*.
Anecdotes avallonnaises, *Chambon*.
S[t] Moré, enfant martyr du v[e] siècle, *abbé Parat*.
1905 Prieuré de Saint-Jean-les-Bonshommes, *abbé Pissier*.
Corporations avallonnaises, *Chambon*.
Confrérie de Charité à Vézelay, *abbé Pissier*.
Questions d'étymologie, Côte-de-Chair, Villaucerre, Cora, *abbé Parat*.

OUVRAGES EN RAPPORT AVEC LE PROGRMME DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

Bibliothèque de la Société.

Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne.
Annuaires de l'Yonne.
Bulletins de la Société d'Etudes d'Avallon.
Cartulaire de l'Yonne, 1 vol., *Quantin.*
Bibliothèque historique de l'Yonne, *abbé Duru.*
Répertoire archéologique de l'Yonne, *Quantin.*
Recueil d'inventaires de l'Yonne, *Anonyme.*
Avallon et l'Avallonnais, *E. Petit.*
Villes et campagnes de l'Avallonnais, *V. Petit.*
Annales de la Visitation d'Avallon, 1622, 1791, manuscrit.
Baillage d'Avallon, manuscrit.
Statistique géologique de l'Yonne, *Raulin.*
Administratiou de l'Yonne sous la Révolution.
Histoire de l'Auxerrois, *Challe.*
Le Protestantisme en Bourgogne, *Baudoin.*
Description du baillage d'Avallon, an 3, *Aubry.*
Histoire de Bourgogne, *Dom Planchet.*
Annales de Bourgogne, *Paradin.*
Gouvernement de Bourgogne, *Garreau.*
Description de la France, Gouvernement de Bourgogne.
Bibliothèque des auteurs de Bourgogne, *Papillon.*
Le duché de Bourgogne, *Courtépée.*
Journal d'Avallon, affiches 1808, 1818.
Semaine religieuse de Sens,
Mémoires de l'abbé Lebeuf.
Lettres de l'abbé Lebeuf.

Quarré-les-Tombes, *abbé Henry.*
Coutarnoux, *abbé Tissier.*
Mes Oisivetés, *Raudot.*
Vézelay, *Chérest.*
Gérard de Roussillon, *Vaudin.*
Notes sur Voutenay, etc., *abbé Breuillard.*
Grottes quaternaires, etc., *abbé Poulaine.*
Mémoires de l'Académie de Dijon.
Cartulaire de l'Eglise d'Autun, *de Charmosse.*
L'abbaye de Saint-Martin d'Autun, *Bulliot.*
Mémoires de la Société Eduenne, de Nevers, de Semur, de Sens, etc.
Histoire du Nivernais, *Guy Coquille.*
Nombreux ouvrages de numismatique.

Bibliothèque de la Ville.

(Ouverte dimanche et jeudi, de 1 heure à 4 heures)

Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne.
Annuaires de l'Yonne.
Almanachs historiques de l'Yonne (très incomplet).
Bulletins de la Société d'Etudes d'Avallon.
Inventaire des archives de l'Yonne, *Quantin, Molard.*
Bibliothèque historique de l'Yonne, *abbé Duru.*
Répertoire archéologique de l'Yonne, *Quantin.*
Dictionnaire topographique de l'Yonne, *Quantin.*
Inventaire des archives d'Avallon, *Prot.*
L'administration départementale, 1790-1800.
La Révolution dans l'Yonne, *Monceaux.*
Statistique géologique de l'Yonne, *Raulin.*
Anecdotes avallonnaises.
Mémoires sur Voutenay, *abbé Breuillard.*

Vézelay, *Sommet.*
Avallon, *Heurley.*
Réunion à Avallon de la Société géologique, 1845.
Inventaire des archives de Bourgogne.
Histoire de Bourgogne, *Dom Planchet.*
Mémorial d'Hozier, Bourgogne.
Histoire du Nivernais, *Guy Coquille.*
Duché de Bourgogne, *Courtépée.*
Histoire du Morvan, *abbé Baudiou.*
Quarré-les-Tombes, *abbé Henry.*
Glossaire du Morvan, *de Chambure.*
Glossaire de la France centrale, *Jaubert.*
L'art en Bourgogne, *Perrault.*
Mémoires de l'Académie de Dijon.
Origine des noms, *Cocheris.*
L'époque mérovingienne, *Prou.*
Seine-Inférieure archéologique, *abbé Coches.*
Le bassin de la Seine aux temps antéhistoriques, *Belgrand.*
Géologie de l'Auxois, *Collenot.*

Communautés de Mainmortables

Aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles

à SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS (Yonne)

---

§ I

PRÉAMBULE

Avant la Révolution de 1789, il existait dans plusieurs provinces, comme la Franche-Comté, l'Auvergne, la Marche, la Bourgogne, et surtout dans le Nivernais, beaucoup d'Associations, dites Communautés de Mainmortables. Quelques-unes, telle que la célèbre Communauté des Jault, décrite par Dupin, se composaient d'hommes libres, mais c'était l'exception. L'usage des Associations de serfs remontait fort loin, même jusqu'au VIIIe siècle. La raison d'être de ces Sociétés se tirait surtout de la nature du fonds de terre par elles cultivé. En effet, pour retenir plus efficacement les hommes sur les domaines seigneuriaux, car l'agriculture a toujours été laborieuse, bon nombre de seigneurs concédaient à leurs serfs des terrains à perpétuité, à condition qu'ils paieraient une redevance annuelle en nature et ne mourraient point sans héritiers directs et légitimes. En cas de non paiement ou d'absence d'héritiers aptes à succéder, le fonds de terre appelé bordelage, du celtique

borde, domaine, maison aux champs, revenait au seigneur, quelque perfectionnement qu'on eût apporté à la propriété. Les concessionnaires avaient donc tout intérêt à se prémunir contre cette double cause de déshérence. L'Association leur fournissant cette garantie, ils s'y portaient d'instinct, en vertu de la lutte pour la vie. Dans le principe, la Communauté se composait des parents et de leurs enfants ou petits-enfants, restés ensemble, sans partager ni la propriété primitive, ni les accroissements ou acquêts. Avec le temps, les associés arrivaient à n'être plus parents qu'à des degrés éloignés, obscurs, réputés nuls. Des étrangers pouvaient également être admis au bénéfice de la vie commune, moyennant certaines conditions. Tout ce qui concernait ces fraternités se trouvait, par suite d'une expérience séculaire, formulé, précisé, avec une remarquable pénétration, dans les cahiers des Coutumes : rôle de chefs et des membres, droits et obligations de chacun et de la collectivité, entrées et sorties, enfin la solution de tous les cas échéants. Au début, le chef fut d'abord le père ou l'aïeul, mais quand l'Association se trouvait nombreuse et que l'aîné de la tribu ne semblait pas assez capable, on élisait, comme chef de la Communauté, celui qui paraissait le plus apte aux affaires, comme on élisait aussi une femme, une maîtresse, pour commander aux autres. Pour jouir d'une existence reconnue, la Communauté devait habiter le même toit, n'avoir qu'une même salle à manger pour tous, dût cette salle comporter plusieurs grandes tables et plusieurs vastes cheminées, suffisantes chacune pour dix ou quinze personnes. A cette pièce centrale, pouvaient aboutir directement ou à l'aide de

corridors et d'escaliers autant de chambres qu'il existait de ménages sous le toit; et chacune de ces chambres secondaires, suffisamment spacieuse, avait son lit ou ses lits, son armoire, ses arches ou coffres, ses sièges et ustensiles particuliers. L'Association se résumait dans cette formule : « Unité de toit et de table ». Cependant, dans les Communautés nombreuses, les femmes et les enfants mangeaient à part ou après les hommes.

Le chef de droit ou d'élection, procureur de la Compagnie, s'occupait spécialement des baux, des achats, des ventes, des emprunts, des dots, des mariages, opérant, négociant au nom de ses comparsonniers. Mais il avait soin de consulter ces derniers dans toutes les affaires importantes. Cette Administration offrait quelque aspect d'une monarchie très tempérée, ou plutôt d'une société patriarcale. Pour clore la journée, chaque soir, comme le prêtre des premiers âges ou les pères actuels des meilleures familles, il récitait à haute voix la prière, et tous les assistants, communiers et étrangers, répondaient à ce prêtre domestique. Chaque soir aussi, avant de gagner son lieu de repos, chaque membre de la maison se trouvait averti du travail à exécuter le lendemain, seul ou avec des compagnons, et le même ordre présidait à la distribution des occupations réservées aux femmes et aux enfants. Chacun avait son rôle tracé, comme dans toute société religieuse ou civile bien administrée. Les gains de tous servaient à alimenter la caisse commune, déposée parfois chez un notaire, et les acquisitions venaient grossir la somme des biens communs : propriétés foncières ou bâties, bétail, mobilier. Comme dans un pensionnat, le linge

se distribuait à jour fixe, à chaque individu ou ménage, par les soins de la directrice du travail des femmes.

Malgré l'Association, chaque membre, chaque ménage pouvait conserver un petit pécule à lui, un petit héritage à lui, l'épouse sa dot. La plupart des Communautés nombreuses et anciennes vivaient à l'aise. Sans doute, il leur fallait satisfaire à beaucoup de dépenses, payer bien des redevances en qualité de Mainmortables ; mais, somme toute, elles avaient relativement peu de chose à acheter en dehors du fer, du sel, des poteries et de quelques livres. L'épicerie, le luxe, les fantaisies et boissons modernes étaient heureusement inconnus, et les vêtements, comme les aliments, se rattachaient presque tous aux produits de la Communauté.

Quand une fille quittait la maison pour se marier, on lui fournissait une dot proportionnée à son âge, à ses services. Devenue veuve, elle conservait la faculté de rentrer dans la petite tribu avec ses enfants, mais elle devait remettre sa dot comme compensation du mobilier mis à sa disposition. Si elle repart pour une raison légitime, on lui concède une seconde fois le droit de rentrer. A propos de mariages, quand deux Communautés pouvaient faire un échange, donner une fille et recevoir un garçon, et réciproquement, cette double alliance plaisait assez, parce qu'elle n'apportait aucun changement notable aux situations. L'homme qui s'en va, jeune ou plus âgé, n'a droit qu'à son pécule, s'il en possède un, ou qu'à son héritage particulier, s'il a hérité de quelque chose, ou à une soulte peu élevée, mais il laisse intact le fonds de la Communauté. Quand arrive l'âge du service militaire,

s'il faut au jeune homme un remplaçant (mais les remplacements n'existaient guère avant le XVIIe siècle, puisque la noblesse se chargeait de la guerre), la Société lui fournit la presque totalité de la somme nécessaire et même la somme tout entière, s'il n'a pas de pécule pour faire l'appoint. L'absence ne rompt pas l'Association, pourvu qu'on n'ait pas voulu demeurer perpétuellement séparé. Si un Communiste marié vient à mourir, ses garçons font autant de têtes de plus dans la Communauté, mais ils n'héritent de rien de spécial, pas plus que les filles.

La Communauté se constituait expressivement, ou par écrit, ou tacitement, ou par prescription, et le temps de résidence requis était de un an et un jour. Si le seigneur n'avait pas été mis au courant de la situation, il fallait à la mort d'un Mainmortable associé fournir des preuves que le défunt était communiste. Ces preuves pouvaient être purement testimoniales (Bouhours, *Coutumes du duché de Bourgogne*). Les beaux jours des fraternités de serfs précédèrent le XVIe siècle. Jusque-là, les Communautés se formaient presque toutes tacitement ou taisiblement ; mais, dans la suite, en vertu des ordonnances royales de 1566-1667-1673, elles durent se contracter par écrit, notamment entre étrangers et dans plusieurs autres cas. Seulement, la loi ne se montre pas toujours urgente dans son application et, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, ces Associations continuèrent à s'appeler taisibles ou tacites.

§ II

Existence de Communautés de Mainmortables sur la paroisse de Saint-Germain, trois siècles avant la Révolution.

Des faits, c'est là que nous voulons en venir. Or, réellement, ces Communautés ont-elles existé à Saint-Germain ? Nous ne disons pas de grosses Associations de quarante, cinquante personnes, mais des Associations ordinaires de quatre ou cinq ménages, ou même de plus petites ? Eh bien ! oui, de ces dernières il en existait et même en assez grand nombre. Les pièces qui le constataient n'ont pas toutes survécu, et la demi-dizaine que nous nous contentons de relater n'offrent rien de bien saillant, ne donnent aucun détail bien intéressant, parce que la chose était si commune que l'on se bornait à consigner le fait, comme dans les contrats ordinaires, mais cela nous suffit. Ces actes se trouvent tous aux archives seigneuriales de Chastellux (fonds des anciens notaires et baillis, soigneusement recueillis, transcrits par M. Henri de Chastellux et gracieusement mis à notre disposition).

Dans ces brefs documents, pittoresques et suggestives, paraissent les expressions en usage dans les Communautés de Mainmortables, petites ou importantes.

Comme les rois de France appelaient les grands du royaume leurs pairs, ainsi le chef de la Communauté appelait les autres membres formant tête : ses parsonniers ou comparsonniers, comme une extension de sa propre personne ; ses consorts, ou parta-

geant le même sort; ses communs ou communiers, comme ayant mis en commun les gains et les pertes. Il n'y manque que l'appellation de compagnons (compaignons), de *cum* et de *panis*, mangeant ensemble le même pain. Voici les pièces en question :

Premier Acte, 1530

L'acte le plus ancien date seulement de 1530.

Il est ainsi formulé :

« Adrienne Godin, fille de Pierre Godin,

« Marie Godin,

« Etienne Godin,

« Jean Godin, leur oncle, déclarent demeurer en « *Communauté* de biens situés en partie à Chezelles. « (Archives de Chastellux, pièces du XVI[e] siècle.) »

La formule complète, en certains endroits n'était pas beaucoup plus longue. (X... X... *erunt communes, participes et consortes in omnibus et singulis bonis suis, secundum consuetudinem ducatûs Borbonici)* pour le Bourbonnais. Pour plus de régularité, la Communauté se trouve déclarée au seigneur ou à son représentant, mais la chose n'était pas absolument nécessaire. On l'a vu plus haut. Fait digne de remarque : 360 ans plus tard, en 1890, il se retrouve à Chezelles un Pierre Godin, une Marie Godin, sa fille, et d'autres Godin, certainement de la même famille et occupant le même emplacement que l'ancienne. L'orthographe du nom a seule changé avec les siècles et les personnes : « Gaudin pour Godin », six lettres au lieu de cinq.)

2[e] Acte, 23 Avril 1565 (Liasse 6)

« Vente par Sailley Gourlot, de Montigny, et ses

« *parsonniers* à Pierre Gainet, le jeune, d'Avallon,
« d'un pré de deux sées, au finage et justice de
« Lingoult, appelé le pré des Hâtes ; ensemble un
« buisson y attenant, moyennant 20 livres. »

Ainsi Gourlot agissait au nom de ses parsonniers ; donc il se trouvait à la tête d'une Communauté. La chose est manifeste.

3e Acte, 1582

« Affranchissement par Maître Olivier de Chastel-
« lux des personnes et biens de Léonard Léraudat et
« de Jeanne Troucheaux, sa femme ; de Jean-Léonard
« et Marie, leurs enfants ; de François, Blaise et
« Jean Bolenat, tous *communs*, demeurant au
« Meix ensemble. Affranchissement pareillement de
« leurs enfants et postérité. »

Le doute n'est pas possible. C'est bien l'Association de Mainmortables dont nous avons à prouver l'existence. Cette Communauté semble avoir été assez nombreuse.

En voici seulement une pour le XVIIe siècle. Mais que d'autres ont passé inaperçues !

4e Acte, 1632

« Acquisition par Hercule, comte de Chastellux, de
« Claude Léraudat, laboureur à Montmardelin et ses
« *consorts*, d'un canton de bois-taillis, finage de
« Montmardelin, appelé les Vernottes, contenant,
« tant en taillis qu'en prés.... ; et de deux tiers de
« maison et grange, appartenant audit Léraudat et
« *consorts*, à Montmardelin, en échange d'un pré au
« dit finage. » Ici, comme plus haut, on voit le chef de la Communauté contracter sous une véritable

raison sociale ; donc cette Communauté était bien réelle.

Pour le XVIIIe siècle, voici un exemple peu important, mais servant comme les autres à la confirmation de notre thèse :

5e Actes, 1746

« Vente par Pierre Lefoult, laboureur à Saint-« Germain et Marguerite, sa femme, à François « Bourdillat, chantre à Saint-Germain, et Jean « Bernard, son gendre, et *communs*, de deux « journaux de terre, lieu dit l'Huis-Verdier, moyen-« nant 63 livres. » A cette époque, être commun entraînait généralement l'idée de cohabitation.

Voilà donc cinq exemples (et nous en passons, en raison de leur conformité), affirmant l'existence de Communautés de Mainmortables à Chezelles, à Montigny, à Montmardelin, au Meix, à Saint-Germain. Nul doute qu'il n'en ait existé beaucoup d'autres dans les mêmes localités et dans les autres hameaux.

§ III

Avantages et inconvénients de ces Associations

Nous pourrions, nous devrions peut-être nous en tenir à ces citations, mais comme il s'agit d'un monde disparu et qui n'a point laissé partout les mêmes souvenirs écrits, quelques appréciations sur un des moyens employés par les serfs pour se soutenir et améliorer leur condition ne seront peut-être pas mal accueillies de plusieurs. Nous n'allons parler que d'Associations assez nombreuses. Il est évident que

la diminution de l'importance de ces fraternités en diminuait les inconvénients comme les avantages.

Parlons d'abord des avantages des Compagnies de Mainmortables.

Avantages individuels

Avec la Communauté même la plus simple, si l'on venait à mourir sans enfants légitimes ou sans héritiers légaux, c'est-à-dire constituée moyennant finance, on n'éprouvait pas le désagrément de sentir des biens laborieusement conservés, améliorés, accrus ou acquis, tomber aux mains seigneuriales. En outre, par la même raison qu'on faisait partie d'une Association, on jouissait de la liberté de disposer, en faveur d'un Communiste, de préférence aux autres, de son pécule ou de petits biens particuliers, distincts de la collectivité. Enfin, le décès du serf n'entraînait point de droits de relief ou de mutations, assez onéreux dans le passé, parce que la Communauté demeurait indissoluble et indivisée dans ses biens. Le défunt était censé n'avoir rien laissé et le survivant ou les survivants continuaient la Communauté.

Avantages Seigneuriaux

Dans un sens, le seigneur n'était pas fâché de l'établissement d'Associations, de grosses surtout, chez ses Mainmortables. Il se trouvait plus sûr d'être payé de ses créances et avait moins à redouter, pour ses bordelages, l'ennuyeux changement de personnes, les sempiternels recommencements d'avances, de fournitures de matériel agricole et les inévitables contre-coups de la misère d'un Mainmortable isolé.

Avantages sociaux, personnels ou matériels

En dehors de l'Association, il n'était pas rare de voir les garçons de 18 ou 19 ans recourir au mariage comme moyen de prévenir, de neutraliser les droits seigneuriaux sur les successions. Les grosses Associations permettaient, au contraire, de se moins presser et de choisir mieux. Avec elles, le faible s'inquiétait moins de sa débilité et de la solitude du célibat, parceque dans la Communauté l'infirme de corps ou d'esprit bénéficiait du travail du fort, comme de l'industrie et de la sagesse des habiles. En outre, en cas d'infériorité notoire, physique ou morale, les consorts, leur chef surtout, moins aveugles et moins tolérants que beaucoup de parents, ne se gênaient point pour détourner d'un mariage préjudiciable à la race humaine, en général, et à la Communauté, en particulier. Ils agissaient sagement, car les mariages de débilités sont des pourvoyeurs d'hospices et de cimetières, comme des alliances de sots ou de déséquilibrés sont des pépinières d'imbéciles. Comme partout où il est des hommes, il se trouvait dans la Communauté des faibles d'intelligence ou de santé ; mais ces disgrâciés, pas plus que les vieillards, n'avaient à craindre de végéter dans l'abandon, dans les privations, les angoisses de l'esprit, les serrements de cœur. Une traditionnelle charité les enveloppait jusqu'au dernier soupir et au-delà.

Au point de vue matériel, la réunion des bras et des volontés permettait d'entreprendre dans les terres, moins morcelées qu'aujourd'hui, des travaux inaccessibles à un ouvrier isolé ou peu secondé : défrichements profonds et vastes, et combien il s'en

présentait ! extractions de roches, drainages importants, percement et entretien de chemins, élevage de nombreux troupeaux, exploitation des forêts, des fonds de culture, des pâturages, etc. Pas besoin n'était de recourir continuellement à des étrangers qu'il faut, au moins à notre époque, supplier et payer cher, sous peine de chômage, ou à des domestiques qui, trop souvent, entendent n'en faire qu'à leur guise, être princièrement traités, grassement rétribués et, finalement, vous quittent, emportant le plus net des revenus et sans plus se soucier de la misère des patrons. Que de maîtres serviteurs et plus desservis que servis !

Inconvénients

En toute constitution humaine, ils cheminent à côté des avantages. En voici plusieurs. Nous parlons surtout des importantes Associations.

D'abord l'esprit d'initiative, si fécond entre les mains de la prudence courageuse, demeurait sans grande éclosion ni grand essor. Ce qui développe surtout l'ingéniosité, la constance de l'effort, ce sont les prises avec les difficultés, la nécessité d'opérer une trouée, de se créer de haute lutte une position, comme il arrive aux cadets anglais, la responsabilité de ses actes, la rémunération de la sagesse et de l'activité individuelle. Or, dans les communautés très importantes de serfs, une situation toute faite, un cercle de travail tout tracé, une récompense défectueuse des services personnels, l'esprit de routine, le manque d'entrain des consorts, rabattaient souvent les idées audacieuses et l'énergie des entreprenants. « A quoi bon tant de fatigues ? »

finissaient par se dire les courageux, à la vue de l'insoucience et de l'apathie des paresseux. « A quoi bon nous gêner? » répétaient sans discrétion les lâches, car ils n'ont point de vergogne, puisque l'ouvrage se fait quand même? » Non, la faible augmentation d'un pécule ou la considération de passer pour bon ouvrier n'étaient pas des stimulants suffisants. Pour forcer à donner la mesure de ses forces intellectuelles et physiques, rien de tel que le chez soi, le travail à ses risques et périls, la récompense personnelle et la nécessité.

De son côté, l'hygiène n'était pas sans se ressentir de ces agglomérations d'individus dans des maisons ou chambres souvent mal aérées, mal éclairées, mal chauffées, tandis qu'à son tour l'hygiène morale, toute favorisée qu'elle était par le fond religieux, en vigueur chez les Communautés traditionalistes par nature, n'était pas sans gémir de tant de contacts divers.

Nous ne mentionnons que par manière d'acquit les jalousies féminines, inévitables dans ces multiples cohabitations et que la nécessité de demeurer ensemble avait bien de la peine à tempérer.

§ IV

Conclusion

Comment se fait-il que ces Communautés s'établirent et se maintinrent facilement pendant de longs siècles comme un bien réel et indiscutable?

C'est qu'elles se trouvaient appropriées aux besoins de l'époque et ne heurtaient point le senti-

ment des populations. La mentalité n'était pas la même qu'aujourd'hui. Nos villageois, simples de goût, sans grandes prétentions, foncièrement chrétiens, dûrs à la souffrance, prenant le temps, les événements, les hommes comme ils se trouvaient, privés de moyens de communication, étrangers aux besoins factices de la civilisation moderne, se résignaient volontiers à passer leur vie sous le même toit et sous les mêmes horizons.

Cependant, dès la fin du xviie siècle, l'esprit d'individualisme tendait à se substituer à l'esprit d'Association. Dans les Communautés de Mainmortables, devenues moins nombreuses, chacun tirait à soi, chacun visait à se faire une bourse à part aux dépens de la prospérité commune.

Le chef du chanteau, voyant ses comparsonniers perdre l'esprit d'abnégation, était forcé de songer à lui-même. A la fin du xviii$_{e}$ siècle, un souffle de séparation s'élevait de toutes parts ; aussi, quand surgit la Révolution, de nombreuses voix demandèrent et obtinrent la suppression de ces Communautés. Aujourd'hui que la religion, lien entre les hommes comme entre les hommes et Dieu, a fléchi ; aujourd'hui que le perfectionnement des routes, des moyens de transport, de culture, d'industrie a décuplé ; aujourd'hui que l'amour des voyages, du confortable, des richesses, des plaisirs, de l'indépendance sous toutes les formes a, chez la plupart, fait taire les sentiments de l'antique modération ; aujourd'hui qu'il est beaucoup plus facile de vivre seul et qu'on ne veut plus supporter les vieillards et tout ce qui est charge ; aujourd'hui qu'on veut réaliser en vingt ans, en dix ans, des états de fortune que nos pères met-

taient des siècles à édifier, il ne ferait plus bon, sans compter l'opposition des lois fiscales, à parler d'Associations qui sentent la sujétion, la contrainte, la longanimité, l'oubli de soi ! Autres temps, autre état d'esprit et de mœurs, autres besoins et moyens sociaux, sauf à recommencer sous d'autres formes, syndicales ou autres.

TISSIER,
Curé de Saint-Germain-des-Champs.

La fameuse Communauté des Jault (Nièvre) avait continué de subsister, comme Association de travail, malgré plusieurs tentatives de dissolution, notamment en 1816. Elle succomba définitivement à l'esprit d'individualisme, en 1847.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

ET

EXCURSIONS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

EN 1906

Par M. CHAMBON, Secrétaire.

Séance du 15 février 1906

Présidence de M. Guillemain.

Etaient présents : MM. Guillemain, Chambon, Prévost fils, Faulquier, Grand, Giraud, Rayssier, Parat, Amoudru.

Excusés : MM. Villetard, Tissier, Prévost père, Larget.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté, puis MM. Porée, archiviste à Auxerre, le général Clément, à Givry, sont admis membres titulaires.

M. le Président félicite M. Rayssier au sujet de sa nomination comme officier d'Académie, et la Société prend connaissance des dons qui lui sont faits pour le musée et la bibliothèque : de M. Prévost, un cachet (double scel d'Avallon), avec fleurs de lis; de M. Grand, la collection de la *Revue de l'Yonne,* pour 1905.

L'état de la caisse est communiqué : M. Lenclume,

vendeur du prieuré de Saint-Jean, a reçu 2,000 fr. ; il reste 1,800 fr. en caisse, de sorte que la souscription n'est pas close.

Il est ensuite décidé que le Bureau de la Société d'Etudes organisera une excursion au camp de Cora dans la première quinzaine de mai ;

Que le *Bulletin* de 1906 comprendra une notice sur M. Camille Dodoz, ancien président du Tribunal d'Avallon, membre de la Société, décédé le 7 décembre 1905 ;

Qu'il sera demandé à M. le Préfet de l'Yonne de vouloir bien faire placer, dans une église ou un musée d'Avallon, le tableau de Schneitt, œuvre d'art représentant le Christ en croix.

M. l'abbé Giraud est nommé conservateur du prieuré de Saint-Jean.

M. Chambon rend compte des ouvrages adressés par le ministère et les Sociétés correspondantes ; il insiste pour que les inscriptions des églises soient relevées avec soin et pour que certains objets d'art, statues, sculptures diverses, soient recueillis et placés en lieu sûr. Beaucoup de ces objets présentent un grand intérêt pour l'histoire locale et pourraient être classés.

Communication est donnée d'une note de M. Terrade sur les fouilles qu'il a fait pratiquer dans le cimetière mérovingien de Vaudonjon, et d'une autre note de M. l'abbé Phélut, sur la Confrérie de Sainte-Barbe, à Fontenay-près-Vézelay.

A titre de notice nécrologique sur M. Dodoz, M. le Président lit le discours prononcé par M. Goussard, le jour des obsèques, à Vieux-Château.

Nous reproduisons ce discours que l'auteur a bien voulu nous communiquer :

Discours prononcé par M. Goussard sur la tombe de M. le président Dodoz, décédé à Vieux-Château, le 7 décembre 1905.

« Messieurs,

« Nous nous pressons tous autour de cette tombe. Nous venons rendre les derniers honneurs à l'un des hommes les plus dignes de les recevoir et mêler nos larmes à celles de toute une famille en deuil.

« Ce n'est point ici, au milieu de cette population qui l'a si bien connu, que je tenterai de retracer la vie toute de bien et de dévouement de M. le président Dodoz.

« Eh ! pourtant nous ne pouvons rester silencieux en contemplant derrière nous plus de vingt-deux années consacrées à l'un des grands services publics de notre pays, avec un dévouement, une passion du bien, une droiture, une délicatesse à toute épreuve.

« M. le président Dodoz était le dernier survivant de notre ancienne et éminente magistrature avallonnaise.

« Après une consciencieuse préparation dans l'une des plus importantes études d'avoué de Paris, il fut, le 28 janvier 1860, nommé juge suppléant à Avallon, puis, le 24 mai 1864, substitut au même siège ; le 3 juillet 1869, procureur impérial, et le 7 août 1872, président du même tribunal.

« M. Dodoz remplit toutes ces fonctions avec distinction et a laissé à Avallon le souvenir du parfait

magistrat tant par la sûreté de son jugement que par son respect scrupuleux des droits de tous et son inflexible probité professionnelle.

« Aussi, fut-il toujours honoré de tous, entouré de la légitime considération qui est la récompense du magistrat intègre.

« Et quand, à une heure cruelle, il vit sa carrière brisée, de quelles sympathies sincères et affectueuses ne fut-il pas l'objet !

« Le coup fut pour lui terrible, et si son égalité d'âme en triompha, c'est que la bonté était le fond même de cette nature d'élite.

« Nul plus que moi ne la ressentit, cette extrême bonté, et je devais à sa mémoire le souvenir ému et reconnaissant que je lui apporte.

« Dans ses relations privées, M. Dodoz, toujours aimable et plein de douceur, prodiguait sans compter, à ceux qui les lui demandaient, les conseils judicieux de sa longue expérience en cachant toujours le service rendu sous la plus réelle modestie.

« Hélas ! ce cœur si bon savait depuis longtemps ce qu'était la souffrance.

« Une rude épreuve avait traversé sa vie, son cœur de père avait saigné, et confondu dans la même douleur avec sa digne compagne, ils souffrirent ensemble, comme un père et une mère peuvent souffrir.

« La même foi les consola.

« M. Dodoz, en effet, était de ceux que de fortes convictions religieuses soutiennent dans l'adversité, de ceux qui restent toute leur vie fermement attachés à ces sublimes principes qui sont la force, la grandeur et le salut de l'homme.

« Sa mort, si consolante pour ceux qui restent après lui, fut l'emblème de sa vie ; il s'éteignit doucement au milieu des siens, entouré des affections les plus tendres.

« Il avait vécu en sage, il mourut en juste.

« Aujourd'hui, à travers la mort, nous envoyons, du fond du cœur, à son âme immortelle, un dernier salut, un suprême au revoir. »

Séance du 3 mai 1906

Présidence de M. Billardon.

Etaient présents : MM. Billardon, Chambon, Chevreteau, Judicier, Larget, Peslier, Charpentier, Amoudru, Tissier, Giraud, Gaulon.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Nouveaux membres présentés : MM. Candras Abel, Dodoz René, par MM. Chambon et Charpentier ; MM. Thibault et Hainault, par MM. Chambon et Guillemain.

La Société vote les résolutions suivantes :

1° Une somme de 6 francs sera consacrée à l'acquisition d'une ancienne colonne itinéraire de la route nationale ;

2° Une autre somme de 30 fr. sera offerte à la commune de Sauvigny-le-Bois, si elle s'engage à faire réparer le chemin de Saint-Jean ;

L'excursion projetée aura lieu au camp de Cora et à Arcy-sur-Cure, le 13 mai 1906 ; le programme sera imprimé et publié.

M. l'abbé Parat offre à la Société les quatre volumes de l'histoire de l'Auxerrois, de l'abbé Lebœuf.

Une seule communication est donnée, c'est une notice nécrologique sur M. Prévost, décédé président de la Société d'Etudes, et la séance est levée en signe de deuil.

Voici cette notice par M. Guillemain, vice-président :

« Mes chers Collègues,

« Vous savez tous le deuil cruel qui vient de frapper notre Société d'Etudes. M. Joseph Prévost, notre vénéré président, est mort dans le Midi, à Monaco, le 26 mars dernier, et la plupart d'entre vous assistaient à ses obsèques, à Avallon, le dimanche 1er avril.

« Vous savez tous quels profonds regrets cette mort laisse dans notre ville.

« Né en 1834, M. Prévost avait fait ses études au collège d'Avallon et les avait complétées à l'école normale d'Auxerre, d'où il fut nommé instituteur à l'école communale d'Avallon, sous la direction de M. Laporte.

« Au bout d'un an, appelé par ses goûts à une vie plus active, M. Prévost abandonne le professorat pour entrer dans les ponts et chaussées et se fait nommer conducteur à Auxerre, où il exerce ces fonctions pendant environ dix ans. C'est là qu'il acquit les connaissances techniques qui devaient faire de lui un industriel consommé et un précieux auxiliaire pour tous ceux qui mirent à contribution sa haute expérience en matière de travaux.

« Ayant, en effet, donné sa démission, M. Prévost voulut travailler pour son compte et dirigea d'abord,

avec M. Zagorowsky, à Auxerre, une entreprise de ciments. Puis, l'ouverture de la ligne de Cravant à Avallon lui ayant permis de se rapprocher de son pays natal, il revint dans notre ville vers 1870 et y créa l'usine qui existe encore aujourd'hui à Vassy et dont son fils avait pris la direction effective depuis déjà quelques années.

« Rien ne résume mieux la vie de M. Prévost que ce passage du discours prononcé sur sa tombe par M. Honoré Barbier :

« M. Prévost n'a compris la vie que par l'action.
« Industriel, il conçut et exécuta des travaux qui
« témoignent d'un science consommée.

« Rien de ce qui intéressait notre pays ne lui était
« étranger. Il n'est pas une œuvre ici à laquelle il
« n'ait consacré ses efforts et comme insufflé le
« meilleur de lui-même :

« Cercle catholique de jeunes gens ;

« Conférence de Saint-Vincent-de-Paul ;

« Société d'Etudes ;

« Syndicat commercial et industriel de l'arrondis-
« sement d'Avallon, qu'il présendait avec tant de
« compétence ;

« Chambre de commerce d'Auxerre ;

« Union des Familles de l'Avallonnais.

« Tout ce qu'il a touché porte sa douce et forte
« empreinte. »

« Ai-je besoin de vous rappeler, mes chers Collègues, les travaux qui attestent dans notre pays les talents de constructeur de M. Prévost. Citons seulement le beau viaduc de Chastellux qui, loin de déparer ce cite charmant, constitue un attrait de plus pour notre Morvan, et le barrage de Pont-et-Massène, près

Semur, colossale retenue d'eau destinée à l'alimentation du canal de Bourgogne.

« J'ai hâte d'arriver à ces dernières années où M. Prévost se fit surtout remarquer par son inépuisable bonté et l'intelligente activité par laquelle il sut donner à toutes les œuvres avallonnaises une puissante et féconde impulsion. Notre Société l'avait choisi comme président en 1904, à la mort de M. Gabriel Jordan, et vous vous souvenez tous avec quel zèle et quelle bienveillante fermeté il présidait nos séances. Travailleur modeste autant que consciencieux, il avait réuni depuis plusieurs années d'intéressants documents sur les fortifications d'Avallon. Devenu président de notre Société, il voulut bien lui donner la primeur de cette œuvre inédite dans une communication que nous avons pieusement recueillie et publiée dans notre *Bulletin*.

« C'est encore à notre cher président que nous devons la campagne entreprise et si heureusement menée pour sauver de la ruine le prieuré de Saint-Jean-les-Bonshommes. Ses démarches à la fois prudentes et persévérantes nous assurèrent la propriété de cette précieuse chapelle, et le zèle éclairé avec lequel il sut intéresser à cette acquisition l'administration des monuments historiques, nous vaut aujourd'hui l'espérance de voir bientôt le prieuré restauré aux frais de l'Etat.

« Comme tous ceux, trop nombreux, que la mort a fauchés en pleine activité, M. Prévost n'a pas pu voir la réalisation de toutes ses entreprises. Mais si l'on peut regretter pour lui que cette consolation lui ait été refusée, on peut faire de notre cher et vénéré président ce bel éloge que son caractère l'élevait au-dessus

des satisfactions que les hommes ordinaires peuvent puiser dans le succès. S'il eût vécu aux temps du stoïcisme, on eût put croire que sa vie avait inspiré à Horace son ode : *Justum et tenacem, Propositi virum.* Mais il est plus exact de rendre au fervent chrétien que fut M. Prévost cet hommage qu'il resta toujours fidèle à la devise chrétienne : « Fais que dois, « Advienne que pourra. »

Excursion du 13 Mai 1906.

Voici le programme de l'excursion :

Matin. — Arrivée à 9 h. 36, à la gare d'Arcy, des excursionnistes amenés par le train de Paris. Visite du musée d'Arcy, de la voie romaine, de l'aqueduc romain, etc.

A midi et demi, déjeuner chez M. Millerau, à Saint-Moré.

Soir. — Excursion au camp de Cora (1 kilomètre de Saint-Moré), visite de la muraille et des restes de fortifications antiques.

Retour à Voutenay ou à Arcy, pour reprendre les trains.

*
* *

Le matin, on visite à la mairie d'Arcy le musée préhistorique fondé par M. l'abbé Parat. M. le docteur Delétang en fait les honneurs, et M. le Maire, qui est venu saluer les visiteurs, promet de donner aux collections une installation plus confortable.

Au sortir du musée, M. Chambon remet à chaque

excursionniste une carte détaillée des lieux à parcourir et des sites à visiter.

On se rend alors à Saint-Moré par le Chastenay, petit castel de la Renaissance, que l'on admire trop rapidement, et par le sentier de la rivière qui s'engage sous les roches de la grotte des Fées. C'est le paysage idéal, et il n'appartient qu'à la poésie de décrire ce sous-bois du bord de l'eau aux premiers jours de mai.

Les souvenirs archéologiques se mêlent aux beautés de la nature : voici l'engouffrement de la Cure qui entre avec fracas et se perd sous la montagne ; plus loin, le petit aqueduc romain qui prenait l'eau de la fontaine de Saint-Moré pour la porter à quelque villa ; puis le panorama de la côte des grottes qui paraît singulièrement abrupte et sauvage après le riant défilé de la côte d'Arcy ; enfin, c'est la voie romaine qui descend des chaumes au village, toujours sous terre.

Il est plus de midi. On envahit littéralement l'auberge du camp de Cora, et M. Millerau, qui attendait soixante personnes, doit en placer plus de quatre-vingts. On voit des tables partout, dans la salle, dans la chambre à coucher, dans l'épicerie, dans la cour ; et alors, au commencement, c'est un beau désordre qui eut tenté le pinceau d'un Teniers. Tout le monde fait un peu le service, et la jeunesse s'en amuse fort.

Oh ! le déjeuner improvisé, dans une auberge de campagne, avec ses imprévus, ses incidents joyeux : quel charme ! Ceux qui ne connaissent que le repas d'étiquette du restaurant sélect n'ont pas vécu la vie réelle. Aussi, tout le monde est épanoui . on est donc sorti de l'ordinaire et du convenu !

. . . .

Mais il faut monter à l'assaut... après le déjeuner et par quel soleil ! On s'entraîne et, en vingt minutes d'ascension, on arrive au pied du rempart. Malheureusement, il faut faire vite pour repartir à temps, et la visite du camp devient impossible. On se groupe sur le tapis vert et M. l'abbé Parat cause quelques instants sur les découvertes archéologiques anciennes et récentes de ce lieu historique en s'aidant d'une collection d'objets trouvés dans le camp. Il commence par demander que tout le monde s'intéresse à l'entreprise du déblaiement du rempart, qui est au quart faite et n'a coûté que 100 francs ; il fait surtout appel au concours des Sociétés et de la presse. Il faudrait pouvoir, l'année prochaine, montrer au Congrès de la Société française d'Archéologie, dans toute sa beauté, la vieille muraille de 180 mètres bâtie sur un retranchement gaulois de la plus ancienne époque.

« — Cette excursion, dit en finissant le conférencier, est comme le salut de l'homme moderne à l'homme des temps anciens, pour lui dire notre admiration de son génie inventif, notre respect pour les vestiges de ses œuvres, et notre communauté d'idées dans tout ce qui élève l'âme. C'est ainsi que cette recherche instructive de notre passé devient comme un culte qui fait du bien au cœur. »

A ce moment, tout le monde se sent archéologue et on applaudit ; et ce n'est pas affaire de convention, car un ami des belles ruines, un poète sans doute, demande que l'auditoire donne sur les lieux mêmes l'exemple de la générosité, et une somme de 51 fr. est recueillie à la grande joie des ouvriers du camp qui étaient venus assister à la visite avec de nombreux habitants d'Arcy, de Saint-Moré et de Voutenay.

Vers 4 heures, tout le monde descend les pentes de Cora, les uns se dirigeant sur Voutenay, les autres sur Arcy. Les Avallonnais arrivés trop tard le matin pour visiter la voie romaine, furent conduits le soir par M. Chambon dans la direction d'Arcy, ce qui leur permit de passer sur la voie romaine et de voir le musée d'Arcy.

Le souvenir de cette excursion sera perpétué par les photographies des amateurs et surtout par les cartes postales de notre collègue M. Duvergier.

Séance du 21 juin 1906

Présidence de M. Guillemain, vice-président.

Etaient présents : MM. Guillemain, Prévost, Chambon, Gaulon, Grand, Nolin, Duvergier, Parat, Chevreteau, Radot G., Radot René, Tissier, Giraud, Faulquier, Amoudru, Peslier, Larget, Gulat.

Plusieurs membres s'étaient fait excuser.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la précédente réunion, la Société admet tous les membres présentés le 3 mai dernier et passe au scrutin pour élire un président et un secrétaire.

A l'unanimité, M. Goussard, président du tribunal d'Avallon, est élu président de la Société d'Etudes. M. Amoudru est élu secrétaire en remplacement de M. Faulquier, qui a quitté Avallon.

M. Chambon fait une courte analyse des livres reçus, puis présente les ouvrages offerts par M. Richard, pharmacien : *Dissertation sur les tombeaux de Quarré* (1724), par Bocquillot; *Mes Chansonnettes*,

par Brunet; *Les Bérangériennes*, par Renaudot, et quelques autres brochures.

Madame veuve Poulaine, qui est la fille de M. Bardin, fondateur du médaillier, a envoyé une collection du *Bulletin* de la Société.

M. J. Prévost offre sa notice sur le ciment de Vassy et les travaux en ciment.

M. Dalbanne offre un livre : *La Restauration de l'église Saint-Urbain*, de Troyes.

La Société remercie tous les donateurs.

Sur une observation de M. Amoudru, il est décidé que les sociétaires pourront emprunter la clef de Saint-Jean chez M. l'abbé Parat, ou chez M. Chambon. Ils la rapporteront aussitôt après la visite.

Une quarantaine de volumes relatifs à l'histoire de la région ont été choisis, pour la bibliothèque de la Société, dans la collection de M. l'abbé Gras, décédé. La dépense s'élève à 31 francs, ce qui est adopté.

Dans la correspondance, M. Guillemain signale une lette de M. Lefèvre-Pontalis, relative au Congrès de la Société française d'Archéologie qui se tiendra à Avallon en juin 1907. Le 9 juillet, le bureau de la Société se réunira et arrêtera le programme avec M. Lefèvre-Pontalis.

Deux communications sont données : celle de M. Tissier, sur les communautés de mainmortables dans la commune de Saint-Germain-des-Champs, et celle de M. Parat, sur le Congrès d'anthropologie de Monaco (avril 1906).

M. Guillemain, au nom de la Société, remercie M. l'abbé Parat du concours précieux autant que désintéressé qu'il apporte à la vulgarisation de l'archéologie dans l'Avallonnais.

Ensuite, l'Assemblée émet le vœu que le Conseil municipal d'Avallon fasse l'acquisition de la maison de Gouvenain pour y installer la bibliothèque publique et le musée.

Le trésorier communique la note suivante :

Total des dépenses pour l'achat du prieuré de Saint-Jean, 4,396 fr. 60 ; la souscription s'élève à 4,094 francs ;

Le secrétaire donne connaissance d'une note que M. l'abbé Parat a adressée à un journal du département de l'Yonne et relative aux grottes d'Arcy.

Voici cette note :

Les Grottes d'Arcy il y a cent ans.

Vous avez, d'après le *Journal des Débats* du 5 novembre 1805 (14 brumaire an XIV), qui s'appelait alors le *Journal de l'Empire*, publié quelques lignes d'un article du célèbre astronome Lalande sur les grottes d'Arcy-sur-Cure.

Je vous envoie l'article entier et d'ailleurs assez court de Lalande, ainsi que la réponse qu'y fit Pasumot.

« Le voyage, dit-il, que j'ai fait cet automne dans mon pays (Lalande était de Bourg-en-Bresse) m'a donné l'occasion de voir les grottes d'Arcy-sur-Cure, deux lieues au midi de Vermenton et sept lieues au midi d'Auxerre : c'est une des choses les plus curieuses qu'on voie en France. On monte environ cinquante pieds pour arriver à ces grottes et la colline n'en a pas plus de cent cinquante. J'ai passé une heure pour aller jusqu'au fond et en revenir : j'estime qu'elles doivent avoir 300 toises.

« Elles renferment des stalactites de formes très singulières et très variées qu'on appelle dans le pays le Jeu d'Orgues, le Tas de Neige, le Pain de Sucre, les Coquilles de Saint-Jacques, le Cœur de Bœuf, le Fauteuil du Prince, les Berceaux, etc. Il y a des passages très étroits, comme le Trou du Renard ; la grande salle a environ cinquante pieds de haut. Le Pilier du Prince est une stalactite qui ne venait pas jusqu'à terre et qui y vient à présent. Il y a un lac de quarante pieds de long qui a trente-six pieds d'eau.

« On a cru que ces grottes avaient servi de carrières pour la cathédrale d'Auxerre ; mais les carrières n'ont jamais été creusées qu'en galerie. On a dit que c'était une éruption volcanique ; il me paraît plus vraisemblable que le terrain inférieur s'est affaissé. C'est le sentiment du savant M. de la Bergerie, préfet de l'Yonne, qui en parle dans la statistique de son département, déjà envoyée au ministre de l'intérieur et qui sera imprimée. M. D'Assi, qui en est le propriétaire, nous promet aussi des notes plus détaillées. »

A cet article, de forme assez vulgaire, Pasumot, ingénieur géographe, un des fondateurs de l'ancienne Société des Sciences de l'Yonne et auteur d'une description savante et détaillée des grottes, répondit par un trait satirique qu'on trouve dans ses notes manuscrites à la bibliothèque de Dijon. On ignore s'il a été publié dans les journaux du temps.

« M. de Lalande, dit-il, qui veut absolument que le public s'occupe de lui, même lorsqu'il n'a rien d'intéressant à dire au public, a inséré dans le *Journal de l'Empire* du 14 brumaire au 14 = 5 novem-

bre 1805, un article sur les grottes d'Arcy d'où il semble résulter que cet homme n'a pas lu dans le temps de leur publication la description de MM. Perrault, de Clugny, Morand, Pasumot, etc., ou enfin qu'il pourrait avoir oublié tout cela, ce qui serait fort extraordinaire. »

M. Larget donne une autre note, prise dans le *Progrès de la Côte-d'Or*, relative à la Société des Sciences de Semur et aux fouilles d'Alésia :

Les fouilles d'Alesia au Congrès des Sociétés savantes.

« Le samedi 21 avril 1906 a eu lieu, à 2 heures, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Raymond Poincaré, ministre des finances, l'Assemblée générale qui clôt, chaque année, le Congrès des Sociétés savantes et des Sociétés des beaux-arts.

« Après un très intéressant discours de M. Armand Brette sur la question de la noblesse et de ses privilèges pécuniaires telle qu'elle se posa aux élections de 1789, M. le Ministre prit ensuite la parole et fit des Sociétés savantes des départements un bel éloge. On s'en rendra compte en lisant l'extrait suivant du discours ministériel :

« Chacune de vos Sociétés contribue à fortifier la vitalité nationale. Dans ce pays, où les agitations de surface sont parfois si violentes, où la lutte des intérêts est souvent si ardente et si âpre, où le conflit même des opinions dégénère si facilement en querelles haineuses, vous représentez la substance inaltérable de la population ; vous êtes la bonne humeur, le calme et la santé ; vous êtes le travail tranquille et souriant ;

vous êtes la conscience et l'impartialité ; vous êtes la persévérance et la raison. Quelque plaisir que prenne la France à se calomnier où à se défigurer, c'est en vous qu'on retrouve sa véritable image ; c'est vous qui êtes les dépositaires de ses vertus profondes et les fidèles gardiens de ses traditions fondamentales.

« Vos travaux vous accoutument, du reste, à connaître et à aimer tout ce qui, dans le passé ou dans le présent, a contribué à former la patrie. Votre science attentive et curieuse ne néglige aucun chapitre de l'histoire artistique, économique ou sociale de notre pays. Vous fouillez les origines les plus lointaines, vous dépouillez les archives, vous interrogez les inscriptions, et c'est toujours l'idée de la France qui soutient vos recherches, les encourage et les éclaire.

. . . .

« Si votre section d'archéologie consulte des inscriptions trouvées en Gaule et en Afrique, elle remarque aussitôt qu'en Afrique se rencontrent des tombes nombreuses d'officiers et de soldats gaulois et qu'en Gaule, au contraire, les Africains immigrés sont presque tous des artisans et des marchands ; et elle peut remonter ainsi jusqu'aux sources les plus lointaines de nos qualités militaires. Si elle écoute d'intéressantes communications sur les ateliers de poterie gallo-romains, sur les monnaies carolingiennes, sur des sépultures néolithiques, sur des cimetières mérovingiens, sur les fouilles du théâtre romain de Drévant, que sais-je encore ? c'est toujours vers notre sol, vers notre ciel, vers la naissance de notre nation que se reportent vos pensées.

« A plus forte raison travaillez-vous à une œuvre

patriotique, lorsque vous manifestez votre sollicitude à la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur et lorsque vous applaudissez aux résultats obtenus dans les sondages du mont Auxois. Ces murs, ces caves, ces puits, cette multitude de menus objets, ces gonds de porte, ces morceaux de verre, ces boutons de bronze sont les témoins survivants d'une défaite glorieuse ; c'est là qu'après l'héroïque défense de Vercingétorix, une cité gallo-romaine s'éleva sur les ruines de la ville gauloise ; c'est là qu'est enfermé, depuis tant de siècles, le secret d'Alésia. Puisse la Société de Semur, secondée comme elle mérite de l'être, arracher bientôt aux entrailles du mont Auxois ces souvenirs sacrés. »

La séance est levée à 4 heures.

Séance du 11 octobre 1906

La réunion a lieu à 2 heures, dans la salle des Echevins.

S'étaient fait excuser : MM. Goussard, Amoudru, Parat, Guillemain, Grand, Robit, etc.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance, cinq membres titulaires sont présentés :

MM. de Morillon, Macadoux, à l'Isle, par MM. Goussard et Parat ; M. Jacques Pays, à Avallon, par MM. Guillemain et Goussard ; MM. Vignot Charles et Vignot Pierre, à Joigny, par MM. Chambon et Giraud.

Le secrétaire donne communication de la correspondance :

Une lettre de la Société historique et archéologique de Saint-Malo, qui désire faire l'échange de son *Bulletin* avec celui de notre Société. Adopté.

Une lettre de M. Corot, de Savoisy, annonce l'envoi d'une pièce manuscrite dans laquelle les avocats au bailliage d'Avallon (XVIIe siècle) sollicitent des chanoines l'autorisation de faire construire un banc à leur usage dans la collégiale de Saint-Lazare.

Une lettre de M. l'abbé Mitaine, curé de Précy-le-Sec, fait connaître qu'il existe à Villiers-la-Grange, une très ancienne et très grande citerne qui faisait partie du domaine de l'abbaye de Pontigny et mesurant 16 mètres de long, 8 mètres de large, 2 mètres de haut, partagée en deux nefs par une rangée de piliers.

Une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique donne avis qu'une subvention de 400 francs est accordée à la Société d'Etudes pour 1906. M. Prévost, trésorier, reçoit pleins pouvoirs pour encaisser cette somme au nom de la Société, ainsi que toutes celles qui pourraient être allouées à l'avenir.

Le programme du Congrès des Sociétés savantes, qui se tiendra à Montpellier en 1907, est communiqué aux membres présents. Des explications sont données sur le Congrès de la Société française d'Archéologie, qui se tiendra à Avallon, en juin 1907, et qui comportera plusieurs journées d'excursions.

Une somme de 31 francs est votée pour payer les quarante-deux volumes choisis dans la bibliothèque de M. Gras et relatifs à la Bourgogne. A noter principalement vingt-quatre almanachs de Dijon du milieu du XVIIIe siècle.

Le secrétaire fait connaître la situation du legs

Bardin : produit annuel, 56 francs : reliquat au 31 mars 1906, 504 fr. 20, puis il présente les dons suivants :

De M. Noblot, ébéniste, une coupe albâtre ;

De M. Poisson, 4 volumes (Bibliothèque et cartulaire de l'Yonne) ;

De M. Mignard, plusieurs gravures et une brochure du chanoine Bocquillot : *Dissertation sur les tombeaux de Quarré ;*

De M[lle] Amé, d'Auxerre, un très beau volume avec gravures de M. Amé, son père, sur les carreaux émaillés ;

De M. Hallair, comptable, une pièce d'étoffe ayant appartenu à un chef indigène des îles Marquises ;

De M. le colonel Lefèvre-Nailly, des médailles et un scramasaxe, objets trouvés à Saint-Moré (Yonne).

La Société remercie les donateurs qui enrichissent ses collections.

Le *Bulletin* de 1905 est présenté aux membres. Il comprendra, en outre des communications lues aux séances, un compte-rendu des réunions de l'année.

Une seule communication est donnée : celle de M. Chambon sur la visite qu'il a faite au Familistère de Guise, d'où il a rapporté des cartes postales intéressantes.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

Séance du 15 novembre 1906

Présidence de M. Goussard.

Etaient présents : MM. Goussard, Guillemain, Chambon, Prévost, Larget, Parat, Tissier, Giraud,

Gaulon, Judicier, Mignard, Thibault, Grand, Peslier.

Plusieurs membres s'étaient fait excuser.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance, la Société admet tous les membres présentés le 11 octobre 1906.

M. Goussard prononce alors l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Ma première parole au milieu de vous est un remerciement.

« J'ai été profondément touché de l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à présider vos travaux.

« Une grande et légitime hésitation, je l'avoue, s'empara de moi quand j'ai connu votre décision. Peut-on être pilote quand on ne connaît pas la mer ?

« On me montra l'horizon, la marche progressive de notre Société vers un avenir sans orage, assurée par votre précieux concours en toute occasion ; on me signala votre extrême bienveillance dont j'aurai le plus grand besoin, à laquelle je fais un pressant appel, et j'ai pris le gouvernail que vous me tendiez. Puisse-t-il ne pas excéder la force de mon bras !

« Dans la nouvelle mission que j'ai à remplir, je ne saurai mieux faire que de m'inspirer des exemples de mon regretté prédécesseur.

« En frappant M. Joseph Prévost, la mort a atteint du même coup la ville d'Avallon et notre Société d'Etudes.

« Des hommages mérités et éloquents ont été rendus à l'homme de bien, au parfait et modeste citoyen, à son noble caractère, à son grand cœur, à sa haute valeur morale, en un mot. Mais la vie de M. Prévost nous appartient aussi sous plus d'un côté et, sans

troubler aujourd'hui le calme et le repos de sa tombe, nous devons, à sa mémoire, de dire qu'il avait consacré à la Société d'Etudes d'Avallon le dévouement le plus absolu et le plus fructueux.

« Quoiqu'absorbé pendant de longues années par le soin de ses nombreuses affaires et le bien qu'il faisait partout et sous toutes les formes, il ne pouvait résister à son penchant pour les choses de l'esprit.

« Et, quand sonna pour lui l'heure du repos, sans que les années aient refroidi son ardeur, c'est encore aux travaux de l'intelligence que cet homme de goût demanda les dernières jouissances de sa vie. Les Bulletins de notre Société en font foi.

« Les notices suivantes : *La Route et le Viaduc de Chastellux, historique et construction ; Une vieille Industrie du Morvan ; Le Flottage à bûches perdues ; Note sur l'alimentation en eau potable d'Avallon ; Avallon ville de guerre,* sont autant d'écrits consciencieux, méthodiques et d'un intérêt véritable.

« Ajoutons, Messieurs, la part prépondérante que M. Joseph Prévost prit, dans ces derniers temps, à la conservation du Prieuré de Saint-Jean-les-Bonshommes.

« En agissant ainsi, M. Prévost s'était conformé aux dispositions de l'article 2 de nos statuts.

« Comme vous le savez, Messieurs, notre Société, dans cet article, convie toutes les bonnes volontés à tous les travaux de l'esprit humain, spécialement en vue de notre histoire locale.

« Aussi, permettez-moi, en prenant pour la première fois possession de ce siège, d'émettre le vœu que tous ceux de nous qui disposent de leur temps se mettent à l'œuvre, en conformité de nos règles, et

joignent leurs efforts à ceux déjà faits. Nous pouvons tous quelque chose. Il n'est point nécessaire d'être un grand savant, un archéologue consommé, pour aborder ces travaux. Chacun peut apporter sa pierre à l'édifice, si modeste soit-elle, se livrer à des recherches de toutes sortes, à des compilations de documents pour plus tard, soit seul, soit avec le concours de collaborateurs éclairés, en tirer le parti possible.

« Quel champ d'activité, Messieurs, dans une région comme la nôtre, si fertile en vestiges du passé !

« A l'heure où nous parlons, combien de documents précieux dorment dans la nuit de nos bibliothèques et de nos archives, ensevelis sous la poussière de l'oubli ? N'irons-nous pas les en tirer ?

« Que notre esprit chercheur se porte sur tous les témoins des siècles écoulés. Fouillons la terre ; interrogeons les pierres, les murailles, et, comme je le lisais récemment, elles nous répondront, soyez-en assurés, en nous livrant leurs secrets.

« Toutefois, soyons prudents dans nos déductions. Le terrain de la fausseté est le plus glissant de tous. Ne nous prononçons que sur ce qui est ; désavouons ce qui n'est pas et méfions-nous de la vraisemblance qui, trop souvent, n'est que le faux sous le masque de la vérité. L'homme d'étude ne doit dépenser sa vie que pour le vrai : « *Vitam impendere vero.* »

« Sans doute, Messieurs, vous connaîtrez, en ces matières, les anxiétés du doute, les déceptions du raisonnement et même parfois les désenchantements de la conviction. Que cela ne paralyse pas votre bonne volonté, et, surtout, n'imitons point cet homme des champs, dont parle Horace, qui, pour se remettre en

marche, attend que l'eau d'un fleuve, qui l'arrête, ait cessé de couler.

...At ille Labitur et labetur in omne volubilis ævum.

(Mais le fleuve roule et roulera toujours ses ondes éternelles).

« Marchons, Messieurs, marchons sans défaillance ; si lente que soit notre allure, nous ferons beaucoup de chemin, et la Société d'études d'Avallon, dans sa modeste sphère, digne de son passé, par l'effort du présent, préparera l'avenir. « Les chemins qui mon- « tent, a dit une femme d'esprit, ont tous des escar- « pements. » Courage. »

Les paroles du nouveau président sont applaudies, puis la Société reprend son ordre du jour.

M. Chambon donne communication des ouvrages adressés par les Sociétés correspondantes et le ministère, notamment du *Bulletin* de la Société nivernaise et de celui du Comité des travaux historiques institué près le ministère de l'instruction publique. Dans ce dernier, les membres constatent avec plaisir que le Comité s'est entretenu à diverses reprises des travaux de la Société d'études d'Avallon au camp de Cora et au cimetière franc de Vaudonjon.

Dons au musée et à la bibliothèque :

De M. Degoix, un scramasaxe, des vases et divers objets de curiosité ;

De M. Rousselet, à Bierry, une médaille ;

De M. Dicquemare, une pièce argent de 1698 ;

De M. Noblot, ébéniste, une importante collection des *Annuaires* du Club Alpin français ;

De M. l'abbé Pissier, cent exemplaires de son

Historique du Prieuré de Saint-Jean, à vendre par la Société au profit du prieuré.

Des remerciements sont adressés à ces donateurs, ainsi qu'à M. l'abbé Giraud, qui a fait réparer diverses parties du prieuré de Saint-Jean, dont il est le conservateur, sans l'aide de notre Société.

La liste des souscriptions pour l'acquisition de ce monument sera publiée, ainsi que celle relative aux fouilles de Cora.

La Société décide que la nomination d'un membre de la commission des travaux à insérer au *Bulletin* annuel est ajournée, ainsi que la question du mode de scrutin à adopter pour le renouvellement du Bureau en 1907.

Elle décide encore l'acquisition de la collection Terrade provenant des fouilles du Vaudonjon, à la condition que M. Terrade cédera à la Société ses droits de fouilles. M. Parat continuera les travaux dans les conditions indiquées au *Bulletin* du Comité des travaux historiques.

Souscription pour l'achat du Prieuré de Saint-Jean.

Le Prieuré, appelé Saint-Jean-les-Bons-Hommes, est, comme on le sait, situé à 800 mètres environ du village de Sauvigny-le-Bois ; il est entouré de bosquets et devient un lieu de promenade de plus en plus fréquenté.

En 1904, son propriétaire voulait le raser pour établir à la place une pâture. La Société d'études, ayant appris quel sort était réservé à ce monument du

XIII[e] siècle, que tant d'archéologues sont venus admirer, en fit l'acquisition pour le prix de 4,000 francs. Le ministère de l'instruction publique et des beaux-arts s'empressa de souscrire pour 2,000 francs et de classer le Prieuré comme monument historique. Une souscription ouverte dans le public produisit à peu près autant. Voilà comment Saint-Jean-les-Bons-Hommes fut sauvé.

Actuellement, la propriété est bien close, et le garde-champêtre de Sauvigny la surveille d'une façon toute spéciale. M. l'abbé Giraud, que la Société d'études a nommé conservateur du monument, lui donne tous ses soins et le prépare pour la visite que lui fera, en juin 1907, la Société française d'archéologie.

L'historique du Prieuré par M. A. Pissier, est en vente chez les libraires d'Avallon, au prix de 0 fr. 50, au profit du Prieuré.

LISTE DES SOUSCRIPTIONS :

Petit Ernest, à Vausse..................	20 fr.
Guillemain d'Echon, à Avallon..........	20
Prévost père, à Avallon.................	50
Abbé Pissier, à Saint-Père-sous-Vézelay..	10
Abbé Parat, à Bois-d'Arcy..............	50
Abbé Giraud, à Etaules..................	20
Anonyme	180
Abbé Prévost, à Sens..................	20
Paul Grand, imprimeur à Avallon........	15
Peslier, bijoutier à Avallon.............	10
Gaulon, rue de Lyon, à Avallon.........	10
Docteur Gulat, à Avallon...............	10

Abbé Rance-Bourey, à Sainte-Magnance..	20 fr.
Charpentier, à Avallon.................	20
Amoudru, à Avallon..................	10
Faulquier, à Avallon..................	30
Prévost fils, à Avallon...............	20
Abbé Montenot, à Avallon..............	14
Mignard, rue Basse-du-Rempart, à Avallon	10
Billardon, maire d'Avallon.............	20
Cuisinier, à Angely...................	5
Chanvin aîné, à Chablis................	10
Comte de Chastellux, à Chastellux.......	10
Judicier, à Avallon..................	20
Mme Perrin, à Avallon................	20
Abbé Villetard, à Serrigny.............	5
Goussard, à Avallon..................	20
Baudenet, à Paris....................	50
Abbé Chartraire, à Sens...............	10
Flandin, député, à Cure	50
Bouché, à Avallon....................	10
Baron de Sailly, à Sailly (Seine-et-Oise)...	20
Robit, à Nuits-sous-Ravières............	20
Durand, inspecteur du P.-L.-M., Avallon.	5
Chambon, à Avallon..................	20
Docteur Pruneau, à l'Isle-sur-Serain.....	5
Chanut Henri, à Avallon...............	10
Verrier, à Avallon....................	10
Pautard, à Sens.......................	10
Vicomte Auguste d'Avout, à Dijon.......	10
Moreau, à Avallon...................	5
Hainault Alfred, à Avallon.............	10
Jobin, à Gigny.......................	10
Docteur Simon, à Semur...............	10
Mme Fèvre, à Avallon.................	50

Général Clément, à Paris	20 fr.
Bonichon, à Argentan	5
Bouchardat Jean, à Avallon	100
Bailly Lucien, à Sauvigny-le-Bois	5
Bocquet, juge, à Avallon	10
Collas, à Avallon	5
Magdelénat, à Bourges	5
Gaulon, officier d'artillerie, à Montmédy	5
Docteur Rafinesque, à Paris	10
Hardy, à Tonnerre	10
Hainault Charles, à Avallon	10
Commandant Leriche, à Cussy-les-Forges	10
Société des Sciences, à Auxerre	50
Péron, à Auxerre	20
Bonichon Prosper, à Avallon	10
Abbé Perrot, à Sauvigny-le-Bois	10
Bernard Camille, à Paris	20
De Virieu, à Lantilly (Côte-d'Or)	10
Quarré Pierre, à Paris	5
Robert de Domecy, à Domecy-sur-le-Vault	20
Langin, à Avallon	5
Perreau Camille, à Paris	10
Société Archéologique, à Sens	50
Perrin Joseph, à Sens	20
Guillet, doyen, à Sens	20
Mgr Ardin, archevêque, à Sens	20
Degoix, conseiller général, à Avallon	10
Mme Edmi Gagniard, à Avallon	10
Tissier, curé, à Saint-Germain	20
Faulquier J., à Moulins (Allier)	10
Faulquier, B., à Paris	10
Comtesse d'Erceville, à Gresigny	5
Paul d'Avout	5



Dondaine, curé, à Toucy...............	5 fr.
Anonyme, à Avallon...................	1
Dumay, à Dijon.......................	10
Mme veuve Garnuchot, à Vernon (Eure)...	20
Bonnot, officier d'administration, à Toul..	5
Général de Billy, à Auxerre.............	10
Touring-Club, à Paris..................	200
De Laissardière, à Vault-de-Lugny.......	5
D'Assay, à Tharoiseau.................	5
Dardaillon, à Avallon..................	5
Bachelin, à Bleigny-le-Carreau..........	5
Raoul, à Auxerre......................	2
Société Nivernaise.....................	20
Barbier Honoré, à Avallon..............	10
Souscription recueillie par M. Charpentier.	28
Larget, à Avallon.....................	10
Neveux, à Avallon....................	10
Abbé Mithouard, à Avallon........... .	20
Gagniard Louis, à Avallon..............	10
Société Générale, à Avallon.............	20
Gendrier, à Avallon...................	5
René de Nailly, à Versailles.............	10
Vignot Charles, à Paris................	20
Ministère des Beaux-Arts..............	2000
Rayssier, à Avallon....................	5
Baudier, à Avallon....................	2
Vallery-Radot, à Marrault..............	20
Sépot, à Sens.........................	20
Piot, à Marcilly.......................	110
Mlle Rouard, à Avallon.................	2
Société « l'Avallonnaise », à Paris.......	20
Gavignot, à Paris.....................	20

Une plaque indicatrice a été envoyée par le T.-C.-F.

Souscription pour les fouilles de Cora.

Société d'études d'Avallon	200
Quête faite au camp de Cora au cours d'une excursion	51
Conférence à Vermenton	65
Ministère de l'Instruction publique	100
Ernest Petit, historien des ducs de Bourgogne	50
Piot, avocat à la Cour d'appel de Paris, à Marcilly	50
Touring-Club de France	50

En outre, deux poteaux indicateurs ont été envoyés par le T.-C.-F.

⁂

L'assemblée entend les communications de M. l'abbé Parat sur l'éléphant antique de la vallée de la Cure et sur le Congrès scientifique de Lyon, puis la réunion prend fin à 4 heures.

ERRATUM

pour la notice

Questions d'étymologie, Côte-de-Chair, Villaucerre et Cora

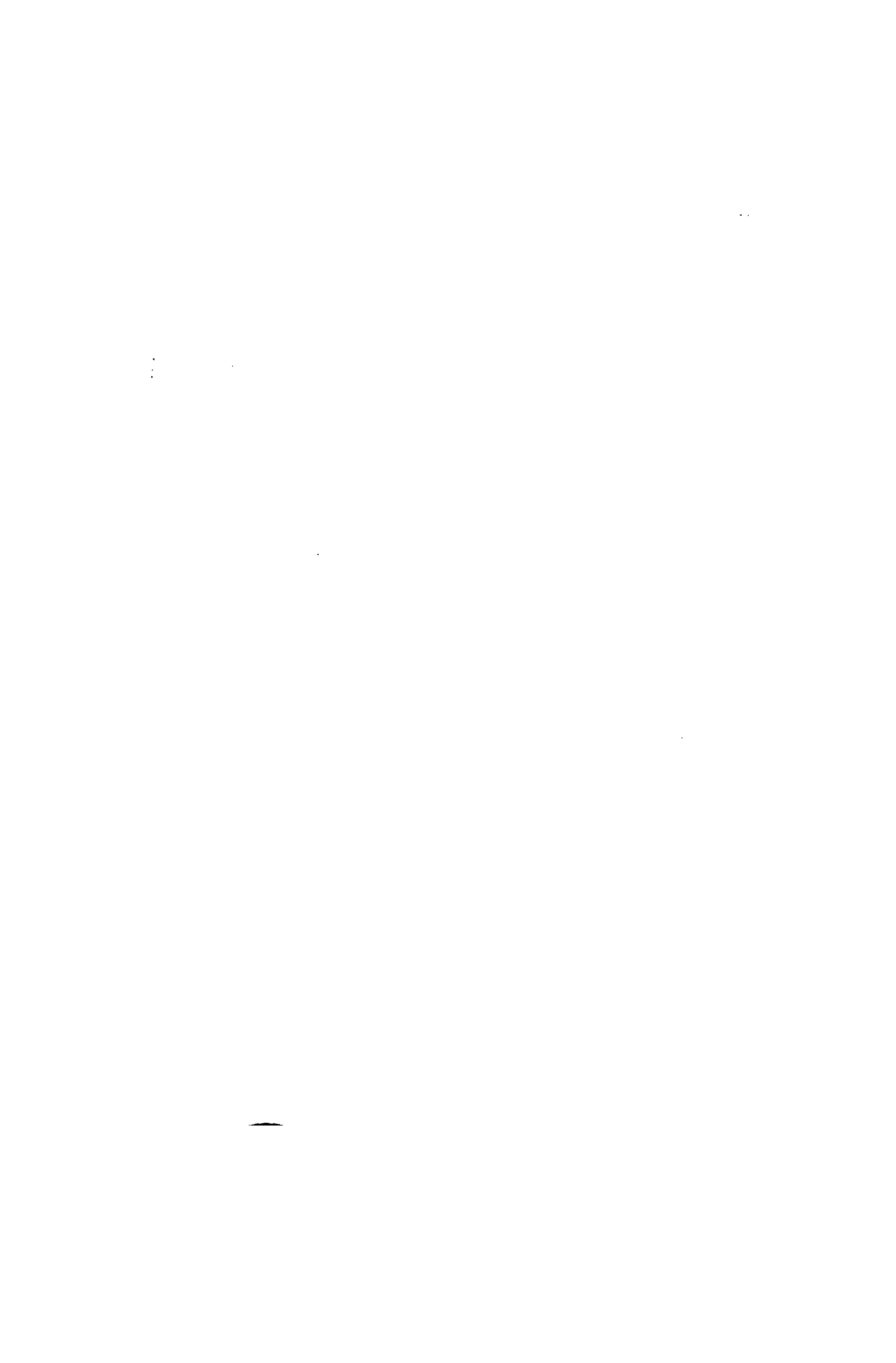
L'auteur pensait que le lieu dit « la Poraïne » (poix résine), à Saint-Moré, pouvait venir de l'existence de sapins dont on extrayait le suc. Mais notre collègue, M. le colonel Nailly, qui connaît bien les traditions, assure que ce nom a trait à l'argile tenace de l'endroit comparée par les gens à la poix résine.

Abbé Parat.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Noms des Membres et des Sociétés correspondantes......	5
La Grotte de Nermont à Saint-Moré (Yonne), par M. le docteur Ficatier..................................	13
L'Eléphant antique de la vallée de la Cure, par M. l'abbé A. Parat..	31
Cimetière franc de Vaudonjon, par M. Terrade..........	35
Confrérie de Sainte-Barbe (Règlement), par M. le curé Jean-Baptiste Phélut..........................	41
Etat économique du bailliage d'Avallon, par M. Eugène Chambon..	58
Le Programme de la Société d'Etudes, par M. l'abbé A. Parat..	67
Communautés de Mainmortables, aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, à Saint-Germain-des-Champs (Yonne), par M. le curé Tissier..	109
Comptes rendus des séances et excursions de la Société d'Etudes en 1906, par M. E. Chambon..............	125
Erratum..	155

Avallon, imprimerie Paul Grand, 14, rue de Lyon.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

D'AVALLON

Bien que la Société d'Études d'Avallon insère au Bulletin les articles lus en séance et acceptés par la Commission, elle n'entend pas en approuver le contenu, ni en prendre la responsabilité.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

D'AVALLON

48e ANNÉE — 1907



AVALLON
IMPRIMERIE PAUL GRAND, RUE DE LYON, 14

1908



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

D'AVALLON

48e ANNÉE — 1907.

LISTE DES PRÉSIDENTS

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON

Depuis février 1859, date de sa fondation, jusqu'au 1er janvier 1908.

MM.

L'abbé Michel GALLY, aumônier du collège, puis curé de Saint-Martin d'Avallon et chanoine à Sens, 1859 à 1879.

François MOREAU, licencié ès-sciences, ancien professeur de mathématiques au collège d'Avallon, 1880 à 1883.

Jules HUGUET D'ETAULES, commandant du génie en retraite à Avallon, 1884 à 1887.

Paul-Médéric BAUDOIN, architecte à Avallon, 1887 à 1890.

Gabriel JORDAN, avocat et propriétaire, à Avallon, 1891 à 1904.

Joseph PRÉVOST, industriel à Avallon, 1904 à 1906.

GOUSSARD, président du tribunal d'Avallon, élu le 21 juin 1906.

MEMBRES DU BUREAU

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON

au 1er janvier 1908 :

MM.

Président : G. Goussard.
Vice-Président : Guillemain d'Echon.
Secrétaires : Paul Amoudru, avoué, à Avallon.
Eugène Chambon, à Avallon.
Trésorier : Joseph Prévost, à Avallon.
Archiviste-Bibliothécaire : E. Chambon.

CONSERVATEURS DU MUSÉE

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

MM.

Giraud (l'abbé), Guillemain d'Echon.

CONSERVATEUR DU PRIEURÉ DE SAINT-JEAN

M. l'abbé Giraud, à Etaules, par Avallon (Yonne).

COMMISSION D'EXAMEN DES TRAVAUX

A PUBLIER AU BULLETIN

MM.

E. Chambon, Paul Grand, Parat, membres titulaires.

COMMISSION D'ORGANISATION DES COLLECTIONS

MM.

Géologie : Parat.
Archéologie : Giraud, Guillemain d'Echon, Parat.
Médaillier : Giraud, Peslier, Prévost fils.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON

au 1er janvier 1907

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Le Sous-Préfet.
Le Maire d'Avallon.
Le Président du Tribunal civil.
L'Archiprêtre d'Avallon, curé de Saint-Lazare.
Le curé de Saint-Martin d'Avallon.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

Amoudru (Paul), avoué, à Avallon.
Avout (Paul d'), propriétaire, à Annoux (Yonne).
Bachelin, curé de Bleigny-le-Carreau (Yonne).
Barbier (Honoré), négociant, à Avallon.
Baudenet (Xavier), Conseiller d'Etat, 6, rue de Villersexel, Paris.
Beau, négociant, à Avallon.
Benoit, curé de Bierry-les-Belles-Fontaines.
Blaudin-Valière, à Dijon.
Billardon (Eugène), maire d'Avallon.

Brenot, ancien greffier du Tribunal, à Avallon.
Breuillard (Charles), docteur-médecin, à Saint-Honoré-les-Bains.
Breuillard (Xavier), docteur-médecin, à Avallon.
Candras (Abel), à Savigny-en-Terre-Plaine.
Chambon (Eugène), agent général de *l'Abeille*, à Avallon.
Champagne, curé d'Athie.
Chanvin aîné, à Chablis.
Chastellux (le comte Henry de), au château de Chastellux.
Chevallier (Louis), rue Porte-Auxerroise, à Avallon.
Chevreteau (Edmond), négociant, à Avallon.
Clément (général), à Givry.
Crépey (Henri), propriétaire, à Avallon.
Cuisinier, instituteur, à Angely.
Dardaillon (Alexis), pharmacien, à Avallon.
Depoid, commissaire-priseur, à Avallon.
Diez (commandant), à Avallon.
Dodoz (René), propriétaire, à Vieux-Château. (Côte-d'Or).
Dornau (F.), propriétaire, au château d'Island.
Durand, inspecteur du chemin de fer, à Avallon.
Durand-Petit, à Avallon.
Duvergier, négociant, à Avallon.
Faulquier (Bernard), archiviste-paléographe, 2, rue de Villersexel, à Paris.
Faulquier (Etienne), ancien président du Comice d'Avallon, au château de Cusy, par Cervon (Nièvre).
Flandin (Etienne), député, à Cure.
Gagniard (Louis), ingénieur civil, à Avallon.
Gally (Antony), propriétaire, à Avallon.

Gaulon, conducteur des ponts et chaussées en retraite, à Avallon.

Gendrier, directeur de l'agence de la Société Générale, à Avallon.

Giraud, chanoine honoraire de Sens, curé d'Etaules.

Gonneau (Georges), notaire, à Avallon.

Goussard (Georges), président du Tribunal, à Avallon.

Grand (Paul), imprimeur, directeur de la *Revue de l'Yonne*, à Avallon.

Guérot (Emilius), ancien huissier, à Avallon.

Guillemain d'Echon, docteur en droit, président du Syndicat d'Initiative, à Avallon.

Gulat (docteur), à Avallon.

Hainault (Charles), agent principal de la Compagnie d'assurances générales, à Avallon.

Houdaille (Maurice) au château de Railly (St-Germain)

Jacquenet (André), ancien huissier, à Avallon.

Jacquenet, huissier, à Avallon.

Jameau, conducteur des ponts et chaussées, à Avallon.

Judicier, chef de section au P.-L.-M. en retraite, à Avallon.

Kwiatkowski (Casimir), propriétaire, à Avallon.

Langin (Georges), propriétaire, à Avallon.

Larget, receveur des finances, à Avallon.

Leduc, docteur-médecin, à Avallon.

Lefèvre-Nailly (colonel), propriétaire, à Avallon.

Lortat-Jacob, ancien avoué, à Avallon.

Macadoux (l'abbé), doyen, à l'Isle-sur-le-Serain.

Mignard, rue du Rempart à Avallon.

Mithouard, curé de Saint-Martin, à Avallon.

Millot (Aîné), industriel, à l'Isle-sur-Serain.

Morillon (de), propriétaire à l'Isle-sur-le-Serain.

Morio (Alexandre), propriétaire, à Avallon.

Morio (Eugène), ancien notaire, à Avallon.
Mouchoux, notaire, à Avallon.
Nailly (René de), propriétaire, au Vault-de-Lugny.
Neveux, notaire, à Avallon.
Nolin, place Vauban, à Avallon.
Nolin, notaire, à Clamecy (Nièvre).
Odobé (J.-Emile), 85, rue des Cités, à Aubervilliers (Seine).
Parat (l'abbé), à la Morlande, Avallon.
Pays (Jacques), instituteur libre, à Avallon.
Péron, correspondant de l'Institut, président de la Société Géologique de France et de la Société des Sciences de l'Yonne, avenue de Paris, à Auxerre.
Perrin (Mme Henri), à Avallon.
Peslier (Louis), bijoutier, marchand d'antiquités, à Avallon.
Petit (Ernest), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Vausse (Châtel-Gérard).
Piot (Stéphane), avocat, château de Marcilly (Provency)
Pissier, curé de Saint-Père-sous-Vézelay.
Poivret, négociant, à Avallon.
Pomblain (Hippolyte de), propriétaire, à Girolles.
Prévost (Henri), architecte, à Avallon.
Prévost (Joseph), industriel, à Avallon.
Prévost (Paul), doyen, à Flogny (Yonne).
Radot (Georges), château des Alleux, à Avallon.
Radot (Robert), même adresse.
Rance-Bourrey (abbé) à Sainte-Magnance (Yonne).
Raudot (René), château de Champien, par Avallon.
Rayssier, agent-voyer d'arrondissement, à Avallon.
Richard, pharmacien à Avallon.
Robit, propriétaire, à Nuits-sur-Armançon.
Sartorio, chef de service au Crédit Lyonnais, 34, boulevard du Jardin Zoologique, à Marseille.

Savioz, notaire, à l'Isle-sur-le-Serain.

Seguenot (Elie), négociant, 1, boulevard Dugommier, à Marseille.

Thibault, instituteur en retraite, à Avallon.

Tissier, curé de Saint-Germain-des-Champs.

Vallery-Radot, homme de lettres, 3, rue Saint-Dominique, à Paris, ou au château de Marrault.

Vignot (Charles), propriétaire, à Joigny, ou à Paris, 30, rue de Lille.

Vignot (Pierre), (l'abbé), à Joigny.

Vigoureux (Charles), propriétaire, à Avallon.

Villetard, curé de Serrigny, par Tonnerre.

Ythier, curé de Sauvigny-le-Bois.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

Boussaguet, instituteur libre, à Avallon.

Chartraire (l'abbé), Grande-Rue, à Sens.

Couard (Emile), archiviste, 4, rue Carnot, à Versailles.

Gauthier (Gaston), instituteur public, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Murlin, par Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

Loiseau-Bailly, statuaire, 152, rue de Vaugirard, à Paris.

Maréchal (l'abbé), doyen, à Chéroy (Yonne).

Marlot (Hippolyte), géologue, à Martigny, par Marmagne (S.-et-L.).

Porée, archiviste, à Auxerre.

Sailly (baron de), maire, à Sailly (Seine-et-Oise).

Selmersheim, inspecteur général des monuments historiques, 31, rue de Moscou, à Paris.

Spitz (Augustin), 53, rue du Poteau, à Paris.

Terrade, à Survilliers (Seine-et-Oise).

SOCIÉTÉS ET ÉTABLISSEMENTS CORRESPONDANTS

---

1. Annecy. — Société Florimontane (Haute-Savoie).
2. Autun. — Société Eduenne (Saône-et-Loire).
3. — Société d'histoire naturelle.
4. Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
5. Beaune. — Société d'histoire et d'archéologie (Côte-d'Or).
6. Brest. — Société académique du Finistère.
7. Caen. — Société des antiquaires de Normandie (Calvados).
8. Châlon-sur-Saône. — Société d'histoire et d'archéologie de Saône-et-Loire.
9. Château-Thierry. — Société historique de l'Aisne.
10. Cherbourg. — Société académique (Manche).
11. Clamecy. — Société scientifique et artistique.
12. Constantine. — Société archéologique (Algérie).
13. Dijon. — Académie des sciences et belles-lettres.
14. — Société Bourguignonne de géographie et d'histoire.
15. Dijon. — Revue bourguignonne.
16. Le Havre. — Société des sciences et arts (Seine-Inférieure).
17. Limoges. — Société archéologique et historique du Limousin (Haute-Vienne).
18. Lyon. — Société littéraire (Rhône).
19. Marseille. — Société de statistique (Bouches-du-Rhône).
20. Melun. — Société d'archéologie (Seine-et-Marne).

21. Montauban. — Société des sciences, arts et belles-lettres de Tarn-et-Garonne.
22. Montbéliard. — Société d'Emulation du Doubs.
23. Nevers. — Société Nivernaise des sciences, lettres et arts (Nièvre).
24. Nice. — Société des sciences, lettres et arts (Alpes-Maritimes).
25. Nîmes. — Académie du Gard.
26. Orléans. — Société archéologique et historique (Loiret).
27. Paris. — Société philotechnique.
28. Rochechouart. — Société archéologique (Haute-Vienne).
29. Saint-Mâlo. — Société historique et archéologique (Ille-et-Vilaine).
30. Semur. — Société des sciences historiques et naturelles (Côte-d'Or).
31. Sens. — Société archéologique (Yonne).
32. Toulouse. — Société d'histoire naturelle (Haute-Garonne).
33. Troyes. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres (Aube).
34. Vitry-le-François. — Société des sciences et arts (Marne).
35. Bibliothèque universitaire de Lille (Nord).
36. Bruxelles. — Société archéologique.
37. Bibliothèque publique d'Avallon.
38. — — d'Auxerre.
39. — — de Joigny.
40. — — de Sens.
41. — — de Tonnerre.
42. Archives de l'Yonne, à Auxerre.

LES MONUMENTS HISTORIQUES

DE L'AVALLONNAIS

Voici la liste des monuments historiques de l'Avallonnais, fin 1907 :

I

Edifices classés :

AVALLON : l'église Saint-Lazare.
SAINT-PÈRE : l'église.
PONTAUBERT : l'église.
VÉZELAY : la Madeleine, ruines des remparts et porte Neuve.
MONTRÉAL : l'église.
SAUVIGNY-LE-BOIS : restes du prieuré de Saint-Jean-les-Bons-Hommes (propriété de la Société d'Etudes).

II

Objets classés comme monuments historiques[1] :

Annéot. — *Eglise.* — Petite châsse en forme de maison, pierre sculptée, fin du XIIe siècle, 30 décembre 1904. — Cloche datée de 1540, 11 décembre 1905.

Avallon. — *Eglise Saint-Lazare* (M. H.). — Chasuble, étole, manipule, voile de calice et corporalier, soie blanche et broderies de soie, d'or et d'argent,

(1) L'indication : M. H., qui suit la désignation de certains édifices, signifie que l'édifice lui-même a été classé comme monument historique.

XVIIIe siècle, 4 juillet 1903. — Petite bannière, soie blanche, broderies de soie, d'or et d'argent, XVIIIe siècle, 4 juillet 1903. — Croix provenant d'un calvaire, décorant l'imposte de la porte ouvrant de l'église Saint-Lazare dans l'église Saint-Pierre, pierre sculptée, XVe siècle, 30 décembre 1904.

Bierry-les-Belles-Fontaines. — *Cimetière.* — La Vierge et l'Enfant, statue adossée à la croix du cimetière, XIVe siècle, 1er avril 1905.

Châtel-Censoir. — *Eglise.* — Retable : le Christ en croix, entre saint Jean, la Vierge et Madeleine ; deux évêques, un donateur, panneaux peints, commencement du XVIe siècle, 30 décembre 1904. — Le Calvaire, panneau peint, commencement du XVIe siècle, 30 décembre 1904. — Hallebarde, acier gravé, fin du XVIe siècle, 30 décembre 1904.

Cussy-les-Forges. — *Eglise.* — Bas-relief funéraire figurant un cadavre, pierre, commencement du XVIe siècle, 11 novembre 1905.

Domecy-sur-Cure. — *Eglise.* — Piéta, groupe, pierre peinte, XVIe siècle, 30 décembre 1904.

Domecy-sur-le-Vault. — *Eglise.* — Bénitier, fonte de fer, XVe siècle, 11 novembre 1905.

Guillon. — *Eglise.* — Fonts baptismaux, pierre sculptée, XIIe siècle, 30 décembre 1904.

Montréal. — *Eglise* (M. H.). — Lutrin, bois sculpté, XVIe siècle, 30 décembre 1904. — Chaire à prêcher, bois sculpté, XVe siècle, 30 décembre 1904. — Saint Eutrope, statue pierre, commencement du XVIe siècle, 30 décembre 1904. — Retable : le Christ, la Vierge, saint Pierre, panneaux, bois sculptés, XVIe siècle, 30 décembre 1904. — Dalle funéraire à effigie gravée de Jeanne, femme de Jean du Granges, 1016, pierre,

xvie siècle. — Dalle funéraire à effigie gravée de Guillemette de Ménessare, femme de Huguenin du Granges, pierre, xvie siècle. — Stalles du chœur, attribuées aux frères Rigoley, bois sculpté, 1522. — Retable : Histoire de la Vierge, cinq bas-reliefs d'albâtre polychromé, xvie siècle. — Vitraux, grisailles, xvie siècle.

Pierre-Perthuis. — *Eglise.* — La Vierge et l'Enfant; statue placée sous le porche, pierre peinte, xvie siècle, 4 mai 1905.

Pontaubert. — *Eglise* (M. H.). — Sainte Barbe, statue pierre, xviie siècle, 4 mai 1905. — Ste Eutrope, statue pierre, restes de polychromie, xvie siècle, 4 mai 1905. — Sainte Syre, statue pierre, xve siècle, 4 mai 1905.

Sainte-Magnance. — *Eglise.* — Tombeau de sainte Magnance, pierre, xiie siècle. L. 1862.

Sauvigny-le-Bois. — *Eglise.* — Chaire à prêcher, bois sculpté, commencement du xvie siècle, 11 novembre 1905.

Savigny-en-Terre-Plaine. — *Eglise.* — Statues funéraires de François de la Madeleine, marquis de Railly, et de Catherine de Marcilly-Cypierre, sa femme, pierre peinte, fin du xvie siècle, 9 mai 1905.

Vault-de-Lugny. — *Eglise.* — Bénitier, fonte de fer, sur socle de fer, xve siècle, 4 mai 1905. — Petite chaire à prêcher, bois sculpté et peint, fin du xve siècle, 4 mai 1905. E. C.

LE

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE
D'AVALLON

(11-19 Juin 1907)

COMPTE-RENDU

par M. E. CHAMBON, trésorier du Congrès

BUREAU DU CONGRÈS

Président du Congrès

M. Eugène LEFÈVRE-PONTALIS, directeur de la Société française d'Archéologie

Membres du Bureau

MM. Emile TRAVERS, directeur-adjoint et trésorier de la Société.

P. DE LONGUEMARE, Raymond CHEVALLIER, secrétaires de la Société.

Louis SERBAT, secrétaire-adjoint de la Société.

Ernest PETIT, inspecteur de l'Yonne.

Léonce LEX, inspecteur de Saône-et-Loire.

Vicomte A. d'AVOUT, inspecteur divisionnaire de la Société.

Vicomte P. DE TRUCHIS, inspecteur de la Côte-d'Or.

René DE LESPINASSE, inspecteur de la Nièvre.

Charles PORÉE, archiviste de l'Yonne, secrétaire général du Congrès.

Eugène CHAMBON, secrétaire de la Société d'Etudes d'Avallon et du Syndicat d'Initiative, trésorier du Congrès.

PROGRAMME SCIENTIFIQUE

1. Présenter un travail d'ensemble, par ordre de matières, sur les principaux travaux archéologiques publiés par les Sociétés savantes et les particuliers, dans l'Yonne, au xixᵉ siècle.

2. Indiquer le résultat des fouilles exécutées dans les stations préhistoriques et les *tumuli* de l'Auxois, les découvertes d'objets de l'âge du bronze dans la région. — Dresser la carte des monuments mégalithiques.

3. Quel est le tracé de la grande voie d'Agrippa entre Auxerre et Autun? — Etudier le camp de Cora. A quelle époque faut-il l'attribuer?

4. Etudier les monuments figurés du musée lapidaire de Sens.

5. Présenter une étude d'ensemble sur le mobilier funéraire des cimetières francs explorés dans l'Yonne.

6. Etudier la sculpture pré-romane en Bourgogne.

7. Indiquer les limites de l'école romane bourguignonne. — Définir ses caractères et montrer les différences entre les églises du xiiᵉ siècle de la région d'Auxerre et celles du Mâconnais. — Tracer sur une carte de France la limite des bandes lombardes.

8. Iconographie du grand portail et des chapiteaux de l'église abbatiale de Vézelay.

9. Quels sont les divers types de plan des églises cisterciennes? — Etudier les voûtes d'ogives et les formerets du xiiᵉ siècle dans la Bourgogne.

10. Déterminer les caractères essentiels de l'école gothique de la Bourgogne au xiiiᵉ siècle. — Dégager les influences champenoises dans l'Yonne à la même époque.

11. Dépouiller les comptes de la cathédrale de Sens aux XIVe, XVe et XVIe siècles.

12. Quels sont les caractères de l'architecture militaire en Bourgogne? Présenter une monographie et le plan du château de Druyes.

13. Etudier les manoirs, les anciennes maisons des villes et des villages, les granges et les puits en Bourgogne.

14. Faire ressortir les particularités des églises ou des châteaux de la Renaissance dans l'Yonne.

15. Rechercher dans les archives et les minutes notariales des marchés et de nouveaux noms d'artistes bourguignons du XVIe et du XVIIe siècle.

16. Etudier les inscriptions et les sculptures des musées lapidaires, les pierres tombales, les carreaux vernissés, les peintures murales et les verrières. — Présenter une collection photographique des statues et du mobilier artistique des églises.

17. Faire connaître les noms des fondeurs de cloches de la région.

18. Etudier le monnayage sous les rois burgondes. — Etudier le monnayage au nom et au type royal français, dans les ateliers du duché de Bourgogne, sous Philippe le Bon et Charles le Téméraire.

19. Etudier les anciennes industries locales et les procédés de fabrication.

PROGRAMME DES RÉUNIONS ET EXCURSIONS

Mardi 11 Juin

2 heures 1/2. Séance d'ouverture à l'**Hôtel de Ville d'Avallon**.

4 heures. Visite des églises **Saint-Lazare, Saint-Martin** du Bourg et du Musée.

8 heures 1/2. Séance.

Mercredi 12 Juin

7 heures. Départ en voiture. Eglise de **Pontaubert**. Route de Fontette. Eglise de **Saint-Père-sous-Vézelay**.

11 heures 1/2. Déjeuner à Vézelay. **Hôtels du Commerce** et de la Poste.

1 heure. Visite de Saint-Etienne, de l'église **abbatiale** de la Madeleine et des remparts.

4 heures 1/4. Départ en voiture. Retour à **Avallon** par Pierre-Perthuis à 6 heures 1/4.

6 heures 1/2. Réunion du Conseil administratif **à** l'Hôtel du Chapeau-Rouge.

8 heures 1/2. Séance.

Jeudi 13 Juin

7 heures. Départ en train spécial. Arrivée à **Pouillenay** à 9 heures 18. Départ en voiture. Visite de **la** ville et de l'abbaye de Flavigny.

10 heures 30. Départ en voiture.

11 heures 33. Départ de Pouillenay en train spécial. Arrivée à Semur à midi 16. Déjeuner hôtels du **Commerce** et de la Côte-d'Or.

1 heure 1/2. Visite de Notre-Dame de Semur, du château et du Musée.

5 heures 35. Départ en chemin de fer. Retour à Avallon à 6 heures 33.

8 heures 1/2. Séance.

Vendredi 14 Juin

9 heures. Assemblée générale des membres de la Société française d'Archéologie, à l'Hôtel de Ville d'Avallon. — Déjeuner à 11 heures.

Midi 1/4. Départ en voiture. Visite du prieuré de Saint-Jean-les-Bonshommes.

2 heures 1/2. Arrivée à Montréal. Visite de la ville, de l'église et des remparts.

4 heures. Départ en voiture. Château de Thizy. Retour à Avallon à 7 heures.

8 heures 1/2. Séance. Proclamation des médailles.

Samedi 15 Juin

6 heures 30. Départ en train spécial. Arrivée à Saulieu à 7 heures 33. Visite de l'église.

9 heures 10. Départ en train spécial. Arrivée à Autun à 10 heures 30. Visite des portes romaines, du musée lapidaire et du théâtre antique, sous la direction de M. J. Déchelette.

Midi. Déjeuner. Hôtels Saint-Louis et de la Tête-Noire.

1 heure 1/2. Visite de la cathédrale, de l'évêché, de l'hôtel Rolin.

6 heures 1/2. Dîner.

7 heures 45. Départ en train spécial. Retour à Avallon à 9 heures 58.

Dimanche 16 Juin

Journée réservée aux excursions individuelles. On peut recommander : 1° Les fouilles d'Alésia. Train de 10 heures 29 pour les Laumes. Cette excursion sera dirigée par M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut. — 2° En voiture. Le château de Chastellux. — 3° En voiture. La Pierre-qui-Vire. — 4° Train de 11 heures pour Voutenay (camp de Cora) ou pour les grottes d'Arcy.

7 heures 1/2. Banquet à l'Hôtel de Ville d'Avallon.

Lundi 17 Juin

7 heures 30. Départ en train spécial. Arrivée à Vermenton à 8 heures 10. Visite de l'église.

9 heures 26. Départ en train spécial. Arrivée à Clamecy à 10 heures 29. Visite des églises de Saint-Martin et de Bethléem.

Midi. Déjeuner. Hôtels de la Boule-d'Or et de la Poste.

1 heure 25. Départ en train spécial. Arrivée à Druyes à 1 heure 59. Visite de l'église et du château.

4 heures 05. Départ en chemin de fer. Arrivée à Auxerre à 6 heures 08.

9 heures. Réception par le Conseil municipal, à l'Hôtel de Ville d'Auxerre.

Mardi 18 Juin

8 heures 1/2. Rendez-vous à l'église Saint-Germain. Tour de l'Horloge. Musée.

2 heures. Rendez-vous à la cathédrale. Visite de la préfecture, de l'église Saint-Pierre et de l'église Saint-Eusèbe.

8 heures 1/2. Séance au Théâtre. Projections photographiques des sites et monuments de l'Yonne, par le Photo-Club Auxerrois et M. Martin-Sabon.

Mercredi 19 Juin

7 heures 02. Départ en chemin de fer. Arrivée à La Roche à 7 heures 28.

7 heures 35. Départ en tramway. Arrivée à Pontigny à 8 heures 10. Visite de l'abbaye.

10 heures. Départ en tramway. Arrivée à La Roche à 10 heures 35.

10 heures 47. Départ en chemin de fer. Arrivée à Sens à 11 heures 43. Déjeuner. Hôtel de Paris.

1 heure 1/2. Rendez-vous à la cathédrale. Visite de la salle synodale, de l'église Saint-Jean et du Musée.

3 heures 07, 6 heures 29, 10 heures. Trains pour Paris. — 6 heures 34. Train vers Lyon.

RÈGLEMENT DU CONGRÈS

I. — Toute personne qui désire prendre part au Congrès archéologique d'Avallon devra envoyer son adhésion, soit à M. Raymond Chevallier, secrétaire général de la Société française d'Archéologie, au Bois-de-Lihus, par Estrées-Saint-Denis (Oise), soit à M. Eugène Chambon, trésorier du Congrès, 66, Grande-Rue, à Avallon (Yonne), avec un mandat ou bon de poste de cinq francs, destiné à couvrir les frais d'organisation.

II. — En échange de ce versement, les adhérents recevront une carte de membre du Congrès, qui sera rigoureusement exigée pendant les excursions. Les demandes de billets de chemin de fer à demi-tarif doivent être adressées à M. Raymond Chevallier.

III. — Les membres de la Société française d'Archéologie qui voudront assister au Congrès devront acquitter le droit de cinq francs, qui sera également payé par les dames et les jeunes filles.

IV. — Toute adhésion non accompagnée de cinq francs sera considérée comme nulle et ne donnera pas le droit d'obtenir un billet à demi-place ou de prendre part aux excursions en voitures et en trains spéciaux.

V. — Le prix de chaque excursion est représenté par une carte spéciale, en vente au Secrétariat du Congrès, à l'Hôtel de Ville d'Avallon, une heure avant la séance d'ouverture et pendant les séances du soir.

VI. — Les souscriptions au compte-rendu de la session sont fixées à dix francs et devront être envoyées à M. E. Chambon, trésorier du Congrès, à

Avallon. Ce livre de 500 pages, illustré de nombreuses photogravures, renfermera le guide des excursions, le compte-rendu des séances et des mémoires inédits. Les souscripteurs ne sont pas exemptés du droit de cinq francs : leurs noms sont imprimés en tête du volume.

VII. — Les membres de la Société française d'Archéologie sont souscripteurs de droit et reçoivent le volume en échange de leur cotisation annuelle de dix francs.

VIII. — Aucune lecture faite aux séances ne devra dépasser vingt minutes. Les auteurs de longues communications sont priés d'en rédiger un résumé à l'avance.

IX. — Le Directeur de la Société française d'Archéologie, président du Congrès, se réserve le droit d'emporter tous les mémoires lus aux séances, pour choisir ceux qui seront imprimés dans le volume du compte-rendu, qui paraîtra l'année suivante.

NOTA. — Les membres du Congrès sont priés de retenir directement une chambre dans les hôtels, en spécifiant son prix. Prière de s'adresser à M. Chambon, trésorier du Congrès, 66, Grande-Rue, à Avallon (Yonne), en cas de difficulté de logement ou pour retenir des chambres en ville.

LISTE DES MEMBRES DU CONGRÈS

MM.

Allioli (Joseph), à Béthisy-Saint-Pierre (Oise).
Antheaume, inspecteur de la S. F. A., à Provins (Seine-et-Marne).
Avenet (Alfred), avocat, 56, rue Victor-Hugo, à Tours.
Avon (général), 4, avenue du Trocadéro, Paris, 16e.
Avon (Mme), même adresse.
Avout (vicomte A. d'), inspecteur divisionnaire de la S. F. A., 14, rue de Mirande, à Dijon.
Avout (Paul d'), à Annoux (Yonne).
Banchereau (Jules), Les Aubiers, par Nançay (Cher).
Barbarin (Charles), bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, 19, rue Gay-Lussac, à Paris, 5e.
Baudreuil (Jean de), 9, rue du Cherche-Midi, à Paris, 6e.
Beauchesne (marquis de), château de La Roche-Talbot, par Sablé (Sarthe).
Beaumont (comte Charles de), membre du Conseil de la S. F. A., 134, rue de Grenelle, à Paris, 7e.
Bégule (Lucien), peintre verrier, 86, montée de Choulans, à Lyon.
Berthéas (Emile), 2, rue Denis-Escoffier, à Saint-Etienne.
Berthoud (Léon), hospice de Bicêtre, au Kremlin-Bicêtre (Seine).
Besnard (Alfred), architecte, inspecteur de la S. F. A., 54, rue des Abbesses, à Paris, 18e.
Bidault de l'Isle, 156, boulevd Haussmann, à Paris, 8e.
Bierry (l'abbé), à Thory (Yonne).
Billardon, avoué, maire d'Avallon.
Bigault (Paul), 69, avenue de Breteuil, à Paris, 7e.

Bilson (John), architecte, à Hessle, par Hull (Angleterre).
Birot (le docteur Joseph), 31, rue du Plat, à Lyon.
Blanchet (Adrien), inspecteur divisionnaire de la S. F. A., 40, avenue Bosquet, à Paris, 7e.
Blaudin-Valière, 36, rue Jeannin, Dijon.
Blaudin-Valière (Mme), même adresse.
Boinet (Amédée), archiviste paléographe, 40, quai d'Orléans, à Paris, 4e.
Bonnault d'Houet (baron de), inspecteur divisionnaire de la S. F. A., place du Palais, à Compiègne.
Bordeaux (Paul), 98, boulevard Maillot, à Neuilly-sur-Seine.
Bouillet (docteur P.), 2 *bis*, rue Scheffer, à Paris, 16e.
Bournon (Fernand), 12, rue Antoine-Roucher, Paris.
Bouvet (Georges), avocat, 21, rue d'Aumale, Paris, 9e.
Bréda (comte Jean de), Le Plessis-Brion, par Thourotte (Oise).
Bréda (comte Pierre de), même adresse.
Bréda (Mlle de), même adresse.
Brune (abbé), curé-doyen, inspecteur-divisionnaire de la S. F. A., à Mont-sous-Vaudrey (Jura).
Buggenoms (Louis de), avocat, 19, place Bronckart, à Liège (Belgique).
Bullediom (J.), 32, rue de Coulanges, à Auxerre.
Burthe d'Annelet (le baron André), 21, rue d'Aumale, à Paris, 9e.

Calmette (Joseph), professeur à la Faculté des Lettres, 34, rue Chabot-Charny, à Dijon.
Carry (docteur), 50, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon.
Carry (Mlle Alice), même adresse.
Chambon (Eugène), trésorier du Congrès, secrétaire de la Société d'Etudes, 66, Grande-Rue, Avallon.

LISTE DES MEMBRES D…

MM.

…rand, à Lyon.
… président de la Société Eduenne,

Allioli (Joseph), à B… …-et-Loire).
Antheaume, insp… … à Sens.
(Seine-et-M… … (comte de), à Lucy-le-Bois (Yonne).
Avenet (Alf… Chevallier (Raymond), secrétaire général de la S. F. A.,
Avon (g… Le Bois-de-Lihus, par Estrées-Saint-Denis (Oise).
Avon … Chotard (André), ancien magistrat, 17, boulevard
Av… Félix-Faure, à Châtellerault (Vienne).

Collin (André-Jules), architecte en chef des monuments historiques, 68, rue de Cormeilles, à Levallois-Perret.

Collin (Mme), même adresse.

Collombier (Félix), 16, rue Blasset, à Amiens.

Contenson (de), sous-lieutenant au 10e d'artillerie, à Rennes.

Corot (Henry), à Savoisy (Côte-d'Or).

Cornereau (A.), 3, rue Berbisey, à Dijon.

Couard (Emile), archiviste du département, 4, rue Carnot, à Versailles.

Coutan (docteur), inspecteur de la S. F. A., rue d'Ernemont, à Rouen.

Cox (Percy), Stone House Godalming-Surrey (Angleterre).

Cox (Mme), même adresse.

Crampon (Ernest), ancien consul général au château du Grand-Rozoy, par Oulchy-le-Château (Aisne).

Crèvecœur (Armand Boucher de), 24, rue de la Tannerie, à Abbeville.

Crusel (René), 9, place Sainte-Catherine, à Abbeville.

Danicourt (abbé), curé de Naours (Somme).

Dardel (Fredey), 24, rue Saint-Ferdinand, à Paris, 17e.

David (Mlle Elise), 29, avenue Saint-Georges, à Auxerre.

Delagarde (Emile), 105, faubourg Saint-Honoré. à Paris.

Degoix (Léon), Conseiller général, à Avallon.

Demaison (Louis), inspecteur général de la S. F. A., archiviste de la Ville, 21, rue Perseval, à Reims.

Denis (Paul), 4, rue du Faubourg-Stanislas, à Nancy.

Deshoulières (François), membre du Conseil de la S. F. A., 49, rue de la Tour, à Paris, 16e.

Deshoulières (Mme), même adresse.

Deslandres (Paul), 81, rue des Saints-Pères, à Paris, 7e.

Dessain (Louis), 115, rue Lafayette, à Paris, 10e.

Detourbet (Robert), secrétaire d'ambassade honoraire, rue de Lubeck, 29, Paris, 16e.

Deverson (Mlle), 11, rue Carnot, à Compiègne.

Donau (le colonel), 44, rue Vaneau, Paris, 7e.

Doursout (Maurice), avocat, 2, place Francheville, à Périgueux.

Dubois (Alain), 24, rue Pierre-l'Ermite, à Amiens.

Dubuisson (Emile), architecte, 88, rue Colbert, à Lille.

Dujon, à Champs (Yonne).

Dulong de Rosnay (le vicomte), à Frazé, par Brou (Eure-et-Loir).

Dumarcet, industriel, Avallon.

Dumas (Joseph), 13, rue de la République, Saint-Etienne (Loire).

Dupont (Emile), directeur des Docks-Entrepôts, au Havre.

Durand (Roger), inspecteur de la S. F. A., rue Serpente, Chartres.

Durand (Mme), même adresse).

Durand (Henri), rue de la Comédie, Avallon.
Durand (Mme Henri), même adresse.
Duvau (Jules), ancien député, aux Fouinières, par Ingrande-sur-Vienne (Vienne).
Dreyfus (Emile), président de la Société suisse de Numismatique, 2, Grande-Rue, Genève (Suisse).

Eeckman (Alexandre), administrateur des Musées, 48, rue Jean-sans-Peur, à Lille.
Enlart (Camille), directeur du Musée de sculpture comparée, 14, rue du Cherche-Midi, Paris, 6e.
Enlart (Mme), même adresse.
Epery (René), à Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or).

Fabrège (Frédéric), 33, Grande-Rue, Montpellier.
Fage (René), avocat, inspecteur divisionnaire de la S. F. A., 80, rue Lauriston, Paris, 16e.
Faulquier (Bernard), 2, rue de Villersexel, Paris.
Faulquier (Joseph), à Cervon (Nièvre).
Fayolle (marquis de), inspecteur général de la S. F. A., château de Fayolle, par Tocane-Saint-Apre (Dordogne).
Fordham (Herbert-Georges), Odsey Ashwell Baldock, Herts (Angleterre).
Fortes (docteur José), 123, rua da Rainha, à Porto (Portugal).
Forts (Philippe des), 13, rue Vaneau, Paris, 7e.
Fougeat (l'abbé), Thizy (Yonne).
Fougeron (Paul), 55, rue Bretonnerie, Orléans.
Fougeron (Etienne), 55, rue Bretonnerie, Orléans.
Foulon (Eugène), à Laigle (Orne).
Francs (François des), 2, rue de la Bourie-Blanche, à Orléans.
Gadant (René), à Autun.

Galimard, à Flavigny (Côte-d'Or).
Gauchery (Abel), quai de la Marine, Auxerre.
Gauchery (Henry), quai de la Marine, Auxerre.
Gauchery (Paul), ingén^r-architecte, à Vierzon (Cher).
Germain de Maidy (Léon), inspecteur divisionnaire de la S. F. A., 26, rue Héré, Nancy.
Ghellinck-Vaernewick (vicomte Amaury de), 15, rue de l'Industrie, Bruxelles.
Giraud (l'abbé), Etaules (Yonne).
Gosset (Alphonse), architecte, 9, rue des Templiers, à Reims.
Gosset (Mme), même adresse.
Goussard (Georges), président du Tribunal civil et de la Société d'Etudes, à Avallon.
Goussard (Adolphe), même adresse.
Goussard (Mme), même adresse.
Grasset-Morel (Louis), 2, boulevard du Peyrou, à Montpellier.
Grave (Eugène), à Mantes (Seine-et-Oise).
Grenat (Pierre), principal du collège, à Avallon.
Guérin-Boutaud, notaire, 2, rue de la Gendarmerie, à Angoulême.
Guiffrey (Jules), membre de l'Institut, administrateur des Gobelins, 42, avenue des Gobelins, Paris.
Guillemain d'Echon, vice-président de la Société d'Etudes, à Avallon.
Guitaud (comtesse de), château d'Epoisses (Côte-d'Or).

Hambye (Adolphe), notaire, rue du Mont-de-Piété, à Mons (Belgique).
Hamel (docteur), avenue de Paris, à Auxerre.
Hamel (Mme), même adresse.

Hardy (Charles), rue du Pont, Tonnerre (Yonne).
Harel (Albert), président honoraire de la Cour d'appel, 157, boulevard Haussmann, Paris, 8ᵉ.
Héliand (comte Joseph d'), 27, rue Marmoreau, Laval.
Hérardot, à Avallon.
Heuzé (Henri), membre du Conseil de la S. F. A., 16, avenue Cartault, à Puteaux (Seine).
Holleaux (Mme), Avallon.

Jacquemin (Léon), 108, rue de Rennes, Paris, 6ᵉ.
Jamot (Claudius), architecte, 11, rue Sainte-Hélène, à Lyon.
Jansonie, 2 *bis*, quai de Seine, Paris.
Jansonie (Mme), même adresse.
Jarlot (James), notaire, place du Champs-de-Mars, à Autun.
Jarry (Eugène), archiviste-paléographe, 8, place de l'Etape, à Orléans.
Jourdain (Octave), notaire à Noyon (Oise).

La Bourdonnaye (comte de), 54, rue Notre-Dame-de-Lorette, Paris.
Labouchère (lieutenant-colonel Henri), à Hérouville-Saint-Clair, par Caen (Calvados).
Lafollye (Paul), architecte, 34, rue Condorcet, Paris, 8ᵉ.
Lair (comte Charles), inspecteur divisionnaire de la S. F. A., château de Blou, par Longué (Maine-et-Loire).
Langin (Georges), à Avallon.
Langlois (Ludovic), notaire honoraire, membre du Conseil de la S. F. A., 134, rue de Grenelle, à Paris, 7ᵉ.
La Perche (Mme), 37, rue Jean-Goujon, Paris, 8ᵉ.

Larcher (Albert), 76, boulevard des Batignolles, à Paris, 17ᵉ.

Larget, receveur des finances, à Avallon.

Latham (Mᵐᵉ), 7, Scroope-Terrace, à Cambridge (Angleterre).

La Véronne (Geoffroy de), 121 *bis*, rue de Grenelle, Paris, 7ᵉ.

Leblond (docteur Victor), président de la Société académique de l'Oise, rue des Halles, à Beauvais.

Leblond (Mᵐᵉ), même adresse.

Leduc (Auguste), villa des Sorbiers, à Compiègne.

Lefebvre (Henri), 17, rue de Rigny, à Nancy.

Lefèvre (Louis), 23, rue de la Cordonnerie, Etampes.

Lefèvre-Nailly (colonel), Avallon.

Lefèvre-Pontalis (Eugène), président du Congrès, directeur de la S. F. A., 13, rue de Phalsbourg, à Paris (17ᵉ).

Lefèvre-Pontalis (Mᵐᵉ Eugène), même adresse.

Lefranc (Mˡˡᵉ Gabrielle), 54, rue Saint-Maur, Rouen.

Legrand (Charles), inspecteur de la S. F. A., rue Gambetta, Saint-Omer.

Le Gros (Gervaise), vice-président de la Société Jersiaise, à Saint-Helier (Jersey).

Lemoine (Georges), 76, rue Notre-Dame-des-Champs, à Paris.

Lemoine (abbé Joseph), 15, rue du Grenier-à-Sel, à Orléans.

Le Page (Adrien), 53, rue de Geole, à Caen.

Lespinas (Edmond), 13, rue de Bourdeilles, à Périgueux.

Lespinasse (René de), inspecteur de la S. F. A., château de Luanges, par Guérigny (Nièvre).

Levé (Albert), juge honoraire, 6, **rue des Pyramides**, à Lille.
Linage-Jouffroy (le comte Gaston de), **au château de** la Tivollière, par Voreppe (Isère).
Longueville (E. de), inspecteur des **Eaux et Forêts**, 46, boulevard Vauban, Auxerre.
Loiseau-Bailly (Georges), statuaire, **152, rue de Vaugirard**, Paris, 15e.
Loisy (René de), 3. rue Buffon, Dijon.
Longdin (Henry), 447, Oxford Street, **Londres.**
Loppard, avoué, rue de la Mirandole, **Clamecy (Nièvre).**
Loppinet, conservateur des Eaux et **Forêts en retraite**, 45, faubourg Saint-Jean, Nancy.
Loridon (abbé), doyen, à Vézelay.
Losseau (Léon), 37, rue de Nimy, à **Mons (Belgique).**
Lottin (Léon), 10, rue de la Trémoille, **Paris, 8e.**
Lottin (Mme), même adresse.

Macadoux (l'abbé), doyen, à l'Isle-sur-Serain **(Yonne).**
Macqueron (Henri), inspecteur de la S. F. A., **24, rue** de l'Hôtel-Dieu, à Abbeville.
Mahieu (Louise), rue de la Station, à **Braine-le-Comte**, (Belgique).
Mahieu (Jenny), même adresse.
Mahieu (Robert), même adresse.
Marcuse (Edgard), 81, boulevard Haussmann, **Paris, 8e**
Martin-Sabon (Félix), ingénieur des Arts et **Manufactures**, 5 *bis*, rue Mansart, Paris, 9e.
Martin (Camille), 14, rue de l'Hôtel-de-Ville, **Genève.**
Massereau, 4, rue Cazot, à Amboise **(Indre-et-Loire).**
Mathé (Jacques), à Charny (Yonne).
Matthieu (Ernest), avocat, secrétaire du Cercle **archéologique**, à Enghien (Belgique).

Matthieu (Mme), même adresse).
Maurice (Jules), 33, rue Washington, Paris, 8e.
Maurice (Mme Jules), même adresse.
Mayeux (Albert), architecte diocésain, 24, rue Vignon, Paris, 9e.
Mayeux (Mme), même adresse.
Mayeux (Henri), architecte, 55, rue de Rébeval, à Paris, 19e.
Meffre (Marcel), 234, faubourg Saint-Honoré, Paris, 8e.
Meffre (Mme), même adresse.
Mignard, rue Basse-du-Rempart, à Avallon.
Mesnard (Léon), 7, rue de la Boétie, Paris, 8e.
Miller (Miss), 7, Scroope Terrace, à Cambridge (Angleterre.
Mirot (Léon), 15, rue de Grenelle, Paris, 7e.
Mouchoux (Henri), notaire, à Avallon.

Neveux, notaire, à Avallon.
Neveux (Mme), même adresse.
Nizet (Charles), délégué de la Société centrale des Architectes, 7, avenue de Breteuil, Paris, 7e.
Noël (Léon), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris, 9e.
Nogué (Lucien), ingénieur, 6, rue Leclerc, Paris.
Nolin, à Avallon.
Nolin, notaire, à Clamecy.

Paillot (abbé Pierre), vicaire de la cathédrale, 3, rue Lebœuf, à Auxerre.
Paisant (Alfred), président honoraire du Tribunal civil, 33, rue Neuve, Versailles.
Paisant (Mme), même adrese.
Paixhans (Mlle Marguerite), 5, rue de Monceau, à Paris, 8e.
Paquot, professeur, à Avallon.

Pasquier (Félix), archiviste du département, inspecteur de la S. F. A., 6, rue Saint-Antoine-du-T., à Toulouse.
Palmer (Georges-Henry), 20, West Hill Road Wendworth, à Londres, S. W.
Parat (abbé), à Avallon.
Perreau, à Clamecy (Nièvre).
Perrenet (Pierre), secrétaire-adjoint de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, 5, rue du Palais, à Dijon.
Perrin (Joseph), président de la Société Archéologique de Sens, 1, rue Edouard-Charton, à Sens.
Perrin (Mme Henri), à Avallon.
Peron (P. A.), président de la Société des Sciences historiques de l'Yonne, 11, avenue de Paris, à Auxerre.
Petit (Ernest), inspecteur de la S. F. A., à Vausse, par Châtel-Gérard (Yonne).
Petit (Edme), à Vausse, par Châtel-Gérard (Yonne).
Petit (Mme Edme), même adresse.
Petit (Pierre), à Sarry, par Noyers (Yonne).
Petit (Mme Pierre), même adresse.
Philippe (André), archiviste des Vosges, inspecteur de la S. F. A., à Epinal.
Philippe (Mme), même adresse.
Pillon (Alphonse), maire, à Roye-sur-Matz (Oise).
Pinoteau (baron Maurice), ingénieur civil, 46, boulevard Emile-Augier, Paris, 16e.
Pinoteau (Mme), même adresse.
Pissier (abbé), curé de Saint-Père-sous-Vézelay (Yonne).
Plivard (Edmond), notaire honoraire, à Clermont (Oise).

Pontnau (Raymond), à Saint-Sulpice-la-Pointe (Tarn).
Porée (le chanoine Adolphe), curé de Bournainville, par Thiberville (Eure).
Porée (Charles), archiviste de l'Yonne, secrétaire général du Congrès, à Auxerre.
Porée (Mme), même adresse.
Proust (comte Daniel), au Château-Noir, par Auverse (Maine-et-Loire).
Prévost (Joseph), rue de Lyon, à Avallon.

Quarré-Prévost (Louis), 4, rue du Palais-Rihour, à Lille.
Quarré-Prévost (Mme), même adresse.
Quintard (Léopold), rue Saint-Michel, à Nancy.

Radel, architecte du département, à Auxerre.
Ranquet de Guérin (Henri du), 9, rue Savaron, à Clermont-Ferrand.
Raudot, à Avallon.
Regnault (Ernest), président du Tribunal civil, Joigny.
Régnier (Louis), membre du Conseil de la S. F. A., 9, rue du Meilet, à Evreux.
Renault (Georges), conservateur du Musée, 109, boulevard Chartrain, à Vendôme.
Robit (Joseph), receveur des finances honoraire, 12, rue d'Alexandrie, Paris.
Rocha-Dias (Eduardo), secrétaire de la Société royale des Architectes portugais, à Lisbonne (Portugal).
Rostand (André), lieutenant, 72e d'infanterie, 10, boulevard de Beauvais, à Amiens.
Rhein (F.), 31, rue d'Angiviller, à Versailles.
Royer-Collard, château de Thou, par Bonny-sur-Loire (Loiret).

Saint-Venant (J. Barré de), inspecteur des eaux et

Pasquier (Féli[illegible] [illegible] la S. F. A., 7, place [illegible]

teur [illegible] préfet honoraire, 12, rue [illegible] à [illegible] Angoulême.

Palm[illegible] [illegible] rue du Docteur-Maret, Dijon.

P[illegible] [illegible] Épinal.

[illegible] archiviste-paléographe, secrétaire- [illegible] la S. F. A., 8, rue Chateaubriand, à [illegible]

[illegible] (colonel de), 19, rue Hurtebise, Compiègne.

[illegible] (Mme de), même adresse.

[illegible] (Gustave), 101, boulevard Malesherbes, Paris.

[illegible]vallo (Joseph de), 159, boulevard Haussmann, à Paris, 8e.

Simon (docteur), président de la Société des Sciences historiques et naturelles, à Semur.

Tachard (docteur), médecin principal en retraite, 14, rue Monplaisir, à Toulouse.

Tachard (Mme), même adresse.

Terret (l'abbé), à Autun.

Testart (Gaston), vice-président de la Société des Sciences historiques et naturelles, ingénieur des ponts et chaussées, à Semur.

Thibault, ancien instituteur, rue de la Maladière, à Avallon.

Thiollier (Noël), inspecteur de la S. F. A., notaire, 10, rue du Général-Foy, à Saint-Étienne.

Thomas-Piétri, 3, rue du Clos-René, à Montpellier.

Tillet (Jules), architecte des monuments historiques, 76, rue de Miromesnil, à Paris, 8e.

Travers (Émile), directeur-adjoint et trésorier de la S. F. A., 18, rue des Chanoines, à Caen.

Tréneau (Louis), à Dijon.

Triger (Robert), inspecteur général de la S. F. A., docteur en droit, rue de l'Evêché, au Mans.

Truchis (le vicomte Pierre de), inspecteur de la S. F. A., 7, rue Hernoux, à Dijon.

Vaillant (A.), 24, rue Gay-Lussac, à Paris, 5e.

Valat (Georges), avocat, 24, rue de la Chaudronnerie, à Dijon.

Valois (Jules de), membre du Conseil de la S. F. A., Aumâtre, par Oisemont (Somme).

Ventre (André), architecte en chef des monuments historiques de Saône-et-Loire, 35, rue de Valois, à Paris, 1er.

Vernet (Marcel), 10, rue d'Offémont, à Paris, 17e.

Vernet (Mme), même adresse.

Vignot (Charles), à Joigny.

Vignot (Mme Charles), à Joigny.

Villartay (docteur Jarnouen de), à Vitré.

Villefosse (Antoine Héron de), membre de l'Institut, 10, rue Washington, à Paris, 8e.

Villefosse (Mme Héron de), même adresse.

Villefosse (Mlle Héron de), même adresse.

Villetard (abbé), curé de Serrigny, par Tonnerre (Yonne).

Zeltner (Pierre de), 27, rue de Tocqueville, Paris, 17e.

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Avant de résumer les travaux du Congrès, il convient de dire quelques mots sur la Société française d'Archéologie, qui l'a organisé de concert avec la Société d'Etudes et le Syndicat d'Initiative d'Avallon.

Fondée à Caen en 1834 par l'illustre archéologue normand, M. de Caumont, qui la présida pendant trente-huit ans ; dirigée successivement par Léon Palustre, le comte de Marsy et, depuis 1900, par M. Eugène Lefèvre-Pontalis, la Société française d'Archéologie a pour objet l'étude des anciens monuments de la France et la lutte contre le vandalisme.

Le nombre actuel de ses membres est de 780 pour la France et de 130 pour l'étranger.

Chaque année, au mois de juin, elle organise un Congrès qui dure huit jours, afin de visiter les églises et les châteaux d'une région, en rayonnant autour d'une ville de France. Les séances du soir sont consacrées à la lecture de mémoires et à des discussions scientifiques.

Les Congrès de ces dernières années se sont tenus à Troyes, à Poitiers, au Puy, à Beauvais et à Carcassonne. La ville d'Avallon a été choisie comme siège du Congrès de 1907, qui est le 74ᵉ.

Pour faire partie de la Société française d'Archéologie, il suffit d'adresser une demande au Directeur, 13, rue de Phalsbourg, à Paris, et d'être présenté par deux membres. La cotisation annuelle de dix francs est recouvrée par M. Emile Travers, directeur-adjoint et trésorier, 18, rue des Chanoines, à Caen. En échange, chaque sociétaire reçoit un volume de 500 pages, illustré de nombreuses phototypies, qui renferme un

guide et des articles de choix sur les monuments de la province où le Congrès de l'année précédente s'est réuni.

Des excursions autour de Paris sont organisées au printemps pour les membres qui sont empêchés par leurs occupations d'assister au Congrès. Celles de 1907 ont eu lieu le 23 avril à Longpont et à Soissons, et le 28 mai à Amiens.

Le *Bulletin Monumental,* publié par M. Eugène Lefèvre-Pontalis, sous les auspices de la Société, paraît tous les trois mois par livraisons et forme un gros volume, soigneusement illustré, qui contient des études archéologiques sur les antiquités nationales et sur les monuments du moyen âge. Le prix de l'abonnement est de quinze francs.

AVANT LE CONGRÈS

C'est à la fin de l'année 1905 que le Syndicat d'Initiative et la Société d'Etudes d'Avallon furent pressentis par M. Lefèvre-Pontalis au sujet de la tenue du Congrès archéologique de juin 1907.

Notre amour-propre et l'intérêt du commerce de la contrée nous faisaient un devoir de répondre que les ressources de la ville d'Avallon étaient suffisantes pour assurer le logement de 150 congressistes pendant huit jours, indépendamment de l'afflux ordinaire des étrangers, et pour rendre faciles les excursions en voiture.

Il fut alors décidé qu'Avallon serait le centre de la région visitée, le lieu de séjour des archéologues, en un mot le chef-lieu du Congrès. Mais nous savions bien que notre affirmation ne suffirait pas à régler les difficultés qui devaient forcément se présenter. Les hôtels d'Avallon, depuis quelques années, et à la suite de la publicité donnée aux sites et aux monuments de l'Avallonnais, se sont transformés, agrandis, ils sont même devenus plus nombreux ; malgré cela, il nous fallut compter beaucoup sur les offres des particuliers. Ceux-ci, et nous devons les en féliciter, s'intéressèrent vivement à la réussite du Congrès et ouvrirent avec empressement leurs demeures aux étrangers. Ils avaient compris que la visite des savants était un hommage rendu à nos richesses artistiques et naturelles, ce qui flattait leur amour-propre d'Avallonnais, et que cette visite serait en même temps la publicité la meilleure, la plus efficace qu'il soit possible de faire pour le développement du tourisme.

C'était honneur et profit tout à la fois.

Dès le mois de mars 1907, les hôtels étaient retenus pour la durée du Congrès des 11-19 juin, et c'est grâce au Syndicat d'Initiative que fut vaincue la difficulté très réelle du logement. Cette difficulté se révèle dans la volumineuse correspondance du trésorier du Congrès qui avait à cœur de ne refuser aucune adhésion et qui, à diverses reprises, fit le recensement des ressources à Avallon et à Auxerre où les congressistes devaient passer deux nuits.

Chacun fut logé et il ne nous est pas parvenu de plaintes, du moins au sujet de l'organisation matérielle du Congrès.

La municipalité d'Avallon mit gracieusement à notre disposition la grande salle de l'Hôtel de Ville pour les séances et le banquet ; au rez-de-chaussée siégea le Secrétariat du Congrès pour la comptabilité et les renseignements.

Dès le dimanche et surtout le lundi, des archéologues venus de tous les points de la France et de l'étranger se pressaient dans les rues qui présentaient une animation inaccoutumée. Pour recevoir dignement ses hôtes, Avallon avait revêtu sa parure des jours de fête ; les rues et les monuments publics avaient été pavoisés de drapeaux et d'oriflammes aux couleurs nationales.

MM. E. Travers et R. Chevallier, arrivés plusieurs jours avant l'ouverture, arrêtaient avec le trésorier les derniers détails de la manifestation scientifique depuis longtemps attendue.

Dans la salle du Secrétariat, ce fut toute la semaine un va et vient de visiteurs demandant des renseignements, achetant des cartes d'excursions, la liste des membres, le *Guide du Congrès*, etc.

Ce guide, intéressante brochure illustrée de 230 pages, rédigée par MM. Charles Porée, le vicomte de Truchis, J. Déchelette et A. Philippe, tirée à 200 exemplaires, fut épuisé dès le premier jour.

Le prix des excursions avait été fixé comme suit :

Vézelay, 8 fr. 50. — Semur, 15 fr. — Montréal, 5 fr. 50. — Autun, 20 fr. — Clamecy, 15 fr. — Sens, 10 fr. — Alésia, 10 fr. — Chastellux, 5 fr. — Banquet, 9 fr.

Mardi 11 Juin 1907

Dès le matin, les congressistes visitent la ville ; un certain nombre montent à la Tour de l'Horloge pour prendre des renseignements à la Bibliothèque et au Musée.

SÉANCE D'OUVERTURE

A 2 heures 1/2, la grande salle de l'Hôtel de Ville renferme plus de trois cents personnes, parmi lesquelles beaucoup de dames et de jeunes filles.

Le président, M. Lefèvre-Pontalis, a, à ses côtés, notamment M. Héron de Villefosse, conservateur du Musée du Louvre, représentant le Ministre de l'Instruction publique ; M. Billardon, maire d'Avallon ; M. Etienne Flandin, député de l'arrondissement ; M. Demorgny, sous-préfet ; M. Goussard, président de la Société d'Etudes d'Avallon ; M. l'intendant général Péron, président de la Société des Sciences de l'Yonne ; M. le docteur Simon, président de la Société de Semur ; M. Ernest Petit, conseiller général de l'Yonne ; MM. les présidents de la Société Eduenne et de la Société Archéologique de Sens ; M. le comte de Ghellinck, délégué de la Société Archéologique belge, etc.

Sur l'estrade avaient pris place : M. Hainault, adjoint au maire d'Avallon ; M. Grenat, principal du collège d'Avallon ; M. Porée, archiviste de l'Yonne ; M. Humbert, inspecteur primaire de l'arrondissement d'Avallon ; M. Larget, receveur des finances à Avallon ; M. l'Archiprêtre de Saint-Lazare ;

M. Chambon, secrétaire de la Société d'Etudes d'Avallon et trésorier du Congrès, etc., etc.

Aussitôt la séance ouverte, M. le maire Billardon a souhaité en ces termes la bienvenue aux membres du Congrès :

« Mesdames, Messieurs,

« Je suis heureux et confus tout à la fois de venir, au nom de la Municipalité et de notre population toute entière, vous offrir le premier salut.

« En choisissant notre modeste cité pour siège de son Congrès annuel, la Société française d'Archéologie nous a fait un honneur inespéré. Je crois devoir à ce sujet adresser l'expression de notre bien vive gratitude tout particulièrement au distingué président du Congrès, M. Lefèvre-Pontalis, et à notre savant compatriote et ami, M. Ernest Petit. Ils ont puissamment contribué à fixer l'attention de la Société sur notre pays et ont plaidé l'un et l'autre, avec chaleur, la cause de notre ville. Vous aviez à prévoir de nombreuses difficultés d'organisation en raison de l'insuffisance des ressources que nous pouvions tenir à votre disposition ; vous avez cependant persisté avec tenacité dans votre projet de venir à Avallon pour y tenir vos assises.

« J'espère que vous n'aurez pas trop à regretter votre décision ; le confortable vous fera sans doute défaut, — et c'est surtout à vous, Mesdames, que j'aurai à demander une excessive indulgence, — mais soyez certains que l'accueil vous sera sympathique.

« Je vous disais mon bonheur de vous recevoir et aussi ma confusion. Jamais, peut-être, une assemblée de savants comme la vôtre n'a-t-elle eu pour lui faire

les honneurs de son pays un ignorant comme je le suis. Je vous en fais le très humble aveu, avec une pénible confusion : votre science m'est complètement étrangère. J'admire, il est vrai, nos vieux monuments ; je veux qu'on les respecte et qu'on les sauve de la destruction ; mais j'en ignore l'histoire et j'en confonds tous les styles.

« Il y a peu d'années, la Société des Sciences de l'Yonne vint tenir une réunion dans notre ville ; j'y avais été convié, et le très aimable président, M. Péron, me fit comprendre en termes courtois que j'étais un barbare ; il m'enguirlanda de couronnes de fleurs pour m'arracher la promesse de création d'un musée.

« Hélas ! Je ne pouvais pas baisser la tête et murmurer une réponse évasive.

« Mais j'avais eu honte pour mon pays ; j'étais touché de la grâce et je ne voulus pas me présenter à vous les mains vides. La ville vient de faire l'acquisition d'un immeuble pour y installer un musée ; il appartiendra maintenant aux savants et aux artistes de le garnir de leurs collections.

« J'ai confiance dans l'avenir, grâce au mouvement scientifique que vous développez ; nous ne devons pas perdre de vue, en effet, suivant une heureuse expression de l'éminent statuaire notre compatriote, M. Loiseau-Bailly, que vous faites œuvre de diffusion intellectuelle.

« Nous suivrons vos conférences avec le plus grand intérêt et nous en tirerons profit. Vous ferez sortir de leur torpeur les indifférents qui deviendront des disciples et continueront votre œuvre.

« Je vous souhaite à tous Messieurs, la plus cordiale bienvenue. »

M. Goussard, président de la Société d'Etudes, prit ensuite la parole en ces termes :

Discours de M. Goussard

« Messieurs de la Société Française d'archéologie,

« Messieurs les Congressistes,

« S'il est une prérogative du Président de la Société d'Etudes d'Avallon qui lui soit particulièrement précieuse, c'est, assurément, celle qui lui vaut aujourd'hui l'honneur de vous saluer tous à votre arrivée dans notre ville.

« En choisissant Avallon pour y tenir les assises de votre 74e congrès, en venant au milieu de nous, dans notre cité que le proverbe dit petite mais d'un grand renom, vous avez signalé au monde savant, dont votre compagnie est la plus haute et la plus vivante expression, un pays où il y a tant à voir ! tant à découvrir ! tant à expliquer !

« Nous vous remercions tous, Messieurs, du grand honneur que vous nous faites.

« Nous remercions tout particulièrement et le savant si distingué qui préside cette séance et l'éminent représentant de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

« Nous saluons aussi avec gratitude toutes les Sociétés savantes et amies de notre région et de l'étranger dans leurs estimés membres, qui ont bien voulu se joindre à nous pour grossir notre cortège et vous recevoir plus dignement.

« Vous savez déjà, Messieurs, et depuis longtemps, ce que vous trouverez dans notre Avallonnais.

« Tous les âges, même les plus reculés, y sont représentés par des vestiges d'un haut intérêt historique, par des monuments les plus justement admirés de notre France.

« C'est ainsi que l'époque si lointaine de notre préhistoire, celle de la pierre taillée se rencontre sur les bords de la Cure. Vous y verrez à Saint-Moré, dans les escarpements de la Côte-de-Chair, près du tunnel du chemin de fer, quatre grottes notamment, qui représentent toute la série de l'époque paléolithique, dite des cavernes :

« La grotte du *Mammouth*, le plus ancien abri de l'homme préhistorique dans notre région, indiquée par sa faune et son mobilier ;

« La grotte du *Blaireau*, qui fait une transition ;

« La grotte de l'*Homme*, de l'époque magdalénienne ancienne, avec un petit ossuaire de l'époque néolithique ;

« La grotte de la *Marmotte*, qui finit cette époque.

« Sur ce même flanc de coteau se trouvent les grottes de Nermont et de la Cabane :

« *Nermont*, station de la pierre polie et, en même temps, de l'époque du bronze passant à celle du fer, remarquable surtout par sa poterie grossière ou fine, gravée et décorée de ces deux époques ;

« La *Cabane*, petite grotte de l'époque du bronze, où sur une perle en terre se distinguent des signes que l'on peut prendre pour des écritures.

« Un peu plus loin, toujours sur cette même Côte de Chair, nous passons à l'âge des métaux avec l'enceinte double d'un camp retranché. Les vestiges de

cette époque se voient encore dans nos bois de l'Avallonnais, représentés par des tumuli qui ont fourni à nos musées un mobilier de fibules, de rasoirs, de torques et des bracelets de bronze.

« A peu de distance de là, en amont de la Cure, à un kilomètre environ de Saint-Moré, se découvre Cora ! le camp fortifié de Cora, avec ses murailles et ses sept tours, qui appartient à des époques successives, commençant à la pierre polie pour prendre fin à l'époque du bronze et au commencement de celle du fer.

« C'est à l'un des membres de la Société d'Etudes d'Avallon, travailleur infatigable, dont la modestie connue de tous égale le mérite, que nous devons de pouvoir embrasser aujourd'hui dans son ensemble ce camp si intéressant, si caractéristique, si rare, même unique en France, et qui n'a, paraît-il, qu'un rival, à Francfort-sur-Mein.

« Nous passons, Messieurs, à l'époque gallo-romaine avec la grande voie d'Agrippa, de Lyon à Boulogne, et la voie secondaire d'Autun à Auxerre. La grande voie, qui entre dans l'Avallonnais à Sainte-Magnance, passe à Magny, où elle s'appelle Pas (passage de Saint-Germain), en souvenir du cortège du grand évêque d'Auxerre, ramené de Ravenne à sa ville après sa mort. Elle gagne Avallon, ancien Aballo, castrum romain cité dans l'itinéraire d'Antonin, dans la carte de Peutinger et dans la notice de l'Empire romain de l'an 400. Une borne milliaire a été trouvée, paraît-il, à l'étang des Minimes, faubourg de cette ville.

« Cette voie arrive au Vault-de-Lugny. A une distance de 2 kilomètres s'élevait le temple de Mont-

martre, dont la statuaire recueillie dans notre Musée annonce le haut Empire. Puis, à Voutenay, à signaler un cippe dédié par Amisus Celsus au dieu Mercure, découvert dans une maison située sur le bord de la voie. A Saint-Moré, ancienne Cora, la voie, très visible depuis Voutenay, passe la rivière de Cure. Le camp antique de Cora commandait le passage.

« Une villa de cet endroit a donné une statue de Cérès ou de l'Abondance.

« La voie quitte l'Avallonnais dans cette commune après 32 kilomètres environ de parcours. Elle forme à sa sortie une chaussée élevée de 3 mètres au-dessus des terres.

« La voie secondaire d'Autun à Auxerre, souterraine aujourd'hui, entre chez nous à Quarré-les-Tombes, descend à la vallée de la Cure, qu'elle suit jusqu'à Blannay, pour gagner la vallée de l'Yonne par le plateau de Bois-d'Arcy.

« De cette époque historique gallo-romaine, nous avons encore la remarquable mosaïque des Chagnats déposée dans la salle d'armes du château de Chastellux, des sarcophages transportés au Prieuré de Saint-Jean-les-Bonshommes, dans ce monument si intéressant que nous venons de sauver de la ruine et qui est entouré d'un soin aussi jaloux qu'intelligent et généreux par l'un de nos collègues, dont la main toujours largement ouverte ignore ce que le cœur donne.

« L'époque barbare, franque, mérovingienne, carolingienne, à laquelle nous arrivons, avec son industrie d'origine orientale, vient de se compléter chez nous, grâce aux armes, aux bijoux, à la céramique provenant des fouilles récemment faites dans l'im-

portant cimetière du Vaudonjon, commune de Montillot. Nous avions déjà de cette époque la crypte de l'église Saint-Lazare d'Avallon, celles de Châtel-Censoir et de Vézelay, les sarcophages de Quarré-les-Tombes.

« Nous atteignons le moyen âge, la période romane du XIIe siècle avec la Madeleine de Vézelay, unique au monde, proclamons-le ! Saint-Lazare d'Avallon, Saint-Martin-du-Bourg, Saint-Etienne de Vézelay l'église de Pontaubert, le chœur de Châtel-Censoir, le tombeau de sainte Magnance.

« Puis, la période de transition du XIIe au XIIIe siècle avec l'église de Montréal, l'église de Savigny-en-Terre-Plaine, le prieuré de Saint-Jean-les-Bons-hommes, déjà cité, le porche de Civry.

« La période de l'art français, dite période gothique du XIIIe et XVe siècle, représentée par :

« L'église de Saint-Père-sous-Vézelay (XIIIe siècle) ; la chapelle du Saulce d'Island (fin du XIIIe siècle) ; le château fort de Thizy (XIIIe siècle) ; les remparts, les portes et les maisons de Montréal (XIIIe siècle) ; le château fort de Chastellux des XIIe siècle (tour Saint-Jean) XIIIe siècle et XVe siècle ; les maisons de Vézelay (XIIe, XIIIe et XVe siècles) ; le château fort de Pisy (XIIIe et XVe siècles) ; l'église de Vault-de-Lugny (XVe siècle) ; le château de Folin, près Châtel-Censoir (XVe siècle) ; la tour d'Horloge d'Avallon (XVe siècle) ; les remparts et les tours d'Avallon (XVe siècle) ; la porte neuve de Vézelay (XVe siècle) ; les maisons d'Avallon (XVe siècle) ; les maisons de Coutarnoux (XVe siècle) ; les maisons de Cussy-les-Forges (XVe siècle) ; les maisons de l'Isle-sur-le-Serain (fin du XVe siècle).

« Enfin la période de la Renaissance (fin du xve au xviie siècle) nous a valu :

« Le portail et la nef de Châtel-Censoir ; le château Gaillard, à Sainte-Magnance, et même les deux arcs du portail de Saint-Lazare.

« Telles sont, Messieurs, nos richesses, et j'en laisse de moindre importance. Vous les apprécierez.

« Mais pourquoi vous avoir présenté cette longue et sèche nomenclature, que nous avons privée intentionnellement de tout ornement et de tout décor, car on ne s'attarde pas à regarder un tableau lorsqu'on doit voir la réalité ?

« Etait-il véritablement besoin d'appeler votre attention sur ces précieux et fidèles témoins des siècles passés, en présence de l'éminent historien de l'Avallonnais qui m'écoute, de notre cher compatriote, l'un de nos fondateurs, l'ancien ami de notre poète de la Jeunesse, du poète de Rolla ?

« Il sera notre guide dans ce pays privilégié, que l'on ne quitte plus quand on y est né, que l'on adopte parce qu'on l'aime quand on l'a habité.

« Et, pour aller chercher tous ces souvenirs de cette vieille et basse Bourgogne, restée grecque par le goût, romaine par le bon sens, gauloise par l'esprit, vous parcourrez, Messieurs, nos chemins ensoleillés et fleuris dans leurs cadres si pittoresques !

« Notre campagne avallonnaise, la coquette qu'elle est, semble avoir revêtu sa plus fraîche et plus jolie parure pour vous sourire à chaque pas.

« Ne résistez pas, Messieurs, à sa séduction et vous emporterez d'elle le plus durable et le plus gracieux souvenir que vous redirez au loin.

« Quant à nous, Société d'Etudes, modeste association de province, nous subissons, comme tant d'autres, la loi de notre vie moderne, la concentration de tous les talents dans les grandes villes. Quand le sang reflue au cœur, les extrémités se refroidissent, bientôt se paralysent. Aussi, Messieurs, nous trouverez-vous sensiblement anémiés.

« Heureusement, et c'est là encore pour nous un sujet de profonde gratitude, vous nous apportez le remède, vous nous apportez la vie.

« Nous n'avons pu, jusqu'à présent, dans nos humbles mais consciencieux travaux, que glaner quelques épis dont vous voudrez bien former les gerbes. Grâce à l'expansion si généreuse de votre science, à vos programmes, à vos méthodes, qui viennent nous rajeunir, nous ferons plus et mieux que par le passé.

« Qu'il s'agisse pour nous de dépouiller les archives, d'interroger les inscriptions, de tirer de l'oubli ou de sauver de la ruine les moindres débris de notre passé historique et monumental, la Société d'Etudes d'Avallon se souviendra et s'inspirera toujours de ce conseil si élevé et si juste de Pline le Jeune : « Entourons, dit-il, de vénération nos « antiquités glorieuses, car le grand âge, digne de « respect chez un homme, devient quelque chose de « sacré quand il s'agit des monuments et des villes. » — « *Reverere gloriam veterem et hanc ipsam senec-* « *tutem quæ in homine venerabilis, in urbibus et* « *monumentis sancta est.* »

« C'est également en s'inspirant de cette haute pensée que la ville d'Avallon, par l'organe de ses dignes représentants, si soucieux de l'intérêt de tous,

a bien voulu nous promettre à très brève échéance un Musée et une Bibliothèque dignes de nos richesses et de la notoriété que vous venez de leur donner.

« L'activité générale en sera décuplée et comme elle est à l'esprit ce qu'est le mouvement pour le ruisseau, dont l'eau n'est jamais si pure et si vivifiante que quand elle est courante, nous récolterons pour vous de plus abondantes et plus riches moissons.

« En faisant appel à l'Archéologie et à l'Histoire, ces deux sœurs inséparables qui grandissent, comme on l'a dit, appuyées l'une sur l'autre, nous ferons, espérons-le, malgré le ravage des temps et des hommes, revivre les grandes choses d'autrefois, les puissants génies et les vieilles gloires de notre Avallonnais, de notre France.

« De plus en plus nous nous pencherons vers notre sol pour lui arracher ses secrets et ses trésors.

« De plus en plus nous lèverons nos regards vers notre ciel pour contempler et interroger ces édifices superbes et hardis. C'est ainsi que toujours vers notre chère patrie se porteront nos pensées, notre admiration, les élans les plus vibrants de notre cœur.

« Mieux connaître la France, c'est l'aimer davantage.

« Le culte de l'Archéologie, c'est aussi l'amour de la Patrie ! »

Discours de M. de Villefosse

« Mesdames, Messieurs,

« Au mois de juillet 1834, il y a déjà soixante-treize ans, l'illustre fondateur de vos congrès, Arcisse de Caumont, recevait une lettre datée de Paris et signée d'un nom encore peu connu mais qui ne devait pas tarder à briller d'un vif éclat dans le monde des lettres et des arts. C'était celui d'un inspecteur des monuments historiques, récemment nommé pour remplacer M. Vitet. « Vos ouvrages, écrivait-il, à « M. de Caumont, m'ont donné, Monsieur, le goût de « l'archéologie. Au moment de commencer ma « tournée d'inspection j'éprouve plus que jamais le « besoin de réclamer les conseils des personnes qui, « par de longues et savantes études, ont acquis la « parfaite connaissance des monuments du moyen « âge. C'est à vous, Monsieur, que je devais m'adresser « tout d'abord. Je vais parcourir plusieurs départements. Je partirai à la fin de ce mois ou au « commencement d'août et, d'abord, j'irai à Vézelay. « L'église romane dont Hugues de Poitiers a écrit les « tribulations est dans un bien triste état. Je tâcherai « d'obtenir de M. le Ministre de l'instruction publique « des fonds pour la réparer, ou, du moins pour en « retarder la ruine. »

« L'église abbatiale de Vézelay était alors dans un état lamentable : c'était bien véritablement la ruine qui la menaçait et le correspondant de M. de Caumont, qui s'appelait Prosper Mérimée, avait mille fois raison de mettre la conservation de ce merveilleux

édifice au premier rang de ses préoccupations professionnelles. Avec la clairvoyance qui lui était propre, Mérimée n'avait pas eu de peine à comprendre que la Madeleine de Vézelay était un des monuments les plus importants de notre vieille France, un des plus précieux par les souvenirs qui y restaient attachés, un des plus intéressants par ses dispositions, par les formes sévères de son architecture et par la richesse de son ornementation sculpturale. Comme il était homme d'énergie et de volonté, il poursuivit son dessein sans défaillance. Pendant plusieurs années, il ne cessa de plaider la cause de Vézelay auprès des pouvoirs publics, il obtint successivement les crédits nécessaires aux travaux les plus urgents et ses efforts assurèrent la résurrection du joyau architectural dont la Bourgogne a le droit d'être fière. Au moment où vous allez vous-mêmes, en consacrant votre première journée à cette magnifique église, témoigner l'intérêt profond qu'elle vous inspire, le nom de Mérimée méritait à coup sûr de vous être rappelé à côté de ceux de Chérest, de Flandin, de Victor et d'Ernest Petit, et de tant d'autres historiens érudits de la célèbre abbaye, dessinateurs habiles qui ont relevé les plans et popularisé les images.

« Les crédits que l'on votait pour les monuments historiques sous le règne de Louis-Philippe ne représentaient pas de bien grosses sommes. Un billet, adressé vers 1839 à Cavé, chef de division des beaux-arts, nous renseigne sur leur importance. C'est encore Mérimée qui parle : « Mon cher ami, écrivait-il à « Cavé sous une forme humoristique, mon cher ami, « voici mon testament : veuillez tourmenter, mais « très cruellement, le préfet de l'Yonne pour qu'il

« emploie en temps utile les cinq mille francs donnés « à Vézelay en 1837. » Cinq mille francs pour Vézelay et un préfet récalcitrant, retardant de tout son pouvoir l'emploi de cette modeste allocation, c'était vraiment l'âge héroïque de nos monuments historiques. Pourtant, avec de la bonne volonté, on arrivait à faire quelque chose.

« Les temps sont aujourd'hui changés, les subventions sont devenues plus importantes et se font heureusement moins attendre. Vous jugerez demain du résultat en constatant tout ce qui a été fait depuis un demi-siècle pour rendre à la Madeleine de Vézelay quelque chose de son antique splendeur. Votre visite sera comme la consécration de cette œuvre patiente et délicate qui en assure la conservation; une fois de plus la Société française d'Archéologie montrera qu'elle est restée, comme au temps de Caumont et de Mérimée, l'auxiliaire indispensable de la commission des monuments historiques et que, par son action bienfaisante, elle seconde toujours, quand elle ne les provoque pas, les efforts généreux de ce grand service.

« Le moment n'est pas éloigné où nos vieilles églises auront plus que jamais besoin de votre aide. Vous n'êtes pas de ceux qui hésitent à les protéger. Elles représentent pour vous la plus belle part du patrimoine artistique de notre pays : celle qui tient au sol même de la patrie et que l'or de l'étranger ne peut nous ravir. Vous les admirez tous les jours davantage; les liens qui vous unissent à elles, semblent se resserrer à mesure que vous les connaissez mieux. Aussi chaque année, avides de les revoir, vous accourez plus nombreux au rendez-vous qui vous est assigné,

entraînant de nouvelles recrues auxquelles vous faites partager votre enthousiasme et vos émotions. L'union et la cordialité, deux vertus devenues bien rares aujourd'hui, ne cessent de régner parmi vous, et c'est ainsi que vous pouvez travailler utilement pour la science et pour le pays. Restez toujours d'accord, Messieurs, c'est le plus sûr moyen d'assurer le triomphe de vos idées et la continuation de votre œuvre féconde.

« Sur la montagne où la grande voix de saint Bernard entraînait jadis l'élite du peuple de France, nous serons réunis demain ; nous y entendrons aussi une parole chaude et vibrante, éloquente dans sa simplicité parce qu'elle est constamment maîtresse de son sujet. Ce n'est pas à vous, Messieurs, que je puis apprendre avec quel dévouement votre cher directeur s'acquitte des fonctions que vous lui avez confiées, ni comment il se multiplie pour vous faire goûter le charme et les beautés de notre architecture nationale dont il a pénétré tous les secrets.

« En écoutant avec ferveur ses enseignements pratiques, nous en recueillons de précieux fruits et nous nous demandons souvent ce qu'il faut admirer le plus, de sa science claire, avisée et toujours prête, ou de son endurance à toute épreuve. Cette année surtout, M. Lefèvre-Pontalis a déployé un zèle d'apôtre : enseignement public, conférences, promenades archéologiques, il a mis tout en œuvre pour propager nos idées, pour répandre la bonne doctrine à l'aide de la parole et de la plume. Et, comme s'il trouvait de nouvelles forces chaque fois qu'une occasion nouvelle s'offre à son ardeur inlassable, il s'apprête à nous servir de guide aujourd'hui dans les églises d'Avallon ;

demain il nous conduira à Vézelay, à Semur, à Flavigny, à Saulieu, à Autun, à Clamecy, à Auxerre, à Pontigny et à Sens. Vous qui le voyez souvent à l'œuvre, vous pouvez mesurer d'avance l'étendue de sa tâche laborieuse et juger des fatigues qu'il affronte pour nous procurer tant d'agréables heures. Permettez-moi donc, Messieurs, de saisir l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui et de lui présenter ici en votre nom, un témoignage public et très cordial de notre affectueuse reconnaissance.

« Cette année, les monuments du moyen-âge ne sont pas les seuls à retenir l'attention des membres du Congrès. Les noms d'Alise, d'Autun et de Sens, inscrits sur notre programme, promettent quelques jouissances à ceux d'entre vous qui aiment les monuments gaulois et romains. Alise éveille en nos cœurs des émotions particulières . c'est comme un lieu sacré vers lequel s'envolent nos pensées chaque fois que l'image de la patrie en péril se dresse devant nous. Les fouilles entreprises sur le sommet de la montagne par la vaillante société de Semur, dont j'aperçois au milieu de vous l'aimable président, ont été couronnées, comme vous le savez, d'un plein succès : la ville romaine sort de terre, le théâtre est déblayé, le forum est découvert ; les trouvailles se multiplient sous l'habile direction du commandant Espérandieu. Vous ferez le pèlerinage d'Alise, Messieurs ; vous devez un souvenir à Vercingétorix qui restera toujours, pour les bons et vieux français comme nous, le type accompli du patriote refusant de tendre la main à l'envahisseur étranger.

« A Autun, vous penserez encore à notre héros gaulois en apercevant la silhouette imposante de la

montagne où s'élevait Bibracte, en admirant les importantes découvertes faites dans l'oppidum gaulois par notre cher et regretté confrère Bulliot. Autun était une des plus belles cités de la Gaule romaine. Je vois dans cette salle une phalange importante d'archéologues Eduens; ils ne pouvaient manquer de se joindre à nous et je les remercie d'être venus. Fondée par Auguste, Autun fut entourée par lui de remparts admirables, bâtis comme la ville sur un emplacement neuf, avec des matériaux neufs, sans aucun débris d'édifices antérieurs, preuve évidente qu'au commencement de l'empire cette ville n'avait pas pu rester ouverte et que la Gaule encore fort agitée n'acceptait pas sans une certaine résistance la domination des vainqueurs. Cette première enceinte d'Autun subsiste en grande partie; elle s'étendait sur une superficie d'environ 200 hectares, c'est-à-dire qu'elle couvrait un espace correspondant à peu près à trois fois celui de la ville actuelle; flanquée de plus de soixante tours, elle était percée de quatre portes monumentales dont deux sont encore conservées. C'est le seul exemple que nous ayons en Gaule, en dehors de la Narbonnaise, d'une enceinte du premier siècle.

« A Sens, au contraire, comme dans tant d'autres endroits, nous retrouverons une enceinte beaucoup plus restreinte, élevée à la hâte à l'aide de matériaux arrachés aux monuments de la première ville, détruits dès le IIIe siècle. L'ensemble des sculptures et des inscriptions sorties des murailles de Sens constitue une collection des plus précieuses dont la publication vient d'être achevée par les soins de la Société archéologique locale. Nous n'oublierons pas que les questions si intéressantes, soulevées par l'étude de ces

enceintes romaines de basse époque, ont été exposées pour la première fois par Arcisse de Caumont. Ai-je besoin d'ajouter qu'un de nos confrères les plus distingués, M. Adrien Blanchet, vient de faire paraître un ouvrage très complet sur la matière, dans lequel il a réuni et commenté l'ensemble des renseignements connus, utiles aux savants désireux d'approfondir le système défensif de la Gaule au moment de l'invasion des barbares.

« Le programme du Congrès se présente donc avec autant de variété que d'étendue. Je m'en réjouis avec vous et je suis heureux de vous en féliciter au nom de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts qui porte à vos recherches un si bienveillant intérêt. Au nom de M. le Ministre, au nom de la Section d'Archéologie du Comité des Travaux historiques, je tiens à saluer les Sociétés savantes de la région avec lesquelles le Comité entretient depuis longtemps de si excellentes relations. Je m'adresse d'abord à la Société d'Etudes d'Avallon et à son savant président qui nous accueille avec tant de bonne grâce, je m'adresse aussi à la Société des sciences historiques et naturelles de Semur, à la Société Eduenne, à la Société nivernaise, à la Société des sciences d'Auxerre, à la Société archéologique de Sens, avec lesquelles nous devons nous trouver cette semaine en rapports directs, dont les représentants assistent nombreux à cette séance et dont les publications vous ont fait aimer l'histoire, les richesses d'art, les beautés naturelles de cette merveilleuse contrée. Je les prie de ne jamais oublier les liens qui les unissent au Comité d'Archéologie. Elles y trouveront toujours des confrères, fiers d'être leurs obligés, heureux de pou-

voir quelquefois seconder leurs recherches, sincèrement reconnaissants des grands services qu'elles ne cessent de rendre à la cause de nos antiquités nationales, jaloux de leur prouver, chaque fois que l'occasion se présentera, leur attachement sincère, leur profonde gratitude ».

La parole est ensuite donnée à M. le vicomte de Ghellinck, de la Société d'Archéologie de Belgique, qui a remercié la Société française d'avoir bien voulu l'associer une fois de plus à ses travaux.

Puis, M. Lefèvre-Pontalis, prenant lui-même la parole, s'étend longuement sur les travaux de la Société française d'Archéologie, énumère les pertes faites dans l'année par la Société, qui sont des pertes pour la Science.

Voici la partie de son discours qui traite plus spécialement de l'Avallonnais :

Discours de M. Lefèvre-Pontalis

« Mesdames, Messieurs,

« Arrière-petit-neveu de l'architecte Soufflot, je suis très heureux d'ouvrir un de nos Congrès sur cette terre de Bourgogne qui est le berceau de ma famille paternelle. C'est l'aimable insistance de notre savant inspecteur départemental, M. Ernest Petit, qui m'a décidé à choisir la ville d'Avallon comme le centre de notre première série d'excursions. Où trouver d'ailleurs un cadre plus pittoresque, un pays plus riche en vieux monuments de tout genre, un accueil

plus cordial et des habitants plus empressés à nous recevoir ?

« Je me ferai tout d'abord l'interprète des regrets de M. Peyre, préfet de l'Yonne, et de Mgr Ardin, archevêque de Sens, qui s'excusent de ne pouvoir assister à la séance d'ouverture. M. Demorgny, sous-préfet d'Avallon, et M. Flandin, député de l'Yonne, veulent bien nous donner une marque de sympathie par leur présence ; je les en remercie de tout cœur. Nous sommes tous profondément touchés de l'accueil de la municipalité qui nous ouvre libéralement les portes de l'Hôtel de Ville. Je prie M. Billardon, maire d'Avallon, dont les souhaits de bienvenue vous ont été droit au cœur, et M. Hainault, adjoint, d'exprimer à leurs collègues du conseil municipal mes sentiments de gratitude. Vous avez eu bien raison, Messieurs, de faire pavoiser la ville en l'honneur des archéologues français et étrangers, car chacun de nos Congrès est une fête du travail et de la science.

« Je ne sais comment remercier M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, qui représente ici M. le Ministre de l'Instruction publique, des éloges qu'il a bien voulu m'adresser. Notre éminent confrère sait que notre reconnaissance lui est acquise de longue date, car voici le dixième Congrès où nous avons la bonne fortune de bénéficier de son autorité scientifique et de son aimable compagnie. Vous savez la part qu'il a prise aux fouilles d'Alésia en indiquant l'emplacement du théâtre avant le premier coup de pioche. Grâce au commandant Espérandieu, qui se fera dimanche votre guide après une savante conférence, vous en comprendrez l'intérêt exceptionnel.

« M. le comte de Ghellinck représente depuis huit

ans à nos Congrès le gouvernement belge et l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, mais il ne revient jamais les mains vides, car il nous apporte encore cette année le compte-rendu de notre dernière session de Carcassonne où l'alliance féconde de l'histoire et de l'archéologie lui permet de détailler nos excursions en les illustrant par ses photographies. Nos confrères M. Hambye et M. de Buggenoms, déléguésde la Société d'Archéologie de Bruxelles et de l'Institut liégeois, l'accompagnent suivant leur aimable coutume.

« La Société royale des Antiquaires de Londres et le Royal Archœological Institute sont représentés par notre éminent ami M. John Bilson, qui vient de me donner un nouvel article pour le *Bulletin Monumental*. Je tiens à le remercier encore des excursions si attrayantes organisées par ses soins pendant le Congrès de Worcester. Votre directeur et votre secrétaire-adjoint ont amplement profité de son inépuisable complaisance. L'honorable président, sir Henry Howorth et tous ses confrères nous ont fait le plus aimable accueil, et j'espère qu'ils viendront sceller l'entente cordiale l'année prochaine en Normandie.

« Nos invités ont double titre à notre gratitude, car ils ont bien voulu remplir les devoirs de l'hospitalité envers plusieurs membres du Congrès. Merci à M. Goussard, président du Tribunal civil et de la Société d'Etudes, dont le discours était si bien senti, à M. l'Archiprètre, à M. Larget, receveur des finances, à M. Humbert, inspecteur primaire, à M. Grenat, principal du collège, qui siègent sur l'estrade. Les Sociétés savantes du département de l'Yonne sont représentées par leurs présidents, M. l'intendant

plus cordial et des habitants plus … Auxerre et de Sens recevoir ? … de sympathie. La

« Je me ferai tout d'abord … nous reçoit dans son de M. Peyre, préfet de … je tiens à la féliciter publi- archevêque de Sens … du prieuré de Saint-Jean-les- assister à la séance … dont elle a pris l'heureuse initiative préfet d'Avallon … Giraud, et des fouilles du camp de veulent bien … M. l'abbé … dont tout l'honneur revient à M. l'abbé Parat. par leur … dont … M. le docteur Simon, président de la Société des Nous … M. … de Semur, qui nous prépare une cordiale de … sciences de … réception et qui s'est fait l'infatigable apôtre des fouilles d'Alésia, avec M. Pernet et M. Matruchot; M. Anatole de Charmasse, président de la Société Eduenne; M. le vicomte d'Avout et M. le vicomte Pierre de Truchis, membres de la commission des antiquités de la Côte-d'Or ; M. de Saint-Venant, membre de la Société Nivernaise, représentent ici l'élite scientifique de la Bourgogne. Leur présence nous prouve que l'archéologie ne connaît pas de frontières départementales et que nos Congrès grouperont toujours les travailleurs d'une province en rayonnant autour d'un centre d'excursions. Le choix du lieu de notre session annuelle est d'ailleurs uniquement subordonné aux facilités de communications et aux richesses monumentales.

« J'ai hâte de reporter sur le Syndicat d'Initiative de l'Avallonnais une large part du succès de notre Congrès. Sans l'activité, sans le dévouement inlassable de M. Guillemain d'Echon et de M. Eugène Chambon, trésorier du Congrès, vous ne trouveriez pas ici des logements chez les habitants de la ville, des voitures en nombre imposant pour vous conduire demain à Vézelay et vendredi à Montréal. Les Syndi-

cats d'Initiative, ces enfants chéris du Touring-Club, nous ont déjà rendu des services inappréciables au Puy, à Carcassonne et à Perpignan. Plusieurs de nos membres en ont fondé et en fonderont encore : nous sommes d'autant plus heureux d'applaudir à leurs efforts que notre Société est un véritable syndicat d'initiative archéologique où l'on s'initie aux nouvelles méthodes qui ont complètement renouvelé les théories surannées sur certaines écoles romanes, sur les origines de l'architecture gothique, sur les influences régionales ou étrangères et sur les artistes du moyen âge. J'ai depuis longtemps épuisé toutes les épithètes élogieuses pour remercier notre ami Raymond Chevallier de l'incroyable labeur qu'il s'impose avant et pendant nos Congrès, mais vos applaudissements lui prouveront l'étendue de votre reconnaissance. M. Heuzé veut bien le seconder pour établir l'horaire des trains spéciaux qui donnent lieu à de longues négociations avec les Compagnies de chemins de fer et qui facilitent singulièrement le programme de nos journées.

« Il ne suffit pas de vous transporter sans fatigue à pied d'œuvre, il faut encore que nos Congrès diffèrent de ceux du Club alpin ou d'un voyage à prix réduit organisé par une agence grâce à l'intérêt scientifique de nos excursions et de nos séances du soir. Je remercie donc très cordialement M. Charles Porée, archiviste de l'Yonne, secrétaire général du Congrès, d'avoir accepté la rude tâche de rédiger les deux tiers du guide. M. le vicomte Pierre de Truchis, M. Joseph Déchelette et M. André Philippe se sont partagé Semur, Flavigny, Saulieu, Autun, Clamecy et Pontigny, en vous faisant profiter de leurs remarques

originales. M. Eugène Chauliat, élève de M. Ventre, notre confrère M. Tillet, MM. Prost et Forey, architectes, et M. Philippe ont apporté tous leurs soins à la reproduction des plans si difficiles à teinter. Vous vous joindrez à moi pour les féliciter de leurs savantes monographies et de leurs relevés.

« Il y a plus d'un demi-siècle, la Société française d'Archéologie avait tenu deux sessions dans l'Yonne, car M. de Caumont avait présidé un Congrès à Sens, en 1847, et un autre à Auxerre, en 1850, où M. Quantin donna lecture d'un intéressant travail sur les églises et les châteaux du département. J'espère bien pouvoir vous distribuer l'année prochaine un volume plus substantiel que les comptes-rendus de cette époque où les procès-verbaux des séances tenaient beaucoup plus de place que les mémoires et où l'illustration se composait de quelques médiocres gravures sur bois.

« Nous sommes venus étudier ici cette école de Bourgogne qui a marqué de sa puissante empreinte les églises romanes et gothiques de votre province. C'est sur ce sol fécond que l'architecture du XIIe et du XIIIe siècle atteignit la limite de la perfection et de la hardiesse grâce à l'emploi de matériaux très résistants extraits des carrières de Coutarnoux et des environs de Tonnerre. Faut-il rappeler que les architectes bourguignons osèrent les premiers ouvrir des fenêtres au-dessus des tribunes sous une voûte en berceau très élevée, et que les Cisterciens exportèrent la voûte d'ogive en Italie et en Espagne? Faut-il énumérer tous ces chefs-d'œuvre qui marquent les étapes du progrès de la construction dans les édifices religieux de cette province : Vézelay, Cluny, Autun, Notre-Dame de Beaune, Montréal, Pontigny, les cathédrales

de Sens et d'Auxerre, Notre-Dame de Semur et Notre-Dame de Dijon, sans oublier ces belles églises rurales où le style s'est affiné.

« La Bourgogne a donné naissance à une légion d'archéologues qui ont commencé à étudier ces beaux monuments, comme MM. Quantin, Challe, Chérest, Victor Petit, Flandin, dont les œuvres ont conservé toute leur valeur ; mais il me sera bien permis de mettre en relief les mérites de nos deux confrères, MM. Bulliot et Julliot, qui ont donné jusqu'à leurs derniers jours l'exemple du travail le plus fécond. Nous saluerons à Autun, dans le jardins de l'hôtel Rolin, le buste du savant président de la Société Eduenne, de l'infatigable explorateur de l'antique Bibracte. A Sens, dans ce musée gallo-romain qui est son œuvre, nous évoquerons la mémoire de notre ancien inspecteur de l'Yonne qui s'était passionné pour l'étude des origines de sa ville natale.

« Nos confrères continuent à tenir la tête du mouvement historique dans cette région si riche en vestiges des premières industries humaines et de l'art gallo-romain, en belles œuvres du moyen-âge et de la Renaissance, Qu'il me suffise de citer les noms de MM. Ernest Petit, Joseph Déchelette, Maurice Prou, Henri Stein, Camille Enlart, Jean Virey, le vicomte de Truchis, Charles Porée, André Philippe, en y associant ceux de M. l'abbé Chartraire, de M. l'abbé Parat et de tant d'autres travailleurs qui apportent chacun leur pierre à l'édifice fondé par leurs prédécesseurs.

« Nous célébrerons à Caen, l'année prochaine, le soixante-quinzième anniversaire de la fondation de notre Société. Avec le concours dévoué de MM. Emile

Travers et Louis Serbat, je vous ferai visiter de belles cathédrales normandes, des châteaux célèbres, et surtout ces églises rurales de la plaine de Caen dont la valeur archéologique est de premier ordre.

« Avant d'étudier la cathédrale de Bayeux, nous irons rendre hommage à notre fondateur, M. de Caumont, dont l'œuvre est toujours restée vivante parce qu'elle reposait sur une idée de génie. En groupant l'élite des archéologues français et étrangers dans des Congrès annuels, il avait eu la joie de voir sa Société se développer sans cesse et ses successeurs se sont dévoués à la faire prospérer. Pareilles au phénix de la fable, les Sociétés savantes ont l'heureux privilège de pouvoir se rajeunir par de nouvelles recrues et par une activité continuelle, en se conformant à cette vieille maxime : *Uno avulso non deficit alter*.

« Nous avons su profiter des nouvelles lignes de chemins de fer pour corser le programme de nos excursions, et la science de nos confrères, toujours en éveil, a fait faire de sérieux progrès à l'archéologie du moyen âge. Ouvrons nos rangs à tous les travailleurs, à tous ceux qui veulent lutter contre le vandalisme en conservant à la France cette parure monumentale qui fait son charme et dont elle a le droit d'être fière. »

Après cette série de discours, le Congrès aborde son programme scientifique. M. Porée, archiviste de l'Yonne, donne lecture d'un savant mémoire où il résume les principaux travaux archéologiques publiés par les sociétés et les particuliers dans l'Yonne, au XIX[e] siècle.

La lecture de ce mémoire, où l'auteur fait preuve d'une grande érudition, se termine à 5 heures et le président déclare la séance levée.

A l'issue de cette réunion, les congressistes vont admirer Saint-Lazare où MM. Lefèvre-Pontalis et Villetard donnent des explications. Le portail arrête un certain temps les visiteurs et les photographes, puis la foule se porte vers le vieux Saint-Martin et ensuite vers les remparts et les vieilles maisons.

Chemin faisant, M. Lefèvre et quelques-uns de ses collègues ont félicité les membres de la Société d'Etudes qui ont eu la pensée de faire poser des plaques sur les monuments intéressants. Le modèle de ces plaques et le texte des inscriptions sont remarqués par les Archéologues.

La promenade de la *Petite Porte* fait l'admiration de tous.

SÉANCE DU SOIR

A huit heures et demie, séance publique. Beaucoup de dames et de jeunes filles congressistes sont présentes ; on remarque aussi que les Avallonnais sont nombreux et s'intéressent à l'archéologie, au vieil Avallon.

M. Héron de Villefosse, préside. Sur l'estrade ont pris place MM. Lefèvre-Pontalis, Goussard, E. Petit, L. Serbat, Porée, Chambon, etc.

Trois communications ont été présentées :

1° Le camp de Cora (1), par M. l'abbé Parat ;

2° L'Eglise Saint-Lazare d'Avallon, par M. l'abbé Terret, d'Autun ;

3° L'inscription du petit portail Saint-Lazare, avec traduction, par M. l'abbé Villetard.

La séance a été levée à 10 heures.

(1) Dans la discussion à laquelle donna lieu ce travail, M. Adrien Blanchet a reproduit les explications qu'il avait déjà données au Comité des travaux historiques dans sa séance du 12 mars 1906 ; les murs de Cora ont une certaine analogie avec la muraille considérée comme carolingienne, récemment découverte à Francfort-sur-le-Mein.

Mardi 12 Juin 1907

EXCURSION

A 7 heures du matin, 180 congressistes prennent place dans vingt-cinq voitures et, malgré une pluie qui dure jusqu'à dix heures, se dirigent vers Pontaubert, Saint-Père et Vézelay. L'itinéraire classique est suivi : la Tour de l'Horloge, les Terreaux, la vallée du Cousin, le Montjoie.

Un membre du Congrès, M. F. Bournon, raconte ses impressions dans le journal des *Débats* et en ces termes :

« La ville d'Avallon présente cette particularité de ne laisser nullement soupçonner au voyageur qui arrive par le chemin de fer ou par la route de terre quel site charmant elle occupe. De belles promenades représentant une partie du tracé de l'ancienne enceinte, des monuments remarquables ou pittoresques entre tous ; des maisons du quinzième et du seizième siècles presque à chaque pas, voilà ce qu'il est facile d'apercevoir promptement, mais il faut être en quelque sorte guidé par l'instinct et traverser toute la ville pour arriver à la terrasse des remparts d'où l'on découvre le splendide panorama de la vallée du Cousin et toute la région environnante, y compris le « nid » caché dans la verdure qui est désormais la demeure de M[me] Judic. A ce point de vue, Avallon rappelle de très près la coquette ville bretonne de Dinan ; elle aussi, ne révèle pas du premier coup le

panorama de la Rance, dont elle est si justement fière.

« La route de Vézelay, que suivirent hier les vingt-cinq breaks du Congrès, descend le cours du Cousin dans une gorge très resserrée qui ne le cède guère en beauté à certains paysages suisses entre les Verrières, les Brenets et Neuchâtel ; on s'étonne même que les touristes ne soient pas davantage sollicités de venir visiter ces fraiches et délicieuses vallées ; nous ne saurions trop les y engager, d'autant mieux que la nature n'y est pas le seul attrait, et que les profanes ne sauraient être indifférents aux nombreux édifices que l'art bourguignon y a dressés.

« Pontaubert se rencontre à quatre kilomètres. On y voit une très curieuse église romane, précédée d'un porche du seizième siècle. Au tympan du portail, qui est du temps de saint Louis, des sculptures fort délicates retracent des scènes de la vie de la Vierge. M. Lefèvre-Pontalis ne manqua pas d'attirer l'attention sur le plan de la nef, qui va se rétrécissant jusqu'au chœur lequel se termine par un chevet à trois pans coupés, type de construction assez rare.

. . . .

« Le Montmartre est remarqué. M. Ernest Petit, qui, lui a consacré une fort intéressante étude, expliqua à ses confrères qu'en 1822 on y avait découvert les vestiges d'un temple de Mercure, reconnaissable grâce à des inscriptions très précises, et accompagné de précieuses statues de divinités païennes que la Société d'Etudes d'Avallon a fait transporter dans son musée. Ce nom de Montmartre, rapproché de celui que porte la célèbre colline parisienne est bien significatif, surtout si l'on sait que celle-ci aussi porta

un temple de Mercure. Il faut donc admettre que quand le christianisme fut devenu triomphant, il substitua, pour les deux localités, à la forme *Mons Mercurii*, qui eut donné Montmercre ou Montmerque, la dénomination *Mons Martyrum*, d'où Montmartre.

« Saint-Père, bien qu'au pied de l'altière montagne de Vézelay, n'en témoigne aucune humilité ; elle possède une très belle église, digne d'un siège épiscopal, que Mérimée a eu tort de dater des derniers temps du gothique *(Voyage dans le Midi de la France)* car elle leur est bien antérieure. Et l'ayant quittée trop vite, on ne regrette pas la longue montée qu'il faut gravir pour atteindre enfin Vézelay. Là, tout en haut, après avoir monté encore, à travers le vieux bourg fortifié toute une série de rues bordées de maisons du moyen age et de la Renaissance, on arrive devant le plus pur chef-d'œuvre qu'ait produit l'art religieux du douzième siècle. Ce sont des beautés qui ne sauraient se décrire. Les membres du Congrès étaient plus dignes que tous autres de les savourer ; on les groupa dans le grandiose *narthex* qui était, à l'origine, l'enceinte que ne devaient pas franchir les catéchumènes ; soudain, les deux immenses portes de l'église proprement dite, tournèrent lentement sur les gonds et l'admirable vaisseau roman apparut dans toute sa majesté. La minute était dramatique, et il faut en convenir, un peu théâtrale. Puis les visiteurs pénétrèrent, et le savant commentaire de M. Lefèvre-Pontalis, religieusement écouté, dura plus de deux heures, c'est tout dire ».

Un grand nombre de visiteurs venus à titre individuel et une partie de la population vézelienne pro-

fitèrent des explications savantes de M. Lefèvre-Pontalis, très documenté sur chacune des belles choses que renferme l'église de Vézelay, chaque jour de plus en plus admirée par les nombreux touristes.

Le retour s'effectue à quatre heures par Pierre-Perthuis.

SÉANCE DU SOIR

La séance est présidée par M. Lefèvre-Pontalis, assisté de MM. Goussard, Porée, de Saint-Venant, Chambon, secrétaire de la Société d'Etudes d'Avallon, etc.

M. Nizet, de Paris, donne communication d'une étude à laquelle il s'est livré, concernant les divers membres de la famille Vestier originaires de l'Avallonnais, qui sont devenus célèbres tant dans la peinture que dans l'architecture et dont une des rues d'Avallon porte le nom.

On peut voir le buste d'Antoine Vestier à la mairie d'Avallon.

M. Mahieu, de Braine-le-Comte (Belgique), lui succède pour lire une notice de M. Lefebvre, de Nancy, sur le Narthex de l'église abbatiale de Vézelay. Il continue la discussion sur les personnages figurant au tympan du portail et donne son avis.

M. Lefèvre-Pontalis fait alors appel aux lumières du distingué directeur du Musée du Trocadéro qui est venu assister au congrès. Malheureusement, et quoique possédant la reproduction en moulage du narthex au Trocadéro, il avoue qu'il n'est pas préparé pour pouvoir discuter utilement sur cette œuvre qui a donné lieu à tant de controverses. Néamoins, il donne son avis, sous toutes réserves.

M. le Président remercie ; puis M. l'abbé Parat lit une communication sur le préhistorique dans l'Yonne, sur les trouvailles qui ont été faites dans les diverses grottes et qui proviennent pour la plupart de l'époque de l'âge du bronze et sur les instruments en silex du Sénonais.

M. de Saint-Venant, conservateur des forêts à Bourges, parle des trouvailles de l'époque gallo-romaine, faites dans la Nièvre ; il expose que plus de cent communes ont fourni de curieux objets.

M. le Président dépose sur le bureau un intéressant ouvrage offert par M. Dubuit.

Un congressiste, M. Corot, voudrait que le Congrès pût, par un vœu, appeler l'attention des pouvoirs publics sur les agissements de certains individus rapaces qui achètent des concessions de terrains pour faire des fouilles et revendre ensuite très cher les objets trouvés à des Sociétés scientifiques.

M. le Président dit que cette question est à peu insoluble, que, néanmoins, elle devra être étudiée avec soin.

M, Héron de Villefosse donne de curieux détails sur la façon dont on procède pour acquérir les chefs-d'œuvre étrangers, malgré la défense d'exporter qui existe notamment en Italie et en Grèce.

La séance a été levée à 10 h. 20.

Jeudi 13 Juin

EXCURSION

A 7 heures du matin, un train spécial emmène environ 145 congressistes des deux sexes à Pouillenay. Là, une vingtaine de voitures, préparées par les soins du Syndicat d'Initiative de Semur, les conduisent à Flavigny.

Des Avallonnais étaient déjà arrivés en automobile.

M. Galimard fait les honneurs de son abbaye et de ses cryptes, puis les visiteurs vont à l'église, à la porte du Val, etc.

Le déjeuner a lieu à Semur, à midi, dans les deux hôtels.

Au dessert, M. Lefèvre-Pontalis remercie M. le Sous-Préfet de l'intérêt qu'il témoigne au Congrès et le Syndicat de Semur d'avoir bien voulu aider les organisateurs de l'excursion. Il félicite les membres de la Société des Sciences pour les fouilles d'Alise.

La réplique est donnée par M. le docteur Simon, président de la Société des Sciences.

Le soir, on visite Notre-Dame de Semur, sous la conduite de M. le vicomte de Truchis, puis le donjon et le musée. Le panorama de la ville est très apprécié de tous.

Retour à Avallon, à 6 heures 1/2.

SÉANCE DU SOIR

Le jeudi soir, à 8 heures 30, la séance s'ouvre, avec une salle comble, sous la présidence de M. Lefèvre-

Pontalis, assisté des mêmes membres que précédemment.

Lecture est faite d'un intéressant travail de M. le lieutenant de Contenson sur l'architecture militaire et particulièrement sur le château de Sacy.

M. le docteur Birot a ensuite donné connaissance d'un ouvrage scientifique dont il est l'auteur, concernant les chapitaux romans du chœur et de la nef de l'église d'Ainay, à Lyon, construite en 1107.

Puis M. de Truchis s'est livré à une longue et littéraire dissertation sur l'église de Bussy-le-Grand (Côte-d'Or) et a recherché la part que pouvaient avoir eues les influences orientales dans l'architecture romane de Bourgogne. Cette question a donné lieu à une savante discussion entre le président, M. de Truchis et M. Enlart, conservateur du musée du Trocadéro.

M. Lefèvre-Pontalis a ensuite déposé sur le bureau plusieurs ouvrages, dont un de M. Ernest Matthieu sur les monuments du Hainaut (Belgique), qui constitue un rapport d'une grande valeur scientifique.

M. Ernest Petit a parlé à son tour de l'église de Montréal, construite en 1170, et du prieuré de Saint-Jean-les-Bommes, qui doivent être visités par les membres du Congrès, puis de l'église Saint-Lazare d'Avallon, sur laquelle il fournit deux documents qui établissent qu'elle a été construite en 1140.

Séance levée à 10 heures et demie.

Vendredi 14 Juin

EXCURSIONS

La matinée du vendredi a été consacrée à une Assemblée générale de la Société française d'Archéologie et à des excursions particulières.

Dans l'après-midi, 140 congressistes ont pris part à l'excursion.

On débute par Saint-Jean-les-Bonshommes, prieuré près de Sauvigny-le-Bois, dont M. l'abbé Giraud fait les honneurs.

M. Lefèvre-Pontalis détaille la chapelle construite vers 1210 (M. Ernest Petit place cette construction vers 1180 ou 1190). Elle appartient à l'ordre de Grandmont, maison mère près de Limoges ; la forme du prieuré est la même ; ici, cependant, on trouve le caractère bourguignon dans certains détails d'architecture, par exemple dans les culots terminant les boudins, les archivoltes d'une seule pierre, etc. Malgré les siècles, c'est remarquable de conservation.

Puis, on passe dans la cour, où se trouve l'entrée de la salle capitulaire, aux belles colonnettes. Le cloître détruit avançait et tournait autour de la cour. A droite, le réfectoire avec sa batterie de hautes fenêtres, telles des meurtrières. Tout ceci demande des restaurations intelligentes.

Remarqué dans la chapelle des tombes, des cercueils gallo-romains très curieux, provenant de Vaudonjon, près d'Asquins, et deux pierres tombales du moyen âge, très belles, l'une sans doute d'un Ansóric de Montréal dont l'aïeul fut le fondateur du prieuré.

A Montréal, la longue file des voitures arrive, à 4 heures, dans le petit bourg, bien pavoisé, et l'on monte à l'église tout au haut du monticule ; on passe sous les anciennes portes voutées, on côtoie des maisons avec auvent, pignons, petites tourelles, et l'on arrive au sommet où étaient jadis le château-fort et l'église. Les murailles couraient à droite et à gauche ; on peut les suivre encore en partie ; la situation est imposante. L'église est vraiment remarquable et la sculpture du portail du plus beau style.

Les photographes du Congrès, et ils sont nombreux, prennent des groupes devant ce portail.

Puis la caravane arrive à Thizy, perché de l'autre côté de la vallée du Serain. Là, M. Dujon nous attendait pour faire les honneurs du château fort.

Le retour à Avallon ne peut s'effectuer que très tard, vers 8 heures.

SÉANCE DU SOIR

La réunion a lieu à 9 heures, et c'est toujours une grande foule qui se presse dans la salle.

M. Lefèvre-Pontalis préside ; il est assisté des membres du Bureau du Congrès.

Les vœux suivants sont émis et adoptés :

1° Préservation des monuments historiques, meubles et immeubles, contre les voleurs, les ignorants et les vandales ;

2° Toutes les municipalités devraient faire mettre des boutons de sonnettes électriques aux portes des musées pour prévenir lors des tentatives de vols ;

3° Classement parmi les monuments historiques de l'église Saint-Martin-du-Bourg, à Avallon, des portes de Montréal, du porche de Civry.

M. de Truchis propose un vœu ayant trait à la réparation d'une tour de l'église de Semur, incendiée en 1566, et au classement de cette église et de celle de Bussy-le-Grand parmi les monuments historiques.

Un autre congressiste présente un vœu concernant la réparation de l'église de Saint-Florentin.

M. Porée donne lecture d'un très intéressant travail sur les comptes de la cathédrale de Sens au moyen âge.

M. le Président prend ensuite la parole et traite avec beaucoup de talent la question de l'école gothique bourguignonne et champenoise ; il donne de longs et intéressants détails sur l'histoire de ces deux écoles et les relations qu'elles ont entre elles.

M. de Truchis fournit aussi des explications sur ce sujet et sur les influences orientales dans l'art français.

C'est la dernière séance du Congrès. M. le Président, avant de lire le palmarès, remercie chaleureuseument la Municipalité et les Avallonnais du bon accueil qu'ils ont fait aux Archéologues.

LES RÉCOMPENSES

Rappel de médaille de vermeil :

M. Déchelette, vice-président de la Société Eduenne.

Médailles de vermeil :

MM. Henri Stein, archiviste aux Archives nationales, à Paris.
Victor Pernet, ancien maire d'Alise-Sainte-Reine.
Adrien Blanchet, inspecteur divisionnaire de la Société française d'Archéologie.
le vicomte de Truchis, inspecteur de la Société française d'Archéologie pour le département de la Côte-d'Or, à Dijon.
Charles Porée, archiviste départemental de l'Yonne ;
Abbé Parat, membre de la Société d'Etudes d'Avallon.

Rappel de médaille d'argent :

M. Philippe, archiviste du département des Vosges.

Médailles d'argent :

MM. l'abbé Bonneau, curé-doyen de Chablis ;
Eugène Chambon, trésorier du Congrès, à Avallon ;
Docteur Chaput, médecin des hôpitaux, à Paris ;
Abbé Chartraire, vice-président de la Société Archéologique de Sens ;
Charles Demay, membre de la Société des

Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre ;

MM. Paul Denis, docteur ès-lettres à Irancy ;
Clément Drioton, conservateur du Musée de la Commision des Antiquités de la Côté-d'Or, à Dijon ;
Eugène Drot, ancien archiviste-adj[t] de l'Yonne, à Auxerre ;
René Gadant, conservateur du Musée de la Société Eduenne, à Autun ;
Galimard, à Flavigny ;
Abbé Giraud, curé d'Etaules ;
Abbé Pissier, curé de Saint-Père ;
Abbé Terret, professeur d'histoire, à Autun ;
Tillet, architecte en chef des monuments historiques ;
Abbé Villetard, curé de Serrigny.

Médailles de bronze :

MM. l'abbé Corberon ;
Deroye, libraire, à Sens ;
Duvergier, à Avallon ;
Guimard, instituteur, à Courlon ;
Xavier Schamosky, sculpteur, à Dijon ;
Abbé Tissier, de Saint-Germain-des-Champs.

La lecture du palmarès est interrompue à chaque instant par de vifs applaudissements.

M. Lefèvre-Pontalis, après avoir remercié à nouveau les archéologues, les Avallonnais et la Municipalité, prononce la clôture des séances du Congrès et l'on se sépare après 11 heures du soir.

Samedi 15 Juin

EXCURSIONS

Malgré l'heure tardive à laquelle on s'était quitté la veille, 150 personnes, hommes, dames et jeunes filles, prennent le train spécial pour Saulieu, à 6 heures 30.

A l'église Saint-Andoche, c'est M. le vicomte de Truchis qui donne les explications. On visite aussi les stèles du cimetière et l'on part pour Autun.

On visite, sous la direction de M. Déchelette, les portes romaines, le musée lapidaire, le théâtre antique.

Dans la soirée, la cathédrale retient longtemps les congressistes; M. le Président en explique les diverses particularités, puis on va à l'évêché et à l'hôtel Rolin, musée de la Société Eduenne.

L'excursion d'Autun était facilitée par le *Guide du Congrès* que beaucoup de membres s'étaient procuré.

On part après dîner et l'on ne rentre à Avallon, par le train spécial, qu'à 10 heures.

Dimanche 16 Juin

EXCURSIONS

Cette journée avait été réservée aux excursions individuelles.

Nos hôtes se sont divisés en quatre groupes, qui se sont dispersés au gré de leur fantaisie. Le premier groupe, dirigé par M. Héron de Villefosse, l'aimable et distingué conservateur du Louvre, s'est rendu à Alésia, où M. le commandant Espérandieu lui a fait visiter les très intéressantes fouilles entreprises sur le mont Auxois. Le second groupe a visité le château de Chastellux ; le troisième est allé à la Pierre-qui-Vire et le dernier au camp de Cora, dont les honneurs lui ont été faits par M. l'abbé Parat, la vigilante sentinelle du camp.

A 7 heures du soir, tous les congressistes se retrouvaient à Avallon afin d'assister au banquet.

BANQUET

Ce banquet a eu lieu dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, splendidement illuminée pour la circonstance. Il comprenait environ 120 couverts, dressés sur une immense table en fer à cheval toute garnie de fleurs et de feuillage.

On n'avait pas prévu un plus grand nombre de places et l'on refusa quelques adhésions.

Les convives, parmi lesquels se trouvaient beaucoup de dames dont les claires toilettes de soirée jetaient une note gaie dans la monotonie des habits

noirs, ont fait honneur au menu excellemment préparé par M. Magdelénat, propriétaire du Café de l'Espérance.

— MENU —

POTAGE CONGRÈS
SAUMON SAUCE WILHELMINE
QUARTIER DE BŒUF BRAISÉ PRINCESSE
SALMIS DE PIGEONS
POULETS DE GRAIN RÔTIS
GALANTINE TRUFFÉE
SALADE CRONSTADT

— DESSERTS —

MOKA – FRUITS – PETITS FOURS

— VINS —

MADÈRE ORDINAIRE – ROUVRES 1906 – ANNAY 1900
VOUGEOT 1904
CHAMPAGNE MUMM OFFERT PAR LA MUNICIPALITÉ
CAFÉ

M. Lefèvre-Pontalis présidait, ayant à ses côtés : MM. Etienne Flandin, député de l'Yonne ; Demorgny, sous-préfet de l'arrondissement ; Héron de Villefosse, délégué du ministre de l'instruction publique ; Billardon, maire d'Avallon ; Hainault, premier adjoint ; Goussard, président de la Société d'Etudes d'Avallon ; l'intendant général Péron, président de la Société des Sciences de l'Yonne ; le commandant Espérandieu ; le vicomte de Ghellinck, etc.

Parmi les dames, Mesdames Lefèvre-Pontalis, Héron de Villefosse, Goussard, Enlart, Mayeux, Meffre, baronne Pinoteau, etc.

Au cours du banquet, les congressistes ont dégusté

les meilleurs vins de l'Avallonnais (Rouvres, Monté-chérin, Annay), qui avaient été gracieusement offerts par MM. Bouché, Hainault et Radot.

Quand le champagne a été servi, M. Lefèvre-Pontalis a ouvert la série des toasts en exprimant sa reconnaissance à la ville d'Avallon pour son gracieux accueil et en portant la santé de tous ceux qui, à un titre quelconque, ont contribué par leur activité et leur dévouement, à assurer la réussite du Congrès.

M. le sous-préfet Demorgny a excusé l'absence de M. le Préfet de l'Yonne et porté le toast traditionnel au Président de la République.

Puis, ce fut le tour de M. Flandin, député, qui s'exprima ainsi :

Toast de M. Flandin

« Mesdames, Messieurs,

« J'ai tout d'abord à vous exprimer des regrets. J'ai à m'excuser de n'avoir pu être des vôtres, ainsi que je l'aurais si vivement souhaité, pendant la semaine que vous avez passée parmi nous. Jamais, je vous l'assure, le devoir parlementaire ne m'a paru aussi lourd que lorsqu'il m'a fallu renoncer au plaisir de vous accompagner dans « ma petite patrie aval-lonnaise » et de m'instruire en écoutant les maîtres de la science archéologique.

« Mais j'ai surtout à vous remercier de l'honneur que vous nous avez fait en choisissant « le pays d'Avallon » comme le siège de votre Congrès et à vous dire combien pour notre éducation intellectuelle, morale, française, nous comptons sur l'enseignement que vous nous laissez.

« C'est, je crois, le fondateur de vos Congrès, M. de Caumont, qui disait : « Il y a des gens qui ont de bons yeux et qui ne voient rien de ce qui existe autour d'eux parce qu'ils ne songent pas à regarder attentivement. » Il les comparait à des instruments qui n'auraient pas toutes leurs cordes.

« Dans un pays où, vous venez de le constater, il y a tant à voir, je ne sais pas s'il y avait des gens ne regardant pas autour d'eux, mais j'imagine que ceux-là aujourd'hui seront sans excuse : vous nous avez dotés de toutes nos cordes ; nous n'avons plus qu'à en user.

« Nous voilà, en tout cas, plus armés contre l'indifférence, contre l'ignorance, pour défendre nos richesses archéologiques de tous les âges, depuis les cathédrales, qui sont la gloire de la Bourgogne, jusqu'au prieuré de Saint-Jean ou au camp de Cora.

« A côté de notre Société d'Etudes d'Avallon, pour lui apporter l'appui de son autorité, il y aura désormais la Société française d'Archéologie.

« Elle nous aidera à faire pénétrer dans les masses profondes la poésie, la grandeur du passé et à nous empêcher de déchoir en écoutant la voix des générations disparues.

« Hier, dans les fêtes royales que la République offrait à des souverains amis, nous entendions, non sans émotion, les strophes puissantes dont le grand poète de la Norvège a composé l'hymne national de son pays. « La coupe où tu vas tremper tes lèvres est remplie au fleuve de notre histoire, profond comme le cœur du peuple, fait des larmes de ses douleurs et où roule le flot de ses aspirations. »

« N'est-ce pas la même voix, douce et grave et

infiniment touchante, qui s'élève de tous ces chefs-d'œuvre de l'art incomparable où, dans l'exaltation de leur patriotisme et de leur foi, nos pères mettaient toute leur âme et tout leur cœur ?

« Oui, la coupe où nous allons tremper nos lèvres, nous la voulons remplir avec vous « au fleuve profond de notre histoire » et les larmes dont hier fut fait s'uniront, pour nous, aux plus ardentes et aux plus pures aspirations de demain, afin de perpétuer à travers les siècles le génie éternel de la patrie.

« Je lève mon verre en l'honneur de la Société française d'Archéologie et je bois à l'art français glorifiant la France. »

Toast de M. Goussard

« Mesdames, Messieurs,

« Les meilleurs choses n'ont qu'un temps !

« A peine avons-nous éprouvé la joie de vous souhaiter la bienvenue que, déjà, nous avons le regret de songer à votre départ !

« Depuis six jours nous vivons de votre vie ; vos jouissances sont les nôtres. Vous nous avez montré ce qu'est l'archéologie, telle qu'on la doit comprendre et ce que demande de nous cette science toute d'utilité, de rapprochement, d'union, d'estime et de cordialité.

« Aussi, Messieurs, avant de vous quitter, en saluant vos personnes, nous restons les admirateurs fervents de votre œuvre.

« Désormais, en pensant au charme de vos relations, nous écouterons l'écho de nos ruines, de nos

vieilles murailles, de nos antiques monuments. Il nous répètera vos doctes et lumineuses leçons, vos savantes et pratiques discussions.

« Par vous notre avenir s'est élargi et singulièrement éclairci.

« Plus vaillants et plus forts, nous lutterons par le travail, la parole et la plume.

« C'est dans cette pensée, qu'au nom de la Société d'Etudes d'Avallon, je lève mon verre en l'honneur de la Société française d'Archéologie toute entière, de sa haute autorité, de sa généreuse et féconde influence et, rappelant le salut des gladiateurs romains descendant dans l'arène, nous lui disons : « *Ave Cesar, laboraturi te salutant.* »

« Je bois à la Société française d'Archéologie, aux Sciétés savantes qui sont ici représentées, à vous tous qui êtes venus admirer notre pays !

« Nos lèvres, toujours ouvertes pour les souhaits de retour, ne se fermeront pas, aujourd'hui moins que jamais, sur un adieu. A bientôt !

Toast de M. Billardon

« Mesdames, Messieurs,

« Je suis profondément touché des paroles élogieuses que M. Lefèvre-Pontalis a bien voulu adresser, au nom du Congrès, à la municipalité et à la population toute entière de notre ville. Je lui en suis tout particulièrement reconnaissant ; je crois être le fidèle interprète des sentiments de mes concitoyens en affirmant aux congressistes que par leur affabilité, la

courtoisie de leurs relations, ils laisseront dans nos cœurs d'impérissables souvenirs.

« Nous avons ressenti le grand honneur que nous faisait votre Société en tenant ses assises dans une ville aussi peu importante que la nôtre, et nous ne pouvions faire moins que de vous accueillir avec cordialité.

« Nous vous demandions votre indulgence ; en nous l'accordant, vous nous avez fait large mesure. Encore une fois, merci ; mais permettez-moi de retourner vos félicitations à ceux qui ont eu le véritable mérite de votre organisation. Sans le concours dévoué et inlassable de MM. Guillemain d'Echon et Chambon, le Congrès n'aurait pu trouver asile dans notre cité.

« L'un et l'autre, jusqu'au dernier moment, ils se sont multipliés ; je doutais, malgré tout, de la réussite ; mais, sans un instant de défaillance, ils ont terminé leur tâche à notre entière satisfaction. Je tenais à donner à ces dévoués concitoyens le public hommage de notre reconnaissance et à rappeler que leur œuvre fut celle du Syndicat d'Initiative, à la tête duquel ils sont placés.

« Ce Syndicat rend de précieux services à notre pays ; trop d'égoïstes semblent l'ignorer. Nous aurions été heureux de compter parmi les convives de ce banquet M. Guillemain d'Echon ; mais un deuil récent le tient éloigné de nous ; il m'a prié d'être son interprète pour vous adresser avec ses excuses tous ses regrets.

« Je viens de vous dire mes alarmes en ce qui concerne l'insuffisance de nos ressources ; mais j'avais bien aussi une autre préoccupation : je craignais l'in-

clémence du temps. Toute ville qui se respecte doit pavoiser pour recevoir des hôtes de marque; par malheur, habituellement, nous ne pouvons pas sortir nos mâts et nos drapeaux, sans attirer sur nous toutes les cataractes du ciel.

« Ici encore, j'avais compté sans MM. Guillemain et Chambon : ils ont tout prévu, paré à tout; ils ont su, dès le premier jour, au moment opportun, arrêter une pluie torrentielle et imposer leur volonté aux éléments en mettant à votre service un soleil tempéré, grâce auquel vous avez pu, sans trop de fatigues, terminer vos excursions.

« J'ai le grand désir que vous remportiez de la visite de nos monuments et aussi, doit-on le dire, de nos sites, une impression favorable. Ainsi que vous le faisait remarquer notre distingué et sympathique président de la Société d'Etudes d'Avallon, dans son remarquable et très littéraire discours d'ouverture du Congrès, « à cette époque de l'année, notre paysage se revêt de sa plus jolie parure et se met en coquetterie pour se faire admirer. » Votre qualité de savants ne vous rend pas insensibles aux beautés de la nature — l'art et la science affinent l'esprit — et vous n'avez pas été sans admirer les coins pittoresques de notre pays.

« Les vaudevillistes de l'ancienne école ne manquaient jamais de s'adresser au public dans un couplet final pour lui faire dire par tous les acteurs de la troupe : « Si notre pièce vous a plu, veuillez nous « applaudir; si nous avons réussi à vous égayer, « dites-le à vos amis, dites-le à vos connaissances; « ne manquez pas de nous les envoyer. »

« Laissez-moi vous dire : « Si notre pays a retenu

votre attention ; si, en respirant l'air pur de nos montagnes, vous avez ressenti un certain bien-être ; si, comme j'en ai le ferme désir, notre accueil vous a laissé un bon souvenir, ne manquez pas de nous revenir et surtout répandez vos impressions auprès de vos amis ; faites-nous de la propagande. » Vous aurez encore davantage droit à notre profonde reconnaissance. Vous nous aurez ainsi donné la preuve de la sincérité de vos remerciements.

« Vous excuserez mon couplet final ; je vous ai dit que je n'étais pas un savant ; je suis encore moins un vaudevilliste, mais je suis chauvin. J'aime par dessus tout mon pays, et mon grand désir est de le faire connaître et apprécier,

« *Français suis,*
« *Avallonnais resterai.* »

« Telle est ma devise.

« Je lève mon verre en l'honneur de nos hôtes et à la prospérité toujours croissante de la Société française d'Archéologie. »

Toast de M. le vicomte de Ghellinck.

« Mesdames, Messieurs,

« Le charme de vos Congrès d'archéologie c'est la cordialité, l'affabilité, la confraternité qui règne entre tous les membres. L'accueil toujours si bienveillant que vous témoignez aux étrangers fait que, tous les ans, ils viennent assister en grand nombre à vos réunions si instructives.

« C'est au regretté comte de Marsy que je dois l'honneur d'avoir été admis parmi vous, et depuis le

Congrès de Bourges, déjà lointain, je n'ai pas manqué une seule fois de répondre à votre invitation et de me joindre à mes compatriotes qui, tels que MM. Francart, Hubert et Hambye, connaissent, depuis longtemps déjà, ce chemin de science tracé par Arcisse de Caumont et qui maintenant s'élargit encore si brillamment sous la direction de l'éminent M. Lefèvre-Pontalis. Marchons sur ses traces, écoutons ses enseignements, suivons le drapeau glorieux de l'archéologie qu'il maintient haut et ferme depuis plusieurs années déjà. Votre aimable et savant directeur fait tous ses efforts pour mener à bonne fin la lourde tâche qu'il a entreprise. Toujours infatigable, toujours partout, il ne s'épargne aucune peine pour bien nous faire voir, pour bien nous faire sentir le beau, le grandiose des monuments visités.

« A lui les peines, mais à nous la reconnaissance que nous lui témoignons de tout cœur.

« Nous emporterons un souvenir inoubliable de ce beau pays d'Avallon, où le charme d'une nature riante et pittoresque se joint à la beauté des monuments. Cette intéressante église de Saint-Lazare, cette admirable église abbatiale de Vézelay, cette ravissante ville de Semur, cette antique crypte de Saint-Pierre de Flavigny resteront gravées dans notre mémoire.

« Nous aurons, nous aussi, cette année, un Congrès archéologique en Belgique. Il aura lieu à Gand, au mois d'août, et j'espère que plusieurs d'entre vous pourront y assister. Vous y verrez le beau château des comtes de Flandre, parfaitement restauré avec son enceinte, ses tours et son donjon. Vous pourrez admirer à Bruges les magnifiques tombeaux des ducs

de Bourgogne, ces ducs puissants qui ont laissé des souvenirs si vivaces en Flandre. Leurs tombeaux ont une grande analogie avec ceux de Dijon. Venez nombreux à notre Congrès et vous y serez reçus à bras ouverts.

« Je lève mon verre à la santé de M. Lefèvre-Pontalis, du zélé secrétaire M. Chevallier et de tous les dévoués organisateurs locaux de ce splendide Congrès. Tous, nous emporterons chez nous le meilleur souvenir de l'aimable accueil que vous nous avez fait. Au nom des Belges présents, je vous remercie de tout cœur. »

Toast de M. l'abbé Parat (lu par M. de Saint-Venant).

« Monsieur le Directeur,

« Il faut pourtant que je remercie la Société française d'Archéologie. Je dis, pourtant, ce n'est pas que la reconnaissance me pèse, mais vous avez mis dans un grand embarras l'avocat des préhistoriques. Comment ses intéressants clients prendraient-ils cela ? Une médaille ?... et de vermeil encore ! N'est-ce pas se placer aux antipodes de la simplicité primitive ?

« Mais, j'y pense : il y a, par ci, par là, dans les grottes, des dents d'ours et de renne percées comme pour la suspension. N'est-ce pas la décoration à ses débuts ? Il n'y a pas à s'y tromper !... Oui, mais comme les dents percées sont rares, il faut croire qu'alors les grands mérites seuls étaient récompensés. Nous avons bien progressé depuis ! Et la preuve en est évidente à mon endroit. Je me crois donc auto-

risé, par l'exemple des troglodytes, à accepter la médaille que la Société, dans son indulgence, m'a décernée. Je dirai même que je suis sensible à cet honneur pour deux raisons.

D'abord, la Société fait si bien les choses ? Elle vient pour ainsi dire sur le chantier pour voir, de ses yeux, ce que font les ouvriers ; elle examine et juge avec compétence et, sans aucune autre préoccupation, elle distribue ses sourires d'approbation. C'est l'idéal, Messieurs, et les préhistoriques, je vous en réponds, ne faisaient pas mieux.

« J'y suis sensible parce que je me vois heureusement obligé d'être l'interprète de neuf de mes confrères qui comptent sur moi pour vous remercier de les avoir mis à l'honneur après qu'ils ont été à la peine. S'ils sont nombreux les membres du clergé, — et ils doivent l'être davantage à l'avenir grâce aux nouveaux programmes d'études, — qui comprennent l'archéologie, cela n'est point fait pour vous étonner : les prêtres, les architectes, les archéologues, les artistes de tout genre, les simples ouvriers sont des amis de vieille date, des amis inséparables. On aime à rappeler ces choses dans cette réunion cordiale, qui semble une réminiscence du bon vieux temps.

« Quand même on écarterait les prêtres de ces monuments que leurs devanciers ont bâtis, qu'eux-mêmes ont conservés avec un soin jaloux (oh ! cela n'arrivera pas !) ils resteraient fidèles à leur haute mission ; ils ont le culte du beau dans les arts comme celui de la science. Et qu'ai-je besoin de vous le dire : vous pouvez compter sur eux comme ils

comptent sur vous pour garder le patrimoine de l'art religieux de nos ancêtres.

« Et maintenant, un mot des choses de l'Avallonnais. Après le grand événement qu'est le Congrès d'archéologie, il faut placer la création, à Avallon, d'un Musée, un vrai, cette fois ; et la Société d'Archéologie devait se trouver juste à point pour en recueillir la première nouvelle. Tout le monde en est heureux : archéologues, donateurs et public curieux.

« Je remercie donc, au nom de tous ces intéressés, M. le Maire et son Conseil du cadeau monumental qui va ajouter « un grand renom à la petite ville. » Mais je dois associer aux administrateurs de la cité le nom de M. l'intendant Péron, président de la Société des Sciences de l'Yonne, qui, le premier, osa dire qu'une seule chose manquait à la charmante ville d'Avallon : un vrai musée archéologique.

« C'est chose faite. Et maintenant, qu'il s'ouvre, qu'il s'ouvre vite ! Les collections s'impatientent dans leur étroite prison de la Tour ; les dons arrivent de partout depuis la grande nouvelle et menacent de forcer les portes.

« Honneur à la ville d'Avallon qui a permis à la Société d'Etudes d'écrire son histoire sur ses monuments. Soucieuse de son passé littéraire, qui remonte au moins aux écoles célèbres du v[e] siècle, de son passé artistique qui brille avec éclat dans sa collégiale, elle entend rester fidèle aux glorieuses traditions de ses ancêtres. »

D'autres toasts ont été portés par M. Ernest Petit, M. le baron d'Avout, M. Raymond Chevallier, secrétaire général de la Société française, qui, avec beaucoup d'amabilité, a remercié la Compagnie des

chemins de fer P.-L.-M. et la presse départementale.

M. Emile Travers, directeur-adjoint de la Société française, invite ensuite les archéologues à fêter le 75e anniversaire de la Société, en 1908, dans la ville qui fut son berceau même, à Caen.

Un délégué anglais, M. Fordham, boit à la santé de sa majesté, la gracieuse reine, non de l'Angleterre, mais de l'archéologie française; c'est ainsi qu'il désigne galamment Mme Lefèvre-Pontalis.

Tous ces toasts ont été vivement applaudis et les convives se sont séparés après 11 heures.

Lundi 17 Juin

EXCURSIONS

Toujours avec le même entrain, les congressistes prennent, à 7 h. 30, le train spécial qui doit les conduire à Vermenton. On quitte définitivement Avallon et la région du Morvan pour explorer la vallée de l'Yonne.

A Vermenton, on s'arrête environ une heure, puis on part à Clamecy pour visiter les églises Saint-Martin et de Bethléem, où les explications sont encore données par M. Lefèvre. Les membres de la Société scientifique se joignent aux Congressistes.

Le déjeuner a lieu dans les deux hôtels, puis on prend le train pour visiter le château de Druyes et l'église. On arrive à Auxerre à 6 heures. Les places étaient retenues dans les hôtels et chez certains habitants.

Mais la journée n'était pas terminée, car la ville d'Auxerre tenait à recevoir les congressistes et à justifier sa vieille réputation d'être accueillante pour les étrangers.

RÉCEPTION A AUXERRE

Toute la journée avait été employée en préparatifs; sur la place de l'Hôtel-de-Ville, des mâts avec drapeaux et lampes électriques avaient été dressés ; dans l'intérieur de la mairie, une décoration sobre mais de bon goût régnait; à droite et à gauche, l'escalier était garni de plantes vertes. La salle d'attente était

transformée en salle de jeu, et dans la grande salle se dressait le buffet.

A 9 heures, la musique militaire joue la *Marseillaise* sur la place de l'Hôtel-de-Ville et les congressistes français et étrangers, dames et jeunes filles, font leur entrée dans la salle de réception.

M. Surugue, maire, fait les honneurs aux invités : il est assisté des membres du Conseil municipal ; parmi les assistants, signalons M. le Préfet, le général Gilardoni, le procureur de la République, le colonel Auger, le président du Tribunal de commerce etc.

Après les présentations d'usage, M. le Maire souhaite la bienvenue aux congressistes en ces termes :

« Mesdames, Messieurs,

« Vous avez bien voulu comprendre dans votre itinéraire la ville d'Auxerre ; la population vous en est profondément reconnaissante. En mon nom, au nom du Conseil municipal d'Auxerre, auquel ont bien voulu se joindre M. le Préfet et M. le général Gilardoni et d'autres notabilités, je vous adresse tous mes remerciements pour la visite que vous nous faites aujourd'hui.....

« ... Vos tournées sont longues, certes..... et nous regrettons que vous ne restiez pas plus longtemps parmi nous... »

M. Surugue a salué les savants aussi remarquables que modestes qui cherchent avec ténacité dans les monuments du passé ce qui peut intéresser l'avenir. Il a porté la santé de tous les archéologues présents, particulièrement des congressistes étrangers qui, il

l'espère, emporteront de la Bourgogne le plus chaud souvenir.

Puis, M. Lefèvre-Pontalis, directeur du Congrès, a exprimé les remerciements de tous ses compagnons, descendus du Morvan pour visiter les vallées admirables et pleines de souvenirs qui en découlent. Auxerre et Sens seront les points terminus de cette belle promenade, copieusement remplie. Il a dit en quelle estime il tenait les populations de l'Yonne, qui ont d'ailleurs conquis la bienveillance des membres de la Société française d'Archéologie.

M. Lefèvre-Pontalis a, en paroles heureuses, rappelé qu'il était quelque peu de souche auxerroise : sa grand'mère habita Augy et il est l'arrière petit-neveu de l'illustre Soufflot, notre compatriote. En terminant, il a dit que les congressistes « élite des archéologues français et étrangers » emporteront de l'Yonne le plus durable souvenir.

Les invités ont ensuite toasté amicalement; ils ont apprécié, outre le champagne, les crus bourguignons de Chablis et d'Irancy qui leur ont été servis.

Pendant la soirée, la musique du 4e exécutait un concert au milieu d'une grande foule d'habitants qu'attirait une curiosité sympathique.

Vers 11 heures, les 150 personnes qui se trouvaient à la réception commencèrent à se retirer. Tout le monde emporta le meilleur souvenir de cette soirée.

Mardi 18 Juin

VISITE DES MONUMENTS AUXERROIS

Toute la journée du mardi fut employée à la visite des monuments de la ville.

D'abord et dès le matin, l'église Saint-Germain.

Sur le seuil de la porte, M. l'intendant Peron, président de la Société des Sciences de l'Yonne, souhaite la bienvenue aux congressistes. Il les remercie d'avoir bien voulu poursuivre leur excursion jusqu'à Auxerre.

M. Peron termine en réclamant instamment l'appui de la Société française d'Archéologie pour obtenir les crédits nécessaires à la réparation de la cathédrale.

Le Directeur de la Société d'Archéologie répond à M. Peron et lui promet que la Société fera tout son possible dans ce but.

M. Tillet, architecte des monuments historiques de la Haute-Marne, prend alors la parole. Il s'intéresse beaucoup à l'architecture de la Bourgogne et a spécialement étudié l'église Saint-Germain. Il est donc qualifié pour instruire les autres et il le fait de la façon la plus captivante.

M. Tillet retrace brièvement l'historique de l'abbaye de Saint-Germain et donne de très intéressants détails sur la construction et le type de la tour du clocher.

La visite du monument commence ensuite. M. Tillet fournit des détails à quiconque lui en demande. Les cryptes de Saint-Germain donnent lieu notamment à



de longues dissertations où les archéologues exposent tour à tour leurs avis parfois contradictoires.

On continue par la tour de l'Horloge et le musée.

Dans l'après-midi, tous les congressistes se rassemblèrent devant la cathédrale pour écouter les explications de MM. Enlart et Lefèvre-Pontalis. Mais la chaleur nous oblige bientôt à rentrer dans le monument, et nous nous occupons de l'intérieur sans oublier la crypte et le trésor qui avait été ouvert pour la circonstance.

Nous visitons ensuite la galerie romane à la préfecture, puis les églises Saint-Pierre et Saint-Eusèbe, où le président du Congrès donne de précieux renseignements que la presse locale a en partie reproduits.

SÉANCE AU THÉATRE

A 9 heures, le théâtre est plein. Etrangers et Auxerrois étaient accourus avec empressement pour entendre la conférence, avec projections, de M. Martin-Sabon.

M. Lefèvre-Pontalis ouvre la séance par une allocution fort aimable, dans laquelle il remercie les autorités locales, la municipalité pour son charmant accueil, le préfet qui a permis la visite du trésor, le général pour le concert de la veille, les membres de la Société des Sciences et notamment M. Porée.

Il félicite les congressistes qui depuis huit jours, avec un entrain admirable, ont suivi les excursions et les travaux de la Société française d'Archéologie. Il remercie en particulier les dames qui sont, dit-il, les roses de la flore archéologique. Ce mot obtient un vif succès et on l'applaudit.

Après avoir fait l'historique de la Société qu'il dirige et fait nommer un conseil d'honneur de douze membres, dont plusieurs étrangers, il présente le conférencier, M. Martin-Sabon, et l'éloge qu'il en fait est certainement au-dessous du plaisir qu'il nous a procuré.

M. Martin-Sabon, une heureuse victime de la photographie, a présenté d'une manière fort spirituelle dans une causerie agréable, les merveilleuses beautés de nos églises. Nous avons vu défiler sur l'écran des sculptures moyenâgeuses d'Avallon, Vézelay, Saint-Père-sous-Vézelay, Sens, Autun, Semur, Flavigny.

C'était comme une révision du programme du Congrès. Avec lui, la science aride qu'est l'archéologie, devient un jeu amusant. Ses explications humoristiques, ses conclusions toutes de bon sens sur les légendes locales, nous ont fait passer une agréable soirée.

Quelques sujets sculptés sur le portail d'Avallon, sur les chapitaux de l'église de Vézelay et à Saint-Etienne d'Auxerre ont fait l'objet de véritables dissertations.

Nous avons retenu la curieuse légende de sainte Eugénie, représentée sur un chapiteau de Vézelay.

Sainte Eugénie voulut entrer dans un couvent d'hommes ; pour ce faire, elle prit des vêtements masculins et, une fois dans la place, elle montra une si grande sagacité administrative qu'elle fut nommée « supérieur » à la mort de l'abbé.

Malheureusement la vie étant parsemée de vicissitudes, — une femme accusa le « pseudo-supérieur » d'inconduite.

Pour se disculper, sainte Eugénie dégrafa sa robe, montrant son sein. « Vous voyez bien, dit-elle, que je suis incapable de faire ce que vous me reprochez ! »

M. Gendre, président du Photo-Club auxerrois, lui a succédé pour nous faire admirer quelques sites du département que les archéologues n'oublieront certainement pas.

La séance a pris fin vers 10 heures 1/2.

Mercredi 19 Juin

EXCURSIONS

Les membres du Congrès quittent Auxerre vers 7 heures du matin et se dirigent sur Laroche où un tramway spécial les conduit à Pontigny.

Après la visite de l'abbaye, on retourne à Sens ; le Congrès est accueilli par la Société Archéologique et le déjeuner a lieu à l'hôtel de Paris.

A la fin du repas qui réunit les membres de la Société sénonaise et leurs aînés de la Société française, M. Joseph Perrin, président de la Société archéologique, a porté le toast suivant :

« Monsieur le Président,

« Messieurs de la Société française,

« Je sais que le temps vous est strictement compté et que d'intéressantes conférences vous attendent au dehors.

« C'est en deux mots, mais du fond du cœur, que je viens vous saluer au nom de ma Compagnie et vous remercier de l'honneur de votre visite.

« Etions-nous Champagne ou Bourgogne ? Question irritante qui avait surexcité au plus haut point la verve et l'amour-propre de nos chroniqueurs ! Vous avez tranché la controverse dans le sens de leurs vœux en nous inscrivant sur le programme d'un Congrès consacré tout entier aux gloires de la Bourgogne.

« Vous ferez mieux encore.

« Ici vous allez retrouver les traces fécondes de vos prédécesseurs.

« Il y a soixante ans déjà, le 1er mai 1847, votre illustre fondateur Arcisse de Caumont accomplissait à Sens l'œuvre que vous continuiez hier avec tant d'éclat à Avallon. Il nous révélait le prix de nos monuments, encourageait nos débuts, dirigeait nos premiers pas et mettait pour un demi-siècle au cœur des Sénonais l'amour de l'archéologie.

« Il était reçu par M. Prou, le président et fondateur de notre Société, l'aïeul du savant collègue et ami que je vois relier ici le présent au passé : hérédité des talents qui aurait bien dû entraîner celle de la présidence.

« Puis ce fut M. de Marsy qui vous ramena au milieu de nous, afin de célébrer, dans une fête fraternelle, pour nous inoubliable, le cinquantenaire de la Société, dont il avait voulu organiser les moindres détails avec son inépuisable complaisance.

« Vous voyez bien, Messieurs, que vous êtes un peu nos parrains. Notre musée vous dira tout à l'heure si nous avons su profiter de vos sages conseils et de vos doctes leçons.

« Monsieur le Président, vous qui avez la charge si honorable de succéder aux éminents savants que je viens de nommer, permettez-moi de vous remercier tout spécialement de votre bienveillance au cours de cette session où je ne savais qu'admirer le plus de votre haute compétence, de votre activité ou de votre inlassable dévouement.

« A vous et à chacun de vos collègues, j'adresse la

formule chère à nos vieux lapidaires : *Quæque fausat feliciaque tibi !*

« Je bois à la Société française d'Archéologie. Messieurs, au prochain Congrès de Sens. »

M. Lefèvre-Pontalis a rappelé aimablement les liens qui unissent Sens à la Société française, les charmants souvenirs du cinquantenaire de la Société archéologique et notamment l'audition, à la cathédrale, des délicieuses mélodies tirées du manuscrit de Pierre de Corbeil. Il a rappelé les récompenses décernées récemment à plusieurs archéologues sénonais et applaudi aux travaux de la Société archéologique de Sens.

L'étude des monuments sénonais occupa l'après-midi. On alla à la cathédrale, à la salle synodale, à l'église Saint-Jean, sous la direction de M. Lefèvre-Pontalis ; M. Héron de Villefosse s'est particulièrement intéressé au musée gallo-romain ; M. Guiffrey, administrateur des Gobelins, s'est plu à proclamer que les tapisseries du trésor sont uniques au monde ; M. Maurice Prou, professeur à l'école des Chartes, a fait à ses collègues les honneurs du trésor qui venait d'être ouvert à l'occasion du Congrès.

Sens était la dernière étape des congressistes.

La séparation eut lieu dans la soirée et chacun se promettait de revenir admirer les sites qu'on n'avait fait qu'entrevoir.

APRÈS LE CONGRÈS

Lorsque je fus de retour de Sens, dernière étape du Congrès, nos hôtes avaient regagné leurs demeures et Avallon avait repris son calme habituel ; je sentis la petite ville un peu vide après tant d'animation, tant d'excursions intéressantes faites en compagnie de savants et des séances si bien remplies. Mais les résultats du Congrès sont acquis tant au point de vue matériel qu'au point de vue scientifique. Les sites et les monuments de la région y ont gagné une très large publicité dont les effets se feront sentir dans la suite; les membres de la Société d'Etudes y ont trouvé de précieuses relations et un stimulant pour leurs travaux.

Après la clôture de ce brillant Congrès, beaucoup de ses membres ont envoyé au trésorier des demandes de renseignements sur diverses questions archéologiques et toutes les lettres se terminent par des éloges à l'égard des Avallonnais. Quelques extraits de ces correspondances intéresseront sans doute nos concitoyens; nous n'avons que l'embarras du choix et nous transcrivons au hasard en supprimant les passages ayant un caractère personnel :

« ... Nous avons tous emporté le plus charmant « souvenir de votre Congrès de l'Yonne. Bon nombre « d'entre nous se proposent de retourner à Avallon « et de faire dans ses environs de nouvelles et plus « complètes excursions. »

« ... Je repasse dans ma mémoire le souvenir de « toutes les belles choses que nous avons admirées

« pendant le Congrès d'Avallon, qui a été certes des
« plus intéressants. Et surtout, je me rappelle, avec
« le charme le plus vif, l'accueil si hospitalier et si
« cordial qu'ont bien voulu nous faire les aimables
« habitants de l'Yonne. »

Dans une autre lettre : « ... Je saisis cette occasion
« pour vous dire que j'ai emporté le meilleur souve-
« nir du Congrès d'Avallon et de la façon si aimable
« dont les congressistes ont été reçus... »

Un autre correspondant écrit le 16 juillet :

« ... Pour me faire illusion et me laisser croire que
« je suis encore dans le Morvan, j'ai passé ma
« journée d'hier à lire : *Un coin de Bourgogne. Le*
« *pays d'Avallon,* de M. R. Vallery-Radot, et ven-
« dredi prochain, jour où notre Société des Sciences
« tient sa séance hebdomadaire, je rendrai compte à
« mes collègues de notre Congrès d'Avallon et
« tâcherai de leur faire partager l'impression que j'ai
« ressentie. Je ne m'estimerai satisfait que si chacun
« de mes auditeurs prend, après m'avoir entendu, la
« résolution d'aller passer dans votre ville et dans le
« Morvan un mois qui sera pour eux — je le leur
« garantirai — un « bon mois » de vacances..... »

Dans une autre lettre, ce même savant nous écrit :

« ... Tout autour de moi, je vante Avallon et le
« Morvan. Un de mes amis, M. de T., va s'y rendre
« le mois prochain. D'autres suivront... »

Une personne que ses occupations n'ont pas permis

d'assister au Congrès, témoigne ses regrets. ... « J'ai « lu avec grand plaisir les comptes-rendus de quel- « ques séances..... Les discours des éminents érudits « ont remarquablement fait ressortir à tous les points « de vue les merveilles historiques et scientifiques « des temps les plus reculés, que vous possédez dans « votre pays et que je voudrais visiter... »

D'autres correspondants déplorent l'installation défectueuse de nos collections à la tour de l'Horloge. Nous convenons que tous les touristes ne sont pas archéologues, mais il est bien certain qu'un musée spacieux et convenablement aménagé encouragerai les donateurs et contribuerait au développement dut tourisme dans la région.

Un Exemple de Folklore Bourguignon (1)

par M. l'abbé PARAT

Le folklore (mot anglais qui signifie : science du peuple) est l'archéologie elle-même à la recherche du parler, des chansons, des traditions et coutumes du peuple dans tous les temps. Déjà en faveur au XVIII[e] siècle, il a acquis à notre époque tout son développement et sa méthode. Des Sociétés et des Revues s'occupent exclusivement de cette branche modeste de l'histoire qui montre, dans les mille détails de la vie pratique et intime des groupes humains, leur état d'esprit et même quelquefois leur filiation. C'est de là qu'est sortie cette curieuse collection du palais du Trocadéro où sont représentés, au vif, les types du costume et de l'ameublement de toutes les provinces de l'ancienne France. On y trouve la scène charmante des Bourguignons de l'Avallonnais montée par un artiste distingué, M. Guillon, peintre à Vézelay (2).

Le folklore est une branche de l'archéologie à la portée de tous : point de recherches dans les archives, ni d'études spéciales ; il suffit d'observer et de noter, et il y a un vrai plaisir à étudier et à décrire ces

(1) Ce morceau est extrait de la notice : Bois-d'Arcy et son prieuré, *Bull. Soc. des Sc. de l'Yonne,* 1906.

(2) On voudrait pouvoir reproduire une scène semblable au nouveau Musée d'Avallon, et même consacrer toute une salle à l'ethnologie, c'est-à-dire à l'exposition des vêtements, meubles, ustensiles, outils du bon vieux temps. Il faudrait, pour cela, le concours de tous, et il n'y a pas à remettre à plus tard.

8

usages d'un âge en voie de disparaître, empreints de simplicité et de naïveté. Il faut se hâter de les *photographier* pour les transmettre à la postérité qui saura, au milieu de son uniformité guindée, y trouver des charmes. L'exemple de folklore donné ici intéresse l'Auxerrois ; mais, à Bois-d'Arcy, il emprunte certainement au Morvan. Il pourra décider les amis de la vieille France à sauver de l'oubli ces reliques précieuses de nos ancêtres.

1. *Le Patois.* — Les habitants de Bois-d'Arcy avaient leur sobriquet comme presque tous les villages : on les appelait les *bêleux,* parce qu'ils traînaient la fin de certains mots, ce qui ressemblait à un bêlement ; ou encors les *marmoins,* mot qui pourrait venir de marmonner (façon de parler entre ses dents, avec difficulté). Et, en effet, nos bûcherons, confinés dans leurs bois, sans relations avec les villes, n'avaient pas la langue aussi déliée que les vignerons et les ouvriers d'Arcy qui leur infligeaient ces sobriquets.

Le patois n'est pourtant pas différent de celui de l'Auxerrois, de la région, avec quelques mots du Morvan, tandis que l'on saisit une différence avec celui des villages voisins qui forment la lisière du Morvan. Citons les principales particularités. *Ai* se prononce a ; on dit Voutena, ma, la, pour Voutenay, mais, lait. *Ui* se prononce eu ; on dit aujord'heu, neu, pleue, pour aujourd'hui, nuit, pluie. On dit : la meune, pour le mien ; encoi, pour encore ; paigne, vaigne, pour pain, vin. La prononciation de l'*s*, de l'*r* et du *v* est négligée ; on dit : fuil, trouer, guéi, pour fusil, trouver, guéri. On dit enfin : faitait, ditait, pour faisait, disait ;

cha, pour ça ; oubier, sanguier, guiace, pour oublier, sanglier, glace.

Quelques termes de l'ancien langage ont persisté ; on cite : la *baume* percée, qui est une cavité naturelle et sèche. Ce nom, très commun dans le Midi et l'Est, désigne une grotte, et on voit qu'il est venu jusqu'au centre de la France (1). On dit qu'on *seute* avec quelqu'un quand on s'accouple avec lui pour les travaux de labour : ce sont des seutiers. Voici un autre mot qui sent l'époque de Louis XIV : les gendarmes sont par quelques-uns appelés des (h aspirée) *archers,* Dans les environs, on trouve encore ces jolis mots : *escoumié* pour excommunié ; *Armignat* pour Armagnac.

2. *Habitudes de vie.* — Il ne reste plus rien des anciens costumes, et la *blaude* (blouse) même a disparu. Il faut aller au Trocadéro pour voir des Bourguignons en costume du XVIII[e] siècle. Il est à remarquer qu'à Montillot, le bonnet noir des Morvandelles est encore porté ; mais à Bois-d'Arcy, il ne fut jamais en usage : on se sentait d'une autre province. On peut voir une chaumière avec ses murs de bois et de torchis, et les toits en paille ne sont pas rares ; l'*Almanach commercial* ne cite qu'un industriel, c'est un couvreur en paille, et les jours de cet antique métier sont comptés. Il y avait autrefois maréchal, charron et menuisier.

Toutes les maisons ont maintenant des fenêtres, mais plusieurs sont primitives avec leurs quatre petits carreaux. Les vieillards parlent encore de leur

(1) On peut croire que le nom des Iles-la-Baume, à Avallon, vient d'une cavité formée par les roches éboulées, à proximité des Iles qui sont sur le chemin de Pontaubert

apparition ; c'était une curiosité, et on allait le soir y jeter du sable pour protester contre un pareil luxe. C'était un progrès sur les anciennes demeures qui s'éclairaient par l'imposte ou même par la vaste cheminée où la ménagère venait coudre. Sous son ample manteau qui pouvait abriter toute la famille, on voyait le sabot contenant les chénevottes soufrées qui étaient les allumettes du temps, la lampe d'étain remplie d'huile de chenevis et la tige de sureau évidée qui servait de soufflet. Quant à la porte, on ne la barrait jamais pour la nuit.

Le genre de vie, il y a seulement soixante ans, était tout autre que celui d'aujourd'hui. On faisait paître le bétail jour et nuit et presque en toute saison dans les bois qui se trouvaient ainsi cultivés et de meilleure venue. Mais alors l'engrais restait dehors, au grand dommage de la culture. Les labours, avec une charrue qui effleurait le sol sans détruire les plantes nuisibles, étaient des plus médiocres. On mangeait du pain d'orge ou de seigle, et les années stériles amenaient la disette. Les charrois, dans des chemins étroits, défoncés, étaient pénibles ; la moisson, avec la faucille, durait des mois ; le battage d'hiver, qui forçait les gens à se lever aussi tôt que dans les grands jours, était une dure occupation. La culture actuelle, concentrée dans les bonnes terres, est aussi bien faite qu'ailleurs. Les habitants sont encore bûcherons et vont passer l'été aux environs de Paris. Il y eut aussi, un moment, l'industrie des nourrissons.

3. *Croyances populaires.* — — Il aurait fallu un livre pour recueillir les légendes, si on l'avait fait à temps. Aujourd'hui, on ne peut que glaner. C'est une perte regrettable, car ces naïves croyances ont la

même valeur que les débris d'archéologie et remontent quelquefois aussi loin. Ils peuvent être un héritage des Francs et même des Gaulois. Ils peignent l'état d'esprit de nos ancêtres, race crédule, amie du merveilleux, mais gardant jusque dans l'abus des superstitions la pensée d'un monde et d'une destinée supérieurs.

Il y avait une fontaine dont les anciens se transmettaient le souvenir. Ils disaient que les moines du prieuré, pour empêcher les ravages que son ruisseau faisait à leurs terres, l'avaient tarie en y jetant du vif-argent et en la recouvrant d'un matelas maintenu par une grosse pierre. On a vu que les sources tendent toujours à disparaître dans les régions calcaires, et le déboisement a dû précipiter l'assèchement du plateau. Le mercure (vif-argent des anciens), ce singulier métal fluide, était au moyen-âge un agent mystérieux capable de tout : ici, il faisait déborder les étangs ; là, il tarissait les fontaines, et on le disait efficace surtout pour purifier l'eau.

Comme partout, le vendredi était un jour redouté. On ne curait pas les bêtes ce jour-là, autrement les animaux devenaient *gambis* (boiteux) ; on remettait aussi à un autre jour pour commencer certains travaux. La bûche de Noël, qui devait être choisie entre toutes pour réchauffer le joyeux carillon, n'était pas oubliée après la fête : on prenait ses cendres qu'on répandait autour de la maison pour empêcher les serpents d'y entrer.

Beaucoup de choses se transmettaient sur les vertus des plantes. Ainsi, dans le bois du Minerat, il pousse une herbe que l'on ne connaît pas ; si vous marchez dessus, elle vous égare : vous croyez voir le Bois-

d'Arcy tandis que vous lui tournez le dos. Les guérisons se faisaient souvent sans l'aide du médecin dont on se défiait quand il ordonnait autre chose que les simples. Tel était réputé pour ôter le bourgeon (bouton des paupières) : il soufflait trois fois sur l'œil et disait une prière. De même pour guérir du mal de dents, de la fièvre, de la surdie (surdité), il fallait mordre un aubépin, mais qui poussait sur un autre finage.

A côté des guérisseurs, il faut placer les charmeurs. Tel homme faisait rentrer les serpents sous terre et les empêchait de nuire. Un jour, un incendie se déclare ; on était impuissant, lorsqu'on voit arriver M. le curé de Brosses, qu'on regardait comme un savant, et aussitôt le feu de s'arrêter : « on voyait bien qu'il l'avait charmé ».

Il est peu question des sorciers, mais dans les joyeuses veillées, où chacun disait la sienne en cherchant à renchérir sur son voisin, il était souvent parlé des fées. Elles habitaient l'ancien prieuré et elles faisaient leur feu dans la grange, au pied même des tisses de blé, sans crainte d'incendie. Elles étaient sévères pour les mères négligentes et prenaient leurs enfants au berceau quand elles les trouvaient seuls, et elles y mettaient les leurs à la place. On reconnaissait bien les enfants des fées : ils n'avaient pas de talon.

Mère Fanchette, qui ne craignait pas de me confier ces croyances du passé, certaine que je m'en moquerais pas, ajoutait toujours : « Aujourd'hui, on rit de tout cela ! Sûr que les anciens étaient croyaules, mais ça ne les empêchait pas de conduire leur ourdon. On sait bien que c'est des laulues (des contes) ; c'était

toujours pas pour enseigner le mal. Avec ça, on avait le respect des vieux ; quand un vieux vous faisait une remontrance, ça vous faisait une honte. Aujourd'hui, si vous en remontrez à un enfant, il vous répond des sottises. » Il y a dans cette réflexion d'une brave femme ignorante un jugement profond que le philosophe fait sien et que l'histoire doit consigner. Il revient à dire que la supériorité de la civilisation morale éclate aux yeux même des plus simples.

4. *Les anciens usages.* — On voit encore les enfants aller dans toutes les maisons demander leurs étrennes ; autrefois, on leur donnait des noix, des pruneaux et des fruits. Le premier dimanche de carême, dimanche gras, les jeunes gens quêtent les bourrées pour en faire un feu de joie : c'est la chalibourne, qu'on allume sur un endroit élevé et autour duquel on danse en rond. Au jour gras et à la mi-carême, les enfants se déguisent et vont sans mot dire quêter le vin et les provisions.

Autrefois, quand la population était plus dense, les occasions de se réjouir étaient nombreuses. Il se faisait tous les ans de grandes chasses, et c'était un sujet de réjouissance. De même, quand avait lieu l'embauchage des coupes de bois, sitôt que les arrhes étaient touchées, les bûcherons en *riole* allaient, venaient en chantant, dans l'unique rue du village. L'apport de la fête patronale attirait les amis et les jeunes gens du voisinage, et il était rare que l'on se séparât pas sans se joûter un peu. Tout cela a disparu, même la fête du pays qui s'est éteinte comme une lampe qui n'a plus d'huile.

Un usage qui jetait une note de franche gaîté dans les longues veillées et qui régnait encore il y a vingt

ans, c'était la fête des Rois. On faisait un gâteau, oh! un gâteau de paysan, cuit sous la cendre, avec une noisette dedans. Le roi et la reine aussitôt désignés par le sort, qui n'était pas toujours aveugle, on leur mettait la serviette au cou et ils régalaient la société. Alors arrivait la troupe d'enfants qui envahissait la chambre et se mettait à chanter :

Les trois rois, ils sont venus en toute diligence,
Pour adorer le petit Jésus avec grande révérence.
Ils sont venus dedans ce lieu.
Dam ! donnez nous la part à Dieu.
Si vous ne voulez pas la donner, ne nous faites pas attendre;
Mon camarade qui est à la porte, il a si froid qu'il tremble.
Le gâteau qui est sur la table,
Le couteau qui le regarde ;
Si vous ne voulez pas l'entamer, .
Dam ! donnez le nous tout entier.

Ce récitatif, que les enfants chantaient, n'était qu'une partie de la complainte des Rois où l'on retrouve des mots du vieux français, comme ceux-ci :

Dam ! donnez nous la part à Dieu,
Nous vous dirons les leuvres à Dieu,
Les leuvres à Dieu, notre Seigneur,
Qui nous fait vivre, qui nous fait meure.

A Précy-le-Sec, la même cérémonie avait lieu et la complainte était peu différente, mais on trouve une réminiscence des usages gaulois dans ces paroles : Gui l'an neuf de saint Sion. On finissait ainsi : coupez bas, coupez haut, donnez nous le plus gros morceau.

Installation d'un Imprimeur à Avallon

EN 1708

La découverte de l'Imprimerie est un fait tellement considérable dans l'histoire de la civilisation qu'il n'est pas sans intérêt de rechercher, dans chaque localité même peu importante, l'origine des ateliers typographiques.

Certaines villes s'enorgueillissent à juste titre d'avoir vu fonctionner chez elles une imprimerie dès le xve siècle. Tel est le cas de Chablis renommé par son vin de Moutonne, et où PIERRE LE ROUGE publiait le 1er avril 1478 le *Livre des Bonnes Mœurs,* par Jacques Le Grant (1).

Parmi les villes de France qui les premières ont été pourvues d'une imprimerie, Chablis *(Cabelium)* occupe le cinquième rang (2). Auxerre ne devait avoir son premier imprimeur qu'un siècle plus tard, en 1580.

C'est en 1708 seulement qu'un atelier d'imprimerie fut ouvert à Avallon, c'est-à-dire deux siècles et demi après l'invention de cet art si utile aux lettres et aux sciences et qui devait, selon le mot de Siéyès, changer la face du monde. A cette époque, notre ville comptait

(1) Les *Le Rouge*, de Chablis, par M. Monceaux : *Sciences de l'Yonne,* années 1894-95-96.

La bibliothèque de la ville d'Avallon possède plusieurs livres sortis des presses des Le Rouge.

(2) *Histoire de l'Imprimerie,* par Paul Dupont, 1854

environ 3.000 habitants ; avec son bailliage, son collège, sa collégiale, c'était un petit centre intellectuel qui semblait pouvoir occuper un ouvrier imprimeur et relieur.

Si la création de l'atelier avallonnais, création d'ailleurs éphémère, n'a aucune importance quant à l'histoire générale des arts typographiques, elle n'en est pas moins une page de notre histoire locale digne d'être enregistrée.

Le 22 mars 1706, l'administration municipale d'Avallon est appelée pour la première fois à examiner les offres faites par un ouvrier imprimeur-relieur désirant s'établir dans notre ville. Dans le procès-verbal de la séance des échevins de ce jour, nous voyons que « François Perdrix, imprimeur de la « ville d'Autun, offre en ladite qualité de venir rendre « ses services en cette ville et en la qualité de relieur « et pour cet effet de venir s'y établir dès le 1er juin « prochain au cas qu'il plût à la *Chambre de lui « accorder l'exemption de toutes charges publiques « et en outre un logement franc ou pour iceluy la « somme de cent livres en forme de gages.* »

La *Chambre de Ville*, composée du maire Champion, du procureur-syndic et des quatre échevins, tenait ses séances à la Tour de l'Horloge, salle des Echevins ; elle se décide à accepter les offres dudit Perdrix de « venir s'établir dans la ville en qualité d'imprimeur « et de relieur, et lui accordera pour toutes choses, « *sous le bon vouloir et plaisir des habitants qui « qui seront consultés, l'exemption du logement des « gens de guerre, la réduction de la taille royale à « 3 livres et de la taille négotiale à 10 sols*, par

« chacun an et ce, pendant le temps de dix ans. »
Il viendrait le 1er juin.

Voilà les conclusions auxquelles s'arrête la Chambre, mais comme il s'agit d'engager jusqu'à un certain point les finances communales, elle préfère ne pas trancher la question elle-même et soumettre ses propositions à la prochaine Assemblée générale des habitants qui statuera d'une façon définitive. Cette sorte de *referendum* se pratiquait constamment sous l'ancien régime ; les Assemblées générales se tenaient dans l'auditoire du Bailliage, le dimanche, à une heure de relevée ; elles étaient annoncées au son de caisse le matin, à tous les carrefours, et à une heure au son de la cloche de Saint-Lazare (1).

Donc, le dimanche 25 mars 1708, l'Assemblée générale des habitants « tenue en l'auditoire royal « dudit lieu..... heure de une après midy, pardevant « Nous, Claude Champion, conseiller du Roy au bail- « liage et chancellerie, maire perpétuel, et les sieurs « échevins avec nous soussignés, le Procureur du « Roy (2)... etc., » délibère et décide qu'elle accepte les propositions de la Chambre de Ville ; elle s'engage en outre à n'encourager aucun autre imprimeur avant dix ans.

A part les magistrats municipaux, une quinzaine d'habitants seulement assistaient à la séance : avocats, notaires, huissiers, etc.

Les avantages accordés à Perdrix étaient si peu de chose en comparaison de ceux qui faisaient l'objet de sa demande, qu'il abandonna son projet et ne parut jamais à Avallon.

(1) Les délibérations font mention de ces détails.
(2) Archives d'Avallon Délibération, BB. 10.

La place restant libre, un autre ouvrier tenta la chance au mois d'août de la même année.

Dans le procès verbal de l'Assemblée générale des habitants du 12 août 1708 (1), nous voyons que ARMAND-JEAN-BAPTISTE AUGÉ, libraire à Dijon, afin de faciliter son établissement à Avallon, *demande à être exempté du logement des gens de guerre et une gratification de cent livres par an* afin de le dédommager des frais qu'il sera obligé de s'imposer *pour faire venir son imprimerie de Dijon.*

Cette fois l'Assemblée, se souvenant du refus de Perdrix, fit preuve d'expérience et se montra plus généreuse que le 25 mars : « Elle accepte Augé pour « le bien du publicq et notamment du Collège tenu « par les Pères de la Doctrine Chrétienne qui le « désirent... Pour aider et encourager Augé, elle lui « accorde la réduction de la taille royale pendant dix « ans à raison de 3 livres pour chaque année, et de « cinq sols pour la négotiale ; il sera exempté pen- « dant le même temps du logement des gens de « guerre, et elle lui accorde encore une somme de « 20 livres, une fois payée, pour survenir aux frais « du transport de la boutique et caractères d'impri- « merie en cette ville, à la charge qu'il ne pourra « sortir de ladite ville pendant le temps de dix ans. « Il se soumettra aux statuts et règlements concer- « nant l'Imprimerie et en fera le serment devant « nous. »

En marge de cette délibération, Augé qui s'était installé, déclare le 25 octobre 1708 avoir reçu 20 li-

(3) Archives d'Avallon. Délibérations, BB. 10.

vres. Le paiement de cette somme figure également dans les comptes de la même année.

Mais, le meilleur encouragement que la ville pouvait offrir à l'imprimeur avallonnais, c'était de lui donner sa clientèle. Elle n'y manqua pas et les comptes mentionnent plusieurs quittances payées à Augé pour frais d'impression. En 1709, le receveur des deniers communs lui paie 54 livres pour l'impression de 12.000 billets de logement; la même année, il reçoit encore 30 sols pour avoir imprimé « un avis venant « de Dijon qui apprend la manière d'ensemencer les « bleds vieux, afin de rendre ledit advis publicq. »

Mais l'atelier d'Augé ne fonctionna pas même cinq ans; il disparut en 1713 et, cette même année, la Chambre eut l'occasion de traiter avec un nouvel imprimeur.

Cette fois, l'affaire fut tranchée par les magistrats municipaux, sans l'intervention de l'Assemblée générale des habitants, dans la séance ordinaire du 11 mai 1713, dont voici le texte (1): « Veu la requeste « à nous présentée par Jacques Lemalle, compagnon « imprimeur natif de Dijon, tendant à ce qu'il nous « plaize l'admettre pour exercer l'imprimerie en cette « ville sous offre qu'il fait de s'y rendre au moins le « premier octobre prochain, à la charge et aux con- « ditions que pour luy donner lieu de le dédommager « dudit établissement qu'il tiendra en faveur du « publicq, il lui sera accordé le privilège d'exemption « de touttes tailles royalle et négotialle et capitation « et du logement des gens de guerre pendant tout le « temps qu'il exercera ladite profession en cette ville

(1) Archives d'Avallon. Délibérations, BB. 5.

« et qu'il lui sera accordé une somme de Cent livres
« pour aider aux frais du transport de ses caractères
« et presses.

« La Chambre, après avoir mis les fins de ladite
« requeste en délibération, le procureur du Roy ouy,
« a consenty et accordé audit Lemalle les mesmes
« privilèges qui avaient été accordés cy devant à
« Jean-Baptiste Augé, lequel était venu s'établir en
« cette ville en ladite quallité par acte d'Assemblée
« des habitants du 12 aoust 1708, et aux mesmes
« clauses, charges et conditions, lequel Lemalle
« mandé à la Chambre après lecture à luy faite de la
« présente délibération et de celle des habitants du
« 12 aoust 1708, a déclaré qu'il les accepte et s'y
« soubmet ensemble de venir s'établir dans ledit jour
« premier octobre prochain et se conformer aux
« statuts et règlement concernant ledit fait d'Impri-
« merie, dont il a presté le serment entre les mains
« de Nous, Maire.

« A esté aussy délibéré, attendu que ledit Augé
« est sorty de cette ville avant ledit temps de dix
« ans, qu'il serait interpellé de restituer les vingt
« livres qu'il a touchées. »

Lemalle signe la délibération ainsi que les officiers municipaux et le marché fut conclu sans plus de formalité.

Cependant, nous ne voyons pas qu'il ait été question de Lemalle après son acceptation ; les comptes de la ville ne disent même pas s'il a encaissé les 20 livres que la Chambre lui avait octroyées, ils ne mentionnent pas non plus le remboursement des 20 livres au sujet desquelles Augé avait dû être interpellé. L'atelier de Lemalle, s'il a existé dans

notre ville, fonctionna moins de temps encore que celui de son prédécesseur, car à partir de 1718 et jusqu'en 1790, la ville d'Avallon est tributaire de ses voisines pour les imprimés. Elle adresse des commandes tantôt à Semur, tantôt à Dijon, tantôt à Auxerre (1).

Après ces trois échecs successifs, les magistrats municipaux ne firent plus acune tentative pour installer un ouvrier imprimeur tant que dura l'ancien régime.

Tout établissement vient tard et dure peu, dit La Fontaine. Ce mot peut s'appliquer ici très justement, mais on se demandera pourquoi le métier d'imprimeur-relieur ne suffisait pas aux besoins d'un ouvrier avallonnais au commencement du xviiie siècle. Pour éditer des ouvrages de quelque étendue, il eut fallu une installation coûteuse, et ni Augé ni Lemalle ne paraissent avoir possédé de capitaux ; aucun travail de quelque importance n'est d'ailleurs sorti des presses avallonnaises à cette époque. L'ouvrier se trouvait donc réduit à exécuter les commandes des habitants consistant en des imprimés courants, de peu de valeur et sans doute peu nombreux, car à cette époque la réclame n'était pas encore entrée dans les habitudes commerciales.

Du reste, si l'on en croit M. Paul Dupont, qui écrivit l'*Histoire de l'Imprimerie*, en 1854, « la pro-« fession d'imprimeur est plus honorable que lucra-« tive. Depuis Géring, le premier imprimeur qui vint « s'établir à Paris en 1470, et qui étant mort sans « enfants après avoir exercé sa profession pendant

(1) Archives d'Avallon. Comptes de la ville.

« quarante années, laissa tous ses biens à la Sorbonne.
« On cite à peine, en quatre siècles, deux ou trois
« imprimeurs qui aient fait fortune. »

Les modestes ouvriers qui vinrent s'installer à Avallon il y a deux siècles n'ont rien de commun, il est vrai, avec les imprimeurs dont nous parle Dupont. L'établissement d'une imprimerie dans notre ville à cette époque était une œuvre prématurée, vouée à un échec certain par suite du défaut de ressources locales ; néanmoins l'un de ceux qui tentèrent l'expérience est devenu, à Dijon, un imprimeur renommé. Notre bibliothèque compte plusieurs volumes sortis de l'atelier d'Armand-Jean-Baptiste Augé, imprimeur du collège et de l'évêché.

Eug. CHAMBON.

L'ORGUE DE L'ÉGLISE SAINT-LAZARE
D'AVALLON

Les dimensions étroites du chœur de Saint-Lazare se sont toujours mal prêtées aux belles cérémonies religieuses : le clergé n'y peut évoluer, les longues théories d'enfants de chœur ne peuvent s'y développer comme dans les vastes absides des cathédrales gothiques. Mais, au commencement du XIXe siècle, les fêtes devaient manquer particulièrement d'éclat : le clocher branlant ne permettait presque pas de sonner la grosse cloche ; par les toitures crevées, l'eau pénétrait dans les bas-côtés et jusque dans la grande nef ; le jour n'arrivait que par de rares fenêtes depuis que la construction de l'église Saint-Pierre et la réfection du toit de la nef latérale droite en avait fait boucher une partie ; une humidité si persistante régnait dans l'église, par suite de sa construction encaissée, qu'on avait dû niveler le sol en comblant les étages inférieurs et que les piliers du chœur étaient enterrés de 1 m 20 dans ce sol rapporté ; l'appareil était couvert d'un badigeon et l'enduit des voûtes tombait par de larges plaques (1).

Jusqu'en 1846, deux chantres payés par la fabrique 100 et 150 francs, et un serpent qui émargeait au budget pour 80 francs, constituaient la peu sonore

(1) Notice sur l'église Saint-Lazare d'Avallon, envoyée le 2 novembre 1861 au ministre de l'instruction publique et des cultes, à l'appui d'une pétition demandant des subsides pour réparations urgentes.

maîtrise. Aussi, cette année-là, en attendant qu'on décidât l'achat d'un orgue pour lequel la fabrique, telle un ménage pauvre, mettait chaque année de côté une somme de 200 francs, on nomma deux chantres supplémentaires et on doubla la réserve pour l'orgue.

Quelques mois après, M. Sergent, organiste de Sainte-Marguerite, à Paris, proposait au conseil un orgue de douze jeux, sortant de son atelier, pour un prix de 12,000 francs. On décida que cet instrument serait visité par des connaisseurs et les fabriciens s'imposèrent de 1,000 francs par an à partir du budget de 1848 pour en solder le prix.

Que devint cette proposition ? L'examen des connaisseurs eut-il lieu et ne fut-il pas favorable ? C'est ce qui nous a été impossible de connaître.

Quoi qu'il en soit, nous voyons l'année suivante (1847) le conseil s'adresser à M. Nicolas Chambry, facteur d'orgues à Grenoble, qui, le 29 avril 1847, envoyait un devis de 15,000 francs : « Considérant « combien importe et concourt à la majesté des « belles et touchantes cérémonies du culte catholique « la puissance inénarrable d'un instrument en rap- « port avec le temple », le conseil adopta ce devis et vota les 15,000 francs (1). La construction fut longue, car c'est seulement le 17 décembre 1849 que l'archevêque de Sens rendit une ordonnance décidant qu'une commission serait nommée pour recevoir les orgues.

Cette commission fut nommée six jours après. Elle comprenait :

1° M. Delabrosse, président du Tribunal civil ;

2° M. Thiesson, curé de Viapres (Aube) ;

(1) Délibération du conseil de fabrique du 11 avril 1847.

3° M. Bidault, juge à Avallon ;
4° M. Rousseau-Dumarcet, juge de paix à Avallon ;
5° M. de Nailly, conseiller municipal ;
6° M. Belgrand, ingénieur à Avallon ;
7° M. Caristie, ingénieur en retraite ;
8° M. Bouësnel, propriétaire à Namur, ancien ingénieur ;
9° M. Alloury père ;
10° M. Malot, avocat ;
11° M. Ravisy, notaire ;
12° M. Raynaud, ancien maître de musique ;
13° M. Laurent, ex-haubois au théâtre des Italiens, à Paris ;
14° M. Burlot, employé des ponts et chaussées ;
15° M. Matrot, ancien maître de musique ;
16° M. Tircuit, architecte ;
17° M. Millié, architecte (1).

Cette commission, si éclectiquement choisie, se réunit le 10 janvier 1850 ; M. Chambry s'engagea d'avance à reconnaître sa décision. L'examen dura quatre jours, les 10, 11, 12 et 13 janvier. Le lendemain, la décision était rendue : M. Chambry n'avait pas rempli les conditions du devis ; le prestant qui devait être en étain fin bruni, avait sa dernière octave grave en bois ; certaines flûtes prévues en étain étaient aussi en bois ; un grand cornet n'avait pas les dimensions prévues ; une flûte manquait aux pédales ; un certain nombre de jeux de fonds n'avaient pas la qualité prévue ; les jeux d'anches étaient sans puissance, mal timbrés et mal égalisés ; certains tuyaux de bois étaient en peuplier au lieu de sapin ; beau-

(1) Délibération du conseil de fabrique du 23 décemb. 1849.

coup de tuyaux à anches avaient l'extrémité extérieure des languettes recouvertes de peaux qui peuvent se décoler. Cependant, la soufflerie était bonne, le mécanisme bien exécuté, « quoique mal « combiné et mal disposé » ; les matériaux bien choisis, etc.

D'aussi graves défauts n'empêchèrent pas la commission de recevoir l'orgue, mais elle fit subir à M. Chambry une réduction de 1,500 francs. Celui-ci accepta et se fit payer ce qui lui restait dû (1).

Malgré cette grosse dépense dont le paiement n'était pas allé sans emprunts, l'église Saint-Lazare se trouvait avoir un instrument essentiellement imparfait. On résolut de s'adresser à un autre facteur pour exécuter « tous les travaux, changements, rec« tifications nécessaires pour mettre l'orgue dans un « état convenable et satisfaisant. » L'abbé Thiesson fut chargé du devis de ces réparations, qui devaient être exécutées sous la direction « de ce digne et « habile ecclésiastique. »

L'abbé se mit donc à l'ouvrage et un mois après, le 11 février 1850, produisait un devis « artistique et estimatif » se montant à 5,170 francs, sans compter le devis supplémentaire de jeux qui restaient à poser dans l'instrument pour le compléter entièrement.

Impatient d'entendre son orgue, le conseil adopta ce devis, sauf quelques modifications de détail, et chargea de la restauration M. Paul Chazelle, facteur d'orgues à Avallon, sous la surveillance spéciale de MM. Béthery Delabrosse, Belgrand et Millié.

(1) Sentence arbitrale de la commission de l'orgue du 14 janvier 1850.

Mais on n'était pas au bout des dépenses et d'autres devis devaient suivre.

Le 28 avril 1850, M. Thiesson présentait un devis supplémentaire de 1,300 francs. Le conseil de fabrique consent, mais M. Chazelle discute. On se réunit et l'on finit par signer un traité ainsi conçu :

« Dans le précédent marché, les sept jeux et les « autres modifications sont seuls compris dans le « prix de 1,300 francs.

« Les registres, la place aux sommiers, les méca- « nismes nécessaires pour les quatre jeux, qui « portent à cinquante le nombre des jeux de l'orgue, « M. Chazelle s'engage à les faire sans rien exiger « de plus. C'est un cadeau qu'il fait à la fabrique.

« Avallon, 1er mai 1850. »

M. Chazelle cherchait probablement ainsi à mettre sa responsabilité à l'abri, pour plus tard, car son désintéressement n'était pas tellement absolu qu'il ne demandât et n'obtînt le 15 novembre 1850 que le chiffre de ce devis fut porté de 1,300 à 1,500 francs.

Puis ce fut le tour du sculpteur : M. Guillaumet, demeurant à Avallon, présenta son devis pour « les « ouvrages et travaux à exécuter quant à la sculpture « ou ornementation du nouveau buffet de l'orgue « de Saint-Lazare dans sa façade. » 650 francs, prix convenu.

M. Millié avait de son côté préparé un devis pour la menuiserie « concernant le susdit buffet dans son « appropriation définitive », qui se montait à 825 fr. 65. On le mit en adjudication et ce fut M. Jules Bierry, menuisier à Cousin-le-Pont, qui fut déclaré adjudicataire moyennant un rabais de 0.10 par franc.

Il restait encore l'imprévu. Le 9 mai 1852, on

s'aperçoit qu'on avait oublié le soufflet-réservoir pour alimenter les cinquante jeux de l'orgue. Coût : 300 francs qu'on vote. On vote aussi 300 francs pour établir une fenêtre tabatière destinée à éclairer la tribune et 400 francs pour qu'il y soit placé une grille en fonte à hauteur d'appui « d'un style en harmonie « autant que possible avec le vaisseau. »

Mais cette dernière somme était insuffisante. On y ajouta, un an après, le 23 avril 1853, 300 francs « par suite des travaux d'art indispensables et im- « prévus. »

C'était 8,900 francs à ajouter aux 13,500 francs payés à M. Chambry. Il était temps qu'on entendit enfin l'instrument.

Le 28 septembre 1853, le jury (1) procède donc à la réception de l'orgue. Le succès fut complet. « Il a « approuvé et même admiré cet instrument monu- « mental dans toutes ses habiles dispositions, dans « ses immenses détails, dans son ensemble majes- « tueux, et après l'avoir fait toucher pendant plu- « sieurs heures successivement par MM. les organistes « si distingués de Troyes et de Joigny, exprès appelés « par la commission, la fabrique et le facteur, ce « jury a rendu par sa décision un éclatant hommage « au chef-d'œuvre du jeune facteur. »

(1) Ce jury, nommé par le conseil de fabrique le 2 septembre 1853, était composé à peu près comme le précédent. MM. Rousseau-Dumarcet, de Nailly, Belgrand, Caristie, Alloury et Tireuit y avaient pourtant été remplacés par MM. Louis de Montant, ingénieur à Avallon ; Honoré, ex-organiste à Sens ; Uffoltz, organiste à Troyes ; Lazerges, peintre d'histoire à Paris ; Burlot, architecte. Voir *Notice sur l'orgue d'Avallon*, par l'abbé Thiesson, p. 96.

Le jury fut même si enthousiasmé, qu'il forma un vœu pour que le conseil de fabrique votât une juste indemnité à M. Chazelle, « en présence des prix si « modiques affectés à une œuvre si remarquable (1). »

Le conseil de fabrique vota 1,500 francs. Et comme un cadeau ne va jamais seul, on vota aussi 200 fr. au sculpteur, M. Guillaumet, dont le devis était d'ailleurs augmenté de 120 francs.

Il ne restait plus à régler que les honoraires de l'architecte, M. Millié, et les mémoires de Rayaume, peintre, qui avait verni la sculpture et la menuiserie de l'instrument. Pour solder toutes ces dépenses, on emprunta, car M. Chazelle semblait avoir alors un pressant besoin d'argent.

On n'avait oublié que l'organiste. Il réclama et pour la dernière fois la fabrique se saigna : elle fixa son traitement à 400 francs, « à condition qu'il donnerait « des leçons de chant et de goût, non seulement aux « enfants de chœur, mais encore aux personnes qui « sont dans l'usage de chanter des cantiques (2). »

On était alors en 1855.

PAUL AMOUDRU.

(1) Délibération du conseil de fabrique du 28 septembre 1853. Voir aussi le procès-verbal de réception, publié par M. l'abbé Thiesson. Notice sur l'orgue d'Avallon. Société de Saint-Victor pour la propagation des bons livres. Plangy 1854.

(2) Délibération du conseil de fabrique du 15 avril 1855.

ROCHE-FONTAINE

LEGENDE DE SAINTE DIÉTRINE

SUR SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS

1. *Prélude.* — Courtépée, parlant de Saint-Germain-des-Champs (1775), fait mention d'une roche située au milieu des bois, d'une eau qui se trouve dans le creux de cette roche et qu'on vient chercher pour les dartres. D'un autre côté, dans son livre de l'Avallonnais, Victor Petit écrivait en 1870 : « Il se faisait « jadis, à *Vaupître,* un pélérinage en l'honneur de « sainte *Diètrine,* contre les dartres. Les pélérins se « rendent encore à une roche de granite, qui dans « une cavité oblongue, conserve de l'eau, après les « temps de pluie, et à laquelle on attribue la propriété « de guérir les diètres, c'est-à-dire les dartres. » Cette roche, sorte d'auge naturelle, peu profonde, a joui effectivement d'une certaine célébrité régionale pendant des siècles indéterminés, antérieurs très probablement au christianisme, et le nom de Vaupître, Valpêtre au XVIIe siècle, viendrait vraisemblablement de cette roche. C'est comme si l'on eût dit : vau ou vallée de la Pierre dont tout le monde parle.

2. *Situation.* — Le monolithe, surmonté d'une vasque, gît dans un enfoncement du bois du Réchat, à 800 mètres au sud du premier Vaupître. Du reste, les habitants de la ferme sont heureux d'indiquer l'emplacement du rocher.

3. *Aspect.* — Vue du haut de la petite ***Butte-aux-Blaireaux*** qui domine à pic le vallon, étendue au milieu de blocs de gneiss porphyroïde renversés, éparpillés, notre roche semble une gigantesque tombe couchée au milieu d'autres tombeaux plus modestes, et, mieux encore, une colossale amande de pierre, polie par les siècles. Elle mesure 5 mètres de longueur, 2 m 50 de largeur et 0 m 90 de hauteur, hors de terre. Sur le dos de cette amande s'ouvre une excavation de 2 mètres de long, sur une largeur d'un mètre et une profondeur de 0 m 25, à l'endroit le plus creux. Le bassin peut contenir une centaine de litres. Ce creux semble provenir de l'emboitement d'un roche convexe, renversée de son piédestal. Quant à l'eau du récipient, elle est dûe à la pluie et aux rosées très abondantes dans l'humide et froid vallon. Comme le bassin se trouve abrité par de grands arbres, il n'est pas étonnant qu'il conserve son liquide toute l'année, excepté pendant les sécheresses prolongées.

4. *Historique.* — Ces auges naturelles ne sont point rares en Morvan, où on les désigne sous le nom de fontaines de rochers ; mais elles ne sont pas aussi belles que la nôtre. La Roche-en-Breny possède également une fontaine sainte Diétrine. Dès les temps les plus reculés, les indigènes, supposant une attention providentielle dans le creusement de ces réservoirs, se plurent à leur accorder une vertu curative des maladies les plus communes : maux d'yeux, rhumatismes, dartres et autres affections épidémiques. Ces dernières, très fréquentes au moyen-âge par suite de l'usage de vêtements de laine, surtout de peaux de bêtes, insuffisamment renouvelées, et de l'oubli des

bains si chers à l'hygiène grecque et romaine, n'épargnaient guère, et pour les mêmes raisons, les Gaulois et les Celtes. Vu la difficulté de guérir les dartres profondes ou issues d'une constitution débilitée, on comprend avec quel empressement les malades de tous les siècles ont dû chercher leur salut dans les moyens naturels et surnaturels.

Le culte des fontaines, des fontaines curatives surtout, était si implanté dans les mœurs païennes, que jusqu'au VIII[e] siècle, les conciles, les évêques ne cessèrent de s'élever contre les pratiques idolâtriques auxquelles elles donnaient lieu. Voici ce qu'on lit dans les canons du concile d'Arles, en 452 :

« Nous défendons à tous les chrétiens de révérer
« des arbres, des pierres, des fontaines ; d'allumer
« devant ces objets des flambeaux... »

Dans le synode d'Auxerre, en 582 : « Il est défendu
« d'acquitter des vœux aux fontaines... »

Dans le recueil des sermons de saint Eloi, par saint Ouen, vers 651 : « Il est défendu d'invoquer les
« génies (nymphes, naïades) ; les divinités païennes
« (Diane et autres); de suspendre au cou des hommes
« et des animaux des amulettes ; d'allumer des bou-
« gies devant des pierres ; de faire attention au vol,
« au chant des oiseaux ; de faire des enchantements
« à l'aide d'herbages ; d'attacher des bandelettes dia-
« boliques aux arbres, aux bords des fontaines, *pour*
« *recevoir la guérison*, etc., etc. »

Pour recevoir la guérison, tel était fréquemment le but de ce culte des fontaines, de la nôtre en particulier.

Comme notre réservoir se trouvait l'un des mieux faits, des mieux situés, des plus imposants du Morvan,

nul doute que les vieux pasteurs et chasseurs celtes, dont le cimetière, sous forme de tumulus collectif, a été découvert dans le bois voisin, les *Chagnis*, en 1904, n'aient connu, recherché, glorifié notre fontaine, précédant nos pères ; nul doute que les Druides, grands guérisseurs à l'aide de procédés peu scientifiques et peu coûteux, n'aient salué dans notre vasque une station médicale, hantée de génies bienveillants, et contribué au développement de ce culte demeuré si vivace jusqu'au milieu du XIX[e] siècle. Du reste, les païens nous ont transmis bien d'autres pratiques superstitieuses : la croyance aux fées ou druidesses, aux sorciers et sorcières, aux sortilèges, maléfices et devins ; l'observation de certains jours ; la pratique des masques ; les feux de joie ou des brandons, souvenirs des Lupercales, des fêtes de Cérès, etc.

Pour éviter les anathèmes de l'Eglise et sembler procéder avec un semblant d'orthodoxie, tout en conservant la croyance aux propriétés merveilleuses des fontaines de rochers, les populations se mirent à leur donner un nom en harmonie avec le christianisme et à les placer sous la protection de saints et de saintes. C'était une manière de transformer le culte païen et de faire cesser le scandale des pélérinages idolâtriques. Excellente était l'occasion de faire un bon choix de saints et de saintes, comme il arriva pour le choix des patrons des paroisses. Peut-être a-t-on agi de la sorte dans les premiers siècles ; en tout cas, certainement, la chose aurait eu lieu de cette manière, si l'Eglise eût été consultée. Mais il s'agissait de dévotions populaires, et c'est le peuple qui choisissait les protecteurs de ces cultes particuliers, comme il arriva à certaines corporations du moyen-



âge. Or, maintes et maintes fois, il advint, surtout aux XIV[e] et XV[e] siècles, qu'on préféra les traits d'esprit au sérieux et que par un reste de sel gaulois, on choisit pour protecteurs des saints dont le nom prête à une équivoque, à un gros rire, disons le mot, à un calembour.

Ainsi, on invoquait sainte *Claire* dans les affections des yeux.

Saint *Nabo* dans le rachitisme et le nouement des enfants.

Saint *Fort* dans la faiblesse.

Saint *Langui* dans la convalescence.

Saint *Loup* dans la peur.

Saint *Aignan* contre la teigne.

Saint *Jean* devant la porte latine devint le patron de certains vignerons, parce que ces derniers portent la *tine* (1).

Saint *Vincent* devint le patron des autres viticulteurs, parce qu'il est question de *vin* dans son nom.

A cause de son nom également, sainte *Barbe* fut revendiquée par les sapeurs, les artilleurs, les pompiers.

Sainte *Anne,* pour avoir enfanté le plus beau des chefs-d'œuvre humains, fut choisie pour patronne des ébénistes et des menuisiers qui, avant d'obtenir le titre de maîtres, devaient avoir produit un chef-d'œuvre dans leur profession.

C'est fort, mais à propos de notre fontaine, c'est plus fort encore.

Comme on ne trouvait pas de nom au catalogue

(1) Saint Jean devant la *Porte Latine* fut aussi choisi comme patron des éditeurs et des libraires, parce qu'il est censé, comme eux, ouvrir *cette porte* aux étudiants.

des saints, en harmonie avec les propriétés curatives des eaux de la fontaine de Vaupltre, on en fabriqua un : sainte Dietrine, ou Diétrice, totalement inconnue des hagiographes et dont le nom patois signifie guérisseuse de dartres, en patois diètres. C'est humiliant, mais ce ne fut nullement l'œuvre de l'Eglise, pas plus que la légende ou conte sur sainte Diétrine, traditionnellement gravée dans la mémoire de tous les vieillards. Cette élucubration a dû être imaginée durant les longues soirées du temps jadis, où les veilleurs renchérissaient les uns sur les autres, dans les récits étonnants, ou renchérissaient sur eux-mêmes du jour au lendemain. C'était raconté, écouté avec intérêt, comme tout ce qui touche au drame, et si certains hochaient de la tête en signe de doute et de dénégation, les autres, à force de raconter ou d'entendre, finissaient par en croire quelque chose.

Voici cette légende de sainte Diétrine de Vaupitre :

« C'était une pieuse bergère des premiers siècles,
« native des fermes des environs. Poursuivie un jour
« par des chasseurs peu chastes, elle conjura dans sa
« fuite la roche-fontaine de s'entrouvrir et de lui
« donner asile. Soudain, la roche s'était séparée,
« présentant à l'intérieur une cavité suffisante.
« Diétrine s'y était blottie et endormie du sommeil
« de la mort. La roche s'était refermée et la sainte
« bergère reposait dans la masse granitique, comme
« dans un sarcophage ou tombeau. »

Dès lors, l'eau du bassin cessait d'être vulgaire.

Tout cela est merveilleux, très poétique, très chaste, malheureusement dénué de vérité.

La plupart des clients de sainte Diétrine, sans rien croire du récit par trop étrange de la tradition, s'ima-

ginaient au moins que sainte Diétrine était une sainte de l'Eglise universelle, sans s'informer ni de son siècle ni de son pays, et l'invoquaient de bonne foi, soit chez eux, soit à la fontaine des diètres, et, je le répète, ce culte subsista avec ténacité jusque vers 1865. On s'occupait peu s'il était liturgique ou non. Le remède offert aux maladies cutanées se trouvait si près, si bon marché ! on en disait tant de bien ! on pouvait en essayer et l'on essayait, sans s'occuper du jugement des pasteurs.

Mais, peu après 1860, par suite de plus d'hygiène dans les vêtements, dans les purifications corporelles, dans le régime, dans les habitations ; par suite aussi de plus de rapports avec les médecins et de plus de science et d'énergie dans les traitements, les affections cutanées reculèrent, comme plusieurs maladies épidémiques de sinistre mémoire, sauf la grippe qui semble progresser. Alors, la dévotion à sainte Diétrine baissa peu à peu et sa fontaine aujourd'hui voit des curieux au lieu de pélerins.

5. *Guérisons.* — C'est un fait certain, vivant dans la mémoire de tous les vieillards, que beaucoup de petits pélérinages se sont effectués à la fontaine du Réchat ; mais, en somme, a-t-on compté des guérisons ? Oui, répondent invariablement tous les anciens. Ils citent parmi les guéris depuis une soixantaine d'années : Catherine Drahin, femme Commaille, de Ruissotte ; une femme de Tharoiseau, X... ; un nommé Barbier, de Menades ; Jean, fils de Thomas Lairaudat, du Petit-Ruissotte, et encore existant, etc.

Si la guérison fut réelle et non apparente seulement, comme par exemple si la maladie touchait d'elle-

même à sa fin, elle ne peut être attribuée qu'à une cause physique, morale, ou surnaturelle ; à la rigueur, chacune de ces causes est possible en soi.

La cause physique a pu agir en vertu des feuilles de chênes en solution dans le bassin. La morale, en vertu du pouvoir de l'auto-suggestion, laquelle, en certains cas, tantôt aggrave les maladies, comme chez le malade imaginaire, tantôt parvient à les dissiper, à les vaincre. La surnaturelle, parce que Dieu reste maître chez lui et peut récompenser la ferveur par des moyens supranaturels ou naturels, mais jusqu'ici inexplicables. Après tout, si les pélerins de Vaupître erraient dans les détails, ils ne se trompaient point dans la croyance à l'utilité de la prière, et si sainte Diétrine n'a point existé, l'archétype de toute sainteté existe : il suffit.

6. *Rites.* — Voici maintenant comme on procédait dans les pélérinages privés, à la fontaine des diètres et accomplis par des étrangers au pays. Pour la découverte de l'endroit et l'emploi des cérémonies, on avait soin de s'adresser à une conductrice de Vaupître ou de l'un des Ruissottes.

J'ai eu la bonne fortune de recueillir de ses propres lèvres les dépositions de celle qu'on peut appeler la dernière prêtresse du culte de sainte Diétrine en nos parages. Elle s'appelait *Edmée Commaille,* brave femme s'il en fût, épouse d'Edme Seuvre, du Petit-Ruissotte, décédée en 1904, à l'âge de 76 ans. Elle avait succédé dans son petit sacerdoce, demi-gaulois, à *Marie Dizien,* du Meix, sa belle-mère ; l'une et l'autre de bonne foi et n'aspirant qu'à rendre service.

« En se dirigeant vers le bois du Réchat, les péle-



« rins parlaient peu, par esprit de recueillement.
« S'ils étaient à jeun, leur démarche se trouvait encore
« plus méritoire et plus puissante. Chemin faisant,
« on récitait des Pater, des Ave, le chapelet. Une fois
« devant la roche mystérieuse, Edmée Seuvre se
« mettait en devoir d'allumer un cierge, de réciter à
« genoux de nouvelles prières, des invocations tou-
« chantes à Dieu et aux saints, basées sur les néces-
« sités des clients et confidentiellement révélées durant
« le trajet. Les pélerins puisaient de l'eau dans la
« vasque pour s'en laver plusieurs fois à l'aide d'un
« linge détrempé, ou bien en emporter dans une
« bouteille, pour eux ou pour d'autres. Mais les
« commissions ne valaient jamais les voyages per-
« sonnels. La cérémonie terminée par la recomman-
« dation d'une neuvaine à effectuer, quelques sous
« étaient laissés par les visiteurs sur les bords de la
« pierre, comme offrande à sainte Diétrine, et l'on
« repartait avec l'espérance. Ceux qui avaient été
« guéris dans leur jeunesse ne manquaient pas de
« revenir dans la vieillesse, par reconnaissance, et
« ordinairement avec d'autres malades. »

Quand des personnes bien intentionnées trouvaient la petite offrande, elles se faisaient un point de conscience de la remettre aux premiers pauvres rencontrés. Mais, dans les derniers temps, l'offrande n'allait plus guère aux indigents. Le garde de Vaupître, *Jean Guyard*, de qui je tiens ces détails, avait soin, dès qu'il apercevait un petit cortège de pélerins, de se diriger lui-même vers la fontaine, de se rapprocher discrètement, et dès la disparition des voyageurs, de mettre la main sur la petite aumône. Il s'estimait, non sans droit, le grand prêtre de sainte

Diétrine, puisqu'il en gardait le temple ou le bois et remettait de l'eau dans le bassin, quand elle venait à trop baisser. Mais l'aubaine lui était rarement dévolue. Des petits bouviers espiègles, agiles, apercevaient mieux que tout autre la marche d'un pieux pélérinage, gagnaient furtivement les abords de la roche et supplantaient presque toujours le vieux garde. Eux, ils s'estimaient les enfants de chœur de ce culte semi-druidique. Le bon vieillard souriait au souvenir de ces espiègleries d'enfants, qui lui rappelaient des jours plus jeunes et moins soucieux.

Conclusion. — Jadis, la fontaine de sainte Diétrine de Vaupître ralliait les dartreux de *Tharoiseau* à *Rouvray*, de *Magny* aux derniers hameaux de *Quarré*. Maintenant, elle ne reçoit plus la visite que de rares touristes et d'enfants du pays, piqués de curiosité par les narrations paternelles. En face du vieux monolithe désaffecté, de la fontaine délaissée, de grandes herbes qui en obstruent les abords, l'esprit se remplit de contrastes, embrasse dans une intuition plusieurs fois millénaire, les visites et les rites des pasteurs celtes, les cérémonies des druides farouches, les pélérinages et les supplications de nombreux chrétiens, jusqu'aux approches du xx° siècle, l'invincible croyance de tous au surnaturel, et se console de la disparition d'un culte populaire assez mal fondé, par la foi aux dogmes catholiques, autrement vrais, solides et importants.

TISSIER,
Curé de Saint-Germain-des-Champs.

UNE INDUSTRIE DE L'AVALLONNAIS

LE CIMENT DE VASSY

Dans sa séance du 14 février dernier, la Société d'Etudes d'Avallon, à la suite d'un vœu exprimé par son nouveau président, M. Goussard, a élaboré un programme complet de travaux. Parmi les commissions nommées à cette occasion, l'une d'elles, composée de MM. Judicier, Gaulon et Prévost, a été chargée de faire des recherches sur les industries intéressant la région d'Avallon et, en particulier, sur celle du ciment de Vassy.

Comme fabricant de ciment, j'étais tout naturellement désigné pour être le rapporteur de cette commission ; je suis très heureux de cette circonstance qui me permet de rendre un sincère hommage à ceux qui m'ont précédé dans la carrière et dont les noms, bien connus dans l'Avallonnais, sont étroitement liés aux origines et au développement de l'industrie du ciment.

Je me contenterai, dans la note qui va suivre, de faire l'historique du ciment de Vassy, renvoyant ceux que la technique et l'emploi du ciment intéressent, au volume que j'ai publié à ce sujet en 1906, pour la Société des Ciments de Vassy, et dont un exemplaire est déposé aux archives de la Société d'Etudes.

La découverte du ciment de Vassy est due à M. Honoré Gariel, né à Avallon en 1802, qui, avant

1830, était notaire à Avallon (1). Pendant les loisirs que lui laissait sa charge, M. Gariel aimait à s'occuper de géologie et les anciens se rappellent encore ce chercheur grand et sec, qui passait pour un original, et que l'on voyait souvent revenir de ses excursions, les poches bourrées de cailloux.

Son attention avait été attirée par des calcaires bleuâtres qu'on trouvait en grande abondance sur le territoire de Vassy, dans les déblais d'un puits très profond creusé en 1828 à l'endroit même où se trouve l'ancienne école des sœurs. Ce puits avait été fait par une Société recherchant du schiste, qu'on pensait pouvoir exploiter à Vassy comme à Autun. Ces recherches de schiste furent infructueuses et complètement abandonnées à la suite d'un éboulement qui causa la mort de plusieurs ouvriers.

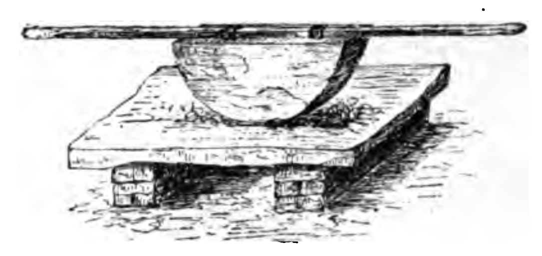
M. Gariel ayant ramassé quelques échantillons des roches extraites, les exposa longtemps à l'action d'un feu ardent, dans le but de connaître leur teneur en schiste ; le résultat fut médiocre ; le schiste existait, mais en quantité insignifiante ; les échantillons furent donc laissés de côté.

Quelques jours après, M. Gariel constata que les pierres cuites ayant servi à ses essais avaient fusé et s'étaient réduites en poudre. L'idée lui vint alors de chercher si, employée comme de la chaux, cette poudre donnerait un résultat analogue ; grand fut son étonnement, quand, après gâchage, il constata que son mortier faisait prise en quelques minutes et donnait un résultat bien supérieur à celui obtenu avec les meilleures chaux.

(1) Actuellement étude Gonneau.

L'expérience fut renouvelée plusieurs fois, toujours avec le même succès; le produit faisait prise non seulement à l'air, mais aussi sous l'eau et acquérait en peu de temps une dureté considérable. Bref, le ciment de Vassy était inventé.

Tout entier à sa découverte, M. Honoré Gariel chercha à en tirer parti. Après avoir vendu sa charge, il vint s'installer à Vassy en 1830; une première carrière à ciment fut ouverte près de l'ancien puits à schiste; le calcaire fut confié, pour la cuisson, à un plâtrier du pays, nommé Thomas, qui, suivant le mode employé à cette époque, faisait cuire lui-même son plâtre, qu'il recevait en pierres. Cette cuisson du ciment s'opérait tant bien que mal, dans un four en terre; le broyage était fait ensuite sur une plateforme en pierre, avec une demi-meule, que l'on animait d'un mouvement de va et vient à l'aide d'un balancier.



Premier appareil employé pour le broyage du ciment de Vassy

Le ciment ainsi réduit en poudre était tamisé à la main et mis en sacs de 50 litres.

Avec des procédés si primitifs, le rendement ne pouvait être bien considérable; aussi le ciment se vendait-il 8 à 10 francs le sac. (Le prix actuel du sac est de 1 fr. 50 environ).

Pendant deux ans, les essais de fabrication et de

vente furent continués et toujours avec succès. C'est alors en 1832 que M. Honoré Gariel, désireux d'installer une véritable usine à ciment, s'associa avec son frère, M. Hippolyte Gariel, marchand d'étoffes à Avallon, et avec M. Garnier, ancien secrétaire de la sous-préfecture d'Avallon.

Grâce à ce renfort d'organisateurs et de capitaux, une énergique impulsion fut donnée à l'affaire : deux fours furent construits près de la carrière et l'on monta à proximité plusieurs broyeurs actionnés par des chevaux. Ces broyeurs étaient du type communément employé à cette époque pour la fabrication de l'huile et dont on retrouve encore quelques spécimens dans les environs d'Avallon.

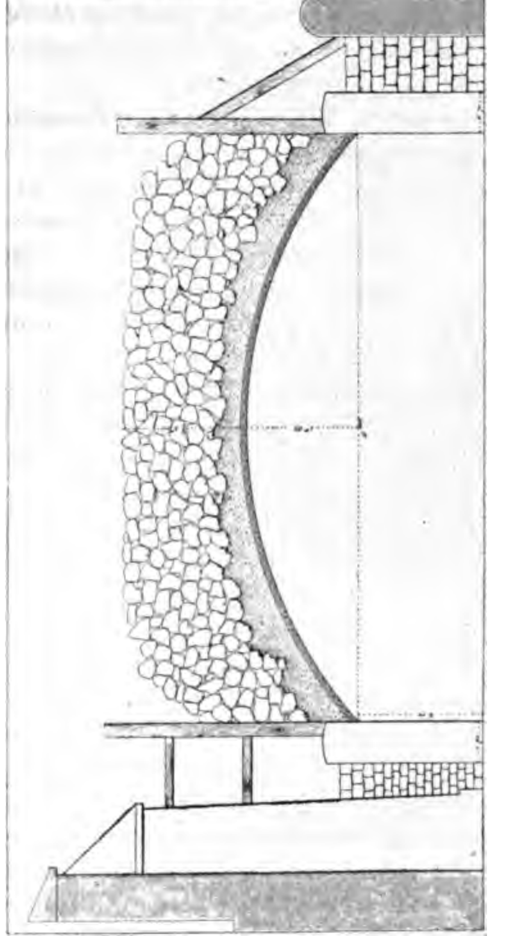
Dès l'année suivante (1833), l'installation devenait insuffisante et l'on construisait, à côté du premier bâtiment, la grande voûte qui existe encore aujourd'hui ; les anciens broyeurs y furent établis, leur nombre fut augmenté ainsi que celui des fours, et dès lors commença pour le ciment de Vassy l'ère de prospérité.

Pour arriver aussi rapidement à un pareil résultat, MM. Gariel et Garnier n'avaient reculé devant aucun sacrifice. Ils faisaient expérimenter leur produit par tous les entrepreneurs de la région et le soumettaient eux-mêmes à des essais nombreux et parfois très audacieux.

Nous avons retrouvé le procès-verbal d'épreuve d'une voûte mince en briques et mortier de ciment qu'il est intéressant de rappeler car cet essai fut le point de départ d'une véritable révolution dans l'art de la construction des voûtes.

Cette expérience fut faite en juin 1834, à l'usine de

Vassy, par M. Henriot, élève-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Avallon.



Plan et coupe d'un arceau construit avec deux rangs de briques simples posées de plat et mortier de ciment de Vassy, pour servir à faire connaître quel poids une voûte de cette nature peut supporter sans se rompre.

Il s'agissait de se rendre compte de la charge que pouvait supporter une voûte de 12 centimètres

d'épaisseur ayant la forme d'un arc de cercle de 9 mètres de corde et 1m87 de flèche. Cette voûte, mesurant 2 mètres de largeur, était faite avec deux rangs de briques reliées et enduites au mortier de ciment de Vassy.

Six mois après sa confection, la voûte fut chargée progressivement de sable et de mellons : bientôt la charge atteignit 54.530 kilos (soit 3.029 kilos par mètre carré), sans qu'il se produisit la moindre fissure. Il eut été intéressant de pousser l'expérience jusqu'à rupture, mais elle ne pût être continuée, faute de place pour mettre les matériaux, et comme on attendait après la chute de la voûte pour achever des constructions que sa présence entravait, il fallut, pour en finir, affaiblir graduellement l'un des murs d'appui qui la soutenait : ce mur n'étant plus assez fort, pour résister à la poussée, fut déversé, et toute la voûte s'écroula en une seule masse.

M. Henriot termine son rapport en manifestant son admiration pour les résultats de cette épreuve commencée, dit-il, avec un sentiment de défiance tel que les ouvriers n'avaient jamais osé passer, après le décintrement, sur cette construction si frêle en apparence.

Cette expérience publique fit alors une grande impression non seulement dans la bourgade de Vassy, mais surtout dans le monde des ingénieurs.

Le ciment de Vassy arrivait à point nommé. On ne connaissait guère, à cette époque, pour la confection des mortiers, que la chaux grasse, avec laquelle il fallait donner aux murs, et surtout aux voûtes, une épaisseur considérable pour obtenir de la solidité. Un produit régulier et fournissant des mortiers d'une

résistance inconnue jusqu'alors ne pouvait donc qu'être bien accueilli par les spécialistes dans l'art de construire.

Séduits par les résultats obtenus, plusieurs ingénieurs, et non des moindres, encouragèrent cette industrie nouvelle et aidèrent considérablement à propager le ciment de Vassy dans les grands travaux.

Parmi eux, nous devons citer M. Belgrand (1) alors jeune ingénieur des Ponts et Chaussées à Avallon, qui devint, par la suite, directeur des travaux de Paris. Sous ses ordres furent faits dans notre région les premiers ouvrages sérieux en ciment de Vassy.

Le plus ancien en date fut la restauration du pont de Pontaubert.

Ce pont construit en pierres gelives menaçait ruine; M. Belgrand fit dégrader au pic les parties attaquées par la gelée et en ordonna la réfection avec un rocaillage en ciment.

Cet ouvrage, qui en principe devait être démoli, pût être conservé grâce à cette réparation peu coûteuse. Le pont de Pontaubert est encore debout, attestant, après soixante-quinze ans, la bonne qualité du ciment employé.

D'autres travaux exécutés à cette époque par M. Belgrand sont aujourd'hui dans un parfait état de conservation : tels sont le pont de Saint-Père, le pont de Blannay, la passerelle sur le Cousin, servant à supporter le syphon qui amène les eaux à Avallon, etc. Cette passerelle, surbaissée au-delà de tout ce qu'on pouvait imaginer à cette époque, a 31 mètres d'ouverture et 2m99 de flèche; elle fut critiquée

(1) Le nom de M. Belgrand a été donné à une rue d'Avallon.

comme trop audacieuse par plusieurs ingénieurs. Le temps a fait justice de ces critiques.

En 1834, M. Honoré Gariel, à qui revenait l'honneur de la découverte du ciment de Vassy, quittait la Société, un peu contre son gré, paraît-il, et venait vivre à Avallon en ne conservant de l'affaire qu'une faible part dans les bénéfices. Il mourut à Avallon, en 1859, à la suite d'un accident.

Pendant les années qui suivirent, le renom du ciment de Vassy alla sans cesse grandissant. MM. Hippolyte Gariel et Garnier, pour mieux faire connaître leurs produits, montèrent à Paris une maison de travaux qui commença à fonctionner en 1835. Les ingénieurs des Ponts et Chaussées et du Génie n'hésitèrent pas à leur confier les travaux les plus importants; de cette période datent la construction et la réparation de presque tous les ponts de Paris (pont de l'Alma, pont Royal, pont des Invalides, pont d'Austerlitz, etc.).

Les services de la navigation, de l'assainissement et de l'adduction des eaux de Paris ont, grâce au ciment de Vassy, sous la direction d'habiles ingénieurs, reçu des améliorations considérables ; parmi les ouvrages les plus marquants nous citerons : la construction d'une partie des égouts de Paris, les conduites d'amenée des eaux de la Vanne, celles de la d'Huis, etc...

Tous ces travaux, exécutés en grande partie par la maison Gariel, nécessitaient un matériel énorme et une quantité considérable d'ouvriers.

Il y en eût jusqu'à mille sur la place de Paris et au moins autant pour les travaux en province. Tous ces hommes, venus pour la plupart de la Marche et du Limousin, étaient dressés par des chefs de chantiers habiles et n'employaient eux-mêmes le ciment



qu'après un apprentissage sérieux. De là sortit une pléïade de bons cimentiers qui, les travaux terminés, s'installèrent de tous côtés et firent connaître le ciment de Vassy dans la France entière.

Pendant cette période, la fabrication allait toujours en augmentant ; il fallut doubler, puis tripler le nombre des fours. En 1840, quinze broyeurs, actionnés nuit et jour par des chevaux que l'on échangeait toutes les deux heures, étaient à peine suffisants pour la production. En 1855, une machine à vapeur remplaça les chevaux pour la fabrication ; cette machine, d'une force de 120 chevaux environ, sortie des ateliers de la maison Farcot, avait figuré à l'Exposition universelle. Ce fut, paraît-il, la première machine à vapeur employée pour l'industrie dans le département de l'Yonne.

MM. Gariel et Garnier, débordés de travail, surent s'adjoindre d'utiles auxiliaires. En 1834, M. Ferdinand Garnuchot, venu de Montréal, entrait dans l'usine où il se fit remarquer par son intelligence, et bientôt on lui laissait la direction de la fabrication. En 1840, son frère, M. Charles Garnuchot, était appelé aux travaux de Paris et devenait le bras droit de M. Gariel, dont il épousait la fille en 1845.

C'est sous les ordres de ce dernier que se firent la plupart des travaux d'égouts et de fortifications de Paris.

En 1857, M. Garnier se retira des affaires ; sa carrière avait été brillante et féconde en résultats. Entouré d'une légitime considération, il était fort apprécié dans le monde des ingénieurs pour son expérience des travaux. Sous le règne de Louis-Philippe, élu député d'Avallon, il tint à la Chambre

un rang très honorable. Sa fortune considérable et les honneurs dont il était comblé ne lui faisaient pas oublier son humble origine. Ancien berger à Marmeaux, il se mêlait souvent à ses ouvriers, s'intéressant à eux et à leur famille : il savait distinguer ceux qui avaient de la conduite et de l'intelligence pour les pousser et les établir d'une façon convenable.

C'est sur son initiative que fut construite l'église de Vassy: il avait projeté pour ce petit pays tout un plan d'embellissement dont son départ prématuré empêcha malheureusement l'exécution. Retiré à Marmeaux, son pays d'origine, il y mourut en 1880, laissant le souvenir d'une bonté inaltérable et d'une charité sans bornes.

Après la retraite de M. Garnier, la maison continua à fonctionner sous la direction de M. Hippolyte Gariel et de MM. Garnuchot frères, qui étaient devenus associés. En 1859, M. Gariel mourait.

Son fils, M. Ernest Gariel, lui succéda pour s'occuper spécialement des travaux de province : pendant ce temps, M. Charles Garnuchot dirigeait la maison de Paris et M. Ferdinand l'usine de Vassy.

Vers cette époque, différentes usines se fondèrent dans la région de Vassy pour exploiter le même gisement qui avait fait la fortune de la maison Gariel.

Il nous faut citer :

La maison Prévost, fondée en 1855 par M. Zagorowski. Jusqu'en 1871, le ciment livré par cette maison était fabriqué à Auxerre avec des calcaires amenés de Vassy ; l'usine qui se trouve actuellement près de la gare de Vassy, à proximité des carrières, ne fut installée par M. Prévost qu'en 1871, date de la construction du chemin de fer de Cravant aux Laumes.



La maison Faure, à Saint-Jean-Thizy, près Montréal, fondée en 1856.

La maison Millot et Cie, fondée en 1858, qui possède deux usines, l'une à Sainte-Colombe et l'autre à Marzy, près de l'Isle-sur-Serein.

A Chouard-Angely, près de l'Isle-sur-Serein, fut établie, en 1859, l'usine Rotton, dirigée aujourd'hui par M. Joudrier. Non loin de là, à Courterolles, la Société des Plâtrières de Paris possède une usine fondée en 1860 par M. Lombardot.

Enfin, plus récemment, à Provency, deux nouvelles usines furent installées : celle de M. Bougault, construite en 1875, et celle de M. Dumarcet, en 1885.

Après avoir contribué séparément au développement rapide de l'industrie du ciment de Vassy, soit par la diffusion de ce produit dans le commerce, soit par son emploi dans les grands travaux, ces usines ont fusionné en 1904 et ont confié la vente de leurs produits à la Société Anonyme des Ciments de Vassy, dont le siège social est à Paris.

Cette Société continue à maintenir en France et à l'étranger le bon renom du ciment de Vassy, dont la vente annuelle dépasse cinquante millions de kilogs.

. . . .

L'usine Gariel, autrefois si florissante, n'existe plus qu'à l'état de souvenir ; éloignée des carrières et mal placée au point de vue des transports, elle fut abandonnée en 1885 par M. Adrien Dumarcet, l'un des successeurs de M. Gariel, qui s'installa à Provency dans des conditions économiques plus avantageuses.

Cette usine est aujourd'hui convertie en ferme ; les fours ont été comblés et les vastes voûtes qui abri-

taient les ateliers de broyage sont devenues des bergeries ou des magasins à fourrage.

Dans ces derniers temps, la haute cheminée occupant le milieu de la cour rappelait seule l'ancienne destination industrielle de ce vaste immeuble. Depuis deux ans, elle est tombée sous le pic des démolisseurs.

Les générations qui nous suivront rechercheront sans doute avec intérêt les causes de ces vallonnements que l'on trouve partout autour de Vassy, sur l'emplacement des anciennes carrières à ciment, et l'origine des constructions, bizarres pour eux, qui pourront encore subsister. Le nom même des Gariel, dont les descendants n'habitent plus le pays, sera peut-être oublié.

Il appartient à la Société d'Etudes de conserver la mémoire de ceux qui ont illustré l'Avallonnais ; une commission a même été nommée dans ce but et son intention est d'apposer des plaques commémoratives rappelant le nom et l'œuvre des hommes qu'elle juge dignes de cet honneur.

Nous proposons qu'une de ces plaques soit consacrée à M. Honoré Gariel. Notre Société fera œuvre de justice en rendant cet hommage public à un enfant d'Avallon dont le nom est intimement lié à une œuvre industrielle considérable qui fut pour notre pays une source de richesse et de renommée.

J. PRÉVOST.

Avallon, 25 mars 1907.



PRIEURÉ

DE

SAINT-JEAN-LES-BONS-HOMMES

MUSÉE LAPIDAIRE

Monsieur le Président, Messieurs,

Lorsqu'en 1905, la Société d'Etudes prit l'initiative de sauver de la ruine la Chapelle du Prieuré de Saint-Jean, elle ne pensait, tout d'abord, qu'à arracher des mains du propriétaire — l'expression n'est pas trop forte, car vous vous rappelez nos difficultés et nos longs pourparlers — à arracher de ses mains ce précieux monument du XII[e] siècle encore à peu près intact. Après la visite de M. Selmersheim, inspecteur général des monuments historiques, la Société fut invitée à acquérir, non seulement la Chapelle, mais encore les restes de la salle capitulaire et le grand réfectoire déjà abandonné comme carrière à tous les maçons du voisinage. Encouragé par la promesse d'une subvention des Beaux-Arts, la Société ouvrit une souscription et put enfin obtenir du propriétaire, après de nouvelles et interminables négociations, la cession, moyennant 4.000 francs, de l'ensemble des ruines et d'une Lande de terre les isolant de toutes parts.

L'acte de vente fut rédigé au mois de mai 1905, à la grande satisfaction de tous les amis de l'archéologie et aussitôt une commission fut nommée pour arrêter les incursions des jeunes vandales que les jeudis et les dimanches amenaient périodiquement au Prieuré. Une clôture de solides pieux reliés par des ronces artificielles fut établie à la hâte pour affirmer nos droits, en attendant la ceinture plus poétique d'une haie vive. Un garde même fut nommé avec les instructions les plus sévères, mais tout cela devint bientôt insuffisant, car les touristes commençaient à venir de tous côtés et plus d'une fois, trouvant la barrière fermée, ils n'hésitaient point à donner l'assaut, au grand détriment de la clôture. Enfin un homme s'est rencontré, oserais-je dire, si je ne craignais de profaner un souvenir classique, offrant à la Société de garder le Prieuré à la seule condition d'y trouver un modeste logement. Ce n'était point la fatigue des ans qui lui faisait prendre cette détermination, moins encore le culte de l'archéologie, mais le plus vif attrait pour la solitude, attrait qu'il partageait largement avec sa compagne. J'ai déjà eu l'occasion de vous présenter le père et la mère Guyard, vrai couple antique dans lequel le poète latin reconnaîtrait facilement Philémon et Baucis. La Société, à sa dernière réunion d'octobre, a voté une gratification annuelle de 30 francs à ces gardiens désintéressés, leur abandonnant les offrandes facultatives des visiteurs. Il a fallu, pour les abriter au milieu de ces ruines, relever un pignon abattu par la pioche des démolisseurs, reconstruire la cheminée et faire une partie du plancher et de la couverture au-dessus du réfectoire, de manière cependant à laisser

complètement libre le rez-de-chaussée occupé par cette salle magnifique éclairée à l'origine, d'un seul côté, par neuf fenêtres romanes d'un style excellent.

Le gardien, Messieurs, est donc à son poste depuis le 1er octobre, encore bien novice sans doute sur les termes de l'architecture et les différents styles, mais animé des meilleures dispositions pour ses nouvelles fonctions et doué surtout des deux qualités essentielles du gardien : l'ordre et la propreté.

Il va vous faire, si vous voulez bien, les honneurs du nouveau Musée à l'aide de ce catalogue qui sera son Vade-mecum et dont vous me permettrez de vous donner lecture.

CATALOGUE DU MUSÉE LAPIDAIRE

Avant de commencer, permettez-moi, Messieurs, de vous rappeler l'inoubliable visite faite par le Congrès au Prieuré de Saint-Jean, le vendredi 14 juin dernier. Ce jour consacra définitivement notre œuvre, en lui donnant rang parmi les souvenirs les plus intéressants de notre région avallonnaise. Or une idée, hautement approuvée par M. Lefèvre-Pontalis, directeur du Congrès, pour accroître encore l'intérêt qui s'attachait au Prieuré, fut d'établir, dans la Chapelle et dans l'ancien Cloître, un musée lapidaire où prendraient place surtout les objets ou monuments trop volumineux pour les salles dont dispose la Société. Cette idée, suggérée tout d'abord par l'Inspecteur général, M. Selmersheim, a bien vite germé et voici, par ordre d'entrée dans le Prieuré, la liste des premiers objets qui composent notre Musée lapidaire.

I. — *Pierre tombale d'un Chevalier, XIIIe siècle*

Cette tombe a été trouvée parmi les pierres formant le dallage de la Chapelle. On a pu rapprocher les trois fragments. Aucune inscription ; simplement la croix et l'épée. Celle-ci, à pommeau en forme de disque et à quillons droits, indique le commencement du XIIIe siècle. C'était une épée d'arçon, appelée aussi *branc*, pour escrimer à cheval de taille et non d'estoc. (Voir Viollet-le-Duc, Dictionnaire du mobilier, tome V, page 375.)

Longueur, 1m14 ; largeur à la partie inférieure, 0m60.

II. — *Couvercle de Tombe, XIIe ou XIIIe siècle*

Fragments d'un couvercle de tombe en pierre recueillis sous le dallage de la Chapelle.

Longueur, 1m65 ; largeur, 0m40..

III. — *Pierre tombale d'un Chevalier de Montréal-Tart, fin du XIIIe siècle*

Cette magnifique dalle tumulaire, qui recouvrait un des insignes bienfaiteurs du Prieuré inhumé dans la Chapelle, appartenait à M. le général Clément, qui voulut bien en faire don à la Société d'Etudes lorsqu'elle racheta les ruines de Saint-Jean. Le chevalier, dont le costume est si intéressant par son exactitude, est un personnage de la maison de Montréal-Tart. La cotte d'armes et les ailettes protégeant les épaules sont aux armes du chevalier.

Longueur, 2m05 ; largeur, 0m83.

IV. — *Piédestal de Croix, XVe siècle*

Cette base était naguère sur le bord du chemin de Montorge, commune de Sauvigny-le-Bois. La Croix

qu'elle supportait était nommée *Croix Catin*. C'était au pied de cette Croix qu'on déposait les morts apportés d'Etaules-le-Haut à Sauvigny. Offert au Musée par M. Jolly, maire de Sauvigny, en 1906.

Hauteur, 0m70 ; largeur, 0m72.

V. — *Colonne dorique, XVIIIe siècle*

Elle était dressée à Avallon, place Vauban, à l'angle du café de l'Europe. Les indications qu'elle porte, rappellent les principaux relais de poste des grandes routes royales passant par Avallon. Achetée par la Société au service vicinal en 1906.

Hauteur, 2m20 ; diamètre, 0m50.

VI. — *Bloc de Granit* (microgranulite)

Monolithe provenant de Railly, commune de Saint-Germain-des-Champs, lieu dit Champbonnard. D'après M. Salomon Reinach, directeur du Musée de Saint-Germain, M. Changarnier, conservateur du Musée de Beaune, et notre collègue, M. le chanoine Patriat (voir *Bulletin* de la Société des Sciences, année 1896), cette pierre, portant à l'angle supérieur de gauche une tête de lion, serait une pierre idolâtrique gallo-romaine ayant servi au culte de Mithra.

Largeur, 1m32 ; hauteur, 0m90.

VII. — *Débris de Colonnes gallo-romaines*

Ces fragments de colonnes et d'assises taillées ont été mises au jour en 1906, lors des fouilles du cimetière mérovingien de Vaudonjon. Les colonnes ont appartenu vraisemblablement à un temple païen qui, peut être, s'élevait non loin de là, sur les bords de la Cure, dans un lieu qui porte le nom de *Champ des*

Églises. La sculpture des pampres rappelle bien celle des colonnes du Musée gallo-romain de Sens.

Tambour de colonne sculpté : hauteur, 0m83 ; diamètre, 0m70.

VIII. — *Crâne de guerrier mérovingien trouvé dans une des sépultures de Vaudonjon*

IX. — *Débris de la Colonnade formant le Cloître du Prieuré, XIIe siècle*

La Galerie ou Cloître du Prieuré, dont la toiture était fixée aux murs des constructions par des corbeaux qui se voient encore, avait été depuis longtemps détruite et les débris se trouvaient dans la cave d'un propriétaire de Sauvigny, M. Trunel, qui les offrit au Musée.

X. — *Vierge byzantine, XIe siècle*
(Monument historique)

Statue assise de la Vierge-Mère, en bois de chêne et de noyer. L'Enfant Jésus, taillé dans un bloc à part, n'existe plus. Il était placé dans l'entaille profonde qui se voit sur les genoux de la Madone. Celle-ci est revêtue du chainse, du bliaud et d'un manteau. Le bliaud est garni d'un orfroi où étaient enchâssés des cabochons. On aperçoit encore des traces de la toile marouflée sur la statue et destinée à recevoir la décoration.

Hauteur, 1m20.

XI. — *Saint Jean au pied de la Croix, XIIIe siècle*
(Monument historique)

Statue en bois de chêne représentant l'apôtre saint Jean dans l'attitude de la douleur, au pied de la

Croix. L'inclinaison si naturelle de la tête et la très vive expression de tristesse indiqueraient la fin du XIIIe siècle ou le commencement du XIVe.

Hauteur, 1m36.

XII. — *Vierge gothique, XIIIe siècle*
(Monument historique)

Vierge-Mère assise, taillée, avec l'Enfant Jésus, dans un seul bloc de chêne. Le mouvement gracieux de la mère, qui se rejette en arrière comme pour mieux sourire à son enfant, indique bien cette époque si féconde de la fin du XIIIe siècle, où l'art français enrichit nos églises de véritables chefs d'œuvre de grâce et de délicatesse.

Hauteur, 0m73.

XIII. — *Tête de Vierge gothique, XIVe siècle*

Débris d'une statue de Vierge-Mère en pierre, de la plus belle époque de l'école bourguignonne. Le directeur du Musée de sculpture comparée au Trocadéro, M. Camille Enlart, qui la vit, la trouva si belle qu'il voulut en avoir un moulage pour notre Musée national.

Grandeur nature.

XIV. — *Anges en bois, XVIIIe siècle*

Ces quatre anges en chêne, privés de leurs ailes, proviennent de l'abbaye de Reigny, près Vermenton. Ils faisaient sans doute partie de l'ornementation des stalles, ainsi qu'on peut encore en voir à Pontigny.

Hauteur, 1m10.

XV. — *Vierge gothique XIVe siècle*

Moulage d'une Vierge-Mère actuellement dans l'église Saint-Thibault de Joigny. Le sourire de la mère est extrêmement gracieux.

Hauteur, 1m33.

XVI. — *Groupe de l'Annonciation, XVIe siècle*

Moulage d'un groupe représentant l'Annonciation, qui appartient à l'église de Serbonnes, près Sens. L'attitude de la Vierge est pleine de respect et de soumission.

Hauteur de la Vierge, 1m13 ; hauteur de l'ange, 0m90.

XVII. — *Pupitre en fer forgé, XIIIe siècle*
(Monument historique)

Un parement en étoffe était ordinairement jeté sur le pupitre avant de recevoir le livre. Les petites pommes qui terminent les traverses empêchaient l'étoffe de glisser. (Voir, dans le Dictionnaire du mobilier de Viollet-le-Duc, l'article *Lutrin,* tome I, page 182.)

Hauteur, 1m47.

XVIII. — *Statues de Prophètes, XVe siècle*

Débris de deux statues faisant autrefois partie du Calvaire de Coutarnoux. L'une d'elles, le Prophète David, désigné par la harpe, porte un phylactère où est écrit : *Foderunt manus meas et pedes meos.* Don de M. l'abbé Tissier.

Hauteur, 1m.

XIX.— *Statuette de sainte Anne, XVIII[e] siècle*

Cette statuette vient de la chapelle du Prieuré de Saint-Jean. Don de M. le général Clément.

Hauteur, 0m73.

XX. — *Croix monumentale, fin du XIV[e] siècle*

Elle vient de Prégilbert, près Vermenton. Déposée le 14 avril 1904, par les soins intelligents de l'un de nos collègues, M. Mathieu, alors agent-voyer à Vermenton, elle fut transportée à Saint-Jean en 1907, où elle s'élève à l'entrée du Prieuré. Le piédestal, qui n'a pas moins de 2m40 de hauteur, se compose de six assises en pierre de taille formant une pyramide octogonale. Longtemps il passa pour une ancienne borne milliaire, parce qu'il se trouvait à proximité de la grande voie d'Agrippa, mais il paraît maintenant établi qu'il est de la fin du XIV[e] siècle, comme l'indique du reste un jeton de cuivre trouvé sur l'une des assises à l'intérieur.

Hauteur totale avec la Croix, 5m.

Le Conservateur,

ABBÉ GIRAUD.

PLAQUES COMMÉMORATIVES

DES PRINCIPAUX MONUMENTS DE LA VILLE

La Société d'Etudes, quoique très modeste dans ses aspirations, ne pouvait rester étrangère au mouvement qui porte les grandes associations archéologiques à sauver, non seulement de la ruine mais de l'oubli ou de l'indifférence, les monuments intéressant notre histoire, en les honorant d'une marque distinctive. Elles ont créé en effet comme une nouvelle Légion d'Honneur dont les membres, nobles témoins de la foi et de la charité des ancêtres ou glorieux débris de leur bravoure, reçoivent un signe particulier qui leur donne droit au respect de tous, à l'amour des citoyens et au salut de l'étranger.

Aussi bien, le voyageur, le touriste que les beaux jours ramènent chaque année dans nos villes de province, se plait singulièrement aujourd'hui à errer à travers leurs rues et leurs quartiers les plus déserts, heureux lorsqu'il rencontre quelque monument des âges passés racontant lui-même, dans une langue brève et précise, son âge et sa destinée.

Depuis longtemps Avallon « *petite ville et grand renom* » voulait montrer également ses trésors aux étrangers, mais le choix des monuments, la rédaction des plaques, la dépense et aussi la difficulté toujours si grande du premier pas, tout se réunissait pour arrêter les meilleures intentions. Enfin

l'annonce du Congrès de la Société française d'Archéologie, qui devait se tenir à Avallon, donna l'heureux coup de fouet sans lequel bien des désirs ne se réaliseraient jamais.

La Société d'Etudes pensant avec raison que c'était à elle à prendre l'initiative, réservant la question de dépense, toujours, si embarrassante, nomma une Commission composée de quatre membres : MM. le président Goussard, Chambon, l'architecte Prévost et Giraud.

La Commission s'enflamma d'un beau zèle. Au sortir même de la séance, elle se mit à l'œuvre et, quelques jours après, les inscriptions étaient rédigées avec près de deux mille lettres.

Restait la dépense, car outre la gravure d'une si formidable littérature, il fallait compter l'achat et la pose des plaques. Et puis celles-ci seraient-elles en marbre comme à Paris? Assurément le marbre n'est pas trop riche, surtout quand il s'agit d'honorer le mérite ; mais nous ne pouvions raisonnablement envisager cette dépense. Alors seraient-elles en fonte comme à Auxerre? La fonte sonne assez mal aux oreilles de l'archéologue. Elle fut écartée pour la pierre qui n'a pas la noblesse du marbre, mais qui fraternise avec notre granit et prendra volontiers la patine de nos vieux monuments.

La Ville reçut communication du devis général. Nos généreux échevins, jaloux, comme leurs aînés, du bon renom et de la bonne tenue de la cité avallonnaise, le prirent à leur charge et en moins de quinze jours, car l'ouverture du Congrès était proche, tous les marbriers-graveurs étant mis en chantier, les plaques furent gravées en belle pierre de Châtillon,

rougies à l'antique et scellées sur les divers monuments.

Le premier jour du Congrès, nos vingt-trois plaques eurent bien un peu la préoccupation de quelqu'un qui va paraître en public pour la première fois, mais elles se rassurèrent vite, lorsque le directeur lui-même du Congrès, M. Lefèvre-Pontalis, dit en regardant celle de la Tour de l'Horloge : « C'est ainsi que je comprends les plaques commémoratives ; elles sont parfaites. » Bien que la perfection ne soit pas de ce monde, nos plaques entendirent avec satisfaction, sans l'accepter cependant, la flatteuse et trop aimable exception venant d'une bouche si autorisée.

ÉNUMÉRATION DES PLAQUES

1. — *Ancienne Collégiale Notre-Dame et Saint-Lazare construite au début et au milieu du XIIe siècle.*

La partie la plus ancienne serait la crypte, édifice souterrain pouvant remonter au-delà du IXe siècle. Le sanctuaire actuel, ainsi qu'une partie du chœur et les arcades visibles dans la chapelle Saint-Pierre, contiguë à l'église, seraient du XIe siècle. La nef et le portail sont de la première moitié du XIIe siècle et du style bourguignon le plus riche. L'église fut consacrée le 10 juillet 1106 par le pape Pascal II. *(Courtépée.)* La restauration de Saint-Lazare, entreprise à l'aide de souscriptions particulières en 1864, fait le plus grand honneur à l'architecte M. Baudoin, alors membre et plus tard président de la Société d'Etudes. *(Voir sa monographie de Saint-Lazare,* Bulletin 1879.)

II. — *Maison canoniale de Lazare-André Bocquillot, savant Avallonnais, né en 1649, mort en 1728 et inhumé dans l'église Saint-Lazare.*

Cette maison, qu'habitait le chanoine Bocquillot jusqu'à sa mort, fut en grande partie reconstruite en 1743 par les soins et aux frais du Chapitre pour servir de presbytère. La ville se chargea des grosses réparations ultérieures et abandonna pour faire le jardin du presbytère une bande de terrain le long des remparts, au chevet de la collégiale. *(Archives d'Avallon, série DD, 129 ; série BB 12.)*

III. — *Ce beffroi a été construit en 1456 par Jehan Berg, au-dessus de la nouvelle porte de la Boucherie, à 9 mètres en arrière de l'ancienne porte romaine. Jusqu'en 1772, les échevins se réunissaient au premier étage.*

La porte, appelée communément dans les archives « Portail de la Boucherie », paraît remonter au XII[e] siècle ou au commencement du XIII[e] siècle, à en juger par l'appareil du cintre et la moulure qui le surmonte. Elle a une grande analogie avec les portes des anciennes caves de Vézelay. Il ne semble pas qu'elle ait servi à la défense, car elle ne révèle aucune trace de herses ou de gonds de portes. Peut-être n'était-elle qu'un passage construit vers l'an 1210, en même temps que la porte de la Bastille et celle de Corberault. *(Avallon, ville de guerre, Bulletin 1902.)*

La porte romaine, fermant le *Castrum*, se trouvait à 9 mètres en avant et a sans doute été démolie lorsque les fortifications enveloppèrent la ville. Il est

probable qu'elle était à l'endroit où débouchait dans la Grande-Rue l'ancienne ruelle *Bourrelier* achetée par les Ursulines à la ville en 1673. Il y a encore une amorce de cette ruelle du côté de Saint-Lazare, connue sous le nom d'*Impasse Saint-Lazare*. Cette ruelle pouvait être l'ancien chemin de ronde de la muraille romaine se poursuivant de l'autre côté de la porte dans la rue du Collège jusqu'aux remparts.

La tour fut construite en 1456 et couronnée jadis d'une charpente merveilleuse de 56 pieds de hauteur, peinte des plus vives couleurs et justement fière des plombs dorés de sa lanterne et du cadran d'azur de son horloge. L'histoire de ce monument, vestige d'un passé qui ne fut pas sans gloire, serait assurément très intéressante. Le beffroi municipal d'Auxerre, dont la flèche, également en charpente, a été refaite sur d'anciens dessins, est postérieur d'un quart de siècle à celui d'Avallon.

IV. — *Ce Collège, qui remplaça l'antique « Ecole de la ville » célèbre au VIe siècle, fut reconstruit et doté en 1650 par Pierre Odebert, président des Requêtes au Parlement de Bourgogne.*

Au VIe siècle, Avallon avait l'honneur de compter, parmi les élèves fréquentant ses écoles, Saint Germain, qui devint évêque de Paris. D'abord à la charge du Chapitre, qui choisissait les recteurs, le collège, surtout après les grandes libéralités de Pierre Odebert, né de famille avallonnaise, fut confié en 1664 aux Doctrinaires ou prêtres de la Doctrine chrétienne, qui en conservèrent la direction jusqu'en 1792. Ils eurent jusqu'à 120 élèves et le collège d'Avallon

mérita de prendre rang parmi les six grands collèges de Bourgogne, avec ceux de Dijon, Châlon, Autun, Auxerre et Beaune. *(Notice sur le collège d'Avallon, par M. Gally,* Annuaire de l'Yonne.)

V. — *Hôtel du XVI[e] siècle, donné en 1641 par la ville au prince de Condé, gouverneur de Bourgogne. Le grand Condé, son fils, aimait à y venir respirer « le bon air. »*

Cet hôtel, dont une partie remonte à 1572, appartint d'abord à la famille avallonnaise des Filsjean. En 1632, Henri II de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, y fut reçu aux frais de la ville. Il y revint plusieurs fois pour le plaisir de la chasse et, pendant la peste qui sévit à Dijon en 1636, il confia aux bons soins de M[lle] la Grand Maire, veuve en secondes noces de Robert Pirot, *Grand Maire* de Dannemarie, son fils le duc d'Anguien, le futur grand Condé. Celui-ci, dans une lettre remplie des sentiments les plus délicats et aussi les plus flatteurs pour notre ville, écrivait à son père le 16 septembre 1636 : « Je vis en ce bon air, où il vous a plu de « m'envoyer ; mais c'est toujours avec crainte et « perplexité pour vous sçavoir dans le danger d'où « vous m'avez tiré. »

En 1641, l'hôtel fut acheté par la Ville aux héritiers Filsjean et donné au prince de Condé. Après la mort du père, en 1646, il passa à son fils, Louis de Bourbon, duc d'Anguien, qui en céda la jouissance et plus tard la nue propriété à Georges Filsjean, son ancien condisciple de Bourges, en reconnaissance de son dévouement. Enfin, l'hôtel passa successivement aux

mains des Guijon, des Champion, des Jordan et, depuis 1872, il est redevenu propriété communale et affecté à l'école des filles. *(Hôtel Condé, par M. Baudouin,* Bulletin 1883.)

VI. — *Sur cette place s'élevait l'église paroissiale de Saint-Julien, remontant au XIe siècle, mais reconstruite en partie en 1520. Elle fut démolie en 1793.*

Le portail de l'église se trouvait au fond de la place actuelle et le clocher s'élevait à côté de l'abside, à peu près dans l'axe de la rue Maison-Dieu. On retrouva, en 1859, les fondations d'une abside circulaire romane. Les dimensions de l'église reconstruite au XVIe siècle étaient de 24^m 50 en longueur et 14 mètres en largeur. La flèche octogonale avait 27 mètres de hauteur et la base du clocher 21 mètres. L'église et le clocher furent rasés en 1793, mais non sans la plus vive opposition de la part des paroissiens qui soutinrent un véritable siège pendant huit jours. *(Saint-Julien, par M. Gally,* Bulletin 1859.)

VII. — *Dans cette maison est né en 1649, à l'enseigne du « Pilier-Verd », Lazare-André Bocquillot, chanoine de la collégiale Saint-Lazare, auteur de nombreuses dissertations historiques.*

Antoine Bocquillot, son père, originaire de Basse-Bretagne, était, nous dit Hubert Le Tors en 1745, « *aubergiste du logis où pend encore pour enseigne le Pilier-Verd.* »

Après de brillantes études chez les Jésuites de Dijon, Lazare Bocquillot se laissa entraîner par la

fougue de son imagination dans les plus dangereuses aventures, mais ramené dans le chemin du devoir par la prudence et la piété de son frère, religieux Minime, il entra dans les ordres le 8 juin 1675. D'abord curé de Chastellux, puis pendant quelque temps admis dans la Société des Solitaires de Port-Royal, il fut nommé chanoine de Montréal et enfin chanoine de Saint-Lazare en 1693. Il vécut à Avallon, entouré de ses livres qu'il légua au collège, travailleur infatigable, en relations avec Tillemont, Mabillon, Lebeuf et tous les savants de son temps. Malheureusement l'hérésie du Jansénisme avait séduit son esprit indépendant et opiniâtre. Il mourut le 22 sept. 1728. (*Notice sur Bocquillot, par M. Jordan*, Bulletin 1859.)

VIII. — *Cet hôpital, qui remplaça la Maison-Dieu, sous le nom d'hôpital Saint-Joachim, fut doté en 1659, par Pierre Odebert, président des Requêtes au Parlement de Dijon. Les constructions actuelles furent élevées en 1713 et 1727 par les architectes Jacques Rollet et Collin.*

Ce n'est qu'au XIIe siècle qu'il est fait mention, d'une manière certaine, d'un établissement pour les malades. Il avait le titre de Maison-Dieu et se trouvait près de l'église romane de Saint-Julien, à main droite en entrant dans la rue qui porte encore son nom. En 1659, la Maison-Dieu reçoit les généreuses dotations de Pierre Odebert; mais ce n'est qu'à partir de 1713 qu'elle est remplacée par le nouvel hôpital sous le nom d'hôpital Saint-Joachim. Les architectes Rollet et Collin furent chargés de la construction.

Pendant la Révolution, l'hôpital Saint-Joachim s'appela Maison-Humanité. En 1842, on éleva l'aile gauche faisant suite à celle de la façade ; en 1868, l'aile droite, et en 1879, la chapelle monumentale qui est au centre. *(Maison-Dieu, par M. Baudouin,* Bulletin 1888. — *Plan de la ville, par M. Prévost,* Bulletin 1902. — *Archives départementales, tome IV, p. CXXXIX.)*

IX. — *Ici demeurait Jean-Baptiste-Honoré Gariel (1802-1859), inventeur du ciment à prise rapide et fondateur de la première usine à Vassy.*
(Notice de M. Prévost, Bulletin 1907.

X. — *Dans cette maison est né en 1783 Auguste-Nicolas Caristie, savant architecte, membre de l'Institut. On lui doit la conservation de la Tour de l'Horloge.*

La famille Caristie, originairement Caristia, venue de Piémont en Bourgogne, habitait Dijon vers le milieu du XVIIIe siècle. Nous trouvons dans les archives, de 1755 à 1759, un Caristie, entrepreneur à Dijon, chargé des travaux de la ville d'Avallon, en particulier du chemin de Cousin-le-Pont, de celui des Pannas, du pavé de la ville. Un de ses fils, Jacques-Nicolas, né en 1747, épousa, le 20 février 1775, une Avallonnaise, Julienne Boullenot et s'établit dans notre ville dont il devint architecte-voyer. Il eut dix enfants, entr'autres Philippe-Joseph-Marie et Augustin-Nicolas.

Le premier, né à Avallon le 12 décembre 1775, fut admis à l'Ecole Polytechnique, collabora au grand ouvrage de la Commission des Sciences et Arts

d'Egypte et fut nommé ingénieur à Lyon, à Avignon, enfin, sur sa demande, à Avallon, où il mourut en 1832.

Son frère, Augustin-Nicolas, né à Avallon le 6 décembre 1783, remporta en 1813 le grand prix d'architecture, fut pensionnaire de l'école de Rome et plus tard membre de l'Institut et vice-président de la Commission des Monuments historiques. Il est surtout connu par la savante reconstitution du théâtre romain d'Orange, mais la ville d'Avallon ne saurait oublier qu'elle lui doit la conservation de son antique beffroi. Il est mort à Paris le 5 décembre 1862. *(Archives d'Avallon, passim et* Magasin Pittoresque, *année 1897.)*

XI. — *Emplacement du cloître du couvent des Capucins, fondé en 1653 par Pierre Odebert, président au Parlement de Bourgogne.*

Il ne reste du couvent que la chapelle, qui est devenue le théâtre municipal. La construction est de la plus grande simplicité, comme il convenait d'ailleurs à l'ordre religieux qui l'avait élevée, à l'aide des libéralités de Pierre Odebert, le bienfaiteur insigne de toutes les œuvres avallonnaises. *(Paroisse Saint-Martin, par M. Gally,* Bulletin 1876.)

XII. — *Ancien couvent des Visitandines, fondé par Hélène de Chastellux en 1646.*

Le quadrilatère dont trois côtés subsistent avec leurs arcades murées, était fermé sur la rue par une quatrième aile entièrement détruite. La chapelle qui s'élève à droite et qui est devenue la nouvelle église

de la paroisse Saint-Martin depuis 1812, a été commencée en 1698. *(Visitandines, par M. Gally,* Bulletin 1877.)

XIII. — *Chapelle et restes du couvent des Minimes, 1607.*

Les bâtiments, défigurés par des aménagements particuliers, sont encore debout en grande partie. On reconnait l'abside de la chapelle avec ses pans coupés à la pointe formée par la rue de Lyon et la rue Carnot, ancienne voie romaine. Dans le pignon de la façade est encastrée l'inscription commémorative de la consécration en 1615. Le préau du cloître existe toujours et les murs percés de petites fenêtres monastiques imitant celles du XV[e] siècle, portent encore les corbeaux de pierre sur lesquels s'appuyait la galerie de charpente du cloître. *(Paroisse Saint-Martin, par M. Gally,* Bulletin 1876.)

XIV. — *Restes de l'église romane Saint-Martin bâtie sur le bord de la voie romaine d'Agrippa.*

Contemporaine de Saint-Lazare pour la construction, dont les sigles ou marques d'appareil sont les mêmes, la vieille église Saint-Martin-du-Bourg présente une décoration absolument opposée. Autant celle de Saint-Lazare est souple, opulente, débordante de souvenirs grecs et romains, autant celle de Saint-Martin est sobre, rude et d'un style qui rappelle plutôt l'art primitif du Franc ou du Celte. On sent dans cette dernière comme un besoin d'indépendance, un vif désir d'émancipation qui se traduit déjà par une conception toute nouvelle de la voûte sur

Il n'y a pas jusqu'à ces quatre colonnes de
ue si naïvement associées à la construc-
voir la retombée des arcs du sanctuaire,
nt de la volonté bien arrêtée de se
litions classiques, gréco-latines ou
'est-il pas téméraire d'avancer
s, improprement appelé style
ère et son élan si audacieux
riginale école romane. On
stion

u de l'Arquebuse.

ey lui vient sans doute de l'un de
es, peut-être Guillaume Gaffey, notaire
, que nous voyons en 1559 institué par François II contrôleur des deniers communs et d'octroi de la ville d'Avallon.

Celui de l'Arquebuse lui est resté en souvenir de l'ancien champ de l'Arquebuse qui longeait la courtine de cette tour jusqu'en 1717. A cette époque, le champ de l'Arquebuse fut reporté en face, de l'autre côté des Terreaux, entre la ruelle d'Auvergne et la rue de l'Arquebuse. (*Avallon, ville de guerre.* Bulletin 1902. *Archives, série BB, 36.*)

XVI. — *Bastion de la Porte-Auxerroise, 1590.*

Il faisait partie des défenses de la Porte-Auxerroise dont la démolition était achevée en 1778. La guérite d'angle commandait les abords au nord de la ville, comme celles des trois autres bastions surveillaient la campagne au midi, à l'est et à l'ouest. Construits à la fin du XVIe siècle, ces bastions et leurs tourelles sont bien conservés.

XVII. — *Tour des Vaudois.*

Elle est nommée aussi, dans les Archives, Tour des Vaudoises, mais nous n'avons pu trouver l'origine de ce nom.

XVIII. — *Bastion de la Côte-Gally, 1590.*

Ainsi appelé probablement du nom d'un locataire, nom bien répandu dans la contrée.

Près du Bastion et de la Porte-Neuve se trouve la rue du Fort-Mahon qui a pu faire croire à une ancienne forteresse de ce nom. Mais, outre que cette appellation de *fort* est relativement moderne, nous voyons dans les comptes de la ville qu'en 1756 il est payé, pour le feu de joie de la prise de Port-Mahon, 153 livres 14 sous. (*Archives d'Avallon, série CC, 355.*)

Port-Mahon ou Fort-Mahon était un port militaire et une place forte, capitale de l'Ile de Minorque, qui fut prise aux Anglais en 1756 par le maréchal Duc de Richelieu. Elle fut rendue en 1763.

C'est la veille de la prise du fort que le Maréchal donna le fameux ordre du jour si français : « Tout homme convaincu de s'être énivré sera privé de monter à l'assaut. »

Le nom de Port ou Fort-Mahon viendrait de son fondateur, Magon, général carthaginois.

XIX. — *Tour du Chapitre, 1450.*

Le Chapitre Saint-Lazare, qui avait des greniers, vinées, pressoir tout près du grenier à sel et de l'auditoire, a pu être locataire de la tour et lui donner son nom. (*Biens du Chapitre, par M. Gally.* Bulletin 1883.)

XX. — *Tour Gaujard, 1438.*

Elle s'appelait aussi Tour du coin de Cousin-le-Pont, pour la distinguer de la tour située de l'autre côté de la Petite-Porte et que l'on appelait Tour du coin de Cousin-la-Roche. (*Avallon, ville de guerre.* Bulletin 1902.)

XXI. — *Bastion de la Petite-Porte, 1590*

Ce bastion avec sa guérite en encorbellement au-dessus du ravin où se groupent les deux faubourgs des Cousins, est le coin le plus pittoresque de la ville. Vu d'en bas il donne bien l'idée d'une ville fortifiée du Moyen-Age.

XXII. — *Tour de l'Escharguet.*

On disait *Eschaygaite*, *escargaite*, *esgaritte*, *garite*, d'où nous avons fait *guérite*. Au Moyen-Age, il y avait le guet et l'escharguet : le *guet*, surveillance ordinaire et l'*escharguet*, surveillance plus active, que le temps de guerre nécessitait sur les points menacés. Nous voyons qu'en 1572 la tour servait de magasin pour l'artillerie. En 1735, on y logeait le « *pastre* » de la ville, d'où elle fut appelée aussi Tour du Vacher ou de la Vachère et la rue qui y aboutit prit également ce nom.

XXIII. — *Tour et Bastion de Beurdelaine, 1404-1590.*

La Tour, la seule qui nous reste de forme circulaire, est l'une des plus anciennes de l'enceinte. Construite en 1404 et refaite en 1435 elle servit de dépôt d'artillerie et devint le « *Magasin de Beurde-*

laine ». La rue en a conservé le souvenir sous le nom de *Tour-Magasin*. La restauration qu'elle a subie vers 1860, lui a fait perdre son caractère, mais le bastion et la tourelle, sauf les créneaux, sont intacts. (*Avallon, ville de guerre*. Bulletin, 1902.)

Peut-être pourrons-nous un jour compléter cette série déjà longue, en accordant le même honneur à d'autres souvenirs également intéressants de notre ville. Nous avons encore la Maison-Dieu, l'Hôtel des barons de Domecy, si original et si pittoresque, le Grenier à sel, l'Hôtel du sire Hugues de Bourgogne, la magnifique terrasse Vauban si admirée des étrangers, l'Hôtel de Ville d'une ordonnance sans prétention, mais de bon goût. Nous n'oublierons pas l'antique voie romaine d'Agrippa dont nous indiquerons la direction à travers notre ville, afin de rappeler aux automobiles, si elles daignent s'arrêter un instant, qu'elles foulent un sol illustré par le passage des légions romaines.

J. GIRAUD.

Notes prises à l'Etat Civil d'Avallon [1]

par M. le comte DE CHASTELLUX.

14 février 1701, baptême de Marie-Agathe, fille de François Minard, conseiller, et de Marie-Josette de Cluny ; parrain : Hélie-François Minard ; marraine : Marie-Anne Minard, frère et sœur.

5 mars 1701, inhumation de Marie Raudot, âgée de 71 ans.

19 mars 1701, baptême de Pierre-Robert, fils de Georges Cromot, conseiller du roi, lieutenant criminel, et Philiberte Regnard ; parrain : Robert Colas Cromot, ancien conseiller du roi ; marraine : Philiberte Bougarre, veuve de Jean-André Regnard, conseiller du roi et lieutenant particulier.

24 mars 1701, baptême d'Ursule, fille de Joseph Raudot, docteur en médecine, et de Marie-Françoise Anthoine ; parrain : Lazare Raudot, docteur en médecine ; marraine : Ursule Savery.

27 mars 1701, baptême de Louise, fille de Lazare Raudot, docteur en médecine, et de Jeanne Lejeune ; parrain : Joseph Raudot, docteur en médecine ; marraine : Louise de Razout, femme de Gaspard de Pont, écuyer, sieur des Fourneaux, demeurant à Vésigneux.

17 avril 1701, baptême de Catherine, fille de Claude Béthery, conseiller du roi et lieutenant particu-

(1) Suite d'un travail inséré au *Bulletin* de 1878.

lier, et de Françoise Prévost ; parrain : Nicolas Béthery, conseiller grenetier au grenier à sel ; marraine : Catherine Amanjard, veuve de François Prévost, ancien avocat en parlement.

24 mai 1701, baptême de Charles-François, fils de Etienne Champion, écuyer, seigneur d'Annéot, lieutenant particulier, et de Marguerite de Guijon ; parrain : Pierre Champion ; marraine : Marguerite Minard, veuve de François de Guijon, écuyer, lieutenant criminel au siège et bailliage d'Avallon.

26 août 1701, baptême de Charles, fils d'Elie-Jules Seguenot, capitaine au régiment de l'Auxerrois, et de Charlotte Lambert ; parrain : Charles-Robert Cromot, fils de feu Charles-Robert Cromot, conseiller, et de Charlotte Lambert ; marraine : Claude Cromot, sœur utérine.

15 octobre 1701, baptême de Marie-Anne, fille de Guy Séguenot, avocat à la cour, et de Catherine Regnard ; parrain : Jacques Rousseau, bourgeois au Meix ; marraine : Anne Regnard, veuve d'Andoche Merle, avocat en parlement.

18 octobre 1701, décès de Josephe-Olympe de Gallois, âgée de 74 ans, veuve d'André de Bretagne, conseiller du roi, trésorier au trésor royal de Dijon.

10 janvier 1702, mariage de Joseph Minard, bourgeois, avec Lazare Jacob, fille de Hubert, bourgeois, et de Simone Garnier.

17 janvier 1702, mariage d'Etienne de Denesvre, fils de Michel, avocat à la cour, et de feue Marie Desjoies, avec Etiennette Pirot, fille de Léonard, marchand à Marrault, et de Marguerite Musnier,

18 mars 1702, sépulture de Marguerite Minard, âgée de 72 ans, veuve de Georges de Guijon, conseiller du roi, écuyer, lieutenant criminel.

13 avril 1702, baptême de Jean, fils de Pierre Monfoy, avocat à la cour, et d'Eugénie Fournier; parrain : Hugues Monfoy, frère; marraine : Gabrielle Monfoy, fille de Hugues, bourgeois, et de Madeleine Vallon.

20 avril 1702, naissance de Jean-Louis, fils de Joseph Raudot, docteur en médecine, et de Marie-Françoise Anthoine ; parrain : Jean-Louis de Jaucourt, chevalier, seigneur du Vault ; marraine : Marie Fouquet, épouse de Germain Anthoine, grand prévôt à Vézelay.

27 avril 1702, baptême d'Edme-Claude, fils de Claude de Denesvre, officier dans la paneterie de la maison du roi, et de Françoise Duvoigne ; parrain : Edme Le Clerc, avocat; marraine : Anne Jacob, veuve de François Lamy, marchand.

29 mai 1702, baptême de Jacques-Nicolas, fils de Claude Béthery, conseiller du roi et lieutenant particulier, et de Françoise Prévost ; parrain : Jacques Prescheur, marchand à Fontenay ; marraine : Catherine Poissy, femme de Nicolas Béthery, conseiller grenetier au grenier à sel.

22 juillet 1702, baptême de Nicolas, fils de Lazare Raudot, docteur en médecine, et de Jeanne Lejeune ; parrain : Nicolas Gardot, contrôleur au grenier à sel ; marraine : Françoise Lamy, femme de Nicolas Hinquet, bourgeois à Joux.

7 septembre 1702, décès de Claude Béthery, conseiller du roi et lieutenant particulier, âgé de 26 ans.

5 octobre 1702, baptême de Georges, fils de Joseph Arthault, avocat à la cour et juge prévôt royal, et de Marie-Etiennette de Denesvre ; parrain : Georges Cromot, lieutenant criminel ; marraine : Jeanne Cromot.

19 octobre 1702, sépulture de Nicolas-François, fils feu Claude Béthery, conseiller du roi et lieutenant particulier, et de Françoise Prévost.

10 novembre 1702, sépulture d'Henriette Guétin, veuve de Jacques Baudot, docteur en médecine, âgée de 65 ans.

13 décembre 1702, décès de Catherine Foucquet, femme d'Antoine Guillaume, écuyer, seigneur d'Orbigny, ancien lieutenant criminel et commis au grenier à sel.

9 janvier 1703, décès de Denise Arthault, âgée de 52 ans.

18 janvier 1703, baptême d'Edme-Etienne, fils de François Minard, conseiller au bailliage d'Avallon, et de Josette de Cluny ; parrain : Edme-Etienne de Denesvre, conseiller ; marraine : Barbe Colas Cromot.

17 avril 1703, mariage de Jean Baudot, fils d'André, apoticaire, et d'Etiennette Chauchon, avec Jeanne Martin, fille de Jean, marchand tanneur, et de Léonore Depont.

26 avril 1703, décès de Robert Colas Cromot, ancien conseiller, âgé de 83 ans.

18 mai 1703, sépulture de Joseph Arthault, âgé de 6 ans, fils de Joseph, avocat à la cour, juge prévôt royal, et de Claire de Denesvre.

29 mai 1703, baptême d'Etiennette-Catherine, fille de Guy Seguenot, avocat en parlement, et de Catherine Regnard ; parrain : Guy, fils de Jacques Rousseau, bourgeois au Meix, et de Jeanne-Berthe Séguenot ; marraine : Etiennette Jacob, fille majeure.

31 mai 1703, baptême de Marie-Christine, fille de Georges Colas Cromot, conseiller du roi, lieutenant criminel, et de Philiberte Regnard ; parrain : Joseph Arthault, juge prévôt royal ; marraine : Christine Bougarre, fille majeure.

14 août 1703, baptême de Marie-Etiennette, fille de Lazare Raudot, docteur en médecine, et de Jeanne Lejeune ; parrain : Etienne Gaudot, marchand ; marraine : Marie Duverger, fille de feu Pierre, écuyer au grand commun du roi, et de Françoise Guttin.

2 décembre 1703, baptême de Marie-Madeleine, fille de Joseph Raudot, docteur en médecine, et de Marie Anthoine ; parrain : Etienne Morizot, avocat ; marraine : Marie-Madeleine, fille de Hugues Monfoy, bourgeois, et de Gabrielle Vallon.

26 décembre 1703, baptême de Marie-Etiennette, fille de Claude de Denesvre, officier de paneterie dans la maison du roi, et de Françoise Duvoigne ; parrain : Jean de Denesvre ; marraine : Françoise-Catherine, fille d'Edme Le Clerc, avocat en parlement, et de Marie Minard.

2 janvier 1704, baptême de Jean-Baptiste, fils de Jean Raudot, marchand tanneur à Cousin-la-Roche, et de Jeanne Martin ; parrain ; Jean Martin, marchand tanneur ; marraine : Etiennette Chausson, veuve d'André Raudot, apothicaire,

20 mai 1704, baptême de François, fils de Georges Cromot, conseiller du roi et lieutenant criminel au bailliage d'Avallon, et de Philiberte Regnard ; parrain : François Normand, avocat en parlement ; marraine : Philiberte Bougarre, veuve de Jean-André Regnard, conseiller du roi et lieutenant particulier.

21 mai 1704, inhumation d'Anne Baudot, âgée de 7 ans, fille de Joseph, docteur en médecine, et de Marie-Françoise Anthoine.

22 mai 1704, baptême de Marguerite, fille d'Etienne de Denesvre et d'Etiennette Pirot ; parrain : Michel de Denesvre, avocat et procureur du roi au grenier à sel ; marraine : Marguerite Munier, femme de Léonor Pirot, bourgeois de Marrault.

25 mai 1704, baptême de Marie-Anne, fille de Pierre Bouesnel, docteur en médecine, et d'Anne Prévost ; parrain : Pierre Savery, exempt de la prévôté générale de l'Isle de France ; marraine : Marie Hymbert, veuve de François Goix, avocat à la cour.

21 juin 1704, décès de Catherine Mignard, âgée de 35 ans, femme d'Edme Morizot, marchand tanneur.

13 août 1704, baptême de Jeanne-Perrette, fille de François Huguet, écuyer, capitaine, grand et ancien exempt en la prévôté de l'hôtel de la grande prévôté de France, et de Marie-Anne Bonnot ; parrain : Pierre Bonnot, avocat en parlement ; marraine : Jeanne Arthault, femme de Jacques de Voyo, écuyer, major au régiment de Forez.

26 août 1704, mariage de Jean le Tors, conseiller au bailliage et prévôté royaux, fils de Jean, avocat à la cour, bailli de l'Isle sous Montréal, et de feue Jeanne Rouart, avec Claude-Gabrielle Comynet, veuve du sieur Prescheur de Marsonville.

5 septembre 1704, baptême de Jeanne-Charlotte, fille de Jules Séguenot, capitaine au régiment de l'Auxerrois, et de Charlotte Lambert ; parrain : Claude Champion, conseiller du roi et maire d'Avallon ; marraine : Jeanne Borot.

20 octobre 1704, baptême de Catherine, fille de Lazare Raudot, docteur en médecine, et de Jeanne Lejeune ; parrain : Jean-Baptiste-Bernard, fils de Georges Lagorgette, bourgeois à Cussy, et de Marie Brisson ; marraine : Jeanne Raudot, sœur.

13 décembre 1704, baptême de Simon, fils d'Edme le Clerc, avocat à la cour, et de Marie Minard ; parrain : Simon Rougeot, lieutenant au régiment de Chartres, à Thionville ; marraine : Françoise le Clerc, sœur.

9 janvier 1705, décès d'Etiennette Jacob, âgée de 83 ans, veuve de Simon Pirot, conseiller au bailliage d'Avallon.

23 janvier 1705, baptême de Jeanne, fille de Joseph Philippe, tailleur de pierres à Cousin-la-Roche, et de Barbe Patriat ; parrain : Antoine Guillaume, écuyer, seigneur d'Orbigny ; marraine : Jeanne Lantin de Montagny, fille de Jean-Baptiste Lantin, chevalier, seigneur de Montagny, conseiller du roi au parlement de Bourgogne.

11 juin 1705, baptême de Marie-Marguerite, fille de Claude de Denesvre, officier dans la maison du roi, et de Françoise Duvoigne ; parrain : Jean Duvoigne, officier dans la maison du roi : marraine : Marie Minard, femme d'Edme le Clerc, avocat à la cour.

19 juin 1705, décès de Guy Rousseau, âgé de 18 ans, clerc au diocèse d'Autun et prieur de Brassy en Morvand, fils de Jacques Rousseau, bourgeois, demeurand au Meix, et de Jeanne-Barbe Séguenot.

20 juin 1705, baptême d'Anne-Françoise, fille d'Edme-André Minard, écuyer, seigneur de Lautreville, et de Louise-Thérèse Dubuisson ; parrain : Barthélemy, fils d'Antoine Guillaume, écuyer, seigneur d'Orbigny, et de feue Catherine Fouquet ; marraine : Anne Préjan, femme d'Etienne Minard, secrétaire du roi.

10 octobre 1705, décès de Madeleine Minard, âgée de 60 ans, veuve d'Etienne Cerlin, marchand tanneur.

16 octobre 1705, baptême de Georges, fils de Georges Cromot, conseiller du roi et lieutenant criminel au bailliage d'Avallon, et de Philiberte Regnard ; parrain : Georges Moreau, officier de la chambre du roi ; marraine : Madeleine Daubenton, veuve de Claude Bougarre, avocat à la cour.

23 novembre 1705, baptême d'un enfant abandonné à la porte de l'hôpital et présenté au baptême par Guillaume Fourrier et Josette Brouey.

25 novembre 1705, baptême de Joseph-Simon, fils de Joseph Baudot, docteur en médecine, et de

Marie Anthoine ; parrain : Simon Prévost, avocat en parlement et contrôleur au grenier à sel ; marraine : Louise Préjan.

28 novembre 1705, baptême d'Etiennette, fille d'Etienne de Denesvre, écuyer, et d'Etiennette Pirot ; parrain : Edme-Etienne de Denesvre, écuyer, conseiller du roi aux bailliage et chancellerie d'Avallon ; marraine : Etiennette Pirot.

2 décembre 1705, baptême de Marie-Thérèse, fille de Lazare Raudot, docteur en médecine, et de Jeanne Lejeune ; parrain : Claude, fils de Claude Champion, conseiller au bailliage d'Avallon et maire, et de feue Etiennette de Denesvre ; marraine : Marie-Thérèse, fille de Jacob Vallon, subdélégué de M. l'Intendant et avocat du roi, et de Marie Champion.

9 décembre 1705, mariage de Gabriel Jordan, avocat en parlement, fils de feu Etienne Jordan, et de feue Marie Tonnois, avec Jeanne Gourlet, fille de Charles, notaire du roi et procureur au bailliage, et de Jeanne Gaudot.

3 janvier 1706, décès de Marie-Madeleine Champion, âgée de 65 ans, veuve de ..... Teuchon, sergent royal.

22 février 1706, baptême de Françoise-Rogère, fille de Simon Prévost, avocat en parlement et grenetier au grenier à sel d'Avallon, et de Marie-Anne Besson ; parrain : Roger de Damoiseau, écuyer, seigneur de Prougne ; marraine : Françoise Prévost, veuve de Claude Béthery, lieutenant particulier.

14 avril 1706, baptême de Françoise-Pauline, fille de Jules Séguenot, capitaine dans le régiment de l'Auxerrois, et de Charlotte Lambert ; parrain : Charles Cromot ; marraine : Claude Cromot.

2 juin 1706, baptême de Jean-Lazare, fils de Jean le Tors, conseiller ou bailliage, et de Claude Comynet ; parrain : Jean le Tors, avocat en parlement et bailli de l'Isle sous Montréal ; marraine : Barbe Prescheur, veuve de Joseph Comynet, avocat en parlement.

11 août 1706, décès de Michel de Denesvre, âgé de 80 ans, écuyer, conseiller, secrétaire du roi, maison et couronne de France, audiencier en la chancellerie près le parlement de Dijon.

22 octobre 1706, baptême de Jeanne, fille de Jean Laureau, conseiller, grenetier au grenier à sel, et de Jeanne Pochat ; parrain : Jean Gaudot, greffier en chef au bailliage ; marraine : Jeanne, fille de Nicolas Gaudot, contrôleur au grenier à sel, et de Marie Compagnot.

25 décembre 1706, baptême de Marie, fille d'Etienne de Denesvre, écuyer, et d'Etiennette Pirot ; parrain : Léonard Pirot, bourgeois à Marrault ; marraine : Marie-Etiennette de Denesvre, femme de Joseph Arthault, conseiller au bailliage et juge prévôt royal.

18 février 1707, baptême d'Anne-Edmée-Catherine Minard, fille d'Edme-André, écuyer, et de Catherine Dubuisson ; parrain : Etienne, fils de Pierre Séguenot, conseiller du roi et avocat général en la chambre des comptes à Dijon, et de feue Barbe Minard ; marraine : Anne, fille d'Antoine

Guillaume, lieutenant général d'épée, seigneur de Sermizelles, et de feue Catherine Fouquet.

21 février 1707, baptême de Jean-Baptiste, fils de Lazare Raudot, docteur en médecine, et de Jeanne Lejeune ; parrain : Jean-Baptiste Sallé, bourgeois au bourg Saint-Martin ; marraine : Jeanne Pochet, femme de Jean Loriot, grenetier au grenier à sel d'Avallon.

28 février 1707, baptême de Jeanne, fille de Gabriel Jordan, bourgeois, et de Jeanne Gourlet ; parrain : Jean Gaudot, greffier en chef au bailliage d'Avallon ; marraine : Jeanne Gaudot, femme de Charles Gourlot, procureur et notaire royal audit bailliage.

14 avril 1707, baptême de Pierre, fils d'Edme le Clerc, avocat à la cour, et de Marie Minard, tenu par son frère Edme et sa sœur Edmée.

2 mai 1707, décès de Marie Mareschal, âgée de 60 ans, veuve d'André Berthier, conseiller du roi, lieutenant général au bailliage de Dijon et commissaire des guerres.

4 mai 1707, baptême de Michel, fils de Michel Demar, recteur des écoles, et de Marie-Anne Germinot ; parrain : Pierre Monfoy, avocat à la cour ; marraine : Etiennette, fille de feus Georges Vallon, bourgeois, et de Jeanne Caillat.

18 juin 1707, baptême d'Edme, fils de Jean Raudot, marchand tanneur à Cousin-le-Pont, et de Jeanne Martin ; parrain : Claude de Denesvre, officier de la paneterie du roi ; marraine : Claude Pionst, femme de Louis Gibassier, chirurgien.

14 avril 1706, baptême de F rançoise-Pauline
Jules Séguenot, capitaine dans le rég
l'Auxerrois, et de Charlotte Lambert
Charles Cromot ; marraine : Claude

2 juin 1706, baptême de Jean-Lazar
le Tors, conseiller au bailliage
Comynet ; parrain : Jean le To
lement et bailli de l'Isle so
raine : Barbe Prescheur.
Comynet, avocat en parler agée de

11 août 1706, décès de Mich at à la cour.
80 ans, écuyer, conse
maison et couronne d le Clerc, âgée
chancellerie près le e, avocat à la cour,

22 octobre 1706, bapt
Laureau, conseil ation de Jeanne de Monfoy,
et de Jeanne
greffier en che Jean Gauthier, prêtre, an-
fille de Nicol Savigny-le-Bois et chapelain de la
sel, et de M Saint-Étienne.

25 décembre de Jeanne-Catherine, fille
de Dene Denesvre, écuyer, et d'Etiennette
rain : parrain : Jean-Claude de Denesvre, écuyer ;
marr marraine : Catherine Pirot.
de
ju 2 janvier 1708, décès d'Étienne Minard, écuyer,
18 fé conseiller, secrétaire du roi, couronne de France,
âgé de 77 ans.

19 avril 1708, baptême de Georges-Edme, fils de
Joseph Raudot, docteur en médecine, et de
Marie Anthoine ; parrain : Georges de Villemand,
avocat ; marraine : Edmée Rétif.

Guillaume, lieutenant général d'épée, seigneur de Sermizelles, et de feue Catherine Fouquet.

21 février 1707, baptême de Jean-Baptiste, fils de Lazare Raudot, docteur en médecine, et de Jeanne Lejeune ; parrain : Jean-Baptiste Sallé, bourgeois au bourg Saint-Martin : marraine : Jeanne Pochet, femme de Jean Loriot, grenetier au grenier à sel d'Avallon.

28 février 1707, baptême de Jeanne, fille de Gabriel Jordan, bourgeois, et de Jeanne Gourlet ; parrain : Jean Gaudot, greffier en chef au bailliage d'Avallon ; marraine : Jeanne Gaudot, femme de Charles Gourlot, procureur et notaire royal audit bailliage.

14 avril 1707, baptême de Pierre, fils d'Edme le Clerc, avocat à la cour, et de Marie Minard, tenu par son frère Edme et sa sœur Edmée.

2 mai 1707, décès de Marie Mareschal, âgée de 60 ans, veuve d'André Berthier, conseiller du roi, lieutenant général au bailliage de Dijon et commissaire des guerres.

4 mai 1707, baptême de Michel, fils de Michel Demar, recteur des écoles, et de Marie-Anne Germinot ; parrain : Pierre Monfoy, avocat à la cour ; marraine : Etiennette, fille de feus Georges Vallon, bourgeois, et de Jeanne Caillat.

18 juin 1707, baptême d'Edme, fils de Jean Raudot, marchand tanneur à Cousin-le-Pont, et de Jeanne Martin ; parrain : Claude de Denesvre, officier de la paneterie du roi ; marraine : Claude Pionst, femme de Louis Gibassier, chirurgien.

27 septembre 1707, décès, à Annéot, de Marguerite de Guijon, âgée de 54 ans, épouse d'Etienne Champion, écuyer, seigneur d'Annéot.

8 octobre 1707, baptême d'Edme-Bernard, fils de Jean le Tors, conseiller aux bailliage et chancellerie en la prévôté royale d'Avallon, et de Claude-Gabrielle Comynet; parrain : Bernard d'Arthault, ancien major dans la ville de Nimes ; marraine : Anne Guillaume de Sermizelles.

25 octobre 1707, décès d'Anne Amanjard, âgée de 87 ans, veuve d'Etienne Minard, avocat à la cour.

27 octobre 1707, inhumation d'Anne le Clerc, âgée de 4 ans, fille d'Edme le Clerc, avocat à la cour, et de Marie Minard.

22 décembre 1707, inhumation de Jeanne de Monfoy, âgée de 72 ans.

11 janvier 1708, décès de Jean Gauthier, prêtre, ancien curé de Sauvigny-le-Bois et chapelain de la chapelle Saint-Etienne.

23 janvier 1708, baptême de Jeanne-Catherine, fille d'Etienne de Denesvre, écuyer, et d'Etiennette Pirot; parrain : Jean-Claude de Denesvre, écuyer ; marraine : Catherine Pirot.

29 janvier 1708, décès d'Etienne Minard, écuyer, conseiller, secrétaire du roi, couronne de France, âgé de 77 ans.

19 avril 1708, baptême de Georges-Edme, fils de Joseph Raudot, docteur en médecine, et de Marie Anthoine; parrain : Georges de Villemand, avocat ; marraine : Edmée Rétif.

21 mai 1708, baptême de Jean-François, fils de Lazare Raudot, docteur en médecine, et de Jeanne Lejeune ; parrain : Jean-François, dernier fils de Charles Garnier, procureur et notaire royal au bailliage, et de feue Fiacre Gaudot ; marraine : Jeanne, fille d'Etienne Gaudot, marchand, et d'Edmée Colas.

7 septembre 1708, baptême de Nicolas, fils de François Minard, conseiller au bailliage d'Avallon, et de Josette de Clugny ; parrain : Nicolas Chauchon de Redmont, écuyer, premier gouverneur des pages de la grande écurie du roi ; marraine : Marie-Marguerite de Damoiseau, fille de Raphaël, écuyer, seigneur de Proveney, et de Marie de Guijon.

19 novembre 1708, baptême de Paul-Augustin, fils d'Hubert le Tors, avocat en parlement, et d'Anne Jacob ; parrain : Jean le Tors, avocat et bailli de l'Isle sous Montréal ; marraine : Etiennette Pirot.

13 décembre 1708, décès de Jacques Chapon, âgé de 28 ans, soldat dragon dans le régiment de M. de Villegagnon, fils d'un marchand de Tours et laissé à l'hôpital par son capitaine.

4 février 1709, baptême de Catherine, fille de Gabriel Jordan, bourgeois, et de Jeanne Gourlet ; parrain : Charles Gourlet, notaire royal et procureur ; marraine : Catherine Moreau, femme de Jean Gaudot.

8 février 1709, baptême de Marie, fille de Jean Raudot, marchand tanneur, et de Jeanne Martin ; parrain : Jean Martin, marchand tanneur ; mar-

raine : Marie Jacob, femme de Claude de Denesve, marchand.

16 février 1709, décès de Bernard d'Arthault, major d'armée dans la ville et citadelle de Nimes, âgé de 77 ans.

5 mars 1709, décès de Hugues Monfoy, bourgeois, âgé de 62 ans.

22 mars 1709, baptême de Marie-Josèphe, fille d'Edme le Clerc, avocat en parlement, et de Marie Minard, tenue par son frère Edme et sa sœur Catherine-Françoise.

5 décembre 1709, baptême de Marie, fille d'Etienne de Denesvre, écuyer, et d'Etiennette Pirot : parrain : Léonard Pirot, bourgeois à Marrault ; marraine : Marie Jacob, veuve de Claude de Denesvre, marchand.

23 décembre 1709, décès de Jeanne Lejeune, âgée de 40 ans, épouse de Lazare Baudot, docteur en médecine.

31 décembre 1709, décès d'Anne Larin, âgée de 68 ans, veuve de Pierre Filzjehan, conseiller du roi, maître ordinaire en la chambre des comptes de Bourgogne et Bresse, seigneur de Presles et et de Chemilly.

19 janvier 1710, sépulture de Françoise, âgée de 16 ans, fille de François Minard, conseiller au bailliage d'Avallon, et de Josette de Clugny.

18 février 1710, mariage de Jean Morizot, conseiller du roi, lieutenant particulier, assesseur criminel et premier conseiller au bailliage d'Avallon, fils de noble Jean Morizot, conseiller royal du roi,

contrôleur au grenier à sel, et de Marguerite Moricard, avec Jeanne de Clugny, fille d'Hélie, seigneur d'Etaules-le-Bas, et de Marie-Anne Lallemand.

4 mars 1710, baptême de Jean, fils de Joseph Raudot, docteur en médecine, et de Marie Anthoine; parrain : Jean Raudot, marchand tanneur; marraine : Françoise Comynet, femme de Jean Rousseau, notaire royal.

28 mars 1710, baptême de Jeanne-Françoise, fille de Gabriel Jordan, bourgeois, et de Jeanne Gourlet; parrain : François Gaudot, notaire royal et procureur au bailliage; marraine : Jeanne Gaudot, femme de Charles Gourlet, notaire et procureur.

3 avril 1710, décès de Pierre Monfoy, avocat en parlement, âgé de 35 ans.

10 mai 1710, sépulture d'Etiennette Chauchon, âgée de 72 ans, veuve d'André Raudot, apothicaire, morte chez son fils Claude Raudot, curé de Magny.

15 juin 1710, décès de Josette Champion, âgée de 70 ans, veuve de Joseph Raudot, marchand.

20 juillet 1710, sépulture de François Raudot, âgé de 2 ans 1/2, fils de Lazare, médecin à Avallon, et de feue Jeanne Lejeune.

28 juillet 1710, décès de Marie Champion, âgée de 60 ans.

28 juillet 1710, décès de Marie-Minard, femme d'Edme le Clerc, avocat à la cour, âgée de 44 ans.

19 octobre 1710, décès de Nicolas Minard de la Ronce, âgé de 63 ans.

7 novembre 1710, baptême de Marie, fille de Jules Séguenot, capitaine de grenadiers au régiment de Forez, chevalier de Saint-Louis, et de Charlotte Lombart ; parrain : Charles Séguenot ; marraine : Marie Minard.

21 décembre 1710, inhumation de Catherine Jordan, âgée de 22 mois, fille de Gabriel, bourgeois, et de Jeanne Gourlet.

6 janvier 1711, baptême d'Edmée Baudot, fille de Jean, marchand tanneur, et de Jeanne Martin ; Joseph Baudot, médecin du roi : marraine : Edmée Chauchon, femme de M. Gaudot, procureur.

7 mars 1711, baptême de Thérèse-Antoinette Minard, fille d'Edme-André, écuyer, seigneur de Lautreville, et de Barbe-Louise-Thérèse Dubuisson ; parrain : Antoine Guillaume, chevalier, conseiller du roi, lieutenant général d'épée, seigneur de Sermizelles : marraine : Thérèse Minard.

27 mai 1711, baptême d'Etienne Jordan, fils de Gabriel, bourgeois, et de Jeanne Gourlet ; parrain : Etienne Gaudot, notaire ; marraine : Marie Gillot.

16 juin 1711, mariage de Jean Champion, écuyer, garde de la porte du roi, fils de Guillaume Champion, écuyer, garde de ladite porte, vétéran, et de Madeleine Demorose, avec Marie-Elisabeth Dujardin, veuve de Jacques Bourget, docteur en médecine.

9 septembre 1711, baptême de Marie-Gabrielle, fille d'Etienne de Denesvre, écuyer, conseiller, pro-

cureur du roi au grenier à sel, et d'Etiennette Pirot ; parrain : Michel Gaudot, fils de François, procureur ; marraine : Marguerite de Denesvre.

20 décembre 1711, baptême de Nicolas, fils de Joseph Raudot, docteur en médecine, et de Marie-Jeanne Antoine ; parrain : Nicolas Gaudot, contrôleur au grenier à sel ; marraine : Jeanne Raudot.

21 janvier 1712, décès d'Antoinette Jacob, âgée de 50 ans, veuve de Nicolas Préjan, avocat à la cour.

1er février 1712, mariage de François-Augustin Pautot, écuyer, conseiller du roi, prévôt des maréchaux, vice-bailli d'Auxois, fils de Jean, avocat, et de Catherine Deversy, avec Anne-Claude Guillaume, fille d'Antoine, chevalier, seigneur de Sermizelles, et d'Anne-Catherine Fouquet.

6 avril 1712, mariage de Claude Grossot, lieutenant au bailliage de Montillot, avec Marie-Anne Minard, fille d'Etienne, avocat, et d'Anne Amanjard.

18 avril 1712, mariage de Jean Teureau, bourgeois, avec Madeleine Séguenot, fille de Jean, avocat à la cour, et de Jeanne Chevallier.

23 mai 1712, baptême de Lazare, fils de Jean Morizot, conseiller du roi, lieutenant particulier, et de Marie-Jeanne de Clugny ; parrain : Lazare Chausson, conseiller et procureur du roi ; marraine : Jeanne d'Arthault, femme de Jacques Desvoyo, lieutenant-colonel au régiment de Forez.

5 novembre 1712, baptême de Pierre, fils de Jean Raudot, marchand tanneur à Cousin, et de Jeanne Martin ; parrain : Pierre Gaudot ; marraine : Jeanne Gaudot.

22 novembre 1712, mariage d'Etienne Vallon, conseiller du roi, lieutenant ès eaux et forêts d'Auxois, fils de Pierre, bourgeois, et d'Antoinette Poussy, avec Claude Devoyo, fille de Jean, conseiller du roi, intéressé dans ses fermes, et d'Antoinette Barbe.

28 novembre 1712, décès de Perrette Colas-Cromot, âgée de 49 ans, fille de Robert, conseiller du roi au bailliage, et de Claude Lefoul.

11 décembre 1711, baptême de Gabriel, fils de Gabriel Jordan et de Jeanne Gourlet ; parrain : Charles Jordan ; marraine : Gabrielle Gillot.

1er mars 1713, baptême de Jeanne-Marie Raudot, fille de Joseph, docteur en médecine, et de Jeanne Antoine ; parrain : Philibert Rousseau, avocat en parlement ; marraine : Jeanne Raudot.

21 avril 1713, baptême de Michel-Auguste, fils d'Etienne de Denesvre, écuyer, conseiller du roi et son procureur au grenier à sel, et d'Etiennette Pirot ; parrain : Edme-Etienne de Denesvre, écuyer, conseiller du roi au bailliage ; marraine : Etiennette Pirot.

26 juin 1713, baptême de Jean-Joseph, fils de Philibert Rousseau, avocat à la cour, et de Jeanne-Françoise le Brun ; parrain : Jean Rousseau, notaire ; marraine : Jeanne le Brun, veuve de Léonor le Brun, conseiller au bailliage.

1er juillet 1713, baptême de Marie-Jeanne, fille de Jean Morizot, conseiller du roi, lieutenant particulier, écuyer, seigneur de Pancy, et de Jeanne de Clugny.

24 juillet 1713, naissance de Marie-Louise, fille d'André Minard, écuyer, sieur de Lautreville, et de Louise Dubuisson ; parrain : Simon Prévost, conseiller et grenetier ; marraine : Louise Préjan.

11 août 1713, naissance de Claude-Edme, fils de Claude-Antoine Champion, conseiller du roi, et de Germaine Cordier ; parrain : Claude Champion, conseiller du roi, maire d'Avallon ; marraine : Marguerite Marmignat, veuve de Palamède Cordier, procureur du roi de l'hôtel de ville de Cravant.

27 novembre 1713, décès de Philiberte Vallon, âgée 27 ans, femme de Dominique Morizot, procureur au bailliage d'Avallon.

9 décembre 1713, décès de Jeanne Boulard, âgée de 53 ans, femme d'Etienne Champion, avocat au bailliage.

27 janvier 1714, baptême de Marie-Jeanne, fille de Gabriel Jordan et de Jeanne Gourlot ; parrain ; Théodore Jordan, officier de Sa Majesté dans la gendarmerie ; marraine : Jeanne Gaudot.

6 février 1714, mariage de Zacharie Desvoyo, fils de noble Jean, avocat au parlement de Dijon, et d'Antoinette Barbe, avec Jeanne Gaudot, fille de Nicolas, conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel d'Avallon, et de Marie Compagnot.

3 avril 1714, décès de Marie-Thérèse, fille d'Edme-André Minard, sieur de Lautreville, et de Catherine Dubuisson.

24 avril 1714, décès de Thérèse Minard, âgée de 54 ans.

8 juillet 1714, naissance de Jacob, fils de Claude Champion, conseiller du roi au bailliage et chancellerie d'Avallon, et de Germaine Cordier; parrain : Jacob Vallon, conseiller, avocat du roi au bailliage, subdélégué de M. l'Intendant de Bourgogne ; marraine : Jeanne Champion.

19 juillet 1714, naissance de Claude, fils d'Etienne de Denesvre, écuyer, conseiller du roi et son procureur au grenier à sel d'Avallon, et d'Etiennette Pirot ; parrain : Jean-Claude de Denesvre, écuyer, avocat en parlement ; marraine : Françoise Borot, femme de François Chartraire.

27 juillet 1714, naissance de Gabrielle, fille de Jean Baudot, marchand tanneur à Cousin, et de Jeanne Martin ; parrain : Simon Chausson, marchand tanneur ; marraine : Gabrielle Monfoy.

23 août 1714, sépulture de Pierre, fils de Guillaume Champion, officier du roi, et de Marie Dujardin, âgé de 19 mois.

25 août 1714, décès de Barbe Colas-Cromot, âgée de 78 ans.

6 octobre 1714, naissance de François, fils de Joseph Baudot, docteur en médecine, et de Françoise Antoine ; parrain : François Antoine ; marraine : Madeleine Baudot.

10 novembre 1714, naissance de Thérèse-Etiennette, fille d'Edme-André Minard, écuyer, sieur de Lautreville, et de Barbe-Thérèse-Louise Dubuisson ; parrain : Etienne Minard, capitaine au régiment de Forez ; marraine : Thérèse Minard.

4 décembre 1714, décès d'André Desvoyo, natif de Dijon, âgé de 16 ans, fils d'Etienne, conseiller

du roi, lieutenant particulier au présidial de ladite ville, et de Morguerite de Lettres.

18 juin 1715, naissance d'Anne, fille de Claude-Antoine Champion, avocat à la cour, et de Germaine Cordier ; parrain : Claude de Denesvre, officier de Sa Majesté ; marraine : Anne Champion.

25 juin 1715, naissance de Charlotte, fille de Gabriel Jordan, bourgeois, et de Jeanne Gourlet ; parrain : Charles Jordan ; marraine : Jeanne-Françoise Jordan.

15 août 1715, naissance de Madeleine, fille d'Etienne de Denesvre, écuyer, procureur du roi au grenier à sel d'Avallon, et d'Etiennette Pirot ; parrain : Edme Minard, officier dans les armées de Sa Majesté ; marraine : Madeleine Jacob.

28 septembre 1715, baptême de Marie, fille de Philibert Rousseau, avocat en parlement, et de Jeanne-Françoise le Brun ; parrain : René Ravereau, marchand de vin à Paris ; marraine : Marie Gagneau, veuve de François Prévost, procureur et notaire royal.

21 novembre 1715, décès de Charlotte Lambert, âgée de 48 ans, femme de Jules Seguenot, chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers dans le régiment Auxerrois.

23 décembre 1715, naissance d'Etienne, fils d'Edme-André Minard, écuyer, seigneur de Lautreville, et de Louise-Barbe-Thérèse Dubuisson ; parrain : Etienne Minard, capitaine dans le régiment de Forez ; marraine : Anne Loranche, femme de

Nicolas Minard, conseiller du roi, auditeur en la chambre des comptes de Dijon.

4 janvier 1716, décès d'Antoine Chartraire, ancien trésorier général des Etats de Bourgogne, conseiller du roi au parlement de Metz, transporté chez les Minimes.

13 janvier 1716, naissance de Joseph et de Jean Champion, jumeaux d'Edme, courrier d'Avallon à Noyers, et de Madeleine Belin : parrains de Joseph : Joseph Chenal et Lazare Fèvre : parrains de Jean : Jean Gaufreneau et Edmée Champion.

14 janvier 1716, naissance de Charles, fils de Nicolas Bierry, drapier, et de Perrette Demichault ; parrain : Charles Cromot, fils du conseiller au bailliage d'Avallon ; marraine : Marie-Christine Cromot, fille du lieutenant criminel.

6 avril 1716, inhumation de François Baudot, âgé de 18 mois, fils de Joseph, docteur en médecine, et de Marie-Françoise Anthoine.

30 avril 1716, décès de Madeleine Cromot, âgée de 60 ans.

21 mai 1716, décès de Marie Jacob, âgée de 77 ans, veuve de Claude de Denesvre, marchand.

12 juin 1716, décès de Claude de Denesvre, fils de Claude, officier de Sa Majesté, et de Françoise Duvoigne.

(A suivre).

COMPTES RENDUS

DES SÉANCES ET EXCURSIONS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

par M. CHAMBON, Secrétaire

Séance du 14 Février 1907

Présidence de M. Goussard.

Etaient présents : MM. Goussard, Guillemain, Chambon, Prévost, Dardaillon, Giraud, Peslier, Gaulon, Nolin, Judicier, Pays, abbé Prévost, Parat, Grand, Thibault.

Excusés : MM. Billardon, Durand, Larget, Mignard, Amoudru.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la dernière réunion, M. le Président donne connaissance de la correspondance. Une lettre de M. Vignot fait savoir qu'il a reçu son avis d'admission dans la Société d'Etudes et il remercie ses collègues; diverses lettres ou demandes de renseignements sont présentées par le secrétaire; une circulaire ministérielle invite les membres de la Société à se faire inscrire pour le Congrès de Montpellier, qui aura lieu dans les premiers jours d'avril 1907. Le 1er mars est le dernier délai d'inscription pour ceux qui veulent profiter des réductions de tarif sur les chemins de fer.

M. Prévost donne l'état de la caisse, puis M. le Président exprime le désir de voir les membres se grouper en commissions, chacun travaillant selon ses aptitudes, pour tirer parti de tous les documents.

Ces commissions ont été composées comme suit :

1° Industries locales : MM. Gaulon, Judicier, J. Prévost ;

2° Plaques commémoratives : MM. Chambon, abbé Giraud, H. Prévost ;

3° Bibliothèque : MM. Chambon, Guillemain, Amoudru, Prévost, Thibault ;

4° Collections : MM. Nolin, Dardaillon, Duvergier, Giraud, Parat, Peslier ;

5° Souvenirs et légendes : MM. Amoudru, Grand, Jameau, Pays, Pissier, Tissier, Vallery-Radot ;

6° Canons de l'hôtel de ville : MM. le général Clément, Guillemain, Prévost.

Présentations. — M. Mouchoux, notaire, par MM. Guillemain et J. Prévost ; M. le commandant Diez, par MM. Goussard et Chambon ; MM. Houdaille Maurice, à Railly, et Morio Eugène, à Avallon, par MM. Goussard et Guillemain ; MM. Durand-Petit et Crépey Henri, à Avallon, par MM. Goussard et Durand ; M. Jacquenet, huissier à Avallon, par MM. Amoudru et Chambon.

M. l'abbé Parat lit un très long mémoire sur le « Programme de la Société d'Etudes », et la séance est levée à 4 heures.

Séance du 11 Avril 1907

Présidence de M. Goussard.

Etaient présents : MM. Goussard, Billardon, Chambon, J. Prévost, abbé Prévost, Tissier, Pissier, Parat, Thibault, Giraud, Mignard.

En ouvrant la séance, M. le Président rappelle aux membres présents la perte qu'éprouve la Société dans la personne de M. Charpentier, architecte des monu-

ments historiques, décédé il y a quelques jours. M. Charpentier s'intéressait vivement à l'archéologie, était affable et renseignait complaisamment ses collègues.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance, il est procédé au vote pour la réception des membres présentés le 14 février. Ces membres sont admis à l'unanimité.

Nouvelles présentations. — M. Beau, négociant à Avallon, par MM. Nolin et Chambon ; M. Ythier, curé de Sauvigny, par MM. Giraud et Parat ; MM. Raudot René, Kwiatkowski Casimir, par MM. Goussard et Guillemain ; M. Piot Stéphane, par MM. Goussard et Parat ; M. Langin Georges, par MM. Goussard et Chambon ; M. Gally Antony, par MM. Goussard et Chambon ; MM. Paul d'Avout, maire d'Annoux, et Savioz, notaire à l'Isle, par MM. Goussard et de Morillon ; M. le docteur Leduc, par MM. Goussard et Amoudru ; M. Depoid, par MM. Goussard et Peslier ; M. Louis Richard, par les mêmes ; M. Brenot, ancien greffier, par MM. Amoudru et Chambon ; un membre correspondant, M. Coüard, archiviste, à Versailles, par MM. Goussard et Guillemain.

M. Chambon donne la liste des ouvrages adressés par les Sociétés correspondantes ; à remarquer surtout le Bulletin de l'Académie des sciences et belles-lettres de Dijon. Dans la correspondance, des lettres de MM. Villetard et Robit font connaître que ces membres participeront au Congrès du 11 juin.

Au sujet de ce Congrès, M. le Président invite les membres de la Société d'Etudes à se faire inscrire et à préparer des notices sur l'histoire locale destinées à être lues aux séances publiques du soir.

Communication est donnée des travaux des commissions instituées dans la dernière séance.

M. l'abbé Parat fait don au musée de la Société d'Etudes de la carte géologique en relief du département de l'Yonne et annonce un don de 50 francs de M. Lefèvre-Pontalis, directeur du Congrès, en faveur des fouilles du camp de Cora.

M. Chambon donne quelques explications sur deux conduites d'eau mises à jour par des carriers sur le territoire de la commune d'Athie. Ces conduites, aujourd'hui envasées et hors de service, étaient sans doute destinées à alimenter l'antique village d'Ancy, situé dans la vallée.

L'assemblée entend ensuite les communications de M. l'abbé Tissier sur la roche-fontaine et la légende de sainte Diétrine, commune de Saint-Germain-des-Champs.

Puis, M. J. Prévost, au nom de la commission des industries locales, lit un travail très intéressant sur la découverte des ciments de Vassy et le développement de cette industrie, qui est une source de prospérité pour plusieurs cantons de notre arrondissement.

D'autres communications sont ajournées et la séance est levée à 4 heures 1/2.

Séance du 26 mai, tenue à l'Isle-sur-Serain

La réunion a lieu à 2 heures dans la salle de la mairie.

M. le Président ouvre la séance par ces paroles :

« La Société d'Études vient faire connaissance avec les habitants de la ville de l'Isle : la belle vallée du Serain a une histoire, et ce sont ces choses inté-

ressantes du passé que la Société veut exposer d'une façon attrayante. Elle espère, une fois connue, s'attacher des correspondants qui la renseigneront sur les découvertes de toute sorte et enrichiront son musée ; c'est là une œuvre populaire et patriotique pour laquelle toutes les bonnes volontés sont conviées... »

Puis, M. J. Prévost reproduit la communication qu'il avait faite le 11 avril à la Tour de l'Horloge.

M. Amoudru a raconté avec charme l'histoire de la forêt d'Hervaux depuis Charlemagne, sans oublier la légende de Marcilly.

M. l'abbé Parat a clos la séance en parlant des engouffrements du Serain qui donnent naissance à des sources d'eau non potable.

Les habitants de l'Isle ont écouté ces communications avec intérêt.

Séance du 4 Juillet 1907

Présidence de M. Goussard.

La séance s'ouvre à 2 heures. Etaient présents : MM. Goussard, Chambon, Larget, Peslier, Amoudru, Tissier, Jacquenet, Pissier, Parat, Nolin, Diez, Gaulon, Thibault, Grand.

Excusés : MM. Giraud, Duvergier, Guillemain, J. Prévost, Mignard, Pays, Robit.

En ouvrant la séance, M. le Président félicite, au nom de la Société, les Avallonnais qui ont obtenu, à l'occasion du Congrès archéologique, des médailles de vermeil, d'argent et de bronze.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté, ensuite il est procédé à un scrutin secret pour l'admission de nouveaux membres : toutes les personnes

drésentées à la dernière séance sont admises à l'unanimité.

Il est convenu que la prochaine séance aura lieu le 8 août et que le bureau sera renouvelé, conformément aux statuts, le jeudi 10 octobre.

Dons au Musée

De M. l'abbé Parat, 292 échantillons, comprenant notamment une fibule mérovingienne, un moulage de casse-tête préhistorique, une statuette terre cuite de style grec, une carte de l'Yonne en relief, une dent molaire de l'éléphant primitif, la collection complète du camp de Cora, etc. ;

De M. Vassard, bourrelier, d'anciens mors de chevaux ;

De M[lle] Hure, à Sens, un tronçon de colonne prismatique de basalte, des bombes de scories de volcans de l'Ardèche ;

De M. Feneux, à Sens, une collection de haches et silex taillés du Sénonais ;

De M. Picard, à Girolles, un très ancien fer à cheval ;

De M. Millereau, un fer de lance romaine.

Il y a encore des promesses de dons de M[lle] Amé, à Auxerre, et de M. Millot, à l'Isle.

M. l'abbé Chartraire donne deux plans des environs d'Avallon ; M. Jacquenet un jeton Louis XIV.

La bibliothèque de la Société reçoit de M. Porée un volume intitulé : *Inventaire de la Collection de Chastellux ;*

De la Société française d'Archéologie, un *Guide du Congrès d'Avallon ;*

De M. Amoudru, une pièce imprimée et dans laquelle le conventionnel J. Boilleau, d'Avallon, donne

son opinion sur la condamnation à mort de Louis XVI, qu'il a votée.

Des lettres de remerciements sont adressées aux donateurs.

M. le Président expose les divers travaux exécutés depuis la dernière réunion.

La commission des plaques a presque terminé sa tâche et les congressistes ont approuvé ses travaux.

Le compte rendu du Congrès archéologique sera imprimé dans le *Bulletin* de 1907.

Il est institué une commission chargée de rechercher l'histoire des anciennes rues et demeures d'Avallon ; une autre aura pour mission de recueillir les papiers ou objets qui présentent un caractère historique ou scientifique et qui peuvent se rencontrer dans les ventes mobilières ou ailleurs.

La première sera composée de MM. Giraud, Nolin, Chambon, Gaulon, Durand fils ; la seconde comprendra notamment MM. Dardaillon, Parat, Peslier, de Morillon, Thibault, Candras, Jacquenet, etc. Les membres de la Société sont d'ailleurs invités à recueillir tous les documents intéressant l'histoire et l'archéologie de la région.

Le secrétaire informe les membres que le Congrès historique se tiendra à Gand, du 2 au 7 août prochain; que le Congrès de la préhistoire aura lieu à Autun, du 12 au 18 août, puis donne connaissance de quelques lettres de congressistes, flatteuses pour les habitants de l'Avallonnais.

Il fait une courte analyses des *Bulletins* envoyés par le ministère et les Sociétés correspondantes : à remarquer entre autres le *Bulletin* du département d'Oran pour les antiquités romaines.

L'assemblée entend ensuite les communications suivantes : de M. Chambon, « Notice sur l'établissement d'un imprimeur à Avallon, en 1708 » ; de M. l'abbé Parat, « Quelques mots sur le Congrès du 11 juin ».

Présentations. — M. Poivret, négociant à Avallon, par MM. Goussard et Amoudru ; M. Augustin Spitz, 33, rue du Poteau, à Paris, par MM. Chambon et Guillemain.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

Séance du 8 Août 1907

Présidence de M. Goussard.

Présents : MM. Goussard, Guillemain, Amoudru, Depoid, Peslier, Tissier, Langin, Thibault, Gulat, Robit, Cottevieille.

Excusés : MM. Chambon, Larget, Parat, Grand, Mouchoux, Giraud.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, et les membres présentés le 4 juillet sont tous admis. Le secrétaire lit une lettre de M. René Millot, qui n'accepte pas de faire partie de la Société d'Etudes ; une autre de M. Coüard, qui remercie les membres de son élection.

Dons au Musée

De M. Douénat, une boîte de pèlerin avec les papiers qu'elle contient. M. Guillemain analyse ces papiers qui ont trait à un pèlerinage fait par Célestin Douénat, de Pontaubert, à Saint-Jacques-de-Compostelle, il y a plus d'un siècle.

M. le Président a reçu un don de 50 francs de la Société française d'Archéologie.

La bibliothèque reçoit, de l'Université de Dijon, la collection de la *Revue Bourguignonne*.

Le programme du Congrès des Sociétés savantes en 1908 est distribué.

Il est convenu que la convocation prochaine mentionnera expressément qu'à la réunion du 10 octobre auront lieu les élections pour le renouvellement du bureau.

La commission chargée de rechercher l'histoire des rues d'Avallon est complétée par MM. Amoudru, Depoid, Thibault, Guillemain, Dardaillon, Gulat, Judicier ; M. Depoid est adjoint à celle des ventes mobilières.

Une autre commission sera chargée de faire des recherches sur l'ermitage de Saint-Guillaume, de Cousin.

L'assemblée entend ensuite la lecture d'une note sur la famille Barbotte en Bourgogne, communiquée par M. Depoid ; une autre sur Paul Barbotte, dixneuxième abbé de Saint-Etienne de Dijon, communiquée par M. Goussard ; une notice de M. l'abbé Tissier, sur la Grange-du-Bois.

Nouvelles présentations. — MM. Charles Vigoureux, à Avallon, Hubert Blaudin-Valière, de Dijon, Guérot Emilius, Jacquenet André, Gonneau Georges, par MM. Goussard et Amoudru ; M. Chevallier Louis, par MM. Goussard et Guillemain.

La séance est levée à 4 heures.

Séance du 10 Octobre 1907

Présidence de M. Guillemain.

Présents : MM. Guillemain, Chambon, Amoudru, Depoid, Peslier, docteur Leduc, Langin, L. Chevallier,

Giraud, Tissier, Vallery-Radot, J. Pays, Grand, Rayssier, Baudenet, Gaulon, Parat, Judicier.

Excusés : MM. Goussard, Prévost, Robit.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté. Tous les membres présentés le 8 août sont admis.

Renouvellement du Bureau :

Président, M. Goussard.

Vice-président, M. Guillemain.

Secrétaires, MM. Amoudru et Chambon, ce dernier archiviste.

Trésorier, M. J. Prévost.

Commission des publications et du *Bulletin*, MM. Chambon, Grand, Parat.

L'état de la caisse est reconnu satisfaisant et il est alloué une somme annuelle de 30 francs à M. Guyard Pierre, gardien à Saint-Jean.

Dons faits à la Société d'Etudes

M. Bailly, coiffeur, plusieurs parchemins des XVIe et XVIIe siècles ;

Mlle Launeau, un cachet breloque trouvé dans le jardin des Ursulines et portant le nom de *Chouart ;*

M. Mignard, une jolie aquarelle représentant Saint-Jean-les-Bons-Hommes ;

M. Chevallier Louis, un vase mérovingien ;

M. Jacquenet, huissier, des livres de droit du XVIIe siècle et des parchemins ;

M. Regnier Arthur, une pièce de monnaie Louis XIII ;

M. l'abbé Parat, 1° un herbier d'algues marines ; 2° échantillons des roches du Morvan ;

M. Paul Grand, imprimeur, échantillons de végétaux fossiles de la houille ;

M. Poivret, négociant, un scarabée en terre cuite, d'un tombeau égyptien ;

M. Vassard, bourrelier, deux rouets anciens ;

M. Pays, directeur d'école libre, six caisses contenant plusieurs centaines d'échantillons de minerais, roches et fossiles ;

M. Fildier, à Avallon, un écusson massif en pierre trouvé à Avallon et portant les armoiries du duché de Bourgogne (rue Tour-du-Magasin).

Au sujet de cet écusson, le secrétaire donne connaissance de la note ci-dessous, parue dans la *Revue de l'Yonne*, du 15 septembre 1907 :

Lettre de M. Teste, datée de Vésigneux, par Saint-Martin-du-Puy :

« Monsieur le rédacteur,

« En démolissant une entrée de porte dans l'une des rues d'Avallon on a trouvé une pierre carrée sur laquelle un écu est sculpté. Avant la démolition, cet écu n'était pas visible, ayant été noyé dans la maçonnerie du mur. On a eu la bonne idée de faire transporter cette pierre au musée d'Avallon et c'est là qu'il m'a été donné de voir l'écu en question et de l'identifier, du moins autant que l'usure le permet. Cet écu est un écartelé aux 1 et 4 d'azur semé de fleurs de lys d'or, à la bordure probablement componée d'argent et de gueules qui est Bourgogne moderne et aux 2 et 3 bandé d'azur et d'or de six pièces à la bordure de gueules qui est Bourgogne ancien et sur le tout de..... l'usure ne permet pas de voir ou, du moins, n'a pas

permis à mes yeux de voir les pièces de ce petit écu dont est chargé en cœur l'écartelé, mais on doit supposer qu'il s'agit des armes de Flandre qui étaient d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules.

« Voici pourquoi :

« Philippe de France, dit le Hardi, duc de Bourgogne et de Brabant, comte de Flandre, d'Artois et de Nevers, etc., avait épousé Marguerite de Flandre, fille et unique héritière de Louis III de Flandre, dit de Mâle, comte de Flandre, de Nevers, etc., et ses armes furent l'écartelé ci-dessus, moins le petit écu qui se trouve au cœur.

« Mais leur fils Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, qui porta le titre de comte de Nevers, chargea l'écartelé en question d'un écu aux armes de sa mère dont il tenait les comtés de Flandre, de Nevers et de Rethel et la baronnie de Donzy. Il y a donc tout lieu de supposer que les armes représentées sur la pierre en question sont celles dudit Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, et qui porta le titre de comte de Nevers de 1392 à 1401.

« Dès lors, il faudrait blasonner de la sorte les armes dont il s'agit. Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur semé de fleurs de lys d'or à la bordure componée d'argent et de gueules et aux 2 et 3 bandé d'azur et d'or de six pièces à la bordure de gueules et sur le tout d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules.

« L'écu sommé d'un casque taré de front et ayant pour tenant deux anges dont une main est appuyée sur le casque et l'autre soutient l'écu.

« Sans doute, l'écu en question figurait dans quelque monument public bâti vers cette époque.

« On voit du reste dans les archives de la ville

d'Avallon que les fortifications de cette ville furent refaites dans les premières années du xv[e] siècle. Une bannière *pointe* aux armes de Mgr de Bourgogne figurait au sommet d'une *tour ronde* « *faicte* de nouvel ès mur d'Avalon assis près de la Grand'Porte ». (Comptes de Simon Bouche, receveur, 1404-1408.) Dans ces conditions, peut-être l'écu en question était-il au-dessus de ladite Grand'Porte.

« Veuillez agréer.....

« TESTE. »

Correspondance. — M. Jules Troubat, bibliothécaire des Société savantes à la Bibliothèque nationale, accuse réception des *Bulletins* adressés par le secrétaire ; la collection est complète.

D'autres lettres de MM. Sartorio et Sèguenot sont relatives à des demandes de renseignements que le secrétaire a fournis ; diverses lettres de savants français et étrangers sont aussi communiquées ; il y a été répondu.

Le *Bulletin* de 1906 est distribué aux membres ; les auteurs de mémoires sont invités à remettre le plus tôt possible leurs travaux pour l'impression du *Bulletin* de 1907.

Sur la proposition de M. Chambon, l'assemblée émet les deux vœux suivants :

1° Qu'il soit demandé à l'administration des Beaux-Arts de faire ouvrir ou simuler la porte du petit portail Saint-Lazare et placer l'inscription à l'intérieur de l'église ;

2° Qu'il soit demandé à la municipalité d'Avallon de faire enlever la maçonnerie qui masque une porte d'entrée sous la Tour de l'Horloge.

Communications. — De M. Amoudru : Notice sur l'orgue de Saint-Lazare d'Avallon ;

De M. l'abbé Parat : Quelques notes sur le Folklore, prises dans la commune de Bois-d'Arcy.

Nouvelles présentations. — M. Sartorio, chef de service au Crédit lyonnais, membre du Conseil héraldique de France, 34, boulevard du Jardin-Zoologique, à Marseille, et M. Elie Séguenot, négociant, 1, boulevard Dugommier, à Marseille, par MM. Guillemain et Chambon.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

Séance du 12 Décembre 1907

Présidence de M. Goussard.

Etaient présents : MM. Goussard, Rance, Giraud, Vigoureux, Dardaillon, Jacquenet père, Poivret, Beau, Judicier, Nolin, Gaulon, Parat, Thibault.

Excusés : MM. Chambon, Grand et Guillemain.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, et MM. Sartorio et Séguenot sont admis comme membres titulaires.

Nouveaux membres présentés. — M. Chrétien, ancien notaire, par MM. Peslier et Goussard ; M. Mathieu, par MM. Goussard et Chambon ; MM. le docteur Paul Servan et son fils, par MM. Goussard et Dardaillon ; et deux membres correspondants : M. Cottevieille, blibliothécaire de la Chambre de Commerce, à Paris, par MM. Goussard et Amoudru ; M. Emile Droit, 4, rue Banaston, à Lisieux, par MM. Goussard et Amoudru.

[illegible] ensuite donné lecture d'une lettre de M. Guil-

lemain qui a quitté la ville et qui donne sa démission de vice-président.

Au scrutin secret, M. l'abbé Giraud est élu pour le remplacer.

Dons

De M. Emile Droit, quatre volumes manuscrits provenant du monastère de la Visitation d'Avallon, et une liasse de lettres et autres pièces ;

De M. Lazardeux, à Savigny, un stylet de bronze ;

De M. Duvergier, une photographie du Christ et des statues de saint Guillaume, de Cousin ;

De M. Chevallier, trois pièces imprimées contenant des décrets des Etats-Généraux de Bourgogne de 1721 ;

De M. Guillemain, quatre feuilles imprimées : Attestations pour la distribution des prix de l'année 1785 ;

De M. Jacquenet père, un ancien poids marqué de deux fleurs de lis ; proclamation de la garde impériale au golfe de Juan (1er mars 1815), feuille imprimée à Dijon ;

De M. Séguenot, copie d'une supplique de Nicolas Séguenot adressée au lieutenant du bailliage d'Avallon en 1633 ;

De M. Thibault, dix médailles romaines ;

De M. l'abbé Parat, huit volumes de l'histoire naturelle de Valmont de Bomare.

La bibliothèque s'enrichit des *Bulletins* de diverses Sociétés correspondantes et du catalogue illustré du Musée archéologique de Reims.

Diverses lettres sont lues ; le secrétaire a fait les réponses qu'elles comportaient. Une lettre de M. le

Ministre annonce que les *Bulletins* de la Société d'Etudes ont bien été reçus par les Sociétés correspondantes.

Le compte rendu du Congrès archéologique sera examiné par la commission de lecture.

M. l'abbé Giraud lit une communication sur le prieuré de Saint-Jean et son *musée lapidaire*.

La séance est levée à 4 heures.

BIBLIOGRAPHIE

SECTION I

M. l'abbé Parat :

La Métallurgie ancienne dans la vallée de Brosses, conférence populaire faites à Brosses ; Avallon, P. Grand, 1907.

Le Granit du Cousin, conférence faite à Cousin-la-Roche ; Avallon, P. Grand, 1908.

SECTION II

M. René Vallery-Radot, de Marrault, membre de la Société :

Journal d'un Volontaire d'un an, in-18, Paris, Hetzel, 1874.

L'Etudiant d'aujourd'hui, in-18, Paris, Hetzel, 1879.

Madame de Sévigné, in-18, Paris, Lecène et Oudin, 1888.

Ouvrages couronnés par l'Académie française :

M. Pasteur, histoire d'un savant par un ignorant, in-12, Paris, Hetzel, 1884.

La Vie de Pasteur, in-8°, 692 pages, Paris, Hachette, 1900.

Le Voyage de Mademoiselle Rosalie, 1887.

M. Robert Vallery-Radot, des Alleux, membre de la Société :

Grains de Myrrhe, poésies, in-12, Paris, Sanson, 1907.

M. l'abbé Henri Villetard, curé de Serrigny, ancien vicaire de Saint-Lazare, membre de la Société :

Office de Pierre de Corbeil. Office de la Circoncision appelé improprement « Office des Fous ». Texte et chant publiés d'après le manuscrit de Sens du XIII[e] siècle, deux planches reproduisant la couverture en ivoire sculpté, grand in-8°, 244 p., Paris, Alph. Picard, 1907. (Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.)

M. Loiseau-Bailly, de Sauvigny-le-Bois, membre et conservateur du Musée de la Société :

De Paris à Carthage par Rome, notes d'art et de voyage, Paris, in-12, 260 pages.

PROGRAMME DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

Additions à la Bibliographie :

HISTOIRE

1893 *Un Coin de Bourgogne*, René Vallery-Radot, Paris.

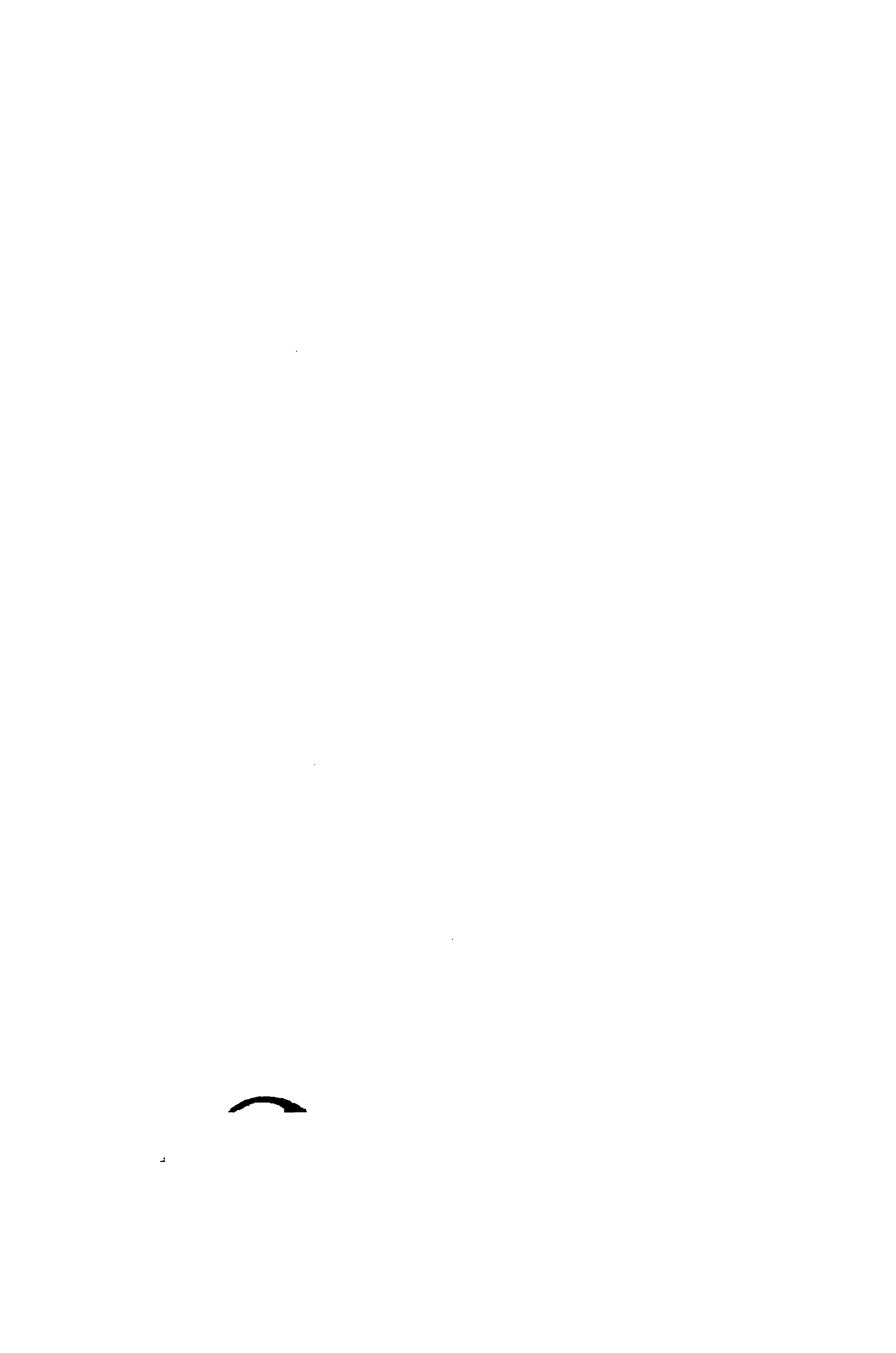
1901 *La Maison Davout, sa généalogie, ses alliances*, Bulletin Soc. sc. de l'Yonne, Vicomte d'Avout.

1905 *Davout et les événements de 1815*, id.

AVALLON. — Imp. Paul GRAND, rue de Lyon, 14.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des membres et des sociétés correspondantes................ 6
Les Monuments historiques de l'Avalonnais.................. 14
Le Congrès archéologique d'Avallon en 1907, par M. E. CHAMBON 17
Un exemple de Folk-Lore bourguignon, par M. L'abbé PARAT..... 113
Installation d'un imprimeur à Avallon en 1708, par M. E. CHAMBON...................... 121
L'Orgue de l'église Saint-Lazare d'Avallon, par M. AMOUDRU.....129
La légende de sainte Diétrine (commune de Saint-Germain-des-Champs), par M. l'abbé TISSIER 137
Une indùstrie de l'Avalonnais: le ciment de Vassy, par M. Joseph PRÉVOST............... 147
Prieuré de Saint-Jean-les-Bons-Hommes (Musée lapidaire), par M. L'abbé Giraud............. 159
Plaques commémoratives des principaux monuments de la ville, par M. l'abbé GIRAUD......... 168
Notes prises à l'Etat-civil d'Avallon (1701-1716), par M. le Comte de Chastellux....... 182
Comptes rendus des séances et excursions de la Société d'Etudes en 1907, par M. E. CHAMBON 205
Bibliographie.................. 221





BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

D'AVALLON

Bien que la Société d'Études d'Avallon insère au Bulletin les articles lus en séance et acceptés par la Commission, elle n'entend pas en approuver le contenu, ni en prendre la responsabilité.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

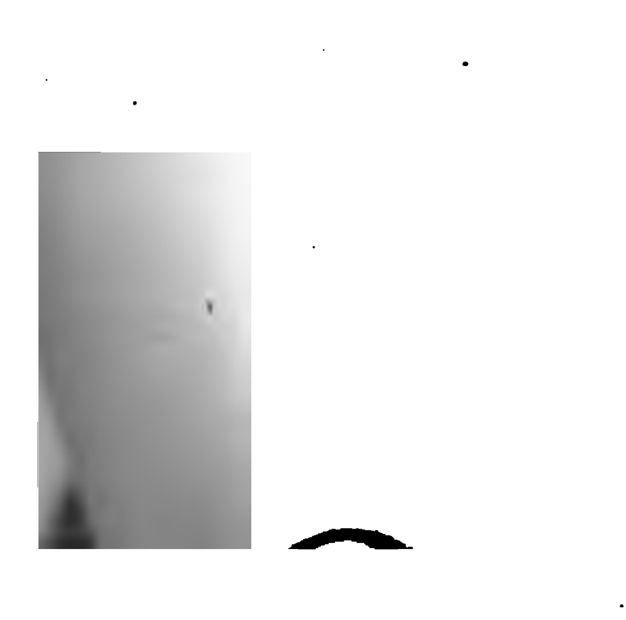
D'AVALLON

49e ANNÉE — 1908



AVALLON
IMPRIMERIE PAUL GRAND, RUE DE LYON, 14

1909



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

D'AVALLON

49e ANNÉE — 1908

LISTE DES PRÉSIDENTS

DE LA SOCIÉTÉ D'ETUDES D'AVALLON

Depuis février 1859, date de sa fondation, jusqu'au 1er janvier 1909.

MM.

L'abbé Michel GALLY, aumônier du collège, puis curé de Saint-Martin d'Avallon et chanoine à Sens, 1859 à 1879.

François MOREAU, licencié ès-sciences, ancien professeur de mathématiques au collège d'Avallon, 1880 à 1883.

Jules HUGUET D'ETAULES, commandant du génie en retraite à Avallon, 1884 à 1887.

Paul-Médéric BAUDOIN, architecte à Avallon, 1887 à 1890.

Gabriel JORDAN, avocat et propriétaire, à Avallon, 1891 à 1904.

Joseph PRÉVOST, industriel à Avallon, 1904 à 1906.

GOUSSARD, président du tribunal d'Avallon, élu le 21 juin 1906.

MEMBRES DU BUREAU

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES D'AVALLON

au 1er janvier 1909 :

MM.

Président : G. GOUSSARD.
Vice-Président : l'abbé GIRAUD.
Secrétaires : Paul AMOUDRU, avoué, à Avallon.
Eugène CHAMBON, à Avallon.
Trésorier : Joseph PRÉVOST, à Avallon.
Archiviste-Bibliothécaire : E. CHAMBON.

CONSERVATEURS DU MUSÉE

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

M. l'abbé GIRAUD et M. l'abbé PARAT.

CONSERVATEUR DU PRIEURÉ DE SAINT-JEAN

M. l'abbé GIRAUD, à Etaules, par Avallon (Yonne).

COMMISSION D'EXAMEN DES TRAVAUX

A PUBLIER AU BULLETIN

MM.

E. CHAMBON, Paul GRAND, PARAT, membres titulaires.

COMMISSION D'ORGANISATION DES COLLECTIONS

MM.

Géologie : PARAT.
Archéologie : GIRAUD, PARAT.
Médaillier : GIRAUD, PESLIER, PRÉVOST fils.

LISTE DES MEMBRES

au 1er janvier 1909

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Le Sous-Préfet.
Le Maire d'Avallon.
Le Président du Tribunal.
L'Archiprêtre d'Avallon, Curé de Saint-Lazare.
Le Curé de Saint-Martin d'Avallon.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

AMOUDRU (Paul), avoué, à Avallon.
ANSTRUDES (baron d'), à Bierry-les-Belles-Fontaines.
AVOUT (Paul d'), propriétaire, à Annoux (Yonne).
BACHELIN, curé de Bleigny-le-Carreau (Yonne).
BARBIER (Honoré), négociant, à Avallon.
BAUDENET (Xavier), Conseiller d'Etat, 6, rue de Villersexel, à Paris, et à Etaules.
BEAU, négociant, à Avallon.
BENOIT, curé de Bierry-les-Belles-Fontaines.
BIDAULT DE L'ISLE (Marcel), 9, Côte-d'Argent, à Ville-d'Avray (Seine-et-Oise).
BLAUDIN-VALIÈRE, 36, rue Jeannin, à Dijon.

Billardon (Eugène), avoué, maire d'Avallon.
Brenot, ancien greffier du Tribunal, à Avallon.
Breuillard (Charles), docteur-médecin, à Saint-Honoré-les-Bains (Nièvre).
Breuillard (Xavier), docteur-médecin, à Avallon.
Cambuzat (Jules), professeur au collège d'Avallon.
Cambuzat (Onézime), ancien instituteur, à Avallon.
Candras (Abel), propriétaire, à Savigny-en-Terre-P.
Chambon (Eugène), agent général de *l'Abeille*, à Avallon.
Champagne (l'abbé), curé de Sauvigny-le-Bois.
Chanvin aîné, propriétaire, à Chablis.
Chastellux (le comte Henry de), au château de Chastellux.
Chevallier (Louis), rue Porte-Auxerroise, à Avallon.
Chevreteau (Edmond), négociant, à Avallon.
Clément général, à Givry, par Sermizelles.
Crépey (Henri), propriétaire, à Avallon.
Cuisinier, instituteur, à Angely, par L'Isle.
Dardaillon (Alexis), pharmacien, à Avallon.
Depoid, commissaire-priseur, à Avallon.
Diez (commandant), à Avallon.
Dodoz (René), propriétaire, à Vieux-Château (Côte-d'Or).
Dornau (F.), propriétaire, au château d'Island.
Durand, inspecteur du chemin de fer, à Avallon.
Durand-Petit, avocat, à Avallon.
Duvergier, photographe, à Avallon.
Faulquier (Bernard), archiviste-paléographe, 2, rue de Villersexel, à Paris.
Faulquier (Etienne), ancien président du Comice d'Avallon, au château de Cuzy, par Cervon (Nièvre).

Flandin Etienne, député, à Cure, ou 96, boulevard Malesherbes, à Paris.

Gagniard (Louis), ingénieur civil, à Avallon.

Gally (Antony), propriétaire, à Avallon.

Gaulon, conducteur des ponts et chaussées en retraite, à Avallon.

Gendrier, directeur de l'agence de la Société Générale, à Avallon.

Giraud, chanoine honoraire de Sens, curé d'Etaules.

Gouot, agent-voyer d'arrondissement, à Avallon.

Goussard (Georges), président du Tribunal, à Avallon.

Grand (Paul), imprimeur, directeur de la *Revue de l'Yonne*, à Avallon.

Guérot (Emilius), ancien huissier, à Avallon.

Guillemain d'Echon, docteur en droit, 53, rue de Rennes, à Paris.

Guillemot (l'abbé), doyen, à Quarré.

Gulat, docteur-médecin, à Avallon.

Hainault (Charles), agent principal de la Compagnie d'assurances générales, à Avallon.

Houdaille (Maurice), au château de Railly (St-Germain).

Imbert (l'abbé), curé de Savigny, par Guillon.

Jacquenet (André), ancien huissier, à Avallon.

Jacquenet, huissier, à Avallon.

Jameau, conducteur des ponts et chaussées, à Avallon.

Judicier, chef de section au P.-L.-M. en retraite, à Avallon.

Kwiatkowski (Casimir), propriétaire, à Avallon.

Langin (Georges), propriétaire, à Avallon.

Larget, Receveur des finances, à Avallon.

Leduc, docteur-médecin, à Avallon.

Lefèvre-Nailly (colonel), propriétaire, à Avallon.

Lortat-Jacob, ancien avoué, à Avallon.

Macadoux (l'abbé), doyen, à l'Isle-sur-le-Serain.
Mathieu, agent-voyer, à Avallon.
Mignard, rue du Rempart à Avallon.
Mithouard (l'abbé), curé de Saint-Martin, à Avallon.
Morillon (de), propriétaire à l'Isle-sur-le-Serain.
Morio (Alexandre), propriétaire, à Avallon.
Morio (Eugène), ancien notaire, à Avallon.
Mouchoux, notaire, à Avallon.
Nailly (René de), propriétaire, au Vault-de-Lugny.
Neveux, notaire, à Avallon.
Nolin, rue de Paris, à Avallon.
Nolin, notaire, à Clamecy (Nièvre).
Odobé (J.-Emile), 85, rue des Cités, à Aubervilliers (Seine).
Parat (l'abbé), à la Morlande, Avallon.
Pays (Jacques), instituteur libre, à Avallon.
Perrin (Mme Henri), à Avallon.
Peslier (Louis), bijoutier, marchand d'antiquités, à Avallon.
Petit (Ernest), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Vausse (Châtel-Gérard), et 8, rue du Bellay, à Paris.
Piot (Stéphane), avocat, château de Marcilly (Provency), ou à Paris, 85, boulevard Haussmann.
Pissier, curé de Saint-Père-sous-Vézelay.
Poitraut, peintre, à Avallon.
Poivret, négociant, à Avallon.
Pomblain (Hippolyte de), propriétaire, à Girolles.
Prévost (Henri), architecte, à Avallon.
Prévost (Joseph), industriel, à Avallon.
Prévost (Paul), doyen, à Flogny (Yonne).
Radot (Georges), château des Alleux, à Avallon.
Radot (Robert), même adresse,

RAGOT (l'abbé), curé à Tannerre-en-Puisaye (Yonne).
RANCE-BOURREY (abbé) à Sainte-Magnance (Yonne).
RAUDOT (René), château de Champien, par Avallon.
RICHARD (E.), pharmacien à Avallon.
RIMEY (Octave), architecte, à Avallon.
ROBIT, propriétaire, à Nuits-sur-Armançon, et 12, rue d'Alexandrie, à Paris.
SARTORIO, chef de service au Crédit Lyonnais, 34, boulevard du Jardin Zoologique, à Marseille.
SAVIOZ, notaire, à l'Isle-sur-le-Serain.
SEGUENOT (Elie), négociant, 1, boulevard Dugommier, à Marseille.
SERVANT (Paul), docteur-médecin, 81, rue des Saints-Pères, à Paris.
SERVANT (Georges), élève à l'école des Chartes, même adresse.
TATESAUSSE, caissier à la Caisse d'épargne, à Avallon.
THIBAULT, instituteur en retraite, à Avallon.
TISSIER (l'abbé), curé de Saint-Germain-des-Champs.
VALLERY-RADOT, homme de lettres, 3, rue Saint-Dominique, à Paris, ou au château de Marrault.
VIGNOT (Charles), propriétaire, à Joigny, ou à Paris, 30, rue de Lille.
VIGOUREUX (Charles), propriétaire, à Avallon.
VIGOUREUX (Pierre), 8, boulevard de Vaugirard, à Paris.
VILLETARD, curé de Serrigny, par Tonnerre.
YTHIER (l'abbé), professeur au grand séminaire, à Sens.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

Bernard (Camille), architecte, 11, rue de l'Odéon, à Paris.

Boussaguet, instituteur libre, à Moulins, 87, rue de Paris.

Chartraire (l'abbé), Grande-Rue, à Sens.

Cottevieille (Joseph), bibliothécaire à la Chambre de commerce, 3, rue Feydeau, à Paris.

Couard (Emile), archiviste, 4, rue Carnot, à Versailles.

Droit (Emile), 4, rue Banaston, à Lisieux (Calvados).

Gauthier (Gaston), correspondant du Ministère de l'Instruction publique, conservateur-adjoint à la bibliothèque municipale, à Nevers (Nièvre).

Loiseau-Bailly, statuaire, 152, rue de Vaugirard, à Paris.

Maréchal (l'abbé), doyen, à Chéroy (Yonne).

Marlot (Hippolyte), géologue, à Martigny, par Marmagne (S.-et-L.).

Porée, archiviste, à Auxerre.

Rayssier, agent-voyer d'arrondissement, à Sens.

Sailly (baron de), maire, à Sailly (Seine-et-Oise).

Selmersheim, inspecteur général des monuments historiques, 31, rue de Moscou, à Paris.

Spitz (Augustin), 53, rue du Poteau, à Paris.

Terrade, conducteur de travaux, à Ercheu (Somme).

SOCIÉTÉS ET ETABLISSEMENTS CORRESPONDANTS

1. Annecy. — Société Florimontane (Haute-Savoie).
2. Autun. — Société Eduenne (Saône-et-Loire).
3. — Société d'histoire naturelle.
4. Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
5. Beaune. — Société d'histoire et d'archéologie (Côte-d'Or).
6. Brest. — Société académique du Finistère.
7. Caen. — Société des antiquaires de Normandie (Calvados).
8. Châlon-sur-Saône. — Société d'histoire et d'archéologie de Saône-et-Loire.
9. Châlon-sur-Saône. — Société des Sciences naturelles de Saône-et-Loire.
10. Château-Thierry. — Société historique de l'Aisne.
11. Cherbourg. — Société académique (Manche).
12. Clamecy. — Société scientifique et artistique.
13. Constantine. — Société archéologique (Algérie).
14. Dijon. — Académie des sciences et belles-lettres.
15. — Société Bourguignonne de géographie et d'histoire.
16. Dijon. — Revue bourguignonne.
17. Le Havre. — Société des sciences et arts (Seine-Inférieure).
18. Limoges. — Société archéologique et historique du Limousin (Haute-Vienne).
19. Lyon. — Société littéraire (Rhône).
20. Marseille. — Société de statistique (Bouches-du-Rhône).

21. Melun. — Société d'archéologie (Seine-et-Marne).
22. Montauban. — Société des sciences, arts et belles-lettres de Tarn-et-Garonne.
23. Montbéliard. — Société d'Emulation du Doubs.
24. Nevers. — Société Nivernaise des sciences, lettres et arts (Nièvre).
25. Nice. — Société des sciences, lettres et arts (Alpes-Maritimes).
26. Nîmes. — Académie du Gard.
27. Orléans. — Société archéologique et historique (Loiret).
28. Paris. — Société philotechnique.
29. Rochechouart. — Société archéologique (Haute-Vienne).
30. Saint-Mâlo. — Société historique et archéologique (Ille-et-Vilaine).
31. Semur. — Société des sciences historiques et naturelles (Côte-d'Or).
32. Sens. — Société archéologique (Yonne).
33. Toulouse. — Société d'histoire naturelle (Haute-Garonne).
34. Troyes. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres (Aube).
35. Vitry-le-François. — Société des sciences et arts (Marne).
36. Bibliothèque universitaire de Lille (Nord).
37. Bruxelles. — Société archéologique.
38. Bibliothèque publique d'Avallon.
39. — — d'Auxerre.
40. — — de Joigny.
41. — — de Sens.
42. — — de Tonnerre.
43. Archives de l'Yonne, à Auxerre.

Les Aquarelles de M. Camille Bernard

ET LE PRIEURÉ DE SAINT-JEAN

LE PAUVRE DIABLE

Note communiquée a la Société d'Etudes
dans sa Réunion du 13 Août 1908.

Monsieur le Président,
Messieurs,

J'ai l'honneur et la bonne fortune de vous offrir, pour le Musée de notre Société, de la part de l'auteur, une étude très remarquable faite en 1904 des ruines de Saint-Jean-les-Bons-Hommes et exposée, cette année 1908, au Grand Palais des Champs-Elysées, salon de la Société des Artistes français, section de l'architecture.

L'auteur, M. Camille Bernard, architecte diplômé du Gouvernement, professeur d'histoire de l'art à l'école d'Application de la manufacture de Sèvres et à l'école Germain Pilon, est Nivernais d'origine. Il est né à Monceau-le-Comte, entre Tannay et Corbigny. A la date du 19 juin dernier, il m'écrivait très aimablement que « enfant de la région, rien de ce qui touche à l'art local ne saurait le laisser indifférent. » En nous faisant hommage de son œuvre, il nous donne donc un témoignage de sa sympathie pour notre pays Avallonnais et honore notre Musée

d'un travail où il a mis tout son talent et tout son cœur.

Je me suis empressé, en attendant la réunion de ce jour, de lui adresser les remerciements de la Société d'Etudes, me réservant de vous demander, Messieurs, de lui donner, en reconnaissance de son offre si délicate et si généreuse, le titre de membre correspondant de notre Société.

Les quatre grands châssis que vous avez sous les yeux, nous ont été adressés directement du salon des Artistes français, le 8 juillet dernier. Ils portent encore les numéros d'ordre de l'Exposition et la marque des mentions obtenues par l'auteur.

Le premier châssis nous montre le plan par terre de tous les bâtiments encore debout au mois d'octobre 1904. Les moindres détails y sont notés et cotés avec une exactitude parfaite, on pourrait dire, scrupuleuse. Et ce n'était pas chose facile pour qui se rappelle le fouillis inextricable, l'amoncellement des ruines qui rendaient les abords du prieuré presque impossibles.

Une très heureuse idée de l'auteur a été de joindre à son plan celui que Viollet-le-Duc a relevé ou fait relever pour son grand *Dictionnaire de l'Architecture* et celui de Victor Petit dessiné par lui-même pour sa *Description des villes et campagnes du département de l'Yonne.*

Ni l'un ni l'autre de ces deux derniers plans n'ont la consciencieuse exactitude du premier. Soit que Viollet-le-Duc et Victor Petit aient voulu remonter au plan primitif en modifiant les parties encore debout, soit plutôt que leur mémoire ait cédé le crayon à l'imagination, leurs plans laissent beaucoup à dési-

rer, tout en donnant l'aspect général des constructions.

Ainsi, Viollet-le-Duc suppose un cloître que certainement il n'a pas vu et qu'il reconstitue avec ses seuls souvenirs d'architecte. Il a été assez bien servi sur ce point, car nous avons retrouvé les vestiges de la colonnade du cloître perdus dans une cave de Sauvigny-le-Bois. Ils sont actuellement dans notre musée lapidaire. Mais où Viollet-le-Duc est moins bien inspiré, c'est quand il fait passer un fort joli cours d'eau au nord de la chapelle, prenant même la précaution d'y établir un pont pour permettre d'arriver à la porte extérieure de la chapelle, sans entrer dans le Prieuré. Ce cours d'eau remplaçait sans doute dans sa mémoire le ruisseau de Saint-Jean qui prend sa source de l'autre côté, au midi, à 200 mètres de distance, et qui, après avoir alimenté un vivier pour le service du monastère, s'en allait généreusement porter ses eaux fraîches et limpides jusqu'à Avallon, dans l'étang des Minimes.

Victor Petit qui, pour le crayon, mais aussi pour l'imagination, pouvait rivaliser avec Viollet-le-Duc, creusait, lui, un puits au beau milieu du cloître. Nous l'avons vainement cherché et de guerre lasse avons fini par le creuser réellement, procédé plus long et plus dispendieux assurément. Enfin il n'a pas remarqué ou n'a pas retenu, non plus que Viollet-le-Duc, la magnifique disposition des neuf fenêtres romanes, en forme de meurtrières, qui rendent si monumentale la grande salle parallèle à la chapelle et qui devait être tout à la fois le réfectoire et la cuisine.

Plus fidèle et plus rigoureux, M. Bernard n'ajoute rien, ne retranche rien. C'est la précision et la vérité

photographiques. Aussi son plan est-il extrêmement précieux et sera de la plus grande utilité pour l'entretien ou la restauration future. Dailleurs il affirme que le plan relevé par lui en 1904 est conforme en tous ses détails à l'état du prieuré. En présence des défaillances d'un maître tel que Viollet-le-Duc, on sent que la modestie de M. Bernard a besoin de s'appuyer sur la vérité pour déclarer qu'il n'a pas conscience d'avoir commis aucune erreur.

Si le premier châssis est nécessairement un peu sec d'aspect, comme une formule géométrique, le deuxième châssis charme le regard par la vue en façade du prieuré, la coupe de la chapelle et la perspective de la piscine. L'aquarelle, dont M. Bernard possède tous les secrets, ajoute aux ruines ce riche manteau que la nature leur donne. Les tons sont d'une fraîcheur, d'une transparence qu'il est difficile d'obtenir à ce point. L'œil, à une certaine distance, jouit de toute l'illusion et de toutes les surprises des divers plans si habilement ménagés.

Le troisième châssis reproduit la façade de la chapelle sur la prairie avec la porte du nord si simple mais d'un dessin si correct. Ce même châssis nous donne la façade circulaire de l'abside, dont les connaisseurs admirent la belle tonalité, grâce à la patine de notre pierre de Coutarnoux. L'aquarelle rend admirablement cette couleur des siècles et fait une vraie miniature de l'abside et des colonnes servant de contreforts.

Je gardais, Messieurs, pour le dessert de ce vrai régal artistique, le quatrième châssis avec l'entrée de la salle capitulaire, le joyau de notre prieuré. Quel coin délicieux, et comme l'aquarelle a su lui rendre

la vie et le mouvement. Gagné lui-même par l'émotion, au milieu de ces ruines dont il évoque le passé, M. Bernard se surprend à voir passer l'ombre des vieux moines sous ces arcades à demi renversées, et il veut leur donner le salut de l'artiste, en priant l'un d'eux de s'asseoir un moment sur une frise détachée, la figure cachée sous son froc monastique comme pour ne pas interrompre le silence de la tombe.

Telle est l'œuvre qui nous a été si généreusement offerte par M. Bernard. Elle fait le plus grand honneur à son auteur et restera l'une des pièces les plus intéressantes de notre musée.

Paulo minora canamus. Si vous voulez bien, Messieurs, demeurer encore quelques instants au prieuré de Saint-Jean, j'aurai le plaisir de vous montrer, pour couronner, non point le puits de Victor Petit qui n'a jamais existé, mais notre puits très moderne du cloître, une margelle du xviiie siècle découverte dans une maison dépendant de l'hôpital, rue Porte-Auxerroise, et que M. le Maire de la ville d'Avallon, en qualité de président de la commission de l'hospice, nous a autorisés à transporter à Saint-Jean. Elle porte la date de 1731 et rappelle, par sa forme très élégante de mortier ou plutôt d'urne, les belles margelles qui existent encore dans un jardin du château de Thory et dans la cour du château d'Etaules. Elle n'était point d'une seule pièce, mais formée de sept tranches reliées entre elles comme les tranches d'une orange. Malheureusement il en manquait trois. Un marbrier d'Avallon, M. Bailly, a su, en pierre de Coutarnoux, semblable à l'ancienne, compléter habilement la margelle.

En avant de cette margelle et près de la porte d'entrée s'élève maintenant la grande croix du xve siècle,

calvaire haut de six mètres, venant de Prégilbert.

Le piédestal se compose d'une pyramide octogonale formée d'assises régulières en pierre des carrières de Mailly-Château. Les angles de la pyramide, au lieu d'être rectilignes, s'assouplissent insensiblement et donnent la plus heureuse silhouette au monument. A l'extrémité supérieure, un dé carré pénètre l'octogone, selon la méthode chère aux constructeurs du xve siècle, et forme par ses angles saillants sur les faces de l'octogone un jeu d'ombres et de lumières qui met en valeur la tête de la pyramide. Sur ce dé carré repose le socle de la croix qui reprend la forme octogonale en laissant sur ses angles, pour passer du carré à l'octogone, quatre petits dragons malheureusement très mutilés.

La croix, à mon sens du moins, n'est pas la croix primitive. Le haut seul porte encore à l'extrémité la sculpture caractéristique de la fin du xive siècle, ou du commencement du xve ; mais les croisillons et la hampe ont été refaits et celle-ci n'a pas le pied qu'elle a dû avoir originairement. Toutefois, l'ensemble a beaucoup de caractère et la simplicité des lignes, d'un tracé excellent, porterait à croire que le monument est plutôt du commencement que de la fin du xve siècle.

Si je ne craignais, Messieurs, d'abuser de vos instants, je me permettrais de vous retenir encore une minute à Saint-Jean pour vous signaler un phénomène très curieux que j'ai découvert l'autre jour avec l'un de mes collègues et qui donne à nos ruines un air de parenté, fort éloignée, je l'avoue, avec les caveaux du Panthéon. Tout le monde sait que le gardien du Panthéon ne manque pas, lorsqu'un groupe de visiteurs descend dans les cryptes, de frapper d'un coup



de baguette le mur à un certain endroit pour déchaîner le plus formidable prolongement de tonnerre. Chez nous, c'est moins tragique, mais tout aussi intéressant. Deux personnes se placent aux deux extrémités, l'une au fond de l'abside, la tête tournée contre le mur, et l'autre sous la fenêtre du couchant, regardant également la muraille. Elles sont distantes d'environ trente mètres. Elles peuvent converser à voix basse, je dirai plus, elles peuvent se confier un secret et prendre exactement le ton qui convient aux confidences les plus intimes, aux plus noirs complots, si vous aimez mieux. Le bon moine architecte du XIIe siècle ne se doutait guère qu'il avait trouvé la téléphonie sans fil. J'ai fait l'expérience devant M. Sainte-Anne Louzier, architecte en chef des monuments historiques, qui a été frappé de cette remarquable acoustique. Il devait être singulièrement facile au prieur d'entretenir les moines réunis dans la chapelle.

Quittons maintenant, Messieurs, les ruines de notre prieuré, ruines déjà célèbres, car l'autre jour j'eus l'honneur d'y recevoir la visite de M. Maurice Bompard, ambassadeur de France, et arrêtons-nous, si vous le voulez bien, sur la place Vauban, un jour de foire. C'est vers le milieu du siècle dernier. Les gens de Quarré, de Saint-Germain ont remisé leurs chariots sous les Terreaux, et tandis que Corbin et son frère ruminent lentement leur ration, ils sont revenus avec les *pays* sur la Grand'Place. A l'angle, un chanteur accorde son violon et commence à attirer autour de lui les jeunes Morvandelles revêtues de la cotte rouge et d'un devantier tout neuf. Est-ce un trouvère venant dire les hauts faits des Chastellux ou des

Ragny ? Est-ce un barde sorti des forêts druidiques de Lormes ou de Dun-les-Places ? Son nom ? Nul ne le sait. Son pays ? Il n'en a pas. On l'a vu à cette place à la foire dernière ; on le reverra à la Saint-Jean ou à la Saint-Lazare. On l'appelle le *Pauvre Diable*. Enfant des bois ou de la lande des genêts, il vit comme le passereau, sans souci, toujours gai et de bonne humeur. C'est, dans le langage populaire jadis si plein d'indulgence, un innocent, c'est un Pauvre Diable, locution où perce la pitié et une certaine sympathie. Voyez plutôt comme on s'amuse gaiement de son chapeau à trois cornes traversé d'une plume, orné de grelots et posé crânement sur l'oreille couverte déjà d'un serre-tête. Il a ceint une corde en manière de baudrier et à ce baudrier est suspendue une pincette qu'il appelle sans doute son diapason. Sa culotte courte est formée de carreaux de nuances disparates et son pourpoint ne porte plus que des souvenirs de sa forme et de sa couleur. C'est le Pauvre Diable ! Voulez-vous entendre sa chanson ? Elle est simplette comme le barde Morvandeau et demanderait l'accompagnement du biniou ou de la cornemuse :

Amusez-vous, fillettes,
Profitez des beaux jours,
Le temps des amourettes
Ne dure pas toujours.

Et tandis que Morvandeaux et Morvandelles qui ont répété ses refrains, s'en sont allés dormir leur paisible sommeil sous l'herbe du cimetière, sans souci de la postérité, lui seul, le Pauvre Diable, a trouvé la renommée, presque la gloire. En 1848, le fondateur de la maison de commerce de l'angle de la Grande-

Rue et de la Place, M. Gavet, lui confiait les destinées de son magasin en le plaçant sous son vocable. On continua donc à voir le Pauvre Diable, mais en peinture cette fois, toujours content, égayant la foule et attirant la clientèle.

Il n'a pas eu cependant que des jours heureux, car au mois de décembre de l'année terrible, le Prussien ajouta encore des déchirures cruelles à celles de son haut-de-chausse ; mais, à la paix, on pensa ses blessures et pendant longtemps encore il invita les bonnes gens à se munir de vêtements plus confortables que les siens. Il y a quelques années seulement, on a cru devoir le remercier de ses services et on lui donné ses *Invalides* dans l'un des vastes greniers de *sa* maison. Je suis allé le voir et me suis permis de le demander à son propriétaire actuel, l'un de nos honorables collègues, pour lui assurer dans notre musée un asile auquel il a bien droit.

On ignore le nom du peintre qui lui a donné l'immortalité d'un demi-siècle ; mais vraiment il a fort bon air avec son accoutrement d'un autre âge. Il est représenté de grandeur nature, jouant du violon, prêt à frapper du pied pour commencer une bourrée et laissant errer ce regard vide mais doux des simples et des grands enfants.

M. Poivret, déjà si généreux pour notre musée, offre volontiers cette toile intéressante à la Société d'Etudes. Ce sera de sa part comme un témoignage de gratitude à la mémoire du *Pauvre Diable*, sous le pavillon duquel sa maison n'a cessé de prospérer.

J. GIRAUD.



LE GOUFFRE SAINTE-MARIE

par Marcel Bidault de L'Isle

CHAPITRE PREMIER

Le Trou-du-Tonnerre

A vingt kilomètres d'Avallon et à une lieue et demie de l'Isle-sur-Serein, est située la commune d'Annoux, bâtie sur un plateau aride, entourée de forêts aux vallons rocailleux. Le désordre des blocs accumulés le long des pentes de ces dépressions donne au paysage un aspect chaotique des plus saisissants, dans les parties où les coupes de bois permettent d'apercevoir la structure du sol et d'embrasser une certaine étendue de terrain. L'un de ces vallons s'étend du lieu dit « La Côme Sainte-Marie » à la vallée du Serein, près de Cours, en passant par le bois appelé Buisson Brunehaut et le fond des bois de Jouancy. A 300 mètres de celui-ci on peut voir l'entrée d'un gouffre, sorte d'*aven* semblable à ceux qui existent en si grand nombre dans certains départements du midi de la France.

Cet abîme s'ouvre dans des rochers calcaires bathoniens (jurassique moyen), à une altitude de 300 mètres au-dessus du niveau de la mer, de 15 mètres environ au-dessous de l'altitude d'Annoux

et à 110 mètres au-dessus de l'altitude du Serein (moyenne prise entre L'Isle et Noyers).

On ignorait l'étendue de ce précipice souterrain avant l'exploration qui va être relatée dans les pages suivantes, car il était, auparavant, bouché superficiellement et son orifice présentait seulement l'aspect d'une petite poche de terre insignifiante. Depuis, mes fouilles ont mis à jour, à cette place, un gouffre de 58 mètres de profondeur et de 90 mètres de longueur. Je lui ai donné le nom de « Gouffre Sainte-Marie » en raison de son emplacement dans les bois de la Côme Sainte-Marie.

C'est un habitant d'Annoux, M. Prost, qui, en 1905, me parla le premier de cette excavation, située au sud du chemin d'Annoux à Tormancy et à une centaine de mètres de celui-ci, à mi-côte, au milieu des bois. L'entrée de l'abîme, récemment interceptée peu à peu par le lent travail de tassement des terres et par les effets combinés de la croissance des racines et de la main de l'homme, était, paraît-il, dégagée autrefois, et l'on m'apprit même que l'on y avait tenté des sondages infructueux.

Ces insuccès avaient fini par faire considérer l'excavation comme très creuse, et, l'imagination s'en mêlant, quelques-uns lui assignaient une profondeur incalculable (!) ; enfin, on l'avait baptisée le Trou-du-Tonnerre, la légende prétendant que la foudre, en tombant, avait creusé cette fissure dans la terre (!!!). (Légende banale, et qui s'attache assez souvent aux trous béants qui intriguent certains habitants des campagnes.)

En présence des renseignements qui venaient de m'être fournis, je me rendis sur place, à quelque

temps de là, et constatai qu'effectivement, à l'endroit indiqué, se trouvait bien une sorte de petite poche de terre hémisphérique, d'environ un mètre de diamètre et de profondeur. Les indications précitées m'ayant éclairé, je conclus que je devais me trouver en face d'une excavation comblée actuellement ou simplement bouchée superficiellement : dans le premier cas, elle n'avait jamais dû être profonde pour s'être remplie aussi vite ; dans la seconde hypothèse, elle pouvait présenter une étendue importante, plonger verticalement entre les roches bathoniennes qui constituent les assises principales de la région d'Annoux et courir ensuite, horizontalement ou en plan incliné, jusqu'au vallon qui fait communiquer la Côme Sainte-Marie avec la vallée du Serein et dont la naissance est à trois cents mètres du Trou-du-Tonnerre (1).

En ce dernier cas, j'avais des chances d'être en présence d'un abîme ou d'une fissure intéressante à explorer aux points de vue géologique, paléontologique et surtout hydrologique, car, étant donnée l'aridité du plateau, une étude hydrographique de son sous-sol pouvait peut-être apporter quelque solution pratique favorable pour les habitants de la contrée, concernant le manque d'eau à Annoux.

Disons tout de suite que l'exploration du Gouffre n'a pas confirmé cette espérance : elle a, au contraire, démontré le fissurage et la perméabilité des couches jurassiques jusqu'à une profondeur de 60 mètres sous la Côme-Sainte-Marie (75 mètres au-dessous

(1) Je conserverai cette dénomination légendaire de « Trou-du-Tonnerre » pour désigner l'orifice du Gouffre.

d'Annoux), et fait apparaître l'argile imperméable qui eût retenu l'eau, à une altitude beaucoup trop basse, pour que le village pût tirer parti d'une semblable découverte. Par contre, elle n'a pas été inutile au double point de vue géologique et paléontologique.

Ayant résolu d'entreprendre une fouille, je m'assurai, pour commencer un dégagement préparatoire, le concours de plusieurs de mes ouvriers habituels : MM. Picardat, Bourriou, etc., et, par l'intermédiaire de M. Brisson, alors président du Syndicat d'Hervaux, propriétaire de la Côme-Sainte-Marie, je fus autorisé à établir mon chantier à l'entrée du Trou-du-Tonnerre.

CHAPITRE II

Exploration et Fouille du Trou-du-Tonnerre

La première journée de travail se passa à défoncer la croûte de fermeture et, au bout de quatre ou cinq heures environ, j'acquis la conviction qu'il existait, comme on me l'avait dit, une excavation au-dessous de moi, car la pioche faisait retentir un bruit sourd. Peu après, fut mise à jour une petite cavité autour de laquelle étaient accrochées un certain nombre de vieilles perches pourries, indices d'anciennes recherches.

La terre et les perches enlevées, les ouvriers attaquent des quartiers de roc. Bientôt, nous tentons des sondages, et, à douze mètres de profondeur, la sonde s'arrête et la corde qui l'attache n'est plus tendue.

Un détail caractéristique nous frappe : c'est la présence d'un courant d'air qui arrive de la fissure, se condense dans l'ouverture plus étroite que le diamètre intérieur du trou et éteint allumettes et bougies. Un peu plus bas, les bougies pouvant mieux brûler, font apercevoir une fente de rochers de deux ou trois mètres de largeur.

Ce n'est que le lendemain que je puis tenter une exploration à bout de corde, après avoir pris les précautions d'usage pour m'assurer encore, malgré la présence du courant observé, que l'air est respirable au fond de cette fente.

A cet effet, je fais descendre d'abord un lapin vivant, attaché, que l'on remonte au bout d'un certain temps, puis j'envoie des chiffons pétrolés et enflammés.

Alors, ayant donné des instructions pour parer à tout accident, je m'attache, et, m'aidant en outre d'une corde à nœuds, je me glisse dans l'excavation.

La descente s'opère lentement et j'arrive bientôt à une dizaine de mètres sous le sol ; l'obscurité s'est faite ; je ne vois plus rien qu'une petite raie de lumière au-dessus de moi ; mes tentatives pour reposer mes pieds sur quelque arête et ne pas toujours rester suspendu dans le vide m'épuisent, car une grosse pierre de l'entrée empêche les cordes de se prêter à volonté à mes mouvements. Criant alors aux hommes de me remonter, je repasse péniblement l'ouverture en sens inverse et, avant de recommencer un second essai, je fais agrandir encore l'orifice et basculer dans le trou la pierre qui entravait mes efforts. Ensuite, je me réattache, la corde se déroule à nouveau et me voici au fond de l'anfractuosité, à

douze mètres au-dessous du sol. Je repose sur une terre meuble glissant en pente dans une direction bien marquée et cela explique que l'on n'entendait pas arriver au fond les pierres lancées autrefois du Trou-du-Tonnerre, celles-ci, après avoir rejailli de roche en roche dans l'intérieur de l'aven, s'amortissant sur un sol peu compact et roulant ensuite en pente douce jusqu'à un coin de la caverne.

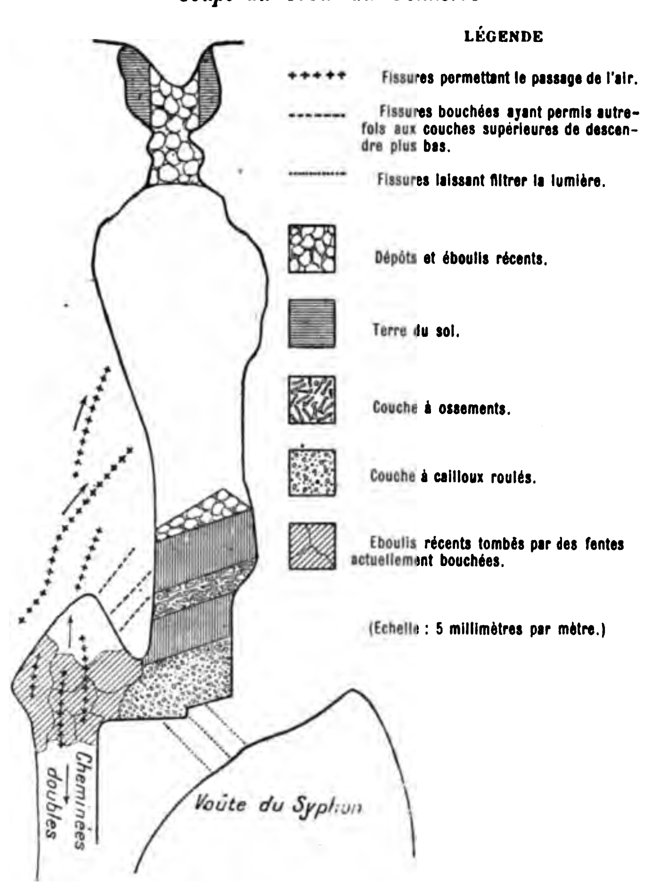
Après examen à la lumière de l'endroit où je me trouve, je reconnais que c'est une sorte de cheminée, ancienne fente naturelle du calcaire, travaillée et désagrégée par les eaux qui s'y sont engouffrées ; ses parois sont coupées par des fissures très étroites remplies en partie par les éboulements postérieurs au passage des eaux : depuis cette époque, des suintements d'infiltration n'ont cessé de se produire ; de là, des stalactites en formation.

Je crie à Henri Picardat, mon second habituel, de s'attacher à son tour et de descendre : il me rejoint, et tout notre après-midi se passe à déblayer la terre meuble, produit des éboulis récents, pour arriver aux couches anciennes de la caverne et mettre à jour sa continuation probable dans la direction de la pente des terres : nous nous débarrassons de nos déblais en les faisant remonter à l'extérieur au moyen de sacs hissés à la corde par les hommes demeurés à la surface. Pour ce, une poulie volante est installée provisoirement : un peu plus tard, elle fut remplacée par un treuil qui nous permit de descendre plus facilement, de descendre également les outils et instruments divers et de faire remonter plus vite et sans fatigue, par un seul ouvrier, les sacs de terre (deux à trois minutes entre chaque départ).

Ces dégagements demandèrent plusieurs jours et, après l'enlèvement des matériaux éboulés par suite de l'élargissement de l'entrée, des perches et des cailloux, traces des anciens sondages, puis de plu-

FIGURE I

Coupe du Trou-du-Tonnerre



sieurs mètres cubes de limon humide et compact, la pioche pénètre dans une couche à ossements très distincte, d'environ cinquante ou soixante centimètres d'épaisseur, inclinée selon la pente commune à tous les gisements de la caverne. Cette brèche osseuse se trouve à deux mètres vingt sous les couches précédentes. Les ossements font corps avec le limon ; leur dégagement est des plus minutieux, la plupart se brisent ou, s'effritant entre les doigts, tombent en poussière. Avec de grandes précautions, nous essayons d'en sauver le plus possible, et c'est ainsi qu'il a pu être recueilli de beaux spécimens et des dents intactes, ayant tous appartenu à des animaux de l'époque pleistocène.

La plupart proviennent du renne, de l'auroch, du cheval, de la chèvre, du mouton, de petits carnassiers. Nous trouvons également un squelette d'animal entier autour duquel s'entassent des ossements d'espèces diverses, mélangées les unes aux autres en une brèche des plus riches. Il nous est impossible, malheureusement, de sauver le squelette, et, parmi les autres ossements confondus avec lui, nous en perdons le plus grand nombre : la plupart s'émiettent, laissant seulement dans le limon une belle empreinte blanchâtre, très nette. De tout ce que l'auteur a pu conserver de ce dépôt, les dents sont en majorité. Aucun vestige d'industrie préhistorique : en effet, le Trou-du-Tonnerre n'a pu être habité à quelque époque que ce soit, par suite de sa position verticale et de sa profondeur. Pas davantage, des animaux ne s'y sont réfugiés pour ces mêmes raisons. Il est également peu probable qu'ils y soient tombés accidentellement. Il faut par conséquent supposer l'exis-

tence d'une force qui les a précipités dans cet abîme et expliquer la présence de la couche osseuse, à quatorze mètres à pic, dans ce lieu resserré, par l'effet d'avalanches torrentielles qui ont charrié avec elles des cadavres d'animaux surpris et tués, sans doute pendant les dégels de la fin de la dernière extension glaciaire : ces crues subites provenant de la fonte des neiges étaient d'autant plus violentes qu'elles s'augmentaient des pluies diluviennes qui succédèrent à l'ère des grands froids. Le temps fit ensuite son œuvre et, sous les éboulements et les dépôts plus récents formés à la faveur des infiltrations au-dessus de la couche osseuse, cette dernière disparut sous plus de deux mètres de gisements et matériaux divers.

Quant à l'âge exact de la brèche, on peut le déterminer par la composition du gisement. Les débris fossiles du renne indiquent l'époque de la Madeleine (dernier étage des temps paléolithiques). Et je serais porté à supposer que ce dépôt paléontologique remonte au début de la période magdalénienne, précisément parce qu'il a fallu, pour qu'il se formât, l'influence des dernières conséquences des cataclysmes glaciaires.

Une fois la zône ossifère dépassée, les outils attaquent l'avant-dernière couche de limon, couche sèche, de dégagement facile. Les coups de pioche, modérés un moment en raison de la découverte ci-dessus, reprennent de plus belle pour se continuer pendant plusieurs jours.

Au cours de tous ces travaux, l'air arrive insuffisamment de l'extérieur. Celui qui paraissait venir de l'intérieur, indice d'une sortie libre engendrant le

courant remarqué plus haut, est arrêté par une partie de nos déblais bouchant un conduit qui lui livrait passage auparavant. On respire donc difficilement après quelques heures de séjour permanent dans le fond du Trou-du-Tonnerre : les bougies, mal alimentées d'oxygène, brûlent faiblement, s'éteignent au moindre souffle et toutes les minutes on doit les rallumer. Ce n'est que dans la matinée qu'on respire librement, grâce à la non consommation d'oxygène et au renouvellement de l'air pendant la nuit.

Au bout d'une huitaine de jours, l'entreprise est suspendue et reprise seulement au printemps de l'année 1906 : treuil et cordages remis en place à cette époque, on continue à abaisser le niveau du remplissage.

La nouvelle de ces travaux s'est répandue dans l'intervalle : de nombreux curieux viennent les voir et on peut les leur faire apercevoir de l'extérieur au moyen de fil de magnésium, car deux ou trois à peine se décident à tenter la descente.

L'un de ces derniers, d'ailleurs, eut bien du mal à remonter et cette aventure me rendit très circonspect lorsqu'il s'agit à nouveau d'autoriser d'autres visites. Cependant, on verra plus loin qu'un incident analogue se produisit une seconde fois dans le Gouffre Sainte-Marie, à une profondeur beaucoup plus grande.

Enfin, voici le fond rocheux du Trou-du-Tonnerre : pour l'atteindre, il a fallu déblayer et remonter à la surface plusieurs mètres cubes d'une dernière couche de terre contenant des cailloux roulés, indice incontestable du passage de l'eau.

Bientôt il est mis à jour un col, haut d'un peu



plus d'un mètre, dont la partie supérieure a la forme d'une voûte et dans lequel se sont accumulés des quartiers de roc et des terres d'éboulement récent, tombés par des fentes comblées faisant autrefois communiquer cet endroit avec l'intérieur du Trou-du-Tonnerre. C'est la prolongation que je m'attendais à trouver. Cette découverte donne un regain d'activité aux ouvriers qui commençaient à se lasser de la monotonie des travaux de déblais.

Lorsque la dernière motte du Trou-du-Tonnerre est remontée, l'excavation, de douze mètres au début, devient profonde de près de dix-sept mètres, étant débarrassée de 15 pieds de couches de remplissage. Plus d'une journée est consacrée à l'éboulement des matériaux encombrant le col voûté qui vient d'être dégagé et, dès que les déblais sont suffisants, un sondage est pratiqué et révèle une nouvelle fissure à pic, livrant passage au même courant d'air que plus haut.

Cette fissure prolongeait le Trou-du-Tonnerre avant le remplissage qui eut lieu à la faveur du coude existant à cet endroit, et, c'est ainsi que s'iso lèrent deux parties d'une même diaclase.

CHAPITRE III

Le Gouffre

Quand toutes les pierres gênantes du col voûté sont éboulées dans la nouvelle galerie, où, à grand fracas, nous les entendons rejaillir sur des rochers, j'y descends de la même façon que dans le Trou-du-

Tonnerre, c'est-à-dire suspendu par une corde. Celle-ci et la corde à nœuds de secours étant fixées à l'extérieur ont été rallongées et me voici, à trente mètres de profondeur, dans une cheminée double que la corrosion et l'érosion ont rendue parfaitement lisse ; la plus grande, celle qui m'a permis de descendre, a un mètre cinquante de diamètre environ ; la plus petite est réduite de moitié.

Je ne repose que sur une plate-forme de roche, où l'eau rejaillissait à l'époque des grandes crues glaciaires, avant le dépôt de la couche osseuse, pour retomber en cascade plus bas, et où se sont entassés une partie des déblais précipités par nous du Col-Voûté. M'avançant au bord de l'abîme, toujours attaché et la corde à nœuds en main, j'examine autour de moi au magnésium ; la plate-forme domine une sorte de salle large de deux à trois mètres qui, par sa courbe, donne l'impression de faire un tour complet sur elle-même ; en hauteur, celle-ci s'étend jusqu'au niveau du Col-Voûté ; presque sous mes pieds, le vide. Les murailles du Gouffre sont lisses et blanches : on y lit l'œuvre des eaux courantes qui ont rongé et poli le calcaire et celle des eaux d'infiltration cristalline qui l'ont tapissé de concrétions ; les gouttelettes qui suintent miroitent sous l'effet de la lumière et scintillent sur les parties blanches et translucides des stalactites.

Après un long examen, je me décide à remonter ; mais en raison de la profondeur, la tension allonge mes cordes neuves et ce n'est qu'après trois essais infructueux que, rassemblant toutes mes forces et criant aux ouvriers de me hâler vigoureusement à la fois et de la surface et du Col-Voûté, je puis être

péniblement remonté, harassé, meurtri et plein de boue.

D'ailleurs on eût dit qu'une suite de circonstances malheureuses eussent voulu marquer l'exploration de cette matinée. C'est ainsi qu'avant de l'effectuer, ne m'en tenant pas à l'indication fournie par le courant d'air, j'avais fait envoyer dans cette cheminée un lapin attaché, pour être absolument certain que l'air y fût respirable. Au bout d'un quart d'heure, quand on voulut remonter l'animal, la ficelle cassa, mais les cris que poussa la bête, en roulant dans les rochers, nous apprirent qu'il était bien en vie et qu'il n'y avait pas de danger d'asphyxie. Quelques minutes après, quand à mon tour je descendis, je n'évitai que par miracle une avalanche d'éboulis occasionnée par le frottement des cordes, et bien que j'eusse la tête protégée par un épais bourrelet de chiffons, je ne sais ce qui serait advenu si j'avais été atteint. Enfin, on eut les plus grandes peines à me ramener au Col-Voûté.

Seconde descente l'après-midi, mais cette fois, outre la corde à nœuds et celle d'attache qui me soutient par une boucle dans laquelle je passe une jambe, un gros câble me supporte sous les bras. Je prends haleine sur la plate-forme déjà visitée dans la matinée, sorte de corniche jetée dans le vide, puis j'essaye de descendre plus bas : mais, à mi-chemin, il me faut renoncer à cette tentative car ma lanterne s'est brisée et a roulé dans le Gouffre : c'est la nuit complète et je me heurte aux rochers ; je m'essouffle et, pour comble de malheur, mes hommes crient que je suis au bout du câble et qu'on ne peut me descendre davantage. Tant bien que mal, on me

remonte jusqu'à la Corniche d'où, après avoir refait de la lumière pour un dernier examen, je regagne le Col-Voûté par la Cheminée-Double.

L'exploration n'est reprise que le surlendemain : pour la faciliter, il a fallu sceller deux barres de fer au Col-Voûté, l'une afin de soutenir certaines roches instables, l'autre pour y fixer une poulie. Le mécanicien de L'Isle, M. Tissier, consentit à descendre dans le Trou-du-Tonnerre, par le moyen peu pratique que l'on sait, pour faire ces scellements.

Le surlendemain donc, je retourne à la Corniche, car le ciment de Vassy, employé pour le fixage des barres et que produit spécialement le toarcien de L'Isle, est bientôt sec, grâce à la propriété qu'il a de prendre parfaitement sur des parois humides en quelques heures.

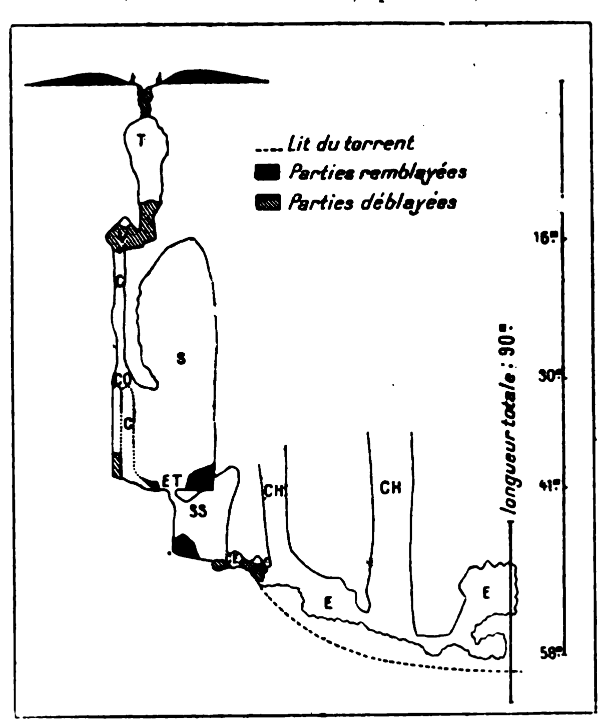
Picardat me suit et demeure à cet endroit, tandis que je recommence, comme l'avant-veille, une visite plus bas ; de cette façon, je suis moins embarrassé que la dernière fois au milieu des cordages, des bougies et des instruments divers qui me sont utiles, parce qu'au fur et à mesure de mes besoins, on peut me les envoyer. Nous avons emporté avec nous de l'oxygène à tout hasard ; les cordages, qui, depuis la pose des barres de fer, n'ont plus besoin de partir de l'extérieur, ont néanmoins encore été rallongés. Toutes ces précautions sont bien inutiles, car, après m'être laissé filer d'une dizaine de mètres, mes pieds touchent un sol ferme : je suis passé par deux nouvelles cheminées à pic comme celles qui m'ont conduit du Col-Voûté à la Corniche ; ces cheminées se prolongent en pente douce sur des éboulis, dans la salle étroite qui tourne sur elle-même en forme

de tire-bouchon et que domine la Corniche. Cette salle se termine par une petite chambre aussi haute qu'elle (25 mètres environ), tapissée de concrétions, tufs, stalactites, etc., et où l'eau suinte continuel-

FIGURE II

Coupe du Gouffre

(Echelle : 1 millimètre 1/4 par mètre)



LÉGENDE

T : Trou-du-Tonnerre. — V : Col-Voûté. — C : Cheminées doubles. — CO : Corniche. — S : Siphon. — ET : Etranglement. — SS : Salle en S. — CE : Col des Eboulis. — E : Couloir des Eboulis. — CH : Cheminées.

lement : le sol de ce nouvel endroit, que j'appellerai plus loin Salle des Calcaires, est recouvert d'un plancher stalagmitique.

Je suis, en somme, dans une sorte de siphon, élargi, raviné par les eaux, à quarante-et-un mètres de profondeur. On ne peut apercevoir la hauteur du Gouffre : on ne la devine que par un filet de lumière filtrant par une étroite déchirure, lorsque les hommes éclairent le Trou-du-Tonnerre au magnésium. C'est grâce à cette circonstance, d'ailleurs, que cette hauteur a pu être calculée (24 à 25 mètres). La voix résonne si fortement entre les parois rocheuses qu'en parlant doucement, il est possible de se faire entendre du Col-Voûté, et si l'on crie, si l'on fait rouler une grosse pierre de la Corniche, c'est une résonnance assourdissante.

Après un long examen, je rejoins Picardat : tous les deux nous reprenons le chemin du Col-Voûté et tous les ouvriers de gravir derrière nous la première étape du Gouffre-Saint-Marie, c'est-à-dire le Trou-du-Tonnerre, pour retrouver à l'extérieur les gardiens du treuil.

Les jours suivants se passent à rendre plus facile l'accès du Siphon : nettoyage de la Corniche, scellement de crampons, déblais (il vaut mieux à présent ébouler la terre de haut en bas dans les endroits où l'on a la place de s'en débarrasser que de la remonter d'étage en étage ; ces éboulis remblayés et étayés sont ensuite disposés en banquettes), et ce n'est qu'après l'achèvement de ces travaux, qui demandèrent une semaine environ, que j'essaye de pénétrer plus avant dans le Gouffre, par un orifice s'ouvrant à côté de la Salle des Calcaires, et qui a

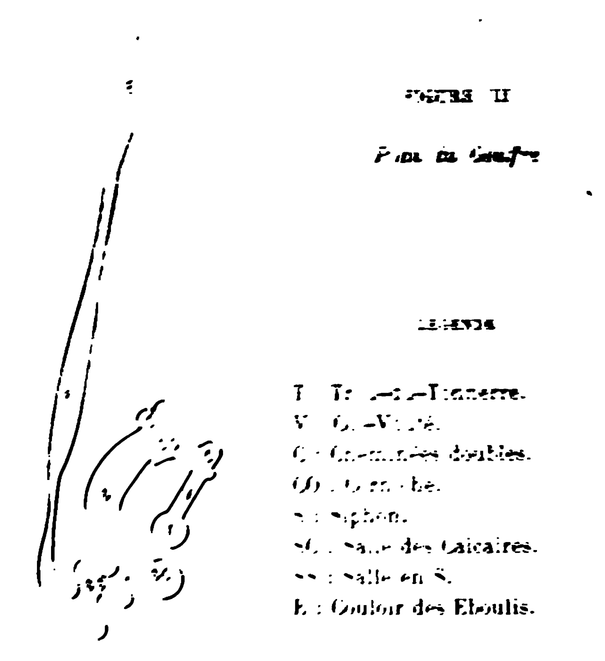
permis jadis aux eaux de continuer leur cours souterrain.

Cet orifice se trouvait intercepté par du limon et des cailloux roulés, sur lesquels s'étaient accumulés des éboulis plus récents.

Avant de chercher à y pénétrer, il aurait été rationnel de fouiller sous le plancher stalagmitique de la Salle des Calcaires, où une nouvelle couche à ossements aurait peut-être pu se trouver. En effet, même après la séparation formée au Col-Voûté entre le Trou-du-Tonnerre et les Cheminées par la couche à cailloux roulés, il n'est pas impossible qu'une partie des ossements entraînés dans le Trou-du-Tonnerre aient continué leur course dans le Siphon par un conduit qui existe plus haut que la couche à cailloux roulés et qui mettait autrefois, avant le remplissage, le Trou-du-Tonnerre en communication avec le Siphon sans passer par le Col-Voûté. Si cette fouille n'a pas été entreprise, c'est qu'il aurait fallu rejeter toutes les terres à dégager par l'orifice encore inexploré, seul endroit où il eût été possible de s'en débarrasser : cela aurait coupé court à toute nouvelle recherche plus bas. D'ailleurs, la Salle des Calcaires (1)

(1) La Salle des Calcaires n'est pas visible sur la coupe de la figure, n° 2. Pour se rendre compte de sa situation, on voudra bien compléter cette coupe par le plan de la figure n° 3, dont l'étude démontre qu'une partie des ossements entraînés dans le Siphon (si l'on admet l'hypothèse de leur passage par le conduit rempli qui a été signalé), ont pu être d'autant plus vraisemblablement déposés dans la Salle des Calcaires, que l'orifice par lequel ils auraient pu descendre plus bas s'ouvre de côté et se trouvait, à l'époque du dépôt de la brèche ossifère, déjà bouché par l'amoncellement du limon et des cailloux roulés contemporains des couches qui interceptèrent le Col-Voûté.

[illegible] pour l'[illegible]issement d'un [illegible] de [illegible] matériaux [illegible] dans les dégage-ments [illegible]. Abandonnant [illegible] tout espoir de [illegible] je fais dégager le trou en-



[illegible]

Plan du Gouffre

[illegible]

combré de limon et, par l'ouverture ainsi obtenue, je me glisse dans un conduit d'accès fort difficile, car masses, marteaux et ciseaux n'ont pu l'élargir suffisamment. Cette étape, d'ailleurs, restera toujours la plus pénible du Gouffre, surtout pour la remonter, parce qu'il faut s'y livrer à une véritable gymnastique et être mince.

Après avoir franchi l'étranglement, je me trouve

dans une nouvelle salle dont le sol est détrempé, piqué çà et là de cailloux roulés, sans cesse nettoyés par les eaux d'infiltration. Les parois latérales sont lisses comme celles du Siphon et leur disposition forme un S : c'est le dernier étage où l'eau s'engouffrait autrefois, pour continuer sa course en plan incliné, dans la direction d'un orifice en partie rempli que l'on aperçoit au bout de la muraille rocheuse.

CHAPITRE IV

La dernière fissure

Ce n'est qu'un mois plus tard qu'est reprise l'exploration, mais dans des conditions plus pratiques cette fois : entrée du Trou-du-Tonnerre bien dégagée, nouveaux scellements, pose de cordes neuves et goudronnées, etc. Enfin, il a été placé des échelles de cordes partout, sauf dans la Salle en S, où l'étroit boyau qui la sépare du Siphon ne s'y prête guère. Tous ces aménagements ont demandé quelque temps, mais grâce à eux, la tâche, en général, est rendue plus facile et les montées, en particulier, moins fatigantes.

Nous nous trouvons tous bien de ces améliorations qui s'imposaient, car notre outillage du début était vraiment un peu trop sommaire et doublait la difficulté.

Cependant, si simplifié que soit devenu le voyage souterrain, du fait de ces aménagements et de l'emploi d'un matériel plus perfectionné, il exige encore un certain effort ; l'aventure suivante en témoigne ;

Mon ami Jean Sève, venu de Paris pour voir les travaux, me demande de le faire descendre ; comme il y a des échelles jusqu'à la salle des Calcaires, j'acquiesce volontiers.

Le visiteur, habillé en conséquence, dûment attaché, se glisse dans l'ouverture, descendant en principe l'un après l'autre chaque échelon, et tout va bien d'étage en étage jusqu'à la Salle en S. Comme je l'ai dit plus haut, ce passage demeura toujours difficile à franchir. Jean Sève, qui tient à poursuivre l'excursion jusqu'au bout, se faufile comme il peut à travers les roches, et, se meurtrissant aux arêtes, finit par traverser l'étroit col et se laisser filer dans la Salle en S, le long de la corde à nœuds qui remplace à cet endroit l'échelle de corde. Il est enchanté de sa prouesse et ravi du spectacle offert à ses yeux durant toute son exploration, car le magnésium lui a permis de contempler les mille détails du Gouffre. Mais quel que soit l'attrait du site, il faut songer à remonter : c'est alors que la situation devient embarrassante. Je le précède, afin de lui montrer les positions à prendre dans l'étranglement pour se faire le plus mince possible et, bien qu'habitué à cette gymnastique, je dois m'y reprendre à trois fois, tant cet orifice est pénible à franchir de bas en haut. J'ai manqué mon but en passant le premier, car mes propres efforts ont découragé celui qui y assiste et, quand après avoir attaché ce dernier, on se met en devoir de l'enlever à son tour, il a déjà perdu la moitié de son énergie, persuadé qu'il est, à l'avance, de ne pouvoir sortir de la Salle en S. Aussi, après de vaines tentatives qui le mettent hors d'haleine, mon ami renonce-t-il à tout nouvel essai. On redescend près de lui, on l'en-

courage, bref, il rassemble ses forces une dernière fois. Nous tirons ferme! enfin, voici sa tête, un bras se tend, encore quelques centimètres et l'un de nous va pouvoir le saisir ! Mais le courageux visiteur a donné tout son effort, il n'en peut plus, est à moitié évanoui et murmure : « C'est fini, je lâche tout ! » Et il lâche tout, en effet ! Nous n'avons que le temps de nous arc-bouter à la corde et, au lieu de la chute brutale qui l'attend, c'est une lente descente qui s'opère. D'abord suspendu dans le vide, mon ami est bientôt déposé sur le limon humide de la Salle en S et tout est à recommencer ! Il a encore toute sa connaissance, mais ne doit pas très bien se rendre compte de ce qui lui est arrivé. On le détache, il s'étend dans la boue et s'endort. On veut le tenir éveillé ; mais, par phrases entrecoupées, il nous demande en grâce qu'on le laisse dormir, parlant de passer la nuit avec des vivres et des couvertures, et d'attendre ensuite autant de temps qu'il serait nécessaire pour l'élargissement du rocher au ciseau.

Un cordial, de bonnes paroles, quelques coups de marteaux sur des arêtes — plus pour l'effet moral que pour l'effet réel — et surtout une échelle de corde fixée à la hâte dans l'étroit passage, redonnent des forces au malheureux qui est enfin dégagé quelques heures après... L'ascension des Cheminées et du Trou-du-Tonnerre ne lui paraît plus qu'un jeu et c'est avec un soupir de satisfaction qu'il se retrouve, sinon au grand jour, — car la nuit est tombée depuis longtemps, — du moins sur un terrain plus praticable et dans une situation moins mouvementée. Il est harassé et ses vêtements déchirés sont couverts de boue, mais il est sauf et c'est l'essentiel.

Laissant de côté cette digression, qui nous a éloigné un instant du récit journalier des fouilles, nous allons reprendre à présent le compte-rendu de l'exploration du Gouffre, au point où nous l'avons interrompu, c'est-à-dire après la découverte de la Salle en S.

On attaque d'abord la fissure qui se trouve au bout de cette salle. Le travail est ainsi organisé : un ou deux hommes à cet endroit ; dans le Siphon, un autre qui aide ceux-ci à monter et à descendre en les hissant à la corde, qui leur passe des outils, des objets, etc. A la Corniche, autre travailleur, chargé de faire la navette entre le Col-Voûté et le Siphon, d'apporter ou de jeter, selon les besoins, tel ou tel instrument ; au Col-Voûté, encore un ouvrier ; celui-ci aidera son camarade de la Corniche à remonter, et tous deux uniront leurs efforts pour tirer la corde quand, la journée finie, leurs collègues du fond reprendront à leur tour le chemin de la sortie ; à la surface, enfin, un garde du treuil qui envoie des outils, empêche les badauds de jeter par étourderie quelque chose sur la tête de ceux qui sont au Col-Voûté ; c'est lui, également, qui remorquera l'un après l'autre tous les travailleurs du Trou-du-Tonnerre, quand le soir sera venu. Comme on le voit, c'est là une sorte de chaîne qu'impose la situation des lieux.

Une journée suffit à un dégagement partiel de cette fente pleine de limon à cailloux roulés et, pour me permettre d'avancer à plat ventre, pendant 3 mètres environ, dans une terre boueuse d'où j'aperçois une salle remplie d'éboulis. Il fait là un froid humide qui gèle, et je suis immobilisé dans une boue m'imprégnant des pieds à la tête. Impossible d'aller plus loin, même en tentant avec un levier de faire rouler un

bloc de rocher qui bouche le passage : celui-ci bascule, mais au lieu de tomber du bon côté, c'est vers moi qu'il s'abat ; au moment où il commence à quitter sa place, je n'ai que le temps de me sauver à reculons.

Je remarque, pendant mes investigations, que le courant d'air ressenti en mettant à jour le Trou-du-Tonnerre se présente ici à nouveau. L'air arrive par bouffées, indice de la continuation du Gouffre, jusqu'à une sortie à l'extérieur.

D'ailleurs, à chaque étage où se trouve un étranglement (au Col-Voûté, au Col menant à la Salle en S, etc.), ce même courant a été constaté dès la mise à jour de ces parties, mais au fur et à mesure de leur élargissement, l'air venant alors à se diffuser, le courant s'atténuait peu à peu jusqu'à n'être plus appréciable : d'une façon générale, l'air est plutôt raréfié dans l'intérieur du Gouffre et la présence d'un courant d'air n'en est que plus sensible (1).

Quelques jours plus tard, nous pouvions rouler le bloc là où il aurait dû s'écrouler la première fois ; nous dégagions encore des pierres et des terres, et il m'était possible de franchir ce dernier col.

(1) Comment admettre que l'on ait pu éprouver ce phénomène à l'entrée du Trou-du-Tonnerre, alors que le Col-Voûté était comblé, et au Col-Voûté lui-même, alors que l'orifice de la Salle en S se trouvait bouché, toute communication semblant, par conséquent, interceptée entre ces points et une sortie quelconque ? Il fallait donc supposer l'existence d'autres passages non fermés par où l'air pût venir jusqu'à nous. Ces passages ont été trouvés : dans le Trou-du-Tonnerre, ce sont des conduits très étroits que l'on ne peut sonder et qui paraissent rejoindre les Cheminées doubles (voir à la figure 1) ; à la Salle en S, c'est une fissure qui semble aller du Siphon jusqu'à la partie située plus loin que la Salle en S, sans avoir à traverser cette dernière.

A présent, plus de descentes à pic : nous sommes, — car Picardat m'a suivi,— dans un couloir qui court en une légère pente où l'eau établit son lit jadis ; ce lit est formé de limon à cailloux roulés, mais d'énormes quartiers de rocs qui se sont éboulés de la voûte du couloir, dans la période contemporaine, l'ont recouvert, ce qui fait qu'il n'est visible qu'à travers les interstices des pierres ; certains blocs ont plus de deux ou trois mètres cubes, et plusieurs d'entre eux sont restés suspendus « entre ciel et terre », pincés entre les murailles latérales. Par endroits, le boyau ne mesure pas un mètre de large, ni beaucoup plus d'un mètre de hauteur ; mais le lit au-dessus duquel nous marchons, comme sur un pont d'éboulis, est probablement plus vaste.

Tout ce voyage souterrain paraît facile, en comparaison de ceux qu'il faut effectuer jusqu'à la Salle en S, pour arriver ici ; si nous n'avançons que lentement, c'est parce qu'il est prudent d'éprouver chaque endroit où nous mettons le pied pour la première fois. Mais nous avons hâte d'aller le plus loin possible.

Quelques mètres après être sortis de la Salle en S, nous voilà sur une sorte de passerelle, faite de blocs de rochers et haute d'une dizaine de pieds (1), et à travers les interstices de laquelle nous devons nous glisser pour passer au-dessous. Quelques pas plus loin, le couloir s'abaisse, puis le voilà qui se relève en une haute cheminée dont le magnésium n'éclaire pas le sommet. Les éboulis deviennent plus réguliers et la marche plus aisée. Nous franchissons ainsi une

(1) La situation n'a pas permis de faire figurer cette passerelle sur la coupe n° 2, de dimensions trop réduites d'ailleurs, pour comprendre tous ces détails.

vingtaine de mètres et nous espérons bien que ce sont des centaines et des centaines de mètres que nous explorerons cet après midi, si les éboulis ne nous barrent pas le chemin.

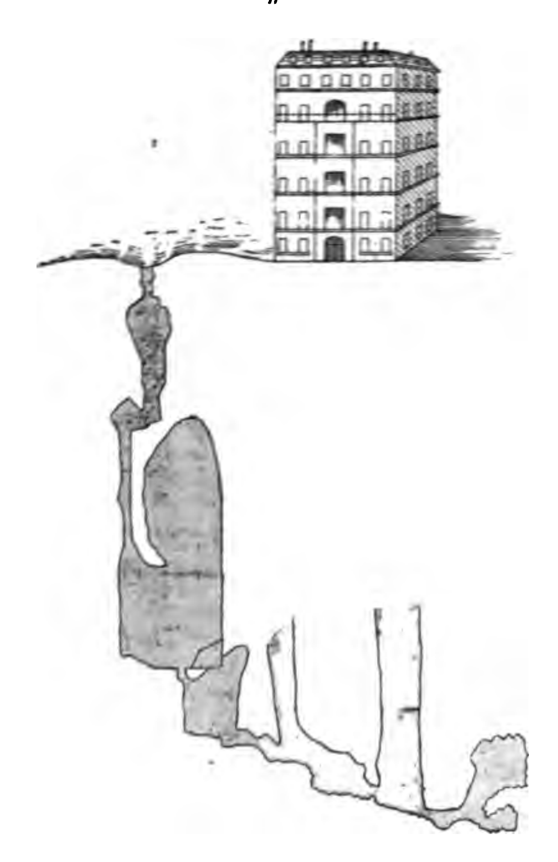
Cette fente est intéressante à examiner, d'autant que c'est la première fois qu'un être humain y lit le passé..... Je me demande jusqu'où il me sera donné d'épeler le livre devant nous : je dis « épeler », car à cause des éboulements importants de date relativement récente, dus à l'action des tassements, des glissements et des suintements, il faut presque deviner les traces de l'ancien cours des eaux, à travers un chaos de rochers dont le désordre n'est pas sans grandeur. Mais tout cela est mort, il y manque le souffle de la vie sous forme d'une eau courante ; la voix n'a plus de résonnance, le silence est pesant dans ces hautes murailles. Ce couloir enfin n'a pas le pittoresque du Siphon, et il se joint à la tristesse du décor une vague appréhension à la pensée d'une avalanche possible des éboulis suspendus, à certains endroits, à plus de quinze ou vingt mètres de hauteur.

Une seconde fois la muraille s'abaisse, il faut se courber pour passer; puis elle se relève en même temps que s'élargit la fissure. Mais, devant nous, se trouve un mur d'éboulis tombés de la voûte ; il y en a sous nos pieds, il y en a au-dessus de nous, ceux-là formant plafond : nous sommes donc arrêtés. Pour comble de malheur, une sorte de poche s'est produite dans la muraille qui s'oppose à notre passage, et, à la moindre tentative pour déblayer les pierres du dessous dans l'espoir de passer quand-même, celles du dessus nous écraseraient infailliblement.

Deux jours s'achèvent pendant lesquels nous revenons, Picardat et moi, dans ce même couloir, afin de trouver un moyen de franchir ce mauvais passage : nous en avons vus de si peu faciles jusqu'ici que

FIGCRE IV

Ce que représenterait une maison à six étages (22 mètres), à côté du Gouffre Sainte-Marie



nous espérons vaincre encore une fois. Que nous dégagions seulement quelques rocs pour pouvoir nous glisser à plat ventre, et qui sait ce qui nous est réservé de découvertes intéressantes, si nous avons la chance de passer de l'autre côté de l'obstacle ?

Hélas ! toutes nos investigations restent vaines ; nos projets et nos combinaisons échouent devant l'énorme masse d'éboulis. Pas le moindre trou pour se glisser. Quelques fentes à mettre le poing seulement, par lesquelles on sent arriver le même courant d'air que précédemment.

Le seul moyen qui donnerait peut-être un bon résultat, mais qui, il est vrai, pourrait aussi bien rendre la situation pire, serait de disloquer la muraille d'éboulis, à l'aide de la mine. Et encore aurait-on l'aisance nécessaire pour en extraire les débris ? Quant à creuser, quant à vouloir déplacer des matériaux, c'est risquer de voir s'effondrer sur nous vingt ou trente mètres cubes de rochers en équilibre instable. Dégager les pierres au-dessus de la poche dangereuse conduirait au même résultat. Enfin, fouiller sous nos pieds, traverser le pont d'éboulis qui nous supporte en opérant une trouée bien avant le mur infranchissable, c'est courir encore un tel danger que je ne me reconnais pas le droit d'y exposer mes ouvriers.

C'est ainsi qu'après bien des journées de recherches et de travail, je me vois obligé d'abandonner mon entreprise. Néanmoins, je me considère comme récompensé de mes efforts, non seulement par les souvenirs personnels que j'ai conservés de cette exploration, mais surtout par les spécimens d'osse-

ments fossiles qu'il m'a été permis de recueillir au Trou-du-Tonnerre, par les observations géologiques et hydrologiques qu'il m'a été donné de faire à propos du Gouffre et par la grande satisfaction, enfin, d'avoir découvert, exploré et mis à jour un abîme sur le plateau d'Annoux.

Avant de quitter ces lieux, avant d'en entourer définitivement l'entrée d'une barricade de sûreté, j'achève les coupes et les plans du Gouffre, et prends exactement la plus grande longueur et la plus grande profondeur des parties explorées. De l'orifice du Trou-du-Tonnerre au mur des éboulis, il y a quatre-vingt-dix mètres de parcours et le niveau de ce dernier endroit est verticalement à cinquante-huit mètres au-dessous du niveau du sol extérieur.

J'ajouterai, en terminant, que l'exploration et la fouille du Gouffre Saint-Marie ont demandé environ une soixantaine de journées de travail, chaque journée comprenant, en moyenne, 5 à 6 hommes.

Voici, enfin, les noms des seules personnes qui soient jusqu'à ce jour descendues dans l'abîme :

1° Sont allés jusqu'au mur des Eboulis, c'est-à-dire jusqu'au fond actuellement exploré :

MM. Bidault de l'Isle, Marcel ; Picardat, Henri.

2° Sont descendus à des étages divers :

MM. Baudon, Augustin ; Beaufils, aîné ; Beaufils, cadet ; Benoît, Paul ; Bidault de l'Isle, Georges ; Bourriou, Louis ; Chatelain, Antoine ; Fèvre, Charles ; Joly, Marcel ; Lemoine, Victor ; Lesœur, Maxime ; Mouchenotte ; Prévot, Jules ; Prost, Emile ; Sève, Jean ; Tissier.

CHAPITRE V

Hypothèses géologiques et Considérations générales.

Rapports du Gouffre Sainte-Marie avec la Source de Chatoy

Ce récit serait incomplet si, après avoir donné le récit des fouilles du Gouffre et avoir décrit l'aspect actuel de ce dernier, l'auteur omettait d'en exquisser la configuration probable dans ses parties encore inexplorées et d'en faire rapidement l'histoire géologique.

Quelle est l'étendue du Gouffre? A quels âges remonte sa formation? Voilà la double question à laquelle nous allons essayer de répondre.

Qu'on veuille bien d'abord remarquer que le Gouffre Sainte-Marie n'est pas une *caverne,* au sens particulier de ce mot, c'est une diaclase que les eaux ont utilisée pour s'y rassembler et y couler. Celle-ci se poursuivait évidemment autrefois, même avant que les eaux l'eussent agrandie, jusqu'à une sortie extérieure, car il paraît peu vraisemblable que ce soient ces dernières qui, chargées d'acides, aient dissout la roche jusqu'à un débouché à l'air libre.

En parlant d'un débouché à l'air libre, nous n'affirmons pas à la légère : sans doute, les eaux d'infiltration auraient pu, au lieu de se réunir et de couler sur l'argile du fond du Gouffre jusqu'à une sortie, se perdre en quelque endroit perméable; mais, en ce cas, comment expliquer la cause des bouffées d'air ressenties? Il faut donc admettre une issue.

Cette issue n'est certainement pas entièrement in-

terceptée ni par le cône de déjection des matériaux entraînés jadis, ni par des éboulis ; en outre, le canal souterrain n'est nulle part complètement rempli et il reste partout assez d'espaces vides pour laisser passer l'air.

D'après ce qui précède, on est en droit de supposer que la sortie du Gouffre existe, est apparente et se présente à un niveau moindre que celui du Couloir des Eboulis, actuellement exploré, c'est-à-dire à moins de 240 à 250 mètres au-dessus du niveau de la mer. Elle doit très probablement s'ouvrir à flanc de coteau (indice décelé par cette circonstance que l'air arrive par *bouffées*, selon les coups de vent qui atteignent verticalement la pente) et être humide au moins pendant la mauvaise saison, étant donné qu'il a été remarqué assez de suintements dans le Gouffre pour supposer que ceux-ci, se produisant sur tout le parcours du canon souterrain, forment, au point d'arrivée de la fissure, une source plus ou moins abondante, intermittente ou continue.

Cette sortie, enfin, bien que non comblée, ne permet pas pourtant à un homme de pénétrer sans déblais (autrement, on connaîtrait dans la région un tel orifice) : sa recherche au milieu des autres anfractuosités analogues de la contrée n'est donc pas chose aisée.

Sans doute, de telles investigations, dans une région vaste, accidentée et boisée, présentent de réelles difficultés ; heureusement, les recherches sont déjà circonscrites, puisqu'il paraît évident que l'issue du Gouffre se trouve à un niveau déterminé quant au maximum d'altitude, dans une position non horizontale et à un degré d'humidité relative.



Enfin, il faut tenir compte de deux circonstances qui ont leur valeur : 1° la direction initiale du Couloir des Eboulis est celle de Jouancy ; 2° à 300 mètres environ du Trou-du-Tonnerre, court un vallon allant de la Côme-Sainte-Marie à la vallée du Serein.

Dès lors, jetons un coup d'œil sur la carte d'état-major : nous voyons que le vallon en question, après avoir dépassé la Côme-Sainte-Marie, les bois communaux d'Annoux, ceux de la Grande-Haie, atteint au bout de quelques kilomètres le niveau nécessaire à la réalisation des conjectures précédentes, en débouchant dans un fond encaissé entre les bois de Frétoy et ceux de Jouancy. Non seulement à cet endroit l'on se trouve à l'altitude désirable, non seulement on peut remarquer que désormais le niveau du vallon ne baisse plus guère jusqu'au Serein, mais l'on constate que tout l'ancien régime des eaux qui ont creusé les diverses dépressions du plateau, converge vers ce point : de Châtel-Gérard, de Sarry, de Jouancy, plusieurs cuvettes semblables au ravin de la Côme-Sainte-Marie aboutissent à ce lieu central. C'est là que doivent être orientées les recherches.

En effet, en tenant compte de la direction initiale du Gouffre, on est amené à supposer que la sortie s'ouvre vers Jouancy. Or, entre le Trou-du-Tonnerre et cette commune, le plateau est coupé par la dépression signalée. Si la diaclase faisant suite au Gouffre passait au-dessous pour atteindre le Serein, sa profondeur serait telle à cet endroit qu'il faudrait également qu'elle passât sous le Serein, ce qui n'est guère probable. Sans doute, la rivière se perd dans ces parages aux époques de sécheresse, mais c'est là un phénomène dont la cause est générale, tenant au

caractère fissuré de la région, et ne peut pas se rapporter spécialement au Gouffre Sainte-Marie. En l'absence d'autre vallée d'une altitude de moins de 240 mètres, entre le Gouffre et le Serein, dans la direction de Jouancy, il faut donc admettre que c'est dans la cuvette des bois de Jouancy, ou dans le ravin la prolongeant jusqu'à la rivière, qu'existe l'orifice du couloir souterrain.

En un mot, et seulement d'après les indices fournis par la topographie et d'après les constatations faites au cours de l'exploration, on peut conclure à une sortie non entièrement comblée, dans la vaste dépression qui mène au Serein, à partir du Buisson-Brunehaut jusqu'à cette rivière ; l'aven doit côtoyer ce vallon (dont il n'est qu'à trois cents mètres à la Côme-Sainte-Marie) pendant quatre ou cinq kilomètres et aboutir à l'extérieur, dès que le niveau du sol coïncide avec celui du lit souterrain.

Or, à quelques centaines de mètres de la cuvette des bois de Jouancy, existe une source intermittente connue sous le nom de Source de Chatoy. Il est donc fort vraisemblable que celle-ci soit l'orifice du Gouffre, puisque sa situation et son niveau répondent aux précédentes déductions.

Au printemps, un petit filet d'eau claire sort de cette fontaine, encombrée de blocs recouverts de limon argileux. Autour de la mince fente par laquelle s'échappe le liquide, se trouvent des cavités que laissent apercevoir les interstices des pierres. Dans l'une d'elles, il a été engouffré une perche de quatre mètres. Les parties vides, entre l'accumulation de matériaux paraissant amoncelés par l'effet des eaux, donnent l'impression d'être assez spacieuses.

Pour s'en rendre compte avec certitude, un dégagement serait toutefois nécessaire. En opérant une tranchée dans le flanc du coteau d'où jaillit la source, il est probable que l'on découvrirait, sous l'accumulation des alluvions du cône de déjection, une vaste excavation qui communiquerait souterrainement, — tout porte à le penser du moins, — avec le Gouffre Sainte-Marie. Peut-être pourrait-on tenter alors une exploration dans le sens inverse du cours des eaux et parcourir sous terre, sans difficultés insurmontables, les cinq kilomètres qui séparent la source du mur des Eboulis.

L'auteur a examiné toute la contrée, d'où, d'après ses hypothèses, devrait aboutir la diaclase prolongeant l'abîme : aucun trou, aucune dépression, nulle autre source n'a attiré son attention dans cette région. Il y a donc lieu de croire que la fontaine de Chatoy constitue la sortie de l'aven de la Côme-Sainte-Marie. Du moins, placée dans la cuvette des bois de Jouancy, en quelque sorte comme à point nommé, il serait étonnant qu'elle n'eût aucun rapport avec lui.

A quelle époque remonte la formation du Gouffre et sa continuation encore inexplorée ?

Il est certain qu'une telle fissure ne s'est point créée de toutes pièces sous les eaux d'infiltration ou sous les eaux torrentielles de la période pleistocène. Déjà, à l'ère secondaire, les rochers jurassiques de la contrée étaient disloqués, craquelés en certains endroits et, à l'entrée du Trou-du-Tonnerre notamment, jusqu'à sa sortie supposée, se trouvait une déchirure qu'ont agrandie les infiltrations : celles-ci, par la corrosion, n'ont donc fait qu'achever plus ou moins

lentement un brusque travail d'ancienne dislocation, et c'est, par conséquent, à l'ère secondaire qu'il faut placer la naissance du Gouffre — simple fissure, — et aux temps glaciaires et diluviens son aspect actuel.

Depuis ces derniers, de continuels suintements ont incessamment tendu à décorer les salles de tufs, de stalactites et de cristallisations calcaires de toutes sortes : éboulements et remplissages ont comblé certaines poches, bouché divers passages. Il faut faire abstraction de cette œuvre récente pour étudier le Gouffre.

La plupart de ces remplissages datent de l'âge paléolithique. Les matériaux qui ont intercepté le Col-Voûté et l'entrée de la Salle en S, se sont accumulés aux coudes et aux étranglements pendant et après la période glaciaire : ils sont, en tous cas, antérieurs à l'étage de la Madeleine dont provient la brèche ossifère du Trou-du-Tonnerre et qui repose au-dessus de ces précédents dépôts.

Entre la période secondaire et l'époque pleistocène, le Gouffre Sainte-Marie a pu également subir des remaniements. Les âges éogène ou néogène ont peut-être laissé des traces effacées par les dépôts plus récents. De ce qu'il n'a été retrouvé ni sables, ni fossiles de ces temps intermédiaires, on ne doit pas conclure que les eaux du miocène, par exemple, ne l'aient point visité. On a retrouvé des sédiments tertiaires dans des cavernes creusées dans le jurassique, à quelques lieues de l'Isle : rien ne s'oppose donc à une extension du flot tertiaire jusqu'à la région qui nous occupe. Mais c'est plutôt vers la sortie de la fente souterraine, dans le vallon signalé plus haut,

que ces vestiges d'un passé plus éloigné dans l'anté-histoire que l'époque pleistocène, âge relativement récent, devraient, s'ils existent, être recherchés ; il ne faut pas oublier que les eaux de la dernière période et les infiltrations contemporaines ont du chasser constamment vers cette sortie tout dépôt antérieur, en y ajoutant des dépôts plus modernes.

Rappelons enfin que le Gouffre Sainte-Marie n'a pas été habité par l'homme des cavernes, par suite de sa verticalité. Seule, la sortie a pu l'être et il ne serait pas impossible, si l'on venait à fouiller la Source de Chatoy, que l'on découvrît, servant de vaste antichambre à la mince diaclase mettant en communication souterraine le fond des bois de Jouancy et l'abîme, une caverne à mobilier préhistorique.

Au point de vue de l'hydrographie du sous-sol d'Annoux, l'exploration du Gouffre n'a pu que confirmer ce que l'on supposait à ce sujet. L'aridité du plateau s'explique désormais par une constatation matérielle. Les couches superficielles des alentours des abîmes sont généralement à sec, par la raison que les eaux s'infiltrent dans les fissures du calcaire au lieu de s'accumuler dans des poches imperméables. Elles se réunissent ensuite sur l'argile du fond des abîmes au profit des vallées qu'elles vont alimenter plus loin.

Avant de terminer ce chapitre, qu'on me permette de commenter ma découverte du Gouffre Sainte-Marie, non plus au point de vue géologique, mais dans le but pratique d'une vulgarisation possible.

Dans l'état actuel de l'abîme, celui-ci est-il visi-

table ? Pourrait-on, en tous cas, en rendre les salles accessibles à tous au moyen d'aménagements ? Voilà deux questions importantes qui demandent quelques explications.

Il est évident qu'à présent la descente dans le Gouffre ne comporte plus les aléas d'une exploration ; certains étranglements sont élargis, il n'y a plus d'éboulements à craindre ; enfin, il est possible d'assujettir presque partout des échelles de cordes, et, avec la corde d'attache (nécessaire pour parer à la fatigue ou à quelque éblouissement, et pour se rattraper quand les mains glissent sur les barreaux boueux et détrempés), il n'y a aucun danger à redouter.

Au cas où cela inciterait quelque touriste à descendre, il suffirait, à cet effet, de remettre en place treuil, poulies et cordages, et de préposer les ouvriers qui ont travaillé dans l'abime à la conduite du visiteur (1).

Je supposerai donc qu'un excursionniste de l'Avallonnais, ayant lu les pages précédentes et se rendant exactement compte de ce qu'il entreprend, s'est résolu à visiter le Gouffre Sainte-Marie.

Il s'équipe, se vêt en conséquence, se fait solide-

(1) Celui-ci devra mettre un vêtement sacrifié, car on revient de cette excursion couvert d'une boue qui tache et pénètre à tel point qu'elle macule le linge à travers l'étoffe. Une casquette épaisse protégera la tête contre les chocs. Pas d'accessoires inutiles qui gêneraient et qui reviendraient en mauvais état ; pas de gants, surtout, pour ne pas s'exposer à glisser des échelles.

Quand le visiteur sera au fond du Siphon, il ne se risquera à descendre plus bas que si la première partie du Gouffre ne lui a pas paru trop difficile à visiter, car, sinon, pour aller

ment attacher et commence sa descente. Nous allons le guider :

Il se glissera d'abord dans les roches d'entrée du Trou-du-Tonnerre et, grâce à l'échelle, arrivera très aisément au Col-Voûté. Là, un homme, placé à l'avance à cet endroit, le détachera pour le réattacher à une nouvelle corde et lui indiquera la position à prendre pour passer dans les Cheminées. A la Corniche, second arrêt : de ce point, il dominera le Gouffre, aura tout le loisir d'examiner le Siphon, d'y expérimenter les effets de la lumière et de la résonnance. Le préposé à cet étage le guidera dans le Siphon même : cette troisième descente n'est pas longue. Là, nouvel examen, puis, tandis que ses premiers guides resteront à leur poste pour remonter plus tard le visiteur, un autre ouvrier le détachera encore et le réattachera pour la visite de la Salle en S. Tout cela semble peut-être un peu compliqué, mais l'on doit comprendre que ces amarrages successifs sont absolument nécessaires, car, malgré les échelles, une seule corde ne pourrait, en l'aménagement actuel du Gouffre, conduire le touriste jusqu'au fond ; en effet, elle éprouverait une trop grande tension, les hommes de la surface devraient fournir un travail musculaire trop considérable et un accident pourrait

dans la Salle en S qui fait suite au Siphon *et surtout pour en revenir,* il rencontrerait les plus grands obstacles : qu'il sache bien que, si descendre des rochers semble souvent un jeu, les remonter est un exercice extrêmement laborieux.

Tout cela est individuel, d'ailleurs, et c'est pourquoi si je ne doute pas que beaucoup de ceux qui tenteront l'excursion l'achèvent sans trop de peine, je ne veux, bien entendu, prendre ici aucune responsabilité, ne connaissant ni la force morale, ni la force physique de chacun.

se produire, en outre, par suite d'une rupture due au frottement qui serait exercé sur la corde à chaque étage.

Pour passer dans la Salle en S, l'excursionniste devra se livrer à une véritable gymnastique et, quand il aura franchi cet étroit boyau, il trouvera un dernier ouvrier qui, après l'avoir débarrassé de sa ceinture, le conduira de pied ferme dans le Couloir des Eboulis, c'est-à-dire sur le lit de l'ancien cours des eaux. Il y aura encore un mauvais passage auparavant, car il faudra se traîner à plat-ventre pendant trois ou quatre mètres dans un col excessivement resserré et malheureusement toujours rempli de limon boueux.

Cette fois, en admettant qu'il ait eu assez d'habileté pour éviter de se trop salir, le visiteur devra se résigner à emporter avec lui une épaisse couche de terre. De l'autre côté, il pourra se relever, et, bien guidé pour ne pas tomber dans des éboulis, marcher presque normalement ; il arrivera ainsi, en se baissant ici, là en enjambant quelque roc, jusqu'à la dernière salle : tout ceci n'est qu'une promenade où l'on aura le loisir de regarder et d'étudier sans fatigue.

La visite achevée, on reprendra le même chemin en sens inverse. Le retour sera la partie la plus pénible de l'excursion, celle où il faudra du souffle et de l'énergie. Mais, si du premier coup, le touriste n'y parvient pas, qu'il ne se décourage, ni ne s'affole : il ne peut rien arriver de plus grave que ce qui a été raconté plus haut au sujet de mon ami Sève, lequel, malgré sa position critique, en a été quitte pour séjourner dans le Gouffre quelques heures de trop.





Le vrai moyen de remonter *vite,* c'est de ne pas vouloir aller *vite* et de ne pas perdre la tête au premier obstacle. D'ailleurs, à présent, grâce aux échelles de cordes, il est possible de se reposer à mi-étage ; enfin, la corde d'attache hâlée par les hommes est une sûre garantie contre les chutes.

Un seul endroit, pendant l'ascension, reste vraiment sinon périlleux du moins très délicat à franchir, c'est, on l'a vu, le col qui sépare la Salle en S du Siphon. Une fois dans les cheminées, la montée n'exige qu'un effort moindre et, dès que le besoin s'en fait sentir, on a la faculté de prendre haleine, si l'on n'est pas sujet au vertige. Si l'on est sensible à ce malaise, et que le Gouffre soit éclairé, bien qu'il n'y ait aucun danger, grâce à la corde d'attache, il ne faudrait pas se reposer entre la Corniche et le Col-Voûté, d'où l'on domine le Siphon, car l'échelle de corde qui se balance toujours un peu en vous berçant au-dessus de l'abîme, ferait éprouver une sensation des plus désagréables.

Enfin, voilà notre touriste dans le Trou-du-Tonnerre : quelques minutes encore et c'est le grand jour.

Si le voyage souterrain que le lecteur vient d'accomplir en pensée est bien peu de chose en comparaison d'une première exploration, il n'en reste pas moins, en somme, assez peu pratique. Ceux qui ne poursuivent pas un but scientifique et visitent une contrée pour leur agrément ne se résignent pas toujours à toutes les conditions qu'impose une excursion dans le Gouffre Sainte-Marie, et ceux qui s'y résigneraient peuvent ne pas être servis par une force suffisante.

Que faudrait-il donc pour mettre le Gouffre Sainte-Marie à la portée de tous, pour le faire connaître, le vulgariser ? Beaucoup de choses sans doute, mais qu'un Syndicat d'initiative pourrait se permettre néanmoins. Les voici, brièvement :

Il serait nécessaire d'élargir un peu plus l'entrée du Trou-du-Tonnerre à la mine, de l'aménager, d'y construire une maisonnette destinée à y abriter des cordages et accessoires divers, et y renfermer des effets que les touristes revêtiraient simplement par dessus les leurs. Il faudrait faire sauter électriquement, de l'extérieur, l'orifice trop étroit qui accède à la Salle en S, ainsi que celui qui mène aux Eboulis, et, dès lors, plus de gymnastique à effectuer, plus de parcours en rampant ! Indispensable encore serait — et voilà le plus dispendieux ! — de remplacer les échelles de cordes par des échelles de fer, et, partout où la place le permettrait, par des escaliers de fer, tout cela scellé dans le rocher. Dans tous les cas, chaque visiteur devrait, par simple mesure de précaution, être attaché à une corde dont la grosseur serait suffisante pour rendre l'allongement insignifiant, et que des poulies, placées aux parties coudées, empêcheraient de frotter contre les rochers.

Grâce aux escaliers et aux échelles fixes, les visiteurs ne seraient plus suspendus dans le vide, sensation qui ne plaît pas à tout le monde ; ils pourraient descendre et remonter par leurs propres moyens, sans même s'apercevoir de la présence de la corde de sûreté. Comme il n'y aurait plus à hisser personne, le nombre des guides se trouverait diminué : deux suffiraient, l'un restant au treuil extérieur, l'autre précédant chaque touriste, étage par étage.

Tout cela peut être entrepris par un Syndicat d'initiative ou par une Société de tourisme. Bien entendu, quelle que soit la somme fixée pour la visite, on ne peut prévoir en combien d'années cette Société récupérerait son argent, ni même si, étant donné les dépenses d'entretien, elle arriverait jamais à recouvrer sa première mise de fonds : le chercheur qui écrit ces lignes, ayant découvert et rendu accessible dans la mesure de ses moyens un Gouffre de l'Avallonnais, considère son œuvre propre comme achevée avec la publication de ce compte-rendu et laisse désormais à plus compétents que lui, en ces sortes d'entreprises de vulgarisation, le soin d'effectuer ce calcul.

L'ouverture du Gouffre Sainte-Marie au public ne rembourserait peut-être pas de ses frais le Syndicat qui en prendrait l'initiative ; mais, en tous cas, elle rendrait certainement un peu moins isolé, — en y attirant des visiteurs, — le petit pays d'Annoux, perché sur son plateau, seul, en dépit de sa belle route, au milieu des grands bois, lui qui ne demanderait qu'à accueillir aimablement le gai passage des excursionnistes.

Il serait souhaitable également, pour la pittoresque localité de Cours, — que dessert un chemin de fer,— qu'on déblayât, un jour, la Source de Chatoy et qu'on en fît une entrée de Grotte aménagée, afin d'offrir aux étrangers l'attrait de l'agréable visite d'un long et intéressant aven.

Le sous-sol avallonnais renferme bien des curiosités. Il suffirait de les faire connaître.

ÉTUDES DE GÉOLOGIE

Le MORVAN à l'ÉPOQUE JURASSIQUE (1)

Par M. l'abbé PARAT

Le voyageur ne se lasse pas d'admirer cette protubérance énorme qu'est le Morvan, sorte de nœud géologique jeté aux confins des bassins de la Saône, de la Seine et de la Loire. Mais ce massif attire et étonne encore plus le géologue, soit qu'il le regarde à l'est, à Autun, dans la vallée de l'Arroux, c'est-à-dire à 300 mètres d'altitude, en portant ses regards vers le sommet du Beuvray, à 800 mètres ; soit qu'il le regarde à l'ouest, à Corbigny, dans la vallée de l'Yonne, à 200 mètres, en se tournant vers les collines de Lormes, situées à 600 mètres.

L'impression est la même : ce massif de roches cristallines d'éruption qui se dresse isolé, tout d'un jet, au milieu de la plaine formée des dépôts anciens de la mer jurassique, fait l'effet du sphinx s'élevant mystérieux au sein des sables du désert. Il n'a rien,

(1) L'époque jurassique, partie de l'époque secondaire, est l'époque géologique qui a vu se déposer dans les mers les terrains de la chaîne du Jura dont le département de l'Yonne est un prolongement. C'est l'époque des grands sauriens marins tels que l'ichthyosaure et le plésiosaure.

en effet, des terrains qui l'enveloppent : son sol et sa flore sont tout autres, son altitude, sa configuration, son climat et le régime de ses cours d'eau sont tout différents ; tout, jusqu'à ses races d'habitants, dénote un isolement comparable à celui d'une île lointaine par rapport au continent. Et cette impression persiste quand, du haut de ses sommets culminants, le géologue regarde au loin, à ses pieds, la bordure de collines calcaires très découpées qui lui forment une ceinture dont il est séparé par une plaine, sorte de fossé qui semble défendre les abords de la forteresse de granit.

C'est véritablement une énigme ; et l'on interroge cette montagne, d'aspect sévère, qui se présente comme un livre fermé. Partout ailleurs, l'histoire de la terre est pour ainsi dire écrite par les fossiles ou débris des êtres qui ont vécu dans les mers anciennes ; car ces fossiles, véritable alphabet géologique, sont répandus au sein des couches de la terre superposées avec ordre, et nous indiquent, sur chaque feuillet, le rang qu'il occupe dans la série et par suite sa date de formation relative, ses rapports avec les autres couches et les changements qu'il a subi à travers les siècles. C'est ainsi que le géologue, ayant pris connaissance par les fossiles d'un terrain qu'il foule ici ou là, pourra dire quelles couches sont cachées dans les profondeurs au-dessous de tel terrain, ou bien les couches que l'on doit rencontrer à la surface en allant dans telle ou telle direction : elles ont toutes leur nom et leur numéro d'ordre avec leur composition. De même, le géologue saura reconnaître, par les fossiles ou les débris résistants de roche, l'existence sur ce même terrain de couches qui lui étaient super-

posées et qui ont disparu entièrement, dissoutes et emportées par les eaux avec le temps.

Mais le Morvan n'offre aucun de ces caractères susceptibles de faire déchiffrer son histoire. C'est un ensemble de roches cristallines qui presque toutes sont dépourvues de stratification, c'est-à-dire de couches ordonnées et absolument privées de débris organiques, ce qui ôte une base solide à leur classification chronologique. On remarque d'abord, dans son massif, le terrain dit primitif qu'on appelle *gneiss* (1), sorte de granit qui montre déjà la structure feuilletée que produisent les eaux marines sur leurs dépôts; puis, une variété de roches d'éruption vomies par les plus anciens volcans qui ont traversé en les disloquant et en les reversant les premières couches consolidées. Ces roches sont le granite gris de Quarré-les-Tombes qui est apparu dès l'origine, la granulite rose d'Avallon qui s'est frayé plus tard un passage dans le granite fracturé, le porphyre qui a pénétré l'un et l'autre à la faveur des fissures nombreuses, enfin, le quartz de filon qui a circulé avec les eaux thermales dans les veines du massif, y amenant tous les minéraux exploitables : l'argent, le cuivre, le plomb, le fer, la barytine, la fluorine, etc.

Cette succession de roches cristallines, de composition assez similaire, mais d'âge différent, se pénétrant les unes les autres, montre bien que le masse, d'abord formée de matières fluides, subissait par son refroidissement et ses oscillations des fractures qui laislaient un passage à d'autres produits volcaniques.

(1) Le gneiss offre un bon spécimen dans le piédestal de la statue de Vauban qui a été pris à Saint-Léger.

Ce n'est pas tout : des ruptures de grande étendue se sont formées dans le cœur du massif et sur les bords oriental et occidental, et ces ruptures de la roche se sont accompagnées de déplacement, c'est-à-dire qu'un des côtés s'est affaissé contre l'autre, produisant une différence de niveau ; c'est ce qu'on nomme des *failles :* une des meilleures preuves des mouvements que l'écorce du globe a subis à toutes les époques.

C'est là tout ce que l'on sait, en général, du massif considéré en lui-même. Mais quel rôle a-t-il joué pendant la longue période des temps secondaires et tertiaires ? Est-il resté simple spectateur des transformations qui s'opéraient autour de lui, ou bien a-t-il été associé à ces changements ?

On a des preuves certaines qu'au début de l'époque jurassique, le Morvan était fond de mer, au moins dans une partie de son massif ; c'est un gisement des plus intéressants qui vient nous révéler cet ancien état de choses. Près des limites de l'Avallonnais, entre Quarré-les-Tombes et Saint-Brisson, dans le « Bois-aux-Mhères », sur une grande étendue, on trouve, en plein pays granitique, des blocs de quartz jaune ou rouge contenant des moules de coquilles du genre cardinie. Or ces fossiles sont ceux qu'on recueille dans les bancs calcaires de la plaine de Champien, près d'Avallon, à 230 mètres d'altitude, et ces dépôts sont ceux du Lias formant la base des terrains qui sont couronnés par les calcaires à ciment. On voit donc le même fond de mer au pied du massif coter 230 mètres, et sur le massif, 636 mètres, soit une différence de plus de 400 mètres.

Ces dépôts silicifiés de Saint-Brisson, qui ne sont

pas les seuls (1), mais qui ne dépassent pas cette altitude et ne pénètrent pas au cœur du Morvan, sont restés jusqu'ici les seuls témoins de l'action que la mer jurassique a exercée sur son massif. Ces témoins se sont conservés parce qu'ils étaient d'une roche résistante; car les couches elles-mêmes, de nature calcaire, se sont dissoutes à la longue et ont été comme lessivées par les eaux.

Sans ces dépôts inaltérables, on ne saurait donc rien du Morvan, et l'on pourrait, *à priori*, affirmer ou nier aussi bien l'existence des dépôts jurassiques et même tertiaires sur ses collines en admettant une dénudation complète aux époques suivantes. Et, en effet, j'ai entendu M. le professeur Vélain (2) dire, et d'autres l'on dit comme lui, que jusqu'à preuve du contraire, il n'admettait pas l'invasion des mers jurassique et crétacée sur le Morvan. D'un autre côté, M. le professeur Collot (3) croit, et il n'est pas le seul, qu'il a eu le sort des terrains environnants sans qu'il en restât rien. M. de Lapparent semble avoir adopté

(1) Voir Réunion de la Société Géologique à Semur, 1879. Bull. 3e. Série T. VII. — Vélain : Lambeaux de lias surélevés et mouvements du Morvan. On cite d'autres fossiles : griphée arquée, spirifer, térébratule, etc.

(2) Ancien maître de conférences de géologie à l'Ecole normale supérieure, actuellement professeur de géographie physique à la Faculté des sciences de Paris, auteur de la carte géologique pour les terrains sédimentaires, Feuille d'Avallon, directeur des excursions géologiques dans le Morvan et les environs, du Congrès de Semur, 1879. M. Vélain a fait une excursion avec ses élèves, en 1899, dans notre région, et je l'ai suivie.

(3) Professeur de géologie à la Faculté des sciences de Dijon. C'est aussi l'avis de M. Paul Lemoine, docteur ès-sciences naturelles, originaire de l'Yonne.

théoriquement cette dernière opinion, car il a, dans la quatrième édition de son magnifique *Traité de Géologie,* commencé à esquisser les rivages de toutes les mers anciennes, et l'on voit, par exemple, qu'il a fait passer le contour des mers albienne et crétacée à travers le Morvan.

Sans doute, la carte géologique détaillée de la France indique les affleurements actuels de chaque étage qui seraient en même temps les rivages marins correspondants si le premier état de choses n'avait pas été modifié. Mais il est bien reconnu que certaines formations ont débordé à l'origine les limites actuelles, car des témoins d'une plus grande extension se retrouvent çà et là, soit dans les dépôts meubles engagés dans les fentes, soit dans les débris résistants épars sur les plateaux, débris qui ne disent rien au voyageur et qui ont un langage si expressif pour le géologue.

C'est grâce à ces vestiges et par des recherches longues et minutieuses qu'on peut arriver à démêler l'association fortuite de ces matériaux d'époques différentes, et à tracer les limites des eaux marines ou lacustres où ils s'étaient déposés. C'est là ce que j'ai voulu faire en y consacrant des courses nombreuses qu'une longue résidence dans la contrée a pu rendre fructueuses. Ces recherches avaient déjà été faites par plusieurs géologues. MM. Raulin et Leymerie, dans la statistique géologique de l'Yonne, ont signalé en gros beaucoup de gisements. M. Vélain, dans la Feuille d'Avallon, a marqué les principaux. M. Collenot, de Semur, M. Moreau, d'Avallon, les ont observés et décrits. Il s'agissait d'étendre le rayon de ces recherches, de compléter la carte des gisements et de

les classer. Puis il fallait interroger le Morvan à la suite de MM. Lévy et Vélain, de M. Marlot, géologue-prospecteur, et poser une conclusion selon que le massif granitique aurait ou n'aurait pas les mêmes témoins que sa bordure (1).

Les matériaux résistants des couches que la dénudation a laissés sont par ordre d'ancienneté : 1° les chailles du terrain oxfordien ; 2° les grès ferrugineux de l'étage albien ; 3° les silex de la craie ; 4° les blocs de grès du terrain tertiaire dont il faut suivre les gisements depuis les traces les plus éloignées jusqu'aux couches de leur provenance restées en place.

Mais avant de les décrire, voyons un peu quel est ce champ d'exploration. Le massif granitique, après une usure prolongée, atteint encore des sommets de 900 mètres, puis il s'abaisse graduellement du sud-est au nord-ouest à des plaines de 600 mètres (environs de Montsauche), à la limite du Haut et du Bas-Morvan. Il descend alors rapidement, de gradin en gradin, à la terrasse de Saint-Germain, 450 mètres, et enfin il tombe à 230 mètres (Avallon) et même à 220 mètres (Island) à la pointe nord-ouest qui marque sa plus faible altitude. De chaque côté il se relève, soit dans la direction est où il cote 350 mètres à Sainte-Magnance, soit dans la direction sud, à Empury, où il atteint 415 mètres.

(1) Les observations et conclusions contenues dans cette notice ont été communiquées au Congrès des Sociétés savantes tenu à Nancy en 1905, et à celui de l'Association française pour l'avancement des sciences tenu à Lyon en 1906. Aucune objection n'y a été faite ; seul M. Bleicher, président de la section (Géologie) m'a dit qu'il avait mis quinze ans à découvrir sur les Vosges les vestiges d'une couche disparue.

Voir le volume des mémoires du Congrès de Lyon, page 290.

La [illegible] du massif [illegible] sur [illegible] [illegible] [illegible] la [illegible] [illegible] la Terre-Plaine, qui s'établit [illegible] [illegible] vers l'est, et la [illegible] [illegible] [illegible] par la [illegible] [illegible] à 330 mètres à [illegible] vers Époisses à 300 [illegible] à 430 mètres. La bordure du côté [illegible] [illegible] bordières plus [illegible] au massif : elle cote 300 mètres à Vézelay et 425 au mont de Vigne qui fait face aux [illegible] granitiques d'Empury de 415 mètres.

I. — Les Chailles oxfordiennes

Les chailles (1) sont des rognons de silex plus ou moins calcaire, appelés *forune* dans nos pays, et ayant la forme de billes ou de boules plus ou moins ovoïdes avec ou sans appendices. Ils sont incorporés aux bancs calcaires de l'étage oxfordien supérieur, dit encore argovien. Cet étage est bien visible dans les escarpements de Saint-Moré et dans ceux d'Arcy, où il forme la Grande Grotte, reposant directement sur les calcaires de l'étage bathonien et supportant les calcaires coralliens qui se dressent en beaux escarpements non stratifiés et très excavés. L'oxfordien à chailles n'a guère que 10 à 15 mètres d'épaisseur et il ne commence avec ce caractère que dans la vallée de la Cure, se dirigeant vers l'ouest par Bois-d'Arcy.

(1) Chaille est le même mot que chaillou qui est usité pour caillou dans certains pays.

Châtel-Censoir, Coulanges-sur-Yonne et Andryes (1). Il se tient donc à 15 kilomètres en moyenne du massif granitique.

Les chailles, d'abord rares dans la vallée de la Cure, deviennent de plus en plus abondantes vers la vallée de l'Yonne dans les calcaires en place. Il en est de même des chailles disséminées sur tous les plateaux, entre la bordure de l'étage et le Morvan. Seulement elles ont souvent l'apparence de galets de rivière, avec une surface polie, une forme toujours arrondie et une patine jaune. Cela tient à ce que ces chailles, naturellement en rognons, se sont trouvées, à l'ébauche des vallées, roulées par les eaux à toutes les hauteurs et sont devenues facilement des galets.

La *Statistique géologique de l'Yonne* (p. 569) signale au sud-est d'Andryes, à 60 kilomètres au-dessus de la rivière, un dépôt de cailloux de quartz et de silex de la grosseur du poing. Il y en a un autre à la Tour (2) (Merry-sur-Yonne), vers 200 mètres d'altitude. Mais sur le plateau, entre Mailly-la-Ville et Avillon, et surtout près de ce hameau, sur l'ancien chemin, les chailles forment une véritable nappe qui jalonne le lit d'un ancien cours d'eau ébauché puis abandonné. On suit ce dépôt jusqu'à la vallée de la Cure, par Lac-Sauvin (Arcy-sur-Cure) et surtout Bois-d'Arcy, (où elles atteignent 244 mètres (3) au côtat Raidot, c'est-à-dire 100 mètres au-dessus de la vallée, ce qui

(1) J. Lambert : Etude sur terrain jurassique moyen de l'Yonne, *Bulletin Soc. sc. de l'Yonne*, 1884.

(2) Toutes les observations qui ne sont pas attribuées à un géologue sont de l'auteur et ont été faites par lui-même.

(3) Les altitudes sont presque toujours indiquées approximativement.

n'est signalé nulle part dans l'Yonne. Sur le plateau de Blannay, les chailles sont moins nombreuses ; elles se voient plutôt sur le plateau de Montillot à Asquins. Les cailloux roulés n'y sont pas rares et il y en a un véritable placard à la montée des Champs-Gringaux (250 mètres), où on les exploite pour les routes ; ils sont à l'état de galets et aussi de chailles simples, et au voisinage des couches dont ils proviennent. On est là tout près du massif granitique.

Sur le versant de la rive droite de la Cure, qui est rapide et sans plateau, les chailles ne se montrent pas. Il faudrait aller sur le massif lui-même, dans la plaine de Saint-Germain-des-Champs, pour trouver un lieu favorable à des gisements. Or nulle part, sur ce premier gradin du Bas-Morvan, il ne se rencontre de traces de chailles. Dans la partie en contre-bas où sont les bois d'Avallon, il y a bien des cailloux roulés jaunâtres et rougeâtres qui simulent des chailles, mais on reconnaît que ce sont des cailloux de quartz pur provenant des filons de l'arkose, et ils ne sont jamais globulaires. Comme ils appartiennent au quartz d'épanchement des arkoses, de l'époque triasique, ils ne se trouvent que sur la bordure du massif. Plus loin, sur les autres gradins qui conduisent à Quarré-les-Tombes, les cailloux de quartz et les chailles sont introuvables, et il en est ainsi dans tout le Haut-Morvan.

Les chailles provenant de l'Oxfordien supérieur sont donc restées comme témoins sur la bande qui sépare la couche en place du terrain granitique, et celui-ci en est totalement dépourvu. Mais il est une autre source de renseignements où il faut puiser : c'est le dépôt des rivières où s'accumulent les matériaux

empruntés à tous les terrains que le cours d'eau traverse. Ainsi, à Paris, un géologue étranger à la région, en examinant les alluvions de la Seine, dirait tout de suite que le fleuve avec ses tributaires a coulé sur le terrain granitique, l'oxfordien à chailles, l'albien à grès ferrugineux, la craie à silex et sur les nombreux étages calcaires, parce qu'il y retrouve les produits roulés de ces terrains.

C'est la même observation qu'il convient de faire aux abords du Morvan, mais en s'adressant aux alluvions anciennes déposées en terrasses sur les côtes. Ces alluvions, en effet, réflètent les destructions de couches opérées le plus anciennement. Une importante information nous est donnée d'abord par les sablières de Sermizelles. Elles sont situées en aval du bourg, sur la rive droite, au flanc de la colline abaissée faisant suite à la butte de la « Vierge-d'Orient ». Elles sont anciennes, car elles cotent 30 mètres au-dessus du fond de la vallée et n'offrent pas d'éléments calcaires comme les sablières de Givry situées un peu en amont, à 10 mètres de hauteur. De plus, elles représentent les terrains que la Cure traverse : sur 12 kilomètres, le calcaire à entroques, les marnes et calcaires à pholadomyes de Vézelay et la Grande-Oolithe (1) parcourus par une faille ; puis, de Pierre-Perthuis jusqu'à la source, le terrain granitique accidenté de porphyre d'arkose et de quartz de filon, sur 80 kilomètres environ.

Dans ces sablières étagées, nous voyons, au niveau supérieur, le sable granitique avec quelques galets ;

(1) On se servira ici, pour être mieux compris de tout le monde, des termes employés par la Statistique géologique de l'Yonne.

au niveau inférieur, une couche de sable contenant de nombreux galets de granite, de quartz du Morvan et des chailles siliceuses. Ce dépôt prouve que la Cure, en se creusant son lit, a traversé l'oxfordien qui est maintenant à 6 kilomètres de là. Il va sans dire que les éléments granitiques l'emportent sur les autres qui viennent de couches de peu d'étendue.

Si l'on se transporte plus en amont, tout au pied du massif de granit, à Pontaubert, le Cousain, afluent de la Cure, y a déposé des alluvions anciennes qui vont compléter nos observations. Ces dépôts ont été étudiés par les auteurs de la Statistique géologique, la Société géologique de France (Avallon, 1845), par MM. Belgrand, Prestwich, Collenot, Ch. Velain, J. Martin, Moreau. Je n'indique pas les références, parce que la seule question agitée était alors celle de leur origine, soit alluviale, soit glaciaire, et ici il s'agit de leur composition. Un dépôt s'élevant à 56 mètres de hauteur se voit au hameau d'Orbigny, où il atteint 25 mètres d'épaisseur ; il est exploité sur 7 mètres de hauteur et se compose de sable de granite englobant quelques cailloux et blocs de même nature aux angles simplement arrondis ou même anguleux. Un autre dépôt, moitié moins élevé, dans le bourg de Pontaubert, m'a donné dans une carrière, aujourd'hui comblée, une coupe de $4^{m}60$, comprenant de bas en haut : sable granitique sans galets, $1^{m}40$; galets de la grosseur du poing à celle de la tête, mêlés d'un peu de sable, 1 mètre ; gros sable avec quelques galets, $0^{m}80$; sable et galets en égale proportion, $1^{m}20$; terre végétale, $0^{m}20$; les couches sont assez nettement marquées. Or dans ces dépôts, ainsi que l'ont remarqué les géologues cités plus haut, on

ne voit que les roches du massif granitique. Comme je me préoccupais surtout de leur composition, je les ai tenus d'assez près et je n'y ai rien remarqué d'étranger au granite.

La conclusion, après avoir constaté l'absence totale des chailles sur les collines du Morvan et dans les alluvions anciennes observées au pied du massif, serait donc que l'oxfordien supérieur, que l'on a reconnu à ses débris, sur la bordure du Morvan, n'aurait pas été rencontré par ses cours d'eau au sein du massif.

II. — Les Grès ferrugineux

Le calcaire à chailles est recouvert par l'étage important du calcaire corallien constitué à la base par le calcaire lithographique et par le calcaire à coraux ; au sommet par le calcaire blanc de Tonnerre et de Courson. Puis viennent l'étage marneux du Kimmeridgien, l'étage franchement calcaire du Portlandien, et enfin l'étage calcaire, argileux, sableux du Néocomien. On peut voir affleurer ces terrains en descendant l'une ou l'autre vallée de l'Yonne, et tous, étant de nature soluble ou sans cohésion, ont pu disparaître sans laisser de traces. De sorte qu'il ne serait pas possible d'assigner les limites de leurs dépôts primitifs au voisinage du Morvan s'ils s'étaient avancés jusque là.

Mais nous arrivons, dans le terrain crétacé, à l'étage des sables verts ou ferrugineux qui contiennent, au milieu d'une grande épaisseur de sables incohérents,

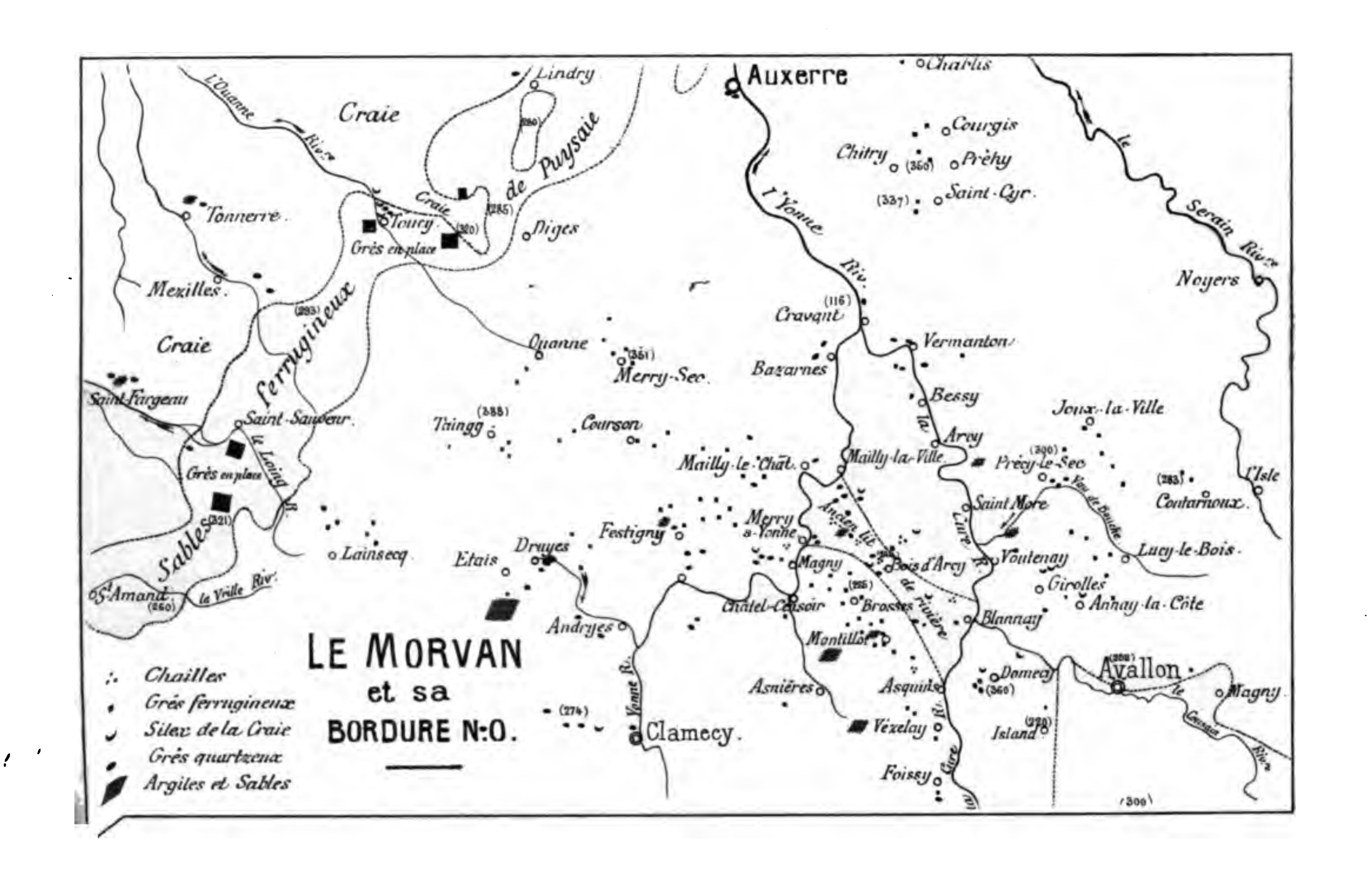
des parties dures formant de simples nodules ou des blocs disséminés à tous les niveaux, et plus rarement des masses considérables n'affectant pas les allures de bancs réglés. Les grès résistants ne sont que le sable lui-même agglutiné par l'oxyde de fer appelé limonite. Ils sont purs ou bien ils offrent des amandes de quartz jaunes, rouges ou blanches.

Cet étage albien, comme on l'appelle encore, forme une bande qui va de l'est à l'ouest en passant par Pontigny, Auxerre, Toucy, Saint-Sauveur, se tenant ainsi à 40 ou 50 kilomètres du terrain granitique. Si on l'étudie, on voit que les grès verts, seuls représentés à la limite orientale du département, se laissent déjà pénétrer par l'élément ferrugineux dans la vallée de l'Armançon. A Bouilly, il y a des blocs de grès de cette nature, et, déjà à Saint-Florentin, on rencontre des nodules ferrugineux ; la forêt de Pontigny, se rapprochant du Serain, montre le mélange toujours plus accentué des sables ferrugineux avec grès et des sables verts.

Sur les deux rives de l'Yonne, un peu en aval d'Auxerre, les thureaux prennent franchement le faciès ferrugineux de la Puisaye et contiennent des blocs jaunâtres à parties brunes. A Seignelay, il y a mélange de sables verdâtres et de sables jaunâtres avec nodules ferrugineux.

De l'Yonne à la source du Tholon, les grès abondent à Charbuy, Lindry et Beauvoir sous forme de géodes, de nodules et de plaquettes ; mais près de cette source commencent les roches massives qui ont donné lieu à des exploitations à Parly, Sauilly et à Toucy, dans la vallée de l'Ouanne, où l'assise sableuse atteint 75 mètres de puissance. Les grès sont granulés




LE MORVAN
et sa
BORDURE N:O.
Chailles
Grès ferrugineux
Silex de la Craie
Grès quartzeux
Argiles et Sables
Auxerre
Charlis
Courgis
Chitry
Préhy
Saint-Cyr
l'Yonne Riv.
le Serain Rivre
Noyers
Craie
Craie de Puysaie
Lindry
Tonnerre
Toucy
Grès en place
Diges
Mezilles
Craie
ferrugineux
Saint-Fargeau
Saint-Sauveur
le Loing R.
Sables
St Amand
la Vrille Riv.
Ouanne
Merry-Sec
Thury
Courson
Cravant
Vermanton
Bazarnes
Bessy
la
Arcy
Joux-la-Ville
Précy-le-Sec
L'Isle
Coutarnoux
Mailly-le-Chât.
Mailly-la-Ville
Saint Moré
Lainsecq
Etais
Druyes
Festigny
Merry s-Yonne
Ancien lit de rivière
Bois d'Arcy
Cure R.
Voutenay
Lucy-le-Bois
Magny
Girolles
Annay-la-Côte
Chatel-Censoir
Brosses
Blannay
Andryes
Montillot
Avallon
Domecy
Magny
Asnières
Asquins
Vézelay
Island
Clamecy
Yonne R.
Foissy
Cure

ou bien lustrés avec ou sans les amandes de quartz, qui sont abondantes dans certaines couches sableuses.

En passant de la vallée de l'Ouanne à celle du Loing, la masse énorme des sables ne contient que des nodules. Mais entre le Loing et la Vrille, c'est-à-dire entre Saint-Sauveur et Treigny, il y a des grès, encore exploités, sur 10 mètres de hauteur. C'est à cet endroit que l'assise atteint sa plus grande puissance, une centaine de mètres, et sa plus grande altitude, 321 mètres au nord de Treigny. Quelle ne devait pas être la hauteur primitive de ces couches si peu consistantes avant leur dénudation ! Les grès de la belle carrière de la Marcinerie sont, au contraire de ceux de l'Ouanne, bien granulés, à grains moyens ou fins, à poussière jaune ou rouge avec mica ; on trouve cependant quelques blocs errants de grès satiné.

Ces couches de sables et de grès de l'albien, sont-elles entières ? La mer qui les a déposées ne s'est-elle pas avancée jusqu'au Morvan ; n'aurait-elle pas envahi le massif granitique lui-même ? C'est ce qu'il faut rechercher au moyen des débris résistants que ces couches ont contenus et qu'elles ont dû laisser, en partie du moins, sur l'espace qu'elles recouvraient à l'origine.

Des renseignements précieux nous sont fournis par MM. Paul Lemoine et Camille Rouyer, qui ont, en préparant leur étude du terrain kimméridgien dans l'Yonne, parcouru le Tonnerois en tous sens. Ils ont trouvé le grès ferrugineux en petites pierres roulantes et jamais en gisements aux environs de Tonnerre et sur la rive droite de l'Armançon. Ces grès, peu nombreux, que j'ai vus, sont granulés et en tout sem-

blables à ceux des autres plateaux. Ils correspondent, dans la direction de l'Armançon qui marque à peu près l'axe du bassin de la Seine, aux grès en place de Saint-Florentin et de Bouilly, simple accident dans l'assise albienne.

Dans la vallée du Serain, qui correspond à la forêt de Pontigny et au voisinage d'Auxerre où les grès prennent un certain développement, on devait trouver déjà une certaine abondance de grès plus grande que dans la vallée de l'Armançon, et, justement, ce fait se produit : il y a des pierres, des blocs et quelques gisements. Les hauteurs de Chitry, Saint-Cyr, Courgis, Préhy et Chablis, vers le signal (245 à 350 mètres), offrent des pierres d'une certaine grosseur et même des amas. On en trouve à Serrigny, Collan, Viviers ; outre ceux que j'ai vus, les cantonniers m'ont signalé des gisements de « pierres de fer » dans la région. Mais il est à remarquer que ce sont des buttes élevées qui portent ces témoins de l'assise disparue ; les grandes plaines de Lichères, Nitry, Moulins, Etivey, etc., en sont entièrement dépourvues. Le point le plus éloigné où j'ai trouvé quelques grès est Sainte-Colombe, près de L'Isle-sur-le-Serain. Un fait particulier : au milieu de ces grès, analogues à ceux d'Auxerre et de Charbuy, j'ai recueilli une géode remplie de sablon gris, comme on en rencontre assez souvent dans ces endroits.

Nous arrivons à la vallée de la Cure qui correspond assez bien, par sa direction générale suivant l'axe du bassin, avec la bordure albienne comprise entre Auxerre, Pourrain et Parly, où les grès sont bien développés et forment des masses assez considérables. On constate d'abord que les grès arrivent

jusqu'à Coutarnoux, c'est-à-dire à 40 kilomètres de l'assise en place, que ces grès forment des blocs assez volumineux et que leur nombre est bien plus grand que dans la vallée du Serain.

Sur la rive droite, quelques pierres se voient vers Essert, mais les grès en gros blocs sont à Joux-la-Ville même, dans le chemin de ronde, et sur le plateau de Joux à Précy-le-Sec en pierres roulantes. De même, sur le plateau entre Joux et Thory, vers le Vau-de-Lannay, il a un gisement assez étendu. Autour de Lucy-le-Bois, mais surtout dans la direction du hameau du Champ-du-Feu, les grès en pierres et blocs sont nombreux. Enfin, sur Tharot et Girolles, les grès en blocs se rencontrent çà et là. Sur la rive gauche, des pierres disséminées et des blocs se voient aux Hérodats (Blannay), dans les côtes de Vézelay, aux Chaumots et à la Borde, à Asquins, à Sœuvres (Foissy-lès-Vézelay) ; il y a plusieurs gros blocs au Montfoix (Foissy) ; enfin, tout en aval, sur le plateau en face de Vermenton, quelques rares vestiges se voient encore.

La vallée proprement dite de l'Yonne vient confirmer le rapport qu'on a pu constater entre les grès en place et ceux des couches détruites. La bande albienne, en effet, vers son extrémité ouest, entre Saint-Sauveur et Saint-Amand, est très riche en dépôts de grès massif. De même, les gisements et les blocs se montrent très nombreux entre la bande albienne et l'Yonne, et jusqu'au massif du Morvan. Je ne me flatte pas de décrire tous les gisements existants, car il aurait fallu tenir champ par champ ; de plus, beaucoup de gros blocs ont été employés en pavés, et on les retrouve dans les caniveaux de Châtel-Censoir, de

Fontenille (Brosses), etc. Tels qu'ils sont encore, on peut les suivre parfois presque sans interruption des sables de la Puysaie au terrain granitique.

Il y a un gisement au nord de Merry-Sec (350 mètres), qui se retrouve vers Ouanne, c'est-à-dire à 7 kilomètres des grès de l'assise. A peu près à la même altitude, se voit le dépôt remarquable de Lais, au bas de Taingy, à l'est. C'est le plus considérable et il est exploité pour les routes : il offre sous un lit de terre végétale et un autre de pierraille calcaire, une couche de 0m 30 de cailloux de grès, puis un autre lit de pierres calcaires et une seconde couche de gros cailloux de grès. Autour de Molesme, il y a quelques pierres et, à côté de Courson, un petit gisement. Ces vestiges augmentent en allant à Fouronnes, où il y a des blocs disséminés, puis vers Fontenay-sous-Fouronnes, Anus et Malvoisine. Les grès se montrent de même, moins nombreux, dans le voisinage de Mailly-le-Château.

Ces gisements, déjà bien accusés, deviennent encore plus importants en remontant l'Yonne, c'est-à-dire en se plaçant sur une ligne qui irait de Saint-Sauveur à Avallon. On observe là une véritable traînée qui prend à la bordure même des sables de la Puisaye et arrive à la lisière du Morvan. C'est ainsi qu'on trouve déjà des gisements à 5 kilomètres des carrières de Moutiers, entre Sainte-Colombe et Lainsecq, puis à l'est de Perreuse, et, plus au sud, à Etais.

Nous arrivons à deux gisements de grande étendue qui se touchent. Le premier a son aire principale sur le sol de la forêt de Frétoy. On voit déjà quelques grès à l'ouest, vers Fontenaille et Montru (Druyes), et au sud, vers Andryes ; mais à Festigny et dans la

forêt en tirant sur Merry, il y a des gisements et des blocs un peu partout, qui vont par les Champs-Gras et les Maisons, rejoindre la seconde portion de la traînée. Un fait particulier de ces gisements, c'est la forme de boule que prennent certains petits grès, simulant ainsi des galets ; j'en ai récolté soixante-huit dans la grotte de la Roche-Belin, à Festigny. Les Primitifs s'en servaient sans doute de pierres de jet, de même qu'ils faisaient des polissoires avec les blocs ; il y en a un de cette sorte au musée d'Auxerre, venant de la forêt de Frétoy. Quelle est l'origine des pseudo-galets ? Ont-ils reçu la forme de boule dans les fosses naturelles, qui existent dans la région, par le tournoiement des eaux ; ou bien sont-ce des nodules qui étaient tels au sein des gros blocs ? J'ai trouvé un exemple de ce fait en cassant un gros grès à Brosses, et la dernière explication serait la meilleure.

La série des grès se continue sur la rive droite de l'Yonne, et tous les plateaux (300 mètres) qui la séparent de la Cure en présentent plus ou moins. Le gisement semble avoir pour bordure, au nord, les grès de Vaulabelle et de Bois-d'Arcy, qui sont rouges et quelques fois brun-noir ; au sud, les grès de la vallée d'Asnières. La partie remarquable s'étend sur Châtel-Censoir, Brosses et Montillot, où le dépôt finit en pointe ; elle consiste en amas de pierres, en blocs de toute dimension, en nids de sable jaune-roux engagés dans des fentes du terrain calcaire, avec des amandes jaunes de quartz. Ces grès sont tous à poussière rouge, c'est-à-dire relativement riches en fer. Il n'est pas possible de dire quelle en était l'abondance, car on a débité les blocs pour des constructions et du pavage, et les pierres mêmes ont été conduites

un moment, il y a moins d'un siècle, aux forges de Cussy pour l'extraction du fer. On peut croire que ces grès, utilisés par les Romains, ont formé, en grande partie, les buttes de mâchefer assez nombreuses dans le voisinage du Bois-de-la-Madeleine. J'ai vu un caillou qui portait des traces de fusion, et la rareté relative de ces grès dans les bois du plateau, aux Chaumots, à la Borde (Vézelay), expliquerait ce fait. J'ai trouvé sur ce plateau un polissoir en grès (musée d'Arcy) ; et il paraît qu'à Brosses, dans le bois du Maulien, m'a dit M. Gaulon, conducteur des ponts et chaussées, natif de ce bourg, il y avait une grande table de grès portée sur trois pierres et qu'on appelait la « pierre aux pussins ». C'était peut-être un dolmen. mais il a été détruit pour fournir des pavés à Fontenille (Brosses).

De tous ces gisements, le plus intéressant est celui de Montillot, car il a fourni des fossiles, ce qui est le premier exemple cité. Ces grès errants avec leur sable à amandes sont bien semblables à ceux de la Puisaye : c'est le sable agglutiné par l'oxyde de fer et enrichi de quelques paillettes de mica, mais jusqu'ici entièrement dépourvu comme eux de fossiles, ce qui rendait difficile une analogie complète. Je m'étais lassé à cette chasse aux fossiles, lorsque le dernier coup de marteau me fit voir plusieurs moules de coquilles malheureusement en mauvais état. Une pourtant, assez déterminable, a été assimilée par M. Péron à la *Trigonia arcuata*. Or, ce mollusque fait précisément partie de la faune des couches à phosphate de chaux qui forment la partie supérieure des sables albiens ou ferrugineux. Cette Trigonie ne fait pas partie de la faune des phosphates de l'Yonne, telle

que l'a établie M. Péron, mais elle occupe ailleurs le même niveau de l'étage albien, et cette constatation suffit.

Les débris de grès ferrugineux, blocs et pierres, ont quelquefois leur surface couverte d'un enduit brillant qui provient de la dissolution de l'oxyde de fer. Ils ne sont jamais arrondis comme le sont les grès tertiaires ; leurs angles seulement sont émoussés, et d'ailleurs les blocs épars dans les sables albiens en place forment eux-mêmes des masses à angles vifs. Une dernière remarque : on ne rencontre jamais dans les alluvions des galets de grès, ou ils doivent être très rares ; plusieurs ont été recueillis dans les grottes et les Primitifs s'en servaient comme de couleur, pour le tatouage sans doute.

Si des fossiles marins n'avaient été découverts dans les grès, on aurait pu douter de leur provenance et l'attribuer tout aussi bien à l'époque tertiaire, qui a laissé des traces jusqu'au bord du Morvan. En effet, des grès de l'Eocène (1), de nature ferrugineuse, se trouvent çà et là au milieu des sables panachés englobant des grès gris. Ils sont à Tannerre, dans une carrière que M. Robineau-Desvoidy a signalée le premier. Je les ai trouvés à Toucy, sur les marnes de la craie, et dans le Sénonais, à Noë, Coulours et dans la forêt d'Othe. Ces grès sont fins, parfois lustrés et sans mica, mais ils ne forment jamais qu'un accident très exceptionnel dans la masse des grès gris.

(1) L'Eocène est la première division de l'époque tertiaire, qui comprend encore le Miocène et le Pliocène. C'est à cette époque que se sont déposés les terrains du bassin de Paris et que se développait la faune des mammifères.

On vient de le constater : les grès ferrugineux sont abondants sur la bordure du Morvan ; quelques cailloux s'avancent même jusque sur le granit auprès de Menades et d'Island à l'ouest, à Chassigny (Avallon) au nord, c'est-à-dire à 220 mètres environ, altitude la plus faible du massif ; mais aucune trace ne s'est montrée jusqu'ici, même sur les plateaux du Bas-Morvan qui ne dépassent pas l'altitude du Mont-Vigne (428 mètres), où l'Albien s'est déposé. Dira-t-on avec M. Collenot que les dépôts ont été entraînés jusqu'à la dernière pierre par les glaciers : la question sera traitée plus loin ; mais on peut répondre déjà qu'il n'y a guère apparence de moraines dans les gisements de grès ferrugineux.

III. — Les Silex de la Craie

Les sables à l'état meuble de l'étage albien ont disparu complètement des plateaux calcaires du nord-ouest en bordure du Morvan ; mais ils ont laissé des témoins certains de leur existence et de leur extension dans les grès massifs provenant des sables agglutinés par l'oxyde de fer. Il en est de même de l'étage de la craie qu'on pourrait croire une roche résistante et qui cependant se laisse attaquer, dissoudre et lessiver par les eaux, même légèrement acidules. Par la suite des temps, le calcaire crayeux a fini par disparaître, tout comme les sables, quoique d'une autre manière, et l'on ignorerait la place qu'occupait leur dépôt, si les rognons d'une roche toute différente, inaltérable, ne lui était associés. Le silex de la craie, bien connu, sera donc le témoin sûr qui nous conduira de proche

en proche depuis le Morvan jusqu'aux limites du dépôt crayeux. Et nous savons déjà que la mer crétacique, où se sont formées ces puissantes assises, s'étendait, dit M. de Lapparent, du bassin de Paris au Jura.

Dans notre département, l'étage de la craie, tel qu'on le voit aujourd'hui, a ses limites tracées par une ligne qui passe par Saint-Florentin, Seignelay, Aillant, Toucy. Il commence par une craie (étage cénomanien — du Mans), à silex grisâtres et ternes ; puis se continue par la craie blanche (étage turonien — de Tours, et sénonien — de Sens), qui contient le silex brillant dit pyromaque, parce qu'il fait feu. Le silex, qui forme généralement des lits dans le massif crayeux, est en rognons de toute grosseur et de toute forme, revêtus d'une croûte grisâtre. Mais ceux qu'on trouve sur les plateaux comme témoins sont tantôt sous la forme de silex de carrière, tantôt brisés en fragments anguleux et tantôt à l'état de cailloux roulés. Ces derniers forment parfois des nappes épaisses, analogues aux alluvions caillouteuses des rivières situées sur le flanc des collines ; parfois aussi ils ont été agglutinés par la silice et donnent des poudingues (1). On rencontre aussi des brèches (2), surtout au voisinage du Morvan, et plus rarement des poudingues-brèches participant des uns et des autres.

Ce sont ces vestiges qu'il fallait rechercher sur

(1) Le poudingue est un assemblage (conglomérat) de cailloux roulés unis par un ciment.

(2) La brèche est le même conglomérat dont les parties sont de cailloux anguleux.

toute la bordure nord-ouest du massif granitique et sur ses sommets. Parlons d'abord des gisements déjà signalés et discutés. La Société géologique de France, réunie à Avallon en 1845, remarque au sortir de la ville, sur la route de Paris, au lieu dit la Croix-Sirot, des cailloux de silex de la craie. La butte de Roumont (Vault-de-Lugny, 302 mètres), à côté du Grosmont, connu par ses grès tertiaires, à 4 kilomètres du terrain de granit, offre un gisement de silex sur sa pente nord-ouest. Ce sont des blocs, poudingues ou brèches à ciment, de silex translucide très résistants ou de pâte siliceuse et même de grès lustré. Le ciment se délite parfois et les éclats de silex répandus sur le sol pourraient faire croire à un atelier préhistorique. M. Moreau, d'Avallon, y a trouvé une *Ostrea carinata*. (Collenot, p. 438). Le Mont-Vigne, au sud de Bazoches (428 mètres), situé à 800 mètres du granit, est recouvert, à son sommet, d'un grand placage de silex anguleux dont quelques-uns sont des blocs caverneux. Il y a quelques rares cailloux roulés, mais les poudingues et les brèches manquent complètement. Les fossiles y seraient rares, car j'ai cassé vainement de nombreux cailloux. Cependant, MM. Michel-Lévy et Vélain y ont recueilli les *Micrasters cor bovis* et *cor anguinum*.

Le plateau de Magny (Merry-sur-Yonne, 206 mètres), au milieu de ses blocs de grès tertiaires semblables à ceux de Grosmont, ne montre qu'un bloc où les silex forment une brèche solide ; M. Cotteau y a trouvé une *Discoïdea conica*. On cite, enfin, un gisement étendu sur la côte ouest d'Accolay, rive gauche de la Cure. (*Statistique*, p. 552.)

Ce sont les seuls gisements que les géologues aient

signalés, et ils suffiraient à prouver l'extension de la craie sur nos régions ; mais les silex se retrouvent sur tous les plateaux avec une certaine abondance et marquent bien l'extention de l'étage.

J'ai noté des brèches isolées à Bois-du-Fourneau (Merry-sur-Yonne), au sud de Lac-Sauvin (1) (Arcy-sur-Cure), sur le plateau nord de Blannay, au Champ-du-Feu, au nord d'Annay-la-Côte, à Bois-d'Arcy ; puis des poudingues sur le plateau d'Oisy, près de Clamecy, et sur le plateau sud de Mailly-la-Ville, aux Bouchets. Les silex des poudingues ont été éclatés et employés par les Primitifs de la grotte dite la Roche-au-Loup (Merry-sur-Yonne) ; et l'on constate que la roche n'a pas l'aspect brillant du silex typique de la craie, il est terne avec des taches rugueuses. Ces poudingues sont associés aux blocs de grès tertiaires, car ils sont, comme conglomérat, de la même formation.

Les silex en rognons se rencontrent disséminés un peu partout, toujours assez rares. Un gisement se voyait à Girolles avant son enlèvement pour la route ; il y a encore à l'endroit (climat du Champ-Dolent et de Corchère) des cailloux roulés, des rognons et même des blocs qui ont fourni des « oursins ». J'ai récolté dans les éboulis des pentes, aux grottes de Saint-Moré : *Echinochorys vulgaris* et *Holaster planus*. Au pied des buttes de Grosmont et de Roumont, M. Degoix, vétérinaire à Avallon, a ramassé des silex qui ont fourni : *Micraster cortestudinarium, Echino-*

(1) Les silex signalés par la Statistique, p. 553, sont les silex rubannés en place, calcaires très siliceux, du Bathonien.

conus subrotundus et *Cidaris subversiculosa* (détermination de M. Péron).

Tous ces témoins de l'étage crayeux détruit, qui ne sont sans doute pas les seuls, occupent sur le bord du Morvan une bande qui ne dépasse pas 8 kilomètres. Mais il semble qu'au delà toute trace se perd et qu'il faille aller à 8 kilomètres plus loin pour rejoindre les grandes nappes de cailloux roulés ou anguleux de Fontaine et de Toucy qui, eux, se relient sans interruption aux dépôts du Sénonais.

Maintenant, si nous consultons le Morvan lui-même, surtout aux altitudes qui correspondent aux placages de Mont-Vigne et de Roumont, nous trouvons bien, à Saint-Germain-des-Champs (collection abbé Tissier) et à Quarré-les-Tombes (collection abbé Guignot), deux gisements abondants de silex taillés; on signale aussi, près de Château-Chinon, quelques rares trouvailles de ce genre. Ce sont des silex apportés par l'homme ; mais nulle part on n'a constaté l'existence de silex en rognons de carrière, soit agglomérés, soit isolés. Or, le détail qui vient d'être donné, touchant la bordure du Morvan, de gisements nombreux de toutes sortes situés à des altitudes variées, arivant jusqu'à la limite du granite, forme un contraste frappant avec l'absence complète, jusqu'ici, des témoins de la craie dès qu'on a franchi cette limite (1).

(1) M. de Grossouvre signale des silex vers Digoin, dans la dépression qui unit le Morvan au massif central, mais alors à une altitude peu élevée. Cela ne suffirait pas pour « rendre très probable, comme dit le savant géologue, le recouvrement du massif par la mer crétacée de l'époque sénonienne. »
Bull. Soc. géol. de France, 3e sér. T. XVII, p. 479.

IV. — Les Grès quartzeux

Les chailles de l'Oxfordien, les grès ferrugineux de l'Albien, les silex de la craie ne sont pas les seuls vestiges d'étages disparus qui à l'origine s'avançaient au moins jusqu'au massif granitique. On reconnaît, rien qu'à visiter la butte de Grosmont et le plateau de Magny, que d'autres dépôts, très différents, occupent, ici et là, la même bande de terre en bordure du Morvan. Ces dépôts isolés, qui n'offrent presque jamais de mélange avec les autres, sont des grès ordinairement volumineux, puis des nids et placages d'argile et de sable remplissant des fentes ou des cuvettes. Ils sont quelquefois associés et leur faciès indique d'ailleurs qu'ils appartiennent à la même formation.

Les grès, que l'on appelle *sauvages*, parce qu'ils sont pour ainsi dire jetés hors de leur place primitive sur tous les accidents de terrain et dans toutes les positions, forment des blocs très souvent arrondis et parfois caverneux de grès assez grossiers à ciment de quartz. Ils sont généralement gris ou jaunâtres, plus rarement blancs ; ils ont une couleur uniforme, mais souvent aussi ils sont tachés de jaune, de rose ou de rouge intense. Presque toujours ils empâtent plus ou moins, dans toute la masse ou dans une partie, des amandes de quartz de toute grosseur, de couleur blanche, grise ou brune. Le grès est tantôt granulé et tantôt lustré ; mais il y a aussi des blocs entièrement siliceux et compacts, tandis que d'autres sont formés d'une pâte argilo-siliceuse assez délitable. Cette dernière roche englobe constamment des cailloux roulés de silex ou de quartzite ; mais il arrive que des blocs

sont en partie de cette pâte et en partie de grès ordinaire. Toutes ces roches sont en général très dures; la preuve en est dans la rareté des fragments, ce qui est le contraire pour les grès ferrugineux. Certains blocs de grès plus fins sont revêtus d'une patine jaunâtre.

Des dépôts de sable argileux ou plus souvent d'argile sableuse que l'on peut appeler *panachés* par suite de leurs couleurs variées : blanc, gris, jaune, rouge, forment des poches dans les dépressions du calcaire. Parfois ils ont conservé des traces de leur stratification, mais ordinairement les lits sont brisés et affectent toutes les positions. Par le mélange des couleurs dans le même gisement, ils rappellent bien les grès sauvages qui ne sont d'ailleurs que les mêmes sables agglutinés par la silice et colorés par l'oxyde de fer. On trouve toujours, dans le voisinage de ces dépôts de sables et de grès, des rognons d'oxyde de fer, à poussière rouge, qui ont dû être utilisés aux époques anciennes pour la fabrication du fer.

Les dépôts les plus importants remarqués de tout temps par les géologues sont ceux de Grosmont (Vault-de-Lugny) et de Magny (Merry-sur-Yonne), qui furent l'objet d'une discussion à la réunion de la Société géologique de France en 1845, à Avallon (1) et ceux de Festigny, de Croix-Ramonet (Merry-sur-Yonne) et des Quatre-Vents (Châtel-Censoir) signalés par la Statistique de l'Yonne, p. 550, etc. Je décrirai sommairement ces dépôts tels qu'ils existent aujourd'hui, ainsi que beaucoup d'autres, car c'est l'en-

(1) Bulletin Soc. géolog. de France, Réunion extra. 1845, 2e série, T. V. 1879 (Semur) 3e série T. VII.

semble qui donnera la vraie physionomie de ces témoins d'un terrain disparu qu'on rapporte à l'époque tertiaire.

Pour procéder avec ordre dans la description des gisements, on suivra d'abord la vallée de l'Yonne, depuis Clamecy, où les recherches se sont arrêtées, en explorant les pentes et les plateaux attenants qui limitent vers l'ouest la zone des grès sauvages. Il est bien entendu que d'autres gisements que ceux énumérés ont pu passer inaperçus.

Les blocs de grès se montrent à Clamecy même, le long du chemin de fer; et les canivaux de certains chemins paraissent provenir de cette roche. Mais en face, sur la rive gauche, dans la direction d'Oisy, le plateau de Beaumont (274 mètres) a ses pentes parsemées de grès ordinaires et de grès poudingues en grand nombre, tandis que le sommet en est dépourvu. Ils sont tous arrondis, généralement jaunâtres avec des taches rouges ; ils sont accompagnés de menus fragments de la même roche et de cailloux roulés de silex détachés des poudingues.

Dans la côte d'Andryes bordant l'Yonne, on voit plusieurs blocs ; de même, en allant sur Etais, mais plus rares. Au sud-est de ce bourg, les grès, à l'état de sable, occupent une grande cuvette allongée où plusieurs sablières sont ouvertes. Dans l'une, sur trois mètres d'épaisseur, le sable blanc forme la base supportant des lits de couleur jaune, rose et rouge brique ; il y a aussi des fosses d'argile sableuse panachée. D'après la Statistique géologique, il y aurait des grès sur la montagne des Alouettes (Saimpuits) que je n'ai pu retrouver.

Sur l'autre versant de la vallée, rive droite, en

face d'Andryes, au sud de Coulanges-sur-Yonne, les grès sont assez nombreux. A Coulanges même, rive gauche, ils sont descendus jusque dans la vallée, et en remontant la pente, on trouve à Festigny (185m) le gisement d'où ils proviennent. Il y a là un dépôt intéressant comprenant des argiles et des sables panachés dans une poche du Corallien, encore exploités pour une tuilerie, puis des grès nombreux qui rayonnent tout autour et en glissent jusqu'à Crain. Les grès ferrugineux s'y trouvent mélangés exceptionnellement.

En descendant la vallée, on rencontre le gisement important de Magny qui, lui aussi, a envoyé des blocs jusqu'à la rivière, au pied de Châtel-Censoir. Il y en a quelques-uns sur le flanc de la colline, d'autres plus nombreux sur le plateau ; mais sur la dernière pente, une grande abondance de blocs moyens, où le rouge domine, s'alignent le long d'un chemin. On pourrait y voir une disposition intentionnelle, contrairement à l'idée de M. Virlet, qui pensait plutôt à une moraine latérale de glacier. Le gisement observé en 1845 a bien diminué d'importance depuis, mais il offre toujours de l'intérêt par la variété du grès, le mélange des couleurs, l'association des blocs aux cailloux de toute grosseur.

De Magny au confluent de l'Yonne avec la Cure, les pentes de la rive gauche n'ont gardé que de rares témoins de l'assise. Il y a quelques blocs épars aux Maisons, à la Tour, à la Ripe, aux Champs-Gras, à Anus, à Mailly-le-Château et à Bazarnes, où ils deviennent plus nombreux. Ces grès parfois ont glissé jusqu'à la rivière, comme à Merry, où ils sont assez abondants. Si l'on voulait encore descendre l'Yonne,

on les trouverait sur la côte, entre Cravant et Irancy, où ils m'ont été signalés ; à Auxerre, dans les éboulis qu'on a tranchés pour l'établissement de la gare Saint-Amatre, et jusqu'à Lindry, où j'ai remarqué deux blocs anguleux. Ce dernier gisement n'est pas loin de celui de Toucy, qui est important.

Sur les versants de la rive droite de l'Yonne, certains dépôts sont relativement considérables. En aval de Châtel-Censoir, on trouve déjà quelques blocs dans le vallon de Vaulabelle ; mais le plus grand gisement de la région est situé aux Bouchets (Mailly-la-Ville, 192 mètres), autour des trois groupes de maisons de ce hameau. On rencontre à chaque pas les grès, soit isolés, soit réunis, peut-être souvent par la main de l'homme, en blocs arrondis et en pierres fragmentées, présentant toutes les sortes décrites plus haut. Ces grès ne sont pas exploités à cause de leur dureté, mais beaucoup ont été enlevés pour faire une digue rustique dans la vallée, sur la route de Bazarnes.

De ce plateau, les blocs ont glissé surtout dans le vallon de Ravereau, au sud, où l'on compte de nombreux spécimens. Un autre point intéressant existe sur ce plateau, auprès d'Avigny, où les grès sont rares. On voit une poche creusée dans le massif corallien et remplie par un dépôt tout à fait insolite qui autrefois retenait l'eau. C'est une couche d'argile grise à la base, de deux mètres d'épaisseur, recouverte d'une couche pareille de sables argileux et ferrugineux formée de lits minces intercalant des plaquettes de limonite. Le tout est régulièrement stratifié, mais plonge sensiblement à l'ouest. On s'est demandé si ce petit dépôt appartenait aux sables

albiens de la Puisaye qu'il reproduit exactement, ou s'il était de la formation tertiaire du bassin de Paris dite de l'argile plastique ?

Un troisième point à signaler, au sud du précédent, est le placage d'Avillon à Croix-Ramonet, indiqué sur la carte géologique et décrit par la Statistique tel qu'il existait en 1858 (page 551). On voit déjà au-dessous d'Avillon, autour de la soille ou lavoir, des grès nombreux; mais vers l'autre hameau, où travaillaient autrefois deux tuileries, on trouve plusieurs terriers aujourd'hui gazonnés, dont l'un montre encore des argiles sableuses blanches. Sur la pente, il y a des blocs arrondis ou anguleux, et un placage de gros sable de quartz à grains arrondis et des galets de quartzite, du Morvan peut-être. C'est le seul dépôt où l'on constate ce mélange de grès, sable et cailloux roulés, ce qui est l'ordinaire dans le sénonais. J'ai trouvé dans les quartzites un polypier roulé de cette roche.

Un dépôt assez semblable, mais moins étendu, existe en amont, au sud de Châtel-Censoir, sur le versant de droite du ru d'Auxon, à la maison des Quatre-Vents, tuilerie et poterie aujourd'hui abandonnée. On peut voir dans des fosses, en partie comblées, des coupes d'argile sableuse blanche, jaune, rouge stratifiée et quelques grès aux alentours (Statistique, p. 552).

A part ces trois gisements, le plateau entre Cure et Yonne n'offre que de rares témoins. Il y a une douzaine de blocs sur les rochers du Saussois, quelques grès à Chamoux, à Bois-d'Arcy où l'un d'eux, jaunâtre, de plusieurs mètres cubes, assez anguleux, s'appelle la Pierre bie (bise). Mais il y a des poches

de sablons blancs à Brosses, jaunes à Montillot; et sur la colline boisée qui sépare Brosses de Bois-d'Arcy, on remarque deux grandes cuvettes d'argile sableuse qui est toute blanche sur une partie et d'un rouge brique sur l'autre.

La vallée de la Cure, plus rapprochée du Morvan, est aussi plus pauvre en dépôts. Parcourons rapidement ses versants en allant de l'aval à l'amont. Il y a quelques grès, toujours isolés, dans la ville même de Vermenton et sur la côte en face d'Accolay. On en trouve sur la rive gauche, dans les côtes de Lucy-sur-Cure, au Fays, et de Bessy, sur le plateau de Lac-Sauvin et des Hérodats (Blannay), à Montillot, à Fontenay-sous-Vézelay, à Foissy, butte de Montfoix, à Saint-Aubin-des-Chaumes (Nièvre). Sur les versants et plateaux de la rive droite, des grès se voient à Joux-la-Ville, dans le chemin de ronde, à Précy-le-Sec, lieu dit Vallée-Tholot, et plus à l'est, où une grande roche jaune s'appelle la pierre Baudot. Il y a des poches de sablons jaunes et rouges à Voutenay, dans le vallon de Vau-de-Bouche (Roche-au-Larron), à Saint-Moré, sur le plateau des grottes ; quelques grès se trouvent aussi sur Voutenay au Fays, et enfin ils arrivent à toucher le granit, car la Société géologique les a remarqués au faubourg d'Avallon, lieu dit la Croix-Sirot.

Deux dépôts sont surtout à étudier ; le premier occupe la grande cuvette de Bois-de-la-Madeleine, à l'ouest de Vézelay. Les grès sont absents, mais l'argile peu sableuse, panachée : blanche, jaune, rouge, la remplit sur une certaine épaisseur, à 10 kilomètres du granit et à 280 mètres d'altitude. Le second, très connu des géologues, est celui de Grosmont (360 mè-

tres), à 5 kilomètres du massif éruptif, qui a été étudié par J. Martin (voir Collenot, p. 432, et Statistique, p. 553). Dans l'état actuel, on voit une cuvette du Bathonien remplie de sables panachés supportant des blocs de grès non arrondis, à angles émoussés et de plusieurs mètres cubes. Une fosse de ces sables argileux montre sur 2 mètres de hauteur : à la base, 0m 60 de sables bigarrés stratifiés, 0m 40 de sable rouge, 0m 50 de sables bigarrés en stratification confuse, 0m 20 de sable rouge et 0m 50 de terre végétale. Les blocs, au nombre de six (ils étaient une vingtaine autrefois et l'un d'eux mesurait 15 mètres cubes), sont d'un grès rouge-fauve avec quelques amandes ; ils semblent alignés sur 250 mètres dans la direction de la pente, c'est-à-dire sud-nord-ouest, les uns reposant sur les sables, les autres sur le calcaire.

Les dépôts argileux et sableux de l'étage disparu sont encore visibles çà et là, grâce aux cuvettes et poches excavées dans le calcaire ; mais si ces témoins n'existaient plus, on en retrouverait dans les cavités souterraines. Chose curieuse, en effet, ces matières meubles ont pénétré dans les grottes, ou par les fentes avec les eaux d'infiltration, ou par l'ouverture avec les eaux courantes qui les ont déposées en stratification réglée, comme un nouveau terrain, dans plusieurs galeries fermées. Ces dépôts, ainsi remaniés par les eaux de l'époque quaternaire, se présentent sous plusieurs formes. A la grotte de la Roche-au-Lierre, dans le Vau-de-Bouche (Annay-la-Côte,) le sable agglutiné par la calcite (carbonate de chaux), tapisse les parois de plaques minces boursouflées ; plus en aval, à la Roche-au-Larron (Voutenay), le sable panaché remplit la rigole. A Saint-Moré, dans



la côte des grottes dite Côte-de-Chair, la Roche-Percée contient un dépôt épais et varié sur 100 mètres de longueur. C'est de l'argile jaune, véritable ocre, qu'on a exploitée; c'est une argile blanche disposée en minces feuillets ; c'est du sable pur très blanc ou des sablons jaunes en mélange avec l'argile et stratifiés ; c'est de l'argile sableuse tantôt meuble et tantôt à l'état de grès. Ce grès nouveau forme même des stalactites qui pendent à la voûte, grâce à la calcite des eaux d'infiltration qui a agglutiné le sable pénétrant lentement par les fissures de la roche. Ces mêmes dépôts de sablons argileux, qui sont à Saint-Moré dans la Roche-Percée à 50 mètres au-dessus de la Cure, se retrouvent à 3 mètres à Arcy, à la grotte des Fées également fermée. Dans une cuvette de l'extrémité, il y a, sur 1^{m} 80, des sablons gris, plus rarement jaunes en lits de 0^{m} 02 à 0^{m} 05 d'épaisseur, très régulièrement stratifiés. Ces dépôts, qui sont les mêmes dans les hauts et les bas niveaux, paraissent indiquer que les couches tertiaires du sol ont mis à disparaître le temps que la vallée a mis à se creuser, ce qui suppose une grande épaisseur de revêtement.

Il y a plusieurs remarques à faire au sujet de ces derniers dépôts avoisinant le Morvan. D'abord, on ne peut les confondre avec les sables ferrugineux de l'étage albien ; ils ont plutôt, les sables surtout, de l'analogie avec les sables et argiles bigarrés de l'étage néoconien. Tous ces dépôts isolés se relient évidemment aux dépôts considérables du Sénonais dont les nappes de cailloux et les grès avancent jusqu'à Saint-Fargeau, Toucy, Lindry. Mais entre cette ligne et les gisements extrêmes de Festigny, Bazarnes, Cravant,

existe une bande de 20 kilomètres et plus qui parait n'avoir gardé aucun témoin de l'assise.

Dans notre région, les grès massifs ne sont jamais ferrugineux et même ne se mèlent pas aux grès franchement ferrugineux de l'albien. Il y a cependant, par exception, quelques roches de cette sorte dans les dépôts tertiaires de Tannerre et de Toucy, par exemple. Je les ai rencontrées aussi dans le Sénonais, à Noé et à Coulours. Ces grès ferrugineux tertiaires, quelquefois lustrés, ressemblent assez à ceux de la Puisaye, mais ils ne contiennent pas de mica.

Les grès sauvages panachés de la bordure du Morvan ont la dureté des roches du Sénonais; leurs débris fragmentés sont rares et jamais roulés, tandis que le grès ferrugineux s'est réduit en morceaux. Par contre, les blocs ont souvent la forme arrondie et plusieurs sont de véritables boules. C'est peut-être ce qui faisait dire à M. Cotteau que ces blocs tertiaires avaient été amenés par un courant diluvien. Cette hypothèse doit être écartée, car, d'abord, les grès ferrugineux, assez tendres ayant subi le même phénomène, auraient pris la même forme. De plus, on peut saisir sur le fait la formation de ces blocs arrondis dans la carrière de Champigny-sur-Yonne (180^{m}), située sur le plateau de la rive gauche. Cette carrière de calcaire lacustre bien connue des géologues (Statistique, p. 556), montre à la base du dépôt une certaine épaisseur de sable très blanc avec un lit de sable jaunâtre au-dessus, et dans la masse se trouvent des parties cimentées à plans contournés et comme polis.

Tout autour de ce dépôt, les grès blancs à taches ferrugineuses gisent en grand nombre.

L'étage, aujourd'hui détruit, des argiles, sables et

grès panachés aurait donc été d'une assez grande puissance et d'une étendue qui aurait eu le Morvan pour limite. Ce dépôt a soulevé autrefois de grandes discussions. En 1845, à la réunion de la Société géologique de France, à Avallon, des membres regardaient les gisements de Grosmont et de Magny, comme des dépôts néocomiens (ainsi on appelait les sables ferrugineux de la Puisaye), soit en place, soit remaniés à l'époque tertiaire ; mais certains ajoutaient que les blocs étaient erratiques et d'origine glaciaire, provenant du Morvan. La Statistique géologique place ces dépôts à l'époque éocène (1), la première de l'époque tertiaire. C'était l'avis de M. Cotteau parlant des blocs de Magny et ajoutant toutefois qu'il les croyait venus là par un courant diluvien parti du nord-ouest.

A la réunion de Semur, en 1879, M. Potier, auquel se ralliait M. Cotteau, disait nettement que les dépôts de l'Avallonnais se relient à ceux du Sénonais, lesquels sont semblables aux dépôts répandus de la Normandie à la Champagne et dont on a dans l'Eure-et-Loir le position exacte qui est l'Eocène inférieur. (Voir les comptes rendus : Excursion au Gros-Mont).

Aujourd'hui, la place de ces dépôts dans la série tertiaire est assez sûrement indiquée dans l'étage sparnacien (d'Epernay), le deuxième de l'Eocène. Son origine est une lagune dont M. de Lapparent a esquissé les contours (*Traité de Géologie*, 4e édition,

(1) L'ère tertiaire, la plus proche des temps actuels, se divise en série *éocène* (de eôs, aurore, et kainos, récent ; c'est l'aurore des formes actuelles ; en série *oligocène* (oligos, peu) ; en série *miocène* (meios, moins), et en série *pliocène* (pleion, plus).

pages 1428 et 1430) et décrit les couches. Seulement cet éminent géologue a donné à cette lagune pour limite extrême au sud-est le confluent de l'Yonne et de la Cure, tandis que, d'après les gisements connus depuis longtemps, la limite est le massif granitique lui-même. Cet étage, qui donne à Paris les couches de l'argile plastique et à Montereau les argiles bariolées employées pour la porcelaine, comprend aussi des sables, des grès et des cailloux roulés, et entre autres le *poudingue de Nemours*, auquel nos petits dépôts semblent bien se rapporter.

Le Morvan

Les débris de différente nature : chailles, grès ferrugineux, silex, grès quartzeux, que l'on trouve répandus en gisements isolés sur toute la bordure nord-ouest du Morvan, sont des témoins qui nous disent que l'état actuel des terrains ne représente pas exactement l'état primitif de leurs dépôts. Anciennement, les étages de la formation jurassique s'avançaient plus loin et arrivaient au moins à la limite du terrain granitique. Mais si l'on ne trouve sur le massif du Morvan lui-même aucune trace de ces témoins, il faudra dire que les dépôts jurassiques n'y ont pas paru et expliquer cette immunité un peu étrange. Sans doute, ce n'est qu'une preuve négative et, comme toute preuve de ce genre, elle est sujette à revision, mais elle acquiert ici une grande force.

Ce sont, en effet, quatre étages qui ont laissé de leurs débris sur les plateaux et au sommet des buttes calcaires ; or, le massif granitique, surtout dans le

Bas-Morvan, offre de même des plateaux et des dépressions au voisinage des étangs, c'est-à-dire des lieux propres à retenir les débris inaltérables de la dénudation. Or, jusqu'ici, nulle indice de chaille, de grès et de silex n'a été signalée ni sur le sol, ni dans les alluvions anciennes. MM. Lévy et Vélain, qui ont fait la carte du Morvan, parcouru bien des fois et décrit la contrée, n'ont rencontré que le Lias silicifié. MM. Collenot et Belgrand, M. Moreau, professeur de sciences au collège d'Avallon, qui ont écrit sur le pays avallonnais, ne parlent jamais d'autre chose. M. Marlot, géologue-prospecteur, qui a résidé longtemps dans le Morvan et étudié en détail tout le massif, m'a dit n'avoir jamais vu aucun échantillon comme ceux que je lui ai soumis. J'ai interrogé souvent dans mes courses en Morvan les laboureurs, les cantonniers, les gardes-champêtres, en leur montrant les pierres en question. J'ai questionné les agents-voyers de la région. J'ai fait demander aux gardes-forestiers et aux marchands réunis pour la vente des bois à Château-Chinon (1), et j'ai écrit à M. l'Agent-Voyer d'arrondissement de cette ville. De cette enquête, il n'est pas sorti même une lueur d'espoir, une indication plus ou moins risquée. On est donc autorisé, sans cesser de poursuivre les recherches, à recourir à une explication de ce fait. Nous n'oublierons pas que nous sommes en terrain éruptif, c'est-à-dire soumis plus que d'autres à des mouvements qui peuvent affecter

(1) J'avais chargé M. Honoré Barbier, d'Avallon, président du Syndicat des marchands de bois de France, de demander ces renseignements sur le vu des échantillons de roche.

soit une partie du massif, soit le massif tout entier, soit la chaîne même dont il n'est qu'un tronçon.

Voyons d'abord quelles idées théoriques on s'est faites de la géologie du Morvan. Les esquisses des mers anciennes de M. de Lapparent (*Traité de Géologie*, 4e édition) nous font connaître les plus récentes. Le Morvan est immergé à l'époque des dépôts jurassiques et reçoit par conséquent toute la série des terrains calcaires. A l'époque de l'Infra-crétacé, il commence à émerger ; à l'époque albienne ou des sables ferrugineux, le Haut-Morvan est hors des eaux, mais à l'époque suivante, cénomanienne, ou du premier dépôt de la craie, il s'immerge presque en entier. A la fin de l'époque crétacée, le massif se dégage sur toute la partie occidentale, tandis que la partie orientale reste inondée. A l'époque tertiaire, le Morvan est terre ferme, et seule une lagune, à l'Eocène, vient baigner ses bords.

M. Vélain a donné à la réunion de Semur, dans sa note sur les lambeaux surélevés du Lias, une théorie des mouvements du Morvan. D'après lui, plusieurs exhaussements, accusés par des discordances dans le bassin d'Autun, se sont produits entre l'époque carbonifère et l'époque du Trias. Puis le Morvan s'affaisse et reçoit les dépôts de l'Infra-lias et du Lias à griphées arquées qui représente le maximum dans cette période d'affaissement commencée au Trias. Un nouvel exhaussement met le Morvan à l'abri des invasions jurassiques, tandis que la mer crétacée arrive jusqu'à lui par suite d'un affaissement de sa bordure. Celle-ci se relève pour s'affaisser un instant de nouveau à l'Eocène, ainsi qu'en témoignent le dépôt des grès tertiaires.

M. Collenot, dans sa *Géologie de l'Auxois* (1878), distingue cinq phases dans l'existence du Morvan. Première phase : c'est une île basse ou réunion d'ilots. Deuxième phase : le terrain primaire a été disloqué par des épanchements répétés de porphyre, ce qui a donné du relief au massif. Troisième phase : un mouvement continu d'affaissement permet aux mers jurassiques de déposer tous les terrains existant encore sur la bordure. Quatrième phase : émersion entière ayant acquis son maximum après la sous-formation crétacée. Cinquième phase : dénudation commencée à l'époque tertiaire par les chutes d'eau, puis par les glaciers et torrents sous-glaciaires abaissant de 1000 mètres les hauteurs du Morvan.

M. Paul Lemoine accepte les vues théoriques de M. de Lapparent. Les recherches qu'il a faites au bois de Vigne lui ont permis de voir (1) « que tous les étages jurassiques sont bien développés jusqu'au bord du massif contre lequel ils buttent par failles. Or, dit-il, le long de ces failles, ils ont encore le faciès de dépôts de mer relativement profonds, et pas du tout le faciès littoral : preuve que les mers liasique et jurassique ont dû s'étendre assez loin au-delà de la faille et par conséquent sur le massif ». D'après lui, les failles seraient très récentes et c'est pour cela que « les vestiges des étages disparus ne se retrouvent que peu nombreux en pays granitique ».

On peut répondre à la première observation que les massifs granitiques ont quelquefois des bords abrupts qui occasionnent sur le littoral des fosses profondes, comme c'est le cas pour l'Islande et le

(1) Renseignements fournis par lettre.

Japon, à l'est, où des profondeurs de 200 à 1.000 mètres avoisinent les côtes. La seconde observation sur la date des failles et de l'affaissement vers le N.-O. du Morvan peut être souscrite. Mais pourquoi serait-ce une cause de la disparition, il faut dire complète, des débris de plusieurs étages, quand partout ailleurs, sur la bordure calcaire, il est resté de nombreux témoins de l'ancien état de choses ?

L'idée générale admise par M. de Lapparent et les autres géologues doit faire le point de départ de l'étude du Morvan : le massif éruptif a eu ses exhaussements et ses affaissements, ses émersions ou ses immersions. Mais quand ces phénomènes se sont-ils produits ? Un exhaussement ou émersion est prouvé par des dépôts datant de l'époque liasique : le massif qui, en totalité ou en partie, plongeait dans la mer, s'est soulevé, emportant à 600 mètres l'infra-lias et peut-être le lias, qui sont actuellement à 200 mètres.

Hors de là, aucune preuve positive ne vient attester que le Morvan se soit plus tard immergé pour recevoir les dépôts jurassiques jusque et y compris le crétacé ; le supposer est une vue théorique. Puisque l'on fait monter ou descendre, selon la théorie, le massif au milieu des terrains sédimentaires, sans preuve positive, on peut tout aussi bien, après l'exhaussement post-liasique, lui donner l'immobilité jusqu'à l'époque post-éocène.

Cette opinion peut déjà se réclamer 1° des observations faites sur le nord du plateau central où M. Julien a constaté que depuis l'époque permienne la région est demeurée immobile jusqu'à l'époque tertiaire ; 2° des observations même sur le Morvan,

où M. Michel Lévy n'a rien relevé, comme mouvements de terrain, depuis les failles, probablement de l'âge triasique, jusqu'à la réouverture de ces failles que M. Douvillé place à la fin de l'éocène (1). Mais l'argument décisif, qui prévaudra jusqu'à preuve du contraire, c'est l'absence de toute trace de dépôts étrangers sur le massif, d'un côté de la faille, et l'abondance des débris sur le calcaire de l'autre côté (2).

On comprend que les eaux torrentielles du massif imperméable aient creusé le large fossé de la Terre-Plaine aux dépens des calcaires du jurassique inférieur et moyen. On peut admettre aussi que, sur les pentes rapides, les débris de ces terrains aient été entièrement emportés. Mais comment concevoir que, sur toute la surface du Morvan, il ne soit pas resté un seul témoin, alors que sur ses bords les mêmes dépôts, placés dans les mêmes conditions et soumis aux mêmes agents destructeurs, ont conservé leurs assises ainsi que le montre la ceinture de collines limitant la Terre-Plaine.

Si le terrain calcaire, sauf le lias, ne se retrouve pas sur le terrain éruptif, peut-on dire que le granit a voyagé sur le calcaire ? Des géologues ont remarqué sur certains plateaux des galets de granulite disséminés, de toute grosseur, et cela est exact. Mais si on les examine de près, on voit qu'ils sont

(1) Traité de géologie, de Lapparent, 4e édition, p. 1794, 1795.

(2) Le capitaine Levainville, dans son ouvrage nouvellement paru : *Le Morvan*, étude de géographie humaine, n'admet que les placages du lias et du pliocène ; il suit M. Vélain pour le reste.

presque tous râpés, ayant servi de meules ou de molettes à l'époque préhistorique ; aussi sont-ils communs au voisinage des sources et accompagnés de nombreux éclats de silex. Il ne faut donc pas se presser de conclure, de ce fait, à l'invasion des eaux de la montagne.

La parole de M. Vélain sera la conclusion de cette étude : « pour croire à l'invasion du jurassique sur le Morvan que l'on produise des preuves telles que nous les avons pour l'invasion des dépôts liasiques ». Le massif, selon toute probabilité, s'est donc relevé après avoir reçu le lias, puis il est resté, ilot ou promontoire, complètement émergé pendant toute la période jurassique. Sa montagne, fort élevée alors, eut à subir depuis ces temps reculés des précipitations aqueuses qui l'ont amené à cet état d'usure prononcée qu'il présente. Après les dépôts de l'éocène, qui sont venus par une lagune jusqu'au bord, le massif s'est affaissé dans la direction S. E. - N. O. en amenant sa pointe à plus de 100 mètres au-dessous des grès tertiaires. La question de l'usure du massif ne se comprend guère si l'on recouvre sa surface de l'énorme manteau de couches jurassiques que les eaux auraient attaqué après chaque émersion avant d'atteindre le terrain granitique.

Le massif central, dont le Morvan forme le prolongement au N., a gardé, au contraire de son promontoire, un relief accentué. Ce n'est pas qu'il ait reçu les dépôts secondaires, car M. Boule, dans son étude documentée sur la région, n'en signale aucun, mais parce qu'il a été recouvert par les roches volcaniques de l'époque tertiaire. « Son socle cristallin, malgré les érosions des temps de l'ère secondaire »

(Glangeaud), atteint encore plus de 1.500 mètres de hauteur.

En géologie comme en toute science, il faut laisser la parole aux faits, et quand ils n'ont rien dit, il ne faut pas leur prêter un langage. C'est la leçon qui se dégage des recherches sur le Morvan et sa bordure. Celle-ci a parlé par de nombreux témoins, mais l'autre est resté muet ; il faut croire qu'il n'y a pas accord et que leur destinée a été différente.

Combien sont rares et confuses les observations fournies par les terrains d'éruption à côté de celles, si démonstratives quelquefois, que nous donnent les terrains de sédiment. C'est peu, ce qu'on sait du Morvan : son massif est apparu après la consolidation des premières couches (gneiss) qu'il a disloquées ; il s'est formé à plusieurs reprises : la granulite est venue pénétrer le granit, puis le porphyre s'est engagé dans la masse ; le sol s'est couvert de forêts de calamites et de sigillaires dont les débris, entraînés dans les dépressions, ont formé la houille ; des émissions siliceuses ont parcouru les fentes de sa bordure ; il a été agité, comme toute terre volcanique, de mouvements qui ont occasionné des failles et qui tantôt le plongeaient sous la mer, tantôt le dégageaient des eaux marines pour le soumettre aux eaux du ciel qui l'ont amené à l'état de montagne décrépite. Tout cela est peu, sans doute, mais combien l'esprit est satisfait de remonter aux origines, de découvrir ces grandes lignes d'une géographie insoupçonnée, de voir se dérouler dans un ordre admirable le plan du Créateur.

Note. — Au moment de l'impression m'arrive un livre, offert par l'auteur, d'un grand intérêt : *Le Morvan, étude de géographie humaine*, par le capitaine J. Levainville, beau volume in-8° de 305 pages (Paris, A. Colin), très illustré de photographies et de plans et enrichi d'une bibliographie des plus complètes. En attendant qu'il en soit fait rapport dans le Bulletin, voici la division de l'ouvrage : 1 Les régions de contact. — 2 La structure du sol. — 3 Le climat. — 4 Les eaux dans le milieu humain. — 5 La forêt. — 6 Les formes culturales. — 7 L'élevage. — 8 L'exploitation du sol. — 9 Les relations économiques. 10 La maison. — 11 Les agglomérations. — 12 La population. — 44 figures, 24 photographies.

Une autre étude, mais exclusivement géologique, parue en 1908, est une thèse de doctorat de M. Albert-Michel Lévy, fils de l'auteur de la Carte géologique du Morvan. Il en sera également rendu compte.

RECHERCHES HISTORIQUES SUR ASQUINS

Avant 1789

CHAPITRE PREMIER

Description générale d'Asquins et de son territoire

Le village d'Asquins est bâti au pied même de la montagne de Vézelay, sur la rive gauche de la Cure, à 6 kilomètres de la gare de Sermizelles, à 16 kilomètres d'Avallon, à 48 kilomètres d'Auxerre. Il est longé par la route nationale de Poitiers à Avallon.

La situation d'Asquins aux abords de belles fontaines et à l'embouchure de divers vallons qui vont, en se ramifiant, se rattacher en pentes rapides au grand plateau boisé de l'ouest, est assurément fort remarquable. A l'est, en face du village, un pont très long traverse la Cure qui, à ce point, forme plusieurs îles ombragées d'un grand nombre de peupliers et d'aulnes. Au couchant, l'église s'élève sur un monticule rocheux séparant les vallons qui se rejoignent au village : de la route, elle est d'un véritable effet pittoresque, avec le mur de l'ancien cimetière qui soutient son abside, s'avance en terrasse et est tapissé d'un épais rideau de lierre. Et là-haut, au midi, se développe sur toute son étendue la curieuse silhouette de Vézelay, que semble vouloir atteindre la longue rue principale du village.

Le territoire de la commune d'Asquins, qui est limité par ceux de Vézelay, de Montillot, de Givry, de Domecy-sur-le-Vault et de Saint-Père, est très accidenté. Ainsi, sur la rive gauche de la Cure, l'emplacement de la Jeune Borde, ferme aujourd'hui détruite, est à 158 mètres au-dessus de la rivière ; et, sur la rive droite, la Tournelle domine de 176 mètres, et le sommet de Brûle-Goix, de 183 mètres le lit de la Cure, qui elle-même, à son passage à Asquins, est à 151 mètres au-dessus du niveau de la mer.

La superficie du territoire d'Asquins comprend 2,242 hectares qui sont presque entièrement de formation oolithique. Sur la rive gauche affleurent encore, à peine au-dessus du niveau de la vallée, les argiles supraliasiques qui supportent une magnifique nappe d'eau à laquelle s'aliment les sources si nombreuses à Asquins, et spécialement la fontaine de la Bouillère dont les eaux se jettent dans la Cure après un parcours d'environ 1 kilomètre, celle que la ville de Vézelay a captée pour ses besoins il y a une quinzaine d'années, et surtout cette fontaine de Saint-Martin, admirable de limpidité, qui probablement a laissé à Asquins son vieux nom, comme nous l'indiquerons plus loin.

C'est immédiatement sur cette couche de terrain, la dernière du lias, que commence l'oolite, ainsi nommée parce que la cassure de la pierre présente des globules blancs ressemblant à des œufs de poisson (*óon* œuf, et *lithos* pierre). On peut l'étudier à Asquins dans ses trois étages. — L'étage inférieur est composé d'un calcaire gris très dur, disposé en minces assises à cassure brillante ; on le désigne sous le nom de

calcaire à entroques, parce qu'il est pétri d'entroques ou bras de polypiers pentacrinites : l'ensemble de ce banc présente une épaisseur variant entre 20 et 30 mètres. (1) — Au-dessus se trouve la terre à foulon, composée de calcaires mous, argileux, en assises minces alternant avec des argiles maigres, et où l'on rencontre un nombre prodigieux de pholadomies, de térébratules et autres fossiles : cette formation calcaire a environ 30 mètres d'épaisseur. — Le dernier sous-groupe de ce terrain est la grande oolithe, formée à sa base d'assises minces de calcaire à cassure esquilleuse, qui supportent d'autres assises également minces d'un calcaire dans lequel sont empâtés d'innombrables oolithes d'un volume plus considérable qu'à l'étage inférieur ; cette couche, qui peut atteindre jusqu'à 200 mètres d'épaisseur, mais qui n'a nulle part pareille puissance dans l'arrondissement d'Avallon, renferme aussi quantité de fossiles : les bancs supérieurs de cette masse, comme aux Chaumots, fournissent de beaux moëllons pour les constructions. — Le plateau qui s'étend sur toute la partie occidentale du territoire d'Asquins, et qui est couvert presque entièrement de bois, porte un dépôt d'un âge relativement plus récent, probablement de l'époque ter-

(1) On a cru que ce terrain, recouvert d'alluvions modernes, était imperméable; et la municipalité d'Asquins a eu un instant l'intention d'établir le nouveau cimetière communal dans le Champ-de-la-Luise, appartenant à cet étage de l'oolithe. Mais l'expérience faite par M. Couppey de la Forest, le 16 mai 1902, a démontré que le sous-sol présente des fissures : on a constaté que la fluorescéine, jetée dans l'eau dont on avait rempli une fosse creusée en cet endroit, colorait la fontaine Choslin qui alimente Vézelay, et que la vitesse de propagation atteignait 150 mètres à l'heure.

tiaire : il est formé d'une argile jaune qui donnerait certainement de bonnes briques réfractaires, car elle ne contient pas de calcaire et ne *foisonne* pas au contact des acides : ce dépot renferme en outre des silex anguleux assez semblables à ceux qu'on rencontre dans la craie, et qui sont d'excellents matériaux pour l'empierrement et l'entretien des routes.

Sur la rive droite de la Cure se retrouvent les mêmes terrains, mais avec des différences de niveau qu'explique la *faille* (1) commençant au-dessous de Bazoches-en-Morvan et finissant sur le territoire même d'Asquins : les argiles supraliasiques, dominées sur Saint-Père par les anciennes carrières de Nanchèvre, contournent au moins à mi-hauteur le monticule de la Tournelle et de là en ligne droite vont disparaître à peu près en face du Gué-Pavé ; puis l'oolithe dans ses trois étages est, comme sur la rive gauche, superposée à ces argiles. Il faut aussi mentionner, sur cette même rive droite de la Cure, en amont du Gué-Pavé, un dépôt assez considérable d'alluvions anciennes. Il y a quelque temps, en extrayant de ce dépôt des graviers calcaires mélangés de petits galets, on a découvert un bois de cerf, pro-

(1) Dans sa théorie sur la formation du globe, Elie de Beaumont expose que sous le double effet de la chaleur intérieure et des vapeurs du dehors, l'écorce déjà solide et épaisse de la terre se tourmenta, produisant des plissements, des ondulations, même des convulsions violentes qui causèrent des déchirures ou *failles*. — La faille qui finit au Gué-Pavé doit se continuer par une crevasse ou *diaclase* souterraine ; car ce sont les eaux de la Cure sans aucun doute qui alimentent la Grande-Fontaine de Voutenay : de la fluorescéine, jetée dans la Cure au Gué-Pavé, par M. Mathieu, agent-voyer à Vermenton, s'est retrouvée à cette fontaine de Voutenay.

bablement contemporain des débris d'animaux renfermés dans les alluvions de Saint-Moré ou enfouis dans les grottes d'Arcy.

Les terres appartenant au lias, appelées terres d'aubues, forment une superficie de 290 hectares; et l'ensemble des terrains de formation oolithique, sur les deux rives de la Cure, a une étendue de 1952 hectares.

— Au point de vue agricole, ces terrains dont nous avons esquissé la physionomie d'après la « *Notice sur la carte agronomique et géologique de l'arrondissement d'Avallon* », par BELGRAND, possèdent des propriétés que nous essayerons au moins d'indiquer en suivant toujours le même auteur et aussi en nous attachant à la « *Statistique agricole du canton de Vézelay,* » publiée dans l'*Annuaire de l'Yonne de 1868*.

Rappelons d'abord qu'à Asquins les rives de la Cure n'ont pas le même niveau géologique, et que la rivière a creusé son lit en profitant de la dislocation produite par la *faille* dont nous avons parlé plus haut. Aussi, par suite de la différence des terrains, le peuplier, surtout le peuplier suisse, réussira bien sur la rive gauche, tandis que l'aulne, autrement dit le *verne*, se plaira davantage sur le rive droite.

Les argiles supraliasiques ou aubues de la rive droite, ayant un sous-sol imperméable, sont des terres fortes et froides : quand on peut leur donner de fréquents labours, elles sont très fertiles; et elles deviendraient plus productives encore, si on leur procurait des amendements calcaires. Les parties les plus basses portent de bonnes prairies naturelles qui pourraient même s'élever jusqu'à l'extrême limite de

cette formation. Ailleurs, on fait d'excellentes récoltes en blé : il y a à remarquer toutefois que les avoines n'y viennent pas bien ; le sainfoin n'aime pas non plus ce terrain qui, par contre, est favorable aux trèfles et à la luzerne. Les coteaux en pente douce de ces aubues sont plus friables, et lorsqu'ils regardent le levant ou le midi, ils sont plantés de vignes qui produisent un vin très capiteux : c'est dans cette partie du territoire, au-dessous de la Tournelle, que le duc de Bourgogne possédait jadis un clos fameux, dont le nom, le *Clos-au-Duc*, s'est conservé jusqu'à nos jours.

Dans la vallée, sur la rive gauche de la Cure, l'oolithe inférieure est occupée presque entièrement par des prairies naturelles qui ne réussissent là qu'à cause de la fraîcheur entretenue par le voisinage de la rivière ; car le sous-sol est d'une perméabilité extrême, et tout ce terrain est sec ; facile à cultiver, il est assez fertile quand il a de la profondeur. Sur toute cette partie occidentale de la commune d'Asquins, les prairies artificielles et notamment le sainfoin prospèrent merveilleusement ; mais les céréales, même dans les meilleurs conditions, n'y donnent que des résultats médiocres si on les compare à ceux obtenus dans les aubues. La vigne réussit bien également dans ce sol et produit des vins excellents, ayant un bouquet assez estimé. Là où l'exposition est moins favorable à la vigne, sont plantés des cerisiers en plein vent, greffés sur *Sainte-Lucie* : on en tire ordinairement un bon produit qui s'écoule principalement dans le Morvan et qui peut s'élever, année moyenne, à la somme de 10 à 12,000 francs. Cette culture du cerisier, d'après la tradition, a été intro-

duite à Asquins vers le milieu du dix-huitième siècle par l'abbé B. Grognot, curé de la paroisse. Les *bois de Chauffour*, ceux de *la vieille Borde*, ceux de *la Garenne*, sont situés dans cette formation qui, là où la grande oolithe affleure, ne présente plus que l'aridité.

Les argiles tertiaires qui recouvrent le plateau sont des terres très froides, presque toutes occupées par les *bois d'Asquins*, les *bois de Vaulasne* et *les bois des Champs-Gringaux* : la petite portion de ce terrain qui a été défrichée à l'est du bois des Champs-Gringaux demanderait, pour être assez fertile, des amendements calcaires en abondance.

La totalité des bois qui se trouvent sur le territoire d'Asquins est de 583 hectares.

— En 1867, les prairies naturelles, occupant une superficie de 86 hectares, ont donné en moyenne 75 quintaux de foin à l'hectare, vendu 8 francs le quintal ;

140 hectares de sainfoin ont fourni à l'hectare 40 quintaux de fourrage, à 7 francs le quintal ;

20 hectares de luzerne ont produit à l'hectare 80 quintaux de fourrage, du prix de 7 fr. 50 le quintal.

A cette même date, les vignes que n'avaient pas encore détruites les maladies cryptogamiques, couvraient 204 hectares, dont la récolte moyenne a été de 15 hectolitres de vin à l'hectare, du prix de 39 francs l'hectolitre de vin rouge et 31 francs l'hectolitre de vin blanc ; la récolte en vin blanc était environ d'un tiers plus considérable que celle en vin rouge.

Toujours d'après les mêmes renseignements,

nous noterons qu'à Asquins, en 1862, on a ensemencé :

En froment, 319 hectares qui ont donné à l'hectare 8 hectol. 52, du prix de 20 francs par hectol. ;

En méteil, 50 hectares qui ont donné à l'hectare 9 hectol. 68, du prix de 12 fr. 50 l'hectol. ;

En seigle, 17 hectares, qui ont donné à l'hectare 9 hectol. 68, du prix de 11 fr. 25 l'hectol. ;

En orge, 287 hectares, qui ont donné à l'hectare 8 hectol. 64, du prix de 7 fr. 75 l'hectol. ;

En avoine, 55 hectares, qui ont donné à l'hectare 15 hectol. 20, du prix de 6 fr. 50 l'hectol. ;

En pommes de terre, 80 hectares, qui ont donné à l'hectare 45 quintaux, du prix de 3 francs le quintal ;

En betteraves, 2 hectares 20, qui ont donné à l'hectare 102 quintaux, du prix de 3 francs le quintal ;

En navette, 2 hectares, qui ont donné à l'hectare 4 hectol., du prix de 30 francs l'hectol. ;

En chanvre, 6 hectares, qui ont donné à l'hectare 8 hectol. chénevis, du prix de 24 francs l'hectol. ; par hectare aussi 475 kilog. de filasse, à 1 fr. 10 le kilog.

Ajoutons enfin qu'en 1862, il y avait à Asquins 45 chevaux, 149 ânes, 15 mulets, 40 bœufs, 109 vaches laitières, 37 veaux et génisses, 534 brebis de race commune (1), 154 porcs, 1 chèvre, 1,205 volailles et animaux de basse-cour, 58 ruches ; et nous aurons

(1) Nous pensons qu'à cause de la sécheresse et de la salubrité des terres oolithiques qui forment en très grande partie le sol d'Asquins, les moutons mérinos y réussiraient presque sans soins spéciaux.

une idée des ressources que le pays offrait alors à ses habitants. — Depuis cette époque, les méthodes de culture se sont encore améliorées, le vignoble se reconstitue ; et tout démontre, comme par le passé, que la terre n'est pas ingrate, qu'elle répond docilement aux efforts de celui qui la travaille, et qu'elle doit attacher les enfants du pays à leur petite patrie et les empêcher d'émigrer vers les grandes villes où, tout bien examiné, ils ne trouvent aucun des avantages dont ils jouissaient dans leur famille et dans leur pays.

CHAPITRE II

Origine et antiquité d'Asquins

Le pays d'Asquins remonte certainement à une antiquité très reculée ; c'est du moins ce qu'indique son nom ancien, *Esconium, Asconium,* dont la terminaison est latine, mais dont la racine, *Escone, Ascone,* est évidemment celtique. Nous voudrions essayer de donner une explication de ce vocable.

Quand nos pères, qui n'avaient pas moins d'esprit que nous, ont voulu dénommer les lieux où ils s'étaient établis, ils ont consulté les sites, les curiosités, les accidents de terrain ; et ils ont emprunté le nom qu'ils cherchaient à la chose qui les avait frappés le plns. Ainsi, lorsque les premiers habitants sont venus s'installer dans la vallée d'Asquins et se fixer près des sources nombreuses qui s'y trouvent et qui étaient pour eux la première condition de la vie, leur attention a dû être attirée par la plus belle, la plus limpide, la plus saine de toutes ces fontaines ; et c'est, croyons-nous, cet objet qui leur a dicté le nom de leur résidence. Dans la vieille langue celtique, en effet, le déterminatif *one* ou *on*, paraît signifier *fontaine ;* on en pourrait donner de nombreux exemples pris uniquement dans la région ; contentons-nous de citer Vermenton, Vermoiron, dans l'Yonne, Chalvron, Néron, dans la Nièvre, qui ont leur fontaine. Si le sens du préfixe nous échappe, nous pensons pourtant qu'il rappelait le nom d'une nymphe ou naïade tutélaire de la source, nom contre lequel on a voulu

réagir après la propagation de l'Évangile, en lui substituant le plus souvent un vocable chrétien. C'est ainsi que la fontaine qui a donné son nom à l'ancien *Escone*, *Esconium, Asquins*, est devenue la fontaine Saint-Martin, comme celle de Vermenton est devenue la fontaine Notre-Dame, celle de Chalvron, la fontaine Saint-Aubin, etc., tandis que celle de Vermoiron a conservé son nom antique, la fontaine des Fées.

Cependant, on n'a recueilli sur Asquins qu'un très petit nombre d'objets de cette époque lointaine, entre autres une grosse perle de collier et trois bracelets en bronze, qui ont été donnés au Musée d'Auxerre (1). Le *dictionnaire archéologique de l'Yonne,* époque celtique, par Ph. Salmon, mentionne dans l'étendue de la commune quatre climats ou lieux dits, dont les noms doivent rappeler, selon cet ouvrage, des faits ou des vocables de ces temps reculés : ce sont *Sous le Thureau Leguiot, la Roche Bertaut, la Ruée Gallois,* et *la Fosse-à-l'Homme* (2).

— La domination romaine, qui a pesé sur la Gaule pendant plus de cinq cents ans, semble n'avoir laissé à Asquins d'autre trace que deux petites voies secondaires : l'une, de Corbigny à Auxerre, passait par Pierre-Perthuis, Saint-Père (3), Asquins, l'ancien *Virginiacum*, et Blannay, pour rejoindre un peu plus loin la voie d'Agrippa ; l'autre venait de la direction d'Avallon, traversait Fontette et Nanchèvre sur

(1) Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne, année 1861, p. LVIII.

(2) Ibid., année 1877, p. 196.

(3) Découverte et vérifiée sur Saint-Père, en 1896.

Saint Père, franchissait la Cure au Gué-de-Chaudon ou plutôt à celui du Gué-Pavé, passait par le plateau de Montillot, le Lac-Sauvin, Mailly-la-Ville et se rattachait à la même grande voie, à Bazarnes (1). L'abbé Couard, autrefois curé d'Asquins, avait réuni une certaine quantité de monnaies romaines ramassées dans le pays même ; elles sont aujourd'hui entre les mains de son neveu, le savant archiviste de Seine-et-Oise (2).

— En dehors de ses hameaux actuels (la Bouyère, les Chaumots et la ferme de la Vieille-Borde), et des anciennes dépendances de la paroisse, qui appartiennent aujourd'hui à d'autres communes voisines, (le Vau-Donjon, le moulin du Gué-Pavé, sur Montillot, et les Hérodats, sur Blannay), le territoire d'Asquins comprenait encore *Virginiacum* (aliàs *Viriniacum, Verginiacum* et *Varginiacum*), situé sur la rive gauche de la Cure, à environ 400 mètres au sud du Gué-Pavé, et la métairie de *Marnago*, Marnay, en face du village précédent, sur la rive droite de la rivière.

De Marnay, dont l'existence est constatée au IXe siècle, il ne reste plus trace ; cependant, il paraît qu'en labourant on y heurte souvent des murailles enfouies sous le sol. Le souvenir de cet établis-

(1) Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne, année 1880, p. 50.

(2) L'abbé Couard était un infatigable chercheur, et il avait collectionné également un grand nombre de documents concernant l'histoire de sa paroisse : il n'a pas eu le temps de les mettre en œuvre. Mais à sa mort, au lieu d'être déposé aux Archives de l'Yonne ou remis à un ami du passé, ce précieux dossier a été sottement détruit.

sement s'est toutefois conservé dans le nom du climat (1).

Virginiacum ou Virgigny, paroisse dont l'église était dédiée à Saint Sulpice, évêque d'Autun, était au IXe siècle également, le chef-lieu d'une vicairie (2), subdivision du *pagus,* représentant à peu près l'étendue d'un de nos cantons; on donnait aussi à ce territoire le nom de *centena,* qui signifiait, sous les Mérovingiens, une compagnie de cent hommes armés, résidant dans le pays. Or, il faut bien admettre que le chef de cette vicairie de Virgigny devait avoir un fort où il pouvait au besoin se réfugier et se défendre avec ses hommes. N'est-ce pas là l'origine du nom du Vau-Donjon, situé au nord-ouest, à peu de distance? N'est-ce pas là encore ce qui explique la présence du cimetière burgonde et franc établi sur la hauteur qui sépare le Vau-Donjon de Virgigny?

Quoi qu'il en soit, Virgigny se trouvait sur la petite voie antique qui reliait Asquins à Blannay. Moins favorisé que Marnay, ce village, qui a entièrement disparu, n'a pas même laissé son nom à un coin de

(1) Le Cadastre cependant l'écrit Marnet.

(2) Dans son ouvrage sur les sires de Vergy, André Duchesne cite l'une des pièces que nous reproduirons dans le chapitre suivant, et il traduit Virginiacum par Vergy. Nous croyons qu'il y a là chez l'érudit auteur une véritable confusion, qui s'explique un peu d'ailleurs par une certaine similitude de noms : *Virginiacum* ne peut pas être pris pour *Vergiacum ;* et nous pensons que notre Virginiacum, dont la position géographique est nettement déterminée par les documents que nous allons donner, ne doit pas être confondu avec Vergy, situé à quatre lieues de Dijon.

territoire (3). A l'endroit qu'il occupait, on rencontre seulement sous la charrue ou sous la pioche de nombreuses substructions : ce lieu s'appelle aujourd'hui le Champ-des-églises ; et nous verrons bientôt que ce nom lui convient parfaitement.

(3) Des vieillards disent cependant qu'autrefois il y avait là un village appelé Vergigny.

CHAPITRE III

Asquins sous la dépendance de l'abbaye de Vézelay

Lorsque Girard de Roussillon, en 862, fonda le monastère de religieuses de *Visenacum* ou Saint-Père, il donna à cette maison, outre le village de *Visenacum* qu'il avait reçu de l'impératrice Judith, seconde femme de Louis le Débonnaire, Fontenay, Vézelay, Montillot et *les autres propriétés qu'il possédait dans le pagus d'Avallon*. Douze ans plus tard, cet établissement fut détruit par les Normands. Girard fit alors construire à Vézelay, sur la colline voisine et comme en un lieu plus facile à défendre, un autre monastère où il installa des Bénédictins ; et les biens du premier furent transférés au second.

Asquins n'est pas nommé dans la liste des terres formant la dotation de ces deux monastères ; mais il n'est pas douteux qu'il ne soit compris parmi les propriétés de Girard dans l'Avallonnais ; car il fut toujours de ce territoire spécial de l'abbaye de Vézelay qu'on appelait la *poté* (1).

(1) Au moyen âge, on a donné le nom de *potés* à un petit nombre de terres qui, probablement à cause de leur origine, n'avaient pas d'autre suzerain justicier que le seigneur titulaire ; ces terres étaient dites *de potestate*, d'où l'on a fait *poté*.

La terre de *Virginiacum* ne faisait pas partie de cette fondation primitive de l'abbaye de Vézelay : elle renfermait alors différents *alleux* (1), entre autres celui d'un seigneur nommé Bérenger, celui d'Acberge et celui d'Adalard (2) ; l'église Saint-Pierre de Blannay, la chapelle de Saint-Martin (3), et une autre église, dédiée à saint Amatre, dont nous ignorons l'emplacement, y avaient également des possessions enclavant une terre qui devait bientôt appartenir aux moines de Vézelay : c'est pour cette raison, pensons-nous, que cet endroit a été appelé dans la suite et jusqu'à nos jours le Champ-des-églises.

Avant la fin du neuvième siècle, au temps de l'abbé Eudes, premier supérieur du monastère de Vézelay, un personnage du nom de Horulphe donna à cette communauté plusieurs héritages situés à Virgigny (*Viriniaco*). L'acte de donation débute par des considérations qui nous font connaître les sentiments chrétiens des hommes de cette époque. « L'auteur et « le rédempteur du genre humain, » y est-il dit, « a « voulu grandement honorer tous les hommes en « leur donnant la faculté d'acquérir le royaume « céleste et les récompenses éternelles au prix des « choses de la terre et des biens périssables. C'est « pourquoi, » ajoute-t-il : « au nom de la souveraine « et indivisible Trinité, moi, Horulphe, considérant

(1) L'*alleu* était une terre exempte de toute redevance autre que le service militaire et donnée par le roi aux officiers qui s'étaient distingués à son service.

(2) Ce nom se retrouve parmi ceux des signataires de l'acte de fondation de Vézelay.

(3) Bâtie près de la fontaine du même nom à Asquins.

« le terme de la fragilité humaine et craignant le « jour du jugement dernier, j'offre, en vue du salut « de mon âme et de celui de mes parents, au Dieu « Sauveur et à sa Mère la bienheureuse Marie, pour « le monastère de Vézelay où reposent les corps des « saints martyrs Andéol et Pontien, et où le seigneur « Eudes est revêtu de la dignité d'abbé, mes « *manses* (1) situés au *pagus* d'Avallon, en la *vicairie* « de Virigny, au village même de Virigny et sur son « finage, avec terres, prés, maisons, eaux, cours « d'eaux, bois, (*sporno*) (2), et tout ce qui dépend des « dits manses, excepté un journal où l'on peut semer « quatre setiers (3) de blé et que je laisse à mes « neveux. Je fais cette donation entière et sans « réserve, et je donne et transporte ces biens de mes « droits et de mon autorité sous les droits et l'auto- « rité du dit monastère. L'un de ces manses est « borné d'un côté par l'alleu de Bérenger, d'un autre « par l'alleu d'Acberge, d'un troisième par l'alleu « d'Adalard, et enfin du quatrième par la voie « publique. L'autre manse aboutit d'un côté à la « terre de saint Pierre, d'un autre côté à la terre de « saint Martin, d'un troisième à la terre de saint « Amatre, et du quatrième à la voie publique. Tout « ce qui est compris dans ces limites, nous le « remettons en possession perpétuelle au dit monas- « tère, en sorte que, à dater de ce jour et dans la

(1) *Manse*, domaine avec maison.

(2) Mot que nous ne comprenons pas, par suite sans doute d'une mauvaise lecture.

(3) Le *setier* contenait quatre bichets de grains.

« suite, il aura le pouvoir libre et incontesté d'en
« faire ce qu'il voudra, comme de ses biens propres,
« c'est-à-dire de le posséder, de le vendre ou de
« l'échanger.

« Moi, Horulphe, qui ai fait faire cet acte de dona-
« tion, je l'ai signé.

« Ont signé : Horulphe, Walerin, Madanulfe, Er-
« mentaire, Baduile, Strobat, Adabrad, Iozsald,
« Rainaud, Adebran, Rainbod (1). »

(1) Humane conditionis Propagator ac Redemptor quamplurinum exaltare voluit, dum cuique mortali dignatur largiri ut ex temporalibus rebus celestia regna mercari possint et ex transitoriis sempiterna premia. Quocirca in nomine summe et individue Trinitatis, ego Horulphus, considerans modum humane fragilitatis pavensque diem ultimi examinis, offero pro remedio anime mee ac parentum meorum Domino Salvatori ejudemque Genitrici B. Marie in monasterio quod vocatur Virzeliacus, ubi resquiescunt beatorum martyrum corpora, Andeoli videlicet atque Pontiani, atque ubi preest Domnus Eudo abbas, mansos meos sitos in pago Avalensi, in vicaria Viriniacensi, in ipsa villa Viriniaco et in ipso fine, cum terris, pratis, edificiis, aquis, aquarum decursibus, silvis, sporno, et quicquid ad ipsos mansos pertinere videtur, excepto iornale uno ubi possunt seminari quatuor sextaria quem dono nepotibus meis, totum et ad integrum concedo, trado atque tranfundo de meo jure et dominatione in jus et potestatem prelibati monasterii. Terminatur unus mansus de una parte alodio Berengarii, de alia parte alodio Acberge, de tertia vero parte alodio Adalardi, de quarta denique parte via publica. Terminatur eciam alter mansus de una parte terra S. Petri, de alia terra S. Martini, de tertia terra S. Amatoris, de quarta vero parte via publica. Quicquid enim intra has terminationes haberi videtur, tradimus perpetualiter habendum, ita ut ab hodierna die et deinceps quicquid potestas predicti Virzeliacensis monasterii exinde facere voluerit, sicuti ex aliis suis propriis rebus, liberam ac firmissimam in omnibus habeat potestatem possidendi scilicet, vendendi atque commutandi. — Ego Horulphus qui hanc donationem fieri jussi, firmavi. — S. Horulphi — S. Walerini. —

En juin 887, au temps du même abbé Eudes, un autre personnage, Agénolfe, fit don pareillement au monastère de Vézelay d'un autre manse au même finage, et d'une vigne à Marnay, touchant à la vigne de l'église Saint-Pierre de Blannay. L'acte est conçu en ces termes :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité. Moi, « Agénolfe, je donne aux princes des apôtres Pierre « et Paul et à saint Andéol pour le lieu appelé d'an- « cienneté Vézelay où Eudes a la dignité d'abbé, et « Arbert celle de prévôt, pour l'âme de mon neveu, « Senald, et pour la mienne, un manse de terre. Ce « manse est situé sur le finage de Vargigny, lieu dit « *Longa fames* (1), et est limité d'un côté par la voie « publique et de l'autre par la rivière de la Cure. Je « donne aussi aux mêmes saints et au même établis- « sement une vigne au même finage, située au vil- « lage de Marnay, près de la vigne de Saint-Pierre.

« Fait à Vézelay.

« Ont signé : Agénolfe, Gauthier, Léotald, Néga- « laire, Ramtier, Fradin, Balcrim, Ricolfe.

« Donné au mois de juin, la troisième année du « règne de Charles. (2) »

S. Madanulfi. — S. Ermentarii — S. Baduilii. — S. Strobati. — S. Adabradi. — S. Iozsaldi. — S. Rainaldi. — S. Adebrani. — S. Rainbodi. (CARTULAIRE DE VÉZELAY, *ms. de la Bibl. Laurentienne de Florence*, pièce n° 7).

(1) Nous n'avons pu identifier le nom de ce climat, situé entre l'ancien chemin et la Cure

(2) In nomine sancte et individue Trinitatis. Ego Agenolfus dono apostolorum principibus Petro et Paullo (*sic*) et S. Andeolo ad locum qui Virzeliacus ab antiquo nuncupatur, cui preest Eudo abbas et Arbertus prepositus, pro anima nepotis mei

Ce fut seulement deux siècles plus tard que l'abbaye de Vézelay réunit le reste du territoire de Virgigny aux possessions qu'elle avait déjà en ce lieu : elle dut ce don à Hervé de Donzy et à Savaric de Virgigny, seigneurs de Châtel-Censoir (1), qui abandonnèrent leurs droits héréditaires sur cette terre et sur la voie antique d'Asquins à Blannay dont nous avons plusieurs fois trouvé la mention, à l'église du monastère et à l'abbé Artaud qui fut en charge de 1096 à 1105 (2).

Nous ne trouvons pas que l'abbaye de Vézelay ait jamais étendu ses propriétés plus loin que Marnay, sur la rive droite de la Cure ; car la côte qui fait face au village, vers le levant, appartient en propre au duc de Bourgogne jusqu'au quinzième siècle. La

Senaldi et mea, unum mansum de terra. Est autem mansus situs in fine Varginiacensi, in loco qui Longa fames vocatur, et ab uno latare terminatur via publica, ab altero autem Cora fluvio. Dono etiam eisdem sanctis et loco vineam unam in ipso fine, id est in villa que vocatur Marnago juxta vineam S. Petri. — Actum Virzeliaco villa publice. — S. Agenolfi. — S. Walterii. — S. Leotaldi — S. Negalarii. — S. Ramterii. — S. Fradini. — S. Balcrimi. — S. Ricolfi. — Datum in mense junio, anno III, Karlo rege. (Cartulaire de Vézelay, *Bibl. Laurent. de Florence*, pièce n° 8.

(1) Commune du canton de Vézelay.

(2) André Duchesne, page 72 de ses *preuves*, dit : « Strata de « Verginiaco... de Esconio usque Blanniacum, fuit Erveo de « Donziaco et Savarico de Verginiaco, dominis Castri Censorii, « qui ipsam stratam et totam terram de Verginiaco cum om- « nibus appendiciis quæ jure hæreditario (habebant), Artaldo « abbati et ecclesiæ Vezeliensi obtulerunt. » — Il est évident qu'il s'agit bien ici de notre Virgigny, et non de Vergy près de Dijon.

rivière formait la limite des terres du duc et de celles des moines ; et le pont d'Asquins, — comme celui de Saint-Père, — était appelé souvent la clef de la Bourgogne. L'abbaye et ses possessions, sur lesquelles les comtes de Nevers réclamèrent longtemps des droits de suzeraineté, mais qui depuis le douzième siècle furent en réalité sous la protection des rois de France, ne dépassaient guère à Asquins la rive gauche de la Cure.

CHAPITRE IV

Les habitants d'Asquins et les abbés de Vézelay, leurs seigneurs

1. — *Concession de franchises et de libertés*

En même temps que les autres sujets de l'abbaye de Vézelay, les habitants d'Asquins reçurent, en 1136, de l'abbé Albéric, des concessions qui sont une une véritable charte d'affranchissement. — Pour en bien comprendre toute la portée, il est nécessaire de rappeler brièvement ce qu'était l'état social de notre pays à cette époque et à l'époque précédente.

Les conquérants Romains avaient totalement supprimé les petits propriétaires fonciers de la Gaule, et à tous les vaincus ils avaient imposé des conditions absolues. L'invasion des Burgondes et des Francs n'avait pas amené d'autre changement que le partage des propriétés entre les maîtres nouveaux et les descendants des Romains : le peuple, au milieu de ces bouleversements, était resté esclave, c'est-à-dire n'ayant ni famille, ni maison, ni terre, ni patrie.

En pénétrant dans cette société, l'Eglise prit à cœur la défense des opprimés ; et, par son ascendant et par son exemple, elle réussit à apprendre aux maîtres que tous les hommes sont égaux devant Dieu. Et à l'esclavage succéda le servage. Cette condition était déjà un progrès immense; car les serfs avaient désormais une famille dont les membres étaient unis par des liens sacrés, une maison plus ou moins commode,

des terres à cultiver pour le compte du seigneur, mais sur lesquelles ils vivaient, et qui étaient leur petite patrie : il ne leur manquait que la liberté de disposer de cette terre et de cette maison.

Ils allaient l'acquérir sous l'influence de l'Église, qui partout a encouragé l'affranchissement des serfs. A ce moment se trouvaient en présence les serfs attachés au sol, et le seigneur qui possédait le sol et les hommes. Ensemble ils discutaient leurs conditions ; et après ces discussions, un accord était accepté et conclu de part et d'autre pour régler leurs rapports réciproques. Ainsi le seigneur donnait à ses hommes les terres qu'ils cultivaient, avec la faculté de les transmettre à leurs descendants, mais à la condition qu'ils paieraient une redevance en argent appelé le *cens,* ou en nature, nommée le *terrage* ou *champart ;* le seigneur mettait ses pressoirs à la disposition de ses hommes, mais on devait lui payer un droit, le droit de *banalité ;* le seigneur permettait l'élection des gardes pour les propriétés, mais il exigeait que le serment de ces agents fût prêté devant ses représentants, etc. — Et après cet acte, le seigneur n'avait plus le droit de réclamer autre chose que les redevances consenties.

C'est exactement ce qui eut lieu pour les bourgeois de Vézelay, et pour les habitants d'Asquins et de toute la *poté,* à la date que nous avons précédemment indiquée. « Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, frère Albéric, abbé de Vézelay, s'en rapportant à l'avis du seigneur Hugues, évêque d'Auxerre, du seigneur Hugues, abbé de Pontigny, du seigneur Étienne, abbé de Rigny, du seigneur Étienne, abbé de Tréfontaines, du seigneur Godefroy, prieur de Clair-

vaux, et en présence de plusieurs seigneurs laïques des environs, accorde que ceux de ses hommes qui mourront sans laisser de fils et de filles légitimes, pourront, s'ils sont libres, léguer leurs biens à leurs plus proches parents légitimes, pourvu que ceux-ci se fixent d'une façon définitive sur le territoire de Vézelay et se soumettent aux coutumes qui y sont suivies (1). Il consent à ce que les gardes des vignes soient choisis par les propriétaires à condition que ces gardes seront présentés au doyen et au prévôt (2), qu'ils n'entreront en fonction qu'après avoir prêté serment entre les mains de ces derniers, et qu'il sera payé pour chaque garde douze deniers (3) au doyen. Il fixe comme par le passé (4), la redevance due aux gardiens des pressoirs à un setier (5) de vin pris sous le pressoir même pour l'abbé, et à un denier pour eux; et si ces gardiens exigent davantage, l'abbé en fera justice. Les terrains en pâturage donnés à cens seront rendus à l'usage de tous, si l'on prouve sous la foi du serment et sous peine d'excommunication que de tout temps ils ont été en nature de pâturage ; et l'abbé fera

(1) C'était l'abolition de la main morte.

(2) Le prévôt de l'abbaye était le premier après l'abbé, — le doyen venait après le prévôt

(3) Douze deniers valaient un sou.

(4) D'après cette expression, on dirait que cet acte est la confirmation d'un acte précédent, à moins que cela signifie que la coutume devenait une loi reconnue, acceptée et promulguée.

(5) Le setier de vin contenait huit pintes ; la pinte vaudrait environ 94 centilitres d'aujourd'hui.

l'abandon du cens. La taille (1) sera levée au nom de l'abbé par le doyen et le prévôt ou par tels autres de ses officiers, sans l'avis des bourgeois ; mais elle sera fixée équitablement selon la faculté de chacun ; elle sera payée non seulement par les bourgeois et les *vilains* (2), possesseurs de maisons, mais aussi par ceux qui louent les maisons d'autrui, après un an de séjour. Le cens (3) sur les vignes sera, comme on sait qu'il fut toujours, d'un demi-setier de vin *de bonne qualité* par journal ; cette redevance sera augmentée à proportion de l'extension que pourront prendre les vignes ; elle sera payée à la Saint-Martin d'hiver en nature, ou en argent au cours le plus élevé du vin ; en cas de retard, l'abbé pourra exiger une amende. Ni le doyen ni personne ne pourra entrer dans les vignes à l'insu des propriétaires ou contre leur volonté pour cueillir des raisins. Le maréchal (4) recevra pour la nourriture des chevaux de l'abbé, de chacun des habitants ayant un ou plusieurs prés, une trousse d'herbe (5) avant la fauchaison ; il ne percevra pas de foin. La pêche sera libre avec toutes sortes d'engins, excepté les filets ; tout saumon capturé sera porté aux officiers de l'abbé qui le paieront au prix ordinaire ; pour les autres poissons, le premier pris sera vendu au cellérier (6) au même prix qu'il serait

(1) La taille était la cote personnelle d'aujourd'hui.

(2) Habitants des villages ou de la campagne, — villageois.

(3) C'est l'impôt foncier de nos jours.

(4) Intendant des écuries de l'abbé.

(5) Dans le Beaujolais, la trousse valait 300 livres d'herbe.

(6) Econome, chargé d'assurer au monastère les provisions de bouche.

vendu à tout autre ; dans les eaux de Virgigny, où Barbelin, le garde de l'abbé, affirme que les bourgeois et les vilains n'ont jamais pêché, on ne pourra pêcher qu'avec la permission de l'abbé. Les boisseaux servant à mesurer les redevances perçues au moulin seront conformes à l'ancienne mesure. Ceux qui doivent le champart ne pourront enlever leurs moissons qu'après avoir averti les officiers chargés de lever cette redevance ; cependant, une fois cet avertissement donné, si ces officiers ne pouvaient se trouver présents, les imposés pourront, selon l'usage, appeler un de leurs voisins qui remplit les conditions requises pour rendre témoignage, déterminer en sa présence la redevance accoutumée, puis la transporter dans les granges de l'abbé. — Cet accord fut fait à Vézelay par les personnages susnommés. » (1).

(1) In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. — Omnibus successoribus suis canonice substituendis, frater Albericus, abbas Virzeliacensis, perpetuam in Christo salutem. — Quia simul cum annis preterientibus preterit etiam rerum gestarum memoria, necessarium putavimus litterali instrumento retinere et commendare memorie subsequentium, discordias quarumdam querelarum que inter nos et burgenses... querele fuerunt terminate. — In primis itaque dicendum est quod diem faciende pacis dedimus burgensibus ad querelas nostras per concordiam terminandas. Ad quem diem dominum Hugonem, Anticiodorensem episcopum, et abbates dominum Hugonem, Pontiniacensem, et dominum Stephanum Ruiniacensem, et dominum Stephanum de Tribus Fontibus, et Gaufridum priorem Clarevallensem..... vocavimus, in quorum presentia partem querelarum nostrarum nos et burgenses exposuimus. — Et dictum est de his qui sine legitimis filiis aut filiabus morientur, si liberi homines sunt, propinquiores legitimos et liberos parentes suos rerum suarum heredes facere possunt, si tamen Vizeliaci de toto remanere voluerint et consuetudinem

Peu de temps après cet accord, l'abbé Albéric fut nommé cardinal et évêque d'Ostie ; il eut pour successeur sur le siège abbatial de Vézelay l'intrépide Ponce de Montboissier qui dut défendre les droits et l'autorité de son monastère à la fois contre l'évêque d'Autun, contre l'abbé de Cluny et contre le comte de Nevers.

En 1145, l'évêque d'Autun entreprit d'étendre sa juridiction sur l'abbaye de Vézelay et sur les

ville retinere et facere ; veruntamen non debent se revestire de rebus aut edificiis mortui nisi per manum abbatis aut ministrorum ejus. Item de custodibus vinearum dictum est illos a burgensibus debere eligi et decano et preposito presentari, et facta fidelitate vineis preponi ; de singulis vero custodiis dictum est ut duodecim denarii decano persolvantur. Item de custodibus torcularium dictum est ut, sicut ex utraque parte cognitum fuit, unum sextarium vini de sacco abbati custodes torcularium exigant et sibimet unum denarium ; si vero plus exigerent et clamor ad abbatem veniret, abbas justitiam faciet. Item de pascuis dictum est ut pascua que excommunicatione et juramentis naturalia et communia antiquitus fuisse monstrari possunt et in adcensum sunt, abbas censum eorum dimittat, et qui ea ad censum tenent ea derelinquant, et ad communem usum reddant. Item de facienda tallia in burgenses et rusticos dictum est eam abbatem licite, sine concilio et presentia burgensium, facera posse per decanum et prepositum et per alios ministros suos, quia antiquitus ita solet fieri, nec aliter factam fuisse potuit comprobari ; nec tantum in burgenses et rusticos qui proprias domos habent, fieri poterit tallia, sicut dictum est, sed etiam in eos qui aliorum domos conducunt, quorumcunque sint domus, postquam per annum in villa manserint, qui etiam ceteras ville consuetudines persolvent. Item de censu vinearum dictum est quia ab utraque parte recognitum fuit de jurnali vinee reddendum esse dimidium sextarium legitimi vini, non debet abbas de jurnali plus exigere ; ita etiam erit postea, nisi fuerit augmentatum, quia secundum incrementum eorum quod post adcensationem factum est, augmentari debet et census ; et iste census usque ad festivitatem S. Martini qui est in hieme, totus persolvatur, et de legitimo vino, sive vini

paroisses de sa *poté* (1) ; il s'appuyait sur différents motifs, entre autres sur la consécration faite par un de ses prédécesseurs, Étienne, d'une église à Asquins en présence du pape Innocent II, sur les censures fulminées par l'évêque d'Autun contre deux chape-

precium secundum quod carius vinum in villa vendetur ; quod si ad terminum predictum non fuerit persolutus, poterit abbas pro dilatione emendationem exigere ; et insuper dictum est quod nec decamus nec alius intrare potest in vineas burgensium pro colligendis racemis sine scitu et voluntate corum. Item dictum est quod marescallus abbatis accipiet de singulis hominibus ad potestatem Vizeliaci pertinentibus, prata vel pratum habentibus, unam trussiam herbe ad opus equorum abbatis, sive abbas Vizeliaci sit sive non, quando herba in pratis inveniri potest ; de feno vero nihil accipiet. De piscationibus aquarum dictum est ut sint communes tam burgensibus quam rusticis, exceptis gurgitibus, in quibus piscationibus cum omnibus ingeniis suis, exceptis retibus, piscabuntur ; si vero salmonem... justo precio ministris abbatis reddant ; alios autem pisces quos capient, primum offerent celerario pro tali precio quo aliis vendere voluerunt ; de aqua vero illa que de Virginiaco dicitur, quam..... habebant ; et quia Bardelinus forestarius paratus fuit jurare quod nec in tempore Artaldi abbatis nec deinceps vidit eam in usu corum, nemo debet in ea piscari nisi ex permissione abbatis. De busselis molendinorum dictum est ut in antiquam..... mensuram..... vel..... fuerint in tempore Artaldi abbatis Item de terciis que alio nomine campartes vocantur, dictum est quod illi qui eas debent reddere, non terciabunt messes suas antequam ministros summoneant qui ad colligendas tercias constituti sunt ; quod si forte ministri adesse non poterunt, post summotionem eis factam, sicut mos est, qui debent tercias aliquem de legitimis vicinis vocent, in cujus presentia testimonio legitime tercient et in horrea tercias portent. — Laudatio hec facta est Vizeliaci a venerabilibus supradictis, anno ab incarnatione Domini M. C. XXXVI, regnante Ludovico rege Francorum (Archives de l'Yonne, H 1941.)

(1) D'après son acte de fondation, l'abbaye de Vézelay avec ses dépendances relevait uniquement et directement du Saint-Siège.

lains de l'église Saint-Jacques d'Asquins, nommés Blandin et Mainard (1). Peu confiant néanmoins dans l'issue de son procès, il demanda au pape un sursis pour le prononcé du jugement ; et à la fin, en 1154, il renonça tout-à-fait à ses prétentions, et l'abbaye de Vézelay continua à être exempte de la juridiction de l'évêque d'Autun.

Dans les difficultés qui surgirent en même temps entre le monastère de Cluny et celui de Vézelay, mais qui furent bientôt résolues par l'intervention directe du pape, le nom d'Asquins ne parut pas.

2. — *Asquins durant les luttes du comte de Nevers et de l'abbé de Vézelay*

Il n'en fut pas de même dans les luttes violentes suscitées contre l'abbé Ponce par les comtes de Nevers, qui réclamaient la jouissance de tous droits féodaux sur Vézelay et ses dépendances, sous prétexte que Vézelay était dans leur comté. Celui de ces seigneurs qui engagea la querelle, Guillaume III, revendiquait le droit de péage (2) sur la route d'Asquins à Blannay, dite route de Virgigny ; l'abbé n'eut pas de peine à démontrer que cette route, avec toute la terre de Virgigny, ses droits et ses dépendances. avait été acquise par son monastère, au temps de l'abbé Artaud (3). Les autres motifs du comte furent réfutés avec la même aisance ; et le jugement porté sur la cause fut tout en faveur de l'abbé Ponce : les

(1) L'ABBÉ MARTIN, *Chronique de Vézelay,* page 59.

(2) Droit que l'on payait pour passer sur une route.

(3) L'ABBÉ MARTIN, *Chronique,* etc., page 63.

juges qui prononcèrent cette sentence, à Bessy, en 1146, étaient Hugues, comte de Til, et saint Bernard, abbé de Clairvaux, venu à Vézelay par ordre du pape, pour prêcher la seconde Croisade.

On sait que c'est sur la côte qui monte d'Asquins à Vézelay (1) que saint Bernard communiqua au roi de France, à sa cour et à la foule des chevaliers et des gens du peuple accourus en ce lieu, l'enthousiasme dont son âme débordait. Les deux fils du comte de Nevers prirent la croix et partirent pour la Terre-Sainte, tandis que leur père se faisait chartreux.

Mais à son retour en France, en 1148, Guillaume IV de Nevers, fils et successeur du comte précédent, renouvela contre l'abbé Ponce la querelle qu'avait momentanément apaisée le jugement de Bessy. Il chercha d'abord à se créer des partisans parmi les sujets de l'abbaye ; et il atteignit ce but par le moyen d'un parvenu ambitieux, Hugues de Saint-Père, qu'il sut attacher à ses intérêts. A Saint-Père, son pays d'origine, à Vézelay, à Asquins, dans tous les environs, Hugues entendit les murmures des habitants contre les charges nouvelles que voulait leur imposer l'abbé, en vue des travaux de reconstruction de son église abbatiale ; dans des assemblées clandestines, il réunit les plus déterminés parmi tous ces mécontents ; il chercha à les aigrir davantage en leur représentant l'état de misère extrême auquel les exigences de l'abbé allaient certainement les réduire ; il leur montra dans le comte de Nevers un protecteur et un défenseur ;

(1) Le lieu où saint Bernard a parlé est aujourd'hui marqué par une croix monumentale rapportée d'un *Pèlerinage de pénitence à Jérusalem*, en 1899.

en un mot il prépara tout pour une révolte, à laquelle il ne manquait plus que l'occasion pour éclater. Et l'occasion se présenta en 1152.

Un homme surpris dans une forêt du monastère, coupant du bois en fraude, fut cruellement puni par les agents de l'abbé. Saisissant aussitôt ce prétexte, Hugues de Saint-Père et ses amis appelèrent le comte de Nevers, qui accourut et réclama les coupables sur lesquels, disait-il, il avait juridiction. Sur le refus de l'abbé de céder à ces prétentions, Vézelay est mis en état de blocus. Une partie des habitants de la ville et des villages voisins prennent parti pour le comte à la suite de Hugues de Saint-Père et de ses affidés; ils déclarent s'organiser en *commune;* Guillaume IV institue de lui-même les magistrats de cette commune, qui prennent le nom de *consuls* (1). Cependant l'abbé s'est plaint au cardinal-légat de la foi violée par ses sujets; et apprenant que plusieurs des rebelles ont juré sa mort, il quitte Vézelay, et réussit pourtant à faire parvenir dans la ville la sentence d'anathème portée contre les coupables. Cette mesure achève de les exaspérer : ils se ruent sur le monastère, en rasent les murs de clôture et maltraitent les religieux, pendant qu'au dehors les biens de l'abbaye sont dévastés. Plusieurs habitants d'Asquins prennent part à ces actes de brigandage. Ce sont : Thibaut, Etienne Regard, le fils de Constantin le Roi, Gauthier le Gras (*Grassus*), Renaud, neveu du chapelain Robert, qui coopèrent à la complète démolition de la grange du

(1) Sans doute pour flatter le comte qui aimait à prendre le titre de *consul*, comme on le voit dans de nombreux documents émanés de lui et conservés aux Archives de l'Yonne.

Pâtis (*de Pasticio*), avec le prévôt Etienne, qui emporte un poteau et deux chevrons (1) ; — Etienne Regard et le neveu du chapelain Robert, qui figurent encore parmi les cinquante-trois insurgés qui arrachent les vignes de l'abbé ; — le même Renaud, neveu du chapelain, qui est de nouveau au nombre de ceux qui ont emporté les poules, les chapons, les oies et les pigeons du monastère ; — Geoffroy Quantin, qui eut son lot dans la chair des onze cochons égorgés chez Robert Quarrel, sans compter deux oies et trois chapons volés à l'abbaye, etc. (2),

Et c'est cette insurrection qu'on a présentée comme l'effort courageux tenté par la population de Vézelay pour créer une commune libre ! Mais, leurs franchises communales, les habitants de Vézelay et de la *poté* les possédaient depuis l'acte de l'abbé Albéric, passé seize ans auparavant : nous y avons vu en effet la suppression de la main-morte ; nous y avons lu que les propriétaires de vignes avaient le droit de nommer leurs gardes, — liberté communale ; nous venons de citer le nom d'Etienne, prévôt d'Asquins, — ce qui indique une autre liberté communale, et la plus importante de toutes. — Ce mouvement révolutionnaire n'eut d'autre but que celui d'échapper à des charges trouvées excessives ; il fut

(1) Stephanus, prepositus, qui habuit inde unam columnam et duas cabrones.

(2) La liste des 189 rebelles les plus compromis, qui ne mentionne pas toujours leur résidence, termine le troisième livre de la Chronique d'Hugues de Poitiers, (*ms. 106 de la Bibl. d'Auxerre*). D'ACHERY, qui a publié la Chronique dans son *Spicilegium*, tome III, n'a pas reproduit cette liste.

encouragé, sinon fomenté par un comte puissant qui pensait profiter des circonstances pour étendre son autorité sur tout le pays dépendant du monastère ; il se para, ou plus justement il s'affubla du nom de commune ; mais en réalité, il ne fut rien autre chose que la grève de l'impôt, grève à laquelle rien ne manqua, pas même le *sabotage* qu'ont préconisé certains gréviculteurs de nos jours, et qui fut alors pour nos révoltés l'unique occasion de manifester leur courage.

Cependant les religieux trouvèrent un homme sûr qui se chargea d'aller en leur nom informer l'abbé de la situation qui leur était faite ; mais les insurgés faisaient si bonne garde, qu'il s'aperçurent du départ de cet émissaire ; plusieurs se mirent à sa poursuite, l'atteignirent au Gué-de-Chaudon (1), et le ramenèrent à Asquins ; là, ils lui firent subir toutes sortes de mauvais traitements, et finalement lui tranchèrent la tête, qu'ils revinrent suspendre à un arbre, en face du monastère (2).

Le roi de France, dont l'abbé était allé implorer la protection, entendit les plaintes de Ponce, et celles du comte de Nevers ; il parla d'intervenir avec son armée pour terminer la querelle ; il obtint par là la promesse que le comte cesserait les hostilités ; et il parvint à réconcilier les deux rivaux. Quant aux révoltés, ses alliés, Guillaume IV, après les avoir poussés dans ce guèpier, les oublia totalement au cours de la négociation. Et le roi les déclara rebelles,

(1) Gué de la Cure entre Asquins et Saint-Père.

(2) *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*, 16e année, page 408.

traîtres, parjures et sacrilèges ; il prescrivit qu'ils seraient livrés à sa justice, et il ordonna que tous leurs biens sans exception seraient remis à l'abbé pour le dédommager des pertes subies par son monastère.

En apprenant cette sentence, tous quittèrent le pays. A la fin, le comte de Nevers, pris de remords, intercéda pour eux auprès de Ponce : une entrevue eut lieu à Asquins entre leurs envoyés et l'abbé, et un accord fut conclu, aux termes duquel l'abbé leur permettait de rentrer dans leurs maisons et dans leurs biens, se contentant de confisquer leurs vins, qu'ils purent racheter cependant en payant une indemnité.

En 1164, le comte de Nevers recommença la lutte contre le nouvel abbé, Guillaume de Mello, qu'il voulait déposer. Le 22 juillet, jour de la solennité de sainte Marie-Madeleine, patronne de Vézelay, il arriva devant la ville ; et aussitôt il convoqua pour le lendemain les bourgeois de Vézelay et les gens des environs, mais ce fut en vain : le souvenir des maux que l'alliance du comte avait précédemment attirés sur eux, était encore trop vivant pour qu'ils répondissent à cet appel.

Dépité de cet insuccès, le comte Guillaume se vengea en chassant du monastère l'abbé et ses moines, en s'installant à leur place, et en ravageant pendant une année entière les terres de l'abbaye ; en même temps il pourvut à la situation des religieux qui avaient embrassé son parti dans le but de déposséder de sa dignité leur supérieur légitime : il les établit à Asquins, dans la maison que possédait l'abbaye et où étaient auparavant logés les chapelains de l'église

Saint-Jacques (1), mit à la tête de ses partisans un sujet indigne, nommé Guillaume Pideth, à qui il confia l'administration des biens conventuels situés sur Asquins.

Cependant, à la prière de l'abbé et de ses religieux fidèles, le roi Louis VII vint à Vézelay les réinstaller dans leur couvent ; et il obtint cette fois que le comte de Nevers renoncerait sincèrement et à tout jamais à ses prétentions sur l'abbaye et ses dépendances ; puis il chassa de la maison d'Asquins les conjurés qui s'y étaient maintenus jusque-là. On ignore ce qu'ils devinrent, à l'exception de Guillaume Pideth.

Ce malheureux se mit à la tête d'une bande de brigands ; il s'embusquait dans les forêts voisines ; et de là, il détroussait les marchands qui se rendaient aux foires de Vézelay, volait les gens du pays qui allaient à Auxerre par la route de Virgigny, pillait les denrées et les troupeaux qui tombaient sous la main de ses complices. Un jour, ces bandits enlevèrent un certain nombre de chevaux et d'ânes qu'ils cachèrent dans un vallon boisé (2), situé non loin des Chaumes-Hautes (3). Mais, la terre était couverte de neige, les habitants du Vézelay et de Chamoux (4) se lancèrent à la poursuite des brigands. Quatre furent pris ; les deux autres s'échappèrent ; l'un

(1) Cette petite collégiale se trouvait évidemment près de l'église, à l'endroit appelé toujours *le Moustier*.

(2) N'est-ce pas l'origine du nom de *Vauxlanes*, autrefois *Vaulx l'asnes*, que porte une partie de ces bois?

(3) Sans doute le hameau d'Asquins qui s'appelle aujourd'hui *les Chaumots*.

(4) Commune du canton de Vézelay.

d'eux fut suivi à l'empreinte de ses pas, et surpris dans un fourré de broussailles : c'était Pideth. Il fut assailli, blessé et laissé mourant sur la neige, à la lisière du bois, sur le bord d'un étang, où il ne tarda pas à expirer (1). — La justice populaire a parfois recours à ces exécutions sommaires qu'on ne saurait approuver, mais qu'excusent jusqu'à un certain point l'horreur et l'effroi inspirés par des scélérats qui vraiment ne méritent guère la pitié.

3. — *Asquins après les luttes de l'abbé et du comte de Nevers*

A la faveur des troubles qui désolaient Vézelay et ses environs depuis plus de vingt ans, des hérétiques, qui renouvelaient les antiques erreurs des manichéens, s'étaient introduits dans nos pays ; et, en 1167, neuf furent arrêtés à Vézelay même. Les principes de cette secte ne tendaient à rien moins qu'à la destruction de la société : leurs adhérents enseignaient que tous les chefs sont des loups ravissants qu'il faut exterminer ; ils ruinaient également la société dans son principe fondamental, en réprouvant la famille, car le fondement de leur système était de rejeter le mariage ou plutôt d'empêcher la procréation des enfants comme venant du principe mauvais. Un auteur résume ainsi leur doctrine : « En « politique et en religion : négation de toute autori- « té, insubordination, anarchie ; en morale : des- « truction de la famille, absence de toute règle et

(1) *Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne*, année 1868, p. 55 et 56.

« par conséquent de tout devoir. » (1). Il est évident qu'un Etat ne pourrait se maintenir avec la mise en pratique de pareilles théories; il est évident aussi qu'aujourd'hui les dispositions de notre Code pénal contre les réunions illicites et les attentats aux mœurs ne se concilieraient pas avec les assemblées et les actes des manichéens.

Ceux qui furent appréhendés à Vézelay s'étaient-ils bornés à annoncer leurs erreurs, ou bien avaient-ils cherché à les établir par la force? Rien ne nous renseigne à ce sujet. Nous savons cependant que l'Eglise n'usait que d'armes spirituelles contre l'hérésie spéculative et raisonneuse : elle frappait d'anathème ses adeptes, elle les séparait de la communion des fidèles, elle défendait de leur donner la sépulture chrétienne ; mais nous savons aussi qu'elle établit des peines temporelles pour les hérésies qui se posaient au dehors par des attentats aux mœurs publiques, par des attaques contre le culte catholique, contre la vie et les propriétés de ceux qui le pratiquaient, — crimes qu'on punirait aujourd'hui tout comme autrefois.

Quoi qu'il en soit, pendant les deux mois que dura leur captivité, les neuf hérétiques dont il s'agit ici furent fréquemment exhortés à revenir à la foi : ils devaient être jugés à Pâques. Deux d'entre eux se déclarèrent convertis : l'un fut reconnu sincère; l'autre, dont le retour parut moins évident, fut battu de verges et condamné au bannissement. Les sept derniers comparurent au milieu d'une foule immense

(1) Rivaux, *Cours d'histoire ecclésiastique*, t. 2, p. 349, de l'éd. de 1859.

qui remplissait le cloître de l'abbaye, en présence de Guillaume ou Guichard, archevêque de Lyon, — de Gauthier, évêque de Laon, — de Bernard, évêque de Nevers, — et de Guillaume, abbé de Vézelay. Ils refusèrent de renoncer à leurs doctrines. L'abbé, dit Courtépée, demanda ce qu'il fallait en faire : et tout le peuple répondit d'une seule voix : « *Qu'on les brûle! « qu'on les brûle!* » Et l'exécution eut lieu en effet dans la vallée d'Asquins (1).

Les années qui suivirent furent marquées par différents privilèges renouvelés à l'abbé par les papes : ces actes, dans lesquels il est question de l'église d'Asquins (2), confirmaient l'indépendance du monastère et de ses biens à l'égard de l'évêque d'Autun. Quant à sa liberté territoriale, elle n'existait plus en réalité depuis que le roi de France était intervenu pour protéger et pour défendre l'abbé contre le comte de Nevers : le fait d'avoir appelé le monarque à son aide nous paraît impliquer de la part de l'abbé un aveu de vassalité. Et nous croyons que Philippe-Auguste n'eut d'autre but que celui d'affirmer sa suzeraineté sur le territoire de l'abbaye, en le choisissant, en 1190, comme point de concentration de ses troupes avec celles de Richard Cœur-de-Lion, au moment du départ pour la Croisade. Vézelay, Saint-Père et Asquins furent alors transformés pour quelques jours en un immense campement militaire.

Revenu de son expédition d'outre-mer, Philippe-Auguste avait repris en main le gouvernement de

(1) In vallo Esconii. — L'abbé MARTIN, *Chronique*, p. 157 et 158.

(2) Nous en parlerons au chapitre de la paroisse.

ce temps, ses vassaux se faisaient entre eux des guerres dont les ravages étaient, comme toujours, supportés par les populations. Ainsi en 1196-1197, Guillaume de Brienne, qui avait des constestations avec son parent, Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre et de Nevers, se mit avec ses frères à la tête d'une petite armée de Champenois, traversa le comté d'Auxerre et dévasta la vallée de la Cure ; sous prétexte que Vézelay était sur les terres de son ennemi, il vint assiéger cette place ; mais, n'ayant pu s'en rendre maître, il se vengea de son échec en incendiant les villages dépendants de l'abbaye, Blannay, Virgigny, Asquins et d'autres encore (1). Ainsi disparut probablement Virgigny, dont nous ne retrouverons plus le nom.

Le dimanche après Pâques de l'année 1267, le roi saint Louis vint assister à la translation du corps de sainte Marie-Madeleine, vénéré à Vézelay : il obéissait alors à sa piété. Mais la même année, il fit acte d'autorité en y ordonnant une opération de justice. Deux de ses prévôts royaux, celui de Villeneuve-le-Roy (2), Robert, et celui de Dixmont (3), Drian, furent chargés d'une arrestation sur le territoire de Vézelay ; ils avaient accompli leur mission et emmenaient leur prisonnier pour le remettre au bailli de Sens, quand ils passèrent à Asquins : là, ils furent mal reçus par le prévôt du dit lieu qui appela à son

(1) Labbe, *Chronicon Vizéliacense,* dans sa *Bibliothèque,* t. 1, p. 398.

(2) Villeneuve-sur-Yonne, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Joigny.

(3) Commune du canton de Villeneuve-sur-Yonne.

son royaume qui réclamait tous ses soins ; et, pendant aide ; la population accourut aux cris de son premier magistrat, roua de coups les deux agents du roi et leur arracha leur prisonnier. L'abbé, Jean d'Auxerre, qui s'imaginait sans doute être encore absolument indépendant et n'avoir de compte à rendre à personne au sujet de ce qui se passait sur ses terres, approuva tout ; et le roi le rendit responsable de cette révolte contre son autorité.

En conséquence, ordre fut donné aux mêmes prévots de Villeneuve et de Dixmont d'aller demander à l'abbé de Vézelay douze otages, comme caution de l'amende qu'il aurait à payer, ou, en cas de refus, de saisir son temporel. Cette démonstration se fit avec tout l'appareil d'une expédition militaire : en tête marchaient les prévôts, portant au côté l'épée dont ils ne se séparaient jamais ; puis venaient leurs hommes d'armes et leurs serviteurs, formant une troupe nombreuse, accompagnée de deux charriots et de bêtes de somme portant des armes. La population d'Asquins, craignant des représailles, fut sans doute avertie de leur arrivée, car le petit corps expéditionnaire trouva les Asquinois, au nombre d'au moins cinq cents, hommes, femmes et enfants, qui fuyaient vers la *citadelle* de Vézelay (1), en y emportant leur mobilier (2). « Ne craignez pas pour vos biens, » leur dit le prévôt de Villeneuve ; « nous ne voulons que douze « otages que nous allons réclamer à votre seigneur « abbé : nous les traiterons courtoisement et les gar-

(1) *In forterîcia Verzeliaci.*

(2) *Culcitras et ustensilia multa.*

« derons dans une prison honnête. » (1). Les prévôts et leurs hommes pénétrèrent dans l'abbaye, s'y installèrent en maîtres et y demeurèrent huit jours, jusqu'à ce que le prieur, agissant au nom de l'abbé absent, se fut décidé à leur remettre comme otages le prévôt d'Asquins et onze bourgeois. L'affaire ne fut terminée qu'en 1270, après une longue et minutieuse enquête : les habitants d'Asquins et l'abbé de Vézelay furent condamnés à une forte amende (2).

La situation importante de Vézelay, nous l'avons vu, avait tenté autrefois les comtes de Nevers ; elle devait aussi exciter l'envie des ducs de Bourgogne. En 1315, Béatrice, veuve du duc Eudes, prétendit à certains droits de bourgeoisie (3) dans le pays, même à Asquins. L'abbé fit entendre les plus vives réclamations contre ces prétentions qui allaient à amoindrir son autorité ; et, à la fin, il fut écouté ; car, par un acte du 24 avril 1345, Eudes, duc de Bourgogne, fit cette déclaration : « Nous confessons et recog-
« noissons de certaine science que nous, nos baillys
« et officiers, ne povons et ne pourrons perpétuelle-
« ment au temps advenir, recepvoir en nostre adveu
« ou nostre bourgeoisie, ne (ni) tenir comme nos bour-
« geois et justiciables les bourgeois subjects ou justi-
« ciables demorans à présent et au temps advenir ou
« habitans aïans maison, domicile ou habitation es

(1) *Ipsos curialiter et honneste ducemus et in honnesta prisione tenebimus.*

(2) Archives Nationales, J. 795.

(3) La *bourgeoisie* conférait à celui qui la payait, le droit d'être jugé uniquement par les officiers du seigneur dont il se reconnaissait bourgeois, à l'exclusion des juges de son propre seigneur.

« villes de Vézelay, d'Escuen (Asquins) et de Sainct-
« Père » (1). Et l'année suivante, le 8 juillet 1346, l'abbé obtenait du pape la confirmation de cet acte (2).

4. — *Asquins durant la Guerre de Cent ans*

A l'époque où cet accord fut conclu, la guerre entre la France et l'Angleterre avait déjà éclaté. Le roi d'Angleterre, réclamant pour lui la couronne de France, avait fait une descente sur nos côtes, en 1338. Ces premières hostilités eurent pour théâtre la Picardie et la Bretagne ; et nos pays ne se ressentirent de la guerre qu'en se voyant soumis à de nouveaux impôts et principalement à la *gabelle* qui se payait sur le sel et qui fut toujours profondément impopulaire.

En 1356, après la bataille de Poitiers où le roi de France, Jean-le-Bon, et sa noblesse furent faits prisonniers, l'invasion anglaise commença. Les premières bandes ennemies qui vinrent chez nous, n'osèrent pas attaquer Vézelay, défendu par une forte garnison ; mais elles firent des courses continuelles dans les villages voisins, pillant les maisons, maltraitant les gens, enlevant les récoltes et les bestiaux : en 1358, les vignes du duc de Bourgogne, au *Clos-au-Duc*, demeurèrent sans culture. Le 10 mars 1360, le roi d'Angleterre en personne obligeait la noblesse bourguignonne à signer le ruineux traité de Guil-

(1) Archives de la Côte-d'Or, *Chambre des Comptes*, I, 25, I, 168.

(2) Ibid., Recueil Peincedé, p. 168 et 169.

lon (1), puis se retirait sur Paris, en passant par Vézelay, « destroussant partout où il alloit, et estoit grand'misère de veoir le royaume de France, mangié, pillé, ruyné par les Anglois. » (2)

Pierre-Perthuis avait été pris par les Anglais, puis repris par la garnison de Vézelay en 1360, mais le pays n'avait pas retrouvé la paix : les soldats des Grandes Compagnies, que le peuple appelait les *mauvais compaignons*, pillaient ce que les Anglais avaient pu laisser ; mais, que pouvait-il rester encore ? car l'Anglais « avoit mangié toutes les gélines (poules) et tout le foin avoit esté absorbé par ses chevaux. » Et cependant les habitants d'Asquins, comme ceux de Vézelay, de Saint-Père et de Montillot, contribuèrent pour leur part dans la somme de 400 *moutons d'or* (3) réunie dans la *poté* pour la rançon du roi.

En 1361 et en 1364, de nouvelles bandes reparurent, mais ne firent que passer, car le territoire était absolument sans ressources. L'ennemi resta ensuite éloigné de nos parages jusqu'en 1372 ; les habitants d'Asquins et ceux de la *poté* utilisèrent surtout ce répit pour s'insurger contre la gabelle et pour protester contre une ordonnance royale qui les séparait du bailliage de Sens et les rattachait à celui d'Auxerre (4).

A la fin d'août 1373, une alerte fit rentrer dans Vézelay tous les gens du voisinage qui y avaient droit de

(1) Chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Avallon.

(2) Arch., Nation., J 91.

(3) Monnaie ainsi appelée parce qu'elle portait la figure d'un agneau.

(4) Ces faits seront exposés quand il sera question de l'administration d'Asquins.

retraite et qui y amenèrent leurs récoltes ; puis, jusqu'en 1392, ce ne fut que « passages et repassages des gens d'armes, pillant, volant, destroussant tout le pays. » Et la misère devint si grande chez tous que, vingt ans plus tard, en 1410, le duc de Bourgogne, Jean-Sans-Peur, à court d'argent, fut obligé de vendre ses vignes du *Clos-au-Duc* (1).

Sur ces entrefaites, la guerre civile était venue s'ajouter à la guerre étrangère, en 1407 : Armagnacs et Bourguignons tenaient la France divisée en face de l'ennemi. Vézelay adhéra, en 1417, aux manifestes de Jean-Sans-Peur. Et quand ce prince fut assassiné au pont de Montereau, nos pays suivirent naturellement le sort de la Bourgogne et entrèrent dans l'alliance avec les Anglais contre le roi de France. Les forces du jeune duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, unies à celles de Bedfort, frère du roi d'Angleterre, occupèrent un instant, au commencement d'août 1422, Vézelay, Saint-Père et Asquins : c'étaient des armées amies, il est vrai ; mais comme alors les troupes ne se faisaient pas suivre par leurs approvisionnements, elles vivaient aux dépens des pays qu'elles occupaient et après leur départ elles ne laissaient que la désolation et la ruine. Aussi les comptes d'Avallon nous révèlent-ils qu'alors « tous les habitans sont povres et misérables pour cause des gens d'armes dont ils ont eu moult charges et en sont fort grevez et endommaigiez » (2).

En 1429, Jeanne d'Arc accomplit sa miraculeuse mission et remit rapidement Charles VII en possession

(1) M. E. Petit, *Avallon et l'Avallonnais*, p. 192 et 194.

(2) M. E. Petit, *Avallon et l'Avallonnais*, p. 206 et 207.

de son royaume ; mais nos pays ne devaient pas encore rentrer sous l'autorité de ce prince. En 1430, par une ordonnance du roi d'Angleterre, Vézelay devenait le siège du bailliage de Sens : ainsi nous étions considérés comme sujets de l'Angleterre ! En octobre et en novembre 1433, les troupes anglo-bourguignonnes étaient de nouveau dans notre région et achevaient de l'épuiser. — Enfin, le 21 septembre 1435, Philippe-le-Bon, en signant le traité d'Arras, se réconciliait avec Charles VII ; et cependant la paix définitive n'était pas encore venue pour nous : jusqu'en 1438 et même plus tard, nos pays furent absolument mis à sac par ces bandes de gens d'armes licenciés qui continuèrent la guerre et surtout le pillage pour leur propre compte, ravageant et détruisant pour le plaisir de détruire et de ravager, coupant les jarrets des bestiaux quand ils ne pouvaient pas les emmener, torturant, outrageant les habitants des campagnes qui, par leurs souffrances, crurent avoir bien gagné le droit de baptiser ces brigands du nom odieux d'*écorcheurs*.

5. — *Derniers temps de la suzeraineté de l'abbé sur Asquins.*

Lorsque le seigneur de Beaumont, maréchal de Bourgogne, eut dispersé les dernières bandes d'écorcheurs qui tenaient la campagne, les habitants d'Asquins purent enfin réparer les ruines amoncelées par tant de désastres ; et le champ à défricher et à cultiver était considérable : c'était la totalité du territoire, moins ce qui formait le domaine propre de l'abbaye, c'est-à-dire :

1° Une maison séant en la Grande-Rue d'Asquins, voisine de l'Hôtel-Dieu du même lieu (1), et louée en 14[illegible] par bail perpétuel et emphytéotique à Perrot Gorgelé, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de 21 sous tournois (2) ;

2° La léproserie dudit Asquins, séant à la Bouvère et servant aux pauvres lépreux de la paroisse, avec trois arpents de terre y attenant (3) ;

3° Un pré en Chaudon (4), tenant à des bâtiments et à la fontaine de la Roche-Bertaut ;

4° Un autre pré au Briot (5), de l'œuvre de dix-huit faucheurs et loué, en 1464, 20 livres par an ;

5° Le four banal d'Asquins (6), loué 6 livres.

Le cartulaire de l'abbaye, de 1464 (7), démontre invinciblement que la propriété était déjà très morcelée à cette époque, que le sol par conséquent n'était pas accaparé par les moines et les gens d'église, ni cultivé pour leur compte par le peuple, comme l'ignorance le répète trop souvent. Il est vrai que les gens du peuple payaient à l'abbé sur ces terres certaines redevances, dont l'origine nous a été expliquée par l'acte conclu en 1136, entre l'abbé Albéric et les habitants de la *poté*. Ces redevances d'autrefois ont

(1) Serait-ce la maison BOUCHARDAT, si intéressante en bien des détails ?

(2) Archives de l'Yonne, H, 1985.

(3) Le souvenir même de cet établissement a disparu.

(4) Lieu déjà signalé, sur la rive gauche de la Cure, entre Saint-Père et Asquins.

(5) Sur la rive droite de la Cure, entre Nanchèvre (Saint-Père) et Asquins.

(6) La rue où se trouvait ce four banal, s'appelle la *rue du Four*.

(7) Archives de l'Yonne, H, 1941.

été supprimées en 1789, comme souvenirs de la féodalité ; mais elles ont été remplacées par les impôts, qui ne sont pas près de disparaître et que l'on trouve au moins aussi lourds actuellement qu'au temps passé. — Nous profiterons de l'occasion qui se présente d'en parler, pour dire aussi un mot des autres impôts.

Ces redevances ou impôts étaient : le *cens*, la *dîme*, les *corvées*, la *justice*, la *banalité*, le *ban-vin*, sans compter la *taille*, les *aides* et la *gabelle* pour le roi.

Le *cens*, nous l'avons indiqué plus haut, a aujourd'hui pour équivalent l'*impôt foncier :* sur les vignes, il pouvait être payé en nature, à raison d'un demi-setier de vin par journal (1) ; il était fixé pour les terres à 6 deniers tournois par arpent (2), et il ne varia jamais ; seulement, pour compenser les pertes qu'ils subissaient du fait de la dépréciation de l'argent, les abbés savaient, tout comme nos gouvernants aujourd'hui, créer des impôts nouveaux : c'est ainsi que fut institué plus tard le *droit de vente* des héritages, à 20 deniers par livre (c'est-à-dire au douzième du prix de vente).

Malgré son nom, la *dîme*, qui se percevait sur les fruits de la terre, se payait au seizième sur tout le territoire de la *poté ;* cette redevance, qui n'était d'abord qu'une offrande volontaire faite en faveur des églises et du culte, devint obligatoire à partir de Charlemagne.

La *corvée* était un service gratuit dû par les laboureurs à l'abbé pour la culture de son clos, l'entretien

(1) Voir l'acte de 1136, rapporté précédemment au ch. III.
(2) Archives de l'Yonne, H, 1980.

des chemins de sa terre ou la réparation des murs de son château et de sa ville ; elle pouvait être remplacée par une certaine somme d'argent, qui fut longtemps fixée à 18 deniers pour chaque contribuable assujetti à cet impôt.

L'abbé de Vézelay avait tout droit de *justice*, *haute moyenne et basse*, sur la ville et sur la *poté :* le droit de *haute justice* lui donnait de connaître des affaires criminelles, même de celles entraînant la peine de mort ; par le droit de *moyenne justice*, le seigneur retenait les affaires réelles, personnelles ou mixtes, telles que les actions de tutelle ; le droit de *basse justice* atteignait tous les délits de simple police : les amendes ou les confiscations prononcées dans toutes ces affaires appartenaient à l'abbé.

Le droit de *banalité* obligeait tous les hommes de la seigneurie à cuire leur pain au four banal, à moudre leur blé au moulin banal, à faire leur vin au pressoir banal, moyennant une redevance qui était primitivement du seizième au four et au moulin, et qui fut réduite au vingtième en 1466 ; le droit à payer au pressoir banal était d'un setier de vin et d'un denier pour chaque marc, comme l'avait défini l'acte de 1136.

Le *ban-vin* permettait à l'abbé de vendre seul, à Asquins comme à Vézelay et à Saint-Père, son vin à la *pinte* ou au *pot*, c'est-à-dire en détail, pendant le mois d'août.

La *taille* était un impôt proportionné aux facultés et au revenu de chacun : il produisait à Asquins, au xv[e] siècle, 24 livres et était payé à raison de 15 sols pour les plus imposés et de 2 sols pour les plus petites cotes. La *taille* établie par l'abbé ne dispensait pas de la *taille royale*, due dans des moments excep-

tionnels, par exemple pour contribuer à la rançon du roi ou à la dot d'un de ses enfants sans apanage : la *taille royale,* temporaire dans le principe, devint plus tard permanente.

Il en fut de même des *aides*, dont le but était de permettre au roi de soutenir les charges de l'Etat dans les guerres ou dans d'autres circonstances extraordinaires; mais elles étaient le plus souvent des impôts si lourds et surtout si injustifiés, que le peuple les désignait sous le nom de *Maltôte* (1).

La *gabelle,* impôt créé sur le sel et sa consommation, en 1343, demeura toujours exécré partout, à cause du prix qu'atteignait parfois cette denrée de première nécessité, et aussi à cause des mesures vexatoires que se permettaient de prendre les agents de la gabelle pour en vérifier la consommation et s'opposer à la contrebande des *faux-sauniers.*

En 1371, les habitants d'Asquins protestèrent contre la Gabelle ; mais, comme ils ne pouvaient se passer de sel, et croyant peut-être que cet impôt profitait uniquement à celui qui leur débitait cette denrée, ils refusèrent de s'approvisionner au grenier à sel de Vézelay et allèrent jusqu'à Auxerre chercher le sel dont ils avaient besoin. Charles V chargea le bailli de Sens d'instruire et de juger la cause : nous ne croyons pas nécessaire de dire que la sentence fut défavorable aux Asquinois et qu'ils durent se voir mis dans le ressort du grenier à sel de Vézelay (2).

Au milieu de leurs travaux, les habitants d'Asquins eurent un instant tout sujet de craindre des ravages

(1) *Male tolta,* redevance répartie et levée injustement.

(2) Archives de l'Yonne, H, 1942.

comme ceux dont ils avaient été victimes pendant la guerre de Cent ans et dont le souvenir n'était pas encore effacé. Car, le 2 janvier 1475, 400 hommes d'armes français venaient surprendre la place de Vézelay et se mettre ainsi aux avant-postes de la Bourgogne : le roi Louis XI combattait en effet Charles-le-Téméraire. A cet nouvelle, le duc fit transmettre à tous les hommes du comté d'Auxerre en état de porter les armes, l'ordre *sur peine de vie* de se trouver aux environs de Vézelay ; en même temps il mit une garnison à Avallon et y envoya une grande quantité de poudre et de munitions. Louis XI répondit à ces mesures de son adversaire en faisant enlever le château de Pierre-Perthuis. Pendant deux ans, les soldats bourguignons, l'arme au pied, occupèrent tous les villages entre Avallon et la Cure, tandis que les soldats français étaient dans l'expectative sur la rive gauche de cette rivière ; d'un moment à l'autre, le choc allait se produire et écraser de nouveau le pays, quand, le 5 janvier 1477, le drame de Nancy vint terminer la guerre et rendre la paix à nos pays : la Bourgogne était réunie à la France.

Le pays d'Asquins ne revit plus de troupes qu'en 1487, quand il fut traversé par cinq ou six cents Allemands se rendant en Bretagne pour le service du roi Charles VIII (1), en guerre contre le duc, souverain de cette province, et en 1521, après Pâques, lorsque François Ier, s'en allant de Sancerre, passa par Avallon et Vézelay (2).

Sur ces entrefaites, le 2 avril avant Pâques 1506,

(1) Archives d'Avallon, CC, 128.
(2) Ibid., AA, 16.

Louis XII avait expédié des lettres-patentes prescrivant la réunion, à Auxerre, des députés du clergé, de la noblesse et du tiers-état, à l'effet de revoir et de rédiger (1) les Coutumes (2) du bailliage de ladite ville, et la *poté* de Vézelay en faisait partie depuis 1371. La réunion fut tenue en « l'hostel des manans et habitants d'Auxerre », le 8 septembre 1507 : l'abbé s'y fit représenter, et les gens d'Asquins, comme ceux de Saint-Père, faisant peu de cas sans doute de l'occasion qui leur était offerte de concourir à leur propre administration, se dispensèrent d'envoyer des mandataires. En vain ils furent assignés à comparaître le 30 septembre suivant, sous peine d'être soumis *d'office* aux Coutumes du bailliage d'Auxerre ; ils auraient infailliblement perdu tous leurs privilèges locaux, si par leur intervention les habitants de Vézelay n'avaient pas réussi à maintenir ou à sauvegarder les anciens usages de la *poté*. Il nous paraît intéressant de relater ces usages, dont Asquins semblait faire fi.

Le droit à payer sur les propriétés achetées était, on ne l'a pas oublié, de 20 deniers par livre du prix de vente ; mais la Coutume du bailliage exigeait que les acheteurs fissent déclaration de leurs acquisitions dans les six mois, sous peine d'une amende de 60 sols tournois. Or, les habitants de Vézelay affirmaient que, d'après un usage immémorial, c'était à l'abbé à

(1) Une première fois ; car il y eut une seconde rédaction de la Coutume d'Auxerre cinquante ans plus tard, exactement en 1561.

(2) Chaque province avait son code civil spécial, d'après les usages, appelés la Coutume ; et dans la France entière, il y en avait plus de cinq cents... !

réclamer ce droit dans l'espace de quatorze jours : passé ce délai, les acheteurs ne devaient pas être inquiétés. De plus,ils déclaraient que, pour tout contrat d'échange, on ne devait aucun droit, quand il n'y avait pas de soulte. Ils se prévalaient en outre de chartes (1) reconnaissant expressément que tous les héritages étaient francs de tout droit, s'il n'y avait preuve du contraire. Enfin, ils réclamaient le libre usage d'un bien dont ils étaient en jouissance depuis seulement un an et un jour, sans être obligés de montrer detitre pour justifier qu'ils étaient exempts de toute redevance : c'était au réclamant à présenter des titres contre cette prescription si courte et vraiment abusive, à notre avis. — Les mandataires de l'abbé ayant contredit toutes les prétentions des représentants de Vézelay, les articles furent réservés (2). Mais si

(1) Nous n'avons pas retrouvé ces documents.

(2) Extrait du procès-verbal de la rédaction des (anciennes) Coutumes du bailliage d'Auxerre, 30 septembre 1507 :

..... « Et quant est du second article de justice censière et des exploits d'icelle, disent que les seigneurs censiers peuvent lever vingts deniers tournois pour ventes pour chascune livre ; et qui ne paye et deprie les lots et ventes, il est amendable de soixante sols tournois ; les habitans de Vézelay disent avoir privilège et possession de ne deprier lesdits lots ne ventes, ains sont tenuz lesdits seigneurs les demander dedans les quatorze jours après la vente, et si faute y a, lesdits seigneurs de Vézelay ne les pourront inquieter et demander, et disent seulement devoir vingts deniers tournois pour lots et ventes, où lots et ventes seroient deüz. Lesdits religieux disent au contraire, et qu'ils ont usé des lots et ventes selon et à la raison qu'il est couché audit coustumier, en disant outre par eux que ce seroit chose estrange et cause de fraude si les acheteurs des héritages n'estoient tenuz de payer lesdits lots et ventes, et s'y commettroient plusieurs abuz. Disent outre et posent au chapitre des censives qu'en eschange but à but n'y a ne lots ne ventes, — a esté discordé. Quant à la coustume contenue audit chapitre

Vézelay s'était abstenu, comme Asquins et Saint-Père, de comparaître à l'Assemblée d'Auxerre, la *poté* aurait perdu ses privilèges et aurait eu à payer les droits plus lourds que la Coutume générale reconnaissait légitimes dans tout le reste du bailliage.

Le troisième au moins de ces privilèges, celui d'après lequel les hommes de l'abbaye se disaient exempts de toute redevance s'ils n'en avaient point payé pendant un an et un jour, semble avoir été oublié ou perdu presque aussitôt ; car, en 1529, les habitants d'Asquins faisaient la déclaration de tous leurs biens et du cens qu'ils en rendaient (1).

Ce fut là probablement un des derniers actes importants de suzeraineté que l'abbaye bénédictine de Vézelay exerça sur les habitants d'Asquins. L'abbé Dieudonné de Béduer, était en effet en instance auprès du pape pour obtenir la sécularisation de son monastère ; il recourut même à l'intervention du roi François Ier, qui, le 1er janvier 1531, fit solliciter cette mesure par son orateur en cour de Rome. Le pape

contenant et faisant mention que tous héritages sont tenuz et réputez francs s'il n'appert du contraire, les habitans de Vézelay disent pour la confirmation dudit privilège avoir chartres expresses faisans mention de ladite franchise desdits habitans, et disent avoir jouy d'aucuns héritages sans en payer aucune redevance ; et disent outre par lesdites chartres qu'ils ont privilège que quand ils ont jouy par an et jour sans redebvoir, on ne leur peut redebvoir, ne charges demander sur lesdits héritages. Et disent iceux habitans qu'ils ont tousjours jouy par cy-devant et sont en possession, si aucun demande charge sur aucun héritage, il est tenu de monstrer le droit et en faire apparoir, et disent ladite coustume n'estre droit ne devoir estre mise audit coustumier. Les religieux disent au contraire. » (Coutumier général, t. III, p. 590.)

(1) Archives de l'Yonne, II, 1980.

Paul III se rendit aux motifs qui lui étaient exposés, et, par sa bulle, promulguée le 16 avril 1538, il déclara que l'état monastique était supprimé et éteint dans le monastère de Vézelay, — que les moines y feraient désormais l'office de chanoines et pourraient en porter l'habit, — et qu'ils ne seraient remplacés après leur mort que lorsqu'ils seraient restés au nombre de douze. Ces douze chanoines devaient dans la suite former le Chapitre de Vézelay.

Mais, d'après les dispositions de cette même bulle, il fallait attribuer au Chapitre des revenus suffisants pour en faire vivre les membres. Par un acte du 28 juin 1544, Antoine, cardinal de Meudon, évêque d'Orléans et abbé commendataire de Vézelay (1), abandonna aux chanoines tout ce qui, jusqu'à cette époque, avait appartenu à l'abbaye sur le territoire d'Asquins.

C'est ainsi que, désormais, Asquins eut pour seigneur le Chapitre de Vézelay.

(1) Le commendataire était un prêtre séculier mis à la tête d'une abbaye.

CHAPITRE V

Asquins et le Chapitre de Vézelay

1. — *Débuts du nouvel état de choses.*

A l'époque où Asquins devenait seigneurie du Chapitre de Vézelay, des faits étranges se passaient dans toute notre région : on ne parlait que d'attaques, de vols, de pillages, de violences de toutes sortes, commis tantôt ici, tantôt là, par des malfaiteurs inconnus. Asquins reçut plusieurs fois la visite de ces coquins. D'où venaient-ils ? Qui étaient-ils ? Rien ne nous le dit. Cependant, ne pourrait-on pas risquer une explication à ce sujet ?

Les hostilités entre François Ier et Charles-Quint étaient alors suspendues, en vertu des clauses de la trêve de Nice, 1538, qui devait durer dix ans, mais qui fut rompue avant la fin de la troisième année. Les troupes du roi de France n'avaient pas été licenciées et elles se trouvaient cantonnées sur tous les points du territoire : dans leurs rangs et formant même des corps distincts, il y avait une foule de mercenaires, venus des contrées voisines pour vendre leurs services au roi, et recrutés parmi les gens les plus hardis et souvent les plus compromis dans leur patrie. Or, on sait que le désœuvrement des garnisons engendra alors par toutes les provinces des désordres sans nombre et que, malgré les édits les plus sévères,

les gens d'armes continuèrent à *vivre sur le menu peuple*, comme on disait alors, c'est-à-dire à faire main basse sur l'argent, le grain, les bestiaux du laboureur et à l'occasion sur lui ou sur les siens pour en tirer une rançon. Les comptes de la ville d'Avallon mentionnent souvent à cette date les passages et les séjours d'Ecossais, de lansquenets, d'Italiens et *autres aventuriers français* (1). N'est-il pas permis de penser que c'étaient des maraudeurs, *enfants perdus* de ces troupes étrangères, qui visitèrent plus d'une fois nos pays et commirent à Asquins les méfaits dont s'effraya la population ?

Quoi qu'il en soit, les habitants d'Asquins exposèrent au roi que « pour tenir en seureté leurs « personnes, femmes, enfans, biens et mesnaige, et « pour obvier aux insidiations des larrons pillardz « et insidiateurs qui se sont assemblez plusieurs fois « et par lesquelz violentement ilz ont esté, eux et « leurs femmes, enfans et mesnaige souventesfois « envahiz, forcez, oultraigez, pillez et robbez, ils « feroient voluntiers à leurs despens clorre et fermer « de murailles, etc, ledict lieu, bourg et villaige d'Asquien ; » aussi demandèrent-ils au roi l'autorisation d'exécuter ces travaux. Et, par lettres du mois de juillet 1539, datées de Royaumont, François I[er] déclarait que par « grâce espécial, plaine puissance et auto-« rité royal, » il permettait auxdits suppliants « qu'ils « puissent et leur loise faire clorre à leurs despens « de murailles, tours, portaulx et foussez, ponts « levis et autres choses requises à forteresse ledict « lieu, bourg et villaige d'Asquien, » à condition que

(1) Archives d'Avallon, EE, 33 et 34.

ces ouvrages ne nuisent ni au roi, ni à la chose publique, ni aux particuliers (1).

(1) François, etc. Savoir faisons, etc., nous avoir receu lhumble supplication de nos chers et bien amez les manans et habitans du lieu, bourg et villaige d'Asquien, contenant que pour tenir en seureté leurs personnes, femmes, enfans, biens et mesnaige, et pour obvier aux insidiations des larrons pillardz et insidiateurs qui se sont assemblez plusieurs fois, et par lesquelz violentement ilz ont esté, eux et leurs femmes, enfants et mesnaige souventesfois envahiz, forcez, oultraigez, pillez et robbez; ils feroient voluntiers à leurs despens clorre et fermer de murailles, tours, portaulx et foussez ledict lieu, bourg et villaige d'Asquien : laquelle closture ilz ne pourroient faire sans congié, permission et licence de nous, nous humblement requérant sur ce leur pourvoir de nostre grâce remède et provision convenable. Pourquoy, nous, ces choses considérées, désirans nos subjects et leurs biens estre tenuz en bonne seureté et garde, inclinans à la supplication et requeste desdictz supplians, à iceulx avons permis et octroié, octroions et permectons de grâce espécial, plaine puissance et auctorité Royal par ces présentes : qu'ils puissent et leur loise faire clorre à leurs despens, de murailles, tours, portaulx et foussez, ponts levis et autres choses requises à forteresse, ledict lieu, bourg et villaige d'Asquien, pourveu que nous ne la chose publicque ne aultres particulliers ny ayons interestz. Si donnons en mandement par cesdictes présentes à tous noz, etc, que de nos présenz grâce, congié, permission et licences ils facent, souffrent et laissent lesdictz supplians joyr et user plainement, paisiblement et perpétuellement, tout ainsy et par la forme et manière que dessus est dict et déclaré, sans leur mectre, etc., lequel si faict, mis ou donné, etc. Car tel est, etc. Et affin, etc., sauf, etc. — Donné à Roialmont, ou mois de juillet lan de grâce mil v^c. xxxix et de nostre Règne le xxv. — Ainsi signé, Par le Roy : Me Lazare de Baif, maistre des requestes ordinaire de lhostel, *Visa contentor* Juvyneau.

(Arch. Nat., JJ, 254, p. 302, f° 58 r°).

C'est dans les mêmes années et sans doute pour les mêmes motifs que furent fortifiés d'autres villages voisins, Sermizelles, Blannay, Saint-Père, Tharoiseau, Menades, sans compter beaucoup d'autres dans les régions qui forment aujourd'hui le département de l'Yonne.

Puis la population d'Asquins se mit courageusement à l'œuvre et construisit les remparts dont il reste encore quelques débris au midi et au couchant du village. Ces moyens de défense étaient bien incapables, même à cette époque, de résister à une sérieuse attaque, comme on le verra au commencement des guerres de religion ; mais ils étaient suffisants pour protéger la population contre les « insidations » des brigands ; et c'est le seul but que l'on s'était proposé. Durant le jour, on ne pouvait pénétrer dans le bourg que par les portes, toujours faciles à garder ; chaque soir, après le couvre-feu, ces portes étaient fermées ; et, quand le pays n'était pas tranquille, on faisait le guet pendant la nuit.

A cette question d'intérêt local en succéda une autre plus générale, en 1561 : il s'agissait de réviser les coutumes d'Auxerre et d'en faire une nouvelle rédaction ; et cette fois, Asquins qui n'avait pas été représenté en 1507, envoya des mandataires. Les habitants avaient-ils compris la faute commise précédemment, et le danger de perdre leurs droits, auquel elle les avait exposés ? ou bien tinrent-ils plutôt à éviter l'amende à laquelle les lettres de convocation condamnaient les défaillants ? Nous ne savons. Mais, pour Asquins, le clergé fut représenté par messire Jean Chachère, chanoine de Vézelay, et le tiers-état, par Jean Chalmeaux, Sébastien Caneau, licencié ès-lois, et Claude Le Bègue, procureur du fait commun (1). A l'assemblée qui se tint dans « la grand salle de l'évesché d'Auxerre », les délégués d'Asquins, faisant cause commune avec ceux de Véze-

(1) Coutumier général, t. III, p. 614 et 616.

lay et de Saint-Père, obtinrent, malgré l'opposition de l'abbé et des chanoines, le maintien des privilèges réservés en 1507, excepté le troisième dont nous avons constaté l'abolition en l'année 1529.

Puis, les chanoines de Vézelay faisaient reconnaître leurs droits, d'après les dispositions de la Coutume : ils demandaient que dans tout acte de vente d'héritages, fut consigné le cens, ainsi que toute autre redevance, qui leurétait dûe (1); ils établissaient l'état des charges dont étaient grevés à leur profit les biens de la paroisse et en faisaient arpenter toutes les terres (2), quand ils furent distraits de ces soins par des préoccupations et des faits d'une extrême gravité.

2. — *Epreuves d'Asquins pendant les guerres du Calvinisme.*

L'hérésie de Calvin, qui avait commencé à Genève en 1530, s'était rapidement répandue en France, où la nouveauté a toujours eu un grand attrait : les tristes mœurs des grands trouvaient une excuse commode dans les principes de cette religion nouvelle qui laissait à chacun la liberté de se faire un symbole de foi et d'interpréter à sa guise l'Ecriture et la loi divine.

Les protestants ne tardèrent pas à irriter et à exaspérer les catholiques, en se promettant tout haut d'abolir la religion de nos pères, en insultant publi-

(1) Arch. de l'Yonne, H, 1894. — V. entre autres, en 1552, la vente par Guyot Gourbin à Jeanne Barbe, d'une pièce de terre et d'un pré au dessus de *la Bouillère*.

(2) Arch. de l'Yonne, ibid. — La dernière opération de ce genre fut l'arpentage, en 1556, du climat appelé *Champ d'Oiseau*, aujourd'hui bois appelé *Champ-Loieau*.

quement aux mystères du catholicisme et en tournant au ridicule ses ministres et ses cérémonies. Il ne manqua plus bientôt qu'une étincelle pour mettre la France en feu : la rencontre de Vassy fut le signal de l'embrasement.

Tout d'abord, la guerre civile eut pour théâtre d'autres pays que les nôtres. En 1567 cependant, on craignit une attaque contre Vézelay, et deux compagnies catholiques, sous les ordres du capitaine Foissy, vinrent y tenir garnison ; mais l'orage n'éclata qu'en 1569. A la fin de mars de cette année, un jour que les troupes de Vézelay se croyant en sûreté, venaient, *à la diane,* de retirer leurs gardes, une véritable armée protestante, forte de 12,000 hommes, arriva à l'improviste, escalada les murs de la place et s'en rendit maîtresse, pendant qu'un corps, détaché de ses rangs, enlevait le couvent des Cordeliers sur le penchant nord de la colline, puis de là venait tomber sur Asquins (1). Les remparts de ce bourg qui n'étaient pas gardés, n'arrêtèrent pas un seul instant les assaillants. L'alarme pourtant avait été donnée, et tous les habitants, avec leur curé, s'étaient réfugiés dans leur église. Mais rien ne fut capable de les sauver : l'église fut bientôt forcée et devint un lieu d'horrible carnage. Le curé, condamné à subir plus d'une mort, fut lié et conduit au couvent des Cordeliers. Là, l'attendaient d'autres victimes : le P. gardien, Fr. Brille, l'un de ses religieux, Fr. Garille, et le curé d'Asquins dont nous ignorons le nom, furent condamnés à un supplice particulier : on les conduisit dans un champ

(1) En même temps d'autres protestants s'emparaient de Saint-Père.

voisin ; on les mit à une certaine distance l'un de l'autre, dans la terre jusqu'au cou ; leurs têtes devaient servir de but à un jeu d'un nouveau genre, dans lequel d'autres têtes, celles des religieux décapités, tinrent lieu de boules et cet amusement sauvage dura jusqu'à ce que les unes et les autres fussent entièrement mutilées et fracassées (1). On n'a jamais su ce qu'étaient devenus les têtes et les corps de ces martyrs. Puis, l'église de Cordeliers fut profanée, leur couvent pillé, dévasté et réduit en cendres (2).

Quelques semaines plus tard, 13,000 lansquenets allemands, envoyés au secours des protestants de France, se réunirent aux vainqueurs de Vézelay et s'installèrent dans la ville et dans les environs : ils n'en partirent que vers le 10 mai.

Cependant, menacés par le voisinage de ces protestants, les habitants d'Auxerre crurent que Vézelay pourrait être repris sans difficultés. Une troupe de cinq à six cents hommes, composée de réfugiés catholiques de Vézelay et de volontaires Auxerrois, se mit donc en marche sous la conduite de Jacques Creux, surnommé le capitaine Brusquet ; elle arriva au village d'Asquins qu'elle trouva presque désert et tout saccagé ; mais, dépourvue d'artillerie, et effrayée par la position formidable de Vézelay, elle se retira aussitôt (3).

(1) On a reproché de semblables atrocités à des soldats des armées catholiques. Quels qu'en soient les auteurs, de pareils faits sont une honte. Mais la religion n'est solidaire ni des excès de ses amis ni des attentats commis sous prétexte de la défendre.

(2) L'ABBÉ MARTIN, *Chronique de Vézelay*, p. 169, 208 et 209.

(3) *Bulletin de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, t. 17, p. 224.

La tentative inutile des Auxerrois ne découragea pas les catholiques qui tenaient surtout à se remettre en possession de la place. Au mois d'octobre de la même année, Sansac, à la tête des catholiques vint assiéger Vézelay. Le 6, il avança sa cavalerie pour reconnaître les lieux; puis, vers le soir, il se retira sur Saint-Père et sur Asquins qu'il occupa sans difficulté. Le 8, il fit marcher trois compagnies vers la porte Saint-Etienne ; mais les assiégés opérèrent une brusque sortie, dans laquelle deux compagnies catholiques furent mises en déroute ; la troisième s'abrita dans un vallon, à la faveur des vignes, et le soir, rentra à Asquins. Le 10 et le 11, l'artillerie de Sansac battit la tour du Barle, près de la porte Saint-Etienne ; la canonnade continua également et fut dirigée sur d'autres points encore le 12, le 14 et le 15. Ce jour-là, des brèches étant ouvertes près de la tour du Barle et de la porte du Guichet, l'assaut fut donné du côté de Saint-Père, pendant que la garnison d'Asquins faisait diversion en cherchant à escalader du côté de la Cordelle. Cette attaque fut repoussée par les assiégés qui perdirent plus de trente hommes, mais infligèrent aux catholiques des pertes plus sérieuses encore. Le surlendemain, une seconde tentative fut faite du côté d'Asquins; et non seulement elle n'eut pas plus de succès, mais elle rassura les assiégés en leur démontrant que Sansac était mal renseigné sur les points faibles des remparts (1).

L'artillerie des catholiques avait énormément souffert de la canonnade de ces journées, et « du camp d'Asquins devant Vézelay » où il semble qu'il avait

(1) L'abbé Martin, *Chronique*, p. 202 et 203.

établi son quartier général, Sansac écrivit à Avallon demandant les bois dont il avait besoin pour remonter cinq canons et une couleuvrine (1). Presque en même temps il réclamait des munitions qui étaient conduites, partie en ses quartiers, partie à Tharoiseau (2). Puis il commandait une quantité considérable de vivres, 51,500 pains et 91 muids de vin (3) qui furent réquisitionnés à Avallon, à Vermenton et à Auxerre, et qui furent amenés au camp par les capitaines Béguin et Marey, commissaires des vivres. On voit que Sansac n'était nullement disposé à abandonner son entreprise.

Il se rendit compte pourtant qu'il lui serait difficile d'emporter la place de vive force ; il résolut alors de la réduire par la famine et il en établit le blocus ; il exerça la plus grande surveillance sur les abords de Vézelay malgré la mauvaise saison ; et le 24 décembre 1569, dans le rapport qu'il adressait au roi sur ses opérations, il déclarait « qu'il avait toujours dans les « bourgs de Saint-Père et d'Asquyen quatre ou cinq « cents soldats qui bridaient ceux de Vézelay et qu'il « avait encore des fonds pour un mois de solde (4) ». Ses précautions furent déjouées et il ne put empêcher le ravitaillement de Vézelay. A la fin, malade de fatigues et de chagrin, Sansac se retira et quelques jours après il licencia son petit corps d'armée.

Il est facile de se représenter ce que nos pays, déjà si rudement éprouvés, eurent encore à souffrir, quand

(1) Arch. d'Avallon, EE, 14.
(2) Ibid., EE, 52.
(3) Ibid., EE, 42.
(4) Bibl. Nat., ms. Colbert, 197, — Fontanieu, 20.

on lit ces remarques d'un contemporain, presque d'un témoin oculaire : « Les hommes huguénots qui « estoient dans ledict Vézelay estoient le chevalier du « Boulet, de Lescagne, de Bezancourt et un autre dont « je n'ai seu le nom, tous quatre grands et insignes « voleurs de gens sur les chemins avec leurs gens. « Bref, ledict Vézelay estoit le retraict de tous les « voleurs, larrons et brigans, moyennant qu'ils fus- « sent huguenots. » (1). Aussi de Vézelay ces hommes écrasèrent-ils les villages d'alentour de tant de contributions et de réquisitions, que les habitants aux abois adressèrent au roi une lettre, mars 1570, pour implorer sa protection (2).

3. *Pendant le calme, projet de rendre la Cure à la navigation.*

La réponse qu'ils reçurent fut que la paix était signée à Saint-Germain, le 18 août 1570 : d'après les conditions du traité, les protestants évacuèrent Vézelay.

Les Asquinois se hatèrent de mettre à profit le calme qui leur était rendu pour parer aux ravages causés par la guerre civile. S'il était permis de s'autoriser des sentiments profondément chrétiens qui les animaient, nous dirions qu'ils ont dû tout d'abord faire à leur église réconciliée les réparations dont elle avait certainement besoin ; ce qui pourrait aussi le prouver, c'est la statue de Saint-Jacques, patron de la

(1) *Mémoires de Claude Haton*, p. 559, DOCUMENTS INÉDITS SUR L'HIST. DE FRANCE.

(2) Bibl. Nat., Portefeuille Fontette, XL, f° 41.



paroisse, car elle est signée D. LEBECGUE, 1572 ; à une date que nous ignorons, cette statue a été, depuis, enfouie dans le cimetière au pied du mur de l'église, côté sud : c'est là qu'on l'a retrouvée il y a quelques années (1). Evidemment, elle n'est pas une œuvre d'art, mais elle est un acte de foi vénérable.

En même temps aussi ils ont dû reprendre avec ardeur leurs travaux agricoles, forcément interrompus par les faits de guerre dont leur pays avait été si longtemps le théâtre. En 1573, ils s'unirent aux gens de Saint-Père et conclurent avec les habitants de Domecy-sur-le-Vault un accord concernant le pâturage de leurs bestiaux : il fut convenu par cet acte que le bétail, gros et petit, de Domecy pourrait être conduit sur les chaumes de Chassée (2), de Marnay et d'Asquins, à condition que les gens de Saint-Père et d'Asquins auraient le même droit de faire pâturer tous leurs bestiaux sur tous les terrains appartenant à la communauté de Domecy (3), après avoir versé une somme de 100 livres destinée aux réparations de l'église dudit Domecy (4).

Un instant, en 1575, on craignit de nouveaux troubles : le prévôt des marchands et les échevins de Paris avaient averti les Auxerrois que « les ennemys « et rebelles au roy vouloient faire quelque entre- « prise sur Auxerre, Vézelay et Avallon par sur- « prinse ; » et cette lettre de Paris expédiée

(1) Elle est actuellement dans la cour du presbytère d'Asquins.

(2) On dit aujourd'hui *Sécée* et *Séchée*.

(3) Domecy n'a plus maintenant de terrains communaux.

(4) Arch. de l'Yonne, H, 1969.

d'Auxerre à Vézelay (1) y avait naturellement jeté l'alarme. Mais on en fut quitte pour la peur : la guerre entre les protestants et les catholiques se maintint loin denos pays, dans le Poitou, le Languedoc et la Provence.

Asquins venait de recevoir, le 26 mars 1575, une donation *contre tout droit*, qui créa de sérieux embarras à ses habitants : Jean Pastoureau, procureur et agissant au nom de l'abbé de Vézelay, leur concéda environ 400 arpents de bois, appelés les bois de Vaux lAsnes et les Fontellets. Malheureusement, ces bois faisaient partie du domaine attribué au Chapitre lors de la sécularisation du monastère : l'abbé ne pouvait donc pas en disposer, car *donner et retenir ne vaut*. Néanmoins les habitants d'Asquins s'appuyant sur cet acte radicalement invalide, se prétendirent en possession légitime de Vaulânes et des Fontelets contre les chanoines qui revendiquèrent leurs biens devant les tribunaux. L'affaire ne fut terminée que le 16 septembre 1586, par sentence de la Chambre des Requêtes du Palais consacrant le droit du Chapitre, condamnant les habitants d'Asquins aux dépens et ordonnant le bornage de ces bois (2).

(1) Arch. d'Avallon, EE, 49.

(2) *Extrait de la sentence de la Chambre des Requêtes, 16 septembre 1586 :* « A tous ceulx qui ces présentes lectres verront, les gens tenans les requestes du pallais, commissaires en ceste partye, salut. Comme certain procès a esté meu et pendant par devant nous entre maistre Pierre Foulle, chanoyne de l'esglise de Magdelenne de Vézelay et les doyen, chanoynes et chapistre joinct avec lui, demandeurs... d'une part, et les manans habitans la ville d'Asquien soubz Vézelay, deffendeurs, d'autre part, pour raison, etc... Nous, en faisant droict sur tout et ayant esgard auxdictes lectres royaulx... et en icelles enthérinant, avons cassé, ressindé et annullé, cassons, ressindons et annul-

Le Chapitre cependant faisait continuer les opérations auxquelles on avait dû surseoir par suite des événements de 1569. En 1578, il fit lever le plan du pré du Briot et de la Bertauche (1) et arpenter un autre pré appelé la *Corvée des Vaulx de la Chauldière* (2) qui lui appartenaient en propre.

Il fut alors question d'un travail considérable et dont l'exécution présentait un grand intérêt : il s'agissait de rendre la Cure navigable depuis Saint-Père comme elle l'était autrefois, comme elle l'était dès 1273 (3). Grâce à des dispositions très ingénieuses, mais non exemptes d'incidents et même de dan-

lons certain contract de bail, aliénation ou concession à tiltre d'usaige es bois appellez les bois de Vaulx lAsnes et les Fontelletz contenans environ quatre cens arpens de bois, faict par maistre Jehan Pastoureau, seigneur de Rochette, soy disant procureur de l'abbé sécullier de ladicte esglise auxdictz deffendeurs le vingt sixiesme jour de mars mil cinq cens soixante et quinze, et remectons lesdictes partyes en tel estat qu'elles estoient auparavant icelluy et en ce faisant ordonnons que lesdicts bois appellez le Vaulx lAsne et les Fontelletz seront bornez et limitez... assavoir en continuant droict de... *(suit la description détaillée des limites)*, et condampnons lesdictz deffendeurs es dommaige et interestz par lesdictz demandeurs eues et souffertz et qu'ils auront et souffriront à cause des bois par lesdicts deffendeurs prinz et couppez en et au dedans desdictes limittes, et sy les condampnons oultre es despens, le tout telz que de raison, la taxe d'iceulx pardevers nous réservant pour nostre sentence, jugement et droict... Sy donnons en mandement, etc. En tesmoing de ce, etc. Donné à Paris, etc... *Signé :* Bernage. (*Original sur parchemin*, au presbytère d'Asquins.)

(1) On appelait *bertauche*, au moyen-âge, une petite forteresse ; le pré dont il est ici question tirait sans doute son nom d'une bertauche destinée à défendre le *Gué de Chaudon*.

(2) Arch. de l'Yonne, H, 1734. Ce dossier contient la collection des baux desdits prés depuis 1578 jusqu'à la Révolution.

(3) *Bulletin de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, t. 29, p. 493.

gers (1), les bateaux descendaient et remontaient cette rivière : elle était même la voie unique par laquelle nos pères pouvaient « de tout temps et ancienneté « faire conduire et transporter leurs vins en aultres « pays et par quoy ils faisoient trafficque de toutes « marchandises qui leur donnoient moyen de vivre « plus commodément et de payer les tailles plus aisé- « ment. » Mais durant les désordres de 1569 et 1570, la navigation régulière avait été arrêtée ; le chenal se trouva rempli « de pierres et de cailloux par le moyen « du bois flotté que l'on (2) faisoit descendre du Mor- « van » et qui, en renversant les digues « avoit « eslargi et gasté la rivière et avait ruyné, rompu et « desmoly en partye les ponts de Saint-Père et d'As- « quien. »

C'est alors que les habitants s'adressent directement au pouvoir et dans une pétition qui, en pareille circonstance, pourrait encore servir de modèle, ils exposent que « ladicte rivière est devenue déserte et « non navigable, qu'ils n'ont plus aucung moyen de « faire descendre par basteaulx aulcunes marchandi- « ses, qu'ils ne peuvent plus faire aulcung trafficq de « leurs vins qui est tous leurs principal bien et revenu, « tellement qu'ils sont contrainctz l'user sur les lieux, « ou le faire mener jusques à Crevan (Cravant), dis- « tant de sept grandes lieues, ce qui ne se peut faire « sans fraiz qui montent quasy autant que le principal « de leurs marchandises, ce qui les rend tous inutilz « et leur cause beaucoup de disettes et de pauvertez,

(1) Ce système de navigation a été décrit dans *Notice histor. sur Saint-Père*, p. 102.

(2) *Lisez :* les ennemis.

« qu'ils n'ont quasy moyen de payer les deniers du « Roy et ainsi rend tout le pays désert et inhabitable.

« Obtempérant à laquelle requeste, » le sieur de Caumartin, conseiller du roi et trésorier général de France, vient en personne « le vingtsixiesme jour « d'aoust 1578, faire la visitation de la rivière de « Cure afin de reconnoistre les dégradations et d'indi- « quer les réparations qui seroient à faire pour rendre « ladicte rivière navigable et lui faire porter basteaulx « jusques à Sainct-Père comme par le passé. »

Après constatation des dégâts et examen des travaux à exécuter à Saint-Père, M. de Caumartin « assisté de Jehan Radigon, Martin Poriot et Simon « Auclerc, maistres massons, » examine le pont d'Asquins : « Quant au pont d'Asquien, » continue le procès-verbal, « contenant 90 thoises de longueur et de « largeur 15 pieds, sur lequel y a six arches, quatre « desquelles il convient réparer et entierrement rebas- « tir les gardefoux, retenir et rehausser les murailles « dudict pont et plusieurs aultres réparations que « lesdictz maistres massons ont estimé pouvoir cous- « ter mil escus, lequel pont seroit besoing et néces- « saire rédiffier au plustôt craignant le péril éminent « de thumber, qui ne pourroit estre rebasti, acten- « dant plus longuement, pour dix mil escus, qui cau- « seroit ung grand dommage et détriment au pays « pour estre le seul passaige de toute la Bourgogne, « Nivernois et pays... »

Puis ledit trésorier général de France fait appeler « plusieurs mariniers qui avoient accoustumé mener « et conduire basteaulz sur ladicte rivière lorsqu'elle « estoit navigable pour entendre d'eux les lieux qu'il « conviendroit restablir pour la rendre en bon estat

« et icelle faire porter basteaulx comme encienne-
« ment l'on avoit acoustumé. »

Après avoir entendu le rapport verbal des mariniers « sur tout ce qui estoit affaire et restablir pour « rendre icelle rivière navigable et en son ancien « cours, » de Caumartin ordonne « auxdicts maistres « massons et mariniers de rédiger par escript leurs « dictz rapports et de les délivrer au bailly de Véze-« lay ou à son lieutenant, lesquelz sont aussy délé-« guez pour se transporter sur les lieux avec iceulx « massons, charpentiers et mariniers pour en faire « plus ample visitation et envoyer les procès verbaulx « avec lesdictz rapports, coustz et estimation du res-« tablissement desdictz lieux pour sur le tout donner « advis à Sa Majesté et à nosseigneurs de son Conseil « pour estre pourveu auxdictz habitans ainsi qu'ilz « verront estre à faire par raison (1). »

Ces réparations furent décidées, mais nous ne savons dans quelles conditions. Avallon qui fut taxé d'un impôt de 100 écus pour sa quote-part dans les travaux, ne se pressa pas de verser cette somme ; aussi les Vézéliens s'emparèrent-ils de deux habitants de *Cosain* (2), qu'ils gardèrent comme otages jusqu'au paiement des 100 écus imposés « pour la reffection « des ponts d'Acquien et Sainct-Père et rendre la « rivière de Chores navigable (3). »

(1) Pièce reproduite intégralement, *Notice histor. sur Saint-Père*, p. XXXVII.

(2) Cousin-le-Pont ou Cousin-la-Roche.

(3) Arch. d'Avallon, CC, 185.



4. — *Nouveaux désastres pendant les guerres de la Ligue.*

En tout cas ces, travaux ne furent pas même commencés : une nouvelle guerre civile en empêcha l'exécution. — Les protestants tenaient alors pour le roi qui avait contre lui la *Ligue* ou *Sainte-Union.*

Joachim de Rochefort-Pluviaut, au nom de la Ligue, était gouverneur de la ville de Vézelay et, pour se mettre à couvert contre les entreprises des royalistes qui parcouraient les campagnes voisines, il avait détaché quelques troupes à Asquins et à Saint-Père, car Vézelay était toujours un poste trop important pour ne pas être disputé par tous les partis. — A la fin de juillet 1589, un des lieutenants du roi, le duc de Nevers, essaya de s'en emparer ; mais il rencontra sur son passage le bourg d'Asquins dont la garnison, sous les ordres du capitaine Piétresson, était bien résolue à lui barrer la route ; et, en réalité, elle fit bravement son devoir.

Le 31 juillet, le duc lui-même dirige l'attaque contre Asquins, mais il est repoussé après avoir fait quelques prisonniers. Il se décide alors à faire le siège de cette simple bourgade qui l'arrête, et il commence ses opérations dès le lendemain matin, le jour et à l'heure même où le fanatique Jacques Clément enfonçait son couteau dans le ventre de Henri III. Pendant qu'il investit Asquins, les Auxerrois envoient au secours des assiégés un corps de troupes commandé par Montalan ; mais se souvenant que le duc de Nevers, catholique sincère et homme tout dévoué à la cause royaliste, passait, à tort ou à raison, pour n'être pas un chaud partisan de l'alliance avec les protestants, ils

agissent en fins politiques et font précéder les auxiliaires qu'ils destinent à la garnison d'Asquins, d'un courrier porteur d'une lettre dans laquelle ils feignent de prendre le duc pour un chef de la Ligue et lui demandent de lever le siège d'Asquins, parce que « cette ville a toujours tenu le party de l'Union et des « catholiques (1) ». Après onze jours de siège, le canon a ouvert une brèche dans les murs ; et quand la brèche est jugée praticable, les royalistes s'élancent à l'assaut, emportent le bourg d'Asquins, le mettent au pillage et passent toute la garnison au fil de l'épée ; le duc de Nevers a beaucoup de peine à sauver le capitaine Piétresson de la fureur de ses soldats. Les secours d'Auxerre n'arrivèrent qu'au moment où la lutte venait de finir ; et ils se retirèrent en toute hâte. Quand il eut pris connaissance de la lettre des Auxerrois, le duc leur écrivit pour leur reprocher leur duplicité ; mais ceux-ci, persistant dans leur erreur volontaire à son sujet, lui répondirent, le 17 août, qu'ils croyaient que « la ville d'Asquien estoit de l'Union. » (2) Au fond le duc était sans doute plus perplexe que jamais, depuis que la mort de Henri III avait replacé les droits à la couronne sur la tête du roi de Navarre, chef des protestants et protestant lui-même ; car il entra en pourparlers avec le gouverneur de Vézelay, négocia avec lui l'échange du capitaine Piétresson contre deux bourgeois de Vézelay, et finalement, abandonnant son projet d'attaquer la ville, il se retira après avoir signé avec Rochefort-Pluviaut une trêve de quatre mois.

(1) Bibl. Nat., ms. Béthune, 9103, f° 70.

(2) Ibid., f° 74.

Edme de Rochefort-Pluviaut, qui a succédé à son père dans le commandement de Vézelay, travaillait à rendre sa ville plus forte encore, car les royalistes gagnaient du terrain : en 1591, ils occupaient Girolles, Mailly-la-Ville, Châtel-Censoir ; puis, resserrant toujours le cercle dont ils entouraient Vézelay, ils s'emparaient de l'abbaye de Cure et du bourg fortifié de Tharoiseau. Par de hardis coups de main, Edme de Rochefort déconcertait souvent les ennemis qui voulaient le cerner et l'isoler : il allait un jour piller le marché de Corbigny ; une autre fois, il reprenait Tharoiseau et en rasait les remparts ; il en faisait autant à Pierre-Pertuis, à Saint-Père, où ses adversaires auraient pu s'installer et gêner ses mouvements ; puis, au mois d'avril 1594, il faisait prendre l'écharpe blanche à ses soldats, abandonnant ainsi le parti de la Ligue pour se soumettre à Henri IV, rentré dans le sein de l'Eglise catholique.

Mais avant de faire ainsi volte-face, Rochefort avait eu soin de s'assurer de sérieux avantages de la part du roi : il conservait le gouvernement de sa place, recevait 10,000 écus et obtenait l'abolition du passé. Au sujet d'Asquins, voici ce que nous lisons dans l'acte de reddition de Vézelay ; on y verra que le Chapitre et la famille Mussidan étaient en droit d'élever des réclamations contre Rochefort : ...Art. V. — « Et « parce qu'il y a beaucoup de son revenu (au gou- « verneur), qui a esté dissipé, il plaira à Sa Majesté « descharger le sieur de Rochefort de ce qu'il a levé « pendant ces troubles, par forme d'hostilité, de la « ferme et des moulins d'Asquien, ensemble les « fruictz provenus ès vignes de la damoiselle Collon, « femme Mussidan. » Et le roi écrivait en marge :

« Accordé » (1) — Et dans l'ordonnance royale qui régularisa cette reddition et fut enregistrée au Parlement, le 30 avril, nous trouvons de même ce passage : « Nous voulons que lesdictz (Rochefort et les « siens), demeurent entierrement quictes et deschar- « gez tant des fonds dont ilz ont rendu compte que « aultres, comme aussy ledict sieur de Vézelay, des « levées et prinses faictes, par hostilité, des mou- « lins et corvées d'Aquyen et des vignes de la damoi- « selle Coulon, femme du sieur de Mucydan, et géné- « ralement de toutes aultres choses quelzconques « gérées et négotiées en quelque forme et manière « que ce soit, en publiq ou en particullier, durant et « à l'occasion des présens troubles, sans que lesdictz « de Pluvot (2), leurs lieutenans et soldatz pour rai- « son des fruictz et revenus susdictz... en puissent à « l'advenir estre poursuyvis, inquiétez ne recher- « chez. » (3)

Le 31 mai suivant, Edme de Rochefort s'emparait d'Avallon qu'il remit également au roi. Par là, la guerre cessait dans nos pays. L'édit de Nantes allait bientôt rendre définitivement la paix à la France. Mais nos contrées étaient encore une fois désolées et ruinées.

(1) *Bulletin de la Soc. des Sc. de l'Yonne*, t. 18, p. 369.

(2) C'est ainsi que l'ordonnance orthographie *Pluviaut*, Rochefort-Pluviaut.

(3) Arch. Nat., Reg. des ord. de Henri IV, X, 8630, fos 35-39.



5. — *Rapports des habitants d'Asquins avec le Chapitre pendant le dix-septième et le dix-huitième siècle.*

La période héroïque de l'histoire d'Asquins s'est terminée lors de la reddition de Vézelay. Désormais, les habitants, dont on ne saurait assez admirer le courage, pourront cultiver en paix leur territoire et remplir de leur mieux leurs obligations à l'égard du Chapitre de Vézelay, leur seigneur.

I. — Agriculture. — Sous le gouvernement de Henri IV, qui voulait que chaque laboureur de ses Etats pût mettre la poule au pot tous les dimanches, les travaux de l'agriculture, encouragés par le roi et par Sully, assurèrent au pays une prospérité qu'il ne connaissait plus depuis longtemps.

Les prairies, renouvelées et améliorées, favorisaient l'élevage du bétail ; les terres, si longtemps en friches, produisaient de magnifiques récoltes, que l'on ne craignait plus de voir saccagées par les gens de guerre ou saisies par les agents du fisc, dont le roi sut réprimer les exactions ; la vigne, qui était la principale richesse du cultivateur, fut l'objet de soins tout particuliers ; et, en 1609, la récolte donnait de si belles espérances que les habitants d'Asquins rachetèrent la dîme de leurs vins moyennant une somme considérable pour l'époque.

Et non seulement le peuple profita de cette sage politique économique, mais les seigneurs en ressentirent également les bienfaisants effets, même jusqu'à une date plus rapprochée de nous. Ainsi, en 1621, le Chapitre de Vézelay put rentrer en possession de certaines terres d'Asquins qu'il avait dû aliéner pour

payer sa part des impôts mis au seizième siècle sur les biens des églises (1). En 1632, le terrier (2) d'Asquins fut rédigé, d'après les déclarations des tenanciers assignés en conséquence (3), et Jacques Thierry, *maître opérateur* (4), fit les arpentages nécessités par la confection de ce terrier.

En 1635, l'abbé de Vézelay, François de Rochefort, voulut donner aux habitants d'Asquins, qui pourtant n'étaient pas ses sujets, une marque de sa libéralité : il leur concéda, sur les biens qui relevaient de sa mense, une étendue de quatre cents arpents de bois dans lesquels ils auraient tous droits d'usage avec le droit de pâturage pour leurs bestiaux, sous la condition qu'il percevrait 3 livres par chaque feu et les deux tiers des amendes prononcées pour délits dans ces bois, et que, à son défaut, ce droit d'affouage et ces amendes seraient dus au Chapitre (5).

Le terrier d'Asquins, dont la rédaction est constatée en 1576 (6), fut remanié à différentes époques, par exemple en 1632, comme nous venons de le voir, puis en 1658 (7), en 1692 (8), en 1758 (9) et en 1788 (10).

(1) Arch. de l'Yonne, H, 1942.

(2) Rôle des terres avec indication des droits et rentes dus au Chapitre

(3) Arch. de l'Yonne, H, 1984.

(4) Mairie d'Asquins, état-civil.

(5) Arch. de l'Yonne, H, 1985. — Plus loin, à propos de l'administration d'Asquins, cette concession des bois communaux sera exposée plus longuement ; il en est mention ici uniquement à cause du droit de pâturage qu'elle contient.

(6) Arch. de l'Yonne, H, 1984.

(7) Annuaire de l'Yonne, année 1845.

(8) Arch. de l'Yonne, H, 1984.

(9) Ibid., H, 1985.

(10) Ibid., H, 1955.

Ces opérations s'appelleraient aujourd'hui des révisions du cadastre : elles devenaient de temps en temps nécessaires par suite des changements apportés dans la culture des terres et des variations qui en résultaient sous le rapport du produit et de la valeur des récoltes ; elles permettaient sans doute de répartir les impôts d'une façon plus juste, mais en même temps elles étaient une charge pour les contribuables qui payaient seuls les frais d'arpentage qu'elles occasionnaient ; aussi, dans leurs cahiers de doléances de 1789, les habitants d'Asquins demandèrent-ils que ces frais fussent supportés de moitié par Messieurs du Chapitre.

Durant la dernière période du règne de Louis XIV, la France étant engagée dans une guerre formidable contre toutes les puissances de l'Europe, de lourds impôts pesèrent sur la population ; la gabelle, ou impôt sur le sel, fut surtout excessive : chaque ménage fut taxé à 14 livres de sel par an et la livre était vendue 10 sols (1). De nouvelles tailles furent levées en 1690. Et lors de la Guerre de Succession, de 1701 à 1709, les impôts augmentèrent encore. Aussi, à Asquins comme partout ailleurs le mécontentement était-il général. Le terrible hiver de 1709 mit le comble aux souffrances de tous. Ici, laissons parler les témoins de cette cruelle épreuve :

« Dès le mois d'octobre 1708 commence à souffler un vent violent auquel succède la *basse bise ;* puis la pluie tombe tous les jours, sans même vingt-quatre heures de répit. Le 23 décembre, gelée blanche suivie d'une pluie torrentielle ; le 28, le vent reprend et

(1) Environ 2 francs de notre monnaie !

pousse la pluie en bourrasques ; le 6 janvier 1709, le froid redouble : en moins d'une heure, la terre, les chemins sont durcis par la gelée ; le lendemain, la neige tombe en abondance ; les blés et les vignes sont gelés ; la neige continue et, pendant trente-cinq jours, le froid est des plus intenses ; aucun arbre, aucune plante ne résistent. Les animaux sauvages ne trouvant plus de quoi vivre, se rapprochent des maisons. Le 10 février, survientun grand dégel ; mais, le 22, le froid reprend tout à coup et il dure jusqu'au 19 mars, pendant vingt-cinq longues et terribles journées. Et quand vient le dégel, il est suivi d'une pluie froide presque continuelle, qui ne cesse que sur la fin de mai (1) ».

En présence de ce malheur, nos pères se tournent vers Dieu : « Les paroisses de Vézelay, Asquins, Saint-Père, Fontenay et Chamoux, écrit le curé d'Asquins, s'assemblèrent et allèrent en procession à Saint-Lazare d'Avallon, le 18 avril, pour implorer la miséricorde de Dieu et apaiser sa colère. On chanta pour cela, pendant tout le chemin, les psaumes de la Pénitence de David et les Litanies des Saints et de la très-sainte Vierge. Nous dîmes la messe à Saint-Lazare, qui fut chantée par MM. du Chapitre (d'Avallon) ; après quoi la procession partit comme elle était arrivée, et personne ne s'arrêta dans Avallon pour y boire et manger, car notre vœu était fait ainsi ; mais, en passant à Pontaubert, après avoir adoré le Saint-Sacrement dans l'église, les prêtres quittèrent leurs ornements pour aller avec tout le peuple manger le peu de pain que chacun avait apporté dans sa poche ;

(1) Arch. de l'Yonne, G, *passim*.

après quoi, on acheva la procession qui fut faite avec beaucoup de piété et de dévotion, tous s'efforçant de demander et d'obtenir miséricorde ; et il est vrai de dire que Dieu nous l'a accordée, en donnant un temps favorable aux orges et aux avoines qu'on recueillit en abondance, avec laquelle on se nourrit jusqu'en 1710, où l'on récolta du blé qu'on avait semé de vieux grains » (1).

Après ce terrible hiver, la famine fut extrême ; le blé se vendit jusqu'à 20 francs (2) le bichet, mesure de Vézelay, pesant 80 livres, et encore ne pouvait-on en avoir pour de l'argent ; les pauvres ne vivaient que d'herbages et de racines (3). Aussi vit-on partout une grande mortalité.

Le 18e siècle, et surtout le règne de Louis XV, fut encore une époque de rudes épreuves pour nos populations rurales : les impôts augmentaient d'année en année à cause des guerres que soutenait la France, et les récoltes étaient très souvent mauvaises. Ainsi, en 1740, les bourgeons de la vigne commençaient à peine à se montrer à la fin de mai, et, le 6 octobre, la gelée perdit les raisins qui ne faisaient que vairer ; en décembre et en janvier suivants, la Cure causa une inondation si considérable et si persistante à cause des pluies, que l'on fit des prières publiques pour demander à Dieu la cessation de ces fléaux. En 1741, *année de disette*, de juin à août, deux fois par jour, on distribua aux pauvres du riz tout préparé ; les menus grains périrent par suite de la sécheresse. En

(1) Arch. de l'Yonne, GG, supplément E, Asquins.

(2) C'est-à-dire environ 70 francs de la monnaie actuelle.

(3) Arch. de l'Yonne, GG, supplément E, Asquins.

1743, la récolte de blé et de vin fut abondante ; de même, en 1744 et en 1745 ; et, à cette dernière date, le blé ne se vendait que 3 francs le bichet. Une épizootie fit périr un grand nombre de bestiaux en 1746. Les chaleurs de l'été de 1747 déterminèrent parmi les habitants beaucoup de cas de *flux de sang,* trop souvent mortels. La paix d'Aix-la-Chapelle, signée le 18 octobre 1748, mit fin à une guerre qui durait depuis plus de quatre ans ; et, en conséquence, on transporta dans nos pays des grains provenant des magasins de l'armée : sans cette circonstance, on aurait éprouvé une véritable famine. Le 15 mai 1749, jour de l'Ascension, les vignes furent gelées et la récolte en vins fut insignifiante ; pareille gelée survint au mois d'avril 1750 et anéantit les espérances que les vignerons avaient fondées sur leur récolte ; le blé cependant fut abondant. En 1751, le vin fut très mauvais et se vendit néanmoins très cher. Le vin de l'année 1753 fut bon, mais se vendit à vil prix. Durant l'hiver suivant, les vignes furent *échamplées* (1) ; aussi la récolte fut-elle nulle en 1754. Les gelées du printemps de 1755 désolèrent encore le vignoble. Le 27 mai 1756, les vignes furent gelées de nouveau et, pour comble de malheur, le 29 juin et le 16 août, deux violents orages de grêle achevèrent de dévaster la campagne ; aussi le blé atteignit-il le prix de 6 livres 10 sols. Le 29 septembre 1757 vint une gelée qui fit hâter les vendanges ; seulement, comme le raisin était à peu près mûr, il en résulta peu de dommage. L'année 1758 fut absolument désastreuse : le 15 avril, un pied de neige couvrait la terre, et cette neige ne fondit

(1) C'est-à-dire le bois de la taille fut gelé pendant l'hiver.

que le 18 ; juin, juillet et août furent des mois de pluies presque continuelles : jamais on n'avait vu de récoltes aussi médiocres. La grêle du 22 juin 1759 détruisit une partie des récoltes, et le blé se vendit 7 francs le bichet. En 1760, les produits de la terre furent abondants ; mais le blé resta au prix de cent sols, tandis que le vin, qui était de bonne qualité, ne valait que 14 livres le muid. Malgré la gelée du 30 avril 1761 et la grêle du 9 juillet suivant, la moisson fut encore assez belle et le vin excellent, mais le blé et le vin conservèrent les mêmes cours. En 1762, le blé descendit à 4 livres et le vin fut toujours à bas prix. En 1763, le blé ne valut plus que 3 livres ; les raisins ayant gelé à la treille, le vin, qui était d'une saveur détestable, fut fort cher. Le prix du blé remonta à 6 livres en 1765 ; et en 1766, il dépassa ce prix, « parce qu'on le transportait en grandes quantités en pays étrangers (1) ». Le blé renchérit encore en 1767 et se paya huit francs le bichet ; le produit des vignes avait été nul et le vin vieux se vendit 120 livres le muid. Ce fut bien pis encore en 1770 : l'arpent de vigne donna à peine une feuillette d'un vin fort mauvais qui valait 100 francs le muid ; et après la moisson le blé fut vendu 12 livres le bichet. L'année 1771, *véritable année de famine*, le blé monta jusqu'à 15 livres le bichet « parce qu'on permettait l'enlèvement de ce produit dans les pays étrangers (2), et bien des gens seraient morts de faim ici, si l'on n'avait

(1) Nous pensons que cette note de l'annaliste à qui nous devons tous ces détails, se rapporte aux odieuses spéculations du *Pacte de famine*.

(2) Ici, c'est bien ce *Pacte de famine* qui est discrètement dénoncé.

pas fait venir des farines de seigle des environs de Paris. Et les impôts ne cessaient d'augmenter (1) ».

On voit qu'à la mort de Louis XV la situation n'était pas brillante : elle résultait sans doute en partie des mauvaises récoltes, mais d'autre part elle était considérablement aggravée par les fautes commises dans l'administration des finances du pays. Malgré ses vertus, malgré ses généreuses intentions d'assurer le bonheur de son peuple, Louis XVI ne put réparer ces fautes et calmer les colères qu'elles avaient causées : il devait être la victime chargée d'expier le passé de ses pères et de servir de leçons aux gouvernants.

II. — Rapports entre les habitants d'Asquins et le Chapitre de Vézelay, leur seigneur. — Quand nous songeons au temps passé, nous en faisons-nous toujours une idée bien exacte ? Les uns pensent qu'au bon vieux temps, l'homme des champs possédait en apanage toutes les vertus, la bonté, la simplicité, la droiture ; d'autres, au contraire, voulant exalter notre époque, s'imaginent qu'autrefois le monde n'était peuplé que de gens remplis de défauts, dissimulés, défiants, retors et chicaniers à l'impossible. La vérité ne serait-elle pas plutôt que jadis les hommes étaient comme ceux d'aujourd'hui, attachés à leurs droits et à leurs intérêts, les défendant avec ardeur et conviction ? Seulement, les sentiments sincèrement religieux qui animaient le peuple, lui traçaient en même temps ses devoirs, tempéraient l'âpreté des rancunes, apaisaient ces haines et ces jalousies qui divisent souvent les habitants d'un même village, les enfants d'une même famille. — C'est sous cette compréhen-

(1) Notice historique sur Saint-Père, p. 121 et suiv.



sion du passé que nous raconterons les difficultés qu'eurent ensemble les gens d'Asquins et les chanoines de Vézelay.

Au commencement du dix-septième siècle, le tenancier du pré Domino, situé près du pont d'Asquins, se crut en droit de ne payer au Chapître aucune redevance ; mais comme il ne put produire de titres établissant l'exemption de ce pré, il fut déclaré, par sentence du bailliage d'Auxerre de 1614, assujetti à une redevance annuelle de 6 sols 8 deniers et condamné en même temps à tous les frais de l'instance (1).

L'année suivante, ce fut la population tout entière qui se vit l'objet des réclamations de l'abbé et du Chapître : l'un et l'autre se prétendaient en possession des dîmes d'Asquins. L'affaire fut évoquée par devant le Parlement de Paris qui, en 1616, adjugea ces dîmes au Chapître contre l'abbé. Le pays d'Asquins ne prit pas une part active dans cette querelle et pourtant il accueillit la sentence avec satisfaction : il savait qu'il était le mouton tondu, mais il trouvait que c'était assez d'être tondu une fois.

Une contestation du même genre surgit en 1675 entre les chanoines et l'abbé au sujet du droit de banvin, et il fut constaté pareillement que ce droit n'appartenait qu'aux chanoines, seigneurs temporels d'Asquins (2).

Malgré leur importance, les revenus que le Chapître de Vézelay tirait des biens composant sa mense, ne suffisaient pas toujours à l'acquit de ses charges ; par exemple, en 1637, un marché avait été conclu

(1) Arch. de l'Yonne, H, 1985.
(2) Ibid.

entre l'abbé et le Chapitre d'une part, et Germain Putet, maître menuisier à Vézelay, d'autre part, pour la construction des stalles qui sont toujours dans la basilique ; la dépense prévue, 3,000 livres, devait être payée moitié par l'abbé et moitié par les chanoines ; mais en 1649, lorsque vint l'échéance, ceux-ci qui n'avaient pas d'argent, empruntèrent à M. Claude Mérat, procureur au bailliage d'Auxerre, la somme de 1,500 livres dont ils avaient besoin et qu'ils garantissaient sur leur moulin banal d'Asquins (1).

A la révision du terrier d'Asquins, en 1658, les revenus que le Chapitre percevait en ce village, se décomposaient ainsi :

La métairie d'Asquins était affermée 50 bichets de froment et 50 bichets d'orge ;

Le moulin d'Asquins rapportait 160 bichets de froment et 140 bichets d'orge, avec porcs gras, poules et chapons dans la saison ;

La métairie de la Borde était louée 6 bichets de froment ;

Les dîmes de vin se payaient 30 sols par arpent de vigne ;

Le droit de pêche dans les eaux de la Cure valait 50 livres ;

Le droit de bourgeoisie, celui de banvin, le cens, le greffe de la justice, rapportaient en bloc 200 livres à peu près 50 livres pour chacun de ces droits ;

La prévôté d'Asquins était affermée 150 livres ;

La boucherie, ou privilège de vendre la viande à la

(1) Ibid, H, 1951.— Ils s'engagaient en même temps à payer chaque année, pour les intérêts de cette somme prêtée, 87 livres, ce qui faisait un emprunt au taux de 5,80 pour cent.



livre, était donnée à bail pour le prix de 18 livres (1).

La tuilerie valait 80 livres ;

Le four banal n'était plus d'aucun rapport, car il était ruiné depuis quelques années (2).

Le droit d'usage dans les bois, perçu à raison d'un écu par chaque feu (et « il y en avait tout au moins sept vingt) » (3) faisait 420 livres appartenant alors à l'abbé (4).

Ces bois furent sur le point d'être perdus pour Asquins en 1686 : l'abbé de Vézelay réclamait la possession et jouissance d'une partie considérable de cette propriété, nous ne savons sur quels motifs. Le juge-gruyer (5) de l'abbé poursuivit à ce sujet les habitants et leurs syndics ; mais ceux-ci, doutant sans doute de l'impartialité d'un juge qui se trouvait sous la dépendance de leur partie adverse, présentèrent la cause devant la Table de Marbre (6) de Paris qui, hélas ! la renvoya devant la gruerie de Vézelay, seule compétente en la question (7). Nous ignorons encore com-

(1) Ce droit de boucherie, payé alors au Chapitre, a été remplacé par la patente que l'on paie aux agents du Gouvernement : il n'y a de changé que le nom.

(2) Depuis que la communauté possédait ses bois, les habitants, ayant tous leur affouage, pouvaient posséder des fours ; naturellement le four banal demeura ensuite sans utilité.

(3) Sept vingt, c'est-à-dire 140 feux. Comme le chiffre de la population s'évaluait autrefois d'après le nombre des feux, chaque feu comptant en moyenne 5 habitants, il en résulte que la population d'Asquins était, en 1658, d'environ 700 âmes.

(4) Annuaire de l'Yonne, année 1845.

(5) Le juge-gruyer, ou de la gruerie, prononçait en matières forestières.

(6) La *Table de Marbre* était le tribunal suprême qui jugeait en dernier ressort dans les mêmes questions relatives aux forêts.

(7) Arch. de l'Yonne, H, 1945.

ment le conflit se termina ; mais il est probable que les Asquinois n'eurent qu'à produire l'acte de concession consenti à leur profit plus de 50 ans auparavant, à justifier de leur possession ininterrompue depuis cette époque et de leur exactitude à remplir les conditions stipulées, pour être reconnus légitimes possesseurs de bois qui leur appartiennent encore aujourd'hui.

Presque partout, à Vézelay et ailleurs, les abbés commendataires ne voyaient guère, dans leurs abbayes, qu'une source de revenus : étrangers aux religieux ou aux chanoines, ils ne songeaient la plupart du temps qu'à tirer, par tous les moyens imaginables, le plus d'argent possible des monastères dont ils étaient titulaires, et qui en somme n'étaient pour eux que des *bénéfices*, comme on les a si justement nommés (1). C'est la seule explication que l'on puisse fournir des poursuites dont les habitants d'Asquins furent l'objet en 1686, comme nous venons de le voir ; c'est la seule raison également que l'on ait à apporter au sujet des difficultés contre lesquelles le Chapitre de Vézelay eut lui-même à lutter une trentaine d'années plus tard.

Le cardinal de Tencin, qui fut toujours en procès avec tous ses sujets, réclama, en 1719, contre le Chapitre de Vézelay, tous droits de justice sur la terre d'Asquins. Une sentence du bailliage d'Auxerre main-

(1) Il est évident que cette situation faite aux établissements religieux par le Concordat de 1517 devait les faire périr un jour. Car la conventualité ou le chapitre formait un corps qui, pour être complet, avait besoin d'une tête ; mais si la tête, ou le chef, ou l'abbé, n'avait rien de commun avec le corps, il ne restait plus qu'une *monstruosité*, qui n'est jamais viable.

tint les chanoines en possession de ces droits ; mais l'abbé en appela devant le Parlement de Paris ; et l'affaire se poursuivait, et les exploits et les mémoires se succédaient, et les liasses de papier timbré se multipliaient, quand, en 1721, ledit cardinal-abbé consentit à faire sur cette question un compromis avec François-Anne Chartraire de Givry, doyen, stipulant et agissant au nom de tous ses collègues du Chapitre (1). — Quelques années après, les chanoines eurent encore à se défendre contre les prétentions du même abbé, à propos de la coupe des 170 arpents de leurs bois de Chauffour (2). Mais ces faits se rapportent plutôt à l'histoire du Chapitre de Vézelay qu'à celle du bourg d'Asquins. Et pour le Chapitre, cette lutte défensive dura sans interruption jusqu'à la mort de l'abbé, cardinal de Tencin, survenue en 1758.

Parmi les possessions des chanoines de Vézelay à Asquins, celle qui attira le plus constamment leur attention, fut sans contredit leur moulin banal, dont il a été déjà question plusieurs fois. Après les guerres civiles du seizième siècle, ils y avaient fait exécuter de « grandes réparacions et melioracions (3) néces- « saires de bastimens, meulages et chaussées » ; en 1607, ils avaient consenti à ce que ledit moulin fût cédé par le tenancier, le sieur Jorain, chantre à Varzy, au sieur Pirot ; en 1767, ils appuyèrent la plainte formulée par le meunier entre les mains du juge-prévost d'Asquins, contre Germain Gaillot, tuilier, qui

(1) Arch. de l'Yonne, H, 1984.

(2) Ibid., H, 1985. — On assure que ce nom vient de ce que, avant la concession des bois communaux d'Asquins, le bois qu'on en tirait servait à chauffer le four banal du bourg.

(3) Améliorations.

encombrait de matériaux le bras de la Cure faisant tourner le moulin (1) ; en 1774, ils firent publier une ordonnance de police portant défense de tirer du sable de la rivière sur tout le territoire d'Asquins, même dans le bras du moulin (2) ; en 1789, ils portèrent plainte devant la Maîtrise des Eaux et Forêts contre les marchands de bois de Paris, dont les *trains flottants* endommageaient l'écluse dudit moulin (3).

La Révolution arrivait et le Chapitre de Vézelay allait donner de ses revenus l'état suivant :

1° Sur le moulin d'Asquins, par acte du 31 mars 1785, reçu Vildé, notaire, redevance annuelle de 104 bichets de froment (le bichet pesant 90 livres), représentant la somme de 832 livres, — et de 85 bichets d'orge, valant 340 livres ;

2° Sur les terres et prés de la corvée d'Asquins formant un ensemble de 101 journaux de terres et 9 arpents de prés, 55 bichets de froment, faisant au cours 400 livres d'argent, 51 bichets de méteil, vendus 331 livres, et 50 bichets d'orge, valant 200 livres ;

3° La dîme des grains, affermée par acte du 6 juin 1790, reçu Richebraques, notaire, 152 bichets et demi de froment ou 1220 livres, 86 bichets de méteil ou

(1) Arch. de l'Yonne, H. 1984. — En 1768, ce même Germain Gaillot se laissa poursuivre par le Chapitre en paiement de la rente de 30 livres qu'il devait sur la tuilerie d'Asquins ; la raison sur laquelle il appuyait son retard à s'acquitter de cette redevance, c'était qu'on ne faisait pas à sa tuilerie les réparations qu'il avait demandées. (Ibid., H, 1985).

(2) Arch. de l'Yonne, H, 2007.

(3) Ibid., H, 1984.

539 livres, 181 bichets d'orge ou 724 livres, 108 faix de paille ou 32 livres 8 sols, 40 gerbes de gluy ou 24 livres ;

4° Les prés du Briot et de la Bertauche, amodiés par acte du même, du 28 avril 1785, 615 livres ;

5° Le pré du Bain, acte du même, 80 livres ;

6° Les regains du même pré, 36 livres ;

7° Droit de pêche dans la rivière, par acte du même, 25 mars 1787, 147 livres ;

8° Dîme de vins des cantons du Liard, de Closduc (Clos-au-Duc), et du Maubas, par acte du même, 12 juin 1783, 348 livres 16 sols ;

9° Dîmes de Marnay, par acte du même, 18 mars 1788, 235 livres 15 sols ;

10° Dîmes de Virelot, acte du même, 18 mai 1788, 83 livres 6 deniers ;

11° Dîmes des Vignes-Hautes, acte du même, 46 livres 2 sols 6 deniers ;

12° Dîmes de Grangeotte, Chauffour, acte du même, 94 livres 6 sols ;

13° Dîme de grains du canton de Groseilles, par acte du même, 6 juin 1790, 294 livres 10 sols ;

14° Les rentes de la seigneurie, 43 livres 6 sols 6 deniers ;

15° Le champ de la Bertauche, par acte du même, 22 juin 1749, 3 bichets et demi de froment et 36 bichets et demi d'orge, ensemble 43 livres ;

16° La tuilerie d'Asquins, par acte de Marion de Commery, notaire à Lormes, 26 juillet 1775, 13 livres 10 sols ;

17° Rentes particulières, 52 livres 10 sols ;

18° Le droit de bourgeoisie d'Asquins, 94 livres 6 sols (1).

On sait que, peu après, ces biens-fonds appartenant au Chapitre, comme tous ceux du clergé, furent vendus au profit de l'Etat, lequel dix ans plus tard, pour compenser les biens dont la valeur était entrée dans ses caisses, s'engagea à servir un traitement aux membres du clergé : telle était la raison juste et légitime du budget des cultes. — Quant aux rentes, cens et droits divers perçus par les maisons religieuses, ils furent, nous l'avons déjà dit, remplacés par les impôts actuels que nous payons sur les quatre contributions, sur l'air que nous respirons, sur nos personnes, nos maisons, sur l'alcool, le sucre, le café, le tabac, les allumettes, les droits de succession et d'enregistrement, sur les chiens, les chevaux, les voitures, les billards, les vélocipèdes, les poids et mesures, les cartes à jouer, les raisins secs, la bougie, le pétrole, les quittances, le timbre, les frais de justice, etc., etc.

(1) L'Abbé Martin, *Chronique de Vézelay*, p. 275, 276, 281 et 283.

CHAPITRE VI

L'administration d'Asquins

L'administration d'un village, quel qu'il soit, doit être étudiée sous les deux aspects qui lui donnent sa physionomie propre et manifestent sa vie, c'est-à-dire comme paroisse et comme communauté (1).

I. — *Au point de vue paroissial.*

Les origines chrétiennes d'Asquins nous sont inconnues. Mais nous savons qu'au neuvième siècle, son église ou chapelle de Saint-Martin, érigée près de la fontaine de ce nom, possédait des biens à Virgigny, ainsi que l'église de ce lieu aujourd'hui détruit, laquelle était dédiée à saint Sulpice, évêque d'Autun.

C'était à l'époque où fut fondé le monastère de Vézelay. On se souvient que, en vertu de l'acte de sa fondation, cette abbaye et toutes les terres qui en relevaient (parmi lesquelles se trouvait certainement Asquins), étaient soustraites à l'autorité de tout seigneur laïque et même de tout évêque, et placées immédiatement sous la dépendance du pape. Vézelay avec sa *poté* était donc une sorte de petit état, de minuscule diocèse ne relevant que du Souverain Pon-

(1) On dirait aujourd'hui *la commune.*

tife ; aussi, souvent ses abbés avaient-ils soin de spécifier dans leurs chartes qu'ils possédaient « à « Aquin et Saint-Père non seulement toute la juri- « diction temporelle, mais la spirituelle, avec indé- « pendance d'aucun évêque diocésain » (1).

Les évêques d'Autun cependant réclamèrent contre ce démembrement de leur diocèse et l'un d'eux, en 1145, rappela qu'un de ses prédécesseurs avait consacré la nouvelle église d'Asquins (2) en présence du pape Innocent II, — qu'un autre avait prononcé des censures contre les nommés Blandin et Mainard, deux des quatre chapelains qui composaient la petite collégiale chargée du service de la paroisse ; mais devant les réponses formulées par l'abbé, l'évêque renonça de lui-même à ses prétentions, en 1154 (3).

Ce privilège de l'abbaye de Vézelay fut confirmé et même encore étendu par une bulle du pape Lucius III, en date du 19 décembre 1182 : il y était dit que nul ecclésiastique ne pourrait ni célébrer la messe, ni accomplir aucune fonction à Asquins, sans y avoir été invité par l'abbé ou par les religieux, — et spécialement que « l'évêque diocésain ne pourrait ni faire des processions, ni dire publiquement la messe, ni faire acte de juridiction, ni prononcer d'interdit sans l'agrément de l'abbé ou de ses moines, dans le monastère, dans la ville, dans les églises d'Asquins et de Saint-Père qui sont au pied de la montagne, ni dans celles de Chastel-Censoir, de l'Isle-sous-Montréal et

(1) Document de 1658, cité par l Annuaire de l'Yonne, de 1845.

(2) S'agit-il ici de l'église actuelle ou d'une autre qui l'a précédée ?

(3) L'abbé Martin, *Chronique de Vézelay*, p. 59

de Montillot » (1). — Les mêmes dispositions furent renouvelées dans des termes identiques par le pape Innocent IV, en juin 1245 (2). L'évêque d'Autun que visaient ces actes, ne devait reprendre la question que plus de quatre siècles après, et cette fois avec un succès complet.

Si elle est restée en fonctions dans la paroisse jusqu'à la sécularisation de l'abbaye (1538), la collégiale de Saint-Jacques d'Asquins a dû se dissoudre par suite de cette mesure. Ce qui est certain, c'est qu'en 1569, Asquins était administré par un curé qui, nous l'avons dit, fut martyrisé à cette époque par les Huguenots (3).

Ce n'est qu'à partir de l'année 1609, époque à laquelle remontent les actes des baptêmes, mariages et sépultures (ou l'état civil), que nous avons la succession des curés de la paroisse. Dans les registres de certains pays, on trouvent des remarques concernant les récoltes, les événements mémorables, les saisons, etc. ; à Asquins nous en avons rencontré fort peu, et nous ne manquerons pas de signaler les notes de ce genre que nous avons lues.

Le curé de 1609 était un jacobin de la Maison de Toulouse, frère Simon Gourlet : il rédigeait ses actes en latin et les signait tantôt *Gourlet,* tantôt sans hésitation *Gourletus*. Dans l'un d'eux, nous voyons que « Vaudongeon » était alors de la paroisse d'Asquins ;

(1) Bulletin de la Soc. des Sciences de l'Yonne, année 1868, p. 522. — Aux Archives de l'Yonne, H, 1946, il y a une copie de cette bulle, qui donne la date de 1185 à l'original.

(2) Bulletin de la Soc. des Sc. de l'Yonne, 1868, p. 526.

(3) V. plus haut, Ch. V, 2.

à un acte de baptême du 7 août 1615 est ajoutée, en marge et en français, sous la signature dudit frère Simon Gourlet, cette réflexion qui n'est pas sans malice : « Receu de la marreine, dame Alphonsine de « Gondy, un escu en or, et du parrein, M. (l'abbé) de « Vézelay, une pièce de vingt sols » (1).

Frère Gourlet eut pour successeur messire Denis Martin, qui résigna sa paroisse le 12 mars 1628 au profit de Jean de Margues (2). Ce dernier, à qui le Chapitre réclama un droit de patronage de 8 livres par an sur sa cure d'Asquins, refusa de payer : de là un procès, de 1638 à 1639, dont nous ne savons pas l'issue (3). Le dernier acte signé Jean de Margues est du 10 juin 1641 (4).

La paroisse demeura ensuite un an sans pasteur ; mais, durant cette longue vacance, le service fut fait par M. Bidault, prestre, vicaire, qui, le 16 décembre 1641, reçut le testament de Nicolas Pouilliat, d'Asquins ; le registre des baptêmes le relate en ces termes :

« Le 16e jour de décembre 1641, après midy, en la « maison de Nicolas Pouilliat, par devant moy, « vicaire soubsigné, lequel après que j'ay administré « le Saint-Sacrement de l'extrêmunction et ayant « rédigé son testament en la forme qui sensui :

« Premièrement, a recommandé son âme à Dieu et « à son bon ange, et veu que son corps soit enterré « au cimetière proche ses parans.

(1) Mairie d'Asquins, état civil.
(2) Ibid.
(3) Arch. de l'Yonne, H, 1984.
(4) Mairie d'Arquins, état civil.

« Item, veu et entent qu'après son décès, avoir trois « services de chacun trois messes, le premier lorsqu'il « sera décédé, le second six semaines après et le « troisième au bou de l'an,

« Item, donne un bichet de bled aux pauvres et « vingt sols à l'église.

« Faict en présence de Lazare Febvre, demeurant à « Vézelay, et de Martin Besson, son valez, qui ne « savent signer. » — Signé : « M. Bidault, prbre. » (1)

Lorsqu'arriva le nouveau curé, M. Desmarets, en 1642, Asquins servait momentanément de quartiers à des soldats placés sous les ordres d'un officier nommé M. de Plancy, et la population était sous le coup de l'émotion causée par le meurtre de l'un de ces soldats, appelé Sainte-Colombe, par la Pointe, son compagnon d'armes (2). Le ministère de M. Desmarets ne dura que jusqu'en 1650 ; puis la paroisse fut desservie tantôt par *frère* Pierre Oury, cordelier de Vézelay, tantôt par *frère* Nicolas Bachon, religieux du même couvent (3).

Frère Nicolas Camus, religieux de Saint-François, eut ensuite le titre de curé d'Asquins et demeura à la tête de la paroisse jusqu'au mois de mars 1684. Sous son administration, la confrérie du Scapulaire de la Très-Sainte Trinité fut en grand honneur dans le pays, et c'est avec une joie visible qu'en 1666 et 1667 *frère* N. Camus a dressé la liste des membres de cette association de piété. Le 13 juillet 1670, en présence d'une foule considérable, fut bénite la cloche d'As-

(1) Mairie d'Asquins, état civil.
(2) Ibid.
(3) Ibid.

quins appelée Madeleine-Catherine (1). Mais ce fut aussi sous son ministère que sa paroisse fut mise sous la juridiction de l'évêque d'Autun. Déjà, en 1669, lors de la démission de Mgr Fouquet, abbé de Vézelay, le curé d'Asquins, avec les chanoines, les curés de la ville et ceux des paroisses de la *poté*, avait protesté contre le maintien du vicaire général de l'abbé dans sa dignité et ses prérogatives : à leurs yeux, l'abbé renonçant à son autorité, son vicaire général ne pouvait plus exercer la sienne qui n'était qu'une délégation de celle de l'abbé ; mais le 14 juin de cette même année, un arrêt du Parlement leur était signifié, maintenant le vicaire général dans tous ses pouvoirs (2). Le nouvel évêque d'Autun, Mgr de Roquette, partageait l'avis des curés protestataires ; seulement, tandis que les curés reconnaissaient la légitimité de la juridiction spirituelle à l'abbé, et au pape pendant la vacance du siège abbatial, l'évêque jugeait qu'elle lui revenait de droit pendant la dite vacance ; et, en conséquence, il fit publier le jubilé accordé par le pape Clément IX à l'occasion de son élection au souverain pontificat ; mais les curés refusèrent de recevoir la lettre épiscopale et de faire la publication prescrite. L'affaire fut portée devant le Conseil du roi qui, par arrêt du 5 janvier 1672, anéantit les privilèges de l'abbaye et du Chapitre en leur « retirant toute juridiction volontaire et contentieuse « sur ladite église de Vézelay, curés, clergé de la « ville et autres églises en dépendantes, de laquelle « juridiction l'évêque d'Autun était mis et maintenu

(1) Mairie d'Asquins, état-civil.
(2) Arch. de l'Yonne, H, 1943.

« en possession. » (1) Ainsi finit l'indépendance spirituelle dont l'abbaye de Vézelay avait joui depuis sa fondation.

Après la retraite du *frère* N. Camus, mars 1684, la paroisse fut administrée par *frère* Antoine Bogne, religieux jacobin, jusqu'au 11 septembre suivant, époque où arriva le nouveau curé, M. Ragon. Celui-ci mourut le 15 juillet 1695, à l'âge de 55 ans, et il fut enterré le lendemain dans le chœur de l'église. *Frère* L. Piètre, *guardien* des Cordeliers de Vézelay, et *frère* Durat, son vicaire, firent ensuite à tour de rôle le service à Asquins, jusqu'au 4 mars 1696. En septembre de la même année, le curé, M. Joseph Béline, n'était déjà plus en fonctions ; son successeur, fr. Le Blanc, ne resta pas même trois mois ; à son tour, il fut remplacé par le curé Compain qui montra un peu plus d'attachement pour sa paroisse et se retira en août 1699 (2).

Claude Bezave, curé, paraît pour la première fois dans les actes paroissiaux le 31 août de cette même année. Durant les vingt-quatre ans de son ministère, les assemblées des habitants eurent lieu, selon les prescriptions des statuts diocésains, pour la reddition des comptes de la fabrique et l'élection des marguilliers ; ceux qui furent nommés le 2 mai 1700, ne consentirent à entrer en charge qu'à la condition qu'ils toucheraient 2 sols 9 deniers « pour sonner l'*Angelus* « le matin, à midy et le soir ». (3) — La confrérie du

(1) Gagnare, *histoire de l'Eglise d'Autun*, p. 250. — On voit que ce n'est pas d'aujourd'hui que le pouvoir civil prétend régler les questions de discipline spirituelle de l'Eglise.

(2) Mairie d'Asquins, état civil.

(3) Mairie d'Asquin, état civil.

Rosaire, établie à Asquins, devint très prospère, et le 18 novembre 1703, dame Marie Raudot, veuve de feu Bonnard de Montolin (1), fut désignée pour administrer les biens de ladite confrérie. — La confrérie de Saint-Vincent, *depuis très longtemps* déjà installée dans la paroisse, s'accrut d'un grand nombre de nouveaux membres qui promirent tous d'observer fidèlement les statuts. — L'abbé Bezave eut aussi à discuter avec le Chapitre au sujet des *dîmes novales*, redevance qui était perçue sur les récoltes des terres nouvellement mises en culture après être restées en friche au moins pendant quarante ans. Le droit attribuait ces dîmes au curé. Mais à Asquins, les chanoines les revendiquaient à leur profit. Cependant, en 1707, ils consentirent à une transaction aux termes de laquelle ils devaient toucher ces dîmes novales, à la condition qu'ils paieraient chaque année au curé 8 bichets de froment (2). — M. Bezave mourut le 28 janvier 1723 et fut inhumé dans le chœur de l'église (3).

Son successeur, J. Colon, ne vint à Asquins que le 19 octobre 1723 ; mais, pendant la vacance de la

(1) Montolin (ou Moutaulin) est un climat situé à l'ouest d'Asquins, entre les Champs de la Luise, le Revers Constant, la Perrière Velde, la Queue d'herse et le chemin d'Asquins à la Vieille-Borde. J. Bonnard, mari de M. Raudot, avait été garde des chasses du prince de Condé, et lorsqu'il prit sa retraite, il jugea sans doute qu'il n'était pas indigne de son ancien emploi de se donner de la noblesse en joignant à son nom, au moyen de la particule, celui de Montolin où il possédait probablement quelque terre ; après tout, cela pouvait le flatter agréablement tout en ne faisant de mal à personne.

(2) Arch. de l'Yonne, H, 1985.

(3) Mairie d'Asquins, état civil.

paroisse, le service avait été fait par M. Bizouard qui prit le titre de vicaire ; et en même temps avait été donnée une grande mission par les Pères Nicolas Foulon et Charles-Gabriel Wyart, jésuites (1). — En 1732, M. Colon vit construire la petite chapelle qui se trouve sur le bord du chemin d'Asquins à Domecy-sur-le-Vault, au pied de la colline de Brûle-Goix : elle fut dédiée à Saint-Nicolas, comme l'indique la pierre encastrée au-dessus de la porte et sur laquelle on lit : CETE CHAPEL A ESTTÉ FAITTE EN 1732 ET A LONEVR DE ST NICOLAS, FAIT PAR NICOLAS TAPIN ET MARIE-EDME VEVERE SA FEMME. Il paraît qu'autrefois elle était le but d'un pélerinage pour demander la pluie ; on ne la désigne plus aujourd'hui que sous le nom de *chapelle de Séchée* (2).

Quand M. J. Colon eut quitté la paroisse (le dernier acte qu'il a signé est du 26 février 1739), le ministère y fut assuré d'abord par les Cordeliers de Vézelay et plus spécialement par *frère* Verdan, puis par *frère* Félix-Maurice Richier, des Récollets de Clamecy, et enfin de nouveau par les Cordeliers de Vézelay (3).

Au commencement de 1740 arriva ce curé dont la population d'Asquins ne prononce le nom qu'avec reconnaissance; car c'est M. l'abbé Barthélemy Grognot qui aurait introduit dans le pays la culture si rémunératrice des cerisiers.— A la mort de son père, qui était notaire à Noidan (4), l'abbé Grognot reçut sa

(1) Mairie d'Asquins, état civil.

(2) Villes et campagnes de l'Yonne, t. 2 qui a seul paru, page 283. — *Séchée* ou *Sécée* est évidemment le même climat que *Chassée*.

(3) Mairie d'Asquins, état civil.

(4) Petite commune de la Côte-d'Or, canton de Précy-sous-Thil.

mère près de lui, au presbytère d'Asquins, où elle mourut le 31 août 1746 : aux funérailles de la défunte assistait son autre fils, étudiant en philosophie, qui, en 1757, devenu prêtre, sera curé de Blannay, tout à côté de la paroisse de son frère. — Le ministère de M. Grognot fut rempli par des travaux qui subsistent encore aujourd'hui : il rebâtit dans le goût du jour le fronton de l'église et le clocher en avant; à l'intérieur, qui présente beaucoup de grandeur et un caractère monumental incontestable, il remania le chœur et le sanctuaire dans le même style Louis XV ; il fit placer le maître-autel avec ses gradins et ses crédences, le tout en marbre ; les huit pilastres qui entourent ce chœur furent construits en stuc peint, imitant le marbre précieux ; leurs chapiteaux et leurs bases furent dorés en or mat, ainsi que les cadres des grands tableaux représentant les quatre docteurs de l'Eglise latine et un saint Antoine méditant qui fixe l'œil des connaisseurs. M. Grognot pourvut encore sa sacristie de beaux ornements et de vases sacrés d'un travail délicat ; il mit dans la nef des bancs uniformes, des boiseries de bon goût ; et le continuateur de Courtépée, qui décrivit toutes ces merveilles, ne craignait pas de dire que l'église d'Asquins était ainsi devenue « la plus belle et la plus ornée du diocèse (1) ».

Pour nous, tout en louant le zèle de l'abbé Grognot pour la maison de Dieu, nous regrettons que les boiseries dont il a enveloppé les piliers séparant la nef des collatéraux, masquent la curieuse construction de ces piliers qui, d'après M. Quantin (2) sont en moël-

(1) Villes et campagnes de l'Yonne, p. 283.

(2) M. Quantin, *Répertoire archéologique de l'Yonne*, art. Asquins.

lons, et nous nous félicitons que le manque de ressources sans doute l'ait obligé à laisser intacts et la nef de style ogival primitif avec ses voûtes en berceau et ses arcs en bandeaux, et le collatéral nord qui a gardé des restes du beau treizième siècle, et le collatéral sud qui accuse peut-être le plein cintre du seizième siècle, si ce n'est celui du douzième. — Une chose pourtant que toutes les restaurations ne sauraient enlever à cet édifice, c'est l'aspect sous lequel il se présente, vu de la route nationale : debout sur un monticule rocheux taillé à pic et au pied duquel quelques maisons semblent chercher un abri, soutenue vers l'abside semi-circulaire par un grand mur formant terrasse et tapissé de lierre, l'église d'Asquins est réellement d'un effet très pittoresque.

Pendant que ces travaux s'exécutaient, la joie qu'en ressentait le pasteur fut troublée par un deuil qui l'atteignit profondément dans ses paroissiens. C'était en 1753, lorsque l'évêque d'Autun vint à Vézelay pour administrer la Confirmation dans les paroisses de la ville et dans celles des environs ; on lui fit une réception magnifique : les hommes de Saint-Père et d'Asquins sous les armes bordaient la rue de Vézelay depuis la porte Saint-Etienne jusqu'à l'église de la Madeleine. En signe de réjouissance, plusieurs habitants d'Asquins voulurent tirer les vieux canons placés vers la porte Saint-Etienne, au bastion de la tour du Barle; mais ces pièces, rongées par la rouille, éclatèrent et tuèrent trois de ceux qui les avaient chargées. Cette journée qui avait commencé dans l'enthousiasme, finissait ainsi dans les larmes (1).

(1) Etat civil de Vézelay.

Outre la cordiale sympathie qu'il témoigna dans cette circonstance à son troupeau, il est un fait qui doit grandement aussi concilier à la mémoire de l'abbé Grognot la gratitude de sa paroisse : c'est la volonté bien arrêtée qu'il eut de favoriser les progrès de l'instruction du peuple. Il fut en effet signataire d'une très belle lettre que les curés de la circonscription de Vézelay adressèrent sur cette matière à l'évêque d'Autun en 1769 et qui sera reproduite intégralement au chapitre suivant ; et pour montrer son ferme désir sous ce rapport, il fit don à l'église, pour l'usage de ses paroissiens, d'une collection de plus de trois cents livres de piété (1) qui a disparu depuis.

Les premières communions avaient lieu alors à Asquins tous les deux ans, et M. Grognot leur donnait le plus de solennité possible. Plusieurs fois il a consigné dans les registres paroissiaux le compte-rendu de ces cérémonies : il y rappelait notamment les serments des premiers communiants pour la rénovation des promesses de leur baptême, et il faisait signer ce compte-rendu par tous les enfants qui le pouvaient ; les autres y apposaient une croix entourée d'un cercle dans lequel le curé écrivait : « C'est la croix de... », avec le nom de l'enfant (2). — Est-ce à cause de cette importance attachée avec raison par M. Grognot à la première communion, qu'on l'a taxé de sévérité excessive et qu'on a dit qu'il était janséniste ? C'est possible. Mais une chose nous paraît certaine, c'est qu'il n'était pas janséniste : en rédigeant certains actes de décès, il a marqué que le défunt ou la défunte avaient,

(1) Villes et campagnes de l'Yonne, p. 283

(2) Mairie d'Asquins, état civil.



durant leur vie, fait l'édification de la paroisse par leur zèle à fréquenter les sacrements ; en 1776 spécialement, dans l'acte d'inhumation de M. Gabriel Chauvin, curé de Saint-Père, et écrit de la main de M. Grognot, il a loué le vénéré défunt d'avoir saintement prodigué sa vie en intruisant son peuple et en le portant à fréquenter les sacrements (1). Ces faits suffisent pour montrer qu'une telle façon de penser et d'agir est en contradiction absolue avec les principes des jansénistes.

Cependant les années commençaient à peser lourdement sur les épaules de l'abbé Grognot ; aussi, pour l'aider dans son ministère, reçut-il un vicaire, M. Piault, en 1780. Celui-ci fut changé en 1782 et remplacé par M. Simonneau qui resta jusqu'en 1789 et eut pour successeur Jean-Marie Blenne : Blenne faisait suivre son nom tantôt du titre de *vicaire*, tantôt de celui de *desservant*. M. Grognot mourut le 7 février 1791, âgé de 80 ans, après avoir occupé la paroisse d'Asquins pendant 51 ans (2).

L'abbé Blenne fut alors *élu* pour le remplacer : l'intrépidité dont il fit preuve pendant la Révolution, nous oblige, malgré notre dessein de nous arrêter à cette date, à le suivre rapidement pendant quelques années (3).

(1) Notice historique sur Saint-Père, p. 146.

(2) Etat civil d'Asquins.

(3) Cette notice sur le curé Blenne est empruntée textuellement au savant travail de M. l'abbé Bonneau, curé-doyen de Chablis, — dont le titre est : « Notes pour servir à l'histoire du clergé de l'Yonne pendant la Révolution. » — Les documents qui ont été utilisés pour la rédaction de cet ouvrage, sont aux Archives de l'Yonne.

« Après son élection, Blenne prête serment. Le 24 février 1793, il se plaint au district du maire d'Asquins qui s'est permis de dire dans une assemblée du Conseil qu'il fallait que le b... de curé f... le camp et qui lui refuse un certificat de civisme : il demande raison de ce refus.

« Le 23 août 1793, il rétracte son serment en ces termes : « Je, Jean-Marie Blenne, prêtre, rétracte avec « une pleine liberté le serment civique que j'ai prêté « purement et simplement et qui a été condamné par « le Souverain Pontife uni au corps des évêques. La » nouvelle constitution du clergé de France est établie « sur des principes hérétiques. »

« Le 9 nivôse an 2 (29 décembre 1793), il est arrêté, conduit au Comité révolutionnaire de Vézelay et, le lendemain, enfermé au couvent des Ursulines. Blenne n'était pas homme à se laisser faire sans protester. Le 22 pluviôse, il se plaint qu'on le laisse mourir de faim et d'ennui dans la maison de réclusion de Vézelay et demande à être transféré dans la maison d'Avallon. Malgré ses prières, on le laisse à Vézelay, où il continue à se plaindre des privations qu'on lui fait subir. Une nommée Parmentier, sans doute sa parente, écrit, de Metz-le-Comte au district, exposant que Blenne, détenu à Vézelay, manque de tout, et demandant sa libération. Après trois mois de réclusion, Blenne est conduit à Avallon, où il reste encore plusieurs mois en prison. Après la chute de Robespierre, il est mis en liberté (26 vendémiaire an 3). Il rentre d'abord à Asquins où il possède la moitié d'une maison ; mais, par suite de l'arrêté Guillemardet, il est obligé de se rendre à Avallon. Il y reste jusqu'au 12 ventôse an 3, puis rentre à Asquins où il est de

nouveau persécuté. Blenne lui-même expose tout cela dans un mémoire fort curieux.

« Bientôt une nouvelle lutte s'engage entre Blenne et la municipalité. Le curé, s'appuyant sur la loi, demande l'ouverture de l'église ; la municipalité s'y refuse et veut qu'on fasse à Blenne défense d'exercer ses fonctions. Le 13 messidor an 3, le Directoire blâme la municipalité et lui ordonne de laisser libre l'usage de l'église, et de la tenir ouverte de 7 heures du matin à 7 heures du soir.

« Le Conseil d'Asquins avait encore trouvé un autre sujet de dénonciation contre Blenne. Le 7 messidor, elle l'avait désigné comme étant dans le cas de désarmement. Le district est de cet avis, et le département, par arrêté du 23, approuve cette décision, disant que Blenne est un ferment de discorde ; qu'il devra, provisoirement, se présenter chaque jour devant la municipalité, sinon il sera arrêté. Mais Blenne ne désarme pas; il reprend l'offensive : le 13 messidor, le département a donné à la municipalité l'ordre d'ouvrir l'église et elle n'en a rien fait. On lui a demandé de préciser les faits sur lesquels elle s'appuie pour présenter le curé comme dangereux à la tranquillité publique et elle n'a pas communiqué son procès-verbal. On veut le faire désarmer comme terroriste, tandis qu'au contraire il a été victime de la tyrannie de la Terreur et reclus, en plusieurs fois, pendant treize mois. Et le 3 fructidor, le département, rapportant son arrêté du 23 messidor, ordonne de restituer les armes à Blenne.

« Mais les administrateurs de la commune ne sauraient dormir tant que le curé sera armé. Ils appellent à leur secours le district qui, le 9 fructidor an 3,

[illegible] (1).

* * *

[illegible] sur les biens et [illegible] de la fabrique [illegible] que sur les biens et [illegible] de la cure d'Asquins avant la Révolution. [illegible] que la cure n'était pas [illegible] à l'ordonnance rendue par Louis XIV en 1686, le Chapitre de Vézelay devait donner au curé d'Asquins un traitement annuel ou, comme on disait alors, une *portion congrue* de 300 livres (2).

II. — *Au point de vue de la communauté.*

Un village ou un bourg s'appelait la paroisse, quand on envisageait les intérêts spirituels et éternels des chrétiens qui l'habitaient : et s'il s'agissait des intérêts purement matériels et temporels de sa population, on lui donnait le nom de communauté. Il est évident que la communauté n'exista pas tant que les serfs ne furent pas affranchis : ils n'avaient alors que des charges, lesquelles dépendaient uniquement de la volonté et de l'humanité du maître.— Pour Asquins, la communauté commença à l'acte de l'abbé Albéric, en 1136 : on se souvient des droits qui furent à cette

(1) De l'ouvrage cité, p. 114 et 115.
(2) L'abbé Martin, *Chronique de Vézelay*, p. 284.

époque concédés aux habitants et des charges que dans la suite ils eurent à supporter en retour (1).

A la tête de la communauté était placé le prévôt, nommé par le seigneur : il représentait sans doute l'autorité de celui qui l'avait institué et dont il tenait en quelque sorte la place au point de vue temporel, mais en même temps il avait à administrer la communauté au mieux de ses intérêts et à veiller à la conservation de ses droits et de ses privilèges ; car, en entrant en charge, il devait faire le serment de garder les libertés de ses administrés (2). Nous avons constaté qu'à l'époque de l'insurrection des bourgeois contre l'abbé de Vézelay, Etienne, prévôt d'Asquins, s'était mis du côté des révoltés et même avait acquis un renom peu enviable dans le pillage des biens du monastère. Nous avons vu aussi, en 1267, un autre prévôt d'Asquins faire violence aux officiers du roi saint Louis et être l'objet de poursuites au nom de ce monarque.

Le prévôt était le suppléant du seigneur : en son nom il était chargé de rendre la justice, au moins dans les premiers temps, de faire rentrer les impôts et de présider aux actes de la vie civile de la communauté.

1. — Comme juge, le prévôt d'Asquins connaissait de toutes les affaires de simple police et de tutelle (3) : c'était la *basse justice*, dont les amendes ne devaient pas excéder 7 sous 6 deniers. Il prononçait aussi sur

(1) V. plus haut, chap, IV.

(2) Toutes les chartes de franchise accordées par les rois de France mentionnent expressément l'obligation de ce serment.

(3) Ces questions sont aujourd'hui de la compétence des juges de paix.

les délits d'injures et de propriétés : c'était la *moyenne justice* (1) et l'amende ne dépassait pas 60 sous. Il avait sans doute le droit de juger dans les causes criminelles ou de *haute justice*, entraînant l'exposition au pilori ou la peine capitale ; mais nous pensons qu'il n'en a jamais usé, et que ces causes, lorsqu'elles se sont présentées, ont été déférées au bailli de Vézelay. Seulement (nous avons constaté le fait en 1348) le bailli de Vézelay se faisait alors assister du prévôt d'Asquins : il s'agissait, dans le cas, de juger des individus prévenus de meurtre ; le bailli fit siéger à ses côtés Robert Jourde, prévôt d'Asquins, et un bourgeois de Vézelay ; et la cause entendue, il prononça, devant ses deux assesseurs, la sentence qui acquittait les accusés (2).

Les jugements du prévôt d'Asquins allaient en appel au bailliage de Vézelay qui ressortissait lui-même primitivement au grand bailliage de Sens et dans la suite au bailliage d'Auxerre. C'est une ordonnance royale de 1371 qui a détaché Asquins, Vézelay, Saint-Père et Montillot du bailliage de Sens pour les incorporer à celui d'Auxerre. Il semble que, Auxerre étant plus rapproché que Sens, il y avait pour nos pays un avantage important sous tous les rapports à interjeter appel de leurs causes devant le tribunal le plus à leur portée ; et cependant ils réclamèrent contre cette mesure dans le but d'être maintenus en la juridiction du bailli de Sens. Mais un arrêt du Parle-

(1) De nos jours, ces affaires sont réglées par les tribunaux correctionnels et par les tribunaux civils.

(2) Bulletin de la Soc. des Sc. de l'Yonne, année 1868, p. 338.

ment annula leur protestation et désormais nos pays relevèrent du bailliage d'Auxerre (1).

Par suite de cette décision, Asquins fut régi jusqu'à la Révolution par la coutume d'Auxerre, sorte de Code local d'après lequel étaient jugées toutes les causes. Nous n'avons pas oublié qu'à une première révision de ce Code, qui fut faite en 1507, les habitants d'Asquins ne se firent pas représenter, mais qu'ils eurent soin de députer des délégués à une nouvelle rédaction de l'an 1561 (2).

Le prévôt d'Asquins avait son *lieutenant* qui devait le suppléer au besoin ; à son tribunal étaient attachés un *procureur du fait commun* (3) qui remplissait alors les mêmes fonctions que le Procureur de la République près de nos tribunaux correctionnels, était chargé en outre de la police et avait sous ses ordres les *sergents*, ou agents de l'autorité, — et un *substitut du procureur* (4) : tous ces officiers de justice recevaient un traitement du seigneur qui les nommait. Ce seigneur fut l'abbé de Vézelay jusqu'en 1544 ; ce fut le Chapitre, après cette date, quand la terre d'Asquins fut devenue seigneurie du Chapitre. Mais il n'en alla pas toujours ainsi.

En effet, après un long procès, qui se termina en 1616 (5), entre l'abbé de Vézelay, Erard de Rochefort et Jacques Le Bègue, lieutenant en la prévôté d'As-

(1) Archives de l'Yonne, H, 1942.

(2) V. précédemment, ch. V, 1.

(3) On disait aussi *procureur fiscal*.

(4) Il y avait encore les *praticiens* (on dit aujourd'hui les *avoués*); mais ils étaient agréés et non nommés par le seigneur.

(5) Archives Nationales, X^{1a}, 194.

quins (1), l'abbé, à cause du droit d'affouage qu'il percevait sur les bois de la communauté, réclama pour lui contre le Chapitre la faculté de refuser ou de révoquer les officiers de la justice dudit lieu ; et, de plus, comme l'abbé était libre de reprendre dans sa mense la seigneurie d'Asquins en la remplaçant par une autre terre ou par d'autres revenus (2), le Chapitre consentit à une transaction aux termes de laquelle lui et l'abbé à tour de rôle institueraient les lieutenant et juge de ladite prévôté, selon que se produiraient les vacances. Il y a aux Archives de l'Yonne (3) une série d'actes en vertu desquels ces nominations ont été faites alternativement par le Chapitre et par l'abbé, depuis 1634 jusqu'en 1700 (4).

Citons quelques-uns de ces personnages dont les noms reviennent souvent dans les registres de l'état civil d'Asquins :

En 1650, Nicolas Forgeot, lieutenant en la justice d'Asquien ;

En 1665, Claude Lebègue, lieutenant à Asquins ;

En 1670, Claude Vézinier, advocat au Parlement, juge d'Asquien ;

Claude Mallappris, lieutenant en la justice d'Asquien ;

Guillaume Séguin, substitut du procureur-fiscal en la justice d'Asquien ;

En 1703, Nicolas Boisseau, lieutenant d'Asquins, etc.

(1) Il remplit ses fonctions au moins depuis 1611 jusqu'à 1628.

(2) Il l'avait fait pour Saint-Père en 1555.

(3) H, 1984.

(4) Les autres ne se retrouvent plus.

2. — Comme agent des finances, le prévôt d'une communauté était chargé de répartir les tailles et autres impôts et d'en centraliser les recettes. La répartition se faisait d'après l'état des biens et revenus de chaque membre de la communauté, et la perception s'opérait par les soins des collecteurs sous la responsabilité du prévôt.

Au quatorzième siècle, fut établi à Vézelay un bureau régional de finances qu'on appela l'Election, et tout naturellement Asquins en fit partie. Mais depuis la création de cette Election, les recettes des impôts, surtout des impôts royaux, ne furent plus remises aux mains du prévôt, mais dans celles des Elus. Et quand, au seizième siècle, furent instituées les Généralités, qui comprenaient plusieurs Elections, l'Election de Vézelay, avec Asquins par conséquent, fut rattachée à la Généralité de Paris. C'était, si l'on veut, un rouage nouveau dans l'organisation financière, mais il facilitait singulièrement la juste répartition des charges sur les contribuables.

Le roi, dans son Conseil des finances, arrêtait la somme d'impôts qu'il avait besoin de demander au pays ; puis ses conseillers fixaient, d'après les revenus des années précédentes, la quote-part à acquitter par chaque Généralité, à qui ce chiffre était communiqué sous forme de mandement, dans le plus bref délai. A leur tour, les Généraux des finances réunissaient les membres de leur bureau, leur communiquaient le mandement émanant du Conseil du roi ; et, se conformant pareillement aux dernières recettes, ils répartissaient les charges à supporter par chacune des Elections comprises dans la circonscription de la Généralité. Après avoir pris connaissance de l'ins-

truction du Général des finances, les Elus, d'après les mêmes bases, arrêtaient la somme à laquelle était taxée chaque paroisse de leur ressort et en donnaient avis au prévôt du lieu. Celui-ci convoquait les habitants dans les huit jours et, quand sous sa présidence la plus grande et la plus saine partie de la population s'était assemblée au son de la cloche devant l'église ou dans l'auditoire — ou salle de justice, on apurait les comptes des deniers de la communauté pendant le dernier exercice : on prévoyait et décidait le chiffre des dépenses qu'il faudrait faire l'année suivante pour le plus grand bien de la communauté ; on ajoutait cette somme à celle des impôts seigneuriaux et des impôts royaux ; puis, à la majorité des voix, on nommait parmi les habitants, les *asseurs*, chargés d'asseoir les impôts selon les facultés de chacun (1) — les collecteurs qui devaient en faire le recouvrement — et les sindics dont nous allons parler tout à l'heure ; et enfin, sur réquisition du procureur du fait commun, les décisions prises étaient arrêtées sous forme de sentence rendue par le prévôt. — On voit que le suffrage universel n'était pas inconnu à nos pères : seulement, ils ne l'appliquaient pas à la politique qui était pour eux, comme elle sera longtemps encore pour les électeurs, et même pour beaucoup d'élus, la *bouteille à l'encre* ; en revanche, ils en usaient largement à propos des affaires locales.

3. — Pour l'administration civile, le prévôt dans la communauté n'avait guère d'autres attributions que le maire d'aujourd'hui au sein de son Conseil municipal : par lui-même ou par son lieutenant, il présidait

(1) C'étaient les répartiteurs de nos jours.

non seulement les assemblées ordinaires comme celles dont il vient d'être question, mais les assemblées extraordinaires que réclamaient les nécessités du moment.

Aux sindics, élus dans les assemblées ordinaires, était confié le soin d'exécuter les mesures qui avaient été prises; mais, si pendant l'exercice de leur mandat, s'imposaient des travaux urgents ou des résolutions importantes, que l'on n'avait pu prévoir, les sindics ne pouvaient rien prendre sur eux : ils devaient, par l'intermédiaire du prévôt, solliciter de l'Intendant (1) l'autorisation d'assembler les habitants pour délibérer sur la question qui se présentait ; la réponse reçue, l'assemblée se réunissait, convoquée et présidée par le prévôt et tenue avec le même cérémonial que les autres.

C'est à la suite d'une de ces assemblées extraordinaires que les habitants d'Asquins demandèrent à François I[er], en 1539, à fortifier leur bourg. Une autre assemblée eut certainement lieu ensuite, pour arrêter les dépenses que devaient occasionner ces travaux de défense.

C'est à la suite d'une assemblée extraordinaire que les habitants d'Asquins acceptèrent, le 21 avril 1635, la concession de leurs 400 arpents de bois communaux, avec les charges qui en étaient la condition et qui sont spécifiées dans l'acte dont nous reproduisons le texte :

« A tous ceulx que ces présentes lettres verront, Edme Berthion, prestre, licentié es droictz, chanoine

(1) L'Intendant dont la circonscription était la même que la Généralité, avait pouvoir sur tout ce qui concernait l'administration, la justice et les finances des communautés.

[illegible] M[illegible] Vézelay [illegible] Phil[illegible] L. Forget[illegible] sera insér[illegible] Me Loup [illegible] Jean Bi[illegible], ser[illegible] Philippe D[illegible], tailleur [illegible] Berthelemy Forge[illegible] B[illegible], vignerons [illegible] présents; et nonobstant [illegible] habitans d'As[illegible] contenans quatre [illegible] deux pièces appellées les Fontenottes et selon qu'elles sont spécifiées par le bail [illegible] devant faict auxdictz habitans par les prédécesseurs abbés dudict Vézelay pardevant feu Mes Philippes Griveau et Lazare Courtot, nottaires, ayant

esté adjugez audict seigneur révérend abbé, tant par sentance de nosseigneurs des requestes du pallais à Paris, que par arrest de nosseigneurs de la Court de Parlement à Paris confirmatif de ladicte sentance, a ledict seigneur révérend abbé delaissé, quitté et transporté auxdictz habitans d'Asquien acceptans par lesdictz Thollot et Morelet leurs procureurs sindiques, et aultres cy dessus nommez présens pour tous les habitans d'Asquien présens et advenir, lesdictz bois de la continence cy dessusdicte et ainsy qu'ils ce consistent et comportent et qu'ils sont rapportez par ledict bail faict pardevant lesdictz feu Griveau et Courtot, nottaires, et sans aucune chose réserver, que lesdictz habitans ont dict bien sçavoir par tenans et aboutissans et s'en tenir pour contants sans qu'il soit besoin d'en faire plus ample déclaration soit par tenans et aboutissans que situation et continence ; et encores leurs a délaissé environ dix arpens de broussailles assis au finage d'Asquien tant aux costaz appellez le Vault de la Chaudierre, le Tenot et Pissevin, que lesdictz habitans d'Asquien comparans comme dit est, ont dict bien sçavoir sans qu'il soit besoin de spécifier ny déclarer plus amplement et particullièrement, pour en jouir par lesdictz habitans d'Asquien à l'advenir et leurs successeurs habitans, et en user tant pour leur chaufage que aultres commoditez, sans que ledict seigneur ny aultre non uzageant y puissent prendre ne coupper et transporter bois en quelque sorte et manière que ce soient, se desportant par ces présentes de prendre le tiers qu'il avoit accoustumé de prendre auxdictz bois, ayant le tout délaissé auxdictz habitans sans aucune réserve, et lesquels habitans seront tenuz en user comme bons pères de famille ; a esté

accordé que des amendes qui proviendront des desgastz et mésus qui pourroient subvenir auxdictz bois, le tiers d'icelles amendes appartiendra auxdictz habitans avec dommage et intérest entier pour lesdictz desgastz et mésus, et les deux tiers d'amende appartiendront audict seigneur révérend abbé; et lesquelz habitans seront tenuz de veiller à la conservation desdictz bois et y faire veiller et rapporter les prises qui seront faictes pardevant le sieur juge gruier de Vézelay ou son lieutenant, et faire poursuittes d'icelles prises en ladicte justice, à peine de tous dépens, dommages et intérestz; moyennant quoi lesdictz Thollot et Morelet, procureurs sindiques, assistez des habitans cy dessuz nommez, ont promis pour tous lesdictz habitans d'Asquien et ont accordé et consanty que mondict sieur le révérend abbé, au lieu de cinq sols que chacun usageant lui debvoit payer pour droict d'usage par chacun an levez sur lesdictz habitans et sur chacun feu d'iceulx usagens, trois livres t. de rente par chacun an et payables au jour et feste de Nativité Nostre Seigneur, premier terme et payement commençant audict jour et feste Nativité Nostre Seigneur prochain venant et d'illec en continuant d'an en an et de terme en terme, sans que ledict seigneur révérend abbé de Vézelay puisse les prendre pour les non payans sur les aultres habitans : ainsy sera tenu les faire payer par chacun habitant, n'estant iceulx responsables les uns pour les aultres, aultrement ils n'eussent accepté ce que dessuz, et pour ce, ledict sieur révérend abbé du consantement desdictz habitans d'Asquien comparans par les cy dessuz nommez tant procureurs que assistans, faire contraindre lesdictz particulliers habitans par chacun an pour le payement desdictz

soixante sols de rente par chacun uzageant en vertu du présent contrat ; et oultre, lesdictz habitans comparans comme dessuz, en vertu dudict acte d'assemblée cy dessous datté, en considération dudict présent délaissement, ont promis et se sont obligez de payer audict sieur abbé de Vézelay par forme de belle main la somme de huict vingt dix (170) livres dans le jour et feste de Pentecoste prochainement venant, à peine de tous dépens, dommages et intérestz, et ont promis de bailler coppie des présentes en bonne forme audict seigneur révérend abbé à sa première réquisition. Car ainsy a esté dict, convenu, consanty et accordé entre lesdictes partyes, promectant icelles par leur foy et serment donné corporellement en la main dudict juré, de tenir, entretenir et accomplir de poinct en poinct le contenu des présentes, sans jamais aller ou venir allencontre en quelque sorte et manière que ce soit, à peine de tous dépens, dommages et intérestz, à quoy faire ils se sont obligez, mesme ledict seigneur révérend abbé sur les revenus de son abbaye présens et advenir en quelque poinct qu'ils soient scituez (1), etc.

C'est enfin dans une assemblée extraordinaire que les habitants d'Asquins, en 1789, rédigèrent leurs cahiers de doléances à présenter aux Etats généraux

(1) Arch. de l'Yonne, H, 1985. — Nous ne reproduirons pas le procès-verbal de l'acte d'assemblée, parce qu'il énonce dans les mêmes termes les conditions souscrites dans ce document ; mais nous dirons que ce procès-verbal cite les noms de 134 habitants d'Asquins qui ont assisté à ladite assemblée, et qu'il ajoute ensuite « et aultres. » — C'était donc bien le suffrage universel appliqué aux intérêts locaux.

qui ont fait la Révolution française. Nous donnons également le texte de ce document :

« Cahier de doléances des habitants d'Asquins.

« Le village d'Asquins, distant de la ville de Vézelay d'un quart de lieue, de dix lieues d'Auxerre où est établi le bailliage royal et la juridiction consulaire dont il ressort, n'a pour territoire que des coteaux arides et incapables en partie de recevoir aucune espèce de culture. Le produit onéreux des vignes est la seule ressource des habitants, duquel produit nous payons la seizième à nos seigneurs de tous nos biens en général.

« Les meilleures terres, les prés, les bois appartiennent à nos seigneurs Chapître de Vézelay, et qui partagent dans l'oisiveté le revenu des plus riches propriétés. De là, l'inégalité dans la répartition des impôts, et la surcharge indicible sur les habitans contribuables qui payent seuls les impositions.

« Sans aucune espèce de route parfaite pour arriver et communiquer aux villes voisines, ce village n'a aucun commerce.

« L'exportation des vins, la seule ressource des habitans, est très dispendieuse, ne se fait qu'avec beaucoup de difficultés par rapport aux droits multipliés des aydes, et est souvent impossible dans les saisons les plus favorables à la vente par rapport au défaut de route. De là, l'impossibilité de faire les recouvrements, les frais énormes et multipliés pour parvenir à la perception définitive.

« Dans cette position, les habitans d'Asquins ont délibéré unanimement que Sa Majesté seroit très humblement suppliée de vouloir bien étendre jusqu'à eux ses bontés paternelles et ordonner :

« 1° Que les impositions de toutes espèces, même les corvées, soient supportées par tous les sujets de toutes les classes indistinctement et sans exception dans la plus juste proportion ;

« 2° Que les impositions de toutes espèces, telles que taille, capitation, industrie, vingtièmes et autres, soient réunies sous une seule dénomination et ne forment qu'un seul impôt ;

« 3° Que la répartition, perception et recouvrement des impositions dont la communauté sera responsable, soit faite et versée par elle, sans frais, directement dans le Trésor royal tous les trois mois : ce qui augmenterait de plus d'un tiers le revenu de Sa Majesté ;

« 4° Que, pour faciliter le commerce des vins, leur importation libre dans tout le royaume, les droits d'aydes soient supprimés et que cette partie des revenus de Sa Majesté soit réunie à l'impôt unique demandé par les habitans, répartie avec une égale proportion sur tous les ordres et versée directement dans ses coffres, ce qui augmenterait de moitié les revenus de Sa Majesté dans cette partie ;

« 5° Que l'impôt du sel, que la bonté de Sa Majesté a promis de supprimer lorsque la position de ses finances le permettroit, soit réduit à moitié en attendant cette suppression ;

« 6° Que les inconvénients multipliés qui résultent de la création des jurés-priseurs (1), les frais onéreux

(1) D'après une ordonnance datant de quelques années, aucune vente mobilière ne pouvait être faite que par les jurés-priseurs ou commissaires-priseurs, dont les vacations absorbaient une grande partie du produit des ventes ; on a dit que parfois ce produit ne suffisait pas pour payer les jurés-priseurs.

qui en sont la suite, la ruine des malheureux et des orphelins qu'elle entraîne, exigent de la bonté paternelle du roi la suppression et l'anéantissement de ces charges inutiles et désastreuses ;

« 7° Qu'éloignés du bailliage royal et de la juridiction consulaire, les habitans sont forcés de subir trois degrés de juridiction avant d'obtenir un jugement définitif, ce qui augmente les frais ; il est donc nécessaire de supprimer la justice seigneuriale et de la réunir à celle de Vézelay, chef-lieu de l'Election, où Sa Majesté est très humblement suppliée d'établir un bailliage royal, qui connaîtra de toutes les matières tant au civil, criminel et de police, commerce et impositions ; ce qui diminuera les frais énormes qu'entraînent toutes ces matières ;

« 8° Qu'il sera établi dans les paroisses un syndic ou commissaire électif chaque année, assimilé au commissaire de police, pour maintenir le bon ordre, apposer les scellés sans frais trop dispendieux, et rendre compte au balliage de Vézelay des abus et malversations pour y être pourvu ;

« 9° Que depuis deux cens ans, le Chapitre de Vézelay s'est emparé de deux cens arpens de bois appartenant à la communauté (1) et qui seroit d'un produit annuel très avantageux à la communauté, quoique les habitans aient la faculté d'y rentrer, et ils n'ont pu y parvenir que par les cabales du Chapitre qui arrêtent et empeschent les autorisations nécessaires : Sa Majesté est donc très humblement priée d'ordonner que les deux cens arpens de bois seront rendus à

(1) Il s'agit des bois de Vaulanes dont il a été question au ch. V, 3.

la communauté aux offres qu'elle fait au Chapitre de Vézelay de payer le droit qui lui est dû ; — que nosdits seigneurs Chapitre de Vézelay jouissent du revenu d'une chapelle appelée Saint-Jean (1), située au village d'Asquins, et que cette chapelle produit des revenus considérables et que nosdicts seigneurs ont laissé tomber ladite chapelle, et les habitans supplient très humblement Sa Majesté d'y faire droit ;

« 10° Que depuis trois années les habitans ont payé une somme de huit cens livres, réimposée au département des tailles de 1785, 1786, 1787 et 1788 ; que cette somme, destinée à la confection d'une route de communication, n'a pas été employée, et la route n'est pas commencée : en conséquence, que cette somme sera représentée à la municipalité par le receveur particulier des finances pour être employée à la destination première ;

« 11° Que les frais d'arpentage du territoire, qui sera fait pour parvenir à la juste répartition de l'impôt unique demandé, sera supporté par tous les sujets de tous les ordres indistinctement sans aucune exception, au lieu de n'être supporté que par le Tiers-Etat, comme il a été pratiqué ci-devant dans les villages voisins, ce qui est une injustice intolérable ;

« 12° Que les habitans supplient très humblement Sa Majesté de ne les point distraire de la Généralité de Paris ou province de l'Isle-de-France, dont ils ont jusqu'ici fait partie ;

« 13° Enfin que les habitans offrent de payer à Sa Majesté les dettes de l'Etat proportionnellement, jusqu'à leur entière liquidation ;

(1) Nulle part nous n'avons trouvé mention de cette chapelle Saint-Jean.

« 14° Et finalement que lesdits habitans débitans vin payent des octrois à la ville de Vézelay, ne participant pas aux revenus de ladite ville : ils supplient très humblement Sa Majesté d'ordonner que lesdits octrois demeureront à ladite communauté pour subvenir aux charges d'icelle.

« Fait et arrêté le 15 mars 1789.

« Et ont ceux des habitans signé, le sachant faire.

« Signé : Rafiot, — Magny, — N. Levreau, — N. David, — H. Ferrand, — E. Collas, — C. Gaillot, — P. Gourlet, — N. Havotte, — J. Gaillot, — H.-C. Boulin, — Jean Mercier, — E. Collas, — Philippe Moulte, — Théveneau, — D. Barbérin, — Edme Gourlet, — C. Lairot, — F. Lairot, — Joseph Choffard, — Gabriel Bouffiou, — G. Gourlet, — J. Bouffiou, — Ténoin, — Moreau, — Etienne, — F. Gourlet, — G. Morlet, — E. Collas, — P. Lairot, — Le Bierrg, — Claude Mercier, — Munier, — N. Mélime, — Méré, — Bazarne, — E. Rapin, — N. Mercier, — D. Collas, — J. Gourlet, — Fèvre, — Perreau, sindic.

« Cotté et paraphé par nous, Nicolas Magny, procureur de la prévôté d'Asquins, faisant fonction de juge en cette partie pour l'absence de M. le juge prévôt d'Asquins, au désir de l'acte d'assemblée des habitans dudit Asquins de cejourd'hui. Fait ce 15 mars 1789. — Approuvé *ne varietur*.

« Signé : Magny. » (1).

En somme, à part quelques paroles très vives à l'adresse des chanoines leurs seigneurs, les habitants d'Asquins formulaient dans cette pièce des vœux fort sages.

(1) Bulletin de la Soc. des Sc. de l'Yonne, 38e vol., p. 105, 106 et 107.

CHAPITRE VII

L'instruction populaire à Asquins

Un fait bien démontré par l'histoire, c'est que les trésors de littérature et de science, légués par l'antiquité, ont été sauvés par l'Eglise et ses monastères lors de l'invasion des barbares ; c'est aussi que de tout temps l'Eglise a voulu faire bénéficier ses enfants de toutes ces richesses intellectuelles. Nous ne rappellerons donc pas les prescriptions des papes, des conciles et des évêques à ce sujet, ni les recommandations faites par les rois au clergé d'avoir des écoles auprès des églises, pour enseigner la lecture, le chant, le calcul et la grammaire.

Mais à quelle date l'instruction populaire fut-elle organisée à Asquins ? — Aucun document ne nous l'apprend. Seulement les registres de l'état civil mentionnent l'existence d'une école à Asquins en 1644 : le « maistre d'escole » se nommait Jean André ; et depuis cette époque jusqu'à la Révolution, nous ne trouvons pas qu'il y ait eu d'interruption dans l'enseignement des enfants du peuple.

En 1661, Pierre Ygonet remplissait à Asquins les mêmes fonctions de « maistre d'escolle » ; il s'y trouvait toujours en 1668(1).

Vers ce temps-là, Mgr de Roquette, évêque d'Autun, venait de voir sa juridiction s'étendre sur Vézelay et ses dépendances ; or, l'une de ses premières mesures au sujet de nos pays fut d'ordonner, en 1672,

(1) Mairie d'Asquins, état civil.

que les curés se concerteraient avec les habitants de leur paroisse pour que les « petites écoles » fussent dirigées, celles des garçons par un homme, celles des filles par une femme ou une « fille de piété ». (1) — Et ce point, difficile sans doute à réaliser, à cause de la difficulté d'avoir et de payer un instituteur et une institutrice, fut souvent dans la suite l'objet des recommandations des évêques du diocèse.

Jean Pestel s'intitulait « directeur des petites escoles » en 1676 ; il mourut en 1681 et fut enterré, le 14 septembre, dans le lieu de sépulture que la famille Thinot possédait à l'église.

Il eut pour successeur Edme Le Comte, également « directeur des petites escoles d'Asquien (2). » De son temps fut publié, en 1685, un règlement épiscopal qui nous fait pénétrer dans le régime intérieur des écoles de nos villages. En voici l'analyse :

« Ce qui regarde les maîtres :

« 1° Conditions à remplir pour être maîtres : fournir à l'évêque un certificat de bonne vie et mœurs, leur acte de baptême et leur contrat de mariage s'ils sont mariés ; subir un examen devant l'évêque, et plus tard devant l'archiprêtre pour éviter la dépense d'un voyage à Autun ;

« 2° Défense d'admettre ensemble les garçons et les filles (3) ;

« 3° Défense de faire des démarches pour attirer

(1) Mémoires de la Société éduenne, nouvelle série, t. 1, p. 18.

(2) Mairie d'Asquins, état civil.

(3) On fut bien obligé de tolérer cet état de choses dans les paroisses petites et pauvres.

dans leurs classes les enfants qui vont ailleurs à l'école ;

« 4° Rétribution : les écoliers qui apprennent seulement à lire, paieront cinq sols par mois ; ceux qui apprennent à lire et à écrire, dix sols ; ceux qui apprennent en outre à compter et à lire le latin, quinze sols. Cependant, entière latitude était laissée de payer autrement des gages suffisants, « eu égard à la coutume et à la pauvreté des lieux » ;

« 5° Les livres de lecture seront : *le Pédagogue chrétien, le Pédagogue des familles, le Bon Laboureur, l'Ecole paroissiale ;*

« 6° Les maîtres seront modestes dans leurs habits, retenus dans leurs discours, fuyant les cabarets, les jeux de hasard, les mauvaises compagnies.

« Ce qui regarde les élèves :

« 1° Les élèves pauvres seront reçus avec autant d'affection que les riches, et instruits avec le même soin ;

« 2° La classe commencera exactement : depuis Pâques jusqu'à la Toussaint, à 7 heures et demie pour finir à 10 heures et demie ; le soir, en tout temps, à 1 heure et demie pour finir à 4 heures ;

« 3° On commencera et on finira par la prière à genoux, en commun ;

« 4° Le maître fera le catéchisme le mardi et le samedi, apprenant aux enfants la manière de prier Dieu, les mystères de la religion, les commandements de Dieu et de l'Eglise et les sacrements ;

« 5° Le maître tiendra la main à ce que les écoliers soient modestes et qu'ils étudient leurs leçons, et il tâchera surtout de leur inspirer la crainte de Dieu et *l'honneur* qu'ils doivent à leurs parents ;

« 6° Il fera réciter les leçons sans presser les enfants, les faisant toujours commencer par le signe de la croix ; s'ils font des fautes en lisant, il les reprendra avec douceur, sans injures ni coups ;

« 7° Il n'y aura de la part du maître ni aversion ni préférence; et ensuite, il les détournera des jeux défendus, cabarets, danses, comédies, etc.; au dehors, il s'occupera encore des enfants pour remédier aux vices qu'ils pourraient avoir contractés. » (1)

On voit que les enfants de nos écoles avaient autrefois non seulement l'instruction, mais encore l'éducation chrétienne.

En 1700, les habitants d'Asquins se plaignaient de leur « maistre d'escole, » et lui adressaient, entre autres reproches, celui de ne pas faire régulièrement sa classe ; l'évêque d'Autun répondit par cette note : « Le maistre d'escole d'Aquien se conformera aux ordonnances de Mgr d'Autun et sera plus exact à faire sa classe, ses instructions et autres devoirs qu'il ne l'a esté par le passé, comme on nous l'a appris ; et pour cet effect, suivra les avis du sieur curé, lequel nous avons invité de visitter une fois la semaine l'escole dudit maistre pour, en cas que ledit maistre ne satisfasse pas à ce que dessus, estre iceluy destitué et en estre mis un autre à sa place ; et cependant avons confirmé son institution jusqu'à ce qu'autrement soit dict. » (2)

Ce maître dans la suite fut-il maintenu définitivement dans ses fonctions ? Nous l'ignorons ; mais en 1703, la présence d'un « maistre d'escolle » était

(1) Mémoire de la Soc. Eduenne, nouvelle série, t. 1, p. 21.
(2) Ibid., p. 88.

signalée « à Asquien » (1). — Il en était de même en 1739 (2).

En 1742, Claude Boussière était « recteur d'école » ; son successeur fut Jean Pantouche, institué en 1750 (3), en vertu d'un certificat de l'évêque d'Autun, ainsi conçu : « Sur les bons témoignages qui nous ont été rendus et la connaissance que nous avons prise par nous-même de la religion, catholicité, bonne vie, mœurs et capacité du sieur Jean Pantouche, nous l'avons établi et institué, établissons et instituons maître d'Ecole de la paroisse d'Asquien, à la charge de se conformer et d'observer les règlemens et ordonnances du diocèse qui le concernent en cette qualité. — Donné à Autun, le 17 avril 1750. » (4)

Le curé qui administrait alors la paroisse d'Asquins était M. Grognot : d'après ce qu'il avait sous les yeux dans sa paroisse, il était à même de juger avec certitude combien le bienfait de l'instruction et de l'éducation chrétiennes était précieux pour les enfants des campagnes ; aussi ne sommes-nous point surpris de trouver son nom parmi ceux des curés de l'archiprêtré de Vézelay qui ont signé, en 1769, une admirable lettre à Mgr Marbeuf, évêque d'Autun, lui demandant d'user de toute son influence sur les prélats, membres de l'Assemblée du clergé, afin d'arriver à multiplier les écoles dans les paroisses rurales. « Il n'est pas possible, disaient-ils, de former de vrais adorateurs de Dieu, de fidèles sujets du Roy, de bons citoyens,

(1) Ibid., p. 88.
(2) Ibid., p. 26.
(3) Mairie d'Asquins, état civil.
(4) Mém. de la Soc. Eduenne, nouv. série, t. 1, p. 26.

sans le secours de l'instruction, ny pour le curé d'instruire solidement et suffisamment les habitans de la campagne qui ne sçavent pas lire. Un curé a beau multiplier les catéchismes. les prônes, les lectures : ou ses paroissiens n'y assistent pas ; ou, s'ils y assistent, ils n'écoutent pas ; ou s'ils écoutent, ils ne comprennent pas ; ou s'ils comprennent, ils ne retiennent presque rien de ce qu'on leur dit ; — et la paroisse la mieux preschée, s'il n'y a point d'école publique, ne sera pas toujours la mieux éclairée et la mieux réglée. C'est que l'instruction la plus solide, la plus proportionnée à l'esprit des auditeurs, la plus attentivement reçue, ne fait qu'une impression d'un moment et ne frappe qu'en passant et comme un éclair : elle est oubliée dès qu'elle est prononcée, surtout par des gens qui sont continuellement distraits, occupés, accablés par les soins et les embarras de la vie matérielle ; et les pasteurs ont la douleur de voir que les jeunes gens qui ne sçavent pas lire, oublient bientôt après leur première communion jusqu'aux premiers éléments de la religion qu'ils avoient appris dans leur enfance. D'ailleurs, quelle honte et quelle indécence, pour cette sainte religion, de ne pas trouver dans un village un clerc pour servir à l'auguste sacrifice, assister à l'administration des sacrements, chanter l'office, aider à acquitter les fondations, accompagner le saint viatique lorsqu'on le porte aux malades souvent dans des hameaux très éloignés !

« Les prétextes qu'on apporte pour éluder un établissement si convenable et si nécessaire, sont trop frivoles pour mériter qu'on s'arrête à les réfuter. On se contentera d'opposer à l'indifférence des catholiques le zèle des hérétiques et même des payens pour

l'éducation des enfans. On trouve des écoles publiques dans tous les pays protestans : tous les jeunes gens, ou peu s'en faut, sçavent lire et sont tellement instruits que beaucoup d'entre eux sont en état de disputer et de défendre les faux dogmes et les erreurs dont ils sont imbus. Les payens ont connu la nécessité des écoles publiques : tant de gymnases établis chez les Egyptiens, les Grecs, les Romains, en sont la preuve. Et pourquoy ne pourrait-on pas faire en France ce qu'on fait bien partout ailleurs ? — Cent livres de fixe, avec les mois des enfans, suffiroient pour nourrir à la campagne un maître d'école ; et il n'y auroit point de paroisse, si petite et si pauvre, qui ne pût fournir ces modestes apointemens ; et les avantages spirituels et même temporels qu'on en retireroit, dédomageroient au centuple de ce qu'il pourroit en coûter.

« A quoy l'ignorance peut-elle estre bonne ? N'est-elle pas une source de désordres d'autant plus funestes, que ceux qui s'en rendent coupables ne s'en corrigent jamais, parce qu'ils ne les connoissent pas ou n'en ont qu'un très faible sentiment (1). On ne peut donc assés se hâter d'extirper cette pépinière de maux ; et, loin d'en rejeter le remède, il faut se réjouir de l'avoir trouvé et se le procurer à quelque prix que ce soit.

« Le talent de la lecture et de l'écriture procureroit même beaucoup d'avantages temporels, tant par rapport aux différens emplois de sindic, collecteur,

(1) Nous ne partageons pas cette opinion formulée d'une façon si absolue; car on peut rencontrer des gens fort instruits qui n'ont point de conscience, comme on trouve des illettrés dont la conscience est très droite et très délicate.

tuteur, procureur fabricien, etc., dans lesquels passent alternativement les habitans de la campagne et qu'ils ne peuvent bien remplir sans un secours étranger, et qui leur est dispendieux dès qu'ils ne savent pas lire ny écrire, que par rapport à leurs affaires domestiques et personnelles qu'ils ne conduisent ny si facilement ny si heureusement.

« Nous nous arrestons trop sans doute à la démonstration d'une vérité si claire ; mais c'est que nous en comprenons l'utilité et la nécessité, et qu'en même temps nous sentons la difficulté de la faire adopter par quelques uns de Messieurs nos Intendans qui refusent d'homologuer les actes des paroisses pour les apointements des maistres d'école, et qui est cause que la plus part des paroisses en manquent.

« Hélas ! Monseigneur, si quelque maladie épidémique se faisoit sentir parmi le peuple, le gouvernement avec raison prendroit toutes sortes de mesures, soit pour faire cesser le mal, soit pour empescher qu'il ne se communiquât. L'ignorance est une playe de l'âme aussi bien que la concupiscence : c'est une maladie épidémique et universelle, puisque nous l'apportons en naissant ; et elle fait partout des ravages effroyables. Il n'y a donc point de moyens qu'on ne doive employer pour détruire un si grand mal et en arrester les suites. Toutes ces différentes considérations nous font espérer, Monseigneur, que vous ne jugerez pas cet objet indigne de votre sollicitude épiscopale ; que la première assemblée du clergé voudra bien, à votre recommandation, s'en occuper, l'insérer dans ses remontrances au Roy et le supplier de donner ses ordres à ses Intendans pour l'établissement fixe d'un maistre d'école en chaque paroisse, auquel

ils assigneront des émolumens convenables, soit sur les revenus patrimoniaux, s'il y en a, soit par imposition sur chaque habitant taillable, lesquels émolumens seront prélevés par les collecteurs et payés par quartier.

« Quelles obligations n'aurons-nous pas à Votre Grandeur pour un établissement si glorieux à Dieu, si utile à nos paroissiens et d'un si grand secours pour nous-mêmes » (1).

Et cependant, répétons-le, la situation d'Asquins sous ce rapport devait donner toute satisfaction à l'abbé Grognot; car, en 1780, sa paroisse possédait non seulement une école de garçons dirigée par Philibert Chapotot (2), mais encore une autre école publique, sans doute pour les filles, dont nous ne connaissons pas la titulaire, et de plus une troisième école au village de Vaux-Donjon, laquelle était entretenue par la générosité d'un ancien Conseiller au Parlement (3).

Et les sacrifices consentis pour ces écoles n'ont pas été stériles : ainsi, dans les registres de l'état-civil, nous trouvons

Le 9 septembre 1661, un acte de mariage portant 8 signatures,

En 1667, un autre avec 9 signatures,

En 1674, un autre avec 15 signatures,

En 1679, un autre avec 18 signatures,

(1) Cité d'après les archives de l'évêché d'Autun, par M. A. de Charmasse, l'Instruction avant 1789.

(2) Dans l'état civil, on le trouve déjà en 1774, et il paraît toujours en 1784.

(3) Courtépée, description du duché de Bourgogne, nouv. édition, t. 4, p. 380.

Le 25 janvier 1684,	un autre avec	15	signatures,
En 1695,	id.	15	id.
Le 31 janvier 1701,	id.	14	id.
Le 26 janvier 1705,	id.	18	id.
Le 11 février 1715,	id.	16	id.
Le 1er février 1717,	id.	23	id.
Le 21 février 1735,	id.	17	id.

Le 20 janvier 1753, un autre avec 22 signatures, etc.

Les cahiers de 1789, avec les motifs qu'ils font valoir, avec leurs 42 signatures, prouvent également qu'avant la Révolution, l'instruction populaire n'était pas un vain mot à Asquins.

CHAPITRE VIII

La population d'Asquins

Les registres de l'état civil d'Asquins sont les seules sources où nous ayons trouvé les noms des familles qui ont habité cette paroisse ; c'est dire que les noms dont nous donnons ici le relevé, ne remontent pas plus loin que le commencement du dix-septième siècle (de 1609 à 1616) :

Barba,
Barbarin,
Belin,
Bergerat,
Bidault,
Bonard ou Bonnard,
Bonoron,
Bourdeault,
Bougault,
Bourgeois,
Bourguignon,
Boyer,
Brasde,
Carillon,
Carpet,
Challemeaux ou Chalmeaux,
Choveau,
Communaudat,
Colas ou Collas,
Cortet,
Coulon,
Courtot,
Cotteblanche,
Culin,
Dampguy ou Danguy,
Dartois,
Debusset,
Defert,
Degoix,
Delapique,
Delume,
Desbarres,
Desvaulx,
Devault,
Durand,
Duverger,
Febvre,
Follot,
Foretier,
Forgeot,
Fouché,

Froussard,
Gabrat,
Gally,
Garnerot,
Gillebert,
Girardin,
Girault,
Gou,
Goudeau,
Gourbin,
Gourlet,
Gourlin,
Griveau,
Guenault,
Gueuttin,
Huot,
Laboureau,
Lairaudat,
Lairault,
Le Bègue,
Leblanc,
Lecouvreux,
Lefou ou Lefoul,
Legendre,
Legrand,
Lemerle,
Lemeux,
Lemoux,
Le Roux,
Magnien,
Maillard,
Martin,
Mathé,
Menier ou Meunier,
Michaux,
Millot,
Minard,
Moiniot ou Monot,
Montigny,
Morandre,
Morelet ou Morlet,
Moricard,
Murger,
Parcaud,
Pathouot,
Pelé,
Perreau,
Perrin,
Petit,
Pinard,
Poulet,
Pouliat ou Pouillat ou Pouilliat,
Pourcheron,
Préot,
Prescheur,
Rapeneau,
Raponeau,
Ratery,
Regnault,
Robineault,
Rollot,
Rousin,
Rousselet,
Roy,
Sauthereau,

Savard,	Tretet,
Seguin,	Trousseau,
Symon,	Vigoureux,
Thierry,	Viollette,
Thinot,	Voillereau.

L'immense majorité de ces familles habitait le bourg d'Asquins qui « présente, dit V. Petit (1), une particularité digne d'être mentionnée : c'est la longueur de la rue principale. Cette rue, assez droite et assez large, s'est formée le long de l'ancien grand chemin venant d'Auxerre, et elle atteint presque un kilomètre de longueur. A en croire les traditions locales, cette rue se prolongeait autrefois davantage encore du côté de Vézelay, chose que nous croyons exacte. Et voici pourquoi :

« Durant tout le moyen-âge, c'est-à-dire pendant une période de près de cinq siècles, l'église de la Madeleine de Vézelay resta le but d'un pélerinage très fréquenté. Ce mot rend bien pour nous l'idée qui réunissait à certaines époques fixes de l'année un grand nombre d'individus, une foule considérable même de gens qui avaient intérêt à suivre les pélerins que l'accomplissement d'un vœu amenait à Vézelay. C'étaient les marchands d'objets de piété, exploitants d'une foule de petites industries qui n'ont pas cessé, de nos jours encore, de s'exercer aux abords des lieux de pélerinage restés en faveur en France, en Espagne ou en Italie.

« Tout ce monde de petits commerçants voyageait à pied, portant leur ballot sur les épaules ou à dos de cheval et de mulet. L'usage des voitures durant le

(1) Villes et campagnes de l'Yonne, p. 282 et 283.

moyen-âge était inconnu. Le plus grand nombre d'entre eux ne songeaient nullement à prendre leur logement à Vézelay ; le peu d'étendue de la ville s'y opposait d'ailleurs. Force était donc de s'établir aux abords du lieu de pèlerinage, c'est-à-dire à Saint-Père et surtout à Asquins, localité qui avait l'avantage de se trouver sur le grand chemin d'Auxerre. Les hôtelleries et les auberges recevaient toute cette agglomération de gens attirés par la splendeur des cérémonies qui avaient lieu à l'occasion des fameuses reliques de sainte Madeleine.

« A ces fêtes religieuses, à ces solennités annuelles, l'élément commercial se mêla et finit par dominer et remplacer l'antique pèlerinage. Aujourd'hui encore les foires de Vézelay sont nombreuses et n'ont pas cessé d'être l'occasion de transactions importantes pour toute la population de la contrée.

« Les vieilles auberges et hôtelleries d'Asquins ont disparu pour faire place à des habitations occupées par des agriculteurs. Toutefois, l'emploi presque exclusif de la lave pour la construction donne à l'ensemble du bourg un aspect triste et de couleur noirâtre qui frappe d'une manière désagréable les étrangers qui se rendent à Vézelay. »

Il est très possible que le village d'Asquins se soit agrandi comme le dit notre auteur ; cependant nous croyons que la partie méridionale d'Asquins, celle qui semble monter à l'assaut de Vézelay, a dû être démolie quand on éleva les fortifications ou quand l'orage des guerres civiles du seizième siècle fondit sur notre région ; et c'est seulement depuis que les remparts ont été rasés à la fin de la Ligue, qu'on a rebâti dans ce lieu les maisons qui y sont actuellement.

Une quinzaine de familles, tout au plus, habitaient les Chaumots. Les Champs-Gringaux (Changringaux en 1612), ferme aujourd'hui détruite, était occupée, en 1612, encore en 1671, par la famille du fermier Delume. Les Hérodats, hameau comprenant jadis cinq ou six ménages, s'appelaient, en 1670, Les Lairaudats (1), sans doute parce que les premiers habitants qui s'y fixèrent, étaient de la famille Lairaudat ; malgré sa très grande distance d'Asquins, nous trouvons très souvent, dans les registres de la paroisse, ce hameau désigné comme dépendant d'Asquins. En 1664, la Borde était habitée par Dieudonné de la Borde, escuyer, et son métayer (2).

La plupart des Asquinois étaient des cultivateurs et des vignerons qui fabriquaient probablement eux-mêmes pendant l'hiver les instruments de labour, les outils, les tonneaux qui leur étaient nécessaires ; du moins nous n'avons trouvé trace que de très peu d'industrie : ainsi, vers 1620, nous rencontrons les tanneurs Jean Belot et Pierre Marat ; — en 1635, Philippe Doré, tailleur d'habits ; — en 1676, un tisserand ou « tixier en thoile », Nicolas David ; — dans la suite deux ou trois autres qui exerçaient le même métier (3).

Les affaires, telles que contrats de mariages, ventes, échanges, baux, partages, etc., que les habitants avaient à traiter entre eux, étaient faites et passées par devant les notaires qui se sont sucédé à Asquins. Nous donnons les noms de ceux que nous avons

(1) Mairie d'Asquins, état civil.
(2) Ibid.
(3) Ibid.

remarqués dans les registres de l'état civil ou aux Archives de l'Yonne :

En 1635, Forgeot, « nottaire »,

En 1650, Léger Pinard,

En 1665, Claude Le Bègue,

En 1680, Brossier,

En 1789, Magny.

Leurs minutes sont conservées au notariat de Vézelay.

Si le Chapitre, propriétaire de la terre d'Asquins, n'y possédait pas de maison seigneuriale, la famille des de Monceaux, seigneurs de Blannay, avait sa demeure à Asquins. Le 7 août 1615, Alphonsine de Monceaux, fille de noble Antoine de Monceaux et de Marie de Rozans, fut baptisée audit Asquins, où elle était née le 30 mai précédent (1).

Le 16 février 1648, une autre fille d'Antoine de Monceaux et de Marie de Rozans était mariée à noble Georges Destut (de Stutt), seigneur d'Assay : elle apportait en dot tous les biens que ses parents possédaient sur Asquins-sous-Vézelay (2). — De ce mariage naquirent plusieurs enfants, parmi lesquels nous citerons seulement Edme-François Destut, baptisé à Asquins le 28 février 1656 : Edme-François Destut devint dans la suite un officier très distingué. A sa mort, on trouva ses brevets et ses états de service soigneusement rangés et classés par lui : en tête, avant tous ses titres d'honneur, il avait placé son acte de baptême (3). Grand acte de foi !

(1) Etat civil d'Asquins.

(2) Généalogie de la maison de Stutt, p. 225.

(3) Ibid., p. 231 et 232.

En dehors de cette famille appartenant à la haute noblesse, plusieurs enfants d'Asquins étaient parvenus par leurs services ou leurs mérites à des situations qui les rapprochaient de la noblesse et permettaient de les qualifier « nobles hommes » : citons « noble homme Pierre Duverger, écuyer de la maison du roi, » qui mourut en 1676, — « noble messire Nicolas Gueuttin, huissier de la Chambre des deniers de la Reine Marie de Médicis, veufve de Henry quatrième, roy de France, » qui mourut très chrétiennement le 2 octobre 1676, à l'âge de 83 ans, laissant à l'église la somme de 30 livres pour son anniversaire (1).

Il est fort intéressant de constater l'union qui régnait alors entre la population villageoise d'Asquins et ces personnages de la plus haute classe de la société. Ainsi, il n'est pas rare de voir les membres de la famille de Monceaux et de Stutt figurer comme parrains ou marraines aux baptêmes des enfants du peuple (2). Il en est de même des Duverger, des Gueuttin, des gens considérables de Vézelay (3).

(1) Etat civil d'Asquins.

(2) Noté entre autres : le 27 juillet 1642, parrain, Roger de Monceaux, escuyer, absent, estant de présent au siège de Perpignan, cappitaine lieutenant d'une compagnie Royalle, représenté par son père, Anthoine de Monceaux, seigneur de Blannay.

(3) Citons encore un baptême du 2 décembre 1612, où la marreine *(sic)* fut « honneste dame Jehanne Leclerc, veufve de deffunct Gabriel de la Chasse. » — Ce Gabriel de la Chasse, catholique, bailli de Vézelay, se trouvait dans cette ville occupée par les protestants pendant le siège de Sansac en 1569 ; il renseignait les assiégeants sur l'état de la place au moyen de lettres qu'il leur lançait, attachées à des flèches. Il fut surpris et mis à mort par les protestants. — Dans ce qu'il a fait pour son parti et pour sa foi, nous voyons un acte de grand dévouement, et non une trahison, comme on l'a écrit.

La population de la Bouyère avait une vie à part ; car la Bouyère était une léproserie dont l'existence est attestée par une liste des maisons et chapelles dont l'abbé de Vézelay, au quatorzième siècle, nommait les titulaires (1) et aussi par cette note de 1537 : « Ordonne la Court que l'évesque d'Autun, pour obvier aux désordres, abus et malversations qui sont ès maisons-Dieu et hospitaux de Asquien et Sainct-Père, baillera vicariat (mandat) à deux notables ecclésiastiques pour qu'il soit plus amplement procédé à la réformation d'iceulx, lesquelz s'enquerront diligemment des revenus d'iceulx ensemble les comptes des dix derrenières années, pour, ce fait, estre pourveu à la nourriture des pauvres estans esdictes maisons (2). »

Nous n'avons pas d'autre renseignement sur la Bouyère ni sur l'époque où cet établissement cessa d'exister. Ce qui est certain, c'est que les malheureux qui y étaient renfermés ne devaient plus avoir de relation avec personne, pour ne pas communiquer l'horrible maladie contagieuse dont ils étaient atteints ; il est certain aussi qu'à leur mort, les lépreux de la Bouyère étaient enterrés dans un enclos de leur léproserie.

Au chapitre II de cette notice, nous avons dit ce que nous connaissons de Virgigny, dont le Vau-Donjon était sans doute une dépendance. La population de Virgigny disparu dormait depuis des siècles dans la tombe, quand Erard de Rochefort, abbé de Vézelay, vint troubler le repos de ces morts en faisant des fouil-

(1) Bibliothèque nationale, f. latin, ms. 12730.

(2) Archives nationales, X'ᵃ, 1540.

les dans le cimetière appelé le Champ-des-Cercueils : l'abbé Martin (1) signale qu'on y déterra alors quelques tombeaux en pierre avec des débris de tuiles et de briques. A la séance de la Société des Sciences de l'Yonne, 5 mai 1861, M. Foucard a remis pour le Musée d'Auxerre différents objets recueillis au même endroit, entre autres trois bracelets de bronze, une boucle de ceinturon en bronze, des fragments d'une fibule en fer damasquiné, et une grosse perle de collier (2). Dans sa notice sur Châtel-Censoir (3), M. Pallier dit qu'une urne en terre noire contenant des cendres, a été trouvée au cimetière du Vau-Donjon par un cultivateur qui l'a brisée sans en connaître la valeur. Enfin, les fouilles exécutées en 1905 par M. Terrade, agent-voyer de Vézelay, sur les indications de M. Lemoux, d'Asquins, ont donné les résultats suivants : 535 sépultures ont été explorées : une dizaine seulement sont dans des sarcophages ou cercueils ; les autres sont de simples fosses orientées à l'est, peu profondes, où les ossements en général sont presque tous consommés. Aux côtés des corps reposent (les habits ayant disparu), des objets de différentes sortes, employés pendant la vie. A la façon de certains échantillons, on reconnaît que le champ de sépulture a servi jusqu'à l'époque de Charlemagne, depuis les premiers temps de l'époque mérovingienne.

Le mobilier funéraire comprend d'abord des armes, car les guerriers étaient inhumés avec tout leur équi-

(1) Chronique de Vézelay, p. 234.
(2) Bulletin de la Soc. des Sc. de l'Yonne, t. 16, p. LVII.
(3) Ibid, année 1880, p. 16.

gement de guerre : ce sont des épées, des sabres scramasaxes, des armes franques, des haches de combat (francisques), des lances, des couteaux, des [illegible] de boucliers, puis des pièces de l'équipement : des boucles et plaques de ceinturon en fer et en bronze. L'habillement comprenait en outre des objets d'utilité ou de parure comme les agrafes, fibules, des épingles, aiguilles, pinces, balances, bagues, médailles, presque tous en bronze et d'un travail original. Enfin on trouve des bracelets et des colliers en perles d'ambre ou de verroterie de toute forme et de toute couleur. Presque toutes les sépultures possédaient un petit vase en terre ou plus rarement en verre ; et la poterie, sans doute bien inférieure à celle de l'époque romaine, est surtout d'une grande variété de formes ; d'ailleurs, on retrouve dans tout le mobilier l'idée dominante de ne jamais faire deux objets semblables (1).

Abbé A. PISSIER.

Curé de Saint-Père.

(1) D'après une note fournie par notre savant collègue, M. l'abbé Parat, qui a étudié et classé toutes ces trouvailles.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

CHAPITRE PREMIER. — Description générale d'Asquins et de son territoire........................ 113

CHAPITRE II. — Origine et antiquité d'Asquins....... 122

CHAPITRE III.— Asquins sous la dépendance de l'abbaye de Vézelay.................................... 127

CHAPITRE IV. — Les habitants d'Asquins et les abbés de Vézelay, leurs seigneurs...................... 134
- 1. — Concession de franchises et de libertés... 134
- 2. — Les luttes du comte de Nevers........... 141
- 3. — Après ces luttes........................ 148
- 4 — La guerre de cent ans.................. 154
- 5. — Derniers temps de la suzeraineté de l'abbé. 157

CHAPITRE V. — Asquins et le Chapitre de Vézelay..... 167
- 1. — Début du nouvel état de choses.......... 167
- 2. — Les guerres du calvinisme.............. 171
- 3. — Le calme ; projet de rendre la Cure navigable.................................. 176
- 4. — Les guerres de la Ligue................ 183
- 5 — Rapports avec le Chapltre.............. 187
  - I. — Agriculture,........................ 187
  - II.— Sujets et suzerain.................. 194

CHAPITRE VI. — L'administration d'Asquins.......... 203
- I. — Au point de vue paroissial.............. 203
- II.— Au point de vue de la communauté...... 218
  - 1. — Justice........................... 219
  - 3.— Finances.......................... 223
  - 2.— Civil 224

CHAPITRE VII. — L'instruction populaire à Asquins.... 235

CHAPITRE VIII.— La population d'Asquins............ 245

SUR LA RÉFORME DU STYLE

dans les Actes notariés et de Procédure

Messieurs,

Depuis plusieurs années, il était question de réformer le style des actes notariés et de procédure ; aujourd'hui que cette réforme est accomplie, voulez-vous me permettre d'offrir à la Société d'Etudes deux actes sur parchemin et leur copie, qui, au point de vue du style et des termes de rédaction, n'ont pas une grande importance, mais m'ont paru intéressants à cause de certains noms de famille et de pays, qui se rapportent à notre arrondissement.

Le premier est la grosse d'un acte reçu par Mᵉ Etienne-Innocent Chavet, conseiller du Roy, notaire au Chatelet de Paris, le 10 août 1772, contenant création d'une rente viagère de 600 livres par :

« Dame Marie-Charlotte de Sauvion, veuve de
« Messire Pierre-Jacques de Brétignières, chevalier,
« seigneur de Sᵗ Germain le Vieil, Corbeil et
« autres lieux, conseiller du Roy en sa Cour de par-
« lement et grand'chambre d'icelle, et Messire Anne-
« Charles-René de Brétignières, chevalier, seigneur
« de Sᵗ Germain le Vieil et autres lieux, conseiller
« du Roy en sa dite Cour de parlement, son fils,
« demeurant ordinairement à Paris, rue Haute-feuille,
« paroisse Sᵗ Cosme.

« Au profit de Damoiselle Marie-Anne-Françoise-
« Thérèze Delier, damoiselle majeure, demeurant à

« Paris, rue Haute-feuille et étant aussi de présente.
« au château de S[t] Germain les Corbeil. »

Vous verrez que dans cette grosse rendue exécutoire au nom du marquis de Boulainvilliers, prévost de la ville, prévosté et vicomté de Paris, et conservateur des privilèges royaux de l'Université de la même ville, les termes et le style employés sont compréhensibles.

Je ne puis vous fournir de renseignements sur la famille de Brétignières dont il est question, n'ayant point en ma possession d'ouvrages spéciaux à consulter, mais dont l'un des membres a dû s'allier avec l'un des descendants ou représentants de la famille cités dans le second acte.

Comme l'on doit changer de place les collections de la Société, je prierai M. le Président de vouloir bien insister, lors de leur installation dans le nouveau local, de réserver dans celui-ci une petite pièce pouvant servir de cabinet ou de bureau, où les sociétaires pourraient consulter avec fruit les archives.

Le deuxième, est la grosse d'un titre nouvel, concernant également une rente viagère ; il a été reçu par Nicolas Leclerc et Adrian Dupuys, conseillers du Roy, nottaires gardes nottes de Sa Majesté en son Chastellet de Paris, le 4 juin 1680.

« Par ce tiltre, Madame Marguerite Castillon,
« veuve de Brice Philippart, marchand maistre ceinturière à Paris, tant en son nom que comme tutrice
« des ensfans mineurs d'elle et du dit desfuns son
« marry, et Nicolas Philippart, son fils, aussi mar-
« chand maistre ceinturier, y demeurant sur le Pont
« au change, paroisse S[t] Bartzellemy ont recognu
« que par deux contrats des 2 Avril 1667 et

« 30 Avril 1670 lesdits desfuns Philippart et sa veuve
« ont sollidairement constitué au profit des dames
« Relligieuses Bernardines du Sang Précieux, establies
« à S[t] Germain Desprez, rue de Vaugirard, Cent
« Livres de rente en deux partyes et ont consenty et
« accordé que les dites dames Relligieuses absentes,
« les nottaires soussignez stipulant pour elles tou-
« chent et reçoivent de Messire François de Bonne
« de Créquy, duc de Lesdiguières, et Messires Fran-
« çois-Emmanuel et Charles-Nicolas de Bonne de
« Créquy, Comte de Sault et Marquis de Ragny, fils
« du dit Seigneur Duc de Lesdiguières, les arrérages
« de cette rente, et ce, sur et à prendre sur deux
« cent cinquante livres dix sept sols de rente consti-
« tués par les dits Seigneurs au profict du dit desfuns
« Philippart, suivant contrat passé par Lange et
« Loyer, nottaires, le 7 février 1670.

« Ce transport a été signiffié à Messires de Lesdi-
« guières, à Paris, en leur hostel, rue de la Croizaie,
« paroisse S[t] Paul, en parlant au Suisse, par Maître
« Desprynann, sergent à verge au Chastelet de Paris,
« demeurant rue Aussibure, paroisse S[t] Martial en
« la Cité, le huistième jour de Juin de l'an mil six
« cent quatre vingtz, et controllé à Paris, le même
« jour, Registre 195, folio 48, par Regnier.

« En marge de cette grosse rendue exécutoire au
« nom de Achille de Harlay, chevallier, Conseiller du
« Roy en ses Conseils, son Procureur Général en sa
« Cour de parlement et garde de la prévosté et
« vicomté de Paris, le siège vacquant, l'on voit deux
« mentions signées des nottaires, constatant qu'il
« avait été rapcheté des dicte Dames Religieuses
« Bernardines du Sang-Précieux : 1° par Esmi Cou-

[illegible]

[illegible] Bourgogne. »

[illegible] émis ci-dessus, [illegible] des recherches sur d'autres [illegible] la Société.

JACQUENET.

Les Cavernes de Villiers-Tournois

Par M. MARCEL BIDAULT DE L'ISLE

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

Les meilleures grottes ce sont les moins profondes, a dit Théophile Gauthier, qui détestait ces promenades nocturnes dans une atmosphère lourde, sur un sol glissant, semé de guano d'oreillards.

M. Marcel Bidault de l'Isle, lui, déblaie et approfondit les grottes qui ne sont pas assez creuses, mais il fait ce travail en savant ; et c'est pourquoi lui aussi doit dire comme Théophile Gauthier : les grottes les meilleures ce sont les plus petites, car c'est dans celles-là que l'homme préhistorique ou protohistorique s'est abrité et nous a laissé les reliefs de son festin.

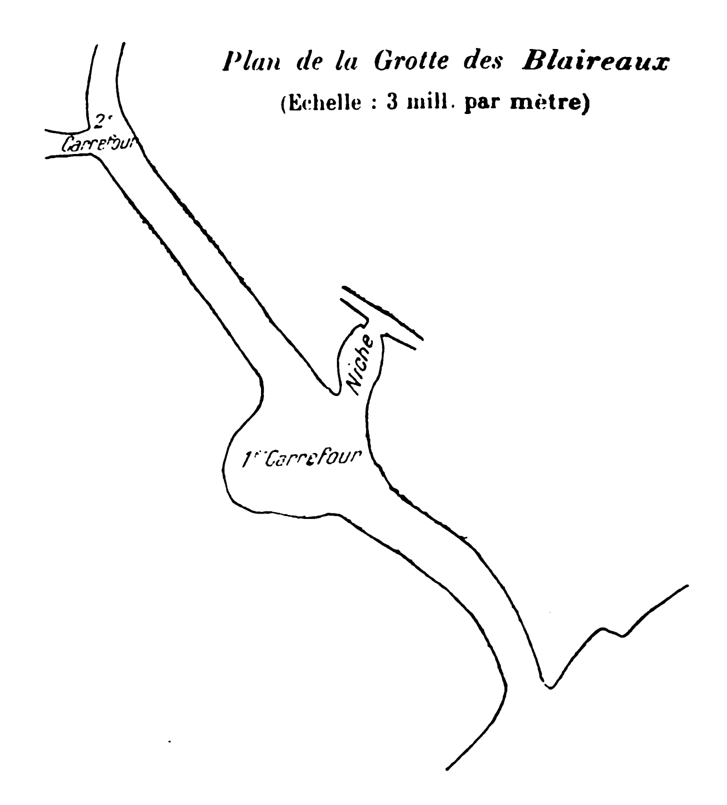
Après avoir exploré le gouffre Sainte-Marie, près d'Annoux (1), il s'est attaqué aux cavernes de Villiers-Tournois et, dans une très intéressante brochure imprimée à Paris, chez Jules Rousset (2), il raconte les

(1) Le gouffre Sainte-Marie, récit d'une découverte et d'une exploration souterraines à Annoux (Yonne), par Marcel Bidault de l'Isle. Paris, 1908, in-18, 72 pages avec 4 figures, chez Jules Rousset.

(2) Les cavernes de Villiers-Tournois, par Marcel Bidault de l'Isle, Paris, librairie Rousset, 1909.

péripéties de ses découvertes. Le texte est illustré de photographies prises dans les grottes.

Sur les cinq cavernes explorées par lui, une, la *Grotte-des-Blaireaux*, ne contenait rien d'intéressant, parce qu'elle était déjà remplie lorsque les troglodytes

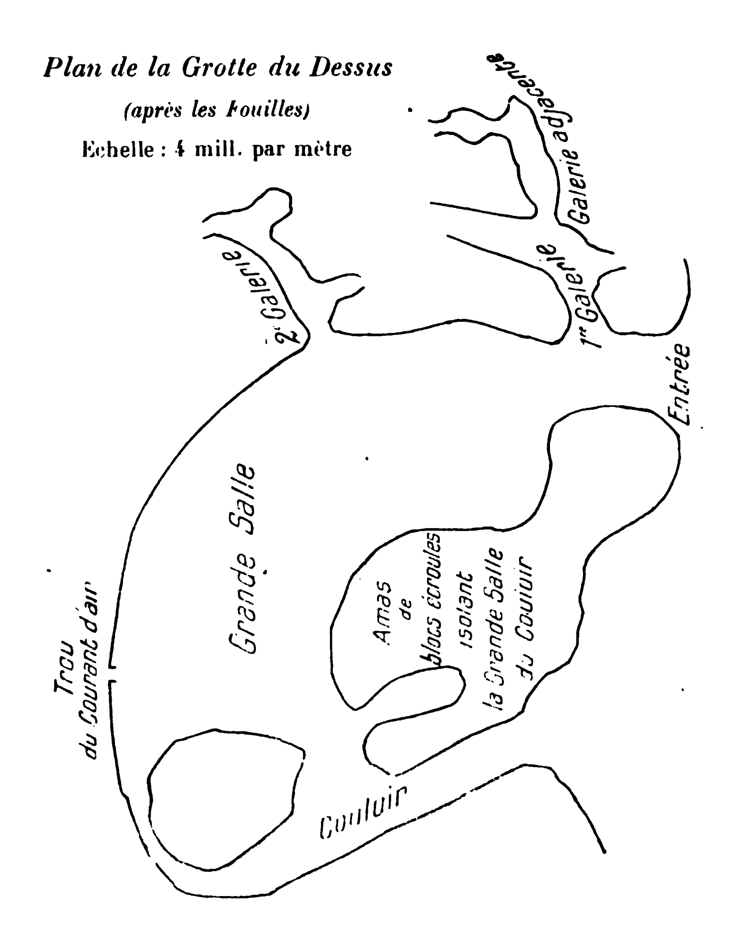


Plan de la Grotte des ***Blaireaux***
(Echelle : 3 mill. par mètre)

résidèrent dans les autres cavernes de Villiers-Tournois.

Mais, la *Grotte-des-Dessous*, celle de *Saint-Faustin*, l'*Abri-Vouté* et la *Grotte-Basse* devaient le rémunérer

de sa peine. L'homme préhistorique y avait laissé des pointes de ses flèches, des racloirs de silex, des marteaux de pierre et jusqu'aux pendeloques d'os



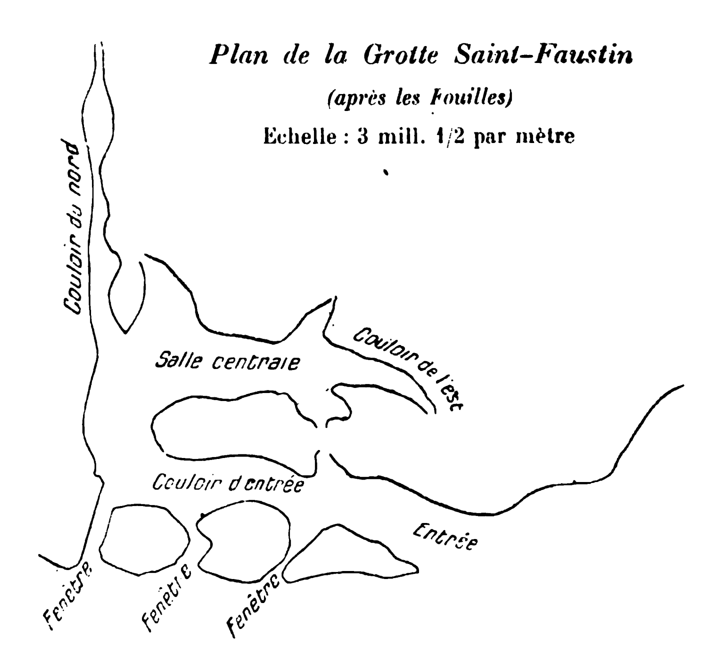
Plan de la Grotte du Dessus

(après les fouilles)

Echelle : 4 mill. par mètre

dont s'adornait alors la beauté un peu fruste de son épouse ; puis venaient un bracelet et une plaque de

bronze, souvenirs de la coquetterie celte. Un d'eux y laissa même sa machoire, bien heureux sans doute d'en tirer le surplus ! Plus récemment, des Gaulois y avaient oublié leurs armes de fer : une hache, des lames, une serpette, des clous et, éternelle vanité ! un bijou de fer. Un Gallo-Romain y perdit un ses-



Plan de la Grotte Saint-Faustin
(après les Fouilles)
Echelle : 3 mill. 1/2 par mètre

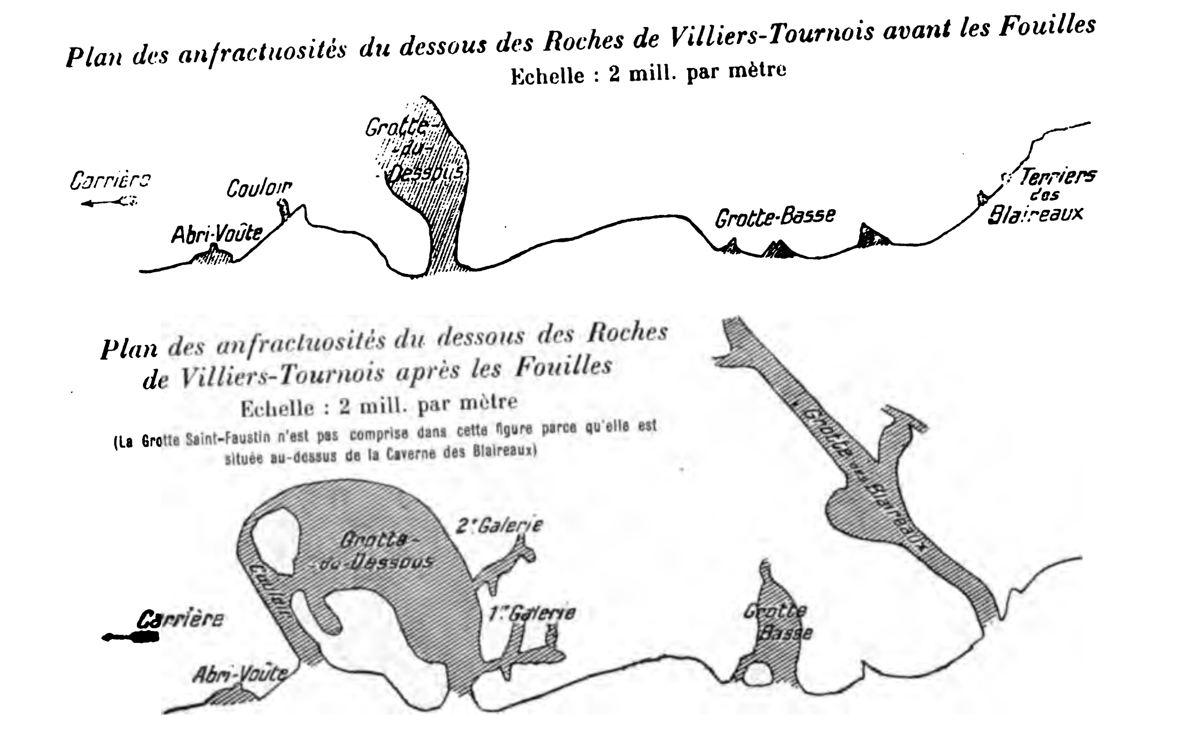
terce et l'on trouva encore une médaille de chevalerie, oubliée là par quelque sujet de Saint-Louis.

Tous les âges y avaient laissé les débris de leur poterie, les cendres de leurs foyers, les restes de leurs repas.

M. Marcel Bidault de l'Isle a réuni ces objets dans

Plan des anfractuosités du dessous des Roches de Villiers-Tournois avant les Fouilles

Echelle : 2 mill. par mètre



Plan des anfractuosités du dessous des Roches de Villiers-Tournois après les Fouilles

Echelle : 2 mill. par mètre

(La Grotte Saint-Faustin n'est pas comprise dans cette figure parce qu'elle est située au-dessus de la Caverne des Blaireaux)

une villa qu'il possède à l'Isle : la villa de la Guette.

Et le chalet gentil qu'Amour voudrait avoir,
A d'antiques trépas accorde un reposoir (1).

A dit un de ses amis.

Je vous ai raconté le résultat des recherches. Si vous voulez en connaître les difficultés, jetez un coup d'œil sur les illustrations de la plaquette. Vous y verrez M. Bidault de l'Isle et ses ouvriers accroupis ou rampants dans d'étroits couloirs, travaillant à genoux, couchés, quelquefois la tête en bas ! Parcourez-en le texte : vous connaîtrez toutes les difficultés matérielles qu'il eut à surmonter pour déblayer le sol des cavernes, pour agrandir, souvent à l'aide de la mine, les passages : les émotions qu'il dut ressentir, émotions de savant lors des découvertes, émotions d'homme aussi dans les instants dangereux, devant cet ouvrier trop hardi, par exemple, qui s'étant glissé dans une fissure de la Grotte Saint-Faustin n'en pouvait plus sortir.

M. Bidault de l'Isle a bien mérité de l'homme préhistorique et de l'homme moderne : sa collection de céramiques de Villiers-Tournois comprend, comme il le dit, « presque toute la gamme des principales poteries des temps préhistoriques ». Il a, sinon apporté, du moins confirmé la preuve, que les hommes des cités lacustres des Alpes, très habiles potiers, voyageaient et échangeaient, jusque dans nos pays, les produits de cette antique Vallauris.

Paul AMOUDRU.

(1) A mon ami Marcel Bidault de l'Isle, Sonnet par J. Sève. Sèvres 1909, imprimerie Total.

QUELQUES EXPRESSIONS MORVANDELLES

Sens véritable. mais étymologies parfois seulement probable, d'une quarantaine d'Expressions morvandelles, dont la signification ne se perçoit pas toujours du premier abord.

A la plupart de ces termes des savants trouveraient des étymologies plus lointaines, plus radicales, mais nous nous contenterons des plus rapprochées et des plus plausibles, à notre humble avis. Le Glossaire de Chambure nous a beaucoup servi, ainsi que le dictionnaire de basse latinité, édité par Migne. Dans ce dernier ouvrage surtout, on voit que toute une langue d'un latin barbare s'est formée, accrue, à travers dix siècles, sur le latin classique, ou même complètement à côté du latin classique, et est devenue en France la langue rustique ou populaire aux VIIIme, IXme, Xme siècles. Le latin en forme l'élément prépondérant, mais on y trouve aussi du celtique et du tudesque ou vieil allemand. A partir du XIIme siècle surtout, beaucoup de mots quittent leur terminaison latine pour en revêtir une plus appropriée au génie français. L'Italie, l'Espagne imitent la France, et la langue de Cicéron est devenue l'italien, l'espagnol, le français, sans compter plusieurs idiômes provinciaux. Ce français, en formation, n'est plus complètement du latin, même barbare, bas latin ou latin féodal, mais ce n'est pas non plus le français actuel. C'est une langue mélangée, une langue de transition, qui va se formant,

s'épurant de Joinville aux auteurs du XVIe siècle. Or, le Morvandeau est un composé surtout de cette langue romane avec une terminaison patoise. Un habitant du XIVme ou XVme siècle le comprendrait beaucoup plus aisément qu'un habitant du XXme siècle, étranger à nos régions.

Relevé de quelques expressions

Aga. — Certains voient en ce terme l'impératif du vieux verbe français *agarder*, qui signifiait regarder, avec suppression des trois dernières lettres ; Aga pour agarde. A son tour agarder vient du bas latin *wardare*, regarder, dérivé du verbe allemand *Warten*. D'autres veulent que *Aga* vienne du grec Agao, j'admire. Aga s'accompagne ordinairement de le ou de lu ; Aga-le ! aga-lu ! pour le voici ! le voilà !

Ageman. — Pour aisément, par extension, vase, tonneau, ustensile, du bas latin *aisamentum, aysiamentum*, du celtique *Eaz*, facile.

Aicau.— Mettre à l'aicau, à l'acau, pour à l'abri, à couvert. C'est une expression très usitée. Dans le Morvan, l'Anjou, le Berry, etc., on donne le nom d'*Acoyau*, en français coyau, à une pièce de bois soutenant les chevrons qui s'avancent pour former un appentis. Se placer sous l'acoyau, par syncope l'*acau*, c'est donc se mettre à couvert. Le vieux verbe français *Acoisier* signifiait protéger, abriter.

Aifutiau. — En vieux français *Afutiau* et en français actuel Affiquet, instruments, ornements, objets de peu d'importance, probablement du celtique *ficha*, parure qui s'attache. D'où viendrait également le verbe latin figere, affigere.



Aiger. — Veut dire rouir le chanvre. Cette expression découle du vieux mot français *Aigue, aige*, dérivé lui-même du latin *aqua*. Plusieurs villes et climats en France doivent leur nom à ce mot Aigue ; Aiguebelle, la belle eau ; Aigues-Mortes, eaux stagnantes ; Mont-Aiguillon, colline pleine de sources, sur le territoire de Saint-Germain-des-Champs (en Morvan).

Arragner, Airragner. — Exciter, du bas latin Araiere, *arrainare*, stimuler.

Arié. — En certains endroits *arrié*, avec deux *r*, ou même *aré*, avec suppression de l'*i*, signifie, maintenant, à cette heure, *Me v'lai arié bin* refait. Ce serait une contraction compliquée du latin *ad horam*, comme la particule *or* est une contraction de *horâ hâc*.

Arroi. — Ce terme revient souvent sur les lèvres des cuisinières morvandelles, avec le sens d'assaisonnement : huile, graisse, beurre. Il en faut de l'*arroi !* C'est un abrégé du bas latin *arramentum, arrayamentum*.

Bauler. — C'est le mugissement prolongé du taureau « *O Baulo, O rebaulo* des coups », en latin *Baulare*, en français beugler, meugler.

Breuiller. — C'est le meuglement de la vache, moins puissant et moins sourd que celui du taureau ; de *Buculare*, bucula, jeune vache.

Braimer. — Pour bramer, mugir avec une sorte de frémissement dans la voix, du grec Brémein. C'est le meuglement du veau et le cri du cerf. La locution *O braimine l'é faingne,* il crie douloureusement la faim, vient du même verbe grec.

Beurchie. — Petit broc, cruche à bec évasé, du cel-

tique *Broc*, broche, tige de fer, en forme de petite lance et par extension, canelle, goulot.

Boucheur. — *Bouchure*, *bouchon* pour buisson, haie, du bas latin *Bouchellus* et mieux *Boscus* et *Buschus*, en allemand *Busch*, broussailles. D'où, sur Saint-Germain-des-Champs, le bois de la *Bouchoise*, les *Bouchenots*, et dans le même canton, le village de *Bussières*. Relativement à ce dernier, l'étymologie *Buschus*, *Busch*, se trouve plus conforme à la vérité que celle de *Buxus*, buis, introuvable, excepté en quelques jardins.

Boudère, *Boudale*, *Boudeille*. — Triple expression pour désigner un lieu marécageux, détrempé par des sources sous-jacentes et sans écoulement, sorte de bourbier, de fondrière, plus ou moins tourbeuse, du celtique *Bos*, gras, boue.

Bois *Bodin*, sur Saint-Germain, même signification.

Au contraire, les *Bouillots*, la *Bouillie*, autres endroits marécageux du même territoire Saint-Germain, tirent leur nom de *Bulla*, *Bullire*, bouillonner, produire des bulles, sous la pression du marcheur.

Cala.— Des calas, pour des noix. Ce terme patois est très usité dans une partie de la France, tantôt sans variante, tantôt avec variante, *calat* avec un *t*, ou bien avec un *e* surmonté d'un accent aigu, *calé*.

Deux étymologies se présentent : L'une allemande, *Schale*, qui signifie écaille, écale, écorce, coquille. L'autre latine. En bas latin, on appelait *calarius* un fabricant de coupes, en forme de noix ; de *cala*, coupe.

Camboule. — Nom bien connu des chasseurs du Morvan, proviendrait ainsi que le vieux terme français *cambouler*, faire la bosse, du latin *callida bulla*,

boursouflure sous l'action de la chaleur et signifie en général omelette au sang. Faute de sang on emploie de minces tranches de viande de l'animal tué, chevreuil, sanglier, et même tout ce qu'on appelle la fressure.

Cenale, Cenelle, Cinelle.— Fruit de l'aubépine, en patois, *cenalé* ou *cenellier,* et ce mot *cenellier* viendrait, d'après Du Cange, du latin *sepes,* haie, l'aubépine entrant principalement dans la formation des haies. *Senellus* sepem sonat apud Nivernenses.

Chapouter. — En français chapoter, dégrossir du bois, dériverait du bas latin *capulare,* frapper des petits coups, taillader, faire des copeaux.

Ébaumir, s'ébaumir. — Expression à l'allure poétique, très employée à l'ouverture du printemps. « Les végétaux, les bois commencent à ébaumir. » Le sens n'est pas douteux. Le terme donne à entendre que la sève entre en mouvement, que les bourgeons vont se gonfler, éclater, mais la racine n'a rien de certain. L'expression vient de se expandere, s'épanouir, au dire des uns ; au dire des autres, elle vient, comme le vieux verbe épaumir, s'ouvrir à l'instar d'une main, du latin *palma.*

Empicasser, pour ensorceler.—Ce terme voudrait-il dire *couvrir de piqûres*, comme le faisait le sorcier, de l'image en cire de son ennemi, avant de l'approcher du feu ? En ce cas le radical serait le celtique *Picken,* piquer.

Empiger. — Entraver, en bas latin, *impédicare*, de pix, picis, enduire de poix, enfoncer dans la poix. Même en latin classique, *pedica* veut dire lacet. Empiger est un des rares verbes identiques dans le patois et dans le français.

Essoumacer. — Dans l'Avallonnais, échoumacher, émonder la vigne, ébourgeonner. L'origine en est belle et pittoresque, mais difficile à découvrir. Remerciment aux auteurs précités, Du Cange, Chambure. En latin *summare,* signifie enlever au total, réduire, décharger, retrancher. Essoumacer, dans l'Auxerrois, se rapproche beaucoup plus du verbe primitif que échoumacher, propre à dérouter les recherches.

Feurceure, Feurçure dans l'Avallonnais. — On appelle ainsi l'ensemble des parties intérieures de plusieurs animaux : veau, cochon, mouton. Cet ensemble renferme les poumons, le foie, la rate, le cœur. Le terme français est fressure, du bas latin *frixura,* fricassée. Ce dernier mode résume en effet la manière ordinaire d'accommoder ces viscères.

Haria.— Pour affaires embarrassées, tracassantes. « En voilà de l'Haria ! » « Il laisse bien des Harias ! » Ce terme vient de l'ancien verbe Harier, encore en usage au XIVme siècle. Harier, harer, avait le sens de harceler et provenait sans doute du mot latin *arcere,* presser, tourmenter. Ce substantif est plus expressif que difficultés.

Genière. — Ailleurs gelinière, poulailler, du français féodal géline, venu lui-même du latin *Gallina,* poule.

Gniau.—En certaines contrées *niau,* de *nidus,* nid. Se dit de l'œuf qui reste au nid pour concentrer la ponte des poules. En français nichet, un nichet de faïence.

Lame. — Jolie expression, assez usitée dans la toponomastique morvandelle. Ce terme signifie *roseau* et par extension, un lieu humide, marécageux, couvert d'herbes aquatiques. Sa racine est lama, fon-

drière. On trouve à Saint-Germain-des-Champs le *champ des lames ;* près d'Island, commune voisine, l'étang des lames ; dans la Côte-d'Or, Les Laumes, plaine jadis marécageuse. Virgile a dit : Viribus uteris per clivos, flumina, lamas.

Mourienne pour *méridienne*, repos de l'après-midi. — « Il fait sa mourienne ». En latin meridiare, dormir après-midi.

Meusse.— *Ol o tou meusse.* L'expression offre deux sens : celui de penaud, honteux, du bas latin *muttire,* demeurer muet, d'où maussade, moue. L'autre, celui de triste, d'affligé, de morne. En ce dernier sens, meusse ne viendrait-il pas de mœstus, *mœrere,* pleurer ?

O n'o pas nó. — Chambure veut que cet adjectif *nó* soit une apocope ou retranchement final de *nocens,* nuisible. Alors *o n'o pas no* signifierait : il n'est pas méchant ou déplaisant. Mais dans beaucoup de localités morvandelles, *o n'o pas nó* s'entend pour il n'est pas facile à tenir, il n'est pas commode. Le sens n'est plus le même, mais je ne vois pas quelle étymologie substituer à la première.

Papon, Paponne, pour poupon, pouponne. — Ce surnom se trouvait très usité, voilà moins d'un siècle, dans l'Avallonnais. On le recevait dans le jeune âge, souvent de la bouche des parents et on le conservait toute sa vie. A Saint-Germain-des-Champs, il existe actuellement des papons et des paponnes, de 70 et de 80 ans. Généralement on donnait ce surnom au dernier-né ou à la dernière-née des enfants, mais on ne le refusait pas aux ainés. Racine : le latin *pupa,* petit enfant.

Paulée, Pélée. — Encore un terme très mystifica-

teur pour qui n'en connait pas l'origine, très dénaturée. Sous ce nom de paulée, pêlée, les villageois de l'Avallonnais et du Nivernais désignent le régal qui suit les gros travaux : fenaison, moisson, constructions. Ces deux termes sont une corruption du mot *poëlée,* usité en Berry. Poëlée est plus compréhensible, est même français, et, comme poëlonnée, désigne le contenu d'un poëlon. Cette pittoresque expression dérive de *patella, patena,* petit plat, assiette. Le vieux français a traduit d'abord par *pousel,* petit fourneau, puis *pouesles,* puis *poesle*, enfin *poële.*

Peut, Peute. — O qu'ol o peut ! pour qu'il est laid, sale, méchant ! Le Peut voulait dire le Démon. Le vieux français disait put, pute, peuteau : une pute affaire pour vilaine affaire ; une femme pute pour une femme de mauvaise vie. Le langage français, pas du plus relevé, possède maintes expressions analogues. Le tout vient du latin *putidus,* puant, fétide.

Santurieu. — Signifie, en patois, doué d'une constitution, d'une santé vigoureuse. Cet adjectif vient du latin *Sanus*, mais il est autrement sonore et significatif. Il exprime une sorte de plénitude. Il est regrettable que certaines expressions populaires n'appartiennent pas au dictionnaire français : *Santurieu* est de ce nombre. Il faut en dire autant, par exemple, de *malader,* être malade. Il n'a pas maladé longtemps est la traduction romane de « non diu ægrotavit » et supérieure à une périphrase.

Seuter. — Se prend pour *s'associer,* et le substantif seutier, pour associé. Il y a cinquante ans et moins, quand un cultivateur ne possédait qu'une fraction d'attelage, qu'un cheval, qu'un bœuf ou une vache de trait, il s'unissait à quelque voisin placé dans les

mêmes conditions et la réunion des deux demi-attelages constituait un attelage suffisant. Mais ces associations deviennent rares. Le vieux français disait *soiste*, *soihester*, de *socius* et de *sociare*.

Raquer. — *C'ai raque*, disait dernièrement un homme en train de subir l'extraction d'une épine, enfoncée dans un doigt. Il voulait dire : Vous l'avez accrochée ; le choc a produit un petit craquement. Il est à présumer que ce mot *raquer*, d'autres fois éraquer, signifiant accrocher, vient du grec rassein, arassein, heurter.

Ravatelée. — Se dit pour rabâchage, rabâcherie. En vieux français rabaster, rabbater. Les uns et les autres vocables viennent de rabatein, faire du bruit.

Tapée. — Une tapée pour un gros tas ou un grand nombre d'objets, d'individus. Une tapée de monde, de tassein, arranger, mettre en tas.

Taumer, teumer, toumer, tumer. — Prends garde de toumer, tu vas tumer, c'est-à-dire prends garde de laisser choir ; tu vas renverser le liquide que tu portes. Ces verbes très usités ne seraient alors que des variantes du verbe *tomber*, pris dans un sens actif et synonyme de répandre.

Mais ils sont employés encore dans un sens intransitif, Ç'a va tumer, pour déborder, et en outre dans un sens passif. Nous allons toumer, pour nous allons être à terre, nous sommes perdus. Quant au verbe tomber, qui a donné naissance au mot tombereau, voiture qui culbute à volonté, il viendrait, dit-on, de tumulare, enterrer. C'est en effet tomber et bien bas.

Toule, Toulon. — Vase à huile.

Dans le vieux français on disait *oule* pour cruche,

expression qu'on retrouve en Auvergne et dans une partie de la France ; en provençal on dit *oula*, en bas latin *olla*. Par euphonie, on aurait ajouté un *t* à *oulle*, à *oule* avec un seul *l*, comme on a fait pour ante, vieux français employé pour tante, de *amita*. Ce T euphonique s'appelle prosthétique (Chambure).

Vleusse, vlousse. — En français, veule, mou, sans énergie, sans tenue, vient plus probablement de *vetulus*, vetula, vieux, vieille, que de vitulus, veau, ou de villosus, soyeux.

Viouner. — Voici encore une belle expression, plus harmonieuse et plus imitative que son correspondant scientifique vibrer, et que son synonyme patois vionner. Dans le mot *viouner* on entend le sifflement sourd, le bondissement, le bourdonnement de la balle, de la pierre, de la toupie. La racine est le bas latin *viola*, en français vielle ou *viole*.

Il est beaucoup d'autres mots patois, encore à étudier. Nous terminons aujourd'hui par l'explication de quelques noms de bœufs usités en Morvan.

*
* *

Il n'est pas de jours en Morvan où l'on n'entende dans les rues ou la campagne ces locutions : tia corbin ! tia ramé ! tia miré ! tia chapé, etc. Que veulent dire ces termes appliqués à des bœufs ? Il en est encore bien d'autres, comme barré ou rayé, roussot ou roux, blondeau, blanchot, blond ou blanc, joli ou gracieux, rosé, jauneau, mais comme ces termes portent leur signification en eux-mêmes, il est inutile d'insister, tandis que certains renferment une note caractéristique, conventionnelle, qui échappe aux non connaisseurs. On sait que l'interjection tia !

veut dire en patois : Allons, en marche, courage,d'autrefois par ici.

Or, *corbin* signifie : Bœuf dont les cornes sont rapprochées et dirigées en avant, ou même légèrement vers la terre, en forme de bec.

Ramé est le bœuf dont les cornes puissantes et étendues offrent de l'espace entre elles, au-dessus de la tête, et comme une sorte de belle ramure.

Gayer, pour gaillard, à l'air décidé, est porteur de deux superbes cornes, gracieusement courbées et relevées.C'est son panache à lui. Il est des gayers d'un aspect magnifique de force et de fierté. On dirait qu'ils ont conscience de leur belle prestance.

Camus, au contraire, est le bœuf dont les cornes se trouvent recourbées vers la terre, un peu comme celles du bélier. Cet aspect manque de décorum.

Chapé. — Le chapé porte sur le front une tache blanche, en guise de chaperon.S'il possède une touffe de poil entre les cornes il se trouve doublement chapé ou encapuchonné. Mais la première marque suffit.

Miré. — Le miré porte sur son pelage, comme autant de miroirs, des taches blanches, jaunes, rouges, cendrées ou d'autres couleurs. On l'appelle aussi papillon. Ainsi tout bœuf n'est pas indistinctement un corbin ou un ramé, un camus ou un gayer, un chapé ou un miré. Mais depuis le développement à peu près exclusif de la race charollaise-nivernaise, au pelage blond, race dont nos cultivateurs se montrent jaloux d'entretenir l'intégrité, il n'existe en Morvan pour ainsi dire plus de barrés et plus guère de mirés, aux taches éclatantes.

TISSIER,
Curé.



Notes prises à l'Etat Civil d'Avallon [1]

par M. le comte DE CHASTELLUX.

---

27 juillet 1716, mariage de Pierre Mouchon, fils de feu Jean, conseiller du roi et son procureur au grenier à sel de Noyers, et de Marie-Madeleine Pinard, avec Thérèse Minard, fille de Joseph, bourgeois d'Avallon, et de feue Jeanne Rougeot.

8 septembre 1716, baptême d'Elie et de Jacques Morizot, jumeaux de Jean, lieutenant particulier au bailliage d'Avallon, et de Jeanne-Marie de Clugny, parrains d'Elie : Elie de Serien, seigneur de Railly et de Saint-Léger, et Denise de Clugny. Parrains de Jacques : Jacques de Voyo, lieutenant-colonel du régiment de Forez, chevalier de Saint-Louis, et Marie Artault.

25 octobre 1716, naissance de Claude-François, fils de Jean-François Berthier, écuyer, conseiller du roi, commissaire ordinaire des guerres, et d'Anatolie Le Clerc. Parrain : Claude de Masselin, chevalier de Saint-Louis, colonel d'infanterie, demeurant à Salins ; marraine : Mlle Berthier.

9 novembre 1716, naissance de Jeanne, fille de Jean Laureau, conseiller, officier du roi au grenier à sel d'Avallon, et de François Damien ; parrain : Toussaint Laureau ; marraine : Jeanne Laureau.

9 novembre 1716, naissance de Marguerite, fille de Claude-Antoine Champion, conseiller du roi au

(1) Suite d'un travail inséré aux *Bulletins* de 1878 et 1907.

bailliage et chancellerie d'Avallon, et de Germaine Cordier ; parrain : Etienne Champion, écuyer, seigneur d'Annéot ; marraine · Marguerite Cordier, épouse de Pierre Gaillard, avocat à la Cour.

7 janvier 1717, mariage de Claude-Christophe Mauguer, sieur de Mézières, avocat au parlement de Paris, fils de feu Christophe, premier gentilhomme de feu le marquis de Lannoy, et de Marie Bergeron, avec Marie-Josèphe Minard, fille de François, doyen des conseillers du bailliage et chancellerie d'Avallon, et de Marie-Josèphe de Clugny.

13 janvier 1717, naissance de Marie-Jeanne, fille de Jean Raudot, marchand tanneur, et de Jeanne Martin ; parrain : Julien Rousseau ; marraine : Marie-Hélène Raveneau.

13 avril 1717, mariage d'Edme-Antoine Rousseau, fils de feu Philibert, notaire royal et procureur au bailliage d'Avallon, et de Marie Comynet, avec Marianne Lebrun, fille de feu Léonor Lebrun, conseiller au bailliage et prévôté royale d'Avallon, et de Jeanne Verrier.

10 mai 1717, naissance de Marie-Elisabeth, fille posthume de Jean Champion, écuyer, garde de la porte du roi, et de Marie-Elisabeth Dujardin ; parrain : Claude-Jacques Bourguet ; marraine : Marie-Françoise Lebeau.

14 mai 1717, décès de Jacques Desvoyo, lieutenant-colonel au régiment de Forez, chevalier de Saint-Louis, âgé de cinquante-neuf ans.

28 juillet 1717, baptême de Jeanne, trouvée dans les chenevières proche l'hôpital, et semblant avoir

deux mois, tenue par Jacques Loubreau, et Jeanne Buffé.

30 août 1717, mariage de Hugues Préjan, avocat à la Cour, fils de feu Nicolas Préjan, avocat à la Cour, et d'Antoinette Jacob, avec Marie-Thérèse Vallon, fille de Jacob, conseiller du roi et son avocat au bailliage et chancellerie d'Avallon, et subdélégué de l'intendance de Bourgogne, et de Marie Champion.

21 septembre 1717, décès d'André Martin, curé de Gurgy, âgé de soixante-douze ans.

28 octobre 1717, naissance de Marie-Françoise-Félicité, fille de noble Christophe-Claude Mauguet, sieur de Mézières, avocat au parlement et bourgeois de Paris, et de Marie-Joseph Minard ; parrain : François Minard, écuyer, conseiller, secrétaire du roi, maison couronne de France, doyen des conseillers au bailliage et chancellerie d'Avallon ; marraine : Marie Bergeron, veuve de Christophe Mauguet, sieur de Mézières.

18 décembre 1717, naissance de Jean-Andoche, fils de Joseph Raudot, docteur en médecine, et de Jeanne Antoine ; parrain : Joseph-Simon Raudot ; marraine : Jeanne Gaudot.

12 janvier 1718, naissance de Françoise-Barbe, fille de Jean-Baptiste Ballyat, écuyer, et de Françoise-Catherine Prévost ; parrain : Jacob Le Mulier ; marraine : Anne-Denise Ballyat.

24 février 1718, naissance de Jeanne-Barbe, fille d'Edme-André Minard, écuyer, seigneur de Lautreville, et de Barbe-Louise-Thérèse Dubuisson ;

parrain : Claude Minard, avocat au parlement ; marraine : Jeanne-Julie Minard.

18 avril 1718, décès d'Elie de Jaucourt, seigneur de Domecy-sur-Cure, âgé de soixante-dix ans.

3 mai 1718, naissance d'André, fils de Jean-François-Claude Bertier de Courcelles, écuyer, conseiller du roi, commissaire extraordinaire des guerres, seigneur de Chemilly et de Vaucharmes, et d'Anatole Le Clerc ; parrain : Charles Ducret, fils de Jacques Ducret, écuyer, seigneur de Villaine ; marraine : Mademoiselle Berthier.

15 mai 1718, naissance de Jacob, fils d'Hugues Préjan, avocat à la Cour, et de Marie-Thérèse Vallon ; parrain : Jacob Vallon, conseiller du roi et son avocat au bailliage d'Avallon, subdélégué de l'intendance de Bourgogne ; marraine : Marie Préjan.

7 juin 1718, baptême de Catherine, fille de Jean Raudot, marchand à Avallon, et de Jeanne Martin ; parrain : Joseph Bethenon, marchand ; marraine : Catherine Corsin, femme d'Antoine Mocquot, marchand tanneur.

16 septembre 1618, naissance de Marie Perrette, fille de Philibert Rousseau, avocat en parlement, et de Jeanne-Françoise Lebrun ; parrain : Pierre Bouesnel, docteur en médecine ; marraine ; Marie Comynet, veuve de Philibert Rousseau, notaire royal.

23 septembre 1718, décès de Gabrielle Vallon, âgée de soixante-dix-huit ans, veuve d'Hugues Monfoy, bourgeois.

4 octobre 1718, inhumation d'un garçon de trois ans, fils de Jean-François-Claude Berthier de Courcelles, écuyer, conseiller du roi, commissaire ordinaire des guerres, seignenr de Chemilly et de Vaucharmes, et d'Anatole Le Clerc.

12 décembre 1718, naissance de Jean-Baptiste, fils de Gabriel Jordan, bourgeois, et de Françoise Gourlet ; parrain : Jean Gaudot, greffier en chef ; marraine : Philiberte Renard, femme de Jean Caillat.

7 janvier 1719, décès de Catherine, âgée de quatorze ans, fille de Lazare Raudot, docteur en médecine, et de Jeanne Lejeune.

18 mars 1719, décès de Lazare Raudot, docteur en médecine, âgé de cinquante-cinq ans.

16 avril 1719, inhumation de Marie-Jeanne Jordan, âgée de six ans, fille de Gabriel, et d'Anne Gourlet.

8 mai 1719, naissance de Marie-Thérèse, fille d'Hugues Préjan, conseiller au bailliage, et de Marie-Thérèse Vallon ; parrain : Etienne Vallon, conseiller du roi et lieutenant aux eaux et forêts de la maîtrise d'Avallon ; marraine : Jeanne Champion.

1er juin 1719, naissance d'un fils de Jean Morizot, écuyer, conseiller du roi, lieutenant particulier, et de Jeanne de Clugny.

30 juin 1719, naissance de Paul-François, fils de Paul-Antoine-Louis de Vaucoursan, et de Marie-Claude Bonnet ; parrain : François Boudrey ; marraine : Marie-Josephe Bonnet.

15 août 1719, inhumation d'Etienne Jordan, âgé de huit ans, fils de Gabriel, bourgeois, et de Jeanne Gourlet.

27 août 1719, inhumation de Marie Raudot, âgée de onze ans, fille de Jean, marchand tanneur, et de Jeanne Martin.

1er septembre 1719, décès de Charles Chapotot, de Saint-Moré, écrasé sur la chaussée de l'étang.

12 septembre 1719, inhumation de Joseph Jordan, âgé de deux ans, fils de Gabriel, et de Jeanne Gourlet.

20 septembre 1719, décès de Pierre Bouesnel, docteur en médecine, âgé de soixante ans.

23 octobre 1719, mariage de Charles-Robert Cromot, avocat à la Cour, fils de Jean, conseiller au bailliage, et de Charlotte Lambert, avec Marguerite-Charlotte Boudrey, fille d'Edme, receveur au grenier à sel, et d'Anne Heuvrard.

13 janvier 1720, décès d'Etienne de Denesvre, écuyer, âgé de quarante-cinq ans, conseiller du roi et son procureur au grenier à sel d'Avallon.

8 février 1720, décès de Jeanne David, âgée de soixante ans, épouse de Claude Minard, avocat en parlement.

8 avril 1720, naissance de Claude, fils d'Hugues Préjan, conseiller du roi au bailliage et chancellerie d'Avallon, et de Marie-Thérèse Vallon ; parrain : Claude Champion, conseiller, secrétaire du roi ; marraine : Anne Champion.

21 avril 1720, naissance de Jeanne-Madeleine, fille d'Antoine Rousseau, avocat en parlement, et de

Marianne Le Brun ; parrain : Jean Rousseau, notaire royal ; marraine : Marie-Madeleine Le Brun, veuve de Jean-Baptiste Saint-de-Guéhébert.

15 mai 1720, naissance d'Ange-François, fils de François de Richerollle, officier de Sa Majesté, et de Marie-Elisabeth Dujardin ; parrain : Claude-Jacques Bourget ; marraine : Marie-Françoise Le Beau, femme de Pierre Dujardin, ancien officier de Sa Majesté.

29 mai 1720, naissance de Bénigne-Pierre, fils de Pierre Mouchoux, avocat en parlement, et de Catherine Minard ; parrain : Benigne Duneau ; marraine : Marie-Anne Minard, femme de Claude Gressot, lieutenant à Montillot.

4 juillet 1720, mariage de Jean-François Le Tors de Larrey, capitaine au régiment de Forez, fils de Jean, avocat en parlement, et de François Le Brun, avec Jeanne de Razout, fille de Charles, avocat en parlement, et de Louise Caillat.

22 juillet 1720, mariage de Guillaume Marrault, bourgeois de Cussy-les-Forges, fils de Guillaume, bourgeois de Lucy-le-Bois, et de Françoise de la Gorgette, avec Marie-Anne Minard, fille de François, ancien conseiller du roi au bailliage et chancellerie d'Avallon, et de Josette de Clugny.

20 septembre 1720, naissance de Pierre, fils de Claude-Antoine Champion, conseiller du roi, maire perpétuel et lieutenant général de police d'Avallon, et de Germaine Cordier ; parrain : Pierre Gaillard, seigneur de Saint-Moré ; marraine : Marie Champion, épouse de Jacob Vallon ; conseiller

du roi et avocat au bailliage d'Avallon, subdélégué de M. l'Intendant de la province de Bourgogne.

23 octobre 1720, baptême d'Anne-Judith-Antoinette Berthier, née à Salins, le 6 juillet 1712, fille de Jean-François, écuyer, commissaire des guerres, seigneur de Chemilly, et de Marie-Antoinette Le Clerc ; parrain : Guillaume-Antoine de Chastellux, chevalier des ordres du roi, brigadier de ses armées, comte de Chastellux, vicomte d'Avallon ; marraine : Marie-Judith de Vienne, fille de M. le comte de Comarain.

11 février 1721, naissance de Marie-Madeleine Raudot, fille de Jean, marchand tanneur à Avallon, et de Jeanne Martin ; parrain : Antoine Mocquot, marchand tanneur ; marraine : Marie-Edmée Darme, femme de Joseph Béthenon.

3 avril 1721, naissance de Marie-Antoinette, fille d'Hugues Préjan, conseiller du roi au bailliage et chancellerie d'Avallon, et de Marie-Thérèse Vallon ; parrain : Edme-André Minard, écuyer, seigneur de Lautreville ; marraine : Marie Champion, épouse de Jacob Vallon, conseiller, avocat du roi.

10 avril 1721, naissance d'une fille de M. Morizot, écuyer, lieutenant particulier au bailliage et chancellerie d'Avallon, et de Marie-Jeanne de Clugny.

27 mars 1721, naissance de Louise-Octavie, fille de Jean-François Le Tors de Larrey, capitaine au régiment de Forez, et de Jeanne de Razout ; parrain : Jean Le Tors, conseiller du roi au bailliage et prevôté d'Avallon ; marraine : Louise de

Razout, épouse de Dominique Collas, élu en l'élection de Vézelay,

14 juin 1721, naissance de Léonor, fils de Claude-Antoine Champion, conseiller du roi, maire d'Avallon, et de Germaine Cordier; parrain : Claude Champion, conseiller du roi, secrétaire de la chancellerie près le parlement de Besançon, conseiller au bailliage d'Avallon, ancien élu de la province de Bourgogne; marraine : Jeanne Champion.

18 juin 1721, naissance d'Etienne, fils de Gabriel Jordan, bourgeois, et de Jeanne Gourlet ; parrain : Gabriel Jordan ; marraine : Jeanne-Françoise Jordan.

25 août 1721, sépulture de Pierre Champion, âgé de 11 mois, fils de Claude-Antoine, et de Germaine Cordier.

29 septembre 1721, décès de Claude Raudot, âgé de cinquante-cinq ans.

15 novembre 1721, naissance de Claude-Jacques, fils de François de Richerolles, officier, et de Marie-Elisabeth Dujardin ; parrain : François Bourget ; marraine : Catherine Boisseau, femme de Joseph Gradot.

21 janvier 1722, décès de Marie Préjan, âgée de cinquante-huit ans.

22 janvier 1722, décès d'Anne Préjan, âgée de quatre-vingt-six ans, veuve d'Etienne Minard, conseiller, secrétaire du roi.

4 février 1722, décès de Madeleine Daubenton, âgée de quatre-vingt-huit ans, veuve de Pierre Bougard, avocat à la Cour.

10 février 1722, mariage de Julien-Joseph Rousseau, avocat à la Cour, fils de feu Philibert, notaire royal et procureur au bailliage d'Avallon, et de feue Marie Comynet, avec Anne Laureau, fille de Jean, conseiller du roi, grenetier au grenier à sel, et de Jeanne Pochot.

22 février 1722, naissance de Louise, fille d'Hugues Préjan, conseiller du roi au bailliage et chancellerie d'Avallon, et de Marie-Thérèse Vallon ; parrain : François Prescheur, bourgeois ; marraine : Louise Préjan.

23 février 1722, naissance de Julien, fils de Philibert Rousseau, avocat en parlement, et de Jeanne-Françoise Lebrun ; parrain : Joseph-Julien Rousseau, avocat ; marraine : Marie-Madeleine Lebrun, veuve de Jean-Baptiste de Saint de Guchebert.

20 mars 1722, inhumation de son frère Philibert-Claude-Léonor Rousseau, âgé de deux ans.

10 mai 1722, naissance de Jeanne-Françoise, fille d'Edme-Antoine Rousseau, avocat à la Cour, et de Martiale Lebrun ; parrain : Julien-Joseph Rousseau, avocat ; marraine : Jeanne-Françoise Lerbun, épouse de Philibert Rousseau, avocat.

3 juillet 1722, naissance de Jeanne-Edmée, fille de Robert-Charles Cromot, conseiller du roi, receveur des consignations, et de Marguerite-Charlotte Boudrey ; parrain : Edme Boudrey, conseiller du roi, receveur au grenier à sel d'Avallon ; marraine : Jeanne Cromot.

10 septembre 1722 : inhumation de Zacharie Devoyo, âgé de cinq ans, fils de Zacharie, bailli de la

maréchalerie d'Avallon, et de Jeanne Gaudot.

14 novembre 1722, naissance de Marie-Anne-Etiennette Champion, fille de Guillaume, avocat à la Cour, et de Marie-Louise Huguet; parrain : Etienne Champion, conseiller du roi et avocat au bailliage et chancellerie d'Avallon ; marraine : Marie-Anne Bonnet, épouse de M. Huguet, capitaine grand et ancien exempt des gardes du corps du roi en la prévôté de l'hôtel, seigneur d'Etaules et de Marcilly.

16 novembre 1723, mariage de Pierre Gautherin, fils de feu Nicolas Gautherin, sergent en la justice de Chastellux, et de Perrette Robert, avec Edmée Chevaut, fille de Jean, vigneron à Sauvigny-le-Bois, et de Catherine Pirolly.

27 janvier 1723, naissance de Claude, fille de Claude Minard, avocat à la Cour, et de Jeanne Barbuat ; parrain : Claude de Fautrières, seigneur de Chemilly ; marraine : Marie-Anne Minard.

16 mars 1723 : naissance de Léonor, fils de Claude-Antoine Champion, conseiller du roi, lieutenant général de police et maire perpétuel d'Avallon, et de Germaine Cordier ; parrain : Claude-Edme Champion ; marraine : Anne Champion.

8 avril 1723, naissance de Hugues-Léonor, fils d'Hugues Préjan, conseiller du roi, et de Marie-Thérèse Vallon ; parrain : Jacob Préjan ; marraine : Marie Champion, épouse de Jacob Vallon, conseiller, avocat du roi.

25 mai 1723, mariage d'Edme-Léonor Saint de Guehebert, écuyer, capitaine au régiment de Forez, fils de Jean-Baptiste, receveur au grenier à sel

d'Avallon, et de Marie-Madeleine Lebrun, avec Marie-Anne Rousseau, fille de Philibert, notaire royal et procureur au bailliage d'Avallon, et de Marie Comynet.

25 juin 1723, naissance de Marie Rousseau, fille de Philibert, avocat, et de Jeanne Lebrun; parrain: Hubert Le Tors, avocat; marraine : Marie Prévost.

24 juillet 1723, naissance de Jeanne-Charlotte, fille de Robert-Charles Cromot, avocat à la Cour, et de Marguerite-Charlotte Boudrey ; parrain : Jacques-Charles Cromot, de Vassy ; marraine : Charlotte Boudrey.

29 octobre 1723, naissance de Hubert-François, fils de Jean-François Le Tors de Larrey, capitaine au régiment de Forez, et de Jeanne-Louise de Razout; parrain : Hubert Le Tors, avocat ; marraine : Marie-Madeleine Lebrun, veuve de Jean-Baptiste de Saint, sieur de Guéhébert.

1er novembre 1723, naissance de Marie-Edmée, morte le 23 suivant, fille de Julien Rousseau, avocat en parlement, et d'Anne Laureau ; parrain : Jean Laureau, conseiller du roi au grenier à sel ; marraine : Edmée Comynet, femme de Jean Rousseau, notaire royal.

20 avril 1724, naissance de Jean, fils de Jean Raudot, marchand tanneur, et de Jeanne Martin ; parrain : Pierre Raudot ; marraine : Edmée Raudot.

9 mai 1724, décès de Jacques Cromot, conseiller à la cour des aides de Paris, âgé de soixante ans.

11 mai 1724, naissance d'Etienne-Anne, fils de Claude Minard, avocat à la cour, et de Jeanne Barbuat ;

parrain : Etienne Champion, écuyer, seigneur d'Annéot ; marraine : Anne Bizouard, épouse de Jean-Baptiste Delaloge, premier président au bailliage et siège présidentiel de Semur.

26 mai 1724, inhumation de Jeanne-Charlotte Cromot, fille de Robert-Charles, avocat, et de Marguerite-Charlotte Boudrey.

18 juin 1724, naissance de Madeleine-Marie-Anne, fille d'Edme-Léonor Saint de Guéhebert, capitaine au régiment de Forez, et de Marie-Anne Rousseau ; parrain : Jean Rousseau, notaire royal ; marraine : Marie-Madeleine Lebrun, veuve de Jean-Baptiste Saint de Guéhebert.

19 juin 1724, naissance de Germaine, fille de Claude-Antoine Champion, écuyer, maire d'Avallon, et de Germaine Cordier ; parrain : Jacob Champion ; marraine : Marguerite Champion.

22 juin 1724, naissance de Jean-Baptiste-Edme, mort le 28, fils de Gabriel Jordan, bourgeois, et de Jeanne Gourlet ; parrain : Jean Gaudet, greffier en chef ; marraine : Edmée Comynet, épouse de feu Rousseau, notaire royal.

10 juillet 1724, naissance de Marie-Gabrielle, fille de Philibert Rousseau, avocat, et de Marie-Colombe Godart ; parrain : Guy Seguenot, avocat échevin d'Avallon ; marraine : Marie-Gabrielle Monfoy, épouse de Jean Dignat, notaire royal et procureur.

3 août 1724, inhumation d'Eléonor Champion, âgé de quinze mois, fils d'Antoine-Claude Champion, écuyer, conseiller du roi, maire perpétuel d'Avallon, et de Germaine Cordier.

4 août 1724, inhumation de Jean Cromot, âgée de deux ans, fille de Robert-Charles, avocat, et de Marguerite-Charlotte Boudrey.

5 septembre 1724, naissance de Joseph-Etienne, fils de Pierre Mouchon, avocat à la cour, et de Cathetherine Minard ; parrain : Joseph Minard, bourgeois ; marraine : Marie Segaud, épouse de Pierre Pinard, procureur du roi, des eaux et forêts.

21 septembre 1724, naissance de François-Antoine Rousseau, fils d'Antoine, avocat, et de Marie-Anne Lebrun ; parrain : Jean François Le Tors de Larrey, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Forez ; marraine : Edmée Comynet, épouse de Jean Rousseau, notaire.

10 octobre 1724, naissance de Françoise-Eléonore, fille de Jean-François Le Tors de Larrey, chevalier de Saint-Louis, et de Jeanne-Louise de Razout ; parrain : Edme-Léonor Saint de Guehebert ; marraine : Françoise-Marie Le Tors.

31 octobre 1724, naissance de Marie-Hiéronyme, fille de Barthélemy Guillaume, écuyer, seigneur de Sermizelles, capitaine au régiment d'Artois, et de Marie-Anne Mérat ; parrain : Edme-André Minard, écuyer, seigneur de Lautreville ; marraine : Marie-Anne Fouquet, épouse de Germain Anthoine, écuyer, prévôt des maréchaux.

12 novembre 1724, naissance de Jean-François, fils de Julien-Joseph Rousseau, avocat, et d'Anne Laureau ; parrain : Jean Rousseau, notaire ; marraine : Françoise Damien, épouse de Jean Laureau, conseiller du roi.

11 décembre 1724, inhumation d'Edmée Comynet, âgée de cinquante-cinq ans, épouse de Jean Rousseau, notaire.

14 décembre 1724, inhumation d'un individu trouvé noyé dans le Cousin.

25 janvier 1725, naissance de Jules-David, fils de Robert-Charles Cromot, avocat à la cour, et de Marguerite-Charlotte Boudrey ; parrain : Elie-Jules Seguenot ; marraine : Marie-Anne, fille de Edme Boudrey, receveur au grenier à sel.

28 mars 1725, naissance d'Etiennette, fille de Guillaume-François Champion, avocat à la cour, et de Marie-Anne Huguet ; parrain : Etienne Champion, ancien conseiller du roi et son avocat au bailliage d'Avallon ; marraine : Etiennette Boulard.

7 avril 1725, naissance de Madeleine, fille de Philibert Rousseau, avocat à la cour, et de Jeanne-Françoise Lebrun ; parrain : François Rousseau ; marraine : Madeleine Vallon, épouse de Léonard Lebrnn, avocat à la cour.

9 avril 1725, naissance de Marie-Agathe, fille de Hugues Préjan, conseiller du roi au bailliage et chancellerie d'Avallon, et de Marie-Thérèse Vallon.

14 avril 1725, baptême d'Anne-Louise-Victoire, née à Brest, le 16 juillet 1713, fille de Jean-François-Claude Berthier, écuyer, commissaire des guerres, seigneur de Chemilly et de Vaucharmes, et de Marie-Anatole Le Clerc ; parrain : Louis de Pechpeyrou Comminges, comte de Guitaud, marquis d'Epoisse, maréchal des camps et armées du

roi ; marraine : Anne-Victoire de Saint-Chamans.

1er juillet 1725, décès d'Armande-Marguerite de Certaines de Fricambault, âgée de soixante-ans, veuve de Jean-Louis de Jaucourt, chevalier, seigneur du Vault.

22 juillet 1725, naissance de Nicole-Antoinette-Madeleine, fille d'André-Joseph de Bretagne, chevalier, seigneur de Ruère, et de Marie-Thérèse Bresse ; parrain : Antoine de Bretagne, chevalier, seigneur de Marcilly ; marraine : Nicole Bogne de Franchy, épouse d'Etienne le Court, chevalier, seigneur de Beru et de Poilly.

26 juillet 1725, décès de Madeleine Raudot, âgée de quatre ans, fille de Jean, marchand tanneur, et de Jeanne Martin.

6 août 1725, mariage de Pierre Bouesnel, docteur en médecine, fils de Pierre, aussi docteur en médecine, et d'Anne Prévost, avec Ursule Pichenot, fille de Jacques, notaire royal et procureur au bailliage et chancellerie d'Avallon, et de Nicole Drouhet.

19 septembre 1725, naissance d'Antoine-François-Eléonor, fils d'Antoine Rousseau, avocat à la cour, et de Marcienne Le Brun ; parrain : François Rousseau, bourgeois ; marraine : Françoise Le Tors.

28 septembre 1725, naissance de Claude-Philibert, fils de Jean-François Le Tors de Larrey, capitaine au régiment de Forez, chevalier de Saint-Louis, et de Jeanne de Razout ; parrain : Claude-Léonor Le Brun, avocat à la cour ; marraine :

Philiberte Renard, veuve de Jean Caillat, notaire et procureur ès-cours royales d'Avallon.

29 septembre 1725, naissance de Marie, fille de Claude Champion, écuyer, maire perpétuel, et de Germaine Cordier ; parrain : Jacob Champion ; marraine : Anne Champion.

19 janvier 1726, décès de Nicole-Thérèse de Monceaux, âgée de trente-huit ans, fille d'Etienne, seigneur en partie de Frotto près Montigny-sur-Aube, et d'Anne Jacquinot.

1er mars 1726, naissance de Françoise-Etiennette, fille de Guillaume Champion, avocat à la cour, et de Marie-Louise Huguet; parrain : François Huguet, écuyer, capitaine grand et ancien exempt des gardes du roi en la prévôté de son hôtel et grand prévôté de France, seigneur d'Etaules ; marraine : Etiennette Boulard.

4 mars 1726, décès de Joseph Minard, bourgeois, âgé de soixante-dix ans.

10 mars 1726, naissance de François, fils de François Rousseau, et de Bénigne Sallé ; parrain : François Comynet, bourgeois ; marraine : Marie Sallé.

20 avril 1726, naissance de Nicolas-Augustin, fils d'Hugues Préjan, conseiller du roi au bailliage et chancellerie, et de Marie-Thérèse Vallon ; parrain : Claude Préjan ; marraine : Marie-Thérèse Préjan.

8 mai 1726, naissance de Jacques, fils de Pierre Bouesnel, docteur en médecine, et d'Ursule Pichenot ; parrain : Jacques Pichenot, notaire royal et procureur ; marraine : Marie Prévost.

29 juin 1726, naissance de Marie-Perrette, fille de Robert-Charles Cromot, conseiller du roi, receveur des consignations dans le ressort du bailliage d'Avallon, et de Marguerite-Charlotte Boudrey ; parrain : Edme-Paul Boudrey ; marraine : Marie-Christine Cromot.

15 septembre 1726, décès de Françoise Borot, âgée de quatre-vingt-six ans, épouse de M. Chartraire, seigneur de Givry.

8 octobre 1726, baptême de François-Léonor, fils d'Edme-Léonor Saint de Guehebert, capitaine au régiment de Forez, et de Marie-Anne Rousseau ; parrain : Jean-François Le Tors de Larrey, chevalier de Saint-Louis, capitaine audit régiment ; marraine : Marcienne Le Brun, épouse d'Antoine Rousseau, avocat.

11 novembre 1726, décès de Madame de la Nantilière, épouse de M. Champion, ancien officier du roi.

18 novembre 1726, naissance d'Antoine-Olivier, fils de Barthélemy Guillaume, écuyer, seigneur de Sermizelles, capitaine au régiment d'Artois, et de Marie-Anne Merat ; parrain : Antoine Guillaume, chevalier, lieutenant général d'épée au bailliage d'Avallon ; marraine : Anne Boucher, veuve de Charles Mérat, substitut du procureur du roi au bailliage et siège présidial d'Auxerre.

6 janvier 1727, naissance d'Olympe-Madeleine-Etiennette, fille d'André-Joseph de Bretagne, écuyer, seigneur de Ruère, et de Marie-Thérèse Bresse ; parrain : Etienne Bresse, conseiller du roi et maître des eaux et forêts d'Auxois au siège d'Avallon ; marraine : Olympe-Madeleine de

Bretagne, épouse de François de Guijon, major au régiment de Marlon.

1er février 1727, naissance d'Antoinette, fille d'Antoine Rousseau, avocat à la cour, et de Marcienne Le Brun ; parrain : Edme-Léonor Saint de Guéhebert, capitaine au régiment de Forez ; marraine : Antoinette Vallon.

10 février 1727, naissance de Germaine, fille de Guillaume Champion, seigneur de Marcilly, et de Marie-Louise Huguet ; parrain : Jean-Baptiste, fils de François Huguet, écuyer, seigneur d'Etaules ; marraine : Germaine Cordier, épouse de Claude-Antoine Champion, écuyer, maire perpétuel d'Avallon.

24 mars 1727, inhumation d'Agathe, âgée de deux ans, fille de noble Hugues Préjan, conseiller du roi au bailliage d'Avallon, et de Marie-Thérèse Vallon.

14 avril 1727, naissance d'Antoine-Charles, fils de Jean-François Le Tors de Larrey, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Forez, et de Jeanne de Razout ; parrain : Antoine Rousseau, avocat à la cour ; marraine : Antoinette Vallon.

29 avril 1727, inhumation de Léonor, âgé de quatre ane, fils de Hugues Préjan, conseiller du roi au bailliage d'Avallon.

4 mai 1727, naissance de Nicole, fille de Pierre Bouesnel, docteur en médecine, et d'Ursule Péchenot ; parrain : Simon Prévost, avocat à la cour, ancien conseiller au grenier à sel d'Aval-

lon : marraine : Nicole Drouhet, épouse de Jacques Pichenot, notaire honoraire et procureur ès-cours royales d'Avallon.

28 mai 1727, mariage de Nicolas de Chopin, écuyer, sieur de La Tour, lieutenant au régiment de Beauce, fils de Nicolas de Chopin, écuyer, sieur de La Tour, demeurant à Vanlay, et de feue Madeleine Vinot, avec Marie Seguenot, fille de Jules, écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment d'Auxerrois, et de Charlotte Lambert.

8 juillet 1727, naissance de Claude-Agathe, fille d'Hugues Préjan, conseiller au bailliage d'Avallon, et de Marie-Thérèse Vallon : parrain : Jacob Vallon, conseiller du roi et son avocat au bailliage ; marraine : Claude Devoyo, épouse d'Etienne Vallon, conseiller du roi et lieutenant à la maîtrise des eaux et forêts d'Avallon.

3 août 1727, naissance de Marie, fille de Robert-Charles Cromot, avocat à la cour, receveur des confiscations dans le bailliage d'Avallon, et de Charlotte Boudrey ; parrain : François Cromot, avocat à la cour, fils de Georges, conseiller du roi et lieutenant criminel au bailliage d'Avallon ; marraine : Marie Seguenot, épouse de Nicolas Choppin, écuyer.

7 septembre 1727, sépulture de Hubert François, fils de Jean François Le Tors de Larrey, chevalier de Saint-Louis et capitaine au régiment de Forez, et de Jeanne de Razout.

(A suivre.)

COMPTES RENDUS
des Séances et Excursions de la Société d'Etudes

par M. CHAMBON, Secrétaire

Séance du 13 Février 1908

Présidence de M. Goussard.

Etaient présents : MM. Goussard, Giraud, Chambon, Prévost, Pissier, Bachelin, Depoid, Peslier, J. Pays, Diez, Judicier, Jacquenet, Nolin, Parat, Gaulon.

Plusieurs membres s'étaient fait excuser.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté, puis on procède au scrutin secret pour l'admission des membres présentés le 12 décembre 1907. Tous sont admis.

Nouveau membre titulaire : M. l'abbé Ragot, à Tannerre-en-Puisaye, présenté par MM. Giraud et Goussard.

L'assemblée accepte la démission de MM. Vinot à Joigny, et Rayssier à Sens. Ce dernier est nommé membre correspondant.

M. le Président invite les membres à se faire inscrire avant le 20 mars s'ils désirent assister au Congrès des Sociétés savantes qui se tiendra à Paris le 21 avril 1908.

Une lettre ministérielle rappelle qu'une subvention de 200 francs a été allouée à la Société d'Études au sujet des fouilles du *cimetière de Vaudonjon*.

Le rapport sur ces fouilles est attendu.

Diverses lettres sont encore communiquées ; le Secrétaire a fait les réponses qu'elles comportaient.

Dons à la Société :

De M. Durand-Petit, un diplôme ancien de licencié, de Pierre Pérères, dans la Nièvre ;

De M. Jacquenet, une pièce curieuse intitulée : *Manifeste de l'Impératrice Marie-Louise en 1817.*

M. Chambon donne connaissance des ouvrages reçus depuis la dernière réunion : un surtout retient l'attention, c'est le bulletin de Beaune, année 1905, qui renferme un travail intéressant sur l'*Administration de la Bourgogne à la fin de l'ancien régime.*

Il présente aussi un dossier de plusieurs légendes avallonnaises qu'il a recueillies et quelques renseignements sur l'ermitage de Saint-Guillaume, à Cousin ; il tient le tout à la disposition des commissions compétentes.

Un scrutin est ouvert pour la nomination des conservateurs du Musée. Sont élus :

M. Jacquenet, père, conservateur ;

MM. Nolin et Durand, conservateurs-adjoints ;

M. Loiseau-Bailly, conservateur-correspondant.

Sont désignés comme membres de la commission d'examen des travaux à insérer au Bulletin : MM. Chambon, Giraud et Grand.

La Société décide que le Bulletin de 1908 sera tiré à 200 exemplaires et prie M. Grand de donner ses prix.

Une demande du concierge, M. Doré, pour être nommé concierge du nouveau Musée, sera transmise à M. le Maire avec l'avis le plus favorable.

Communication. — M. l'abbé Parat donne connaissance de son travail sur la *Géologie du Morvan* qui

figurera au Bulletin de 1908, et la séance est levée à 4 heures.

Séance du 9 Avril 1908

Présidence de M. Goussard.

Étaient présents : MM. Goussard, Guillemain, Giraud, Chambon, Peslier, Raudot, Houdaille, Pays, Gaulon, Grand, Nolin, Mathieu, Vigoureux, Poivret.

Plusieurs membres s'étaient fait excuser.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la dernière réunion, M. l'abbé Ragot est admis comme membre titulaire. — Six membres nouveaux sont présentés :

M. Rimey, architecte, par MM. Gaulon et Chambon ;

MM. Imbert, curé de Savigny, et Cambuzat Onézime, par MM. Jacquenet et Goussard ;

M. l'abbé Guillemot, doyen de Quarré, par MM. Giraud et Parat ;

M. Tatesausse, caissier à la Caisse d'épargne d'Avallon, M. Gouot, agent-voyer d'arrondissement, par MM. Mathieu et Gaulon ;

M. le baron d'Anstrudes, par MM. Guillemain et Goussard.

Dans la *correspondance*, à signaler une lettre du Ministère de l'instruction publique relative à l'envoi d'un rapport sur les fouilles *du cimetière franc de Vaudonjon*, une autre concernant le Congrès des Sociétés savantes qui se tiendra à Paris le 21 juin 1908 ; d'autres lettres relatives à la Société des Études historiques, à la Revue Mabillon, etc., sont aussi communiquées. Plusieurs membres nouveaux avaient remercié la Société au sujet de leur admission.

Dons : de M. Droit, documents sur le couvent de la Visitation d'Avallon, — de M. Peslier, diplôme de franc-maçon du 18me siècle, — de M. Béthery, un lot de matériaux pour Saint-Jean, — de M. Poivret, deux statuettes et un chat en bois provenant de *tombeaux égyptiens*. M. Demorgny, sous-préfet, envoie, pour la bibliothèque, un exemplaire de son ouvrage sur la Mutualité, et M. E. Champeaux son Coutumier bourguignon de Montpellier. Des remerciements sont adressés à ces donateurs.

M. Nolin lit ensuite un rapport sur une modification à introduire dans les statuts de la Société et tendant *à accroître ses ressources*. Cette question est prise en considération et une commission spéciale l'étudiera.

M. Chambon passe en revue les bulletins des Sociétés correspondantes et signale les travaux qui intéressent l'Avallonnais. Dans le bulletin du Comité des travaux historiques, il est parlé du cimetière *franc de Vaudonjon, du camp de Cora.*

M. Chambon retrace la biographie de Wechte, au moyen de la notice de M. Marlot. Wechte, né à la Maison-Dieu en 1800, est mort à Avallon en 1860 ; il a débuté comme ouvrier fondeur et est devenu un graveur d'un grand talent. Il continue par la biographie de Schneit, peintre d'histoire, mort à Avallon en 1886, qui a laissé un certain nombre de ses œuvres à la ville et dans les églises. Deux plaques seront posées sur les maisons que ces artistes ont habitées.

Il est convenu que le Bulletin de 1907 sera tiré à 200 exemplaires ; qu'une pancarte, à Saint-Jean, invitera les visiteurs à donner un pourboire au gardien, etc.

Les membres de la Société sont priés de rechercher

les lettres inédites de personnages célèbres ayant séjourné dans la région, comme Courtépée, P. Mérimée, Viollet-le-Duc, etc., et ils prennent connaissance de l'état des fouilles de Montmartre entreprises par M. Parat avec des dons divers. La Société vote 50 fr. pour ces fouilles.

Il est rappelé que les personnes qui désirent souscrire *au compte rendu du Congrès archéologique d'Avallon* devront adresser dix francs à M. Chambon, trésorier de ce Congrès.

Fouilles de Montmartre.— Les souscriptions s'élèvent à 280 francs. Citons celles de la Société d'Etudes : 50 fr. ; de la Société des Sciences de l'Yonne, 20 fr. ; du T.-C.-F., 50 fr., etc.

M. l'abbé Parat a déblayé d'abord tout le périmètre extérieur des substructions, c'est-à-dire le plus facile à faire et le plus capable de donner une vue d'ensemble de ce qui reste du monument. Il y a environ 120 mètres de murs mis à découvert. Quelques-uns ont jusqu'à un mètre de hauteur ; d'autres, situés dans les galeries du Temple même, ont conservé en partie leurs enduits sur 0m50 de hauteur, et l'on peut y voir d'anciennes peintures qui seront reproduites parce qu'elles sont condamnées à disparaître à cause des intempéries. On a relevé aussi, en cet endroit, des traces d'incendie.

Le plan des fouilles actuelles a été très exactement relevé ; il est assez semblable à celui des fouilles faites en 1822, mais il comporte cependant quelques additions et corrections.

Les trouvailles consistent surtout en *médailles* du Haut et du Bas-Empire ; (il y en a déjà 27 dont une en argent). On a trouvé également : une *cuiller* en

argent sans sa queue ; de nombreux morceaux de *marbre* blanc ; de la *poterie* rouge dite « Samienne » ; de nombreux débris d'*enduits* colorés où se voient très nettement des traces de feuillage.

Le travail qui reste à faire est assez considérable, car il faudra enlever les terres des intérieurs et dégager entièrement le Temple.

La séance est levée à 4 heures.

Séance du 11 Juin 1908

Présidence de M. l'abbé Giraud.

Étaient présents : MM. Giraud, Chambon, Depoid, Beau, Grand, Chevallier, Peslier, Houdaille, Ythier, Judicier, Tissier, Nolin, Vigoureux, Thibault, Jacquenet, Parat, Duvergier.

D'autres membres s'étaient fait excuser.

L'un des membres, M. Duvergier, photographe, rue de Lyon, commence par prendre un cliché de la *Salle des Echevins* pendant une séance de la Société d'Études.

Puis le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

Tous les membres présentés le 9 avril sont admis.

Sont présentés : M. Vigoureux Pierre, 8, boulevard de Vaugirard, à Paris, par MM. Vigoureux et Peslier ;

M. Camille Bernard, architecte, 13, rue de l'Odéon, par MM. Giraud et Chambon.

Diverses lettres sont communiquées : plusieurs membres nouveaux adressent des remerciements au sujet de leur admission ; M. Sartorio annonce le prochain envoi d'une partie de sa notice sur la famille Seguenot, de souche avallonnaise. M. C. Bernard

offre des dessins du prieuré de Saint-Jean. La Société des Sciences naturelles de Chalon-sur-Saône demande à faire l'échange du bulletin, ce qui est adopté.

Le Secrétaire a répondu à diverses demandes de renseignements concernant le Musée et communique le programme du Congrès archéologique qui se tiendra à Caen du 23 Juin au 1er Juillet 1908.

Parmi les livres reçus, à remarquer la *Revue bourguignonne* qui renferme un article très étendu sur les origines du Parlement de Bourgogne.

Dons à la Société : de M. le colonel Lefèvre-Nailly, une clef en fer du moyen âge ; de M. l'abbé Parat, diverses publications où il a traité du camp de Cora et du camp de la Côte de Chair ; de M. Rayssier, une tête en pierre ; de M. J. Pays, le catalogue de la collection des minéraux composée par M. Moreau et déposée au Musée.

De Mme Sergent, des monnaies et assignats ; de M. François, des livres anciens ; de M. Mathieu, un lot de papiers du 18e siècle trouvés dans la maison Houdaille, en démolition ; de M. Chevallier Louis, *deux clochettes* très curieuses provenant d'un ancien monastère ; de M. Depoid, une carte d'état-major première édition, feuille d'Avallon ; de M. Chandellier, une hachette en pierre polie trouvée à Saint-Jean.

M. le Président annonce que les bâtiments du prieuré de Saint-Jean vont être prochainement restaurés.

Après avoir pris diverses dispositions de détail, la Société entend le rapport de M. Nolin sur un projet de modification des statuts. On adopte les conclusions suivantes :

La cotisation reste fixée à 6 francs. Elle pourra être

rédimée à la somme de 150 francs. Les membres correspondants qui paieront une cotisation de 4 francs recevront le Bulletin dont le tirage pour 1907 est fixé à 200 exemplaires.

Le prix de la feuille in-8° de 16 pages est fixé à 33 fr. 15.

La Société estime qu'il y a lieu de demander à la Ville une subvention, le transfert au Musée des statues en pierre qui se trouvent dans le jardin de l'Église Saint-Lazare, la concession à la Société d'Etudes, par M. le baron de Domecy, de l'emplacement du Temple romain de Montmartre.

Projet d'excursion. — La Société organise, pour le 25 Juin, une excursion à Alise-Sainte-Reine et à Bussy. Les personnes étrangères à la Société pourront y prendre part. Les adhésions seront reçues par M. Chambon jusqu'au 22 juin. Il suffit de dire si l'on désire une place en voiture, des Laumes à Bussy, et si l'on déjeune avec le groupe.

Excursion à Alise-Sainte-Reine et à Bussy

Jeudi 25 Juin 1908

L'avis suivant avait été adressé aux membres de la Société et reproduit par divers journaux :

AVIS

Quelques membres de la Société d'Etudes d'Avallon doivent se rendre à Alise et à Bussy le 25 juin 1908. Ils invitent toutes les personnes qui voudront bien se joindre à eux.

Le programme de l'excursion comprendra deux

parties ; on peut choisir la demi-journée du matin ou celle du soir, ou faire la journée complète.

1° *Matin*. — Départ d'Avallon à 5 h. 41, arrivée aux Laumes à 8 heures ; on visitera, à Alise, le musée, l'hospice, les fouilles, la statue de Vercingétorix, celles de Jeanne d'Arc et de Sainte-Reine. Déjeuner à midi. (Train pour Avallon à midi 50.)

2° *Soir*. — Départ d'Avallon à 10 h. 29, déjeuner à midi. Visite en voiture du château de Bussy, 7 kilom. Retour par le train partant des Laumes à 4 h. 52, arrivée à Avallon à 6 h. 33.

Les inscriptions seront reçues par M. Chambon, jusqu'au lundi 22 juin ; chaque excursionniste dira s'il déjeune et s'il désire une place en voiture pour Bussy. (Déjeuner à Alise 2 fr. ; voiture 1 fr. 50 environ.)

Vingt-cinq personnes environ, dont moitié dames, ont pris part à l'excursion.

M. Perrin, président de la Société archéologique de Sens, avait tenu à se joindre aux membres de la Société d'Etudes. M. Chambon remet à chacun une carte détaillée des lieux à visiter et du siège d'Alésia.

La visite débute, dans la plaine, par l'inspection du double fossé de la contrevallation romaine, mise à jour par une tranchée récente. Elle se continue par l'hôpital construit à proximité de la fontaine Sainte-Reine.

M. Pernet, directeur des fouilles et ancien maire d'Alise, attendait en ce point les excursionnistes. Il se mit gracieusement à leur disposition pour toute la durée de la promenade donnant avec précision et une patience bienveillante toutes les explications néces-

saires sur les fouilles présentes comme sur celles de Napoléon III auxquelles il avait également assisté.

La visite des deux musées locaux se fait rapidement.

Dans le premier, les archéologues admirent la reproduction du beau *Canthare*, trouvé dans les fossés de César, les épées gauloises, dards, pilums, fragments de boucliers abandonnés par les vaincus, et ces fameux *stimuli*, pièges cruels semés par le génie de César sous les pas des guerriers de Vercingétorix. Une pièce de harnais étamée rappelle l'industrie indigène.

Le second musée comprend les objets récemment découverts : poteries, ustensiles, vases complets en terre Sigillée, un guerrier gaulois, une Vénus mutilée et deux sculptures d'un art très pur ; la triade capitoline et l'un des Dioscures. Des acrotères de grand style trouvés dans la basilique et de magnifiques chapiteaux attestent la splendeur des édifices de la ville antique.

On y voit encore des tables en pierre, des clochettes, etc.

Monsieur Pernet nous conduit ensuite au Mont Auxois et nous fait visiter les fouilles : ruines du théâtre (longueur 81^{m}75; rayon, 40 m. 30), le forum entouré colonnes, le Temple, le monument aux trois absides, les caves, les puits, la voie romaine, les conduites d'eau, les égouts, l'emplacement des huttes gauloises hors de la ville, etc.

Il expose que trois villes ont été superposées depuis la conquête jusqu'à l'époque barbare et que les reconstructions ont été établies sur de larges hérissons en laves du pays.

On voit distinctement les traces du violent incendie qui détruisit l'une d'elles. Les fondations les plus anciennes présentent les appareils réguliers de la belle époque.

Parmi les récentes trouvailles faites au cours des fouilles, il convient de signaler de curieux vestiges de l'industrie des fondeurs de bronze.

Ces fondeurs de bronze d'Alésia moulaient à cire perdue. L'original de l'objet à reproduire était d'abord fait en cire par l'artiste ; puis, sur cette pièce de cire, on appliquait de la terre glaise, de façon à enfermer complètement le modèle et on portait le tout au four. En fondant, la cire s'écoulait par un petit orifice ménagé à la partie inférieure, tandis que l'argile, durcissant à la cuisson, devenait ce qu'on appelle encore aujourd'hui « un moule en terre cuite » de l'objet qu'on voulait reproduire. Il ne restait plus qu'à couler dans ce moule le bronze préalablement fondu dans des creusets en terre réfractaire, à attendre le refroidissement et à casser ensuite le moule à coups de marteau pour en retirer le moulage en bronze de l'œuvre préparée ; ce procédé ne permettait d'obtenir qu'une seule reproduction de l'objet ; aussi ne trouve-t-on pas sur le plateau d'Alésia deux bronzes identiques.

Dans l'angle d'une petite salle exhumée, salle qui devait fort probablement être un atelier, on a trouvé et reconnu, au milieu d'une masse de décombres, tous les éléments importants qui permettent de reconstituer cette intéressante industrie de nos lointains ancêtres.

On a recueilli plusieurs de ces creusets en terre réfractaire servant à la fonte du bronze ; tout à côté,

on a retrouvé plusieurs centaines de débris de moules cassés qu'il sera fort possible de rajuster entre eux pour reconstituer les moules dont ils proviennent. Enfin, ce qui est tout à fait curieux, on a même recueilli deux objets en bronze incomplètement dégagés de leur gangue d'argile cuite ; il s'agit probablement de ce qu'en terme de métier on appelle des « ratés » que l'ouvrier aura jetés après avoir reconnu la nature défectueuse du moulage.

On sait, par un texte de Pline l'Ancien, qu'Alésia était le siège d'une industrie célèbre qui y avait pour ainsi dire pris naissance : celle de l'étamage et de l'argenture d'objets de bronze. L'intéressante trouvaille du Mont-Auxois, venant après celle du miroir de bronze étamé de plomb, apporte un commentaire remarquable au texte de Pline et fournirait, s'il en était besoin, une nouvelle preuve à l'appui de l'identification d'Alise-Sainte-Reine avec l'antique Alésia...

Les fouilles de 1908 ont mis à jour l'amorce d'un monument dont les piliers en belle pierre de taille sont encore debout enfouis à 6 mètres de profondeur.

Grâce à l'activité déployée par M. Pernet, trois pièces de ce monument sont aujourd'hui presque entièrement dégagées.

Celle de l'est est une chambre d'une très belle facture, dont la façade nord montre encore une porte et deux soupiraux ; les pierres de taille y sont encore en place sur une hauteur de plus de 1m50 ; enfin, sur le mur de l'est se voit un grand plein-cintre en parfait état de conservation.

A l'ouest est une autre grande chambre de dimensions inusitées : elle a, en particulier, 8 mètres de lon-

gueur, elle communique avec la pièce du milieu par une porte en plein-cintre de $2^{m}70$ de haut.

Sur le mur méridional de cette troisième chambre, on voit des peintures murales en place sur plusieurs mètres carrés de superficie ; comme il est à craindre que l'air et la lumière détériorent ces fresques, aujourd'hui vieilles de près de deux mille ans, la commission des fouilles d'Alésia a pris soin de les photographier et de les relever d'une façon précise.

A signaler encore une *inscription votive* gravée sur un beau vase en bronze de $0^{m}46$ de hauteur et déchiffrée par M. Berthoud, pharmacien en chef de l'hôpital de Bicêtre.

Ce qui fait l'intérêt de ce document, ce sont les deux noms inscrits au début du texte. Le premier est connu depuis l'année 1839. On le retrouve en effet reproduit deux fois, *Ucuete*, *Ucuetis*, dans l'inscription gauloise découverte à cette époque par Maillard de Chambure sur le plateau d'Alise, au lieu dit le « Cimetière Saint-Père ».

Or, ce dieu local, Ucuetis, avait pour compagne une divinité féminine locale qui porte le nom de *Bergusia*.

Comme beaucoup d'autres noms divins de la Gaule, Bergusia se retrouve dans la nomenclature géographique. D'après l'itinéraire d'Antonin, c'est le nom antique de Bourgoin (Isère). Une place forte des Hergètes, en Espagne, portait aussi le nom de Bergusia, et dans une inscription de Narbonne, on relève l'ethnique Bergusitanus, qui se rapporte à l'une ou à l'autre de ces localités.

* * *

La soirée fut consacrée à la visite du château de

Bussy, en suivant l'itinéraire indiqué par le guide de l'Avallonnais.

Séance du 13 Août 1908

Présidence de M. Goussard.

Etaient présents : MM. Goussard, Giraud, Chambon, Robit, Jacquenet Albert, Parat, Nolin, Rimey, Diez, L. Chevallier, Loiseau-Bailly, Pissier, Mathieu, Rance, Houdaille, Gaulon, Peslier.

Divers membres s'étaient fait excuser.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé et tous les membres présentés le 11 juin sont admis.

M. le Président annonce la mort de M. Péron, membre de la Société d'Études d'Avallon, président de la Société des Sciences de l'Yonne et correspondant de l'Institut.

Voici la notice publiée dans le journal *la Nature* au sujet du décès de notre savant collègue :

« C'est une perte cruelle pour la science géologique que la mort de M. Péron, membre correspondant de l'Instiut, décédé le 2 juillet 1908.

« Né en 1834, après des études à Saint-Cyr, Alphonse Péron a consacré la partie officielle de sa vie à la carrière militaire (Crimée, Algérie, guerre de 1870) et le temps que lui laissait celle-ci à des travaux de géologie et de paléontologie. On lui doit notamment : Notice sur la géologie du canton de Saint-Fargeau (1865) ; plusieurs notes importantes sur la géologie des environs de Reims et de la Champagne (1870) ; un essai d'une description géologique de l'Algérie (1883) couronné par l'Institut ; des notes

pour servir à l'histoire du terrain de craie dans le sud-est du bassin anglo-parisien (1887) ; les Echinides fossiles de l'Algérie (1876-1891), en collaboration avec Cotteau et Gauthier ; description des invertébrés fossiles des terrains crétacés de la région sud des Hauts Plateaux (1889-1893) ; Ammonites du crétacé supérieur de l'Algérie (1897). Tous ces travaux, en particulier ceux qui se rapportent à l'Algérie, sont aujourd'hui classiques. »

Correspondance. — M. le Ministre fait savoir que le Congrès des Sociétés savantes se tiendra, en 1909, à Rennes, le mardi, 13 avril ; les instructions sont à la disposition des membres qui les demanderont. M. le Commandant Espérandieu annonce qu'il viendra bientôt visiter le Musée de la Tour de l'Horloge pour prendre la photographie de diverses sculptures. D'autres lettres émanent de membres nouvellement admis qui envoient des remerciements au sujet de leur élection.

Dons à la Société. — De M. Bierry, conseiller municipal, un livre : les Confessions de Saint-Augustin ; de M. Jacquenet, un traité de *l'origime des Dixmes* et deux parchemins qui sont des actes notariés anciens ; de M. Peslier, quatre carreaux mosaïques trouvés à Sacy, du XIII[e] siècle, et qui ont pu appartenir à l'abbaye de Reigny ; de M. Poivret, le tableau bien connu du « Pauvre Diable » ; de M. Duc, un livre ; Croquis avallonnais ; de M. L. Chevallier, deux statuettes en bois trouvées dans l'Avallonnais ; de M. Bossu, une statuette en plomb trouvée à Avallon ; de M. C. Bernard, quatre superbes aquarelles représentant le prieuré de Saint-Jean ; de M. Loiseau-

Bailly, son ouvrage de Paris à Carthage par Rome et un buste intitulé : le *Silence* qui est actuellement à l'Exposition d'Auxerre (pour le Musée de Saint-Jean).

M. Loiseau-Bailly, en sa qualité de Conservateur correspondant du Musée, témoigne ses regrets en constatant que le local acquis par la Ville n'est pas encore prêt à recevoir les œuvres promises par certains artistes.

Des remerciements sont adressés à tous les donateurs, puis M. Chambon présente les ouvrages reçus depuis la dernière réunion. A signaler spécialement, dans le Bulletin archéologique du Ministère, le rapport de M. Prou sur les découvertes faites dans les cimetières mérovingiens de notre région ; dans les Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, le compte rendu des fouilles du Mont-Auxois par M. de Truchis, etc.

La bibliothèque s'enrichit encore de deux curieuses brochures traitant des cryptes de Saint-Germain d'Auxerre : l'une de dom Fournier de 1714, l'autre de Robineau-Desvoidy, de 1846.

Le Bulletin de la Société d'Etudes, année 1907, sera prochainement distribué aux membres ; il renferme le compte rendu du congrès archéologique, le catalogue du Musée de Saint-Jean, etc.

Le trésorier annonce un encaisse de 455 fr. 70.

Communications.— Avant de se séparer, les membres entendent les communications suivantes : de M. Giraud, une très intéressante notice sur le *Pauvre Diable* offert par M. Poivret ; de M. Pissier, quelques pages de son histoire d'Asquins ; de M. A. Jacquenet, une note sur divers actes notariés anciens.

Il est encore rendu compte de l'excursion du 25 juin à Alise et à Bussy, à laquelle 25 personnes ont pris part.

La séance est levée à 4 heures.

Séance du 8 Octobre 1908

Présidence de M. l'abbé Giraud.

Une vingtaine de membres étaient présents ; plusieurs s'étaient fait excuser.

Le dernier compte rendu est adopté, puis trois membres nouveaux sont présentés :

M. Cambuzat, professeur au Collège d'Avallon, par MM. Cambuzat et Chambon ;

M. Marcel Bidault de l'Isle, par MM. Giraud et Parat ;

M. Poitreau, architecte à Avallon, par MM. Chambon et Giraud.

Correspondance : Lettre de M. le Ministre relative au 47me congrès des Sociétés savantes qui se tiendra à Rennes le 13 avril 1909 ; autre lettre annonçant que les Bulletins de la Société ont bien été reçus au bureau des échanges et retournés aux Sociétés correspondantes ; lettre-convocation de la Société de Semur relative à la réunion du 10 septembre à Alise, sous la présidence de M. Ferrero, etc.

Dons : de M. Parat, une série de 50 vues (cartes postales) prises au niveau même de l'objet et représentant les chapiteaux de la Madeleine de Vézelay, placées dans l'album de la Société.

De M. le Colonel Lefèvre-Nailly, une lame de couteau de forme particulière trouvée dans la villa *Cérès* à Saint-Moré ;

De M. Javelier, négociant, de nombreux échantillons de fossiles végétaux, provenant des mines de houille d'Ostricourt ;

De M. Dangauthier, entrepreneur, une hachette en roche brun-verdâtre provenant de l'Avallonnais ;

De M. de Morillon, une pierre de forme particulière qu'on a pu prendre pour une vertèbre, mais qui est plutôt une concrétion calcaire formée dans les dépôts de sable ; ces concrétions s'appellent les *poupées du lœss ;*

De M. Baudenet, une brochure sur Alésia reproduisant une causerie de M. Matruchot, publiée dans le *Volume ;*

De M. Minard Alexandre, de Girolles, cinq carreaux trouvés près de la Tour, au sujet desquels M. Giraud fait une communication ; ces carreaux remontent à l'époque mérovingienne.

Note sur des carreaux trouvés à Girolles :

Vous connaissez tous, Messieurs, cette grande et belle tour ruinée de Girolles, seule témoin d'un château-fort du xiv[e] siècle rasé en 1594, après la mort d'Henri III. Elle était à l'angle Nord-Est du quadrilatère qu'entouraient des fossés profonds alimentés par les sources abondantes qui coulent encore dans la prairie. Le vieux chemin, qui passait derrière cette tour, a été reporté en avant, à travers l'ancien château, le long de la propriété de M. de Pomblain, mais les terrains actuellement séparés de la tour par ce chemin portent toujours le nom de Château ou de Fossés.

C'est en fouillant l'un de ces terrains pour extraire

les blocs de maçonnerie qui gênaient sa charrue, qu'un habitant de Girolles, M. Alexandre Minard, découvrit, en 1905, des vestiges d'un ancien carrelage en terre cuite. Les 5 spécimens de carreaux, que j'ai l'honneur de déposer en son nom sur le bureau, m'ont paru très intéressants, à cause de leur rareté, car je ne crois pas que nos musées si riches en échantillons de carrelages vernissés des XIIme, XIIIme et XIVme siècles, en possèdent beaucoup de semblables.

Viollet-le-Duc, dans son dictionnaire de l'architecture, tome II, page 265, cite en exemple un carreau, estampillé comme ceux de Girolles, provenant des fouilles faites sur l'emplacement de l'ancienne Eglise de Sainte-Colombe, à Sens. Ce monastère, fondé en 630, par Clotaire II, est situé à 2 kilomètres de la ville. Le carreau, portant au creux l'estampille d'un cheval, lui paraît appartenir aux premières constructions du monastère, c'est-à-dire au VIIme siècle.

Nous pourrions donc faire remonter nos carreaux de Girolles à l'époque mérovingienne, d'autant plus que le château du XIVme siècle avait remplacé une villa mérovingienne, le domaine ayant été donné à Saint-Martin d'Autun par la reine Brunehaut.

Le dessin des figures est très grossier et d'une grande naïveté, comme celui du carreau de Sens ; il rappelle bien les essais des sculpteurs pré-romans. L'un de ces carreaux porte en creux un cerf qu'on pourrait prendre pour un renne gravé aux temps préhistoriques ; un autre, un chien ou peut-être un loup d'une facture extrêmement barbare. Un troisième reproduit un ornement en étoile qui est bien caractéristique des temps mérovingiens ; le quatrième, un dessin géométrique. Enfin le cinquième nous donne la

fleur de lys, ou mieux, selon nous, l'extrêmité de la framée franque dont la ressemblance lointaine avec la fleur de lys a pu contribuer à fixer le nom de la pièce héraldique.

Il a été trouvé également, avec un grand nombre de carreaux de même dimension, mais tout unis, des carreaux coupés par un trait en creux dans leur diagonale. Ce trait permettait de partager très facilement en deux triangles le carreau entier par un léger coup de marteau donné en dessous. Ce procédé est encore employé. Il indique aussi que le carrelage pouvait être posé en losanges, car les losanges laissent nécessairement un triangle de chaque côté le long des murs parallèles.

Viollet-le-Duc fait remarquer que ces estampilles en creux, qui retenaient la poussière, ont dù faire songer à remplir ces gravures d'une terre d'une autre couleur et à recouvrir le tout d'un émail transparent. Cette méthode devint en effet générale au XIIIme siècle. Nous devons à cette époque de floraison architecturale, ainsi qu'au XIVme siècle, ces beaux carrelages dont les vestiges subsistent en grand nombre dans notre région. Notre musée en possède plusieurs ; à notre dernière réunion notre collègue, M. Peslier, nous a offert quelques carreaux de bon style provenant de l'Eglise ou du château de Sacy, près Vermenton. Nous avons, en outre, à notre bibliothèque l'étude complète de M. Amé sur les carrelages du moyen-âge avec de superbes planches des carreaux rencontrés par lui dans le département.

J. GIRAUD.

M. Chambon présente les publications du ministère et des Sociétés correspondantes. Le bulletin de Semur

est particulièrement remarquable : on y trouve l'historique des fouilles d'Alise jusqu'en 1907 avec de nombreuses gravures représentant les monuments, les caves, les sculptures, les inscriptions et les objets découverts.

Les membres prennent connaissance du compte rendu de la réunion publique tenue par la Société de Semur le jeudi 10 septembre 1908.

Parmi les visiteurs, on remarquait : MM. le professeur Ferrero, l'illustre historien italien qui a bien voulu accepter la présidence de la réunion d'Alésia ; Roy, ministre plénipotentiaire de France à Tunis ; Matignon, professeur au Collège de France ; Lucas, professeur à la Faculté de droit de Paris ; Petit, conseiller général de la Côte-d'Or, membre de l'Institut ; Gérard-Varet, député de Semur ; Ligeron, conseiller général, maire d'Alise ; Grosjean, sous-préfet de Semur ; Paul Desjardin, professeur en Sorbonne ; Bouton, représentant la Société d'émulation du Doubs ; Pigeon, professeur à l'Université de Dijon ; Hugonnencq, professeur à l'Université de Lyon, doyen de la Faculté de médecine ; de Vaulabelle, archéologue et publiciste, etc.

. . . .

M. Ferrero a écrit, de Semur, l'article que nous reproduisons :

Semur en Auxois, 11 septembre 1908.

Il y a trois ans, quand la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur organisa sa première excursion archéologique au mont Auxois, le plateau d'Alésia n'était qu'un immense champ labouré, vert et désert. Même les archéologues et les historiens

auraient eu de la peine à croire qu'une ville morte dormait son sommeil séculaire sous cette terre conquise par la culture, si la Société n'avait pas fait pratiquer, en différents endroits, quelques courtes tranchées pour démontrer avec quelle facilité on pouvait mettre partout au jour des vestiges.

Trois ans après, ceux qui ont pris part à la réunion du 10 septembre dernier, organisée par la Société de Semur, ont pu se promener sur le Mont Auxois, au milieu des ruines d'une partie de l'ancienne ville gallo-romaine, reconnaître les monuments, les maisons, les rues. Ils ont admiré les restes du grand théâtre, de plus de 80 mètres de façade, dont on a pu très bien déterminer le plan général, en dégageant les murs de façade, celui de l'hémicycle interne et celui de l'hémicycle externe ; ils ont vu, en arrière du théâtre, les substructions d'un temple ; plus à l'est, un grand édifice qui continue le temple et qui présente les restes de trois absides d'âge différent, mais dont la destination reste encore mystérieuse ; au nord de ce monument, un vaste monument quadrangulaire, dont la façade portait une double rangée de colonnes placées à deux niveaux différents, et un bel édifice, à plusieurs salles, avec une large porte en plein cintre, qui est le mieux conservé et le plus beau parmi les monuments découverts.

Ils ont pu enfin s'arrêter un instant sur l'emplacement du forum, qui était bordé au nord et au sud d'une colonnade dont les bases de piliers sont encore très apparentes.

En même temps que les édifices publics, on a pu mettre au jour les vestiges d'habitations privées. On a retrouvé beaucoup de chambres, qui semblent avoir

été des caves ; des conduites d'eau gallo-romaines ; l'atelier d'un fondeur en bronze ; un hypocauste, c'est-à-dire une chambre chauffée par un fourneau souterrain et servant vraisemblablement de salle de bains ; enfin des débris de huttes gauloises.

Toutes ces constructions n'ont pas des caractères uniformes ; la valeur des matériaux, l'art et les soins avec lesquels ils ont été disposés varient beaucoup et permettent de reconnaître trois époques successives dans l'existence de la ville gallo-romaine, depuis la splendeur du premier siècle de l'ère vulgaire jusqu'à la sombre décadence du troisième et du quatrième siècles.

Le Mont Auxois a enfin livré, depuis trois ans, aux archéologues qui le fouillaient d'innombrables objets ou ustensiles d'usage courant, en bronze, en fer, en céramique ; des bas-reliefs et des statuettes en pierre du pays, qui ont été par conséquent l'œuvre d'artistes gaulois ; des statuettes en bronze, dont un buste de Silène et un « Gaulois couché » ont une réelle valeur artistique.

Parmi ces trouvailles, il ne faut pas oublier la plus curieuse : une flûte de Pan, en bois, qui gisait ensevelie au fond d'un puits. Jusqu'ici, on ne connaissait cet instrument de musique que par des descriptions ou des images ; le seul exemplaire que l'antiquité nous ait transmis a été trouvé en 1906 sur le Mont Auxois.

Ces brillants résultats suffiraient à justifier complètement l'initiative prise par la Société de Semur et l'appui que le gouvernement et les corps savants de France lui ont donné.

Mais les fouilles d'Alise n'ont pas seulement, à mon

avis, une importance archéologique de premier ordre: elles me semblent avoir aussi une signification morale qui mérite d'être relevée, car elles représentent une bonne réaction contre une tendance excessive et quelque peu dangereuse de l'archéologie moderne.

De plus en plus, l'archéologie moderne tend à chercher loin le champ de son activité et à subordonner le point de vue historique au point de vue artistique.

On délaisse l'Europe pour aller fouiller en Asie et en Afrique ; même les archéologues italiens, qui pourtant ont encore une tâche énorme à accomplir dans leur pays, sont pris par la manie d'organiser des expéditions en Orient; de plus en plus on se laisse, dans les fouilles, guider par le désir exclusif de trouver des chefs-d'œuvre artistiques.

C'est une tendance excessive, qu'il faut modérer, et rien ne peut mieux servir à la modérer que les fouilles gallo-romaines. Si parmi les anciennes provinces de l'Empire romain la Gaule n'est pas certainement celle qui peut fournir aux musées le plus de statues ou de bas-reliefs d'une beauté incomparable, elle est au contraire une de celles qui peuvent fournir des documents historiques de la plus grande importance.

Le rôle qu'a joué la Gaule dans l'histoire de l'Empire explique l'immense importance historique que peuvent avoir les vestiges gallo-romains, même ceux qui ont une valeur artistique médiocre.

C'est le développement de la Gaule qui fut la cause principale de la solidité et de l'unité de l'Empire pendant les deux premiers siècles de l'Empire; c'est la crise qui commence en Gaule au troisième siècle, la

décomposition du système social formé en Gaule sous la domination romaine, qui explique en grande partie la chute de l'Empire d'Occident, l'épouvantable catastrophe qui détruisit la civilisation ancienne dans les provinces européennes de l'Empire romain.

Tout ce qui ajoute à notre connaissance de l'histoire sociale de la Gaule nous aide donc à comprendre un des événements capitaux de notre civilisation et ne peut pas avoir moins d'importance que les découvertes qui jettent une nouvelle lumière sur les origines lointaines de la civilisation asiatique.

La vérité de ces observations peut être démontrée par un cas récent et significatif : celui de M. Déchelette, le savant conservateur du musée de Roannne. M. Déchelette a consacré son activité à l'étude des céramiques gauloises. Il a fouillé lui-même des ruines d'anciennes poteries gauloises et il a soumis à une étude approfondie les poteries gauloises découvertes par d'autres et déjà déposées dans les musées.

Au cours de ses recherches, il n'a découvert et illustré que des poteries qui, au point de vue artistique, doivent être considérées comme médiocres en comparaison des poteries grecques de la belle époque.

Néanmoins, en étudiant ces vases d'une beauté médiocre, M. Déchelette a pu faire une des découvertes les plus importantes, dont l'archéologie se vante depuis cinquante ans : il a pu démontrer que beaucoup de vases, en apparence grecs, qui ont été trouvés dans les provinces européennes de l'Empire, et même en Italie, avaient été fabriqués en Gaule. On a trouvé des céramiques gauloises même dans les cendres de Pompéi...

Il n'est pas difficile de comprendre l'importance de

cette découverte quand on pense que Pline l'Ancien nous parle, dans de nombreux passages, de différentes industries gauloises qui exportaient leurs produits dans une partie de l'Empire.

Ces affirmations contredisent tellement l'idée traditionnelle qu'on s'est faite de la Gaule romaine qu'elles ont été négligées par presque tous les historiens, et que, à elles seules, elles ne réussiraient pas à vaincre le scepticisme des critiques modernes. On ne peut plus douter, au contraire, de leur exactitude après la découverte de M. Déchelette.

En démontrant par des preuves archéologiques irréfutables l'existence d'une industrie gauloise d'exportation, M. Déchelette a donné une base solide de crédibilité à toutes les autres affirmations de Pline sur l'industrie gauloise, et il nous a permis d'affirmer qu'un siècle après la conquête romaine la Gaule était devenue ce qu'on appellerait aujourd'hui un pays industriel, dans la mesure où cette expression est applicable à la civilisation ancienne.

Il n'est point douteux que les fouilles d'Alésia fourniront un riche matériel pour l'étude de la vie sociale de la Gaule romaine et qu'elles rendront possibles de nouvelles découvertes aussi fécondes que celle de M. Déchelette.

Tous ceux qui s'intéressent aux progrès des études historiques ne peuvent donc que se féliciter de leur succès et souhaiter que l'appui donné par l'Etat, par les corps savants, par le public à la belle entreprise continue et même s'accroisse.

Dans chaque entreprise humaine, les plus grandes difficultés se trouvent toujours au commencement ; quand les premières difficultés ont été si brillamment

surmontées, on a donc raison d'espérer que l'importance des résultats augmentera rapidement, si l'entreprise est développée avec une énergie correspondante à l'élan des débuts.

Guglielmo FERRERO

*
* *

M. Pissier lit quelques chapitres d'une très intéressante notice sur Asquins.

M. Rance fait une communication verbale au sujet d'une pièce de théâtre imprimée et représentée au Collège d'Avallon en 1699, à l'occasion de la visite de l'évêque d'Autun, Mgr de la Roquette.

M. Chambon parle de quelques pièces conservées au musée de Varzy et qui intéressent l'Avallonnais ; une statue du Maréchal d'Avout, copie de celle d'Auxerre et réduite de moitié offerte par le sculpteur Dumont ; une épée du Maréchal, de l'époque du Consulat, donnée par sa veuve en 1868 et la lettre d'envoi écrite par sa fille, la duchesse de Cambacérès ; enfin une toile de M. Bidault, peintre, né à Avallon, et représentant les ruines et la tour du château de Coucy (Aisne).

Bidault était élève de Justin Ouvrié, artiste de renom.

Voilà la lettre d'envoi de l'épée du Maréchal d'Avout au musée de Varzy, lettre adressée à M. Grasset, conservateur :

« Paris, le 4 juillet 1868.

« Monsieur,

« Ma mère, la Mle Psse d'Echmühl, a été très flattée « de la demande que vous lui avez faite d'un objet « ayant appartenu à mon père, dont la statue a été

« donnée par l'habile M. Dumont à la ville de Varzy.
« Elle eut voulu vous le dire de suite, mais sa mauvaise santé l'a empêchée jusqu'ici d'aller visiter l'armoire où elle conserve précieusement ce qui lui reste de mon père. Hier seulement elle en a eu la possibilité et pour réparer son tort involontaire elle m'a chargé de vous expédier *immédiatement* une épée du temps du Consulat sans même me permettre de la faire passer par les mains d'un armurier.
« Je viens de la faire emballer et adresser : mais, de crainte qu'elle ne s'égare, je ne la fais partir que demain matin afin que, prévenu, vous puissiez la réclamer de suite.

« Je suis heureux, Monsieur, d'être, dans cette circonstance, l'interprète de ma mère dont je partage les sentiments et, toutes deux, nous vous prions d'agréer l'expression de notre gratitude pour le souvenir que votre ville conserve de mon père en remettant l'épée désirée pour son musée. Veuillez aussi recevoir pour vous l'assurance de nos sentiments distingués.

« N. d'AVOUT, Ctesse DE CAMBACÉRÈS. »

« Lorsque vous aurez reçu mon épée, veuillez le faire savoir à ma mère au château de Savigny-sur-Orges (Seine-et-Oise) ».

La séance est levée à quatre heures.

Séance du 10 Décembre 1908

Présidence de M. Goussard.

Une vingtaine de membres sont présents ; plusieurs se font excuser. Le compte rendu de la précé-

dente réunion est adopté et trois nouveaux membres sont admis ; M. J. Cambuzat à Avallon ; M. Marcel Bidault de l'Isle, à l'Isle ; M. Poitreau, professeur de dessin, à Avallon.

Nouvelles présentations : M. le comte d'Anfreville, au château de Grésigny, par MM. Goussard et Parat ;

M. Revirieux, professeur d'agriculture, à Avallon, par MM. Giraud et Mathieu.

Correspondance. — Plusieurs lettres émanent des sociétés correspondantes à qui le secrétaire a demandé de faire l'échange des publications : Société d'Histoire Naturelle de Châlon-sur-Saône, d'Autun, etc. Plusieurs membres nouveaux remercient au sujet de leur admission et promettent des travaux ou des objets d'art pour le musée. Un certain nombre de personnes ont adressé leur souscription de dix francs pour recevoir le volume du Congrès de 1907, qui paraîtra bientôt. Le programme du Congrès des Sociétés Savantes pour 1909 est distribué, ce Congrès se tiendra à Rennes le 13 avril; des réductions de tarif pour le voyage sont accordées aux membres,

Dons. — De M. Régnier, à Avallon, une petite plaque en fonte à l'effigie de Napoléon Ier ;

De M. Chevallier, une petite brochure imprimée chez le premier imprimeur Avallonnais, Aubry, en 1792 et intitulée : *Code de la Garde Nationale ;* trois silex taillés (2 couteaux et une flèche) ;

De M. Parat, deux moulages, 1 bas-relief en marbre blanc (un homme en face d'un bœuf), et une statuette en pierre, le tout trouvé dans une villa gallo-romaine à Vaudonjon ;

De M. le général Clément, une balustrade de chœur, en bois.

M. Chambon présente les livres envoyés par le Ministre, les Sociétés correspondantes et divers auteurs. Il signale le Bulletin du Comité des travaux historiques qui contient des rapports sur les fouilles d'Alise, sur deux hachettes en bronze trouvées dans l'Avallonnais et le Tonnerrois ; le Bulletin de Semur qui rend compte des fouilles du Mont-Auxois ; le travail de M. Pissier sur Dixmont ; le catalogue de la collection Gariel par M. Manifacier, dans lequel sont décrites plusieurs médailles frappées à Avallon à une époque fort ancienne ; une brochure de M. Marcel Bidault de l'Isle qui fera l'objet d'une communication spéciale.

MM. Mathieu et Parat présentent la *Carte Archéologique* de la commune de Saint-Moré. C'est le commencement d'un important travail que les auteurs ont entrepris pour toutes les communes de l'Avallonnais.

M. Tissier donne communication d'une très curieuse notice sur l'étymologie d'une quarantaine de mots usités dans le Morvan.

Divers membres exposent leur avis au sujet de la commémoration du cinquantenaire de la Société d'Etudes fondée en février 1859. Plusieurs communications sont remises à une séance ultérieure.

La séance est levée à 4 heures.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à Avallon en l'année 1908

par M. Depoid

Mois	Maxima et Minima barométrique en m. m.	Température moyenne à midi	Vent dominant la région	Ciel entièrement couvert	Ciel nuageux	Ciel pur	Orages	Pluie	Neige	Neige couvrant le sol
		Degrés		Jours	Jours	Jours	Jours	Jours	Jours	Jours
Janvier.....	744-770	2.4	O	7	4	13	0	2	5	1
Février.....	741-772	4.8	N	12	3	3	0	7	4	9
Mars........	744-762	6.6	O	4	12	2	1	8	4	0
Avril.......	744-764	10.9	O	5	14	2	0	6	3	0
Mai.........	752-771	19.»	O	2	20	4	0	5	0	0
Juin	753-767	23.1	E	0	22	2	4	2	0	0
Juillet.....	751-765	22.4	O	0	18	2	4	7	0	0
Août.......	754-764	20.4	O	0	21	3	2	5	0	0
Septembre..	755-767	18.4	O	2	10	8	0	10	0	0
Octobre	754-766	15.4	E	0	5	22	0	3	1	1
Novembre ..	742-767	7.5	E	8	11	6	0	5	0	0
Décembre ..	736-770	4.5	S	8	5	7	0	9	2	5
Totaux pour l'année.....				48	145	74	11	69	19	16

Nota. — Dans le prochain *Bulletin*, M. Depoid publiera les observations météorologiques des vingt dernières années

BIBLIOGRAPHIE

SECTION I

M. ALBERT MICHEL-LÉVY, préparateur au Collège de France :
Les terrains primaires du Morvan et de la Loire, Paris, Béranger, 1908.

M. L'ABBÉ PARAT :
La Rivière du Cousain, conférence populaire faite à l'Hôtel de Ville et à Cousain-le-Pont ; Avallon, P. Grand, 1909.

M. GABRIEL DUC :
Croquis avallonnais (poésies) ; Paris, librairie de la Province, in-18, 1908.

M. L'ABBÉ POULAINE :
Deux Haches de bronze ; Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques du Ministère de l'Instruction publique, 1908.

M. L'ABBÉ PARAT :
La Poterie primitive de la Grotte Saint-Joseph (Saint-Moré) et des *108 Grottes de l'Yonne*, même Bulletin du Comité, 1909.

M. MANIFACIER :
Catalogue de la collection Gariel (médailles)
Médailles mérovingienne et carolingienne frappées à Avallon.

Histoire de Bourgogne, par A. Kleinclautz; Paris, Hachette, in-8° de 454 p., illustré de 56 gravures hors texte et de 3 cartes.

Cet ouvrage, publié sous les auspices du Conseil général de la Côte-d'Or, est destiné à être placé entre les mains des maîtres et maîtresses de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire auxquels il fournira des éléments pour introduire dans leurs leçons des notions d'histoire provinciale et locale et en même temps à servir de livre de lecture et de prix pour les élèves. Il s'adresse en même temps aux amateurs instruits qui

trouveront dans chaque chapitre des notions de bibliographie comprenant les sources imprimées et quelques documents inédits d'une importance particulière.

Notes généalogiques sur la famille Potot, par Sartorio, extrait du Bulletin de Semur.

Compte rendu du Congrès archéologique d'Avallon, en 1907. Extrait du Bulletin mensuel de la Société académique d'architecture de Lyon ; in-8° de 12 p., avec gravures, par C. Jamot.

Le Congrès archéologique de France, à Avallon en 1907, par Ch. Porée. Extrait du Bulletin de la Soc. des Sc. de l'Yonne, in-8° de 22 p

Rapport sur le Congrès archéologique de France, Avallon-Auxerre, 11-19 juin 1907, par le vicomte de Ojhellinck Vaernewick, membre titulaire de l'Académie royale de Belgique, in-8° de 144 p., gravures (chapiteaux de Saint-Martin-du-Bourg).

Congrès archéologique de France, 74e session, tenu à Avallon, en 1907, par la Société française d'archéologie. Paris, Picard, et Caen, Delesques, 1908, in-8° de LXXII, 718 p., Nombreuses gravures.

Table de l'ouvrage :

Notice sur la Société et liste des membres.

Guide du Congrès, programme, excursions, bureau du Congrès et liste des membres.

Procès-verbaux des séances.

Mémoires lus aux séances :

1. — Les études archéologiques dans l'Yonne au xixe siècle, par M. Charles Porée.
2. — Tableau du préhistorique dans l'Yonne, par M. l'abbé A. Parat.
3. — La vallée de la Cure aux époques gauloise, gallo-romaine et mérovingienne, par M. l'abbé A. Parat.
4. — Le camp antique de Cora, par le même.
5. — Recherches sur les aqueducs romains en Gaule, par M. Adrien Blanchet.
6. — Les influences orientales dans l'architecture romane de la Bourgogne, par M. le vicomte Pierre de Truchis.

7. — L'église romane de Bussy-le-Grand, par le même.
8. — La chapelle de Saint-Nicolas d'Autun et l'église de Dampierre-en-Montagne, par le même.
9. — Les chapiteaux des pilastres de Saint-Martin-d'Ainay, par M. le docteur J. Birot.
10. — Le ravissement de Marie-Madeleine au musée d'Autun, par M. Emile Mâle.
11. — Saint-Jean-les-Bons-Hommes, par M. Ernest Petit.
12. — Les Caractères distinctifs des écoles gothiques de la Champagne et de la Bourgogne, par M. E. Lefèvre-Pontalis.
13. — Les architectes et la construction de la Cathédrale de Sens, par M. Charles Porée.
14. — La sculpture des portails de la Cathédrale d'Auxerre du 13[e] à la fin du 14[e] siècle, par C. Enlart.
15. — L'Abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, par M. Jules Tillet.
16. — L'Eglise de Villeneuve-sur-Yonne, par M. E. Lefèvre-Pontalis.
17. — La prière *Avete, omnes animæ* au petit portail de Saint-Lazare d'Avallon, par M. l'abbé Villetard.
18. — Les Vestier, par M. Nizet.

Le Morvan, étude de géographie humaine, par le capitaine Levainville, Paris, Colin, in-8°, de 305 p illustré, thèse pour le doctorat ès-sciences naturelles.

∴

SECTION II

M. L'ABBÉ A. PARAT :

Volcans et tremblements de terre, conférence faite à l'Hôtel de Ville d'Avallon, le 21 mars 1909. Avallon, Paul Grand, 1909.

∴

SECTION III

Les Peintures murales de l'Eglise de Vault-de-Lugny du xv[me] siècle, représentant la Passion, ont été restaurées, après leur classement, aux frais de l'Etat, par l'artiste peintre Gsell, de Paris.

Musée lapidaire de Saint-Jean-les-Bonshommes :

Les objets marqués au catalogue (Bull. 1907, p. 159), nos X, XI, XII, XIII, XIV, XV, XVI, XVII, XX, sont des dons de M. l'abbé Giraud, vice-président, et le n° VII, un don de M. Terrade.

Ruines du château de Villarnoux :

La porte et la fenêtre de la chapelle du château ont été transportées par M. Landrin et encastrées, après restauration, dans sa maison, route de Lormes.

Statues de Coutarnoux :

Les statues « de l'ancienne maison » décrites par V. Petit dans sa description des villes et campagnes de l'Yonne, ont été acquises par M. Piot, avocat à la Cour d'appel de Paris, et placées dans les murs de l'ancienne abbaye de Marcilly (Provency), sa résidence d'été.

Portail Saint-Lazare :

La statue de prophète, qui avait été montée dans le clocher à une époque inconnue, fut replacée au portail dans l'été de 1907.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Noms des Membres et des Sociétés correspondantes...... 7

Les Aquarelles de M. Camille Bernard et le Prieuré de Saint-Jean; le Pauvre Diable, par M. l'abbé J. Giraud. 15

Le Gouffre Sainte-Marie, par M. Marcel Bidault de L'Isle.. 25

Le Morvan à l'époque jurassique, par M. l'abbé Parat.... 67

Recherches historiques sur Asquins avant 1789, par M. l'abbé Pissier.................................... 113

Sur la réforme du style dans les actes notariés et de procédure, par M. Jacquenet....................... 257

Notice bibliographique sur les Cavernes de Villiers-Tournois, par M. Paul Amoudru.................... 261

Quelques expressions morvandelles, par M. l'abbé Tissier. 267

Notes prises à l'état civil d'Avallon, par M. le Comte de Chastellux.................................... 279

Comptes rendus des Séances et Excursions de la Société d'Etudes, par M. Chambon, secrétaire............... 299

Observations météorologiques faites à Avallon en l'année 1908, par M. Depoid............................... 329

Bibliographie... 330

AVALLON. — Imprimerie PAUL GRAND, rue de Lyon, 14.



